ANNUAIRE GÉNÉRAL 2016-2017

ÉTUDES DE 1ER CYCLE

À jour le 16 septembre 2016

www.etudes.umontreal.ca

U de M

Université de Montréal

Table des matières

Direction universitaire

- Introduction
- Rectorat
- Décanats
- Corps universitaires

Règlements des études

- Règlement des études de premier cycle RÉ

Cours et programmes

- Définitions relatives aux programme DF
- Sigles des cours SI
- Index des programmes ID

Sections facultaires

Faculté de l'aménagement 1-1
Faculté des arts et des sciences 2-1
Faculté de droit 3-1
Faculté de l'éducation permanente 4-1
Faculté de médecine 5-1
Faculté de médecine dentaire 6-1
Faculté de médecine vétérinaire 7-1
Faculté de musique 8-1
Faculté de pharmacie 9-1
Faculté des sciences de l'éducation 10-1
Faculté des sciences infirmière 11-1
Faculté de théologie et de sciences des religions 12-1
Département de kinésiologie 13-1
École d'optométrie 14-1

DIRECTION DE L'UNIVERSITÉ

Information à jour le 29 août 2016

INTRODUCTION

Fondée en 1878, l'Université de Montréal compte 16 facultés et écoles et forme avec ses deux écoles affiliées, l'École Polytechnique et HEC Montréal, le premier complexe d'enseignement et de recherche au Québec et le deuxième au Canada. Elle accueille plus de 66 000 étudiants, emploie quelque 10 000 personnes, décerne près de 10 000 diplômes à tous les cycles d'études et compte pas moins de 350 000 diplômés à travers le monde.

Montréalaise par ses racines, internationale par vocation, l'Université de Montréal compte parmi les plus grandes universités de la francophonie. Elle est la seule université francophone canadienne à figurer parmi les 150 meilleurs établissements universitaires dans tous les classements internationaux et se situe au 113e rang du classement du prestigieux Times Higher Education 2015.

Le campus de l'Université de Montréal est formé d'une quarantaine de bâtiments répartis sur 65 hectares en périphérie du Mont-Royal, intégrant espaces verts et architecture moderne dans la grande tradition des campus nord-américains. Des campus à Longueuil, Laval, St-Hyacinthe et Trois-Rivières complètent l'offre régionale notamment par la formation de vétérinaires et de médecins de famille.

L'étudiant est au coeur de la vie universitaire et les services qui lui sont dédiés sont nombreux: centre étudiant de soutien à la réussite, vie associative, activités culturelles, cours de langue, garderies, centre de santé de même que le plus grand centre sportif universitaire au Québec, le CEPSUM. C'est à cet endroit que les étudiants-athlètes s'entrainent et évolent dans l'une des dix-neuf équipes de sport d'excellence dont la réputation dépasse les limites du campus.

DIRECTION GÉNÉRALE

recteur.umontreal.ca/equipe-de-direction/organigramme/

Recteur

Guy Breton, M.D. (Sherbrooke)

Vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle

Gérard Boismenu, Ph. D. (École des hautes études en sciences sociales de Paris)

Vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études

Louise Béliveau, Ph. D. (Montréal)

Vice-recteur aux ressources humaines et à la planification

Jean Charest, Ph. D. (Laval)

Vice-recteur aux finances et aux infrastructures

Éric Filteau, M.B.A. (McGill)

Vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation

Marie-Josée Hébert, Ph. D. (Montréal)

Vice-recteur aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés

Guy Lefebvre, LL. L. (Montréal), LL. M. (Montréal), LL. M. – International Business Law (University College London)

Directeur de cabinet et des relations gouvernementales

Jean Renaud, MAP (ÉNAP)

Secrétaire général

Alexandre Chabot, B. Sc. (Montréal)

Vices-recteurs assoiciés à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation

Frédéric Bouchard, Ph. D. (Caroline du Nord)

Michel Bouvier, Ph. D. (Montréal)

Vice-recteur associé au développement académique et à la transformation institutionnelle

Sébastien Roy

Vice-rectrice adjointe aux études de 1er cycle et à la formation continue

Sylvie Normandeau, Ph. D. (UQÀM)

Vice-rectrice adjointe aux études supérieures

Michèle Brochu, Ph. D. (Laval)

Vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité

Claude Mailhot, B. Pharm. D.PH. (Montréal), Pharm. D. (Utah)

Vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite

Chantal Pharand, B. Pharm. (Montréal), Pharm. D. (Pennsylvanie)

Registraire

Marie-Claude Binette, M. Sc. (Montréal)

Vice-rectrice adjointe à l'administration et au développement durable

Ann-Isabelle Cojocaru, M.B.A. (Laval)

Vice-recteur adjoint aux finances

Matthew Nowakowski, CPA, CA, B. Adm. (Concordia)

Vice-rectrice associée à la langue française et à la Francophonie

Monique Cormier, Ph. D. (Paris),

Vice-recteur associé aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés

Benoît Moore

Directeur général des bibliothèques

Richard Dumont, M. Sc. (Montréal)

Directeur général de la Direction générale des technologies de l'information et de la communication (DGTIC)

Yves Bouchard, B.Sc. (UQÀM)

Ombudsman

Pascale Descary, LL. B. (Montréal)

Directeurs des Écoles affiliées

École Polytechnique : Christophe Guy

HEC Montréal : Michel Patry

DOYENS ET DIRECTEURS

Faculté de l'aménagement : Paul Lewis

Faculté des arts et des sciences : Tania Saba

Faculté de droit : Jean-François Gaudreault-DesBiens

Faculté de l'éducation permanente : Christian Blanchette

Faculté des études supérieures et postdoctorales : Michèle Brochu

Faculté de médecine : Hélène Boisjoly

Faculté de médecine dentaire : Renée Delaquis

Faculté de médecine vétérinaire : Michel Carrier

Faculté de musique : Isabelle Panneton

Faculté de pharmacie : Lyne Lalonde

Faculté des sciences de l'éducation : Louise Poirier

Faculté des sciences infirmières : Francine Ducharme

Faculté de théologie et de sciences des religions : Jean-Marc Charron

École de santé publique : Pierre Fournier

Département de kinésiologie : Luc Proteau

École d'optométrie : Christian Casanova

CORPS UNIVERSITAIRES

En vertu de la charte en vigueur depuis le 1er septembre 1967, l'administration générale de l'Université relève des corps universitaires suivants : le Conseil, le Comité exécutif, l'Assemblée universitaire et la Commission des études. Des statuts complètent la charte et précisent les modalités de l'administration de l'Université.

Conseil de l'Université

Le Conseil de l'Université exerce tous les droits de l'Université et tous les pouvoirs nécessaires à son administration et à son développement. Il se compose des membres suivants : le recteur, cinq membres nommés par l'Assemblée universitaire, deux membres nommés par le conseil après consultation d'un conseil représentant les étudiants de l'Université, deux membres nommés par le Conseil après consultation d'un conseil représentant les diplômés de l'Université, deux membres nommés par le Modérateur des facultés ecclésiastiques après consultation de leurs conseils, huit membres nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, au plus quatre autres membres nommés par résolution du Conseil, adoptée par au moins les trois quarts de ses membres. Parmi ses membres autres que le recteur, le conseil se choisit un président dont il détermine la durée du mandat et qui porte le titre de chancelier de l'Université. Ce poste est actuellement occupé par Mme Louise Roy.

Comité exécutif

Le Comité exécutif assure l'exécution des décisions du Conseil et en exerce tous les pouvoirs sauf ceux que les statuts attribuent exclusivement au Conseil ou que celui-ci se réserve. Le Comité exécutif se compose du recteur ainsi que d'au moins quatre et d'au plus huit personnes que le Conseil nomme parmi ses membres. Le Conseil peut nommer parmi ses membres des substituts chargés de remplacer aux séances du Comité un membre absent, autre que le recteur. Le Comité est présidé par le recteur ou, en son absence, par tout autre membre du comité que ce dernier désigne.

Assemblée universitaire

L'Assemblée universitaire est composée d'une centaine de membres de la communauté. Elle énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement; adresse au Conseil toutes recommandations concernant l'administration et le développement de l'Université, et peut obtenir à cette fin tout renseignement d'ordre général concernant l'Université; fait les règlements concernant le statut des professeurs et la discipline universitaire, et en surveille l'application; exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, au moins un professeur de chacune des facultés comptant au moins dix professeurs, élu par ceux-ci, trois membres du Conseil nommés par celui-ci, au moins six membres nommés par un conseil représentant les étudiants, trois membres nommés, conformément aux statuts, par un conseil représentant le personnel de l'Université, tous autres membres nommés conformément aux statuts, dont certains parmi les directeurs ou les professeurs d'institutions affiliées. L'Assemblée universitaire est présidée par le recteur ou par le vice-recteur que celui-ci désigne.

Commission des études

La commission des études assure la coordination de l'enseignement. La commission des études assure la coordination de l'enseignement. Sous réserve des pouvoirs attribués à l'assemblée universitaire, elle fait ou approuve les règlements nécessaires à l'organisation pédagogique de l'Université et fait des recommandations au comité exécutif; elle exerce-tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, au plus quatre membres nommés par l'Assemblée universitaire, les directeurs d'institutions affiliées désignés aux statuts, sur la recommandation de l'Assemblée universitaire, tous autres membres nommés par le Conseil et dont celui-ci peut limiter les pouvoirs. La Commission des études est présidée par le recteur ou par le vice-recteur que celui-ci désigne.

Règlement des études de 1er cycle

Le présent règlement régit l'admission et les études de premier cycle à l'Université de Montréal à compter de l'automne 2016. Il s'applique à tous les étudiants réguliers. Sauf pour les dispositions relatives à la moyenne, les articles 1, 4, 7, 9, 11, 12 et 13 s'appliquent aux étudiants libres et visiteurs. Les articles 1, 4, 7 s'appliquent aux auditeurs. Le présent règlement et le répertoire des programmes et cours, partie intégrante du règlement, sont publiés sous différents formats. En cas de différences, la version électronique prévaut.

1. Définitions

1.1 Année universitaire et trimestres

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle compte trois trimestres :

a) le trimestre d'automne, généralement de septembre à décembre inclus;
b) le trimestre d'hiver, généralement de janvier à avril inclus;
c) le trimestre d'été, généralement de mai à août inclus.

1.2 Auditeur

L'auditeur est une personne inscrite à un ou à quelques cours; il n'est pas soumis à l'évaluation des apprentissages du ou des cours auxquels il est inscrit et ne peut obtenir de crédits.

1.3 Autorité compétente

Dans le cadre du présent règlement, l'expression «autorité compétente» désigne tout officier de la faculté, autre que le doyen, ou toute autre personne qui, en raison des Statuts ou d'un règlement de l'Université, est autorisé à exercer un pouvoir ou une prérogative conféré au doyen.

1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondé sur diverses disciplines et appliqué à une réalité spécifique (exemples : études médiévales, médecine, relations industrielles).

1.5 Conseil de faculté

Dans le cadre du présent règlement, l'expression Conseil de faculté désigne un conseil de faculté, l'assemblée du Département de kinésiologie ou l'assemblée de l'École d'optométrie.

1.6 Cours

Le cours est un ensemble d'activités de formation théorique ou pratique pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à une discipline et par un numéro spécifique; à chaque cours est attribué un nombre défini de crédits.

Suivant les objectifs visés, le cours peut prendre diverses formes, notamment leçon magistrale, séminaire, laboratoire, stage, cours en ligne.

En particulier, le stage est un cours qui se déroule dans un laboratoire de recherche ou dans un milieu professionnel sous la responsabilité académique de l'Université.

1.7 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge normale de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'un cours.

Le crédit représente 45 heures consacrées par un étudiant à l'atteinte des objectifs d'un cours; ce nombre inclut, s'il y a lieu, les heures de travail personnel jugées nécessaires par la Faculté.

Par exemple, un crédit peut représenter

- une heure de leçon magistrale et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre, ou
- deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre, ou
- trois heures par semaine consacrées à la recherche pendant un trimestre, ou 45 heures consacrées à des activités de stage ou une semaine régulière de travail dans le milieu de stage..

1.8 Département

Dans le cadre du présent règlement, le mot Département désigne un département ou une école relevant d'une faculté.

1.9 Doyen

Dans le cadre du présent règlement, le mot doyen désigne le doyen de la Faculté responsable d'un programme, le doyen de la Faculté qui, par entente interfacultaire, assume la responsabilité d'un programme et, pour les unités rattachées au comité exécutif (kinésiologie et optométrie), le directeur.

1.10 Étudiant

L'étudiant est une personne inscrite ou autorisée à s'inscrire à au moins un cours offert par une faculté de l'Université.

Il y a trois catégories d'étudiants : l'étudiant régulier, l'étudiant libre et l'étudiant visiteur.

a) L'étudiant régulier

L'étudiant régulier est admis à un programme et inscrit, ou pouvant s'inscrire, à un ou à des cours de ce programme. L'étudiant régulier peut aussi avoir accès à des cours hors programme.

Un étudiant ne peut être à la fois régulier dans un programme de premier cycle et libre dans un ou des cours de premier cycle à l'exception des cas prévus à l'art. 16.1e.

b) L'étudiant libre

L'étudiant libre est inscrit à un ou à quelques cours; il ne vise pas l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade, mais il doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages.

c) L'étudiant visiteur

L'étudiant visiteur est inscrit à un programme dans une autre université ou dans un établissement de niveau universitaire et, en vue de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est inscrit à un ou à quelques cours à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou dans le cadre d'un programme d'échanges. L'étudiant visiteur ne vise pas l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade à l'Université de Montréal; il y est soumis à la réglementation en vigueur.

d) L'étudiant visiteur de recherche

L'étudiant visiteur de recherche est inscrit à un programme d'études dans une autre université (ou dans un établissement de niveau universitaire). Il est accueilli par l'Université de Montréal, où il suit une formation à la recherche afin de satisfaire à certaines exigences de son programme d'études.

Bien que l'étudiant visiteur de recherche ne vise pas l'obtention d'un grade à l'Université de Montréal, il y est soumis à la réglementation en vigueur.

1.11 Faculté

Dans le cadre du présent règlement, le mot Faculté désigne une faculté, le Département de kinésiologie ou l'École d'optométrie.

1.12 Grade

Le grade est un titre attestant la réussite d'un programme de grade (baccalauréat, doctorat de premier cycle) ou d'une combinaison spécifique de programmes constitutifs d'un grade.

Le titulaire du grade de premier cycle porte le titre de bachelier ou de docteur selon le programme.

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (exemples : bachelier ès arts, docteur en médecine dentaire). L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (exemples : B.A., pour bachelier ès arts; M.D. pour docteur en médecine).

1.13 Ministère de l'Éducation

Dans le cadre du présent règlement, l'expression Ministère de l'Éducation désigne le ministère responsable de l'enseignement postsecondaire dans le gouvernement du Québec.

1.14 Officier

Dans le cadre du présent règlement, le mot officier désigne, outre le doyen, un vice-doyen, un secrétaire de faculté, un directeur de département.

1.15 Premier cycle

Le premier cycle est la première étape de l'enseignement universitaire, lequel en comporte trois. Il prépare aux études supérieures ou au marché du travail.

1.16 Probation

La probation est un régime d'études comportant un ensemble de conditions auxquelles peut être soumis un étudiant qui ne satisfait pas aux exigences de la progression normale dans un programme.

1.17 Professeur

Dans le cadre du présent règlement, le mot professeur désigne tout professeur, chargé de cours ou toute autre personne responsable d'un cours ou d'un enseignement.

1.18 Programme d'études

Le programme d'études est un ensemble défini, structuré et cohérent de cours, de stages et d'autres activités de formation portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études. Dans le présent document, le terme programme est utilisé afin d'alléger le texte.

1.19 Université

À moins d'indication contraire, le mot Université désigne, dans le cadre du présent règlement, l'Université de Montréal.

2. Programmes

2.1 Responsabilités relatives aux programmes

Les facultés se partagent la responsabilité des programmes et des cours de premier cycle de l'Université. Un programme peut comprendre des cours qui sont sous la responsabilité d'une faculté autre que celle responsable du programme.

Conformément aux Statuts de l'Université, le doyen dirige les études de sa faculté et voit à l'application du présent règlement en ce qui concerne les programmes et les cours de sa faculté ainsi que les programmes multifacultaires dont la responsabilité a été attribuée à sa faculté par entente interfacultaire.

2.2 Catégories de programmes

On distingue divers types de programmes de premier cycle regroupés en quatre catégories : les programmes de grade (baccalauréat ou doctorat de premier cycle), les programmes constitutifs d'un grade, les modules, les programmes d'appoint et les programmes d'actualisation de formation. Une faculté peut n'offrir que certains types de programmes.

a) Les programmes de grade (baccalauréat ou doctorat de premier cycle)

Les programmes donnant droit à un grade de premier cycle sont le programme spécialisé, le programme spécialisé bidisciplinaire, le programme spécialisé multidisciplinaire et le programme individualisé.

i. Le programme spécialisé

Le programme spécialisé comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus. La majorité de ces crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option; un cinquième de ces crédits au plus est constitué de cours au choix.

ii. Le programme spécialisé bidisciplinaire

Le programme spécialisé bidisciplinaire comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus. Le contenu relève à parts égales de deux disciplines ou de deux champs d'études. Chacune des parties est habituellement constituée d'au moins 42 crédits spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option.

iii. Le programme spécialisé multidisciplinaire

Le programme spécialisé multidisciplinaire comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus. Le contenu relève de plusieurs disciplines ou de plusieurs champs d'études.

iv. Le programme individualisé

Le programme individualisé comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus choisis par l'étudiant selon des centres d'intérêt particuliers auxquels ne peut répondre aucun autre programme ni aucune autre combinaison de programmes. Les choix de l'étudiant doivent être approuvés par le doyen ou l'autorité compétente.

b) Les programmes constitutifs d'un grade (baccalauréat)

Les programmes constitutifs d'un grade sont la majeure, la mineure et le certificat. Ils peuvent donner droit à un baccalauréat de 90 crédits, nommé baccalauréat par cumul, selon les combinaisons suivantes : majeure-majeure, majeure-mineure, majeure-certificat, trois mineures ou certificats. Certaines combinaisons ne sont toutefois pas admises pour l'obtention d'un baccalauréat.

i. La majeure

La majeure comporte des cours totalisant 60 crédits. Ce programme donne droit à un diplôme.

ii. La mineure et le certificat

La mineure et le certificat comportent des cours totalisant 30 crédits. Ces programmes donnent droit à un certificat.

c) Le module

Le module comporte des cours totalisant de 9 à 15 crédits. Il peut faire l'objet d'une attestation délivrée par le registraire.

Les modules ne peuvent être associés pour l'obtention d'un certificat, d'un diplôme, ou d'un baccalauréat.

d) Les programmes d'appoint

Les programmes d'appoint sont des programmes qui répondent à des besoins particuliers de clientèles spécifiques. Ils ne donnent pas droit à une sanction officielle et ne peuvent être associés à d'autres programmes en vue de l'obtention d'un grade. Ils peuvent prendre la forme d'une année préparatoire ou de compléments de formation.

e) Le programme d'actualisation de formation

Ce programme individualisé comporte un nombre indéterminé de crédits. Il offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue, par exemple, d'une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel ou en vue de satisfaire aux conditions d'admissibilité d'un programme d'études supérieures.

2.3 Description d'un programme

La description d'un programme comprend sa structure, des prescriptions d'inscription ainsi que diverses dispositions réglementaires particulières au programme. Le cas échéant, ces dispositions réglementaires précisent les exigences relatives aux attitudes ou habiletés à développer en fonction des objectifs ou compétences du programme.

Quand les objectifs ou l'approche pédagogique privilégiée le justifient, suivant des modalités et à des moments qu'elle détermine, la Faculté précise toute information relative à des exigences de formation additionnelles.

La description des programmes figure dans le répertoire des programmes de l'Université.

2.4 Structure d'un programme

La structure d'un programme comprend la liste des cours, précise leur répartition dans des blocs de cours obligatoires ou à option et indique le nombre de crédits requis par blocs de cours de même que le nombre de crédits de cours au choix exigés.

a) Segment

Composante structurelle d'un programme, le segment est un regroupement de blocs de cours. Il peut comporter les blocs d'un tronc commun d'un programme avec orientations ou les blocs de chacune des orientations ou les blocs de cours et de stages d'une année d'études dans un programme à promotion par année ou encore les blocs de cours propres à chacune des composantes d'un programme multidisciplinaire.

i. Tronc commun

Le tronc commun comprend les segments imposés à tous les étudiants d'un programme avec orientations.

ii. Orientation

L'orientation est un regroupement thématique de cours à l'intérieur d'un programme; l'inscription dans une orientation exclut la possibilité de choisir des cours dans une autre.

b) Bloc de cours

Le bloc de cours, composante structurelle d'un segment d'un programme, est un regroupement de cours en fonction de leur caractère obligatoire ou à option; il correspond à une thématique ou à un cheminement dans un programme. L'étudiant s'inscrit à des cours totalisant un nombre déterminé de crédits de chacun des blocs.

c) Cheminement honor

Le cheminement honor, inscrit dans certains programmes, est un ensemble de cours permettant d'inciter à l'excellence académique, de reconnaître cette excellence et d'offrir

un cheminement facilitant l'accès aux études supérieures. Il totalise au moins 12 crédits d'un programme de grade. L'inscription à ce cheminement est réservée aux étudiants satisfaisant à certaines conditions précisées pour chacun des programmes.

d) Cheminement international

Le cheminement international, inscrit dans certains programmes, est un ensemble de cours offrant des activités de formation présentant un caractère international. Il totalise au moins 12 crédits d'un programme de grade. L'inscription à ce cheminement est réservée aux étudiants satisfaisant à certaines conditions précisées pour chacun des programmes.

2.5 Version d'un programme

Tout programme est identifié sous un numéro de version pour tenir compte des refontes de programme.

2.6 Scolarité

La scolarité est le temps normal requis pour compléter un programme. L'Université détermine un temps minimal et un temps maximal pour chaque catégorie de programme.

La scolarité minimale peut être réduite si l'étudiant bénéficie d'une reconnaissance de crédits selon l'une ou l'autre des dispositions prévues à l'article 8 du présent règlement.

3. Admission à un programme

3.1 Procédure d'admission

Le candidat à l'admission doit présenter une demande et les documents requis dans les délais prescrits pour l'admission à un programme.

a) Candidat à un programme

Le candidat à l'admission à un programme de premier cycle doit soumettre une demande d'admission en ligne. Il peut soumettre sa candidature à un maximum de trois programmes, qu'il doit présenter par ordre de préférence.

b) Candidat en changement de programme

L'étudiant régulier qui souhaite changer de programme doit soumettre une demande d'admission en ligne.

c) Candidat à un programme constitutif d'un grade (baccalauréat)

Le candidat à un programme de majeure, de mineure ou de certificat correspondant à une deuxième ou à une troisième composante d'un baccalauréat par cumul, doit soumettre une demande d'admission en ligne pour chacun des programmes constitutifs du grade.

3.2 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit satisfaire aux conditions d'admissibilité propres au programme choisi, telles qu'elles sont décrites dans le répertoire de l'Université pour chacun des programmes.

Le doyen ou l'autorité compétente peut exiger de tout candidat dont la formation a été acquise en dehors du réseau collégial ou universitaire québécois une année de qualification dans un programme d'appoint ou dans un programme connexe, afin d'évaluer le potentiel du candidat pour une admission dans un programme contingenté et de favoriser son intégration dans le cursus des études universitaires.

a) Conditions relatives à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit satisfaire aux conditions relatives à la connaissance et, le cas échéant, à la maîtrise de la langue française.

i. Connaissance de la langue française

Le candidat doit démontrer qu'il a la capacité minimale de communiquer en français pour suivre un programme d'études dans une institution universitaire francophone, soit par la réussite de l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature du collégial, soit par la réussite, au seuil requis par le programme, du test de connaissance du français imposé par l'Université.

ii. Maîtrise de la langue française

Le candidat doit atteindre le seuil minimal requis par le programme au test de maîtrise de la langue française imposé par l'Université ou à tout autre test imposé par la Faculté.

b) Connaissance d'une autre langue

Dans certains programmes, la connaissance d'une langue autre que le français est indispensable. Dans ce cas, le candidat doit atteindre le seuil minimal requis par le programme au test de connaissance de cette langue imposé par la Faculté.

c) Rendement scolaire

Une cote de rendement au collégial ou une cote de rendement universitaire minimale peut être exigée.

d) Année d'acquisition du diplôme

Le doyen ou l'autorité compétente peut exiger que la formation, le diplôme ou les cours préalables requis pour l'admissibilité datent de moins de huit ans avant le dépôt de la demande d'admission, à moins que le dossier démontre que le candidat a maintenu ses connaissances à jour.

e) Tests et entrevues

Lorsque prévu aux conditions d'admissibilité propres à un programme et selon des modalités définies par la Faculté, le candidat doit se présenter à une entrevue, subir un ou des tests d'admission ou subir un examen.

i. Conditions de l'entrevue

L'entrevue est menée par au moins deux personnes désignées par le doyen ou l'autorité compétente. Le contenu de l'entrevue est en lien avec les objectifs du programme.

ii. Absence

Un candidat qui ne peut se présenter à une entrevue, à un test ou à un examen auquel il est convoqué par l'Université et auquel il a confirmé sa présence doit motiver son absence par écrit et fournir les pièces justificatives au maximum deux jours ouvrés après le jour de l'évaluation. Si le motif est jugé valable, le candidat est convoqué à une autre séance d'évaluation.

3.3 Critères de sélection

Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'offrir l'admission à tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

a) Lorsque le nombre de candidats admissibles excède la capacité d'accueil d'un programme, la décision repose sur des critères de sélection.

b) Les catégories de candidats et les critères de sélection sont définis par le doyen pour chacun des programmes à capacité d'accueil limitée.

c) Dans l'évaluation des dossiers des candidats, le doyen ou l'autorité compétente tient compte de différentes catégories de candidats.

3.4 Étude des dossiers d'admission

Dans l'évaluation du dossier d'admission, les résultats scolaires étudiés sont ceux disponibles à la date limite officielle pour le dépôt de la demande d'admission. Si les résultats disponibles à cette date ne permettent pas de porter un jugement pertinent, le doyen ou l'autorité compétente peut prendre en compte des résultats postérieurs à la date limite.

3.5 Décision

Selon le cas, le doyen ou l'autorité compétente transmet au candidat pour chacun des programmes inscrits dans sa demande d'admission.

a) Une offre d'admission définitive

L'avis d'admission stipule les conditions additionnelles (inscription, vaccination, etc.) auxquelles le candidat doit satisfaire dans les délais prescrits.

b) Une offre d'admission conditionnelle

S'il y a présomption que le candidat aura satisfait aux conditions d'admissibilité avant le 15 septembre pour l'admission au trimestre d'automne, le 15 janvier pour l'admission au trimestre d'hiver, l'avis d'admission stipule les conditions additionnelles (inscription, vaccination, etc.) auxquelles le candidat doit satisfaire dans les délais prescrits.

c) Une offre d'inscription sur une liste d'attente

Une telle offre peut être suivie d'une offre d'admission définitive ou d'une offre d'admission conditionnelle si en raison de désistements, la capacité d'accueil d'un programme n'est pas atteinte.

d) Un avis de refus

Un refus à un programme n'exclut pas la possibilité que le candidat soit admis à un autre programme. L'avis de refus indique les raisons pour lesquelles le candidat ne peut être admis.

e) Un avis de fermeture de dossier

L'avis de fermeture précise la raison pour laquelle le dossier a été fermé.

3.6 Vérification de l'évaluation du dossier de candidature

Le candidat qui a reçu un avis de refus ou d'inscription sur une liste d'attente peut demander une vérification technique de l'évaluation de son dossier de candidature. À cette fin,

il doit en faire la demande en ligne au Service de l'admission et du recrutement dans les 21 jours suivant la date de réception de l'avis. Toute erreur constatée est immédiatement corrigée.

3.7 Révision de l'évaluation du dossier de candidature

a) Demande

Le candidat qui, après vérification de l'évaluation, s'estime lésé par une décision peut présenter une demande motivée de révision de l'évaluation. À cette fin, il doit faire parvenir au Service de l'admission et du recrutement une demande écrite dans les 14 jours suivant la date de la vérification.

b) Réponse

i. Le doyen ou l'autorité compétente peut rejeter la demande de révision. Il le fait alors par écrit et avec motifs à l'appui. Sa décision est sans appel.

ii. Le doyen ou l'autorité compétente peut recevoir la demande. Il commande alors une révision de l'évaluation. Sur la base des résultats de la révision, le doyen ou l'autorité compétente peut confirmer la décision de refus, avec motifs à l'appui, ou offrir l'admission. Il le fait alors par écrit. Sa décision est sans appel.

3.8 Acceptation d'une offre

a) Délai de réponse

Le candidat qui reçoit une offre d'admission définitive, une offre d'admission conditionnelle ou une offre d'inscription sur une liste d'attente doit faire part de son acceptation ou de son refus de l'offre dans les délais prescrits.

b) Délai pour satisfaire aux conditions stipulées dans l'offre d'admission

Le candidat admis sous engagement doit satisfaire aux conditions stipulées dans son offre d'admission dans le délai prescrit et en faire la preuve en transmettant au Service de l'admission et du recrutement les documents appropriés.

3.9 Désistement et fin du processus d'admission

a) Le candidat peut se désister à tout moment durant le processus d'admission.

b) Le processus d'admission dans un programme prend fin dans les cas suivants :

i. Offre d'admission à un autre programme

Le candidat a reçu une offre d'admission définitive ou une offre d'admission conditionnelle à un autre choix de programme pour lequel il avait indiqué une préférence (choix prioritaire).

ii. Défaut de répondre à une offre d'admission

Le candidat ne répond pas à une offre d'admission définitive, à une offre d'admission conditionnelle ou à une offre d'inscription sur une liste d'attente dans le délai prévu.

iii. Défaut de se présenter à une entrevue ou à un test

Sans motif valable, le candidat ne se présente pas à une entrevue, à un test ou à un examen auquel il est convoqué.

iv. Défaut de satisfaire aux conditions stipulées dans l'offre d'admission

Le candidat ne satisfait pas aux conditions stipulées dans son offre d'admission ou n'acquitte pas les frais de dépôt requis pour certains programmes dans le délai prévu.

v. Défaut de s'inscrire

À l'exception du candidat admis à titre d'étudiant libre, le candidat ne s'inscrit à aucun cours au trimestre auquel il a été admis.

3.10 Prolongation d'engagement

Exceptionnellement, le doyen ou l'autorité compétente peut prolonger d'un maximum de deux trimestres le délai accordé à un candidat pour satisfaire à l'engagement de terminer un programme d'études collégiales, à l'exclusion d'un cours préalable, aux conditions suivantes :

a) Le candidat n'a qu'un élément à compléter (cours, épreuve de français, épreuve d'anglais, etc.) pour obtenir le Diplôme d'études collégiales.

b) Le candidat doit

i. soit présenter une attestation écrite du collège confirmant que c'est en raison de l'offre de cours qu'il n'a pu compléter l'élément requis,

ii. soit attester par écrit et avec preuves à l'appui que c'est pour un motif indépendant de sa volonté qu'il n'a pu compléter l'élément requis.

3.11 Réadmission

a) Demande

La personne qui a abandonné ses études dans un programme ou qui en a été exclue pour des raisons autres que le renvoi en vertu d'un règlement disciplinaire peut présenter une nouvelle demande d'admission selon la procédure établie pour une demande d'admission. Elle doit alors satisfaire aux conditions d'admissibilité en vigueur au moment du dépôt de la demande de réadmission et démontrer à la satisfaction du doyen ou de l'autorité compétente qu'elle a amélioré ses possibilités de réussite.

b) Conditions à la réadmission

Pour une réadmission dans un programme contingenté, le doyen ou l'autorité compétente tient également compte du nombre de places et de la valeur comparative du dossier du candidat à la réadmission.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des conditions à la réadmission, par exemple la mise en probation.

3.12 Nullité d'une admission

Est nulle l'admission reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

3.13 Effets d'une admission ou d'une réadmission

L'admission du candidat à un programme lui confère le statut d'étudiant régulier pour la version en vigueur de ce programme, statut qu'il maintient jusqu'à la réussite, l'abandon ou l'exclusion du programme. L'étudiant doit procéder à son inscription selon les modalités et dans les délais qui lui sont indiqués.

4. Les cours

4.1 Responsabilités relatives aux cours

Les facultés sont responsables des cours. Elles en définissent les contenus et les modalités d'insertion dans chacun des programmes.

Les activités de formation sont sous la responsabilité des professeurs dans le respect du cadre établi par le doyen et des règlements et politiques de l'Université.

4.2 Modalité d'insertion d'un cours dans un programme

a) Cours obligatoire

Le cours obligatoire est imposé à tous les étudiants inscrits à un programme ou, le cas échéant, à une orientation d'un programme;

b) Cours à option

Le cours à option est choisi par l'étudiant régulier parmi un certain nombre de cours faisant partie de blocs structurés; l'Université se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme;

c) Cours au choix

Le cours au choix est choisi par l'étudiant régulier dans l'ensemble des cours offerts par l'Université. Toute faculté peut imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis à ce titre par l'étudiant.

4.3 Cours hors programme ou en surplus

Le cours hors programme ou en surplus ne fait pas partie du programme de l'étudiant régulier. Ce cours fait obligatoirement l'objet d'une évaluation dont le résultat ne contribue pas à la moyenne.

4.4 Autres caractéristiques des cours

a) Cours équivalent

Est dit équivalent un cours qui comporte un recoupement significatif de la matière avec un autre cours. Les cours équivalents sont mutuellement exclusifs dans le cheminement de l'étudiant au sein de son programme. Un seul des cours dits équivalents peut être crédité dans le programme de l'étudiant.

b) Cours préalable

Est dit préalable un cours qui doit obligatoirement avoir été achevé avant un autre. Est considéré achevé un cours pour lequel une note ou une mention a été inscrite au dossier de l'étudiant, à l'exception de l'abandon (ABA) ou de l'échec par absence (F*).

c) Cours concomitant

Est qualifié de concomitant un cours qui doit être suivi parallèlement à un autre; ce cours

peut avoir été suivi préalablement.

d) Cours en séquence

Certaines activités de formation théorique ou pratique peuvent s'étendre sur deux ou plusieurs trimestres consécutifs; elles prennent dans ce cas la forme de cours en séquence. L'étudiant s'inscrit aux cours en séquence dans l'ordre déterminé par la structure de son programme d'études. La note est attribuée au dernier cours, une fois la séquence complétée. Le ou les autres cours de la séquence se voient attribuer la mention SN (sans notation). Les crédits sont accordés et inclus dans le calcul de la moyenne cumulative au dernier cours. Aux fins du calcul des droits de scolarité ainsi que pour établir le régime d'inscription de l'étudiant, le nombre de crédits est réparti entre les cours de la séquence. Normalement, l'interruption de la séquence par défaut d'inscription ou par suite d'annulation ou d'abandon oblige à refaire toute la séquence.

e) Cours de mise à niveau

Un cours imposé au candidat par le doyen ou l'autorité compétente à titre de cours préparatoire ou un cours imposé à la suite d'un résultat insatisfaisant à un test d'admission requis par la Faculté est dit cours de mise à niveau. Sauf exception, ce cours est obligatoirement considéré comme un cours hors programme.

f) Cours éliminatoire

Est dit éliminatoire un cours dont l'échec n'admet aucune reprise et, de ce fait, exclut la poursuite des études dans le programme.

4.5 Langue d'enseignement

La langue d'enseignement est le français sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, ou encore par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité.

4.6 Langue des ouvrages

Sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, les ouvrages de référence obligatoires sont en français, de préférence, ou en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux étudiants dans les listes bibliographiques. [1]

4.7 Description des cours

La description des cours avec, le cas échéant, indication des cours qui leur sont préalables ou concomitants est présentée dans le répertoire des cours de l'Université. [2]

4.8 Plan de cours

Au début de chaque cours, le professeur présente les objectifs généraux et spécifiques dans un plan de cours indicatif contenant les éléments suivants :

- Une description des sujets abordés durant le cours;
- Une liste des textes et autres documents dont la lecture est obligatoire ou recommandée;
- Les objectifs ou compétences en termes d'apprentissages à réaliser (connaissances et, s'il y a lieu, habiletés et attitudes);
- Une description des méthodes d'apprentissage et d'enseignement ainsi que des modalités d'évaluation;
- Le calendrier des activités d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation;
- Une référence au Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants;
- Les coordonnées du professeur ou des auxiliaires d'enseignement.

Dans le cas d'activités de stage, si les caractéristiques (modalités d'attribution, critères d'évaluation, etc.) le justifient, le plan de cours doit faire référence à un guide de stage les précisant. Le répertoire est également présenté en ligne sur le site « Études » sous la rubrique Cours – Premier cycle.

---

[1] La Politique linguistique de l'Université de Montréal peut être consultée sur le site du Secrétariat général sous la rubrique «Documents officiels» à l'adresse http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels

[2] Le répertoire est présenté dans la partie « Cours » de la publication l'Annuaire général de l'Université- Études de premier cycle»», édité annuellement en avril.

5. Inscription

5.1 Selon le contexte, on distingue l'inscription à un programme et l'inscription à un cours.

a) L'inscription à un programme fait référence au statut de l'étudiant par rapport au programme auquel il a été admis.

b) L'inscription à un cours est un processus comportant deux étapes : l'indication par l'étudiant de son intention de suivre un cours; l'autorisation et l'enregistrement par l'Université.

5.2 Disposition générale

Nul n'est autorisé à suivre un cours ou à se soumettre aux évaluations s'il n'est dûment inscrit au cours.

Une inscription à un cours n'est valide que pour la durée du cours.

5.3 Offre de cours

a) Liste de cours offerts

Avant chaque période d'inscription, la Faculté fait connaître la liste des cours qui seront offerts durant l'année universitaire. La Faculté n'est pas tenue d'offrir tous les cours de sa banque de cours à chaque trimestre, voire à chaque année universitaire. De plus, la Faculté peut retirer de l'horaire un cours si, compte tenu des circonstances, il devient impossible ou déraisonnable de l'offrir.

b) Accessibilité aux cours

La Faculté indique quels cours peuvent recevoir des étudiants libres. Elle précise également les cours auxquels des étudiants réguliers peuvent s'inscrire à titre de cours au choix et de cours hors programme.

c) Section de cours

Lorsqu'un nombre important d'étudiants sont inscrits à un cours pendant un trimestre ou lorsque la pédagogie l'exige, ceux-ci sont répartis en sous-groupes, les sections de cours.

d) Horaire

Pour chaque cours ou, le cas échéant, chaque section de cours, la Faculté précise l'horaire et le lieu de chaque séance de cours de même que l'horaire et le lieu de l'examen final. La Faculté se réserve le droit de modifier l'horaire et le lieu d'un cours ou de l'examen final lorsqu'un événement non prévu au calendrier empêche la tenue d'une activité. Lorsqu'un événement non prévu entraîne la suppression d'activités pendant une période prolongée, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

e) Nombre de places et priorité d'inscription

Pour chaque cours ou, le cas échéant, chaque section de cours, la Faculté détermine le nombre de places disponibles et les priorités d'inscription en fonction du statut du cours dans un programme, du statut des étudiants souhaitant s'y inscrire et de leur degré d'avancement dans leur programme respectif.

6. Inscription de l'étudiant régulier

6.1 Obligation d'inscription

Le candidat admis doit s'inscrire au trimestre auquel il a été admis. Pour maintenir son inscription au programme, l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours dans les années ou trimestres subséquents selon les modalités prescrites par la Faculté.

Exceptionnellement, sur demande motivée du candidat admis, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser le report de l'inscription.

6.2 Autorisation

Le doyen ou l'autorité compétente approuve l'inscription trimestrielle ou annuelle de l'étudiant.

Sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente de la ou des facultés, un étudiant ne peut être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade.

6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel; les deux régimes d'inscription ne sont cependant pas autorisés dans tous les programmes. Exceptionnellement, le doyen ou l'autorité compétente peut accorder une dérogation au régime d'études à temps plein.

a) Temps plein

L'étudiant régulier est à temps plein s'il est inscrit à des cours totalisant un minimum de douze crédits pour un trimestre. Le minimum et le maximum de crédits auxquels un étudiant peut ou doit s'inscrire pendant un trimestre sont déterminés pour chacun des programmes.

b) Temps partiel

L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à des cours totalisant moins de douze crédits pour un trimestre.

6.4 Prescriptions d'inscription – structure du programme

L'étudiant régulier s'inscrit à des cours en respectant la structure de la version du programme dans laquelle il a été admis, les exigences propres à chacun des cours et toutes autres directives propres au programme. Il doit également tenir compte des impératifs de la scolarité du programme.

De plus, le cas échéant, l'étudiant doit respecter le cheminement indiqué dans les dispositions réglementaires propres au programme. Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des mesures à l'étudiant qui n'aurait pas satisfait aux prescriptions d'inscription.

Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. L'Université se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme. L'étudiant régulier inscrit à un programme ne comportant pas une structure prédéfinie s'inscrit à des cours choisis après approbation du responsable du programme.

6.5 Prescriptions d'inscription – inscription concurrente à deux programmes

L'étudiant inscrit dans deux programmes concurremment (majeure et mineure/certificat, deux ou trois mineures/certificats ou, exceptionnellement, deux majeures) doit s'inscrire aux cours en respectant les structures de chacun des programmes et les exigences propres aux cours. Il doit également tenir compte de la scolarité de chacun des programmes.

6.6 Prescriptions d'inscription – cours de mise à niveau

L'étudiant qui, en raison de résultats non satisfaisants à un test de français ou à tout autre test, doit suivre un ou des cours de mise à niveau doit s'y inscrire dans le délai prescrit par le doyen ou l'autorité compétente et, le cas échéant, se soumettre aux prescriptions particulières d'inscription définies par ce dernier.

L'étudiant admis conditionnellement à la réussite d'un cours offert à l'Université doit s'y inscrire dans le délai prescrit par le doyen ou l'autorité compétente et, le cas échéant, se soumettre aux prescriptions particulières d'inscription définies par ce dernier.

6.7 Prescriptions d'inscription – stage

Le milieu de stage est généralement assigné par la Faculté. Tout lieu de stage qui ne l'est pas doit avoir reçu l'approbation préalable du doyen ou de l'autorité compétente.

6.8 Inscription à un cours hors établissement

En vertu d'ententes interuniversitaires, le doyen ou l'autorité compétente peut permettre à un étudiant régulier de s'inscrire à un ou à plusieurs cours dans un autre établissement universitaire.

Le cours suivi dans le cadre de l'Entente relative aux autorisations d'études hors établissement entre les universités du Québec est considéré au même titre qu'un cours substitut, décrit à l'article 8.6.

Le cours suivi dans le cadre d'une entente interprovinciale ou internationale peut faire l'objet d'une équivalence ou d'une substitution, selon les termes de l'entente conclue entre l'Université et l'autre établissement.

Le maximum de cours hors établissement auxquels un étudiant peut s'inscrire est déterminé par la Faculté. Cependant, dans le cadre de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec, l'étudiant ne peut s'inscrire à plus de deux cours totalisant six crédits par année. Les cours d'un autre établissement faisant partie de la structure du programme ne sont pas assujettis à cette disposition.

6.9 Inscription à des cours hors programme ou en surplus

L'étudiant régulier peut s'inscrire à des cours hors programme ou en surplus. La Faculté peut imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis à ce titre par l'étudiant. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme ou en surplus auxquels peut s'inscrire un étudiant aussi bien au cours d'un trimestre que dans l'ensemble de son programme.

6.10 Scolarité

Au moment de l'inscription, l'étudiant doit tenir compte de la scolarité du programme auquel il est inscrit. La scolarité de chacun des programmes est inscrite dans le répertoire des programmes.

6.11 Modification d'inscription aux cours

L'étudiant peut modifier son choix de cours avant la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. [1]

Dans certains cas, l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente est requise; elle est obligatoire pour une demande présentée hors délai.

Tout changement de choix de cours doit être fait dans le respect des prescriptions d'inscription.

Le relevé de notes ne fait aucune mention d'une modification d'inscription.

6.12 Abandon d'un cours

a) Demande

L'étudiant peut abandonner un cours au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Une demande d'abandon écrite et motivée peut être exigée. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou l'autorité compétente doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

b) Abandon autorisé

Si le doyen ou l'autorité compétente agrée la demande, la mention « abandon » (ABA) est inscrite au relevé de notes. Le doyen ou l'autorité compétente peut alors exiger que l'étudiant se réinscrive au cours dans un délai qu'il prescrit.

c) Abandon non autorisé

Si la demande est refusée ou si l'étudiant abandonne le cours sans se conformer à la procédure décrite, le cours reste inscrit au relevé de notes et la note finale du cours est calculée en attribuant un échec à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

6.13 Interruption des études et dérogation aux prescriptions d'inscription

a) Interruption des études

L'étudiant peut interrompre ses études. Il existe trois catégories d'interruption des études : le congé parental, le congé de maladie et la suspension.

L'étudiant qui se voit accorder une interruption demeure soumis aux règles de progression de son programme. De plus, il peut se voir imposer des conditions particulières au moment de sa réinscription. Au terme de la période autorisée, l'étudiant doit s'inscrire à des cours du programme, sans quoi il devra présenter une nouvelle demande d'admission au programme.

i. Congé parental

L'étudiant qui souhaite se prévaloir d'un congé parental doit présenter une demande à cet effet au doyen ou à l'autorité compétente. La durée maximale d'un congé parental est de trois trimestres consécutifs. Ce type de congé peut être accordé pour un nouvel enfant sur présentation d'une autre demande au doyen ou à l'autorité compétente. Sur demande, l'étudiant peut avoir à fournir des pièces justificatives.

ii. Congé de maladie

L'étudiant qui souhaite se prévaloir d'un congé de maladie, pour lui-même, pour un enfant ou pour un parent pour lequel il fait office d'aidant naturel, doit présenter une demande à cet effet au doyen ou à l'autorité compétente. Pour ce type de congé, l'étudiant doit fournir une attestation médicale. Le congé de maladie peut être renouvelé sur présentation d'une nouvelle demande au doyen ou à l'autorité compétente.

---

[1] Conformément au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais exigibles des étudiants, l'étudiant qui annule l'inscription à un ou des cours est libéré de l'obligation de payer les droits de scolarité s'il respecte les délais pour modifier son choix de cours.

iii. Suspension

Outre le congé parental et le congé de maladie, l'étudiant peut se prévaloir d'une suspension de ses études. L'étudiant doit présenter une demande motivée à cet effet au doyen ou à l'autorité compétente. La durée maximale d'une suspension est de trois trimestres consécutifs.

b) Dérogation aux prescriptions d'inscription

L'étudiant qui désire déroger aux prescriptions d'inscription doit présenter une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente avant la date limite pour une modification d'inscription.

7. Inscription de l'étudiant libre, de l'étudiant visiteur et de l'auditeur

7.1 Autorisation d'inscription

Le doyen ou l'autorité compétente autorise l'inscription à un cours à titre d'étudiant libre, d'étudiant visiteur à la personne qu'il estime avoir la formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

L'étudiant visiteur inscrit en vertu de l'Entente relative aux autorisations d'études hors établissement entre les universités du Québec ou de toute autre entente interuniversitaire doit en respecter les dispositions.

7.2 Modalités d'inscription

Après avoir été admis aux études libres, l'étudiant s'inscrit par cours et par trimestre dans les délais indiqués par la Faculté. Sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, l'étudiant libre ne peut cumuler plus de 18 crédits de cours.

7.3 Modification d'un choix de cours

L'étudiant libre, l'étudiant visiteur ou l'auditeur qui désire modifier son choix de cours peut le faire avant la date limite indiquée au calendrier facultaire. Le doyen ou l'autorité compétente autorise toute nouvelle inscription.

7.4 Abandon d'un cours

L'étudiant libre ou l'étudiant visiteur qui désire abandonner un cours alors que le délai de modification d'inscription est écoulé, doit en aviser le doyen ou l'autorité compétente au plus tard avant la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. La mention « abandon » (ABA) est inscrite au relevé de notes. Si l'étudiant abandonne le cours hors délai ou s'il le fait sans se conformer à la procédure décrite, le cours reste inscrit au relevé de notes et la note finale du cours est calculée en attribuant un échec à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

7.5 Nullité d'une inscription

Est nulle l'inscription reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

8. Reconnaissance de crédits et transfert de cours

8.1 Généralités

L'étudiant n'est pas tenu de s'inscrire à un cours si, au jugement du doyen ou de l'autorité compétente, il a autrement atteint les objectifs du cours. Les crédits du cours lui sont accordés par équivalence ou exemption selon le cas.

Sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, les crédits obtenus depuis plus de 10 ans ne peuvent faire l'objet d'une équivalence de cours, d'une exemption ou d'un transfert de cours.

8.2 Équivalence de cours

a) Définition

Il y a équivalence de cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant avant son inscription dans son programme satisfont aux exigences d'un cours inscrit à ce programme. Tout crédit de cours accordé par équivalence est compté dans le total des crédits requis pour compléter le programme. Le cas échéant, la Faculté peut exiger un examen pour évaluer les connaissances et les compétences avant d'accorder l'équivalence.

b) Maximum autorisé

L'équivalence de cours, que ceux-ci aient ou non servi à l'obtention d'un grade, ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de grade et de majeure, l'équivalence peut atteindre les deux tiers des crédits du programme.

Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits de son programme à l'Université, exclusion faite des cours au choix. Aucune équivalence ne peut être accordée dans le cadre d'un module.

Les crédits d'un cours ne peuvent être comptés plus d'une fois pour l'obtention d'un baccalauréat par association de diplômes et de certificats.

c) Indication au relevé de notes

Le relevé de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au relevé de notes, mais son résultat, auquel on substitue l'indication « équivalence » (EQV), ne contribue pas à la moyenne.

Aux fins d'une indication au relevé de notes, le cours suivi dans un autre établissement en vertu d'ententes interprovinciales ou internationales peut être considéré comme un cours équivalent si l'entente entre l'Université et l'autre établissement le prévoit.

8.3 Exemption

a) Définition

Il y a exemption de cours lorsque la formation ou l'expérience d'un étudiant justifie de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme. Tout crédit de cours accordé par exemption est compté dans le total des crédits requis pour compléter le programme. Le cas échéant, la Faculté peut imposer un examen ou toute autre modalité d'évaluation pour vérifier les connaissances et les compétences de l'étudiant avant de lui accorder l'exemption.

b) Maximum autorisé

L'exemption de cours ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de grade et de majeure, l'exemption peut atteindre les deux tiers des crédits du programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits de son programme à l'Université, exclusion faite des cours au choix. Aucune exemption ne peut être accordée dans le cadre d'un module.

c) Indication au relevé de notes

Le relevé de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une exemption demeure au relevé de notes, mais l'indication « exemption » (EXE) tient lieu de résultat.

8.4 Cumul d'équivalences et d'exemptions

Le total des crédits accordés par équivalence et par exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de grade et de majeure, ce total peut atteindre les deux tiers des crédits du programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, exclusion faite des cours au choix.

8.5 Transfert de cours

Il y a transfert lorsqu'un cours suivi à l'Université de Montréal, pour lequel la note de passage a été obtenue et qui n'a pas contribué à l'obtention d'un grade, est reporté d'un programme à un autre, ou lorsque des cours suivis à titre d'étudiant libre à l'Université sont reportés au programme de l'étudiant. La Faculté transfère tout cours réussi susceptible d'être reporté dans le programme de l'étudiant. Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé par la structure et les objectifs du programme.

La Faculté détermine le nombre de cours suivis à titre d'étudiant libre qui peuvent être transférés au programme de l'étudiant.

Les crédits du cours transféré sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

La note d'un cours transféré est portée au relevé de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne.

8.6 Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsque le doyen ou l'autorité compétente autorise l'étudiant qui ne peut suivre les cours obligatoires ou à option de la version de programme dans laquelle il a été admis à s'inscrire à d'autres cours. Il n'y pas de substitution possible pour les cours au choix, même en cas d'échec.

Le doyen ou l'autorité compétente peut aussi permettre à un étudiant de s'inscrire à un autre cours en substitution d'un cours du programme.

a) Maximum autorisé

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.

b) Indication au relevé de notes

Le relevé de notes fait état de la substitution accordée. La note du cours substitut est inscrite au relevé de notes avec indication du cours faisant l'objet de la substitution. La note obtenue contribue à la moyenne.

Aux fins d'une indication au relevé de notes, le cours suivi dans le cadre de l'Entente relative aux autorisations d'études hors établissement entre les universités du Québec est considéré au même titre qu'un cours substitut. Le cours suivi dans un autre établissement en vertu d'ententes interprovinciales ou internationales peut être considéré comme un cours substitut si l'entente entre l'Université et l'autre établissement le prévoit.

8.7 Procédure de reconnaissance des crédits

a) Demande

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours, une exemption de cours ou bien qui désire suivre un cours en substitution à un cours de son programme doit en faire la demande par écrit et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou justifier le bien-fondé de sa demande dans les délais prescrits par la Faculté responsable du programme.

b) Approbation

L'équivalence, l'exemption et la substitution doivent être approuvées par le doyen ou l'autorité compétente.

Dans le cas d'équivalence, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours; elle dépend en outre du temps écoulé depuis la réussite du cours. L'équivalence ne saurait être accordée en tenant uniquement compte de l'égalité du nombre de crédits.

Pour qu'un cours puisse faire l'objet d'une équivalence, il doit avoir été réussi avec une note égale ou supérieure à C dont la valeur est définie au système de notation de l'Université ou l'équivalent.

8.8 Nullité d'une équivalence, d'une exemption

Est nulle l'équivalence ou l'exemption reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

9. Évaluation des apprentissages

9.1 Généralités

À l'exception de l'auditeur, tout étudiant doit se soumettre aux évaluations des apprentissages du cours ou, le cas échéant, de la section de cours auquel il est inscrit.

L'évaluation s'effectue dans le cadre d'un cours conformément aux modalités prévues dans le plan de cours, ou dans le cadre d'un ensemble de cours prédéterminé dans le cheminement d'un programme, ou dans le cadre de toute autre activité d'apprentissage.

Lorsque le programme le justifie, l'évaluation porte sur les comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

L'évaluation est faite conformément aux modalités prévues aux exigences de formation additionnelles du programme; elle tient également compte des exigences des règlements et politiques universitaires ou de codes de conduite ou d'éthique facultaires, s'il y a lieu.

a) Responsabilité de l'évaluation

Le professeur est responsable de l'évaluation. Par le biais du plan de cours, le professeur indique par écrit les formes d'évaluation qui seront utilisées, les modalités et critères généraux d'évaluation ainsi que la pondération respective de chaque évaluation et, le cas échéant, les exigences spécifiques de réussite propres aux différentes composantes d'un cours. Il doit informer les étudiants de toutes modifications apportées en cours de trimestre. Quels qu'ils soient, les modalités, les critères d'évaluation et la pondération pour chaque évaluation sont approuvés par le doyen ou l'autorité compétente en accord avec les règles adoptées par la Faculté.

S'il y a lieu, le professeur contribue à évaluer le niveau attendu en termes de comportements, attitudes, habiletés et compétences pour un ensemble de cours prédéterminé ou pour toute autre activité d'apprentissage. Un comité créé à cette fin est responsable de la mise en commun des différentes évaluations.

b) Nombre d'évaluations

Sauf exception approuvée par le doyen ou l'autorité compétente, quelles que soient les modalités retenues, au moins deux évaluations doivent contribuer à la note de tout cours comportant au moins 3 crédits.

Lorsque les modalités d'évaluation le requièrent, l'évaluation doit porter sur une quantité minimale de prestations ou un nombre minimal de séances cliniques.

c) Langue

Sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, les travaux et les examens sont présentés en français. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le doyen ou l'autorité compétente, celui-ci peut autoriser un étudiant dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français et qui en fait la demande, à présenter des travaux et des examens en anglais. Quelle que soit la langue utilisée, la qualité de la langue compte parmi les critères d'évaluation.

d) Qualité de la langue

L'évaluation tient compte de la qualité de la langue et de la capacité à utiliser la terminologie et le style propres à la discipline ou au champ d'études, voire à la profession. Le cas échéant, des moyens spécifiques d'évaluation de la langue figurent dans les dispositions réglementaires propres au programme.

9.2 Modalités d'évaluation

Compte tenu de la nature et des objectifs du cours et de l'enseignement donné ainsi que des apprentissages à réaliser, l'évaluation peut se faire selon une ou plusieurs des formes décrites aux paragraphes a, b et c et, exceptionnellement, selon une autre forme.

a) Évaluation sous forme de travaux

L'évaluation sous forme de travaux porte sur les travaux imposés pendant toute la durée du cours (dissertations, travaux dirigés, rapports de stage, exposés oraux, travaux pratiques, travaux cliniques, laboratoires, participation à un travail de groupe, participation à des activités, portfolio, etc.) et selon un calendrier préétabli.

Dans le cas d'un travail de groupe, chaque étudiant doit être évalué individuellement sauf si un objectif du cours justifie une évaluation collective.

b) Évaluation sous forme d'examens

L'évaluation sous forme d'examens (examen écrit sous surveillance, examen oral, examen-maison, examen pratique) porte sur une partie ou la totalité de la matière du cours (notes de cours, lectures, laboratoires, etc.). Le doyen ou l'autorité compétente peut exiger que l'examen final porte sur la totalité de la matière.

Avant chaque séance d'examen, le professeur ou son représentant donne aux étudiants les consignes particulières appropriées à cet examen.

c) Évaluation sous forme d'observation

L'évaluation sous forme d'observation peut porter sur des comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

9.3 Attribution et confirmation d'une note, mention au dossier

a) Attribution d'une note

Le professeur responsable de l'évaluation attribue, dans les meilleurs délais, les notes selon le système de notation qu'il a annoncé dans le plan de cours. Toutefois, la note finale préliminaire et la note finale sont exprimées selon le système littéral décrit à l'article 11.

b) Confirmation de la note

Dans un délai raisonnable après la fin du trimestre ou après une évaluation, le doyen ou l'autorité compétente examine l'ensemble des résultats, compare les moyennes obtenues dans chaque cours et, le cas échéant, après consultation du ou des professeurs intéressés, arrête les notes finales qui sont inscrites au relevé de notes officiel de l'étudiant. Dans l'attribution de la note finale, le doyen ou l'autorité compétente peut se faire assister par un comité créé à cette fin et composé de professeurs participant à l'enseignement dans le programme.

c) Mention au dossier

Les évaluations et les avis écrits donnés à l'étudiant sont versés à son dossier.

9.4 Vérification de l'évaluation

Au plus tard 14 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant a droit à la vérification des modalités de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation des documents originaux se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

9.5 Révision de l'évaluation

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise

à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit et invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 21 jours. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit avec motif à l'appui dans les 28 jours suivant la réception de la demande.

9.6 Révision exceptionnelle de l'évaluation

Dans les 14 jours suivant la révision d'une modalité d'évaluation d'un cours, l'étudiant qui s'estime lésé par une décision et qui est en mesure de faire état de motifs sérieux de nature à modifier cette décision peut soumettre une demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable de son programme. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si le doyen ou l'autorité compétente juge que la requête est recevable, il en avise l'étudiant dans les 14 jours suivant la date de réception de la demande et crée un comité de révision exceptionnelle constitué de trois membres. Ce comité doit offrir à l'étudiant et au professeur de se faire entendre; il doit entendre le responsable de programme, le directeur et le doyen s'ils en font la demande; il peut consulter tout expert ou toute personne capable de l'éclairer. Le comité peut maintenir, diminuer ou majorer la note; sa décision est sans appel.

La décision doit être communiquée par écrit à l'étudiant dans les 70 jours suivant la date de transmission de l'avis de recevabilité de la demande de révision exceptionnelle. Le comité de révision exceptionnelle peut formuler au doyen ou à l'autorité compétente toute recommandation qu'il juge pertinente concernant l'évaluation du cours visé par la demande de révision exceptionnelle.

b) Demande rejetée

Si le doyen ou l'autorité compétente rejette la demande de révision exceptionnelle, il doit le faire par écrit et avec motifs à l'appui et ce, dans les 14 jours suivant la date de réception de la demande. Ce refus est sans appel.

9.7 Défaut de se soumettre à une évaluation

a) Évaluation sous forme d'examen

La note F* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à une évaluation, à moins qu'il ne justifie valablement son absence auprès du doyen ou de l'autorité compétente conformément aux modalités établies à l'article 9.9.

La note F (échec) ou le résultat (E) (échec, sans valeur numérique) est attribué à l'étudiant présent à une séance d'examen s'il ne remet aucune copie ou s'il refuse de répondre à l'ensemble des questions d'une épreuve orale.

b) Évaluation sous forme de travaux

Lorsque l'étudiant omet de remettre un travail dans le délai prescrit, le doyen ou l'autorité compétente peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail soit alors faite en tenant compte du retard.

c) Évaluation continue

Dans les cours où l'évaluation est continue, la note F* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant lorsque, en raison d'une absence prolongée ou d'absences répétées, il s'avère impossible de lui attribuer une note, à moins qu'il n'ait justifié l'absence, auquel cas il y a report de l'évaluation. L'étudiant doit alors combler ses absences selon les modalités et dans les délais fixés par le doyen ou l'autorité compétente. Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'autoriser la reprise des activités pendant l'année universitaire où les absences se sont produites.

Lorsqu'il y a report de l'évaluation d'un cours, la mention « REM » (remise) est inscrite au relevé de notes jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par la note finale.

9.8 Examen différé

Si l'étudiant est absent à un examen intratrimestriel pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente peut imposer un examen différé ou remplacer la note de l'examen intratrimestriel par la note de l'examen final ou par les autres évaluations du cours si aucun examen final n'est prévu. À moins de circonstances exceptionnelles, un examen intratrimestriel ne peut être différé qu'une fois et ne peut être différé au-delà de la fin du trimestre courant.

Si l'étudiant est absent à un examen final ou un examen de reprise pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente impose un examen différé. Un examen final ne peut être différé au-delà de la fin du trimestre suivant.

Si l'étudiant est absent à l'examen final différé et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, un abandon de cours est enregistré.

9.9 Justification d'une absence

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les sept jours suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. Le cas échéant, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

9.10 Plagiat

Tout plagiat, tout copiage ou toute fraude ainsi que toute tentative de commettre ces actes ou toute participation à ces actes à l'occasion d'un examen ou d'un travail est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle. Aux fins du présent règlement, lorsque la note F est imposée comme sanction en vertu du Règlement disciplinaire mentionné ci-dessus, elle entraîne les mêmes conséquences qu'une note attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf que celle-ci est exclue de l'application des paragraphes relatifs à la révision et à la révision exceptionnelle de l'évaluation.

S'il y a rejet de l'accusation portée en vertu du Règlement disciplinaire cité ci-dessus, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le doyen ou l'autorité compétente; dans le cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions du paragraphe 9.8 du présent règlement s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

10. Évaluation de l'enseignement

En conformité avec les règlements et procédures de l'Université, chaque unité a le mandat de faire effectuer par les étudiants l'évaluation des prestations d'enseignement-cours qui leur sont dispensées et d'en transmettre les résultats aux professeurs responsables de ces enseignements ainsi qu'au doyen ou à l'autorité compétente. Cette évaluation a pour objectif d'améliorer les enseignements-cours et d'aider les unités à préparer des modifications de programme en tenant compte des suggestions reçues.

11. Système de notation

11.1 Notation des cours et inscriptions au relevé de notes

La notation finale des cours se fait selon un système littéral.

a) Pour le calcul de la moyenne, chaque note correspond à un nombre de points alloués selon le barème indiqué dans le tableau suivant :

NOTES		POINTS
A+	EXCELLENT	4,3
A		4,0
A-		3,7
B+	TRÈS BON	3,3
B		3,0
B-		2,7
C+	BON	2,3
C		2,0 (a)
C-		1,7
D+	PASSAGE	1,3
D		1,0 (b)

E	FAIBLE (ÉCHEC)	0,5
F	NUL (ÉCHEC)	0,0
F*	ÉCHEC PAR ABSENCE	0,0

(a) = Note de passage dans un programme
(b) = Note de passage dans un cour et note maximale pour un examen de reprise

b) Le résultat de l'évaluation de certains cours peut être inscrit de la façon suivante :

(S)	succès	sans valeur numérique
(E)	échec	sans valeur numérique

c) Les mentions suivantes peuvent être inscrites au relevé de notes de l'étudiant :

ABA	abandon
ATN	en attente
EF	évaluation facultative
EQV	équivalence
EXE	exemption
REM	remise
SE	sans évaluation
SN	sans notation

11.2 Moyenne

a) Notes contribuant à la moyenne

La moyenne porte sur les notes finales obtenues par un étudiant pour les cours d'un programme d'études et tient compte des crédits alloués à chaque cours. Les crédits et les points des cours hors programme et des cours évalués par les notes (S) et (E) ne contribuent pas au calcul de la moyenne. En cas de reprise, seule la note de la reprise contribue au calcul de la moyenne.

b) Calcul de la moyenne

La moyenne est calculée de la façon suivante: les points correspondant à la note sont multipliés par le nombre de crédits alloués au cours.

Les produits ainsi obtenus sont additionnés pour l'ensemble des cours contribuant à la moyenne et divisés par le nombre total de crédits alloués à ces cours.

La moyenne, calculée et inscrite à la troisième décimale sur le relevé de notes, est arrondie à la première décimale aux fins de l'application du présent règlement.

c) Moment du calcul

La moyenne est calculée à la fin de chaque trimestre, avant examens de reprise.

d) Moyenne déterminant la progression dans un programme

La moyenne est un des éléments déterminant la progression de l'étudiant dans un programme; selon le programme, la moyenne peut être cumulative, annuelle ou par segment.

i. La moyenne cumulative est la moyenne des points obtenus dans les cours d'un programme complétés par l'étudiant. La progression dans les programmes à promotion par cours tient généralement compte de la moyenne cumulative calculée à la fin de chaque trimestre ou au terme de chaque année universitaire, selon le programme. Pour déterminer le cheminement étudiant, le calcul de la moyenne cumulative doit porter sur un minimum de 12 crédits.

ii. La moyenne annuelle est la moyenne portant uniquement sur les points obtenus pendant une année universitaire. La progression dans les programmes à promotion par année tient généralement compte de la moyenne annuelle calculée avant examens de reprise à la fin du trimestre d'hiver.

iii. La moyenne par segment est la moyenne calculée pour chacun des segments d'un programme à la fin du trimestre d'hiver.

11.3 Relevé de notes

Toutes les notes et mentions obtenues par l'étudiant sont inscrites et conservées à son relevé de notes.

Le relevé de notes est communiqué à l'étudiant.

12. Normes de succès - cours

12.1 Réussite ou échec à un cours

L'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure ou le résultat (S) (succès) pour l'ensemble des évaluations du cours. Une note inférieure à D ou le résultat (E) (échec) constitue un échec.

13. Reprise

13.1 Droit de reprise

a) De façon générale, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit de reprise.

b) À titre exceptionnel et sauf pour les cours individuels, l'étudiant qui n'est pas en probation et qui n'a pas encore obtenu le diplôme ou le certificat postulé peut, avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, reprendre tout cours réussi.

13.2 Restrictions au droit de reprise

L'étudiant n'a pas droit de reprise dans les cas suivants :

- Il a été exclu du programme en raison d'une moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, inférieure à 1,7;
- Il a échoué à un cours éliminatoire;
- Il a échoué à un stage obligatoire alors qu'il avait déjà bénéficié d'un droit de reprise pour un autre stage obligatoire.

L'étudiant en probation peut être assujetti à d'autres dispositions susceptibles de limiter son droit de reprise, tel que l'établissent les articles 14.3, 14.4 et 14.5.

13.3 Modalités

Il existe trois modalités de reprise :

a) L'examen ou le travail de reprise

L'étudiant se soumet à un examen de reprise ou à la reprise de travaux portant sur l'ensemble de la matière vue pendant le cours;

b) La reprise du cours

L'étudiant reprend le cours dans l'année qui suit l'échec;

c) La substitution de cours

Avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, l'étudiant suit un autre cours en remplacement du cours auquel il a échoué.

13.4 Applications

a) Cours d'un programme à promotion par année

L'examen de reprise est la modalité généralement applicable dans les programmes à promotion par année;

Toutefois, l'étudiant qui, sans raison valable, ne s'est pas soumis à toutes les évaluations du cours doit reprendre le cours;

Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser ou exiger une reprise du cours au lieu d'un examen de reprise.

b) Cours d'un programme à promotion par cours

Dans le cas d'un cours obligatoire ou à option, la reprise ou la substitution du cours est la modalité applicable. Dans le cas d'un cours au choix, l'étudiant peut soit reprendre ce cours ou réussir un autre cours au choix.

c) Cours offert sous forme de stage, de clinique ou d'atelier

La reprise du cours est la modalité applicable quand il y a échec à un cours offert sous forme de stage, de clinique ou d'atelier. Un stage peut être repris dans un autre milieu.

d) Cours avec évaluation sous forme d'observation

Dans le cas où l'étudiant a échoué à la composante comportement, attitude, habileté ou compétence, le doyen ou l'autorité compétente peut exiger :

- que l'étudiant se soumette aux mesures compensatoires définies par le doyen ou l'autorité compétente ou
- que l'étudiant démontre dans un cours ou un stage subséquent qu'il s'est suffisamment amélioré pour répondre aux exigences de la Faculté ou
- que l'étudiant reprenne le cours.

e) Cours hors faculté

Dans le cas d'un cours hors faculté, l'étudiant qui a subi un échec est soumis aux modalités de reprise de ce cours.

Dans le cas où l'étudiant est inscrit dans un programme à promotion par année, les doyens ou les autorités compétentes prévoient des mesures appropriées pouvant inclure un examen de reprise.

f) Cours obligatoire ou à option

Le cours obligatoire ou à option pour lequel une note d'échec a été obtenue est contributoire à la moyenne jusqu'à la réussite de la reprise ou du cours substitué.

g) Cours au choix

Le cours au choix pour lequel une note d'échec a été obtenue est contributoire à la moyenne jusqu'à la réussite de la reprise ou la réussite d'un nouveau cours au choix.

13.5 Réussite à la reprise

a) Réussite à la reprise d'un cours en échec.

L'étudiant réussit la reprise du cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure ou le résultat (S) (succès) pour l'examen de reprise ou pour l'ensemble des évaluations du cours repris ou du cours substitut. La note d'un examen ou d'un travail de reprise ne peut toutefois être supérieure à D.

b) Réussite à la reprise d'un cours réussi

À l'exception d'un échec obtenu en raison d'une sanction disciplinaire, d'une fraude ou d'un plagiat, la note utilisée dans le calcul de la moyenne lors de la reprise d'un cours réussi est celle de la reprise et ne peut être inférieure à D.

13.6 Échec à la reprise

a) Échec en raison de la note

L'étudiant échoue à la reprise s'il obtient une note inférieure à D ou une mention E (échec) pour l'examen de reprise ou pour l'ensemble des évaluations du cours repris ou du cours substitut.

b) Échec en raison d'une absence

L'étudiant échoue à la reprise et obtient la note F* (échec par absence) si, sans motif valable, il ne se présente pas à l'examen de reprise ou s'il ne s'inscrit pas au cours à reprendre ou à un cours substitut dans les délais prévus. Il est alors exclu du programme auquel il est inscrit.

14. Normes de succès - progressions dans un programme

14.1 Système de promotion

La nature et les objectifs du programme déterminent si la promotion se fait par cours sur la base de la moyenne cumulative ou de la moyenne par segment ou bien par année sur la base de la moyenne annuelle calculée avant examen de reprise. La promotion se fait toujours en tenant compte des cours préalables et des cours concomitants.

Le système de promotion prévalant pour chacun des programmes est indiqué dans le répertoire de l'Université.

14.2 Progression normale

L'étudiant est autorisé à progresser normalement dans le programme s'il remplit les conditions suivantes :

a) Réussite aux cours

Avoir réussi tous les cours auxquels il était inscrit;

Le cas échéant, avoir réussi un ou des cours de mise à niveau dans les délais déterminés par la Faculté.

b) Moyenne

À partir du moment où elle est calculée pour fin de promotion, avoir une moyenne cumulative, annuelle ou par segment, égale ou supérieure à 2,0.

c) Attentes relatives aux comportements, compétences, attitudes et aptitudes

Lorsque le programme le prévoit, avoir répondu aux exigences du programme relatives à ses habiletés et attitudes; lorsque des améliorations sont souhaitées, le doyen ou l'autorité compétente doit, tout en autorisant la progression dans le programme, en aviser l'étudiant par écrit et en tenir compte dans les évaluations subséquentes.

d) Autre condition

Satisfaire à toute autre condition indiquée dans le répertoire de l'Université.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des mesures à l'étudiant qui n'a pas respecté les prescriptions d'inscription lors d'une année ou d'un trimestre antérieur.

14.3 Progression sous probation

L'étudiant ne peut être en probation plus d'une fois au cours d'un même programme.

a) Motifs de probation

i. Probation en raison de la moyenne

L'étudiant dont la moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, calculée avant examen de reprise est égale ou supérieure à 1,7 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

ii. Probation en raison de l'échec à un ou des cours

Quel que soit le régime de promotion, le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un nombre défini de cours ou à certains cours spécifiés par la Faculté.

iii. Probation à la suite de la levée de l'exclusion encourue en raison d'un échec à la reprise

Le doyen ou l'autorité compétente peut lever l'exclusion encourue en raison d'un échec à la reprise et décider de la mise en probation de l'étudiant.

iv. Probation sur décision du doyen ou de l'autorité compétente

Sur recommandation du comité créé à cette fin, le doyen ou l'autorité compétente autorise l'étudiant à progresser dans le programme, mais l'avise par écrit qu'il devra parfaire ses connaissances, améliorer certaines compétences ou habiletés ou modifier ses attitudes pendant la période d'observation suivante sans quoi il pourrait être exclu du programme.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer à l'étudiant la reprise d'un ou de plusieurs cours ou toute mesure particulière qu'il juge appropriée.

b) Durée de la probation

La probation commence en début de trimestre. Le programme de l'étudiant est déterminé par le doyen ou l'autorité compétente.

Dans le cas de l'étudiant inscrit à temps plein, la probation dure un an. Dans le cas de l'étudiant inscrit à temps partiel, le doyen ou l'autorité compétente détermine la durée de la probation en tenant compte de l'inscription trimestrielle de l'étudiant et de la scolarité du programme auquel il est inscrit.

14.4 Prescriptions de la probation dans le cadre d'un programme à promotion par cours

L'étudiant en probation doit satisfaire aux exigences suivantes :

- reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué ou, avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, substituer un autre cours au cours auquel il a échoué;
- à la demande du doyen ou de l'autorité compétente, reprendre et réussir un ou des cours réussis;
- maintenir une moyenne d'au moins 1,7 et obtenir au terme de la probation une moyenne de 2,0;
- se soumettre aux autres conditions imposées par le doyen ou l'autorité compétente.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu du programme auquel il est inscrit;

L'étudiant en probation peut, à sa demande, et avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, reprendre un cours réussi.

14.5 Prescriptions de la probation dans le cadre d'un programme à promotion par année

L'étudiant en probation doit satisfaire aux exigences suivantes :

- reprendre et réussir sans avoir droit à l'examen de reprise les cours de l'année en cause. Le doyen ou l'autorité compétente peut cependant exempter l'étudiant de reprendre certains cours ou permettre la substitution de cours ;
- obtenir une moyenne annuelle de 2,0 au terme de la probation ;
- se soumettre aux autres conditions imposées par le doyen ou l'autorité compétente.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu du programme auquel il est inscrit.

15. Normes de succès - programme

L'étudiant réussit dans un programme et reçoit le grade, le diplôme ou le certificat qui y est associé.

a) s'il réussit tous les cours requis du programme ou, le cas échéant, d'une orientation du programme, soit tous les cours obligatoires, des cours à option de manière à obtenir le minimum des crédits requis par chacun des blocs de cours à option, des cours au choix totalisant le nombre de crédits minimum alloués aux cours au choix et s'il atteint les niveaux attendus en termes de connaissances, compétences, attitudes et habiletés relatives aux objectifs ou compétences selon les exigences du programme;

b) si les cours réussis totalisent le nombre de crédits requis par le programme;

c) s'il obtient une moyenne d'au moins 2,0;

d) le cas échéant, s'il satisfait aux autres exigences du programme, notamment le maintien d'une moyenne annuelle ou par segment de 2,0 à chaque année du programme, incluant la dernière.

16. Exclusion et abandon

16.1 Exclusion

L'étudiant est exclu du programme dans les cas suivants :

a) Défaut de satisfaire aux conditions d'admission stipulées dans l'offre d'admission.

L'étudiant qui, sans motif valable, ne satisfait pas aux conditions de son admission dans les délais prévus est exclu du programme auquel il est inscrit.

b) Échec à un cours éliminatoire

L'étudiant est exclu du programme auquel il est inscrit s'il échoue à un cours éliminatoire.

c) Échec à la reprise d'un cours

L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours à option est exclu du programme auquel il est inscrit.

d) Exclusion en raison d'un échec à un deuxième stage obligatoire

L'étudiant est exclu du programme s'il échoue à un deuxième stage obligatoire, même s'il a réussi la reprise d'un premier stage auquel il a échoué.

e) Moyenne insuffisante

L'étudiant dont la moyenne est inférieure à 1,7 est exclu du programme. Toutefois, l'étudiant inscrit dans un programme de 60 crédits ou plus ne peut être exclu, en raison de la moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, avant d'avoir complété deux trimestres d'études (automne et hiver suivant ou hiver et automne suivant) et ce, quel que soit le nombre de crédits complétés.

Lorsque la moyenne justifiant l'exclusion est constatée en cours de trimestre, l'étudiant exclu peut être autorisé à terminer les cours auxquels il est inscrit, mais à titre d'étudiant libre.

f) Défaut de satisfaire aux conditions de la probation

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les conditions de sa probation dans les délais prévus est exclu du programme auquel il est inscrit.

g) Défaut de satisfaire aux prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'a pas satisfait aux conditions de réussite d'un programme dans le délai maximum prévu pour compléter un programme est exclu du programme auquel il est inscrit.

Le doyen ou l'autorité compétente peut exclure l'étudiant qui ne respecte pas les conditions d'une interruption des études ou les mesures qu'il lui a imposées en raison d'un non-respect des prescriptions d'inscription.

h) Exclusion sur décision du doyen ou de l'autorité compétente

Sur recommandation du comité créé à cette fin, le doyen ou l'autorité compétente peut exclure un étudiant s'il ne satisfait pas aux conditions d'une probation imposée en raison de ses connaissances, de ses compétences, de ses attitudes ou de ses habiletés.

Exceptionnellement et sur recommandation du Conseil de faculté, le doyen ou l'autorité compétente peut exclure un étudiant si son cheminement dans le programme le justifie.

Le doyen ou l'autorité compétente doit alors donner à l'étudiant l'occasion de se faire entendre.

16.2 Abandon du programme

L'étudiant qui désire abandonner ses études doit en aviser la Faculté. L'abandon prend effet le jour de la réception de cet avis. Le relevé de notes de l'étudiant ne fait aucune mention des cours auxquels l'étudiant était inscrit si cet abandon est fait dans la période prévue pour les modifications d'inscription. La mention « abandon » (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient avant le délai fixé pour l'abandon d'un cours. Si aucun abandon n'est signifié à l'intérieur de ces délais, la note F* (échec par absence) est portée au relevé de notes.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la note F* (échec par absence) est inscrite au relevé de notes en regard des cours non complétés. Pour être réadmis au programme, l'étudiant doit présenter une nouvelle demande d'admission conformément à l'article 3 du présent règlement.

16.3 Levée de l'exclusion

Sur recommandation d'un comité créé à cette fin, le doyen ou l'autorité compétente peut lever l'exclusion encourue consécutivement à un échec à la reprise, à un échec à un cours éliminatoire ou à un échec à un stage pour lequel l'étudiant a perdu son droit de reprise et autoriser l'étudiant à reprendre le cours selon des modalités qu'il définit et, s'il y a lieu, lui imposer d'autres conditions incluant la mise en probation. Le doyen ou l'autorité compétente détermine la modalité de la reprise (examen de reprise ou reprise du cours) en fonction des exigences de la progression de l'étudiant dans le programme.

17. Baccalauréat par association de diplôme ou certificats (baccalauréat par cumul)

Le baccalauréat par cumul est un baccalauréat obtenu par la combinaison de diplômes de premier cycle, dont au moins un doit avoir été octroyé par l'Université de Montréal. Le baccalauréat par cumul peut être constitué par la combinaison d'une majeure et d'une mineure-certificat ou de trois mineures-certificats ou, exceptionnellement, de deux majeures (pour les fins du paragraphe 17 (a) ci-dessous uniquement, appelés le(s) « diplôme(s) »).

a) Conditions d'obtention

Pour obtenir le baccalauréat, les conditions suivantes doivent être remplies:

i. l'étudiant doit avoir réussi des programmes dont les cours combinés totalisent au moins 90 crédits; les crédits d'un cours ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont servi à l'obtention de deux des diplômes conduisant à l'obtention du baccalauréat;

ii. au minimum 30 crédits doivent avoir été suivis et réussis à l'Université de Montréal;

iii. de plus, au minimum 15 autres crédits doivent avoir été suivis et réussis à l'Université de Montréal, à HEC Montréal ou à l'École Polytechnique de Montréal;

iv. les diplômes qui ne sont pas octroyés par l'Université de Montréal, HEC Montréal ou l'École Polytechnique de Montréal doivent faire l'objet d'une demande de reconnaissance de programme, conformément au paragraphe b i); la demande de reconnaissance ne peut être faite qu'après l'obtention du diplôme;

v. le délai entre l'octroi du premier diplôme et l'octroi du dernier diplôme ne peut dépasser 10 ans;

vi. l'étudiant doit faire sa demande d'obtention du baccalauréat dans un délai maximal de 24 mois après la date d'octroi du dernier diplôme.

b) Reconnaissance de programme

i. Définition

Il y a reconnaissance de programme lorsqu'un programme réussi a permis à un étudiant d'atteindre les objectifs d'un programme universitaire reconnu par l'Université, selon l'avis du doyen ou de l'autorité compétente.

ii. Indication sur le diplôme

Le diplôme mentionne le nom du programme et le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles la reconnaissance est accordée.

c) Mesures transitoires

Les modalités du présent article 17 entrent en vigueur le 1er janvier 2015.

Pour les étudiants ayant déjà accumulé au moins 60 crédits servant à l'obtention du baccalauréat par cumul en date du 1er janvier 2015 et inscrits à l'Université ou à HEC Montréal ou à l'École Polytechnique de Montréal en date du 9 décembre 2014, les conditions mentionnées à l'annexe à ce règlement intitulée « Annexe - Article 17 » s'appliquent, et ce, jusqu'au 1er janvier 2017, date après laquelle les modalités du présent article 17 s'appliquent.

18. Octroi de grades et attestations

18.1 Responsabilités

a) L'étudiant doit faire sa demande d'obtention de grade, de diplôme ou de certificat après avoir satisfait aux exigences du programme.

b) Sur recommandation du Conseil de faculté, le Conseil de l'Université confère un grade, un diplôme ou un certificat à l'étudiant qui satisfait à toutes les exigences du ou des programmes qui y conduisent et lui délivre un diplôme en attestant l'attribution.

L'appellation et le sigle du grade ou le secteur de rattachement d'un programme est indiqué dans la description de chacun des programmes.

Les grades, diplômes et certificats sont conférés, à compter de la date de la recommandation faite par le Conseil de faculté.

Le cas échéant, le libellé du grade indique que l'étudiant a satisfait aux exigences du cheminement honor ou du cheminement international.

18.2 Libellé

Le libellé du diplôme comprend le nom du programme, la date d'octroi du diplôme ou, le cas échéant, le nom des programmes donnant droit au grade, la date d'octroi des diplômes qui y sont attachés et, s'il y a lieu, la provenance de chacun de ces programmes. Le titre et l'abréviation du grade sont également inscrits sur le diplôme.

De façon générale,

a) Les programmes de doctorat de premier cycle donnent droit au doctorat dans le champ d'études du programme.

b) Les programmes de baccalauréat spécialisé donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.), ou bien au Baccalauréat ès sciences (B.Sc.), ou encore à un baccalauréat dans une discipline ou un champ d'études (Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques, Baccalauréat en musique).

c) Les programmes de baccalauréat bidisciplinaire donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) lorsqu'une des concentrations appartient au secteur arts et l'autre au secteur sciences. Si les deux concentrations appartiennent au même secteur, arts ou sciences, ce dernier détermine l'appellation du grade.

d) Les programmes de baccalauréat avec majeure et mineure-certificat donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) ou bien au Baccalauréat ès sciences, selon le secteur dont relève la majeure.

e) Les programmes de baccalauréat avec mineures-certificats donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) ou bien au Baccalauréat ès sciences (B.Sc.), selon le secteur auquel appartiennent la majorité des mineures-certificats.

f) Les programmes de baccalauréat combinant deux majeures donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) lorsqu'une des majeures appartient au secteur arts et l'autre au secteur sciences. Si les deux majeures appartiennent au même secteur, arts ou sciences, ce dernier détermine l'appellation du grade.

g) Le registraire atteste de la réussite du module.

Seul le relevé de notes atteste de la réussite des cours d'un programme d'appoint ou des études à titre d'étudiant libre.

19. Nullité d'un octroi de grade, de diplôme ou de certificat

L'octroi de grade, de diplôme ou de certificat fait par erreur est nul.

L'octroi de grade, de diplôme ou de certificat à la suite de fraude, dont le plagiat, est nul.

Annexe - Article 17

Pour les étudiants ayant déjà accumulé au moins 60 crédits servant à l'obtention du baccalauréat par cumul en date du 1er janvier 2015 et inscrits à l'Université ou à HEC Montréal ou à l'École Polytechnique de Montréal en date du 9 décembre 2014, les conditions suivantes s'appliquent, et ce, jusqu'au 1er janvier 2017, date après laquelle les modalités de la version en vigueur de article 17 du Règlement des études de premier cycle s'appliquent :

17. Baccalauréat par association de diplômes ou certificats (Baccalauréat par cumul)

Le baccalauréat par cumul est un baccalauréat obtenu par la combinaison d'une majeure et d'une mineure-certificat ou de trois mineures-certificats

a) Conditions d'obtention

Pour obtenir le baccalauréat, l'étudiant doit avoir réussi des programmes dont les cours combinés totalisent 90 crédits. Les crédits d'un cours ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont servi à l'obtention de deux des programmes conduisant à l'obtention du baccalauréat.

b) Équivalence et reconnaissance de programme

i) Définition

Il y a équivalence de programme lorsqu'un programme ou un ensemble de cours réussis par un étudiant remplace un programme constitutif du baccalauréat postulé. Cependant aucune équivalence de programme constitutif d'un grade ne peut être accordée pour des cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

ii) Maximum autorisé

Au plus, une mineure-certificat ou, exceptionnellement, une majeure, ou deux mineures-certificats peuvent être reconnus par équivalence pour l'obtention d'un baccalauréat.

iii) Indication sur le diplôme

Le diplôme mentionne le nom du programme et le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles l'équivalence est accordée.

DÉFINITIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE

À jour le 1er septembre 2016

Extraits du Règlement des études de 1er cycle

Cours - Article 1.6

Le cours est un ensemble d'activités de formation théorique ou pratique pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à une discipline et par un numéro spécifique; à chaque cours est attribué un nombre défini de crédits.

Suivant les objectifs visés, le cours peut prendre diverses formes, notamment leçon magistrale, séminaire, laboratoire, stage, cours en ligne. En particulier, le stage est un cours qui se déroule dans un laboratoire de recherche ou dans un milieu professionnel sous la responsabilité académique de l'Université.

Structure d'un programme - Article 2.4

La structure d'un programme comprend la liste des cours, précise leur répartition dans des blocs de cours obligatoires ou à option et indique le nombre de crédits requis par blocs de cours de même que le nombre de crédits de cours au choix exigés.

Segment - Article 2.4 a)

Composante structurelle d'un programme, le segment est un regroupement de blocs de cours. Il peut comporter les blocs d'un tronc commun d'un programme avec orientations ou les blocs de chacune des orientations ou les blocs de cours et de stages d'une année d'études dans un programme à promotion par année ou encore les blocs de cours propres à chacune des composantes d'un programme multidisciplinaire.

Tronc commun - Article 2.4 a) i)

Le tronc commun comprend les segments imposés à tous les étudiants d'un programme avec orientations.

Orientation - Article 2.4 a) ii)

L'orientation est un regroupement thématique de cours à l'intérieur d'un programme; l'inscription dans une orientation exclut la possibilité de choisir des cours dans une autre.

Bloc de cours - Article 2.4 b)

Le bloc de cours, composante structurelle d'un segment d'un programme, est un regroupement de cours en fonction de leur caractère obligatoire ou à option; il correspond à une thématique ou à un cheminement dans un programme. L'étudiant s'inscrit à des cours totalisant un nombre déterminé de crédits de chacun des blocs.

Cheminement honor - Article 2.4 c)

Le cheminement honor, inscrit dans certains programmes, est un ensemble de cours permettant d'inciter à l'excellence académique, de reconnaître cette excellence et d'offrir un cheminement facilitant l'accès aux études supérieures.

Cheminement international - Article 2.4 d)

Le cheminement international, inscrit dans certains programmes, est un ensemble de cours offrant des activités de formation présentant un caractère international.

Version d'un programme - Article 2.5

Tout programme est identifié sous un numéro de version pour tenir compte des refontes de programme.

Note: La dernière version du programme est celle qui paraît à l'annuaire et est indiquée près du numéro du programme.

Cours obligatoire - Article 4.2 a)

Le cours obligatoire est imposé à tous les étudiants inscrits à un programme ou, le cas échéant, à une orientation d'un programme.

Cours à option - Article 4.2 b)

Le cours à option est choisi par l'étudiant régulier parmi un certain nombre de cours faisant partie de blocs structurés; l'Université se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.

Cours au choix - Article 4.2 c)

Le cours au choix est choisi par l'étudiant régulier dans l'ensemble des cours offerts par l'Université. Toute faculté peut imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis à ce titre par l'étudiant.

Cours hors programme ou en surplus - Article 4.3

Le cours hors programme ou en surplus ne fait pas partie du programme de l'étudiant régulier. Ce cours fait obligatoirement l'objet d'une évaluation dont le résultat ne contribue pas à la moyenne.

SIGLES DES COURS DE 1ER CYCLE

À jour le 29 août 2016
Les chiffres entre parenthèses désignent le nombre de cours offerts portant ce sigle.

ACT - Actuariat (13)
AEG - Animation (3)
AES - Études est-asiatiques (41)
ALL - Études allemandes (41)
AME - Aménagement (4)
AND - Démographie et anthropologie (1)
ANG - Études anglaises (57)
ANS - Anglais langue seconde (25)
ANT - Anthropologie (99)
APA - Architecture de paysage (28)
ARA - Arabe (études arabes) (9)
ARC - Architecture (35)
ARP - Arts plastiques (2)
ARV - Archivistique (15)
ASA - Administration de la santé (16)
AUD - Audiologie (38)
AUT - Études autochtones (5)
BCM - Biochimie (38)
BIN - Bio-informatique (3)
BIO - Biologie (sciences biologiques) (94)
CEP - Communication et politique (4)
CHI - Chirurgie (5)
CHM - Chimie (50)
CHN - Chinois (études chinoises) (13)
CIN - Cinéma (études cinématographiques) (53)
COM - Communication (sciences de la communication) (59)
CRI - Criminologie (83)
CRN - Études coréennes (10)
CSS - Collaboration en sciences de la santé (3)
CTL - Études catalanes (10)
DEI - Design d'intérieur (29)
DEN - Médecine dentaire (25)
DER - Dentisterie de restauration (75)
DID - Didactique (120)
DIN - Design industriel (61)
DMO - Démographie (15)
DMV - Médecine vétérinaire (doctorat) (187)
DRT - Droit (151)
DST - Didactiques, sciences et technologies (5)
ECN - Sciences économiques (52)
EDP - Éducation permanente (14)
EDU - Éducation (stages) (63)
EMU - Éducation, musique (2)
ENF - Enseignement du français (1)
ERT - Ergothérapie (50)
ESP - Études hispaniques (48)
ETA - Éducation : études et administration (18)
ETM - Études médiévales (5)
FAS - Études interculturelles (12)
FRA - Français, langue et littérature (101)
FRS - Français langue seconde (81)
GBM - Génie biomédical (1)
GEO - Géographie (62)
GER - Gérontologie (16)
GIN - Génie (École Polytechnique) (2)
GLG - Géologie (1)
GRC - Grec ancien (13)
GRM - Grec moderne (études néo-helléniques) (11)
GSP - Gestion appliquée à la police et à la sécurité (18)
HAR - Histoire de l'art (58)
HEC - HEC Montréal (6)
HGL - Études classiques (18)
HST - Histoire (115)
IDI - Déficience intellectuelle (intervention) (13)
IFT - Informatique (82)
INN - Innu (4)
INT - Études internationales (8)
INU - Information numérique (9)
ITL - Études italiennes (18)
JES - Jeunes et société (15)
JEU - Jeux vidéographiques (6)
JOU - Journalisme (16)
JPN - Japon (études japonaises) (20)
KIN - Kinésiologie (92)
LAA - Études latino-américaines (1)
LAT - Latin (études latines) (13)
LCO - Littérature comparée (27)
LNG - Linguistique (44)
LNP - Linguistique-psychologie (2)
MAT - Mathématiques (39)
MCB - Microbiologie et immunologie (30)
MCT - Musique, composition (28)
MEV - Médecine vétérinaire (127)
MIN - Musique, interprétation (38)
MMD - Médecine (multidisciplinaire) (318)
MMV - Médecine vétérinaire (multidisciplinaire) (31)
MSN - Santé environnementale et santé au travail (1)
MSO - Médecine sociale et préventive (12)
MTE - Musique, techniques d'écriture (33)
MUE - Musique, ensembles et ateliers (280)
MUI - Musique, instrument (978)

MUL - Musicologie (38)
MUS - Musique (56)
NCM - Neurocognitions de la musique (4)
NSC - Neurosciences (19)
NUT - Nutrition (68)
OPH - Ophtalmologie (2)
OPM - Optométrie (54)
ORA - Orthophonie - audiologie (61)
ORT - Orthophonie (32)
PAA - Anatomie et physiologie animales (8)
PAP - Programme d'appoint pour les pharmaciens étrangers (27)
PBC - Pathologie et biologie cellulaire (14)
PBT - Publicité (21)
PDT - Pédiatrie (15)
PED - Pédagogie (interdépartemental) (5)
PEF - Petite enfance et famille (19)
PEP - Politique et philosophie (3)
PHA - Pharmacie (55)
PHE - Philanthropie (9)
PHI - Philosophie (81)
PHL - Pharmacologie (10)
PHM - Pharmacie (6)
PHT - Physiothérapie (24)
PHY - Physique (48)
PLU - Pluridisciplinaire (1)
POL - Science politique (113)
PPA - Psychopédagogie et andragogie (64)
PPL - Études plurisectorielles (20)
PRO - Promotionnelle (communication) (1)
PSE - Psychoéducation (69)
PSL - Physiologie (12)
PSO - Psychosociologie (3)
PST - Psychiatrie (4)
PSY - Psychologie (71)
PTG - Études portugaises (14)
PTM - Pathologie et microbiologie (méd. vét.) (40)
QCF - Études québécoises (3)
REA - Réadaptation (générale) (3)
RED - Rédaction (11)
REI - Relations industrielles (63)
REL - Sciences de la religion (77)
REP - Relations publiques (15)
RPE - Participation étudiante, communauté universitaire (1)
RUS - Études russes (4)
SAB - Santé buccale (70)
SBM - Sciences biomédicales (22)
SBP - Sciences biopharmaceutiques (43)
SCV - Sciences de la vision (6)
SIP - Sécurité intérieure et formation policière (22)
SME - Santé mentale (19)
SOI - Sciences infirmières (soins infirmiers) (98)
SOL - Sociologie (68)
SPV - Santé publique vétérinaire (1)
SRL - Sciences des religions (2)
SST - Santé et sécurité du travail (26)
STD - Statistique et démographie (1)
STO - Stomatologie (45)
STT - Statistique (22)
SVS - Travail social (57)
THL - Théologie (2)
TIA - Technologie et innocuité des aliments (10)
TRA - Traduction (101)
TXM - Toxicomanie (24)
ULA - Université Laval (1)
UQA - Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (1)
UQM - Université du Québec à Montréal (1)
URB - Urbanisme (31)
VIO - Victimologie (12)

Index des programmes de 1er cycle

À jour le 29 août 2016

A

Accès-FEP : programme – Faculté de l'éducation permanente, Programme d'acquisition de connaissances et de compétences pour les études
Actualisation de formation : programme – Faculté des arts et des sciences, Programmes facultaires
Action communautaire : certificat – Faculté des arts et des sciences, École de travail social
Administration des systèmes informatiques : module – Faculté des arts et des sciences, Département d'informatique et de recherche opérationnelle
Année préparatoire : programmes – Faculté des arts et des sciences, Programmes facultaires
Anthropologie : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département d'anthropologie
Architecture (science) : baccalauréat – Faculté de l'aménagement, École d'architecture
Architecture de paysage : baccalauréat – Faculté de l'aménagement, École d'urbanisme et d'architecture de paysage
Archivistique : certificat – Faculté des arts et des sciences, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Arts et sciences : mineure – Faculté des arts et des sciences, Programmes facultaires
Audiologie : baccalauréat, qualification – Faculté de médecine, École d'orthophonie et d'audiologie

B

Biochimie et médecine moléculaire : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, Département de biochimie
Bio-informatique : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, Département de biochimie
Biologie : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de sciences biologiques
Bureautique : module – Faculté de l'éducation permanente, Modules

C

Chimie : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de chimie
Cinéma : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
Communication (scicences) : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de communication
Communication appliquée : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats
Communication et Politique : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de science politique
Compléments de formation : programme – Faculté des arts et des sciences, Programmes facultaires
Coopération internationale : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats
Créativité, innovation: certificat – Faculté de l'éducation permanente,
Criminologie : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, École de criminologie
Criminologie : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

D

Démographie : mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de démographie
Démographie et Anthropologie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de démographie
Démographie et Géographie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de démographie
Démographie et Statistique : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de démographie
Design d'intérieur : baccalauréat – Faculté de l'aménagement, École de design
Design industriel : baccalauréat – Faculté de l'aménagement, École de design
Design des jardins : mineure – Faculté de l'aménagement, École d'urbanisme et d'architecture de paysage
Droit : baccalauréat – Faculté de droit
Droit : certificat, microprogramme – Faculté de l'éducation permanente

E

Économie : *voir Sciences économiques*
Économie et Politique : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de science politique
Écriture de scénario et création littéraire : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
Éducation préscolaire et enseignement primaire : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
Enseignement de l'éducation physique et à la santé : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
Enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
Enseignement de l'univers social au secondaire : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
Enseignement des mathématiques au secondaire : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
Enseignement des sciences et des technologies au secondaire : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
Enseignement du français au secondaire : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
Enseignement du français langue seconde : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
Enseignement en adaptation scolaire : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
Ergothérapie (sciences de la santé) : baccalauréat – Faculté de médecine, École de réadaptation
Éthique et droit : mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de philosophie

Études allemandes : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde
Études allemandes et Histoire : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde
Études anglaises : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde
Études anglaises et Littérature comparée : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département d'études anglaises
Études arabes : mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde
Études autochtones : mineure, module – Faculté des arts et des sciences, Département d'anthropologie
Études asiatiques : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études de l'Asie de l'est (CÉTASE)
Études catalanes : mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde
Études cinématographiques : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
Études classiques : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études classiques
Études classiques et Anthropologie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études classiques
Études du jeu vidéo : mineure – Faculté des arts et des sciences - sous Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
Études est-asiatiques : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études de l'Asie de l'Est
Études hispaniques : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde
Études individualisées (ès arts) : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats
Études individualisées (ès sciences) : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats
Études internationales : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, Département de science politique
Études italiennes : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues du monde
Études latino-américaines : mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde
Études lusophones : mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde
Études médiévales : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études médiévales
Études néohelléniques : certificat – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde
Études québécoises : mineure – Faculté des arts et des sciences, Département d'histoire
Études religieuses : baccalauréat, mineure – Faculté de théologie et de sciences des religions

FG

Français langue seconde pour non-francophones : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats
Formation en enseignement, programme d'actualisation : programme – Faculté des sciences de l'éducation
Géographie : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de géographie
Géographie environnementale : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, Département de géographie
Gérontologie : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats
Gestion appliquée à la police et à la sécurité : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats
Gestion de l'information numérique : certificat – Faculté des arts et des sciences, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Gestion des services de santé et des services sociaux : certificat, module – Faculté de l'éducation permanente
Gestion philanthropique : certificat – Faculté de l'éducation permanente

HI

Histoire : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département d'histoire
Histoire de l'art : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
Histoire et Études classiques : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études classiques
Informatique : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département d'informatique et de recherche opérationnelle
Informatique appliquée : certificat – Faculté des arts et des sciences, Département d'informatique et de recherche opérationnelle
Initiation à la programmation : module – Faculté de l'éducation permanente, Modules
Initiation au multimédia : module – Faculté de l'éducation permanente, Modules
Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques : certificat – Faculté de l'éducation permanente
Intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme : certificat – Faculté de l'éducation permanente
Intervention psychoéducative : certificat – Faculté des arts et des sciences, École de psychoéducation

JKL

Journalisme : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats
Kinésiologie : baccalauréat – Département de kinésiologie
Langue et culture allemandes : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues du monde
Langue et culture anglaises : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues du monde
Langue et culture arabes : module – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde
Langue et culture catalanes : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues du monde
Langue et culture chinoises : module – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études de l'Asie de l'Est
Langue et culture coréennes : module – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études de l'Asie de l'Est
Langue et culture grecques : module – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études classiques
Langue et culture hispaniques : module – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde

Langue et culture italiennes : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues du monde
Langue et culture japonaises : module – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études de l'Asie de l'Est
Langue et culture latines : module – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études classiques
Langue et culture néohelléniques : module – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde
Langue et culture russes : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues du monde
Langue portugaise et cultures lusophones : mineure, module – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues du monde
Langues modernes : baccalauréat par cumul – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde
Linguistique : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de linguistique et de traduction
Linguistique et Psychologie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de linguistique et de traduction
Littérature comparée : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de littérature comparée
Littératures de langue française : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département des littératures de langue française
Littératures de langue française et Linguistique : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de linguistique et de traduction
Littératures de langue française et Philosophie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de philosophie
Littératures de langues anglaise et française : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues du monde

M

Mathématiques : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de mathématiques et de statistique
Mathématiques et Économie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de sciences économiques
Mathématiques et Informatique : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département d'informatique et de recherche opérationnelle
Mathématiques et Physique : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de physique
Médecine : année préparatoire, doctorat – Faculté de médecine
Médecine dentaire : année préparatoire, doctorat – Faculté de médecine dentaire
Médecine vétérinaire : doctorat – Faculté de médecine vétérinaire
Microbiologie et immunologie : baccalauréat – Faculté de médecine, Département de microbiologie et immunologie
Multimédia : module – Faculté des arts et des sciences, Département d'informatique et de recherche opérationnelle
Musique, accès aux études universitaires : programme - Faculté de musique
Musique : baccalauréat - Faculté de musique
Musique, art et société : majeure, mineure – Faculté de musique
Musique, composition et arrangement jazz : majeure – Faculté de musique
Musique, composition instrumentale : baccalauréat – Faculté de musique
Musique, composition mixte : baccalauréat – Faculté de musique
Musique, écriture : baccalauréat, mineure – Faculté de musique
Musique, interprétation chant classique : baccalauréat – Faculté de musique
Musique, interprétation instruments classiques : baccalauréat – Faculté de musique
Musique, interprétation jazz : baccalauréat – Faculté de musique
Musique, musicologie : baccalauréat – Faculté de musique
Musiques numériques : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté de musique

NOP

Neuroscience cognitive : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, Département de psychologie
Neurosciences : baccalauréat – Faculté de médecine, Département de neurosciences
Nutrition : baccalauréat – Faculté de médecine, Département de nutrition
Optométrie : année préparatoire, doctorat – École d'optométrie
Orthophonie : programme de qualification, baccalauréat – Faculté de médecine, École d'orthophonie et d'audiologie
Petite enfance et famille : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats
Pharmacie : programme de qualification, doctorat – Faculté de pharmacie
Philosophie : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de philosophie
Philosophie et Études classiques : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de philosophie
Physiothérapie (sciences de la santé) : baccalauréat – Faculté de médecine, École de réadaptation
Physique : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de physique
Physique et Informatique : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de physique
Programmation : module – Faculté des arts et des sciences, Département d'informatique et de recherche opérationnelle
Programmation Internet : module – Faculté de l'éducation permanente, Modules
Psychoéducation : baccalauréat, mineure – Faculté des arts et des sciences, École de psychoéducation
Psychoéducation et Psychologie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, École de psychoéducation
Psychologie : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de psychologie
Psychologie et Sociologie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de sociologie
Publicité : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

QR

Qualification en enseignement : module – Faculté des sciences de l'éducation
Rédaction : principes et pratique : module – Faculté de l'éducation

permanente, Modules

Rédaction professionnelle : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

Relations ethniques : module – Faculté des arts et des sciences, Département de sociologie

Relations industrielles : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, École de relations industrielles

Relations industrielles : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

Relations publiques : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

S

Santé communautaire : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

Santé et sécurité du travail : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

Science politique : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de science politique

Science politique et Philosophie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de science politique

Sciences biomédicales : baccalauréat – Faculté de médecine

Sciences biopharmaceutiques : baccalauréat, Faculté de pharmacie

Sciences cognitives : mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de linguistique et de traduction

Sciences des religions : majeure – Faculté de théologie et de sciences des religions

Sciences économiques : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de sciences économiques

Sciences infirmières, DEC-BAC baccalauréat– Faculté des sciences infirmières

Sciences infirmières, évaluation de la santé et interventions : module – Faculté des sciences infirmières

Sciences infirmières, formation initiale : baccalauréat – Faculté des sciences infirmières

Sciences infirmières, soins d'urgence : module – Faculté des sciences infirmières

Sécurité et études policières : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, École de criminologie

Sociologie : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de sociologie

Soins préhospitaliers d'urgence avancés : majeure – Faculté des sciences infirmières

T

Technologie et innocuité des aliments : certificat – Faculté de médecine vétérinaire

Théologie : majeure – Faculté de théologie et de sciences des religions

Toxicomanies : prévention et réadaptation : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

Traduction : baccalauréat, majeure – Faculté des arts et des sciences, Département de linguistique et de traduction

Traduction I : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

Traduction II : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

Traduction troisième langue : certificat – Faculté des arts et des sciences, Département de littérature et de langues modernes

Travail social : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, École de travail social

UV

Urbanisme : baccalauréat, mineure – Faculté de l'aménagement, École d'urbanisme et d'architecture de paysage

Victimologie : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

Baccalauréat par association de programmes

L'étudiant qui veut diversifier sa formation peut obtenir un baccalauréat par association de deux ou de trois programmes (y compris ceux des Écoles affiliées ou d'autres universités). Ainsi, on peut obtenir un baccalauréat en associant un programme de majeure (60 crédits) dans une discipline ou un champ d'études à un programme de mineure ou de certificat (30 crédits) dans une autre discipline ou un autre champ d'études. De même, on peut obtenir un baccalauréat en associant trois programmes de mineures ou de certificats (30 crédits). Cependant, toutes les associations ne peuvent conduire à un baccalauréat. Par exemple, deux programmes de nature multidisciplinaire, tels le certificat d'études individualisées et la mineure arts et sciences ne peuvent être associés pour l'obtention d'un baccalauréat.

En conséquence, l'étudiant est prié de consulter un responsable de sa faculté avant son inscription.

Références

Les programmes d'études, les descriptions et les horaires de cours, les informations relatives à l'admission, et aux baccalauréats par association de programmes sont accessibles sur le site *Guide d'admission et des programmes d'études*.

Le règlement des études sont accessibles sur le site du *Secrétariat général*.

Les annuaires généraux, les informations relatives aux études libres et à l'obtention de documents officiels sont accessibles sur le site du *Bureau du registraire.*

Table des matières

Section 1 – Faculté de l'aménagement

Calendrier facultaire

Introduction et Direction 1-1

Corporations professionnelles 1-1

École d'architecture

1-010-1-3 Baccalauréat en sciences, architecture (B. Sc.) 1-2

École de design

1-015-1-0 Baccalauréat en design industriel (B.D.I.) 1-3

1-016-1-0 Baccalauréat en design d'intérieur (B. Int.) 1-5

Institut d'urbanisme et d'architecture de paysage

1-025-1-0 Baccalauréat en urbanisme (B. Sc.) 1-6

1-025-4-0 Mineure en urbanisme 1-8

1-020-1-0 Baccalauréat en architecture de paysage (B.A.P.) 1-8

1-021-4-0 Mineure en design des jardins 1-9

Information à jour le 29 août 2016

FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT

Introduction

La Faculté de l'aménagement réunit en un seul lieu des disciplines dédiées à l'étude des interactions entre l'homme et son milieu et à l'intervention sur l'environnement bâti et naturel. À la frontière de l'art et de la science, les disciplines de l'aménagement sont d'une immense richesse, tant par la diversité de leurs champs d'action que par leurs échelles d'intervention – de la ville à l'objet. Elles se déploient dans une recherche tout aussi vaste par leurs axes et leurs formes, allant de la recherche fondamentale à la recherche appliquée et à la recherche-création. L'ampleur des champs d'études en aménagement et le regard décloisonné que propose le maillage disciplinaire, amènent un avantage unique : la capacité d'embrasser des problématiques complexes à la hauteur des enjeux contemporains de notre société.

En écho à cette richesse, le savoir dans les disciplines de l'aménagement se transmet par une pédagogie qui leur est particulière. C'est ainsi que le flot d'idées qui émerge de l'interrelation entre pratique, enseignement et recherche se réalise par le projet qui est au cœur de l'apprentissage. Le projet se déploie en atelier, un lieu de foisonnement unique, propre aux disciplines de l'aménagement, et dans lequel l'étudiant construit son expérience à travers un accompagnement individualisé par des experts de sa discipline.

La Faculté de l'aménagement compte aujourd'hui une soixantaine de professeurs, au-delà de 1500 étudiants, une vingtaine d'unités de recherche, dont quatre chaires, et 20 programmes répartis sur les trois cycles d'études universitaires. Ces programmes sont les suivants :

- deux baccalauréats préprofessionnels : en sciences, architecture, et en architecture de paysage;
- des baccalauréats professionnels en design industriel, en design d'intérieur et en urbanisme;
- des mineures en design des jardins et en urbanisme;
- un microprogramme de 2e cycle en Mobilité, transport et urbanisme conjoint avec l'École Polytechnique;
- un programme de qualification en urbanisme;
- une maîtrise en aménagement (M. Sc. A.) qui regroupe trois options : aménagement; design et complexité; montage et gestion de projets d'aménagement;
- une maîtrise individualisée en design urbain;
- des maîtrises professionnelles en architecture, en architecture de paysage et en urbanisme;
- des D.É.S.S. en design de jeux; en gestion urbaine pour les pays en développement; en montage et gestion de projets d'aménagement; en écodesign stratégique.
- un Ph. D. individualisé en architecture et un Ph. D. en aménagement.

Coordonnées générales de la Faculté

Pavillon de la Faculté de l'aménagement
2940, chemin de la Côte Sainte-Catherine
amenagement.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : (514)
École d'architecture	2076	343-6007
École de design	1037	343-7556
École d'urbanisme et d'architecture de paysage	3072	343-6865

Direction

Doyen : Paul Lewis

Vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de faculté : Manon Guité
Vice-doyen aux études supérieures : Juan Torres
Vice-doyenne à la recherche : Anne Marchand
Adjointe au doyen : Anne-Marie Labrecque
Directrice administrative : Natalie Cyr
Directrice de la bibliothèque : Isabelle Séguin

École d'architecture

Directeur : Jacques Lachapelle
Responsable des études de 1er cycle : Georges Adamczyk

École de design
Directrice : Fabienne Münch
Responsable du programme de design industriel : Denyse Roy
Responsable pédagogique du programme de design d'intérieur : Jean Therrien

École d'urbanisme et d'architecture de paysage

Directeur et responsable des admissions : Franck Scherrer
Responsable des programmes d'urbanisme : Paula Negron
Responsable des programmes d'architecture de paysage : Bernard St-Denis

Corporations professionnelles

Au Québec, la profession d'architecte est régie par l'Ordre des architectes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme professionnel de 2e cycle en architecture, précédé du diplôme préprofessionnel en sciences, architecture; en outre, avant de se voir décerner le titre d'architecte et le droit d'exercice, il faut avoir complété un stage obligatoire et avoir réussi l'examen professionnel.

La profession d'urbaniste est régie par l'Ordre des urbanistes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme de 1er ou de 2e cycle en urbanisme.

Les architectes paysagistes se regroupent au sein de l'Association des architectes paysagistes du Québec.

Les designers industriels se regroupent au sein de l'Association des designers industriels du Québec et de l'Association des designers industriels du Canada.

Les designers d'intérieur se regroupent au sein de l'Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec et de l'Association des designers d'intérieur du Canada.

Frais facultaires

Baccalauréat en sciences, architecture et Maîtrise en architecture

Des frais de 20 $ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :

- AME 2340
- ARC 1215, 1801, 1802, 1803, 2214, 6812, 6813A et 6813D

De plus, des frais de 20 $ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des ateliers techniques (bois, métal, plastique, maquettes et numérique), soit les cours de sigle :

- AME 3030, 6416 et 6931
- ARC 1011, 1012, 2011, 2012, 3014, 3017, 3018, 6812, 6813A à F et 6814

Baccalauréat en architecture de paysage, Mineure en design des jardins et Maîtrise en architecture de paysage

Des frais de 20 $ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :

- AME 2340
- APA 1310, 1330, 2310 et 3310

Baccalauréat en design industriel, Baccalauréat en design d'intérieur et D.É.S.S. en design de jeux

Des frais de 20 $ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :

- AME 2340
- DEI 1120, 2013
- DIN 1110A à C, 1120A et B, 2120, 2131, 2140, 3131, 3132 et 3334
- DEJ 6002, 6007

De plus, des frais de 20 $ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des ateliers techniques (bois, métal, plastique, maquettes et numérique), soit les cours :

- AME 3030
- DEI 1018, 1019, 2018, 2100 et 3040
- DIN 3021, 3022, 3023, 3024, 3025, 4016, 4017 et 4020

De plus, des frais de 10 $ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des ateliers techniques (bois, métal, plastique et maquettes), soit les cours de sigle :

- DIN 1031, 1032, 1041, 1042, 1043, 2011, 2012, 2013, 2021, 2022, 3011, 3012, 3013, 3014, 3015, 3016, 3018 et 3019

Baccalauréat, Mineure et Maîtrise en urbanisme

Des frais de 20 $ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle URB 1412, 1414, 2415, 6288 et 6744.
De plus, des frais de 20 $ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des ateliers techniques (bois, métal, plastique, maquettes et numérique), soit le cours de sigle : AME 3030.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE

Deux programmes d'études sont offerts par l'École d'architecture : le baccalauréat en sciences, architecture (B. Sc. Arch.) de trois ans (95 crédits) et la maîtrise en architecture (M.Arch.) d'un an et demi (45 crédits). La formation au baccalauréat doit être suivie à plein temps.

Le baccalauréat offre une formation générale préprofessionnelle en architecture et les diplômés de ce programme peuvent contribuer aux travaux d'équipes œuvrant dans divers domaines (architecture, design, scénographie, etc.) ou encore s'inscrire à des études supérieures en architecture ou dans des domaines connexes. Le cumul du B. Sc. Arch. et de la M.Arch. constitue une formation professionnelle complète en architecture et mène au stage et aux examens de l'Ordre des architectes du Québec.

L'apprentissage à l'École d'architecture est intensif et passionnant. Outre la formule usuelle des cours magistraux, l'enseignement s'articule en grande partie autour du « projet » qui comporte des processus de conception multiples. Il se déroule en atelier à travers le « penser » et le « faire » par le dessin, la maquette, la modélisation et le discours qui contribuent à former la pensée constructive. Dispensée généralement à des groupes d'une douzaine d'étudiants encadrés par un tuteur, la formation en atelier est fondée non seulement sur des contacts directs et privilégiés avec les enseignants, mais aussi sur l'émulation entre tous les étudiants.

Au cours des deux premières années de baccalauréat, l'atelier vise à développer la réflexion, l'intuition, la sensibilité à l'espace, en même temps qu'il familiarise l'étudiant au processus de design et à l'usage des outils numériques. En troisième année, plusieurs choix d'ateliers optionnels sont offerts aux étudiants. Ces ateliers leur permettent d'explorer différentes démarches conceptuelles. Les étudiants peuvent également participer à un programme d'échange international ou encore à un atelier d'été tenu dans une ville dont l'architecture est remarquable.

Programme 1-010-1-3 Version 01 (A12)

Baccalauréat en sciences, architecture (B. Sc.)

Responsable : Georges Adamczyk

OBJECTIFS

Ce programme porte principalement sur l'apprentissage du projet architectural et le développement des habiletés. Il encourage une vision responsable de la pratique professionnelle en mettant l'accent sur la création d'un cadre bâti durable. Il introduit les étudiants aux enjeux théoriques et critiques de la discipline. Il favorise une ouverture internationale par des échanges avec des écoles étrangères.Ce baccalauréat mène soit au marché du travail, soit à la maîtrise professionnelle en architecture (M.Arch.) ou à des études supérieures dans des domaines connexes. Sur le marché du travail, le diplômé pourra assister les professionnels autant dans la conception d'ensemble des projets d'architecture, de design d'intérieur ou d'urbanisme que dans leur réalisation. La maîtrise professionnelle en architecture donne accès à l'Ordre des architectes du Québec et le cheminement baccalauréat-maîtrise est accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA), seul organisme autorisé à accréditer les programmes professionnels canadiens en architecture. « Au Canada, toutes les associations et tous les instituts et ordres provinciaux et territoriaux recommandent l'obtention d'un diplôme provenant d'un programme professionnel comme préalable à l'octroi d'un permis d'exercice. Le Conseil Canadien de Certification en Architecture (CCCA), seule agence autorisée à agréer les programmes professionnels canadiens en architecture, reconnaît deux types de grade professionnel : la Maîtrise en architecture (M.Arch) et le Baccalauréat en Architecture (B.Arch). Un programme peut recevoir un agrément d'une durée de six ans, de trois ans ou de deux ans, tout dépendant de sa conformité aux normes éducationnelles établies. Les programmes de maîtrise peuvent comprendre un grade préprofessionnel de 1ercycle et un grade professionnel de 2ecycle qui, lorsque réalisés séquentiellement, équivalent à une éducation professionnelle agréée. Cependant, le grade préprofessionnel n'est pas, à lui seul, reconnu comme grade agréé. » (Annexe A-1 - Conditions et durées d'agrément du CCCA pour les programmes professionnels en architecture - 2012)

Le design industriel vise à déterminer les qualités formelles des produits et services de l'industrie en tenant compte des contextes social, culturel, économique et écologique dans lesquels ils évoluent. L'activité d'atelier est au centre de la formation de l'étudiant. Ce choix s'appuie sur le principe que l'atelier constitue le lieu privilégié de l'apprentissage de la créativité, de l'application et de la synthèse des connaissances. La succession des projets d'atelier vise à assurer que l'étudiant passe progressivement des étapes d'initiation et de familiarisation à celles d'approfondissement et de maîtrise.

Le design d'intérieur a pour objectif de générer des solutions créatives pour l'aménagement des espaces intérieurs en approfondissant la dimension intime de l'expérience de vie dans l'espace intérieur. Le design d'intérieur, en tant que pratique intervenant sur le bâti, joue un rôle charnière entre l'individu et son cadre de vie. L'orientation design d'intérieur place l'atelier au centre de la formation de l'étudiant. Cette activité est accompagnée des cours théoriques et d'un stage pratique répartis sur trois années de formation, à la suite desquelles l'étudiant sera reconnu par les regroupements professionnels représentant les designers d'intérieur. L'École offre aussi deux programmes de 2e cycle, un D.É.S.S. en design de jeux et un D.É.S.S en écodesign stratégique.

Le design de jeux vise à concevoir des règles et des systèmes ludiques en prenant en compte les questions liées à l'ergonomie cognitive, aux aspects expérientiels du design, à la conception des interfaces physiques et des environnements virtuels, à la scénarisation des interactions multiples, à l'éthique et à l'esthétique. La formation vise à faire évoluer cette discipline, ainsi que la technologie qui la sous-tend, vers des créations novatrices et pertinentes.

Le programme d'écodesign stratégique, conjoint entre l'Université de Montréal et Polytechnique Montréal, vise à fournir les connaissances nécessaires à la conception, l'organisation, l'évaluation et l'amélioration de produits et services selon une approche de développement durable. Il forme des professionnels aptes à déployer une pensée design appliquée à l'opérationnalisation du développement durable en entreprise, à renforcer la compétitivité des entreprises, à s'adapter à une réglementation évolutive sur l'environnement et à développer de nouveaux modèles d'affaires durables.

Règlement des études - Dispositions propres au programme
Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 17 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 à 33 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 95 crédits.

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 74 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Ateliers d'architecture

Obligatoire - 24 crédits.

ARC 1011	6	Atelier d'architecture 1
ARC 1012	6	Atelier d'architecture 2
ARC 2011	6	Atelier d'architecture 3
ARC 2012	6	Atelier d'architecture 4

Bloc 70B Ateliers optionnels

Option - 12 crédits.

AME 3030	6	Atelier multidisciplinaire
ARC 3014	6	Atelier triptyque
ARC 3017	6	Projet d'architecture 1
ARC 3018	6	Projet d'architecture 2

Bloc 70C Histoire et théories

Obligatoire - 15 crédits.

ARC 1101	3	Histoire générale de l'architecture
ARC 1102	3	Histoire de l'architecture moderne
ARC 2104	3	Théories du projet architectural
ARC 3104	3	Histoire de l'architecture au Québec
ARC 3305	3	Architecture et stratégies urbaines

Bloc 70D Dessin et informatique

Obligatoire - 8 crédits.

ARC 1214	2	Atelier d'expression
ARC 1215	3	Dessin d'architecture
ARC 2214	3	Conception assistée par ordinateur (CAO)

Bloc 70E Construction

Obligatoire - 21 crédits.

ARC 1311	3	Architecture et construction 1
ARC 1312	3	Architecture et construction 2
ARC 2313	3	Architecture et construction 3
ARC 2314	3	Architecture et construction 4
ARC 2321	3	Statique et résistance des matériaux
ARC 4324	3	Stratégie structurale
ARC 5314	3	Mécanique, électricité et éclairagisme

Bloc 70F Cours complémentaires

Obligatoire - 6 crédits.

ARC 1801	1	Intégration 1
ARC 1802	1	Intégration 2
ARC 1803	1	Intégration 3
ARC 3321	3	Espace architectural, cultures, sociétés

Bloc 70G Cours complémentaires

Option - 6 crédits.

AME 2340	3	Photographie en aménagement
APA 1130	3	Écologie et développement durable
ARC 3614	3	Architectures virtuelles
ARC 3626	3	Patrimoine architectural et urbain
ARC 3627	3	Utopies et architecture
ARC 3640	3	L'architecture verte
ARC 4328	3	Matériaux de construction
ARC 5317	3	Éclairagisme et acoustique appliqués
ARC 5401	3	Voyage d'étude en architecture
ARC 5403	3	Travaux dirigés en architecture
ARC 5405	3	Stage de formation dans la pratique
ARP 2012	3	Dessin 2
URB 1113	3	Espaces et sociétés

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

École de design

Au 1er cycle, l'École de design offre un programme de Baccalauréat en design industriel, d'une durée de quatre ans et un programme de Baccalauréat en design d'intérieur, d'une durée de trois ans. L'École de design veut former des professionnels compétents et socialement responsables dans ces deux domaines.

Le design industriel vise à déterminer les qualités formelles des produits et services de l'industrie en tenant compte des contextes social, culturel, économique et écologique dans lesquels ils évoluent. L'activité d'atelier est au centre de la formation de l'étudiant. Ce choix s'appuie sur le principe que l'atelier constitue le lieu privilégié de l'apprentissage de la créativité, de l'application et de la synthèse des connaissances. La succession des projets d'atelier vise à assurer que l'étudiant passe progressivement des étapes d'initiation et de familiarisation à celles d'approfondissement et de maîtrise.

Le design d'intérieur a pour objectif de générer des solutions créatives pour l'aménagement des espaces intérieurs en approfondissant la dimension intime de l'expérience de vie dans l'espace intérieur. Le design d'intérieur, en tant que pratique intervenant sur le bâti, joue un rôle charnière entre l'individu et son cadre de vie. L'orientation design d'intérieur place l'atelier au centre de la formation de l'étudiant. Cette activité est accompagnée des cours théoriques et d'un stage pratique répartis sur trois années de formation, à la suite desquelles l'étudiant sera reconnu par les regroupements professionnels représentant les designers d'intérieur. L'École offre aussi deux programmes de 2e cycle, un D.É.S.S. en design de jeux et un D.É.S.S en écodesign stratégique.

Le design de jeux vise à concevoir des règles et des systèmes ludiques en prenant en compte les questions liées à l'ergonomie cognitive, aux aspects expérientiels du design, à la conception des interfaces physiques et des environnements virtuels, à la scénarisation des interactions multiples, à l'éthique et à l'esthétique. La formation vise à faire évoluer cette discipline, ainsi que la technologie qui la sous-tend, vers des créations novatrices et pertinentes.

Le programme d'écodesign stratégique, conjoint entre l'Université de Montréal et Polytechnique Montréal, vise à fournir les connaissances nécessaires à la conception, l'organisation, l'évaluation et l'amélioration de produits et services selon une approche de développement durable. Il forme des professionnels aptes à déployer une pensée design appliquée à l'opérationnalisation du développement durable en entreprise, à renforcer la compétitivité des entreprises, à s'adapter à une réglementation évolutive sur l'environnement et à développer de nouveaux modèles d'affaires durables.

Programme 1-015-1-0 Version 12 (A14)

Baccalauréat en design industriel (B.D.I.)

Responsable du programme : Mithra Zahedi

Objectifs

Le programme de Baccalauréat en design industriel vise l'acquisition de connaissances relatives aux contextes socioculturel et technologique dans lequel intervient le designer. Il vise en outre l'acquisition de connaissances relatives aux besoins des usagers, aux objets produits et à l'industrie dans une approche de développement durable. Une fois le programme de baccalauréat complété, l'étudiant peut s'inscrire aux programmes de maîtrise et de doctorat facultaires. Ces programmes permettront d'approfondir des savoirs et des savoir-faire en design industriel.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École et selon la structure du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en design industriel (B.D.I.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 120 crédits.

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

DIN 1210	3	Histoire du design industriel
DIN 2332	3	Introduction écoconception
DIN 3211	3	Design et cultures matérielles
DIN 3212	3	Sémiotique et design
DIN 3532	3	Produits et services durables

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

DIN 3325	3	Couleur et lumière en design industriel

Bloc 70C

Obligatoire - 9 crédits.

DIN 1310	3	Introduction aux matériaux
DIN 1321	3	Bois et métaux
DIN 2322	3	Matériaux 3 : matériaux polymériques

Bloc 70D

Option - Maximum 6 crédits.

DIN 3333	3	Textiles
DIN 3334	3	Prototypage rapide en design

Bloc 70E

Obligatoire - 15 crédits.

DIN 1110	3	Info 1 Outils informatiques 2D
DIN 1120	3	Info 2 modélisation 3D
DIN 1121	3	Dessin technique
DIN 2120	3	Info 3 modélisation 3D avancée
DIN 2140	3	Dessin avancé et médias mixtes

Bloc 70F

Option - Maximum 6 crédits.

DIN 1212	3	Expression 2D et 3D
DIN 3132	3	Graphisme et design

Bloc 70G

Obligatoire - 9 crédits.

DIN 2210	3	Mesure et observation de l'usage
DIN 2220	3	Méthodologie du design
DIN 4420	3	Pratique professionnelle

Bloc 70H

Option - Maximum 6 crédits.

AME 4722K	3	Créativité par le groupe
DIN 3311	3	Design et interactivité
DIN 3431	3	Gestion de projets créatifs

Bloc 70I

Obligatoire - 36 crédits.

DIN 1031	3	Expression 2D (dessin)
DIN 1032	3	Expression 3D (volume)
DIN 1041	2	Dessin
DIN 1042	2	Forme et couleur
DIN 1043	2	Éléments de structure
DIN 2011	2	Méthodologie
DIN 2012	2	Idéation en design
DIN 2013	2	Design et viabilité technique
DIN 2021	3	Projet de synthèse
DIN 2022	3	Design et communication
DIN 3600	3	Stage en entreprise
DIN 4020	9	PFE 2 : développement et communication

Bloc 70J

Option - 6 crédits.

DIN 3010	6	Ateliers thématiques
DIN 3011	3	Mobilier système
DIN 3012	3	Écoconception
DIN 3013	3	Emballage éco-responsable
DIN 3014	3	Transport
DIN 3015	3	Objets ludiques
DIN 3016	3	Équipements médicaux
DIN 3017	3	Éclairage
DIN 3018	3	Produits récréatifs
DIN 3019	3	Projet spécial 1
DIN 3019A	3	Projet spécial 1A

Bloc 70K

Option - 6 crédits.

DIN 3020	6	Atelier de design 5
DIN 3021	6	Près du corps
DIN 3022	6	Design et méthode avancée
DIN 3023	6	Design et société
DIN 3024	6	Sémantique de l'objet
DIN 3025	6	Projet spécial 2

Bloc 70L

Option - 9 crédits.

DIN 4013	1	Problématique
DIN 4014	1	Artefact
DIN 4015	1	Expérience et interaction
DIN 4016	6	PFE 1 : recherche et idéation
DIN 4017	9	Atelier intégré

Bloc 70M

Option - Maximum 3 crédits.

DIN 5010	1	Travail dirigé en design industriel 1
DIN 5011	2	Travail dirigé en design industriel 2
DIN 5012	3	Travail dirigé en design industriel 3

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-016-1-0 Version 00 (A14)

Baccalauréat en design d'intérieur (B. Int.)

Responsable du programme : Jean Therrien

Objectifs

Le programme de Baccalauréat en design d'intérieur vise à assurer une maîtrise des fondements du design d'intérieur et à familiariser l'étudiant avec les champs d'études complémentaires. Il respecte un équilibre entre les cours théoriques et l'élaboration de projets en atelier, grâce auxquels l'étudiant apprend à maîtriser les outils techniques et professionnels. Le programme encourage ainsi l'acquisition d'habiletés en matière de résolution de problème, de même que le développement de la créativité et de l'innovation. Il permet enfin à l'étudiant de bien connaître les domaines d'intervention spécifiques au Québec et les grands courants internationaux, en particulier sur le plan des innovations technologiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 6 trimestres, la scolarité maximale, de 5 années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en design d'intérieur (B. D. Int.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Ils sont répartis comme suit: 75 crédits obligatoires et 15 crédits à option. Les cours et ateliers sont regroupés en cinq segments rattachés à des catégories de connaissances et d'apprentissage du design d'intérieur.

Segment 01 Histoire et théories du design d'intérieur

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 18 crédits.

DEI 1000	3	Introduction au design d'intérieur
DEI 1005	3	Méthodologies et processus
DEI 1511	3	Histoire du design d'intérieur
DEI 2001	3	Espace et individu
DEI 2002	3	Fondements conceptuels
DEI 3555	3	Intention et éthique en design

Bloc 01B

Option - Maximum 6 crédits.

APA 1110	3	Histoire et théorie 1
APA 2110	3	Espaces et paysages urbains
ARC 3104	3	Histoire de l'architecture au Québec
DIN 3211	3	Design et cultures matérielles
DIN 3212	3	Sémiotique et design
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 3220	3	L'art actuel
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Segment 02 Création et design d'intérieur

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 02A

Obligatoire - 24 crédits.

DEI 1012	3	Forme et couleur
DEI 1018	3	Atelier 1 en design d'intérieur
DEI 1019	3	Atelier 2 en design d'intérieur
DEI 2018	3	Atelier 3 en design d'intérieur
DEI 2100	6	Atelier 4 en design d'intérieur
DEI 3040	6	Projet de fin d'études

Bloc 02B

Option - 6 crédits.

AME 3030	6	Atelier multidisciplinaire
DEI 3000	6	Atelier thématique

Segment 03 Connaissances techniques et professionnelles

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

Bloc 03A

Obligatoire - 21 crédits.

DEI 1031	3	Systèmes de construction
DEI 2031	3	Matériaux et assemblages
DEI 2210	3	Introduction à l'ergonomie pour design d'intérieur
DEI 2325	3	Couleur et lumière des espaces intérieurs
DEI 3003	3	Pratiques du design d'intérieur
DEI 3020	3	Éléments intérieurs et mobilier
DEI 3031	3	Systèmes environnementaux et durables

Bloc 03B

Option - Maximum 6 crédits.

ARC 4328	3	Matériaux de construction
DIN 3333	3	Textiles
DIN 3431	3	Gestion de projets créatifs
HEC 3019	3	Intro au marketing (3010082)
HEC 3031B	3	Entrepreneuriat (241208)

Segment 04 Communication visuelle

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

Bloc 04A

Obligatoire - 12 crédits.

AME 1212	3	Expression 2 et 3D
DEI 1211	3	Dessin et communication
DEI 2013	3	Conception assistée par ordinateur
DEI 2130	3	Techniques de présentation graphique

Bloc 04B

Option - Maximum 6 crédits.

AME 2340	3	Photographie en aménagement
DEI 1120	3	Modélisation 3D avancée en DI
DEI 2140	3	Photographie en design

Segment 70 Stage et travaux dirigés

Le segment comporte un maximum de 6 crédits à option.

Bloc 70A

Option - Maximum 6 crédits.

DEI 2119	1	Travail dirigé en design d'intérieur 1
DEI 2120	2	Travail dirigé en design d'intérieur 2
DEI 4200	3	Stage

ÉCOLE D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE

L'École d'urbanisme et d'architecture de paysage offre quatre programmes d'études de 1er cycle : le baccalauréat en urbanisme, le baccalauréat en architecture de paysage, la mineure en urbanisme et la mineure en design des jardins.

Urbanisme

Aujourd'hui de par le monde, l'urbain est devenu le cadre de vie essentiel où se déploient les activités et les aspirations d'une majorité d'humains. Et, de par les villes du monde, des urbanistes ont la charge de promouvoir et de mettre en œuvre les meilleures solutions possibles pour répondre aux multiples tensions que subit le cadre spatial des villes. Les urbanistes ne sont pas les seuls spécialistes qui interviennent sur la ville, mais la profession d'urbaniste a en propre de devoir répondre à une triple exigence : savoir articuler toutes les échelles de l'aménagement urbain de l'îlot ou la rue aux régions métropolitaines ; prendre en compte le long terme et l'intérêt des générations futures dans toutes les décisions qui changent la ville ; faire travailler ensemble décideurs publics, acteurs privés, techniciens et toute la société civile pour faire aboutir l'amélioration continue du milieu de vie urbain. En un mot, les urbanistes sont les promoteurs d'un véritable développement urbain durable.

Si cette ambition vous anime, l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage est la seule institution parmi toutes les universités francophones ici ou à l'étranger à vous proposer deux programmes de formation professionnelle complets au baccalauréat et à la maîtrise en urbanisme. Ces programmes sont centrés sur l'intervention en milieu urbain en associant formation théorique pluridisciplinaire et pratique, centrée sur les savoirs propres et les savoir-faire de la profession d'urbaniste.

Les programmes de baccalauréat et de maîtrise professionnels en urbanisme de l'École sont reconnus par l'Ordre des urbanistes du Québec, et l'Institut canadien des urbanistes. Ils sont aussi accrédités par l'APERAU (Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme). Cette reconnaissance constitue une opportunité inestimable pour notre institution mais aussi pour tous nos diplômés qui peuvent ainsi être reconnus partout au Canada ainsi que dans de nombreux pays francophones.

Architecture de paysage

Pour tous ceux qui s'intéressent aux paysages, aux espaces publics, aux espaces verts, aux jardins et à l'environnement, l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage offre une formation passionnante. Seule formation francophone en architecture de paysage au Canada, avec un baccalauréat préprofessionnel et un programme professionnel de maîtrise, l'École accueille des étudiants de tous les coins du Québec, du Canada et du monde entier.

L'École d'urbanisme et d'architecture de paysage, c'est une communauté dynamique d'environ deux cents étudiants et une vingtaine de professeurs de haut niveau, épaulés par des enseignants provenant du milieu professionnel. Elle est reconnue pour l'excellence de son enseignement, pour ses recherches et pour sa contribution à la pratique de l'architecture de paysage au Québec. Bien ancrée dans son milieu, l'École profite pleinement du laboratoire unique que représentent Montréal et les régions avoisinantes.

L'architecture de paysage est aujourd'hui une discipline fermement implantée sur le continent. Elle couvre la planification et l'aménagement des paysages à différentes échelles et dans divers milieux, tels les espaces collectifs, les sites institutionnels, commerciaux, résidentiels, les espaces régionaux urbains, périurbains et ruraux, les réserves naturelles, les parcs régionaux et nationaux, etc. La formation offerte à l'École est par le fait même diversifiée et touche différents domaines des sciences et techniques et des sciences humaines. Les enjeux d'aujourd'hui y sont abordés sous deux axes : l'écologie et le développement durable d'une part, et la relation personne-environnement d'autre part.

La formation est fortement appuyée par la pratique du projet en atelier, un lieu de contacts entre étudiants et enseignants où l'on applique les connaissances acquises et où l'on développe un savoir-faire et des aptitudes artistiques. C'est dans cet échange dynamique que prend forme l'apprentissage avec une couleur particulière à l'architecture de paysage qui donne aux étudiants un environnement des plus stimulants.

Programme 1-025-1-0 Version 09 (A13)

Baccalauréat en urbanisme (B. Sc.)

Responsable : Paula Negron

OBJECTIFS

Familiariser l'étudiant avec l'ensemble des connaissances et des habiletés requises en vue d'une pratique professionnelle. Afin d'assurer cette formation professionnelle compétente, le baccalauréat doit amener l'étudiant à mieux comprendre les problématiques urbaines. En ce sens, le baccalauréat constitue un lieu de formation de première ligne sur la ville, les fonctions urbaines et les acteurs de la ville (les savoirs), de même qu'un lieu d'introduction aux méthodes, aux techniques et aux pratiques de l'urbanisme (les savoir-faire). Il propose une formation contextualisée, dans une triple perspective : historique (l'évolution des pratiques et des enjeux), géographique (les pratiques dans différents contextes d'intervention), stratégique et prospective (les grands enjeux environnementaux, démographiques, sociologiques, économiques et politiques). Le programme de

baccalauréat constitue également un lieu de formation initiale en vue d'études de deuxième cycle, en urbanisme ou dans des domaines apparentés, par exemple en géographie ou en gestion de projet.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement déterminé par l'Institut.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 6 trimestres, la scolarité maximale, de 5 années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comprend 90 crédits. Ils sont répartis de la façon suivante : 69 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix à prendre hors faculté. Les cours obligatoires et à option sont regroupés en blocs se rattachant à des secteurs de connaissance et d'apprentissage de l'urbanisme : Les villes et l'urbanisation (segment 01) La ville, les formes, les fonctions et les acteurs (segment 02) Les pratiques et les méthodes de l'urbanisme (segment 03) Les compétences techniques (segment 04) Les laboratoires-ateliers (segment 05).

Segment 01 Les villes et l'urbanisation

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 12 crédits.

URB 1111	3	Le Québec urbain
URB 1113	3	Espaces et sociétés
URB 1114	3	Territoires et environnement
URB 1115	3	Urbanisation et mondialisation

Segment 02 La ville : formes, fonctions et acteurs

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 02A

Obligatoire - 12 crédits.

URB 1116	3	Formes urbaines et patrimoine
URB 1117	3	Cadres institutionnels
URB 2212	3	Économie urbaine et régionale
URB 2213	3	Politiques urbaines et habitat

Segment 03 Les pratiques et les méthodes de l'urbanisme

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 03A

Obligatoire - 15 crédits.

URB 1118	3	Histoire de l'urbanisme
URB 2046	3	Outils juridiques en urbanisme
URB 3047	3	Pratiques de l'urbanisme
URB 3312	3	Planification urbaine
URB 3345	3	Consultation et négociation

Bloc 03B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

URB 2322	3	Design urbain
URB 2323	3	Collectivités viables
URB 2342	3	Finances publiques urbaines
URB 2344	3	Gestion de l'environnement
URB 2346	3	Services urbains en réseau
URB 2347	3	Urbanisme et mobilité
URB 2348	3	Infrastructures de transport

Segment 04 Les compétences techniques

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 04A

Obligatoire - 12 crédits.

URB 1412	3	Analyse de données urbaines
URB 1414	3	Géomatique et urbanisme 1
URB 2415	3	Géomatique et urbanisme 2
URB 2430	3	Communication en urbanisme

Segment 05 Laboratoires-ateliers

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 05A

Obligatoire - 18 crédits.

URB 2513	6	Labo-atelier 1
URB 2514	6	Labo-atelier 2
URB 3519	6	Projet terminal

Bloc 05B

Option - 6 crédits.

AME 3030	6	Atelier multidisciplinaire
URB 3514	6	Labo-atelier 3

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : un maximum de 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Maximum 6 crédits.

URB 3589	3	Stage
URB 3599	3	Activité spéciale

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.
À faire obligatoirement.

Programme 1-025-4-0 Version 03 (A13)

Mineure en urbanisme

Responsable : Paula Negron

Objectifs

La Mineure en urbanisme est destinée aux spécialistes de sciences humaines soucieux de mieux comprendre la réalité urbaine et de savoir interagir dans leur pratique professionnelle avec des spécialistes de l'aménagement : urbanistes, architectes, architectes de paysage, designers urbains, etc. La mineure peut être associée à plusieurs majeures de la Faculté des arts et des sciences et à plusieurs certificats de la Faculté de l'éducation permanente. Elle permet en outre de faciliter le passage au baccalauréat aux étudiants qui n'ont pas encore décidé de leur cheminement scolaire. Elle permet enfin de faciliter l'intégration au programme de Maîtrise en urbanisme à ceux qui auront choisi, au 1er cycle, une autre voie que le Baccalauréat spécialisé en urbanisme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 2 trimestres, la scolarité maximale, de 4 années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en urbanisme. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure et règle d'inscription

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 01 L'urbain

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 3 à 9 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 9 crédits.

URB 1111	3	Le Québec urbain
URB 1113	3	Espaces et sociétés
URB 1116	3	Formes urbaines et patrimoine

Bloc 01B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

URB 1114	3	Territoires et environnement
URB 1115	3	Urbanisation et mondialisation
URB 2213	3	Politiques urbaines et habitat

Segment 02 L'urbanisme

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et de 3 à 9 crédits à option.

Bloc 02A

Obligatoire - 6 crédits.

URB 1117	3	Cadres institutionnels
URB 1118	3	Histoire de l'urbanisme

Bloc 02B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

URB 2046	3	Outils juridiques en urbanisme
URB 2322	3	Design urbain
URB 2323	3	Collectivités viables
URB 2342	3	Finances publiques urbaines
URB 2344	3	Gestion de l'environnement
URB 2346		Services urbains en réseau
URB 2348	3	Infrastructures de transport

Segment 70 Compétences techniques

Le segment comporte un maximum de 6 crédits à option.

Bloc 70A

Option - Maximum 6 crédits.

URB 1412	3	Analyse de données urbaines
URB 1414	3	Géomatique et urbanisme 1

Programme 1-020-1-0 Version 08 (A11)

Baccalauréat en architecture de paysage (B. A. P.)

Responsable : Bernard St-Denis

Objectifs

L'architecture de paysage a pour objectif la planification et l'aménagement des espaces extérieurs et des paysages en contexte urbain, périurbain et rural. Le but du Baccalauréat ès sciences (architecture de paysage) est de former des diplômés habilités à concevoir des paysages et à intervenir sur leurs différentes composantes (biophysiques, socio-économiques et culturelles), que ce soit à l'échelle microlocale, locale ou régionale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit conformément aux indications données à l'horaire des cours publié annuellement par l'École.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre; l'étudiant qui échoue un atelier ou un stage doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre atelier. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en architecture de paysage (B.A.P.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Ils sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et de 6 à 9 crédits au choix.

Segment 01 Cadre conceptuel en architecture de paysage

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et, au maximum, 3 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 15 crédits.

APA 1110	3	Histoire et théorie 1
APA 1130	3	Écologie et développement durable
APA 1150	3	Approches de la réception des paysages
APA 2110	3	Espaces et paysages urbains
APA 2130	3	Écologie végétale : théorie et pratique

Bloc 01B

Option - Maximum 3 crédits.

APA 3115	3	Histoire et théorie 2

Segment 02 Connaissances techniques

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 02A

Obligatoire - 15 crédits.

APA 1210	3	Connaissance des végétaux
APA 1230	3	Nivellement, drainage et génie du site
APA 1240	3	Technologies, matériaux et assemblages
APA 2210	3	Horticulture
APA 3210	3	Construction avancée

Segment 03 Connaissances procédurales

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

Bloc 03A

Obligatoire - 15 crédits.

APA 1310	3	Représentation et communication
APA 1330	3	Laboratoire d'informatique appliquée
APA 2310	3	Dessin technique et devis
APA 2330	3	Analyse et évaluation des paysages
APA 3310	3	Géomatique appliquée

Bloc 03B

Option - Maximum 6 crédits.

APA 3135	3	Gestion du paysage et de l'environnement
APA 3335	3	Initiation à la recherche

Segment 70 Intégration des apprentissages

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, au maximum, 9 crédits à option et de 6 à 9 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

APA 1410	6	Habitations et jardins
APA 2410	6	Espace urbain
APA 2430	6	Atelier intégrateur 1
APA 3410	6	Espace régional
APA 3430	6	Atelier intégrateur 2

Bloc 70B

Option - Maximum 9 crédits.

APA 3441	1	Projet spécial 1
APA 3442	2	Projet spécial 2
APA 3455	3	Stage supervisé
APA 3475	3	Atelier d'été
APA 3495	3	Travail dirigé

Bloc 70Z

Choix - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Programme 1-021-4-0 Version 01 (A11)

Mineure en design des jardins

Responsable : Bernard St-Denis

Objectifs

Formation en aménagement de jardins résidentiels. Cette formation livre les connaissances fondamentales en design des jardins. Elle peut aussi permettre à l'étudiant d'entreprendre des études plus avancées en architecture de paysage, en horticulture et dans d'autres domaines connexes. Combinée à d'autres mineures de la Faculté des arts et des sciences, ou à certains certificats de la Faculté de l'éducation permanente, cette formation peut mener à la réalisation d'un programme de premier cycle en sciences appliquées. Elle peut en outre offrir un passage vers une formation professionnelle spécialisée comme le Baccalauréat en architecture de paysage.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 2 trimestres, la scolarité maximale, de 4 années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient,

le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en design des jardins. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure et règle d'inscription

La Mineure comporte 30 crédits. Ils sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Segment 01 Cadre conceptuel en architecture de paysage

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et, au maximum, 3 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 3 crédits.

APA 1110	3	Histoire et théorie 1

Bloc 01B

Option - Maximum 3 crédits.

APA 1150	3	Approches de la réception des paysages

Segment 02 Connaissances techniques

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et de 3 à 6 crédits à option.

Bloc 02A

Obligatoire - 6 crédits.

APA 1210	3	Connaissance des végétaux
APA 1230	3	Nivellement, drainage et génie du site

Bloc 02B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

APA 1240	3	Technologies, matériaux et assemblages
APA 2210	3	Horticulture

Segment 03 Connaissances procédurales

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

Bloc 03A

Obligatoire - 3 crédits.

APA 1310	3	Représentation et communication

Bloc 03B

Option - Maximum 6 crédits.

APA 1330	3	Laboratoire d'informatique appliquée
APA 2310	3	Dessin technique et devis
APA 2330	3	Analyse et évaluation des paysages

Segment 04 Intégration des apprentissages

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et, au maximum, 3 crédits à option.

Bloc 04A

Obligatoire - 6 crédits.

APA 1410	6	Habitations et jardins

Bloc 04B

Option - Maximum 3 crédits.

APA 3475	3	Atelier d'été

Segment 70 Écologie

Le segment comporte de 3 à 6 crédits à option.

Bloc 70A Formation de base

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

APA 1130	3	Écologie et développement durable
APA 2130	3	Écologie végétale : théorie et pratique

Table des matières

Section 2 – Faculté des arts et des sciences

Introduction

Introduction et Direction 2-1
Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE) 2-1
Direction de l'enseignement de service en informatique (DESI) et Centre de langues 2-2
Coordonnées générales de la Faculté 2-2

Programmes par département

1-050-1-0 Baccalauréat spécialisé en anthropologie (B. Sc.) 2-2
1-050-2-0 Majeure en anthropologie 2-5
1-050-4-0 Mineure en anthropologie 2-8
1-081-4-0 Mineure en études autochtones 2-9
1-081-7-0 Module en études autochtones 2-10
1-056-5-1 Certificat en archivistique 2-12
1-053-5-1 Certificat en gestion de l'information numérique 2-12
1-465-1-1 Baccalauréat spécialisé en biochimie et médecine moléculaire (B. Sc.) 2-13
1-468-1-0 Baccalauréat spécialisé en bio-informatique (B. Sc.) 2-16
1-060-1-0 Baccalauréat spécialisé en chimie (B. Sc.) 2-19
1-060-2-0 Majeure en chimie 2-21
1-050-3-0 Mineure en chimie 2-22
1-225-1-0 Baccalauréat spécialisé en sciences de la communication (B. Sc.) 2-23
1-225-2-0 Majeure en sciences de la communication 2-26
1-225-4-0 Mineure en sciences de la communication 2-28
1-065-1-0 Baccalauréat spécialisé en criminologie (B. Sc.) 2-29
1-065-2-0 Majeure en criminologie 2-31
1-065-4-0 Mineure en criminologie 2-32
1-066-1-0 Baccalauréat spécialisé en sécurité et études policières (B. Sc.) 2-33
1-070-4-0 Mineure en démographie 2-35
1-074-1-0 Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Anthropologie (B. Sc.) 2-35
1-071-1-0 Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Géographie (B. Sc.) 2-37
1-073-1-1 Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Statistique (B. Sc.) 2-39
1-155-1-0 Baccalauréat spécialisé en géographie environnementale (B. Sc.) 2-40
1-155-2-0 Majeure en géographie 2-43
1-155-4-0 Mineure en géographie 2-44
1-165-1-0 Baccalauréat spécialisé en histoire (B. A.) 2-45
1-165-2-0 Majeure en histoire 2-48
1-165-4-0 Mineure en histoire 2-49
1-375-4-0 Mineure en études québécoises 2-51
1-171-1-1 Baccalauréat spécialisé en cinéma (B. A.) 2-52
1-171-2-0 Majeure en études cinématographiques 2-54
1-171-4-0 Mineure en études cinématographiques 2-55
1-171-4-1 Mineure en études du jeu vidéo 2-56
1-173-1-0 Baccalauréat spécialisé bidiscipl. en Écriture de scénario et Création littéraire (B. A.) 2-57
1-170-1-0 Baccalauréat spécialisé en histoire de l'art (B. A.) 2-59
1-170-2-0 Majeure en histoire de l'art 2-62
1-170-4-0 Mineure en histoire de l'art 2-64

Information à jour le 16 septembre 2016

... suite

1-175-1-0	Baccalauréat spécialisé en informatique (B. Sc.)	2-65
1-175-2-0	Majeure en informatique	2-68
1-175-4-0	Mineure en informatique	2-69
1-175-5-0	Certificat en informatique appliquée	2-70
1-175-7-3	Module en administration des systèmes informatiques	2-71
1-175-7-4	Module en multimédia	2-72
1-175-7-2	Module en programmation	2-72
1-191-1-0	Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique (B. Sc.)	2-73
1-180-2-0	Majeure en linguistique	2-74
1-180-4-0	Mineure en linguistique	2-76
1-182-4-0	Mineure en sciences cognitives	2-77
1-183-1-0	Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie (B. Sc.)	2-78
1-147-1-5	Baccalauréat spécial. bidi. en Littératures de langue française et Linguistique (B. A.)	2-79
1-185-1-0	Baccalauréat spécialisé en traduction (B. A.)	2-81
1-185-2-0	Majeure en traduction	2-84
1-145-1-5	Baccalauréat spécialisé en littératures de langue française (B. A.)	2-86
1-145-2-5	Majeure en littératures de langue française	2-95
1-145-4-5	Mineure en littératures de langue française	2-97
1-085-1-0	Baccalauréat spécialisé en études allemandes (B. A.)	2-98
1-185-2-0	Majeure en études allemandes	2-100
1-185-4-0	Mineure en études allemandes	2-101
1-085-7-0	Module en langue et culture allemandes	2-102
1-087-1-0	Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire (B. A.)	2-103
1-135-1-0	Baccalauréat spécialisé en études anglaises (B. A.)	2-104
1-135-2-0	Majeure en études anglaises	2-105
1-135-4-0	Mineure en études anglaises	2-107
1-135-7-0	Module en langue et culture anglaises	2-108
1-137-1-0	Baccalauréat spécialisé bidi. en Littérature de langues anglaise et française (B. A.)	2-109
1-117-4-0	Mineure en études arabes	2-110
1-117-7-0	Module en langue et culture arabes	2-111
1-104-4-0	Mineure en études catalanes	2-112
1-104-7-0	Module en langue et culture catalanes	2-113
1-105-1-0	Baccalauréat spécialisé en études hispaniques (B. A.)	2-113
1-105-2-0	Majeure en études hispaniques	2-115
1-105-4-0	Mineure en études hispaniques	2-117
1-105-7-0	Module en langue et culture hispaniques	2-118
1-110-2-0	Majeure en études italiennes	2-118
1-110-4-0	Mineure en études italiennes	2-120
1-110-7-0	Module en langue et culture italiennes	2-120
1-092-4-0	Mineure en études latino-américaines	2-121
1-091-4-1	Mineure en études lusophones	2-122
1-091-4-0	Module en langue portugaise et cultures lusophones	2-123
1-130-5-0	Certificat en études néo-helléniques	2-123
1-130-7-0	Module en langue et culture néo-helléniques	2-124
1-121-7-0	Module en langue et culture russes	2-125
1-140-1-0	Baccalauréat spécialisé en littérature comparée (B. A.)	2-125
1-140-2-0	Majeure en littérature comparée	2-128
1-140-4-0	Mineure en littérature comparée	2-130
1-185-5-2	Certificat de traduction troisième langue	2-132
1-190-1-0	Baccalauréat spécialisé en mathématiques (B. Sc.)	2-133
1-190-2-0	Majeure en mathématiques	2-140
1-190-4-0	Mineure en mathématiques	2-141
1-195-1-0	Baccalauréat spécialisé en philosophie (B. A.)	2-142
1-195-2-0	Majeure en philosophie	2-144
1-195-4-0	Mineure en philosophie	2-147
1-198-4-0	Mineure en éthique et droit	2-148
1-148-1-5	Baccalauréat spécial. bidi. en Littératures de langue française et Philosophie (B.A.)	2-148
1-199-1-0	Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Philosophie et Études classiques (B. A.)	2-151
1-200-1-0	Baccalauréat spécialisé en physique (B. Sc.)	2-153
1-200-2-0	Majeure en physique	2-157
1-200-4-0	Mineure en physique	2-158

1-192-1-0 Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique (B. Sc.) 2-159
1-205-1-0 Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique (B. Sc.) 2-160
1-210-1-0 Baccalauréat spécialisé en psychoéducation (B. Sc.) 2-162
1-210-4-0 Mineure en psychoéducation 2-163
1-215-5-1 Certificat en intervention psychoéducative 2-164
1-217-1-0 Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie (B. Sc.) 2-165
1-220-1-0 Baccalauréat spécialisé en psychologie (B. Sc.) - campus Montréal 2-166
1-220-1-9 Baccalauréat spécialisé en psychologie (B. Sc.) - campus Laval 2-168
1-220-1-2 Baccalauréat en neuroscience cognitive (B. Sc.) 2-170
1-220-2-0 Majeure en psychologie 2-175
1-220-4-0 Mineure en psychologie 2-176
1-230-1-0 Baccalauréat spécialisé en relations industrielles (B. Sc.) 2-177
1-960-1-3 Baccalauréat spécialisé en études internationales (B. Sc.) 2-179
1-245-1-0 Baccalauréat spécialisé en science politique (B. Sc.) 2-183
1-245-2-0 Majeure en science politique 2-185
1-245-4-0 Mineure en science politique 2-188
1-227-1-0 Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique (B. Sc.) 2-190
1-244-1-0 Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique (B. Sc.) 2-192
1-247-1-0 Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Science politique et Philosophie (B. A.) 2-195
1-235-1-0 Baccalauréat spécialisé en Sciences biologiques (B. Sc.) 2-198
1-235-2-0 Majeure en sciences biologiques 2-201
1-235-4-0 Mineure en sciences biologiques 2-203
1-240-1-0 Baccalauréat spécialisé en sciences économiques (B. Sc.) 2-204
1-240-2-0 Majeure en sciences économiques 2-206
1-240-4-0 Mineure en sciences économiques 2-208
1-193-1-0 Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie (B. Sc.) 2-209
1-255-1-0 Baccalauréat spécialisé en sociologie (B. Sc.) 2-211
1-255-2-0 Majeure en sociologie 2-216
1-255-4-0 Mineure en sociologie 2-217
1-101-7-0 Module en relations ethniques 2-218
1-257-1-0 Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie (B. Sc.) 2-219
1-250-1-1 Baccalauréat spécialisé en travail social (B. Sc.) - campus Montréal 2-221
1-250-1-5 Baccalauréat spécialisé en travail social (B. Sc.) - campus Laval 2-223
1-251-5-0 Certificat en action communautaire 2-224

Programmes des centres d'études

1-096-1-1 Baccalauréat spécialisé en études asiatiques (B. A.) 2-225
1-097-2-0 Majeure en études est-asiatiques 2-229
1-097-4-0 Mineure en études est-asiatiques 2-231
1-097-7-0 Module en langue et culture chinoises 2-233
1-097-7-1 Module en langue et culture coréennes 2-234
1-097-7-2 Module en langue et culture japonaises 2-234
1-095-1-0 Baccalauréat spécialisé en études classiques (B. A.) 2-235
1-095-2-0 Majeure en études classiques 2-237
1-095-4-0 Mineure en études classiques 2-239
1-095-7-1 Module en langue et culture grecques 2-241
1-095-7-0 Module en langue et culture latines 2-241
1-094-1-0 Baccalauréat spécialisé bidiscipl. en Études classiques et Anthropologie (B. A.) 2-242
1-166-1-0 Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Histoire et Études classiques (B. A.) 2-244
1-150-2-0 Majeure en études médiévales 2-246
1-150-4-0 Mineure en études médiévales 2-247

Programmes facultaires

1-955-4-1 Année préparatoire 2-249
1-950-1-1 Compléments de formation 2-251
1-950-1-8 Actualisation de formation 2-251
1-960-4-0 Mineure arts et sciences 2-252

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Introduction

La Faculté des arts et des sciences a été créée en 1972 de la fusion de cinq facultés (Arts, Lettres, Philosophie, Sciences et Sciences sociales). Elle exprime la volonté de décloisonner les savoirs et de mettre en valeur la démarche interdisciplinaire dans la recherche et l'enseignement. Depuis, l'interdisciplinarité est au cœur de la mission de la Faculté.

La Faculté est composée de 26 départements et écoles ainsi que de six centres d'études regroupés sous trois grands secteurs : Lettres et sciences humaines, Sciences sociales et psychologie et Sciences. La Faculté, c'est également :

- 153 programmes de 1er cycle;– 106 programmes de cycles supérieurs;
- près de 15 000 étudiants de 1er cycle et plus de 4 000 aux cycles supérieurs;
- quelque 75 millions de dollars annuellement en subventions et contrats de recherche;
- une cinquantaine de chaires de recherche et 34 centres et groupes de recherche.

La variété des programmes et le croisement des expertises permettent une offre de formation d'une grande richesse. En parcourant des champs de connaissance et des univers diversifiés, les étudiants de la Faculté des arts et des sciences sont exposés à des parcours intellectuels stimulants et féconds.

Direction

Décanat : Tania Saba, administratrice exerçant les fonctions de doyenne

Adjointe et directrice du cabinet de la doyenne: Virginie Allard-Caméus

Vice-décanats et bureau du Secrétaire

Vice-doyen, Planification et infrastructures : François Courchesne
Adjointe au vice-doyen : Patrick Poulin
Vice-doyenne, Cycles supérieurs, développement professionnel et partenariats : Michelle McKerral
Adjointe à la vice-doyenne : Isabelle Daoust
Vice-doyenne, Études de 1er cycle et stratégies numériques : Christine Rothmayr Allison
Adjoint à la vice-doyenne : Martin Caillé
Vice-doyen, Recherche et création : Laurent J. Lewis
Adjointe au vice-doyen : Marie-France Bastien
Vice-doyenne, Recrutement et communication et Secrétaire de Faculté: Louise-Hélène Richard
Adjointe à la vice-doyenne : Sophie Archambault
Adjointe au Secrétariat de Faculté : Marie-Ève Harbec
Vice-doyen, Affaires professorales : Jean-Pierre Marquis
Adjointe au vice-doyen : Ginette Valois

Opérations administratives

Directrice administrative: Danielle Morin
Adjointe, Gestion financières : Annie Houle
Directrice adjointe, Gestion des ressources humaines : Isabelle Brasseur

Directeurs des départements et écoles

Département d'anthropologie : Guy Lanoue
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information : Clément Arsenault
Département de chimie : André B. Charette
Département de communication : Thierry Bardini
École de criminologie : Denis Lafortune
Département de démographie : Alain Gagnon
Département de géographie : Patricia Martin
Département d'histoire : Jacques Y. Perreault
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : Silvestra Mariniello
Département d'informatique et de recherche opérationnelle : Houari Sahraoui
Département de linguistique et de traduction : Monique C. Cormier
Département des littératures de langue française : Benoit Melançon
Département de littératures et de langues du monde : Juan Carlos Godenzzi. Simon Harel, Robert Schwartzwald
Département de mathématiques et de statistique : Sabin Lessard
Département de philosophie : Louis-André Dorion
Département de physique : Richard Leonelli
École de psychoéducation : Michel Janosz
Département de psychologie : Serge Larochelle
École de relations industrielles : Victor Haines, intérimaire
Département de science politique : Éric Montpetit
Département de sciences biologiques : Daniel Boisclair
Département de sciences économiques : Emanuela Cardia
Département de sociologie : Christopher McAll
École de travail social : Lyse Montminy

Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE)

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, local C-1010
Téléphone : 514-343-6521
Courriel : info-safire@umontreal.ca
www.safire.umontreal.ca

Relevant des vice-décanats aux études, le SAFIRE est un centre de services pédagogiques et administratifs pour les étudiants ainsi que pour les départements et écoles de la Faculté des arts et des sciences. Le SAFIRE gère les programmes facultaires au premier cycle ainsi qu'aux cycles supérieurs. Pour le premier cycle, ce sont les programmes suivants : Année préparatoire, Compléments de formation, Mineure arts et sciences et Actualisation de formation. Pour les cycles supérieurs, ce sont les programmes en Administration sociale, Arts, création et technologies, Analyse et stratégie internationale, Compétences professionnelles, Environnement et développement durable, Études internationales, Études juives, Journalisme, Muséologie, Pratiques et politiques du pluralisme, Sciences humaines appliquées. Le SAFIRE détient également le mandat de gestion du Centre de langues de la Faculté des arts et des sciences, qui offre des cours dans les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, catalan, chinois, coréen, espagnol, grec moderne, italien, japonais, portugais et russe.

Accueil, encadrement et information pédagogique

Le SAFIRE accueille et informe les étudiants désireux d'être admis dans un programme d'études offert à l'Université. Il conseille ceux qui ont besoin d'une préparation particulière ou d'un perfectionnement. Il est à la disposition des étudiants qui cherchent des conseils ou de l'aide lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans la poursuite de leur programme d'études. Il facilite l'accès aux cours et aux programmes de l'Université.

Le SAFIRE s'occupe aussi de la gestion des cours suivis par entente interuniversitaire par les étudiants de la Faculté des arts et des sciences.

Admission et reconnaissance d'études antérieures

La direction de la Faculté des arts et des sciences et le SAFIRE, en étroite collaboration avec les départements, les écoles et le Service de l'admission et du recrutement (SAR), préparent le Protocole d'admission aux programmes d'études de la Faculté et veillent à l'application de la politique d'admission et des critères de sélection des candidats.

Le SAFIRE s'assure que les étudiants qui passent d'un programme à un autre à l'intérieur de l'UdeM répondent aux exigences de leur nouveau programme.

Les équivalences et les exemptions de cours recommandées par les départements et écoles sont approuvées par le SAFIRE qui en informe les étudiants.

Gestion des études

Le SAFIRE tient à jour le dossier de chaque étudiant de la FAS depuis sa demande d'admission jusqu'à l'achèvement de son programme d'études. Il est dépositaire du dossier maître des étudiants de premier cycle de la FAS.

Le SAFIRE s'assure que les actions qui découlent de l'application du Règlement des études de premier cycle sont conformes aux directives de la FAS et vérifie que les choix de cours respectent les structures des programmes d'études.

Le SAFIRE est responsable de l'organisation des examens différés ainsi que des examens des étudiants en situation de handicap. Il prépare les réquisitions de diplômes soumises au conseil de la Faculté.

Réussite étudiante

Le SAFIRE a également pour mission d'assister les étudiants de la FAS à réaliser leurs

objectifs scolaires. De ce fait, il doit offrir l'encadrement nécessaire à leur cheminement, depuis l'admission jusqu'à la diplomation, en cherchant à favoriser leur réussite dans les différents programmes de la FAS. Il agit auprès des étudiants, du personnel enseignant et du personnel de soutien administratif pour favoriser cette réussite et ce, par différents moyens : conseils auprès des étudiants au moment de l'admission et de changements de programme, promotion d'initiatives visant la persévérance, interventions auprès des unités ayant des problèmes de rétention et qui désirent un appui concret.

Direction de l'enseignement de service en informatique (DESI)

Pavillon André-Aisenstadt
2920, chemin de la Tour, local 2194
Téléphone : 514-343-5805
Télécopieur : 514-343-5834
Courriel : information-desi@iro.umontreal.ca
www.desi.umontreal.ca

La Direction de l'enseignement de service en informatique offre des cours d'informatique aux étudiants de l'Université de Montréal. Certains cours de la DESI sont offerts au grand public, en particulier aux personnes désireuses de suivre une formation rapide dans une spécialité de l'informatique. Rattachée au Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO), la DESI offre des cours en initiation à l'informatique, en programmation, en formation à l'Internet, en initiation au multimédia et en informatique spécialisée.

De nombreux programmes réguliers incluent des cours de la DESI. Il est également possible de s'inscrire à l'un des programmes courts (12 à 15 crédits) de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) et du Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) ou au Certificat en informatique appliquée (30 crédits) offert par le DIRO. Au terme du Certificat, composé en tout ou en partie de cours offerts par la DESI, l'étudiant se voit décerner un diplôme et au terme d'un programme court, il obtient une attestation d'études officielle.

Centre de langues

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-1134
Téléphone : 514-343-7580
Télécopieur : 514-343-6311
www.centre-de-langues.umontreal.ca

Le Centre de langues offre des cours d'allemand, d'anglais, d'arabe, de catalan, de chinois, de coréen, d'espagnol, de grec moderne, d'italien, de japonais, de portugais et de russe. La plupart des cours de langue privilégient la communication orale et écrite et quelques cours visent une spécialisation, notamment les cours de lecture de textes en allemand ou en anglais.

L'approche pédagogique intègre les résultats de recherche en linguistique et en didactique des langues, et fait appel aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à divers supports audiovisuels. Les cours du Centre de langues sont structurés selon les niveaux définis par le Cadre européen commun de référence pour les langues (A1-A2-B1-B2), ce qui facilite considérablement la mobilité étudiante.

Les cours s'adressent aux étudiants de toutes les facultés et des Écoles affiliées. Selon la structure du programme suivi, un cours de langue est considéré comme cours obligatoire, à option, au choix, hors programme ou en surplus. Les étudiants en scolarité de maitrise ou de doctorat peuvent suivre des cours de langue. Il est aussi possible de s'inscrire à un cours de langue comme étudiant libre, sans être inscrit à un programme.

Les étudiants désirant approfondir leur connaissance d'une langue peuvent s'inscrire, en complément à leur domaine d'étude, à un Module en langues et cultures étrangères (15 crédits) ou à un autre des programmes offerts par le Département de littératures et de langues du monde et le Centre d'études de l'Asie de l'Est.

Coordonnées générales de la faculté

www.fas.umontreal.ca
Pavillon Lionel-Groulx
Bureau C-1134
Téléphone : 514 343-6521

Département d'anthropologie

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-3010
Téléphone : 514-343-6560
Télécopieur : 514-343-2494

L'anthropologie a comme objectif de décrire et d'expliquer l'humain à partir des caractéristiques biologiques, linguistiques, culturelles et sociales dans l'espace et dans le temps. Toutes les sociétés intéressent les anthropologues qui peuvent donc dresser un portrait complet de l'expérience humaine tant au niveau de son quotidien que dans sa dimension internationale.

Un des attributs importants de l'anthropologie est son caractère interdisciplinaire. L'anthropologue fait faire appel à des méthodes d'enquête ou à d'autres formes d'expertises complémentaires dont la médecine, la biologie, la géologie, la géographie, la linguistique, la démographie, l'histoire de l'art et des idées, la sociologie, la psychologie, la science politique, les sciences économiques, le droit, etc.

L'anthropologie englobe quatre sous-disciplines principales qui, malgré leur relative autonomie sur le plan méthodologique, ont un seul sujet d'enquête : la culture, qui définit le cadre fondamental de son approche.

L'anthropologie biologique se penche sur les origines et l'évolution de l'espèce humaine par le biais de la primatologie, de la paléontologie (l'étude de nos ancêtres fossilisés) et de la génétique des populations. Elle s'intéresse aussi au rôle de l'environnement comme source de la variabilité biologique entre les individus d'une même population ou de populations différentes, ce qui l'amène à étudier les relations complexes entre biologie et culture.

L'archéologie a comme objet d'étude les restes matériels par le biais desquels elle tente d'en reconstituer les modes de vie, l'histoire et le développement culturel. Par conséquent, elle a pour objectif d'élaborer des comparaisons en s'inpirant des adaptations culturelles contemporaines.

L'ethnologie ou anthropologie sociale et culturelle étudie la diversité des sociétés humaines en analysant différents aspects : par exemple, les structures sociales et de parenté, l'économie, la politique, les systèmes médicaux comparés, les systèmes de représentations collectives, le rapport à l'environnement naturel et les dynamiques de l'internationalisation de la culture et de l'économie.

L'anthropologie linguistique étudie les langues et le langage des différentes populations dans des contextes sociaux particuliers. Elle étudié également les rapports entre la structure de la langue et sa capacité de transmettre des représentations.

L'étudiant qui souhaite devenir anthropologue doit avoir une formation de base en anglais, ainsi que posséder une bonne culture générale et un désir de comprendre les nuances de la diversité culturelle.

Programme 1-050-1-0 Version 12 (A14)

Baccalauréat spécialisé en anthropologie (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme est destiné à l'étudiant qui vise principalement à acquérir de solides connaissances de cette discipline et de ses sous-disciplines en y alliant une formation multidisciplinaire obligatoire dans des domaines connexes. Ce programme donne accès à la maîtrise.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel. À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro

commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

La Baccaulauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 9 crédits au choix. L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1513	3	La variation biologique
ANT 1611	3	Langage, culture, société

Bloc 71B Cous de base: ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté

Bloc 71C Cours de base : archéologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	L'archéologie historique

Bloc 71D Cours de base : bioanthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie

Bloc 71E Cours de base : anthropologie linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 2610	3	L'analyse ethnolinguistique
ANT 2660	3	Langue et identité

Bloc 71F Cours de base : méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

ANT 2070	3	Collecte de données ethnographiques
ANT 2210	3	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2280	3	Méthodes en archéologie historique
ANT 2665	3	Description ethnolinguistique
ANT 3073	3	Méthodes de collaboration ethnographique
BIO 2041	3	Biostatistique 1

Bloc 71G Cours thématiques : ethnologie

Option - Maximum 36 crédits.

ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 1030	3	La justice et les cultures
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2030	3	Ethnologie et environnement
ANT 2036	3	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	Anthropologie du quotidien
ANT 2040	3	Anthropologie de la culture matérielle
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
ANT 2050	3	Cultures populaires du monde
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 2058	3	Les technologies
ANT 2080	3	Le visuel artistique et l'imaginaire
ANT 2830	3	Cosmologies autochtones
ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins
ANT 3022	3	Anthropologie de l'humanitaire
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ANT 3044	3	Anthropologie et développement
ANT 3060	3	Pouvoir et culture populaire en Afrique
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
ANT 3142	3	Terrain et film ethnographique
ANT 3145	3	Patrimoines musicaux de tradition orale
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3180	6	Techniques de terrain en ethnologie
ANT 3809	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
ANT 3830	3	Anthropologie et santé mondiale
ANT 3853	3	Texte ethnographique et terrain
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine

ANT 3867	3	Culture et société italienne
AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde

Bloc 71H Cours thématiques : archéologie

Option - Maximum 36 crédits.

ANT 2220	3	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
ANT 2260	3	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2266	3	Approche interdisciplinaire en archéologie
ANT 2270	3	La zooarchéologie
ANT 3214	3	L'archéologie de la mort
ANT 3230	3	Préhistoire de l'ancien monde
ANT 3260	3	La théorie en archéologie
ANT 3270	3	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3281	6	Fouilles en archéologie
ANT 3283	6	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3285	3	Céramiques en archéologie: théories et techniques
ANT 3287	3	Archéologie maritime
ANT 3290	3	Archéologie des interactions humain-environnement
ANT 3881	3	Mésoamérique ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
ANT 3884	3	Préhistoire de l'Amérique de Sud
ANT 3885	3	Préhistoire de l'Amérique du Nord

Bloc 71I Cours thématiques : bioanthropologie

Option - Maximum 30 crédits.

ANT 2430	3	La paléontologie humaine
ANT 2454	3	La primatologie
ANT 2470	3	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 3440	3	Génétique et comportement
ANT 3450	3	Neurosciences et anthropologie
ANT 3460	3	Concepts, méthodes en paléoanthropologie
ANT 3470	3	Méthodes de la bioarchéologie
ANT 3556	3	Évolution et comportement humain 2
ANT 3814	3	Séminaire d'anthropologie biologique
ANT 3891	3	Bioarchéologie et peuplement en Afrique

Bloc 71J Cours thématiques : anthropologie linguistique

Option - Maximum 27 crédits.

ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2625	3	La variation ethnolinguistique
ANT 2630	3	Langues en danger
ANT 3612	3	Recherche en communauté linguistique
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ANT 3626	3	Langage et genre social
ANT 3631	3	Changement social et linguistique
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3	Langues et cultures du Caucase
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones

Bloc 71K Pratiques de recherche

Option - Maximum 9 crédits.

ANT 3102	3	Lectures dirigées
ANT 3802	3	Recherche individuelle
ANT 3806	3	Pratique de terrain

Bloc 71Y

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
BIO 1435	2	Biodiversité 2
BIO 1445	1	T.P. de biodiversité 2
BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3853	3	Débats en écologie
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 1010	3	Problèmes de population contemporains
DMO 3420	3	Immigration et intégration
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GER 1020	3	Anthropologie sociale du vieillissement
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique

HGL 2421	3	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 2013	3	Histoire et muséologie
HST 2440	3	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	*3*	*Sociolinguistique*
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
PBC 1040	2	Anatomie macroscopique humaine
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1430	3	Éthique et politique
POL 1951	3	Éléments de politique
POL 1954	3	Politique internationale
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
PSE 2215	3	Perspectives évolutionnistes
PSL 1993	3	Physiologie générale
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3002	3	Sociologie du Québec : thèmes choisis
TRA 2115	3	Histoire de la traduction

Bloc 71Z

Choix - 9 crédits.

Programme 1-050-2-0 Version 11 (A14)

Majeure en anthropologie

Objectifs

Ce programme convient à l'étudiant qui s'intéresse à l'anthropologie mais qui souhaite compléter cette formation en la combinant à une mineure dans une des disciplines associées à l'anthropologie comme la biologie, l'histoire, la psychologie, les sciences économiques, etc.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en anthropologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix. L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres

ceux dont le numéro commence par 3.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1513	3	La variation biologique
ANT 1611	3	Langage, culture, société

Bloc 71B Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

ANT 2070	3	Collecte de données ethnographiques
ANT 2210	3	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2280	3	Méthodes en archéologie historique
ANT 2665	3	Description ethnolinguistique
ANT 3073	3	Méthodes de collaboration ethnographique
BIO 2041	3	Biostatistique 1

Bloc 71C Cours thématiques : ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté
ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 1030	3	La justice et les cultures
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2030	3	Ethnologie et environnement
ANT 2036	3	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	Anthropologie du quotidien
ANT 2040	3	Anthropologie de la culture matérielle
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
ANT 2050	3	Cultures populaires du monde
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 2058	3	Les technologies
ANT 2080	3	Le visuel artistique et l'imaginaire
ANT 2830	3	Cosmologies autochtones
ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins
ANT 3022	3	Anthropologie de l'humanitaire
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ANT 3044	3	Anthropologie et développement
ANT 3060	3	Pouvoir et culture populaire en Afrique
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
ANT 3142	3	Terrain et film ethnographique
ANT 3145	3	Patrimoines musicaux de tradition orale
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3180	6	Techniques de terrain en ethnologie
ANT 3809	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
ANT 3830	3	Anthropologie et santé mondiale
ANT 3853	3	Texte ethnographique et terrain
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3867	3	Culture et société italienne
AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde

Bloc 71D Cours thématiques : archéologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	L'archéologie historique
ANT 2220	3	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
ANT 2260	3	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2266	3	Approche interdisciplinaire en archéologie
ANT 2270	3	La zooarchéologie
ANT 3214	3	L'archéologie de la mort
ANT 3230	3	Préhistoire de l'ancien monde
ANT 3260	3	La théorie en archéologie
ANT 3270	3	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3281	6	Fouilles en archéologie
ANT 3283	6	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3285	3	Céramiques en archéologie: théories et techniques
ANT 3287	3	Archéologie maritime
ANT 3290	3	Archéologie des interactions humain-environnement
ANT 3881	3	Mésoamérique ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
ANT 3884	3	Préhistoire de l'Amérique de Sud
ANT 3885	3	Préhistoire de l'Amérique du Nord

Bloc 71E Cours thématiques : bioanthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2430	3	La paléontologie humaine
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie
ANT 2454	3	La primatologie
ANT 2470	3	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 3440	3	Génétique et comportement
ANT 3450	3	Neurosciences et anthropologie
ANT 3460	3	Concepts, méthodes en paléoanthropologie
ANT 3470	3	Méthodes de la bioarchéologie
ANT 3556	3	Évolution et comportement humain 2
ANT 3814	3	Séminaire d'anthropologie biologique
ANT 3891	3	Bioarchéologie et peuplement en Afrique

Bloc 71F Cours thématiques : anthropologie linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

ANT 2610	3	L'analyse ethnolinguistique
ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2625	3	La variation ethnolinguistique
ANT 2630	3	Langues en danger
ANT 2660	3	Langue et identité
ANT 3612	3	Recherche en communauté linguistique
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ANT 3626	3	Langage et genre social
ANT 3631	3	Changement social et linguistique
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3	Langues et cultures du Caucase
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones

Bloc 71G Pratiques de recherche

Option - Maximum 9 crédits.

ANT 3102	3	Lectures dirigées
ANT 3802	3	Recherche individuelle
ANT 3806	3	Pratique de terrain

Bloc 71Y

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
BIO 1435	2	Biodiversité 2
BIO 1445	1	T.P. de biodiversité 2
BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3853	3	Débats en écologie
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 1010	3	Problèmes de population contemporains
DMO 3420	3	Immigration et intégration
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GER 1020	3	Anthropologie sociale du vieillissement
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2421	3	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 2013	3	Histoire et muséologie
HST 2440	3	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
PBC 1040	2	Anatomie macroscopique humaine
PHI 1130	3	Philosophie des sciences

PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1430	3	Éthique et politique
POL 1951	3	Éléments de politique
POL 1954	3	Politique internationale
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
PSE 2215	3	Perspectives évolutionnistes
PSL 1993	3	Physiologie générale
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3002	3	Sociologie du Québec : thèmes choisis
TRA 2115	3	Histoire de la traduction

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-050-4-0 Version 08 (A05)

Mineure en anthropologie

Objectifs

Ce programme offre une formation complémentaire à l'étudiant dont l'anthropologie n'est pas l'orientation principale mais pour qui cette discipline demeure un complément important aux études poursuivies dans d'autres domaines.
Règlement des études - Dispositions propres au programmeLes études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en anthropologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix. L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

Bloc 71A Cours thématiques : ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté
ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 1030	3	La justice et les cultures
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2030	3	Ethnologie et environnement
ANT 2036	3	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	Anthropologie du quotidien
ANT 2040	3	Anthropologie de la culture matérielle
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
ANT 2050	3	Cultures populaires du monde
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 2058	3	Les technologies
ANT 2070	3	Collecte de données ethnographiques
ANT 2080	3	Le visuel artistique et l'imaginaire
ANT 2830	3	Cosmologies autochtones
ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins
ANT 3022	3	Anthropologie de l'humanitaire
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ANT 3044	3	Anthropologie et développement
ANT 3060	3	Pouvoir et culture populaire en Afrique
ANT 3073	3	Méthodes de collaboration ethnographique
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle

ANT 3142	3	Terrain et film ethnographique
ANT 3145	3	Patrimoines musicaux de tradition orale
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3809	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
ANT 3830	3	Anthropologie et santé mondiale
ANT 3853	3	Texte ethnographique et terrain
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3867	3	Culture et société italienne
AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde

Bloc 71B Cours thématiques : archéologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	L'archéologie historique
ANT 2210	3	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2220	3	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
ANT 2260	3	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2266	3	Approche interdisciplinaire en archéologie
ANT 2270	3	La zooarchéologie
ANT 2280	3	Méthodes en archéologie historique
ANT 3214	3	L'archéologie de la mort
ANT 3230	3	Préhistoire de l'ancien monde
ANT 3260	3	La théorie en archéologie
ANT 3270	3	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3281	6	Fouilles en archéologie
ANT 3283	6	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3285	3	Céramiques en archéologie: théories et techniques
ANT 3287	3	Archéologie maritime
ANT 3290	3	Archéologie des interactions humain-environnement
ANT 3881	3	Mésoamérique ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
ANT 3884	3	Préhistoire de l'Amérique de Sud
ANT 3885	3	Préhistoire de l'Amérique du Nord

Bloc 71C Cours thématiques : bioanthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 1513	3	La variation biologique
ANT 2430	3	La paléontologie humaine
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie
ANT 2454	3	La primatologie
ANT 2470	3	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 3440	3	Génétique et comportement
ANT 3450	3	Neurosciences et anthropologie
ANT 3460	3	Concepts, méthodes en paléoanthropologie
ANT 3470	3	Méthodes de la bioarchéologie
ANT 3556	3	Évolution et comportement humain 2
ANT 3814	3	Séminaire d'anthropologie biologique
ANT 3891	3	Bioarchéologie et peuplement en Afrique

Bloc 71D Cours thématiques : anthropologie linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2610	3	L'analyse ethnolinguistique
ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2625	3	La variation ethnolinguistique
ANT 2630	3	Langues en danger
ANT 2660	3	Langue et identité
ANT 2665	3	Description ethnolinguistique
ANT 3612	3	Recherche en communauté linguistique
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ANT 3626	3	Langage et genre social
ANT 3631	3	Changement social et linguistique
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3	Langues et cultures du Caucase
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-081-4-0 Version 00 (A14)

Mineure en études autochtones

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire à ce programme doivent avoir réussi 12 crédits de cours universitaires, de préférence des cours d'introduction à leur discipline de rattachement ou des cours de base en méthodologie des sciences humaines et sociales.Dans le bloc 70F, 3 crédits de cours pertinents, autres que ceux inclus dans ce programme, peuvent être suivis avec l'approbation du responsable du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études autochtones. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Ce programme comporte 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option, dont un ou des stages optionnels de 3 à 6 crédits.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde
AUT 2500	3	Travail en contextes autochtones

Bloc 70B Autochtones du Canada

Option - Maximum 21 crédits.

ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
DRT 1002S	3	Introduction au droit
DRT 1011S	3	Droit canadien et peuples autochtones
DRT 3015	3	Traditions juridiques autochtones
DRT 3813	3	Le territoire et les peuples autochtones
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
PSE 2210	3	Intervention psychoéducative en contexte autochtone
SVS 3175	3	Travail social auprès des autochtones

Bloc 70C Autochtones du monde

Option - Maximum 18 crédits.

ANT 2630	3	Langues en danger
ANT 2830	3	Cosmologies autochtones
ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3885	3	Préhistoire de l'Amérique du Nord
DRT 3111	3	Droit international et peuples autochtones
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones

Bloc 70D Cours connexes

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 3044	3	Anthropologie et développement
ANT 3891	3	Bioarchéologie et peuplement en Afrique
GEO 2242	3	Géographie culturelle
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHL 3900	3	Pharmacologie des plantes médicinales: introduction
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités

Bloc 70E

Option - Maximum 6 crédits.

AUT 3001	3	Stage individuel
AUT 3002	3	Stage collectif

Bloc 70F Cours complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

3 crédits de cours pertinents, autres que ceux inclus dans ce programme, peuvent être suivis avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 1-081-7-0 Version 00 (A14)

Module en études autochtones

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire à ce programme doivent avoir réussi 12 crédits de cours universitaires, préférablement des cours d'introduction de leur discipline de rattachement ou des cours de base de méthodologie en sciences humaines et sociales.Dans le bloc 70F, 3 crédits de cours pertinents, autres que ceux inclus dans ce programme, peuvent être suivis avec l'approbation du responsable du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 15 crédits.

Segment 70

Ce programme comporte 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option, dont un stage optionnel de 3 crédits.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde
AUT 2500	3	Travail en contextes autochtones

Bloc 70B Autochtones du Canada

Option - Maximum 9 crédits.

ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
DRT 1002S	3	Introduction au droit
DRT 1011S	3	Droit canadien et peuples autochtones
DRT 3015	3	Traditions juridiques autochtones
DRT 3813	3	Le territoire et les peuples autochtones
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
PSE 2210	3	Intervention psychoéducative en contexte autochtone
SVS 3175	3	Travail social auprès des autochtones

Bloc 70C Autochtones du monde

Option - Maximum 9 crédits.

ANT 2630	3	Langues en danger
ANT 2830	3	Cosmologies autochtones
ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3885	3	Préhistoire de l'Amérique du Nord
DRT 3111	3	Droit international et peuples autochtones
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones

Bloc 70D Cours connexes

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 3044	3	Anthropologie et développement
ANT 3891	3	Bioarchéologie et peuplement en Afrique
GEO 2242	3	Géographie culturelle
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHL 3900	3	Pharmacologie des plantes médicinales: introduction
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités

Bloc 70E Applications pratiques

Option - Maximum 3 crédits.

AUT 3001	3	Stage individuel
AUT 3002	3	Stage collectif

Bloc 70F Cours complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

3 crédits de cours pertinents, autres que ceux inclus dans ce programme, peuvent être suivis avec l'approbation du responsable du programme.

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Anthropologie (B. Sc.)

Voir sous le Département de démographie.

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études classiques et Anthropologie (B.A.)

Voir sous le Centre d'études classiques.

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-2004
Téléphone : 514-343-6044
Télécopieur : 514-343-5753

Fondée en 1961, l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) est une école professionnelle offrant deux certificats de 1er cycle en archivistique et en gestion de l'information numérique afin d'assurer une formation structurée dans ces domaines. Ces enseignements s'adressent à tous les étudiants de l'Université ainsi qu'aux professionnels en exercice.

Son programme de Maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.), reçoit, depuis 1970, l'agrément de l'American Library Association. Pour ses diplômés, l'agrément ouvre

la porte au vaste marché de l'emploi relié aux champs disciplinaires des sciences de l'information au Québec, bien sûr, mais aussi dans l'ensemble du Canada et aux États-Unis.

L'admission à la M.S.I. requiert un diplôme de 1er cycle universitaire dans n'importe quel domaine du savoir. Cet enseignement permet à l'étudiant d'acquérir les bases théoriques et les compétences nécessaires pour remplir des fonctions de plus en plus diversifiées dans le monde de l'information, et pour occuper les postes professionnels et de direction au sein des institutions documentaires (bibliothèques, archives, centres de documentation, etc.).

Depuis septembre 1997, l'EBSI offre un programme de doctorat (Ph. D.) en sciences de l'information.

Programme 1-056-5-1 Version 02 (A12)

Certificat en archivistique

Objectifs

Les objectifs principaux de ce programme sont de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base théoriques et pratiques en archivistique et de se familiariser avec les principes et les méthodes spécifiques aux archives vus sous l'angle de l'administration et de la recherche; de développer des habiletés pour concevoir, appliquer et utiliser des outils archivistiques ainsi que des attitudes propres à l'exercice des fonctions archivistiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescription d'inscription

Le cours ARV1050 est préalable ou concomitant à la majorité des cours de sigle ARV.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en archivistique. Le programme est associé au secteur Sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours fondamentaux

Obligatoire - 21 crédits.

ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 1052	3	Typologie des archives
ARV 1053	3	Évaluation des archives
ARV 1054	3	Classification des archives
ARV 1055	3	Description des archives
ARV 1058	3	Administration des archives
ARV 3054	3	Gestion archives numériques

Bloc 70B Cours thématiques

Option - 6 crédits.

ARV 1056	3	Diffusion, communication et exploitation
ARV 1057	3	Stage
ARV 1060	3	Archives et société
ARV 1061	3	Archives non textuelles
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
ARV 3051	3	Préservation des archives
ARV 3052	3	Activités dirigées
ARV 3053	3	Aspects juridiques des archives et de l'information
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
INU 1010	3	Création de l'information numérique
INU 1030	3	Préservation de l'information numérique
INU 1050	3	Diffusion d'information numérique

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-053-5-1 Version 01 (A08)

Certificat en gestion de l'information numérique

Objectifs

Ce certificat prépare l'étudiant à exercer des activités de gestion de l'information numérique par le développement de compétences sur les plans de la création, de l'organisation, de la préservation, de la recherche et de la diffusion de cette information. Il lui permettra d'évoluer avec aisance dans un environnement de travail hautement technologique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescription d'inscription

Le cours INU1001 est préalable ou concomitant à tous les cours de sigle INU.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits

par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en gestion de l'information numérique. Le programme est associé au secteur Sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 à option et 3 au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 18 crédits.

INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
INU 1010	3	Création de l'information numérique
INU 1020	3	Organisation de l'information numérique
INU 1030	3	Préservation de l'information numérique
INU 1040	3	Recherche de l'information numérique
INU 1050	3	Diffusion d'information numérique

Bloc 71B

Option - 9 crédits.

ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 1052	3	Typologie des archives
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
ARV 3054	3	Gestion archives numériques
COM 1500	3	Communication organisationnelle
COM 1560	3	Communication infographique
COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2210	3	Impacts des nouvelles technologies
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovation et médiation sociotechnique
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 1912	3	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
INU 3011	3	Documents structurés
INU 3051	3	Information et sites Web
INU 3052	3	Gestion de systèmes d'info. en réseau

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Département de biochimie et médecine moléculaire

Pavillon Roger-Gaudry, bureau D-360
Téléphone : 514-343-6374
Télécopieur : 514-343-2210

Le Département de biochimie et médecine moléculaire offre des programmes d'études conduisant aux baccalauréats spécialisés en biochimie et médecine moléculaire et en bio-informatique. Chacun de ces programmes procure une formation scientifique multidisciplinaire qui permet aux étudiants de développer des compétences de base et spécialisées dans des domaines de hautes technologies. Reposant sur la compétence d'un corps professoral à la fine pointe de la recherche biomédicale, biotechnologique et bio-informatique, ces programmes préparent les étudiants aussi bien pour le marché du travail que pour des programmes d'études supérieures. Les secteurs d'activités faisant appel aux biochimistes et aux bio-informaticiens incluent, entre autres : l'industrie pharmaceutique, biotechnologique et agro-alimentaire, les établissements de santé, les centres de recherche en sciences de la vie, de même que les institutions d'enseignement.

Le Baccalauréat spécialisé en biochimie et médecine moléculaire permet l'acquisition d'une solide formation tant théorique que pratique en biochimie, biologie et chimie, ces deux dernières disciplines étant essentielles à la compréhension et à la pratique de la biochimie moderne. Cette formation de base, incluant la biologie moléculaire et structurale ainsi que la génétique moléculaire, est complétée par des cours d'intégration dans les trois orientations du programme (Biochimie, Médecine moléculaire, Génétique et génomique humaine). Ces cours permettent d'approfondir les bases moléculaires du vivant et de la médecine par l'étude de la biologie cellulaire, de la physiologie moléculaire, de la génomique médicale et des mécanismes moléculaires des maladies.

Le Baccalauréat spécialisé en bio-informatique permet l'acquisition d'une solide formation de base en informatique, mathématique, en sciences de la vie et en génomique. Des cours spécialisés en bio-informatique assurent l'intégration des notions fondamentales de ces diverses disciplines, ce qui permet l'application des méthodes informatiques et mathématiques à l'étude du vivant.

Puisque la biochimie et la bio-informatique sont des disciplines en perpétuelle évolution, le contenu des programmes d'études est révisé régulièrement afin d'offrir aux étudiants la meilleure formation scientifique possible, tout en tenant compte des attentes des milieux sociaux et industriels.

Programme 1-465-1-1 Version 01 (A14)

Baccalauréat spécialisé en biochimie et médecine moléculaire (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme vise l'enseignement de concepts et de méthodes qui sont propres à la biochimie et à la médecine moléculaire, et assure une formation de base dans des disciplines connexes telles que la biologie, la chimie et la génétique. S'appuyant sur une très solide formation théorique axée sur le développement de l'esprit critique et la pratique de la communication scientifique écrite et orale, il permet aussi une forte exposition à la pratique du travail en laboratoire et une familiarisation au milieu de la recherche. Il est préparatoire à des études supérieures et à des carrières en recherche, tout comme il permet une insertion immédiate au marché du travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les disposi-

tions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants de toutes les orientations s'inscrivent normalement aux cours du segment 01 (tronc commun) incluant le cours au choix optionnel et aux cours des segments 91, 92 ou 93 selon l'orientation et le cheminement choisis.

Cheminement honor

Durant la deuxième année, les étudiants choisissent une des trois orientations pour les cours de la deuxième et de la troisième année. Le choix du cheminement se fait en troisième année et peut être fait en deuxième année dans le cas du cheminement International.

Cheminement International

Pour être inscrit dans le cheminement international, l'étudiant doit avoir réussi 27 crédits à la fin de la première année ou 54 crédits à la fin de la deuxième année en maintenant une moyenne cumulative de 3,0. L'accès au cheminement international, le choix des cours à l'étranger, de même que toute substitution de cours de spécialisation de troisième année lorsqu'appropriée font l'objet d'une approbation par l'autorité compétente. Les étudiants du cheminement international doivent obligatoirement compléter un minimum d'une session de 12 crédits à l'étranger.

Un stage et un cours de travaux pratiques de niveau 3 des blocs 01J ou 91, 92 et 93B sont obligatoires.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert avec les orientations suivantes :

- l'orientation Biochimie (segment 91);
- l'orientation Médecine moléculaire (segment 92);
- l'orientation Génétique et génomique humaine (segment 93).

Le programme de baccalauréat en Biochimie et médecine moléculaire offre trois orientations: l'orientation Biochimie, l'orientation Médecine moléculaire et l'orientation Génétique et génomique humaine. Pour chacune des orientations, il y a 3 cheminements: le cheminement général, le cheminement Honor et et le cheminement International. Le programme s'articule comme suit:

- Dans l'orientation Biochimie : Le cheminement général comprend les blocs 01A, 01B, 01C, (01D ou 01E) et 01Z (crédits au choix) et les blocs 91A, B et C avec 72 crédits obligatoires et 18 crédits à option et au choix. Le cheminement Honor comprend les blocs 01A, 01B, 01C et 01Z (crédits au choix) et les blocs 91 A, V et W avec 72 crédits obligatoires et 18 crédits à option et au choix. Le cheminement International comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D, 01I, 01J et 01Z (crédits au choix) et les blocs 91 A, B et C avec 72 crédits obligatoires et 18 crédits à option et au choix.
- Dans l'orientation Médecine moléculaire : Le cheminement général comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D ou 01E et 01Z (crédits au choix) et les blocs 92A, B et C avec 73 crédits obligatoires et 17 crédits à option et au choix. Le cheminement Honor comprend les blocs 01A, 01B, 01C et 01Z (crédits au choix) et les blocs 92 A, V et W avec 73 crédits obligatoires et 17 crédits à option et au choix. Le cheminement International comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D, 01I, 01J et 01Z (crédits au choix) et les blocs 92 A, B et C avec 73 crédits obligatoires et 17 crédits à option et au choix.
- Dans l'orientation Génétique et génomique humaine : Le cheminement général comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D ou 01E et 01Z (crédits au choix) et les blocs 93 A, B, C avec 73 crédits obligatoires et 17 crédits à option et au choix. Le cheminement Honor comprend les blocs 01A, 01B, 01C et 01Z (crédits au choix) et les blocs 93 A, V et W avec 73 crédits obligatoires et 17 crédits à option et au choix. Le cheminement International comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D, 01I, 01J et 01Z (crédits au choix) et les blocs 93 A, B et C avec 73 crédits obligatoires et 17 crédits à option et au choix.

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

Bloc 01A Connaissances fondamentales en biochimie

Obligatoire - 32 crédits.

BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BCM 1502	4	Fondements du métabolisme
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1521	2	Travaux pratiques de biochimie 1
BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2502	3	Acides nucléiques et génétique 2
BCM 2503	2	Métabolisme moléculaire
BCM 2532	3	Pratique de la communication en sciences
BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BCM 3513	4	Pathophysiologie moléculaire
BCM 3515	2	Éthique en biochimie

Bloc 01B Connaissances fondamentales en chimie

Obligatoire - 18 crédits.

CHM 1301	3	Chimie organique 1
CHM 1302	3	Chimie organique 2
CHM 1979	3	Laboratoire de chimie pour biochimistes
CHM 1990	3	Physicochimie générale 1
CHM 2302	3	Chimie organique 3
CHM 2971	3	Chimie bioanalytique

Bloc 01C Connaissances fondamentales en biologie

Obligatoire - 9 crédits.

BIO 1155	3	Biologie cellulaire

BIO 2043	3	Statistique pratique pour sciences de la vie
MCB 1979	3	Microbiologie générale

Bloc 01D Cours de langue anglaise

Option - Maximum 9 crédits.
Cheminement général : maximum 3 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 9 crédits.

ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ANS 1404T	3	Scientific and Technical Writing

Bloc 01E Connaissances complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.
Cheminement général : maximum 3 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : 0 crédit.

MAT 1958	3	Mathématiques pour chimistes
MSN 2100	3	Toxicologie et environnement
NUT 2032	3	Nutrition fondamentale
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHY 1973	3	Astrobiologie
POL 2230	3	Politiques scientifiques
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

Bloc 01I Cours de langues et culture

Option - Maximum 9 crédits.
Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 9 crédits.

AES 3032	3	Culture et communication en Corée
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 1914	3	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
FAS 1900	3	Langue de l'Université d'accueil
FAS 1902	3	Langue de l'Université d'accueil 2
FAS 1910	3	Cultures de l'Université d'accueil 1
FAS 1911	3	Cultures de l'Université d'accueil 2
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 01J Stage et travaux pratiques à l'étranger

Option - Maximum 9 crédits.
Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

BCM 3531E	3	Travaux pratiques 3 à l'étranger
BCM 3534	6	Stage en laboratoire à l'étranger
BCM 3535	9	Stage en laboratoire à l'étranger

Bloc 01Z Cours au choix

Choix - Maximum 3 crédits.

Segment 91 Propre à l'orientation Biochimie

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

Bloc 91A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 13 crédits.

BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 2531	2	Travaux pratiques 2
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
CHM 2979	2	Laboratoire organique pour biochimistes
CHM 2995	3	Physicochimie générale 2

Bloc 91B

Option - Maximum 9 crédits.
Cheminement général : 9 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.

BCM 3531	3	Travaux pratiques 3
BCM 3532	6	Stage en laboratoire de recherche

Bloc 91C

Option - Maximum 6 crédits.
Cheminement général : minimum 3 crédits, maximum 6 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 3 crédits.

BCM 2550	2	Programmation appliquée à la génomique
BCM 2562	3	Biochimie clinique
BCM 3525	3	Génétique des organismes modèles
BCM 3552	2	Bases de la bio-informatique appliquée
BIO 3702	3	Biotechnologie végétale
CHM 3331	3	Introduction à la chimie bioorganique
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
PBC 3060	3	Bases moléculaires des maladies humaines
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie

Bloc 91V

Option - Maximum 13 crédits.
Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 13 crédits; cheminement international : 0 crédit.

BCM 4001	6	Stage honor en biochimie 1
BCM 4002	6	Stage honor en biochimie 2
BCM 4010	1	Séminaire de recherche honor

Bloc 91W

Option - Maximum 5 crédits.
Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : minimum 2 crédits, maximum 5 crédits; cheminement international : 0 crédit.

BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement

BIO 6157	3	Biochimie et bio moléculaire des plantes
PBC 6000	3	Biologie cellulaire avancée
PHL 6085	3	Progrès en pharmacologie moléculaire

Segment 92 Propre à l'orientation Médecine moléculaire

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

Bloc 92A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 14 crédits.

BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 2531	2	Travaux pratiques 2
BCM 2562	3	Biochimie clinique
MCB 2987	3	Immunologie
PBC 3060	3	Bases moléculaires des maladies humaines

Bloc 92B

Option - Maximum 9 crédits.
Cheminement général : 9 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.

BCM 3531	3	Travaux pratiques 3
BCM 3532	6	Stage en laboratoire de recherche

Bloc 92C

Option - Maximum 6 crédits.
Cheminement général : minimum 2 crédits, maximum 6 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 3 crédits.

BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
BCM 3525	3	Génétique des organismes modèles
BCM 3552	2	Bases de la bio-informatique appliquée
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2412	3	Histologie animale
CHM 2995	3	Physicochimie générale 2
PBC 3040	3	Développement du système nerveux
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie

Bloc 92V

Option - Maximum 13 crédits.
Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 13 crédits; cheminement international : 0 crédit.

BCM 4001	6	Stage honor en biochimie 1
BCM 4002	6	Stage honor en biochimie 2
BCM 4010	1	Séminaire de recherche honor

Bloc 92W

Option - Maximum 5 crédits.
Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : minimum 2 crédits, maximum 5 crédits; cheminement international : 0 crédit.

BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
PHL 6085	3	Progrès en pharmacologie moléculaire

Segment 93 Propre à l'orientation Génétique et génomique humaine

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

Bloc 93A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 14 crédits.

BCM 2002	3	T.P. de biologie moléculaire
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
BCM 3525	3	Génétique des organismes modèles
BCM 3526	3	Génétique et génomique humaine
BCM 3552	2	Bases de la bio-informatique appliquée

Bloc 93B

Option - Maximum 9 crédits.
Cheminement général : 9 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.

BCM 3531	3	Travaux pratiques 3
BCM 3533	6	Stage en génétique et génomique

Bloc 93C

Option - Maximum 6 crédits.
Cheminement général : minimum 2 crédits, maximum 6 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 3 crédits.

BCM 2550	2	Programmation appliquée à la génomique
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3283	3	Principes d'évolution
CHM 2995	3	Physicochimie générale 2
PBC 3060	3	Bases moléculaires des maladies humaines
PHL 1400	3	Méthodes statistiques en sciences biomédicales

Bloc 93V

Option - Maximum 13 crédits.
Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 13 crédits; cheminement international : 0 crédit.

BCM 4003	6	Stage honor en génétique et génomique 1
BCM 4004	6	Stage honor en génétique et génomique 2
BCM 4010	1	Séminaire de recherche honor

Bloc 93W

Option - Maximum 5 crédits.
Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : minimum 2 crédits, maximum 5 crédits; cheminement international : 0 crédit.

BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique

Programme 1-468-1-0 Version 05 (A15)

Baccalauréat spécialisé en bio-informatique (B. Sc.)

Programme offert conjoitement avec le Département d'informatique et de recherche opérationnelle.

Objectifs

Une spécialisation en génétique et/ou médecine moléculaire confère des connaissances approfondies de l'interprétation biologique des données menant à des emplois d'analyste-bio-informaticien en milieux industriels et académiques. Ces emplois d'analyste-bio-informaticien sont aussi accessibles via une spécialisation en statistique et apprentissage machine qui permet l'approfondissement de compétences en conception de méthodes d'analyse. Une spécialisation en génie logiciel ou en informatique donne, quant à elle, une initiation aux méthodes avancées de modélisation et d'algorithmique menant à des emplois de programmeur-bio-informaticien en milieux industriels et académiques. Le programme permet aussi l'accès aux études supérieures en bio-informatique, en informatique de même qu'en biochimie et en médecine moléculaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les disposi-

tions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Dans le segment 70 Formation spécialisée, les étudiants peuvent choisir jusqu'à un maximum de 13 crédits de cours.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Le programme comprend 44 crédits obligatoires, 40 crédits à option et 6 crédits au choix. Dans le segment 70 Formation spécialisée, les étudiants peuvent choisir jusqu'à un maximum de 13 crédits de cours.

Segment 01 Commun à tous les étudiants

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A Bio-informatique

Obligatoire - 16 crédits.

BCM 2003	3	Application d'outils bio-informatiques
BIN 1002	3	Intégration biosciences et informatique
BIN 3002	4	Intégration biosciences et informatique 2
BIN 3005	6	Stage en laboratoire de recherche

Bloc 01B Fondement en informatique

Obligatoire - 12 crédits.

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 2015	3	Structures de données

Bloc 01C Fondement en biologie moléculaire, biochimie, et génétique

Obligatoire - 16 crédits.

BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1521	2	Travaux pratiques de biochimie 1
BCM 2002	3	T.P. de biologie moléculaire
BCM 2004	2	Évolution moléculaire
BCM 2502	3	Acides nucléiques et génétique 2

Segment 02 Formation complémentaire

Le segment comporte un minimum de 27 crédits de cours à option et 6 au choix

Bloc 02A Fondement en mathématiques

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire

Bloc 02B Fondements en probabilités et statistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 4 crédits.

BIO 2041	3	Biostatistique 1
MAT 1978	4	Probabilités et statistique
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Bloc 02C Compléments en informatique

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2255	3	Génie logiciel
IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3355	3	Infographie

Bloc 02D Compléments en sciences de la Nature

Option - Minimum 8 crédits, maximum 18 crédits.

BCM 1502	4	Fondements du métabolisme
BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2550	2	Programmation appliquée à la génomique
BCM 3515	2	Éthique en biochimie
BCM 3526	3	Génétique et génomique humaine
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 1301	3	Chimie organique 1
MCB 1979	3	Microbiologie générale

Bloc 02Y

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain

BIO 1284	2	Évolution
BIO 1335	2	Biodiversité 1
BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 3283	3	Principes d'évolution
CHM 1302	3	Chimie organique 2
CHM 1990	3	Physicochimie générale 1
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
HEC 3015	3	Management (3040013)
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 1973	3	Astrobiologie
POL 2230	3	Politiques scientifiques
PSL 1982	2	Les bases du système nerveux
PSL 3062	3	Base neuronale des fonctions cérébrales
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

Bloc 02Z

Choix - 6 crédits.

Segment 70 Formation spécialisée

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 70A Génétique

Option - Maximum 12 crédits.

BCM 3525	3	Génétique des organismes modèles
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3204	3	Génétique des populations
PHL 3600	3	Pharmacogénétique

Bloc 70B Médecine moléculaire

Option - Maximum 12 crédits.

BCM 2503	2	Métabolisme moléculaire
BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 2532	3	Pratique de la communication en sciences
BCM 2562	3	Biochimie clinique
BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
PBC 3060	3	Bases moléculaires des maladies humaines
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie

Bloc 70C Langages et conception de logiciel

Option - Maximum 12 crédits.

IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3165	3	Analyse des langages de programmation
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3912	3	Développement, maintenance de logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 70D Informatique théorique et optimisation

Option - Maximum 12 crédits.

IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2455	3	Analyse numérique matricielle
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
IFT 3545	3	Graphes et réseaux

Bloc 70E Statistique et apprentissage machine

Option - Maximum 13 crédits.

IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
MAT 1720	4	Probabilités
MAT 2717	3	Processus stochastiques
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3700	3	Inférence statistique

Département de chimie

Pavillon Roger-Gaudry, bureau D-600
Téléphone : 514-343-7601 ou 514-343-7058 ou 514-343-3830
Télécopieur : 514-343-7586

La chimie est une science fondamentale dont les applications sont immédiates. Les chimistes travaillent dans le milieu de la recherche, en contrôle de la qualité et en enseignement. On les retrouve dans une grande variété d'industries : pharmaceutique, médicinale, biotechnologique, alimentation, matériaux, textiles, environnement, parfums et cosmétiques, restauration d'œuvres d'art, etc. Les besoins de la société déterminent les objectifs des programmes de formation qu'offre le Département de chimie : baccalauréat spécialisé, majeure et mineure au 1er cycle; maîtrise et doctorat aux études supérieures.

Le baccalauréat spécialisé est un programme de 90 crédits dont la durée est de trois ans. Ce programme est offert selon cinq orientations : Chimie pharmaceutique et bioorganique; Chimie assistée par ordinateur; Chimie bioanalytique et environnementale; Chimie des matériaux et biomatériaux; et l'orientation générale. Les cours obligatoires du baccalauréat spécialisé en chimie sont identiques pour les cinq orientations.

La majeure comporte plusieurs des cours obligatoires du baccalauréat. Au choix de l'étudiant, elle peut être complétée par une mineure dans une autre discipline ou se conclure par un passage au baccalauréat spécialisé.

La mineure est un programme de 30 crédits de cours. Elle ne débouche pas sur la pratique de la chimie. Elle peut être complétée par une majeure dans une autre discipline.

Enfin, le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement des sciences et des technologies au secondaire.

Programme 1-060-1-0 Version 17 (A07)

Baccalauréat spécialisé en chimie (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme offre à l'étudiant une orientation générale et polyvalente qui lui permet d'assimiler et d'intégrer l'essentiel des connaissances en chimie pour une insertion immédiate sur le marché du travail comme chimiste ou qui le conduit à des études supérieures. La diversité des cheminements de carrière exige une solide formation de base et requiert une grande flexibilité de la part de l'étudiant qui peut personnaliser son programme d'études en fonction de ses aspirations et de la carrière envisagée. La formation de base est assurée par des cours obligatoires couvrant l'ensemble de la chimie et de ses applications. Des cours de spécialisation personnalisent la formation et ajoutent un complément de formation dans les orientations suivantes : la chimie pharmaceutique et bioorganique, la chimie assistée par ordinateur, la chimie bioanalytique et environnementale et la chimie des matériaux et biomatériaux. Des stages en milieux industriel et universitaire sont offerts.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit au bloc 01A en 1re année, au bloc 01B en 2e année et au bloc 01C au trimestre d'automne de la 3e année. Ces trois blocs incluent les 69 crédits de cours obligatoires communs à toutes les orientations. Le choix de l'orientation se fait normalement en 3e année, en choisissant des cours obligatoires et à option dans l'un ou l'autre des segments 71, 72, 73, 74 et 75. L'étudiant qui opte pour l'orientation générale prend 6 crédits du bloc 75A et 12 crédits dans les blocs 75B, 75C et 75D, dont au moins 3 dans chacun des blocs 75B et 75C. Celui qui opte pour une autre orientation prend les 6 crédits obligatoires du bloc A de son segment et 12 crédits à option parmi les blocs B, C et D. L'étudiant complète les 90 crédits de son programme en suivant un cours au choix de 3 crédits. L'étudiant peut aussi effectuer jusqu'à deux stages dans le cadre de sa scolarité, peu importe l'orientation choisie. Les stages CHM 3551 et CHM 3552 peuvent se faire pendant n'importe quel trimestre d'études, incluant les trimestres d'été, après avoir complété un minimum de 24 crédits de sigle CHM. Le choix du lieu des stages doit cependant être préalablement autorisé par le professeur responsable des stages au département de chimie. Celui-ci guidera l'étudiant dans sa démarche. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon 5 orientations :

- orientation Chimie pharmaceutique et bioorganique (segments 01 et 71), 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix
- orientation Chimie assistée par ordinateur (segments 01 et 72), 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix
- orientation Chimie bioanalytique et environnementale (segments 01 et 73), 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix
- orientation Chimie des matériaux et biomatériaux (segments 01 et 74), 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix
- orientation générale (segments 01 et 75), 69 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

Segment 01 Tronc commun

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

Bloc 01A Formation de base

Obligatoire - 30 crédits.

CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1
CHM 1301	3	Chimie organique 1
CHM 1302	3	Chimie organique 2
CHM 1401	3	Chimie physique 1
CHM 1402	3	Chimie physique 2
CHM 1501	3	Chimie expérimentale 1
CHM 1502	3	Chimie expérimentale 2
MAT 1958	3	Mathématiques pour chimistes
PHY 1905	3	Physique pour chimistes

Bloc 01B Formation de base

Obligatoire - 30 crédits.

CHM 2101	3	Laboratoire de principes d'analyse
CHM 2102	3	Chimie analytique 2
CHM 2201	3	Chimie inorganique 2
CHM 2202	3	Laboratoire de chimie inorganique
CHM 2301	3	Laboratoire de chimie organique
CHM 2302	3	Chimie organique 3
CHM 2401	3	Chimie physique 3
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 2410	3	Introduction à la chimie macromoléculaire
CHM 2501	3	Chimie biologique

Bloc 01C Formation de base

Obligatoire - 9 crédits.

CHM 3101	3	Laboratoire de chimie analytique
CHM 3401	3	Laboratoire de chimie physique
CHM 3521	3	Aspects professionnels de la chimie

Segment 71 Propre à l'orientation Chimie pharmaceutique et bioorganique

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Cours de base

Obligatoire - 6 crédits.

CHM 3331	3	Introduction à la chimie bioorganique
PHM 2953	3	Pharmacologie générale

Bloc 71B Cours de sigle CHM

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

CHM 3102	3	Chimie bioanalytique avancée
CHM 3230	3	Chimie organométallique
CHM 3320	3	Méthodes de synthèse organique
CHM 3333	3	Introduction à la modélisation moléculaire
CHM 3381	3	Chimie des produits naturels
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie

Bloc 71C Cours d'autres sigles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHL 3200	3	Méthodes de découverte des médicaments
PHY 2300	3	Physique médicale

Bloc 71D Cours avec stages

Option - Maximum 6 crédits.

CHM 3551	3	Stage appliqué ou projet de recherche 1
CHM 3552	3	Stage appliqué ou projet de recherche 2

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Segment 72 Propre à l'orientation Chimie assistée par ordinateur

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Cours de base

Obligatoire - 6 crédits.

CHM 3333	3	Introduction à la modélisation moléculaire

Bloc 72B Cours de sigle CHM

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

CHM 3402	3	Modélisation et mécanique quantique
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie

Bloc 72C Cours d'autres sigles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIN 1002	3	Intégration biosciences et informatique
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique

Bloc 72D Cours avec stages

Option - Maximum 6 crédits.

CHM 3551	3	Stage appliqué ou projet de recherche 1
CHM 3552	3	Stage appliqué ou projet de recherche 2

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Segment 73 Propre à l'orientation Chimie bioanalytique et environnementale

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Cours de base

Obligatoire - 6 crédits.

CHM 3102	3	Chimie bioanalytique avancée
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement

Bloc 73B Cours de sigle CHM

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

CHM 3103	3	Chimie analytique environnementale
CHM 3602	3	Chimie, pollution et toxicologie

Bloc 73C Cours d'autres sigles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2152	3	Hydrologie
MCB 1979	3	Microbiologie générale

Bloc 73D Cours avec stages

Option - Maximum 6 crédits.

CHM 3551	3	Stage appliqué ou projet de recherche 1
CHM 3552	3	Stage appliqué ou projet de recherche 2

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Segment 74 Propre à l'orientation Chimie des matériaux et biomatériaux

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 74A Cours de base

Obligatoire - 6 crédits.

CHM 3404	3	Surfaces, interfaces et colloïdes
CHM 3483	3	Caractérisation des matériaux

Bloc 74B Cours de sigle CHM

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

CHM 3102	3	Chimie bioanalytique avancée
CHM 3210	3	Matériaux minéraux et supramoléculaires
CHM 3331	3	Introduction à la chimie bioorganique
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie

CHM 3481	3	Les matériaux polymères

Bloc 74C Cours d'autres sigles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2900	3	Biophysique

Bloc 74D Cours avec stages

Option - Maximum 6 crédits.

CHM 3551	3	Stage appliqué ou projet de recherche 1
CHM 3552	3	Stage appliqué ou projet de recherche 2

Bloc 74Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Segment 75 Propre à l'orientation générale

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 18 crédits à option et 3 crédits au choix. L'étudiant doit prendre 6 crédits du Bloc 75 A et 12 crédits dans les Blocs 75 B, 75 C et 75 D, dont au moins 3 dans chacun des Blocs 75 B et 75 C.

Bloc 75A Cours de base

Option - 6 crédits.

CHM 3102	3	Chimie bioanalytique avancée
CHM 3331	3	Introduction à la chimie bioorganique
CHM 3333	3	Introduction à la modélisation moléculaire
CHM 3404	3	Surfaces, interfaces et colloïdes
CHM 3483	3	Caractérisation des matériaux
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement
PHM 2953	3	Pharmacologie générale

Bloc 75B Cours de sigle CHM

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

CHM 3103	3	Chimie analytique environnementale
CHM 3210	3	Matériaux minéraux et supramoléculaires
CHM 3230	3	Chimie organométallique
CHM 3320	3	Méthodes de synthèse organique
CHM 3381	3	Chimie des produits naturels
CHM 3402	3	Modélisation et mécanique quantique
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
CHM 3481	3	Les matériaux polymères
CHM 3602	3	Chimie, pollution et toxicologie

Bloc 75C Cours d'autres sigles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIN 1002	3	Intégration biosciences et informatique
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
GEO 2122	3	Climatologie
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHL 3200	3	Méthodes de découverte des médicaments
PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique

Bloc 75D Cours avec stages

Option - Maximum 6 crédits.

CHM 3551	3	Stage appliqué ou projet de recherche 1
CHM 3552	3	Stage appliqué ou projet de recherche 2

Bloc 75Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Programme 1-060-2-0 Version 15 (A07)

Majeure en chimie

Objectifs

Ce programme assure une formation de base en chimie. Il peut être complété par une mineure dans une autre discipline, donner lieu à une demande de passage au baccalauréat spécialisé ou, selon la pertinence de la formation acquise, mener à une insertion sur le marché du travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Durant sa 1re année, l'étudiant s'inscrit normalement à tous les cours du bloc 76 A ; durant sa 2e année, il s'inscrit normalement aux cours du bloc 76 B, à 3 cours à option du bloc 76 C ainsi qu'à 3 crédits de cours au choix. Avant de s'inscrire à des cours de chimie physique de 2e et de 3e années, l'étudiant doit normalement avoir réussi tous les cours de mathématiques et de physique de 1re année. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CHM.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation

de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en chimie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 76

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 76A

Obligatoire - 30 crédits.

CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1
CHM 1301	3	Chimie organique 1
CHM 1302	3	Chimie organique 2
CHM 1401	3	Chimie physique 1
CHM 1402	3	Chimie physique 2
CHM 1501	3	Chimie expérimentale 1
CHM 1502	3	Chimie expérimentale 2
MAT 1958	3	Mathématiques pour chimistes
PHY 1905	3	Physique pour chimistes

Bloc 76B

Obligatoire - 18 crédits.

CHM 2101	3	Laboratoire de principes d'analyse
CHM 2102	3	Chimie analytique 2
CHM 2301	3	Laboratoire de chimie organique
CHM 2302	3	Chimie organique 3
CHM 2401	3	Chimie physique 3
CHM 2501	3	Chimie biologique

Bloc 76C

Option - 9 crédits.

BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 2201	3	Chimie inorganique 2
CHM 2202	3	Laboratoire de chimie inorganique
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 2410	3	Introduction à la chimie macromoléculaire
CHM 3331	3	Introduction à la chimie bioorganique
CHM 3333	3	Introduction à la modélisation moléculaire
CHM 3521	3	Aspects professionnels de la chimie
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement
MCB 1979	3	Microbiologie générale

Bloc 76Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CHM.

Programme 1-060-4-0 Version 06 (A02)

Mineure en chimie

Objectifs

Ce programme constitue une introduction générale à la chimie et peut être complété par une formation dans une autre discipline.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en chimie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 77

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 77A

Obligatoire - 21 crédits.

CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1
CHM 1301	3	Chimie organique 1
CHM 1401	3	Chimie physique 1
CHM 1501	3	Chimie expérimentale 1

CHM 1502	3	Chimie expérimentale 2
MAT 1958	3	Mathématiques pour chimistes

Bloc 77B

Option - 6 crédits.

BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 1302	3	Chimie organique 2
CHM 1402	3	Chimie physique 2
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHY 1905	3	Physique pour chimistes

Bloc 77Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CHM.

Département de communication

Pavillon Marie-Victorin
bureaux B-426 et B-428
Téléphone : 514-343-6111, poste 6039

À l'Université de Montréal, la formation de 1er cycle en sciences de la communication est offerte dans le cadre d'un Baccalauréat spécialisé, de programmes de Majeure et de Mineure ainsi que d'un Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en communication et politique.

Les programmes de Baccalauréat en sciences de la communication et de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en communication et politique visent à former des personnes capables d'assumer une variété de fonctions professionnelles couramment associées aux activités de communication des groupes, des entreprises ou des institutions publiques ou de poursuivre des études aux cycles supérieurs. Ces programmes visent plus particulièrement à :

– offrir une formation de base aux principales théories, problématiques et méthodes de la communication comme domaine de savoir;
– permettre une initiation aux principaux contextes, langages et moyens de production et, par ce biais, la familiarisation avec les conditions d'exercice des praticiens de la communication;
– favoriser l'acquisition des connaissances et le développement des compétences que requièrent la conception d'outils, la planification des stratégies, l'évaluation des interventions, ainsi que l'analyse des situations et des phénomènes de communication.

La formation offerte permet aux étudiants de développer la curiosité intellectuelle, le sens critique et éthique. Elle leur permet d'acquérir une grande polyvalence qui les rend aptes à occuper une vaste gamme d'emplois. Elle couvre un éventail d'approches et de techniques de recherche et d'analyse qui développent l'esprit de synthèse, la rigueur et les différentes habiletés et compétences essentielles pour exercer avec jugement les fonctions diverses qui incombent aux conseillers ou agents en communication.

Selon ses objectifs de carrière, l'étudiant peut aussi constituer son baccalauréat à partir de la Majeure en sciences de la communication complétée par une mineure dans une autre discipline de la Faculté des arts et des sciences, par un certificat en marketing de HÉC Montréal ou par un certificat de la Faculté de l'éducation permanente en journalisme, en publicité, ou en relations publiques.

Programme 1-225-1-0 Version 04 (A16)

Baccalauréat spécialisé en sciences de la communication (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme vise à former des personnes capables de concevoir, planifier et organiser des stratégies de communication ou de réaliser des travaux de recherche en communication. Il fournit de solides bases théoriques et méthodologiques nécessaires à l'analyse et à la pratique professionnelle dans une variété de domaines et de milieux de pratique des communications.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - structure du programme

(en vigueur à compter du trimestre Hiver 2016) Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et 4 orientations. Le bilan de chacune des orientations comprend 21 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 6 crédits au choix.

- orientation Médias et culture (segment 72)
- orientation Communication organisationnelle (segment 73)
- orientation Communication et technologie (segment 74)
- orientation générale (segment 75).

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et de 15 à 42 crédits à option.

Bloc 01A Théories et fondements

Obligatoire - 12 crédits.

COM 1150	3	Rédaction en communication 1
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Communication organisationnelle
COM 1600	3	Communication médiatique

Bloc 01B Méthodologies

Obligatoire - 9 crédits.

COM 1100	3	Méthodologie de la recherche
COM 2008	3	Pratiques méthodologiques 1
COM 2009	3	Pratiques méthodologiques 2

Bloc 01C Communication, discours et connaissance

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COM 1350	3	Communication, cognition, émotions
COM 2104	3	Communication non verbale
COM 2150	3	Rédaction en communication 2
COM 2200	3	Communication, sens et discours
COM 2230	3	Communication et rhétorique
COM 2505	3	Gestion de projet en communication
COM 3400	3	Séminaire thématique

Bloc 01D Formation linguistique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/.

Bloc 01E Formation complémentaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

AEG 3140	3	Prise de décision en groupe, leadership
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2330	3	Reading Journalism
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1106	3	Le cinéma politique
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
DRT 3805	3	Droit de l'information et de la communication
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
FRA 3310	3	Littérature et société
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HST 2013	3	Histoire et muséologie
IFT 1935	3	Initiation au graphisme par ordinateur
JEU 1002	3	Esthétique et design vidéoludique
JEU 1004	3	Immersion et expériences médiatisées
JOU 1100	3	Le journalisme: évolution et perspectives
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
JOU 2310	3	Analyse de l'actualité
PBT 1000	3	Communication marketing
PBT 2004	3	Gestion - service-conseil
PBT 2210D	3	Gestion des médias publicitaires
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 2180	3	Philosophie du langage
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 2272	3	Sondages et opinion publique
POL 3920	3	Médias, conflits et paix
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1951	3	Relations interpersonnelles
RED 2010	3	Rédaction et communications publiques
RED 2020	3	Langue et rédaction publicitaire
REI 1040	3	Comportement organisationnel
REI 1240	3	Gestion des ressources humaines
REP 2150	3	Relations publiques Marketing
REP 2200	3	Communication orale
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires

Segment 72 Propre à l'orientation Médias et culture

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 72A Communication, médias et culture

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2650	3	Esthétiques de la communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3155	3	Pouvoir et communication

Bloc 72B Technologies et sociétés

Option - Maximum 9 crédits.

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2210	3	Impacts des nouvelles technologies
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovation et médiation sociotechnique
COM 3060	3	Cyberculture

Bloc 72C Connaissance des médias numériques

Option - Maximum 12 crédits.

COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 1571	3	Initiation à la photographie numérique
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Applications internet
COM 3562	3	Applications multimédias
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

Bloc 72D Communication organisationnelle

Option - Maximum 15 crédits.

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3012	3	Planification en communication externe
COM 3305	3	Narrations, identités et changements

Bloc 72E Activités d'intégration

Option - Maximum 9 crédits.

COM 3000	3	Stage en communication 1
COM 3030	3	Stage en communication 2
COM 3810	3	Labo média et culture

Bloc 72Z

Choix - 6 crédits.

Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.

Segment 73 Propre à l'orientation Communication organisationnelle

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 73A Communication organisationnelle

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3012	3	Planification en communication externe
COM 3305	3	Narrations, identités et changements

Bloc 73B Technologies et sociétés

Option - Maximum 9 crédits.

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2210	3	Impacts des nouvelles technologies
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovation et médiation sociotechnique
COM 3060	3	Cyberculture

Bloc 73C Connaissance des médias numériques

Option - Maximum 12 crédits.

COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 1571	3	Initiation à la photographie numérique
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Applications internet
COM 3562	3	Applications multimédias
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

Bloc 73D Communication, médias et culture

Option - Maximum 15 crédits.

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2650	3	Esthétiques de la communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3155	3	Pouvoir et communication

Bloc 73E Activités d'intégration

Option - Maximum 9 crédits.

COM 3000	3	Stage en communication 1
COM 3030	3	Stage en communication 2
COM 3820	3	Labo communication et organisation

Bloc 73Z

Choix - 6 crédits.

Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.

Segment 74 Propre à l'orientation Communication et technologie

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 74A Technologies et sociétés

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2210	3	Impacts des nouvelles technologies
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovation et médiation sociotechnique
COM 3060	3	Cyberculture

Bloc 74B Connaissance des médias numériques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Applications internet
COM 3562	3	Applications multimédias
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

Bloc 74C Communication, médias et culture

Option - Maximum 15 crédits.

COM 2001	3	Communication et mondialisation

COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2650	3	Esthétiques de la communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3155	3	Pouvoir et communication

Bloc 74D Communication organisationnelle

Option - Maximum 15 crédits.

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3012	3	Planification en communication externe
COM 3305	3	Narrations, identités et changements

Bloc 74E Activités d'intégration

Option - Maximum 9 crédits.

COM 3000	3	Stage en communication 1
COM 3030	3	Stage en communication 2
COM 3830	3	Labo communication et technologie

Bloc 74Z

Choix - 6 crédits.
Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.

Segment 75 Propre à l'orientation générale

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 75A Communication, médias et culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2650	3	Esthétiques de la communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3155	3	Pouvoir et communication

Bloc 75B Technologies et sociétés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2210	3	Impacts des nouvelles technologies
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovation et médiation sociotechnique
COM 3060	3	Cyberculture

Bloc 75C Connaissance des médias numériques

Option - Maximum 18 crédits.

COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 1571	3	Initiation à la photographie numérique
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Applications internet
COM 3562	3	Applications multimédias
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

Bloc 75D Communication organisationnelle

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3012	3	Planification en communication externe
COM 3305	3	Narrations, identités et changements

Bloc 75E Activités d'intégration

Option - Maximum 6 crédits.

COM 3000	3	Stage en communication 1
COM 3030	3	Stage en communication 2

Bloc 75Z

Choix - 6 crédits.
Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.

Programme 1-225-2-0 Version 06 (A12)

Majeure en sciences de la communication

Objectifs

Ce programme offre une base solide aux étudiants qui veulent se diriger dans le monde des communications. Le baccalauréat composé d'une majeure en sciences de la communication et d'une mineure ou d'un certificat dans une autre discipline permet aux étudiants d'approfondir les sciences de la communication tout en explorant une autre discipline.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - structure du programme

(en vigueur à compter du trimeste Hiver 2016) Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences de la communication. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au Certificat en communication appliquée offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 76

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 76A Théories et fondements

Obligatoire - 12 crédits.

COM 1150	3	Rédaction en communication 1
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Communication organisationnelle
COM 1600	3	Communication médiatique

Bloc 76B Méthodologies

Obligatoire - 9 crédits.

COM 1100	3	Méthodologie de la recherche
COM 2008	3	Pratiques méthodologiques 1
COM 2009	3	Pratiques méthodologiques 2

Bloc 76C Communication, discours et connaissance

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

COM 1350	3	Communication, cognition, émotions
COM 2104	3	Communication non verbale
COM 2150	3	Rédaction en communication 2
COM 2200	3	Communication, sens et discours
COM 2230	3	Communication et rhétorique
COM 2505	3	Gestion de projet en communication
COM 3400	3	Séminaire thématique

Bloc 76D Communication, médias et culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2650	3	Esthétiques de la communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3155	3	Pouvoir et communication

Bloc 76E Technologies et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2210	3	Impacts des nouvelles technologies
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovation et médiation sociotechnique
COM 3060	3	Cyberculture

Bloc 76F Connaissance des médias numériques

Option - Maximum 18 crédits.

COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 1571	3	Initiation à la photographie numérique
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Applications internet
COM 3562	3	Applications multimédias
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

Bloc 76G Communication organisationnelle

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3012	3	Planification en communication externe
COM 3305	3	Narrations, identités et changements

Bloc 76H Activités d'intégration

Option - Maximum 3 crédits.

COM 3000	3	Stage en communication 1

Bloc 76Z

Choix - 3 crédits.
Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.

Programme 1-225-4-0 Version 08 (A12)

Mineure en sciences de la communication

Objectifs

Ce programme constitue un bon point de départ et un complément avantageux à divers autres programmes d'études. Il est conçu de façon à offrir une initiation aux théories de la communication, à développer des connaissances et à transmettre une méthode de travail scientifique. Associé à une majeure dans une autre discipline ou à deux autres mineures, il conduit à l'obtention d'un baccalauréat.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - structure du programme

(en vigueur à compter du trimestre Hiver 2016) Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences de la communication. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au Certificat en communication appliquée offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 77

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 77A Théories et fondements

Obligatoire - 9 crédits.

COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Communication organisationnelle
COM 1600	3	Communication médiatique

Bloc 77B Méthodologies

Option - Maximum 3 crédits.

COM 1100	3	Méthodologie de la recherche

Bloc 77C Médias, technologies et sociétés

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2210	3	Impacts des nouvelles technologies
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2650	3	Esthétiques de la communication
COM 2710	3	Innovation et médiation sociotechnique
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse

Bloc 77D Communication organisationnelle

Option - Maximum 9 crédits.

COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2

Bloc 77E Communication, discours et connaissance

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COM 1150	3	Rédaction en communication 1
COM 1350	3	Communication, cognition, émotions
COM 2104	3	Communication non verbale
COM 2150	3	Rédaction en communication 2
COM 2200	3	Communication, sens et discours
COM 2230	3	Communication et rhétorique
COM 2505	3	Gestion de projet en communication

Bloc 77Z

Choix - 3 crédits.
Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique (B. Sc.)

Voir sous le Département de science politique.

École de criminologie

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-4134
Téléphone : 514-343-6530
Télécopieur : 514-343-5650

La criminologie est l'étude pluridisciplinaire du phénomène criminel. Elle prend appui sur les sciences humaines, sciences sociales, sciences biologiques et le droit pour connaître le délit, le délinquant, la victime, la criminalité et la réaction sociale au crime. L'École de criminologie a pour mission de développer les connaissances sur le crime et d'éclairer la réflexion sur les questions relatives au crime, à la victimisation et à la sécurité. Elle offre aussi une formation aux étudiants qui souhaitent intervenir là où le problème du crime se pose : probation, prisons, maisons de transition, jeunes contrevenants, police, prévention, action auprès des victimes, sécurité intérieure, organismes communautaires, centres de réadaptation en dépendance, etc.

L'École de criminologie a été fondée en 1960. Elle est la seule institution universitaire québécoise à offrir un enseignement en criminologie. Elle offre un baccalauréat spécialisé en criminologie, un autre en sécurité et études policières, une majeure et une mineure en criminologie.

Le Baccalauréat spécialisé en criminologie comprend une orientation Intervention et une orientation Analyse. La première vise à former des praticiens qui pourront intervenir auprès des individus et des collectivités. Elle est obligatoire pour les personnes qui souhaitent plus spécifiquement faire partie de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec. La deuxième initie les étudiants à l'étude de problèmes criminels ou pénaux concrets. Elles les prépare aussi à oeuvrer en prévention, en recherche ou à l'élaboration de programmes. Le Baccalauréat spécialisé en sécurité et études policières offre une formation à l'analyse, à la planification, à l'évaluation et à l'intervention dans le domaine de la sécurité privée et publique.

Programme 1-065-1-0 Version 14 (A16)

Baccalauréat spécialisé en criminologie (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme permet aux étudiants d'assimiler et d'intégrer les principales connaissances sur le phénomène criminel et d'offrir une formation pratique de premier niveau dans le domaine de l'intervention clinique ou de la recherche appliquée. L'objectif visé par l'orientation Intervention est l'évaluation, l'intervention et la prise en charge individuelle, de groupe et sociale des délinquants et des victimes, adultes et mineurs. L'objectif visé par l'orientation Analyse est de développer et d'utiliser les outils et les connaissances permettant de décrire et de comprendre le phénomène criminel, la victimisation, les victimes et les réponses sociales, judiciaires et pénales au crime.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Tous les étudiants du programme doivent faire 15 crédits de formation pratique sur un trimestre (bloc 01B) ou sur une année (bloc 01C). Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CRI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et 2 orientations :

- orientation Intervention (segment 01 et 70) comprend 51 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 au choix.
- orientation Analyse (segment 01 et 71) comprend 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 au choix.

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 au choix. Les étudiants doivent obligatoirement compléter les 15 crédits du bloc 01B ou 01C.

Bloc 01A

Obligatoire - 30 crédits.

CRI 1001	3	Perspectives historiques en criminologie
CRI 1006	3	Méthodes et recherche en criminologie
CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3	Psychocriminologie
CRI 1151	3	Justice criminelle 1
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1730	3	Victimologie
CRI 2410	3	Pénologie
CRI 3900	3	Justice des mineurs
PHI 1455	3	Éthique et enjeux en criminologie

Bloc 01B Formation pratique-bloc

Option - Maximum 15 crédits.

CRI 2250	3	Préparation au stage
CRI 3260	9	Stage professionnel-bloc
CRI 3360	3	Atelier de rétroaction au stage-bloc

Bloc 01C Formation pratique-année

Option - Maximum 15 crédits.

CRI 2251	3	Préparation au stage
CRI 3262	4.5	Stage pratique 1
CRI 3263	4.5	Stage pratique 2

CRI 3362	1.5	Atelier de rétroaction 1
CRI 3363	1.5	Atelier de rétroaction 2

Bloc 01Y Formation générale

Option - 3 crédits.

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ASA 1050G	3	La gestion en santé
ASA 2000G	3	Gérer la qualité et la performance
BIO 1803	3	Écologie et environnement
COM 1500	3	Communication organisationnelle
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DRT 1501	3	Droit constitutionnel 1
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
JES 2005	3	Jeunes et famille
JES 2008	3	Jeunes et violence
JES 2017Y	3	Évaluation de la délinquance des jeunes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
POL 1951	3	Éléments de politique
PSE 1201	3	Petite enfance et psychopathologie
PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1966	3	Psychologie de l'adolescence
REI 1040	3	Comportement organisationnel
SIP 3050	3	Criminalistique
SVS 2378	3	Intervention communautaire
TXM 1221	3	Effets des substances psychotropes
TXM 1331	3	Prévention des toxicomanies : théorie
VIO 2012	3	Victimisation sexuelle

Bloc 01Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CRI.

Segment 70 Propre à l'orientation Intervention

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 70A Formation de base en intervention

Obligatoire - 21 crédits.

CRI 2000	3	Santé mentale et enjeux de l'évaluation
CRI 2015	3	Relation d'aide en criminologie
CRI 2052	3	Insertion et réinsertion sociale
CRI 2301	3	Évaluation et intervention auprès victimes
CRI 2811	3	Techniques d'entrevue en criminologie
CRI 3800	3	Principes d'évaluation clinique
CRI 3820	3	Évaluation et intervention auprès des jeunes

Bloc 70B Connaissances criminologiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI 2427	3	Violences conjugales
CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 2950	3	Questions de criminologie 1
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
CRI 3040	3	Trajectoires criminelles
CRI 3161	3	Justice criminelle 2
CRI 3201	3	Droits de la personne et criminologie
CRI 3305	3	Violences criminelles
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3361	3	Prévention du crime
CRI 3415	3	Mesures pénales communautaires
CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
CRI 3810	3	La délinquance sexuelle
CRI 3950	3	Criminalité informatique
SIP 3040	3	Régulation de la criminalité économique

Bloc 70C Formation spécialisée en intervention

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI 2455	3	Psychopathies
CRI 2545	3	Intervention en situation de crise
CRI 3010	3	Conciliation et médiation
CRI 3015	3	Entrevues et interventions de groupe
CRI 3203	3	Évaluation du risque
CRI 3465	3	Troubles de personnalité et délinquance
CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3721	3	Principes et modèles d'intervention

Bloc 70D Cours complémentaires en analyse

Option - Maximum 3 crédits.

CRI 2951	3	Questions de criminologie 2
CRI 3013	3	Analyse de la criminalité
CRI 3052	3	Sociabilités criminelles
CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives

Segment 71 Propre à l'orientation Analyse

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 27 crédits à option.

Bloc 71A Formation de base en analyse

Obligatoire - 12 crédits.

CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 3013	3	Analyse de la criminalité
CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives

Bloc 71B Connaissances criminologiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

CRI 2000	3	Santé mentale et enjeux de l'évaluation
CRI 2427	3	Violences conjugales
CRI 2950	3	Questions de criminologie 1
CRI 2951	3	Questions de criminologie 2

CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
CRI 3161	3	Justice criminelle 2
CRI 3201	3	Droits de la personne et criminologie
CRI 3305	3	Violences criminelles
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3415	3	Mesures pénales communautaires
CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
CRI 3810	3	La délinquance sexuelle
CRI 3820	3	Évaluation et intervention auprès des jeunes
CRI 3950	3	Criminalité informatique
SIP 1000	3	Sécurité intérieure : nature et mission
SIP 2030	3	L'organisation de l'enquête
SIP 2242	3	Gestion de crises et plan d'urgence
SIP 3070	3	Organisation de la sécurité intérieure

Bloc 71C Formation spécialisée en analyse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

CRI 3040	3	Trajectoires criminelles
CRI 3052	3	Sociabilités criminelles
CRI 3203	3	Évaluation du risque
CRI 3361	3	Prévention du crime
SIP 2050	3	Mouvements sociaux, violence et sécurité
SIP 3090	3	Le renseignement

Bloc 71D Cours complémentaires en intervention

Option - Maximum 3 crédits.

CRI 2015	3	Relation d'aide en criminologie
CRI 2301	3	Évaluation et intervention auprès victimes
CRI 2455	3	Psychopathies
CRI 2545	3	Intervention en situation de crise
CRI 2811	3	Techniques d'entrevue en criminologie
CRI 3010	3	Conciliation et médiation
CRI 3465	3	Troubles de personnalité et délinquance
CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3800	3	Principes d'évaluation clinique

Programme 1-065-2-0 Version 05 (A16)

Majeure en criminologie

Programme offert exclusivement au Campus de l'UdeM à Laval.

Objectifs

La majeure en criminologie a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base en criminologie faisant appel à trois disciplines principales : le droit, la sociologie et la psychologie. Elle vise à comprendre les fondements théoriques, à développer les capacités d'analyse et à développer une réflexion critique de la criminologie. La majeure permet aussi d'aborder des sujets plus en profondeur en fonction du choix de cours de l'étudiant tant au niveau de l'intervention que de l'analyse. De plus, elle vise à préparer les étudiants à la poursuite de leurs études aux cycles supérieurs

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein.

- Il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Les cours de niveau 2000 et 3000 de criminologie ne comportent que peu ou pas de distinction quant au niveau de difficulté taxonomique demandé. Ainsi, les étudiants de 2e année ont la possibilité de s'inscrire aux cours de niveau 3000 dès leur 2 e année d'études et sont tout à fait en mesure de les réussir. Nous avons préconisé un plus grand choix de cours de niveau 3000 car ils offrent un contenu plus approprié aux étudiants de la majeure.
- Les étudiants qui optent principalement pour des cours du bloc 91B s'orientent vers l'intervention dans le champ de la criminologie.
- Les étudiants qui optent principalement pour des cours du bloc 91C s'orientent vers la recherche et les études supérieures (maîtrise et doctorat en criminologie).
- Les cours du bloc 91D seront sélectionnés en fonction des intérêts académiques particuliers des étudiants, ainsi que des diplômes complémentaires à la majeure en criminologie qu'ils auront complétés ou choisis, s'il y a lieu.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 91

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 91A

Obligatoire - 36 crédits.

CRI 1001	3	Perspectives historiques en criminologie
CRI 1006	3	Méthodes et recherche en criminologie
CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3	Psychocriminologie

CRI 1151	3	Justice criminelle 1
CRI 1401	3	Milieux de pratique en criminologie
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1730	3	Victimologie
CRI 2052	3	Insertion et réinsertion sociale
CRI 2410	3	Pénologie
CRI 3900	3	Justice des mineurs
PHI 1455	3	Éthique et enjeux en criminologie

Bloc 91B Intervention criminologique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

CRI 2000	3	Santé mentale et enjeux de l'évaluation
CRI 2015	3	Relation d'aide en criminologie
CRI 2301	3	Évaluation et intervention auprès victimes
CRI 2545	3	Intervention en situation de crise
CRI 3010	3	Conciliation et médiation
CRI 3203	3	Évaluation du risque
CRI 3415	3	Mesures pénales communautaires
CRI 3721	3	Principes et modèles d'intervention
CRI 3820	3	Évaluation et intervention auprès des jeunes

Bloc 91C Analyse et recherche criminologique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 2950	3	Questions de criminologie 1
CRI 3013	3	Analyse de la criminalité
CRI 3040	3	Trajectoires criminelles
CRI 3052	3	Sociabilités criminelles
CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives
CRI 3361	3	Prévention du crime
CRI 3950	3	Criminalité informatique

Bloc 91D Connaissances criminologiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

CRI 2427	3	Violences conjugales
CRI 2455	3	Psychopathies
CRI 2951	3	Questions de criminologie 2
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
CRI 3161	3	Justice criminelle 2
CRI 3201	3	Droits de la personne et criminologie
CRI 3305	3	Violences criminelles
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3465	3	Troubles de personnalité et délinquance
CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
CRI 3810	3	La délinquance sexuelle
SIP 3040	3	Régulation de la criminalité économique

Bloc 91Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-065-4-0 Version 02 (A16)

Mineure en criminologie

Objectifs

Ce programme est une initiation à cette discipline. Il s'adresse à des étudiants qui veulent l'associer à une majeure ou à deux mineures choisies dans d'autres disciplines ou encore à des personnes qui travaillent déjà dans le domaine. La mineure ne peut être associée au certificat en criminologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CRI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 81

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 81A Initiation à la criminologie

Obligatoire - 12 crédits.

CRI 1006	3	Méthodes et recherche en criminologie
CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3	Psychocriminologie
CRI 1151	3	Justice criminelle 1

Bloc 81B Connaissances criminologiques

Option - 15 crédits.

CRI 1001	3	Perspectives historiques en criminologie
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1730	3	Victimologie
CRI 2000	3	Santé mentale et enjeux de l'évaluation
CRI 2015	3	Relation d'aide en criminologie
CRI 2052	3	Insertion et réinsertion sociale
CRI 2301	3	Évaluation et intervention auprès victimes
CRI 2410	3	Pénologie
CRI 2455	3	Psychopathies
CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 2545	3	Intervention en situation de crise
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
CRI 3010	3	Conciliation et médiation
CRI 3013	3	Analyse de la criminalité
CRI 3040	3	Trajectoires criminelles
CRI 3052	3	Sociabilités criminelles
CRI 3161	3	Justice criminelle 2
CRI 3201	3	Droits de la personne et criminologie
CRI 3203	3	Évaluation du risque
CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3305	3	Violences criminelles
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3361	3	Prévention du crime
CRI 3415	3	Mesures pénales communautaires
CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3465	3	Troubles de personnalité et délinquance
CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
CRI 3810	3	La délinquance sexuelle
CRI 3820	3	Évaluation et intervention auprès des jeunes
CRI 3900	3	Justice des mineurs
CRI 3950	3	Criminalité informatique
PHI 1455	3	Éthique et enjeux en criminologie

Bloc 81Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CRI.

Programme 1-066-1-0 Version 03 (H11)

Baccalauréat spécialisé en sécurité et études policières (B. Sc.)

Objectifs

Le programme vise à offrir aux étudiants une formation fondamentale pluridisciplinaire; faire connaître aux étudiants les problèmes de sécurité intérieure qui se posent dans nos sociétés et les stratégies mises en place pour y faire face; préparer les étudiants aux métiers de la sécurité intérieure (professionnels de la sécurité publique et de la sécurité privée).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et deux orientations:

- orientation analyse (segment 70)
- orientation Intervention (segment 71).

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 01A Connaissances criminologiques

Obligatoire - 9 crédits.

CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie

Bloc 01B Connaissances en droit

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 1002S	3	Introduction au droit

DRT 1505	3	Droit pénal 1

Bloc 01C Formation complémentaire générale

Option - 9 crédits.

CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3	Psychocriminologie
CRI 2410	3	Pénologie
CRI 3201	3	Droits de la personne et criminologie
CRI 3305	3	Violences criminelles
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
DRT 1222	3	Obligations 2
DRT 1224	3	Personnes physiques et famille
DRT 1502	3	Droit constitutionnel 2
DRT 3503	3	Libertés publiques
DRT 3505	3	Preuve et procédure pénales
DRT 3603	3	Rapports collectifs de travail
DRT 3804	3	Droit de l'environnement
DRT 3806	3	Droit des professionnels
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
PHI 3660	3	Philosophie du droit
POL 1951	3	Éléments de politique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1951	3	Relations interpersonnelles
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SST 1087	3	Sécurité du travail

Bloc 01D Connaissances en sécurité et études policières

Obligatoire - 30 crédits.

GSP 3010	3	Résolution des problèmes en sécurité intérieure
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
SIP 1000	3	Sécurité intérieure : nature et mission
SIP 2030	3	L'organisation de l'enquête
SIP 2080	3	La sécurité privée
SIP 2085	3	Police et sécurité transnationale
SIP 3001	3	Préparation au stage
SIP 3070	3	Organisation de la sécurité intérieure
SIP 3100	3	Rétroaction de stage

Segment 70 Propre à l'orientation Analyse

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

CRI 3013	3	Analyse de la criminalité
CRI 3040	3	Trajectoires criminelles
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives
SIP 3009	9	Stage en analyse
SIP 3090	3	Le renseignement

Bloc 70B Cours complémentaires en analyse

Option - 9 crédits.

CRI 1730	3	Victimologie
CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3361	3	Prévention du crime
CRI 3950	3	Criminalité informatique
SIP 2050	3	Mouvements sociaux, violence et sécurité
SIP 3020	3	Évaluation en justice pénale et sécurité
SIP 3071	3	Question de sécurité intérieure

Bloc 70Z

Choix - 6 crédits.

Segment 71 Propre à l'orientation Intervention

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 21 crédits.

CRI 3361	3	Prévention du crime
GSP 1040	3	Gestion des technologies en sécurité intérieure
SIP 2010	3	Gestion en sécurité intérieure
SIP 2242	3	Gestion de crises et plan d'urgence
SIP 3006	6	Stage en intervention
SIP 3242	3	Plan de continuité des activités

Bloc 71B Cours complémentaires en intervention

Option - 9 crédits.

CRI 1730	3	Victimologie
CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3950	3	Criminalité informatique
SIP 2050	3	Mouvements sociaux, violence et sécurité
SIP 3012	3	Équipe de travail en sécurité intérieure
SIP 3020	3	Évaluation en justice pénale et sécurité
SIP 3030	3	Les crimes contre la personne
SIP 3040	3	Régulation de la criminalité économique
SIP 3050	3	Criminalistique
SIP 3071	3	Question de sécurité intérieure
SIP 3090	3	Le renseignement

Bloc 71Z

Choix - 6 crédits.

DÉPARTEMENT DE DÉMOGRAPHIE

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5008
Téléphone : 514-343-6111, poste 1971
Télécopieur : 514-343-2309

Fondé en 1965, le Département est la seule institution à dispenser une gamme complète de programmes d'études en démographie en langue française en Amérique du Nord. Il offre les programmes de formation suivants :

– une mineure pour les étudiants de 1er cycle; cette mineure, combinée à deux autres mineures ou à une majeure dans d'autres disciplines, conduit à un baccalauréat pluridisciplinaire
– un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en démographie et géographie (en collaboration avec le Département de géographie)
– un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en démographie et statistique (en

collaboration avec le Département de mathématiques et de statistique)

– un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en démographie et anthropologie (en collaboration avec le Département d'anthropologie).

Aux cycles supérieurs, le Département offre :

– un programme de maîtrise en démographie (M. Sc.) selon deux cheminements : mémoire de recherche et stage/travail dirigé
– un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.) en démographie
– un programme de doctorat en démographie (Ph. D.).

La démographie traite des populations, de leur composition, des composantes de leur évolution (natalité, mortalité, formation des couples, migrations), ainsi que des causes et des conséquences de cette évolution. La démographie constitue un élément essentiel pour comprendre et solutionner certains des problèmes majeurs auxquels fait face notre société.

Les activités de recherche s'articulent autour des six axes principaux qui touchent tant à la situation des pays développés que des pays en développement : migrations et insertion des immigrants; fécondité, familles et statistiques sociales; santé, morbidité et mortalité; sous-populations et démographie spatiale; vieillissement des populations; démographie historique. Les débouchés sur le marché du travail pour les démographes sont excellents; plusieurs ministères et organismes publics et privés ont besoin de spécialistes des études de population.

L'étudiant qui veut faire des études en démographie doit avoir des aptitudes pour les méthodes quantitatives.

Programme 1-070-4-0 Version 03 (A97)

Mineure en démographie

Objectifs

Ce programme permet d'obtenir de bonnes connaissances de base et d'apprendre à utiliser les outils propres à la démographie. Par exemple, l'étudiant se familiarise avec plusieurs sources d'information comme les recensements, les registres paroissiaux, les fichiers de population, les grandes enquêtes, etc. Tout en s'initiant aux méthodes d'analyse, l'étudiant acquiert des connaissances sur la population canadienne ou du Tiers-monde.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en démographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 72

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 12 crédits.

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Collecte : source des informations
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale

Bloc 72B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

DMO 2100	3	Population canadienne
DMO 3100	3	Démographie du Tiers-Monde

Bloc 72C

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

DMO 1010	3	Problèmes de population contemporains
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 2700	3	Histoire de la population
DMO 3150	3	Vieillissement des populations
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3420	3	Immigration et intégration
DMO 3450	3	Économie et population

Programme 1-074-1-0 Version 02 (A16)

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Anthropologie (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département d'anthropologie.

Objectifs

L'objectif du programme est d'assurer une formation solide combinant la démographie et l'anthropologie, autant au niveau de la théorie que des méthodes. La démographie ajoute à l'anthropologie des approches et méthodes systématiques d'analyse quantitative de l'évolution et des mouvements de population. L'anthropologie donne à la démographie des modèles d'interprétation des données socioculturelles qui lui fournissent un cadre plus large, que ce soit en ethnologie et en ethnolinguistique pour les populations actuelles, ou en archéologie et en anthropologie biologique de l'évolution pour les populations anciennes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours de démographie et 42 crédits de cours d'anthropologie.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 3 crédits au choix. Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours de démographie et 42 crédits de cours d'anthropologie.

Bloc 71A Concepts et techniques d'analyse

Obligatoire - 21 crédits.

AND 3500	3	Atelier de démographie anthropologique
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Collecte : source des informations
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie

Bloc 71B Outils et techniques pour la démographie et les sciences sociales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 3017	3	Méthodes de sondage

Bloc 71C Outils et techniques pour l'anthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 2070	3	Collecte de données ethnographiques
ANT 2210	3	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2280	3	Méthodes en archéologie historique
ANT 2665	3	Description ethnolinguistique
ANT 3612	3	Recherche en communauté linguistique
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives

Bloc 71D Connaissances fondamentales en démographie

Option - Minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.

DMO 2100	3	Population canadienne
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 2700	3	Histoire de la population
DMO 3100	3	Démographie du Tiers-Monde
DMO 3150	3	Vieillissement des populations
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3420	3	Immigration et intégration
DMO 3450	3	Économie et population

Bloc 71E Connaissances fondamentales en anthropologie

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 1030	3	La justice et les cultures
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 2260	3	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ANT 3044	3	Anthropologie et développement
ANT 3260	3	La théorie en archéologie
ANT 3440	3	Génétique et comportement
ANT 3631	3	Changement social et linguistique

Bloc 71F Connaissances de base en ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté

Bloc 71G Connaissances de base en archéologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	L'archéologie historique

Bloc 71H Connaissances de base en bioanthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain

ANT 1513	3	La variation biologique
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie

Bloc 71I Connaissance de base en anthropologie linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2660	3	Langue et identité

Bloc 71J Études régionales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3060	3	Pouvoir et culture populaire en Afrique
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3867	3	Culture et société italienne

Bloc 71K Connaissances complémentaires en anthropologie

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 2036	3	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	Anthropologie du quotidien
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
ANT 2058	3	Les technologies
ANT 2220	3	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
ANT 2266	3	Approche interdisciplinaire en archéologie
ANT 2270	3	La zooarchéologie
ANT 2430	3	La paléontologie humaine
ANT 2454	3	La primatologie
ANT 2470	3	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 3102	3	Lectures dirigées
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
ANT 3142	3	Terrain et film ethnographique
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3230	3	Préhistoire de l'ancien monde
ANT 3270	3	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3283	6	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3287	3	Archéologie maritime
ANT 3460	3	Concepts, méthodes en paléoanthropologie
ANT 3470	3	Méthodes de la bioarchéologie
ANT 3556	3	Évolution et comportement humain 2
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ANT 3802	3	Recherche individuelle
ANT 3806	3	Pratique de terrain
ANT 3809	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3814	3	Séminaire d'anthropologie biologique
ANT 3853	3	Texte ethnographique et terrain
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3	Langues et cultures du Caucase
ANT 3881	3	Mésoamérique ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
ANT 3884	3	Préhistoire de l'Amérique de Sud
ANT 3885	3	Préhistoire de l'Amérique du Nord

Bloc 71Y Connaissances complémentaires à la démographie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-071-1-0 Version 04 (A16)

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Géographie (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département de géographie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs,

au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 54 à option et 3 au choix.

Bloc 71A Concepts et techniques d'analyse

Obligatoire - 33 crédits.

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Collecte : source des informations
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
DMO 3500	3	Intégration en démographie-géographie
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale

Bloc 71B Outils et techniques pour la démographie et les sciences sociales

Option - Maximum 9 crédits.

SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 3017	3	Méthodes de sondage

Bloc 71C Outils et techniques pour la géographie

Option - Maximum 9 crédits.

GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
GEO 1522	3	Géographie quantitative 2
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection
GEO 2522	3	Télédétection numérique
GEO 2532	3	Techniques d'enquête et d'analyse

Bloc 71D Connaissances fondamentales en démographie

Option - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.

DMO 2100	3	Population canadienne
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 2700	3	Histoire de la population
DMO 3100	3	Démographie du Tiers-Monde
DMO 3150	3	Vieillissement des populations
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3420	3	Immigration et intégration
DMO 3450	3	Économie et population

Bloc 71E Connaissances fondamentales en géographie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2262	3	Géographie urbaine
GEO 2282	3	Terrain en environnement humain 1
GEO 3222	3	Transport et réseaux géographiques
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement

Bloc 71F Cours de géographie régionale

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	Géographie de l'Europe
GEO 3462	3	Thème régional
GEO 3482	3	Géographie de l'Afrique
GEO 3492	3	Géographie de l'Amérique latine
GEO 3495	3	Géographie des océans

Bloc 71G Connaissances complémentaires en géographie

Option - Maximum 3 crédits.

GEO 3252	3	Genre et développement international
GEO 3262	3	Environnement : approches critiques
GEO 3282	3	Terrain en environnement humain 2
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones

Bloc 71Y Connaissances complémentaires à la démographie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-073-1-1 Version 01 (A16)

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Statistique (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département de mathématiques et de statistique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Concepts et techniques d'analyse

Obligatoire - 27 crédits.

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
STD 3500	3	Laboratoire de démographie statistique
STT 1700	3	Introduction à la statistique
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 71B Outils et techniques pour la cueillette des données

Obligatoire - 6 crédits.

DMO 2200	3	Collecte : source des informations
SOL 3017	3	Méthodes de sondage

Bloc 71C Outils et techniques pour les mathématiques et l'informatique

Obligatoire - 15 crédits.

IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités

Bloc 71D Connaissances fondamentales en démographie

Option - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.

DMO 2100	3	Population canadienne
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 2700	3	Histoire de la population
DMO 3100	3	Démographie du Tiers-Monde
DMO 3150	3	Vieillissement des populations
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3420	3	Immigration et intégration
DMO 3450	3	Économie et population

Bloc 71E Cours complémentaires en statistique mathématique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

STT 2100	3	Théorie de la décision
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques
STT 3700	3	Inférence statistique

Bloc 71F Cours complémentaires en statistique appliquée

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3505	3	Données catégorielles
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique

Bloc 71G Cours complémentaires en mathématiques

Option - Maximum 7 crédits.

MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2717	3	Processus stochastiques

Bloc 71Y Connaissances complémentaires à la démographie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1

GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 3201	3	Développement international

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Département de géographie

520, ch. de la Côte-Sainte-Catherine
Téléphone : 514-343-8000
Télécopieur : 514-343-8008
information@GEOG.umontreal.ca

Le Département de géographie de l'Université de Montréal vise à promouvoir une vision élargie de la géographie en offrant aux étudiants la possibilité de se spécialiser en environnement, en géographie humaine, en géographie physique ou en science de l'information géographique. La mission du Département est de les amener à acquérir une solide formation générale et fondamentale dans l'un ou l'autre de ces champs de spécialisation. L'environnement et le développement constituent les domaines d'application et d'intégration des divers aspects de la géographie. Par ses programmes d'études, le Département forme des géographes environnementalistes qui contribueront au développement de la société en raison de leur capacité à résoudre des problèmes et à développer et diffuser les connaissances.

Le programme spécialisé vise à former des étudiants qui soient capables de :

- décrire et d'analyser les espaces, les territoires, les régions, les lieux, les paysages à diverses échelles spatiales et temporelles;
- intégrer les dimensions humaines et physiques de la géographie pour comprendre et débattre de façon critique des enjeux contemporains de l'environnement et du développement;
- prendre en compte, dans ces analyses et pour la recherche de solutions pertinentes, les différents contextes physiques et humains, notamment les spécificités biogéographiques, culturelles et socio-économiques dans une perspective de développement durable;
- proposer les démarches et les outils pertinents à l'étude des problèmes géographiques, incluant différentes stratégies d'étude, des méthodes d'enquête, des analyses des données qualitatives et quantitatives, et des analyses spatiales à l'aide de la cartographie, des SIG ou de la télédétection;
- assumer la fonction de géographe au sein d'une équipe interdisciplinaire, en milieu de travail.

Pour former de bons professionnels, le programme vise aussi le développement de compétences générales. Ainsi, l'étudiant devrait savoir rechercher et synthétiser la documentation pertinente à la description ou à l'analyse d'un lieu ou d'un problème géographique; écrire et produire un rapport, de quelque nature que ce soit, selon les règles de l'art; construire et donner des exposés efficaces; s'exprimer avec aisance à l'écrit et à l'oral dans un français de qualité; vulgariser des concepts géographiques complexes; travailler efficacement en équipe; et porter un regard critique sur son travail et celui des autres.

Le programme spécialisé se compose d'un tronc commun où l'on aborde les fondements de la géographie et de deux années de spécialisation en environnement physique ou en environnement humain. L'orientation environnement physique met l'emphase sur l'étude des composantes et des mécanismes régissant l'évolution des géosystèmes naturels (changements environnementaux, biogéographie, géomorphologie des régions froides et désertiques, etc.), tandis que l'orientation environnement humain étudie la société et ses relations multiples avec l'environnement (l'urbanisation, mondialisation, développement, enjeux de santé environnementale, gestion et gouvernance des ressources, etc.).

À l'intérieur de chaque orientation le programme offre à l'étudiant la possibilité de prendre les cours de l'autre orientation. Quelle que soit l'orientation choisie, l'étudiant est invité à suivre 2 cours sur le terrain sous forme de séjours d'études. Le programme progresse ainsi des fondements de la discipline vers des connaissances fines dans des domaines spécifiques de la géographie. On place ensuite ces connaissances dans un contexte environnemental par des cours d'intégration.

Le programme encourage l'apprentissage de méthodes et d'outils d'analyse multiples, tel que: méthodes qualitatives, techniques d'enquête, recherche documentaire, Systèmes d'Informations Géographiques, cartographie, modélisation, statistiques, et télédétection.

Le programme offre un cheminement international qui permet à l'étudiant d'étudier 1 ou 2 trimestres (15 ou 30 crédits) dans une université étrangère.

En 3e année, le cheminement honor permet une initiation à la recherche scientifique, en offrant à l'étudiant la possibilité d'effectuer un projet de recherche de fin d'études et en facilitant l'accès aux cycles supérieurs.

Le Département offre aussi des programmes de majeure et de mineure en géographie. Dans la formation de tous les étudiants, le Département vise à allier théorie et pratique par le biais de nombreux cours de terrain et de travaux en laboratoire. Sur le plan technique, le traitement de l'information géographique se fait dès la 1re année. Un laboratoire d'enseignement de la micro-informatique au Département permet ainsi l'acquisition des techniques de pointe en cartographie, télédétection, géomatique et modélisation.

Le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement de l'univers social au secondaire.

Programme 1-155-1-0 Version 19 (A15)

Baccalauréat spécialisé en géographie environnementale (B. Sc.)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5. Ce cheminement comporte obligatoirement les 12 crédits des blocs 81V et 81W.

Cheminement international

Pour être inscrit au cheminement international, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,0 après 24 crédits. De plus, l'étudiant inscrit au cheminement international doit faire 6 crédits dans chacun des blocs 01D, 01F et 01G. Il doit également compléter l'équivalent de un ou deux trimestres (15 ou 30 crédits) dans une université à l'étranger.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix

années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention
Cheminement honor
si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme. Le maintien d'une moyenne d'au moins 3,0 au terme des 90 crédits du baccalauréat est nécessaire pour obtenir la mention
Cheminement international
sur le diplôme.

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il offre deux orientations: l'orientation Environnement physique et l'orientation Environnement humain. Dans chacune des orientations, il est possible de choisir un des trois cheminements: le cheminement régulier, honor ou international.

- l'orientation Environnement physique (segment 01 et 81) est composé de 45 crédits obligatoires, de 42 à 45 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix.
- l'orientation Environnement humain (segment 01 et 82) est composé de 45 crédits obligatoires, de 42 à 45 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 24 crédits obligatoires, de 30 à 42 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix;
- en cheminement honor : 24 crédits obligatoires, de 21 à 30 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix;
- en cheminement international : 24 crédits obligatoires, de 36 à 42 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix. De plus, l'étudiant doit faire 6 crédits dans chacun des blocs 01D, 01F et 01G. Il doit également compléter l'équivalent d'un ou deux trimestres (15 ou 30 crédits) dans une université à l'étranger.

Bloc 01A Fondements

Obligatoire - 24 crédits.

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 1550	3	Méthodes en géographie

Bloc 01B Analyse et gestion de l'environnement

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles
GEO 3031	3	Sujet spécial en géographie de l'environnement
GEO 3262	3	Environnement : approches critiques
GEO 3312	3	Études d'impacts
GEO 3320	3	Changements environnementaux
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement

Bloc 01C Analyse et gestion de l'information géographique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

GEO 1522	3	Géographie quantitative 2
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 2522	3	Télédétection numérique
GEO 2532	3	Techniques d'enquête et d'analyse
GEO 3015	3	SIG3 - Projet
GEO 3532	3	Modélisation spatiale

Bloc 01D Régions, monde

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	Géographie de l'Europe
GEO 3462	3	Thème régional
GEO 3482	3	Géographie de l'Afrique
GEO 3492	3	Géographie de l'Amérique latine
GEO 3495	3	Géographie des océans

Bloc 01E Projets individuels

Option - Maximum 3 crédits.

GEO 3010	3	Travail dirigé
GEO 3022	3	Stage pratique
GEO 3044	3	Lectures dirigées en géographie

Bloc 01F Cours de langue

Option - Maximum 6 crédits.
Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal: allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/.

Bloc 01G Études internationales - Compléments

Option - Maximum 6 crédits.
Possibilité de prendre 3 crédits de cours PLU (Cours d'études supérieures de l'École d'été du CÉRIUM) après l'obtention de 60 crédits.

PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
POL 1954	3	Politique internationale
PPL 1040	3	Enjeux et perspectives de la coopération internationale
PPL 3015	3	Gestion de projets et coopération
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PPL 3075X	3	Géopolitique et enjeux alimentaires du développement
REL 3310	3	Géopolitique des religions
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 3201	3	Développement international

Bloc 01Y Complément de formation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3811	3	Modélisation écologique
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 2210	3	Impacts des nouvelles technologies
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 1010	3	Problèmes de population contemporains
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GLG 1952	3	Géologie générale
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
POL 1000	3	Analyse politique : théories et concepts
POL 1951	3	Éléments de politique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3075	3	Analyse des réseaux sociaux
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
URB 1114	3	Territoires et environnement
URB 2323	3	Collectivités viables
URB 2342	3	Finances publiques urbaines
URB 2344	3	Gestion de l'environnement
URB 2347	3	Urbanisme et mobilité
URB 3345	3	Consultation et négociation

Bloc 01Z

Choix - Maximum 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Segment 81 Propre à l'orientation Environnement physique

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 21 crédits obligatoires et de 3 à 12 crédits à option choisis dans les blocs 81B et 81C.
- en cheminement Honor : 21 crédits obligatoires et de 15 à 24 crédits à option. L'étudiant doit s'inscrire aux 9 crédits du Bloc 81V et à 3 crédits du Bloc 81W.
- en cheminement international: 21 crédits obligatoires et de 3 à 9 crédits à option choisis dans les blocs 81B et 81C.

Bloc 81A Environnement physique

Obligatoire - 21 crédits.

GEO 2112	3	Biogéographie
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2132	3	Géomorphologie
GEO 2143	3	Pédologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2182	3	Terrain en environnement physique 1
GEO 3182	3	Terrain en environnement physique 2

Bloc 81B Intégration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GEO 3032	3	Sujet spécial en géographie physique
GEO 3132	3	Paléogéographie
GEO 3152	3	Changements climatiques
GEO 3162	3	Bassins versants

Bloc 81C Environnement humain

Option - Maximum 6 crédits.

GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2262	3	Géographie urbaine
GEO 3033	3	Sujet spécial en géographie humaine
GEO 3222	3	Transport et réseaux géographiques
GEO 3252	3	Genre et développement international
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones

Bloc 81V Propre au cheminement Honor - Projet

Option - Maximum 9 crédits.

GEO 3544	3	Projet d'environnement physique 1
GEO 3546	3	Projet d'environnement physique 2
GEO 3562	3	Initiation à la démarche scientifique

Bloc 81W Propre au cheminement Honor - Formation avancée

Option - Maximum 3 crédits.

GEO 6041	3	Terrain avancé en environnement
GEO 6130	3	Environnement atmosphérique
GEO 6135	3	Géotechnique et processus géomorphologiques
GEO 6141	3	Environnement physique des rivières
GEO 6142	3	Biogéochimie environnementale
GEO 6144	3	Perspective millénaire sur la végétation
GEO 6148	3	Sujet spécial en géographie physique
GEO 6154	3	Stage d'analyse pollinique
GEO 6156	3	Environnements arctiques-alpins
GEO 6333	3	Télédétection - physique et mathématique
GEO 6341	3	Étude des systèmes complexes
GEO 6342	3	S.I.G. : aspects théoriques
GEO 6343	3	Télédétection appliquée en environnement
GEO 6352	3	S.I.G. : aspects pratiques
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques

Segment 82 Propre à l'orientation Environnement humain

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 21 crédits obligatoires et de 3 à 12 crédits à option choisis dans les blocs 82B et 82C.
- en cheminement Honor : 21 crédits obligatoires et de 15 à 24 crédits à option. L'étudiant doit s'inscrire aux 9 crédits du Bloc 82V et à 3 crédits du Bloc 82W.
- en cheminement international: 21 crédits obligatoires et de 3 à 9 crédits à option choisis dans les blocs 82B et 82C.

Bloc 82A Environnement humain

Obligatoire - 21 crédits.

GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2262	3	Géographie urbaine
GEO 2282	3	Terrain en environnement humain 1
GEO 3282	3	Terrain en environnement humain 2

Bloc 82B Intégration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GEO 3033	3	Sujet spécial en géographie humaine
GEO 3222	3	Transport et réseaux géographiques
GEO 3252	3	Genre et développement international
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones

Bloc 82C Environnement physique

Option - Maximum 6 crédits.

GEO 2112	3	Biogéographie
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2132	3	Géomorphologie
GEO 2143	3	Pédologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 3032	3	Sujet spécial en géographie physique
GEO 3132	3	Paléogéographie
GEO 3152	3	Changements climatiques
GEO 3162	3	Bassins versants

Bloc 82V Propre au cheminement Honor - Projet

Option - Maximum 9 crédits.

GEO 3554	3	Projet environnement humain 1
GEO 3556	3	Projet environnement humain 2
GEO 3562	3	Initiation à la démarche scientifique

Bloc 82W Propre au cheminement Honor - Formation avancée

Option - Maximum 3 crédits.

GEO 6147	3	Sujet spécial en géographie humaine
GEO 6283	3	Systèmes de transports
GEO 6286	3	Évaluation environnementale
GEO 6288	3	Dynamisme et mosaïque métropolitaine
GEO 6294	3	Amérique latine et mondialisation
GEO 6295	3	Territoires et développement durable
GEO 6333	3	Télédétection - physique et mathématique
GEO 6341	3	Étude des systèmes complexes
GEO 6342	3	S.I.G. : aspects théoriques
GEO 6343	3	Télédétection appliquée en environnement
GEO 6352	3	S.I.G. : aspects pratiques
GEO 6815	3	Cultures, sociétés et biodiversité
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques

Programme 1-155-2-0 Version 12 (A15)

Majeure en géographie

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en géographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 80

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 80A Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2

GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1550	3	Méthodes en géographie

Bloc 80B Analyse et gestion de l'environnement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles

Bloc 80C Analyse et gestion de l'information géographique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
GEO 1522	3	Géographie quantitative 2
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 2522	3	Télédétection numérique

Bloc 80D Environnement physique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

GEO 2112	3	Biogéographie
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2132	3	Géomorphologie
GEO 2143	3	Pédologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2182	3	Terrain en environnement physique 1

Bloc 80E Environnement humain

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2262	3	Géographie urbaine
GEO 2282	3	Terrain en environnement humain 1

Bloc 80F Régions, monde

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	Géographie de l'Europe
GEO 3462	3	Thème régional
GEO 3482	3	Géographie de l'Afrique
GEO 3492	3	Géographie de l'Amérique latine
GEO 3495	3	Géographie des océans

Bloc 80Y Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
COM 2210	3	Impacts des nouvelles technologies
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
GLG 1952	3	Géologie générale
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers

Bloc 80Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Programme 1-155-4-0 Version 07 (A15)

Mineure en géographie

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en géographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 80

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 80A Fondements

Obligatoire - 18 crédits.

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2

GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1550	3	Méthodes en géographie

Bloc 80B Régions, monde

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	Géographie de l'Europe
GEO 3462	3	Thème régional
GEO 3482	3	Géographie de l'Afrique
GEO 3492	3	Géographie de l'Amérique latine
GEO 3495	3	Géographie des océans

Bloc 80C Analyse et gestion de l'information géographique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection

Bloc 80Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-071-1-0

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Géographie (B. Sc.)

Voir sous le Département de démographie.

Département d'histoire

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-6126
Téléphone : 514-343-2118
Télécopieur : 514-343-2483

L'histoire est une discipline scientifique stricte et formatrice qui couvre un vaste éventail d'aires (chronologiques, géographiques et thématiques). Basée sur une méthode d'analyse exigeante de documents anciens (écrits, archéologiques, oraux) soigneusement répertoriés, elle a pour but de comprendre l'évolution des sociétés humaines et de faire revivre le passé dans toute sa complexité et toutes ses dimensions, de la façon la plus impartiale qui soit. Veillant à établir les faits (qu'ils soient tangibles ou de mentalité) et les liens de causalité entre ceux-ci, l'histoire utilise de plus en plus de concepts empruntés aux autres sciences de l'homme : économie, anthropologie, démographie, sociologie, géographie, etc. Par définition, l'histoire moderne est interdisciplinaire et prépare ceux qui s'y adonnent à mieux comprendre un monde de plus en plus complexe et interdépendant. D'où la nécessité pour les futurs historiens d'acquérir, à côté de leur propre science, certaines connaissances de base dans des disciplines connexes.

Né directement de l'enseignement de l'abbé Groulx, le Département d'histoire de l'Université de Montréal, créé en 1947, a trouvé d'une façon toute naturelle sa vocation première en histoire du Canada et du Québec (milieu immédiat à comprendre historiquement, nécessité de recherches nombreuses et fouillées, abondance de la documentation, etc.). Le développement de l'histoire nationale s'est fait en étroite harmonie avec celui de l'histoire moderne-contemporaine occidentale, c'est-à-dire du support immédiat que constitue l'étude historique des régions les plus étroitement liées au Canada, dans le temps (XVIe au XXe siècle) et dans l'espace (U.S.A. et Amérique latine, d'une part, façade européenne occidentale, d'autre part). Cet ensemble organique repose finalement sur l'histoire de l'Antiquité grecque et romaine et sur l'histoire du Moyen Âge, foyers de la civilisation occidentale, sans négliger une ouverture sur l'Orient, avec des cours sur l'histoire de l'Asie de l'Est, de la Chine, du Japon et du Moyen –Orient, et, enfin, sur l'histoire des sciences. Les programmes d'études de 1er cycle, qu'il s'agisse du baccalauréat spécialisé, de la majeure en histoire ou enfin de la mineure en histoire, visent, d'une part, à donner une formation générale de nature à préparer aux études supérieures des 2e et 3e cycles, et, d'autre part, à développer l'esprit critique et l'aptitude à l'analyse et à la synthèse. Ces divers programmes comprennent également des cours complémentaires nécessaires à la culture générale.

Le Département d'histoire offre aussi deux programmes bidisciplinaires : études allemandes et histoire, histoire et études classiques. Il participe également à deux programmes facultaires en offrant une orientation disciplinaire : baccalauréat en études internationales et baccalauréat en lettres et sciences humaines, et il collabore à la formation en histoire des étudiants inscrits au programme de baccalauréat en enseignement de l'univers social de la Faculté des sciences de l'éducation. Pour toute information supplémentaire, s'adresser au responsable, M. Carl Bouchard, 514-343-2271.

Programme 1-165-1-0 Version 12 (A16)

Baccalauréat spécialisé en histoire (B.A.)

Objectifs

Le programme s'articule autour de deux grands objectifs :

- parfaire la formation générale des étudiants tant par l'acquisition de connaissances disciplinaires que par l'apprentissage d'outils théoriques et méthodologiques, tout en ouvrant à d'autres disciplines;
- former à la pratique du métier d'historien et préparer les diplômés à oeuvrer dans diverses sphères d'activités professionnelles qui bénéficient de l'application de la méthode historique.

La production de travaux de recherche à partir de sources de première main doit constituer l'aboutissement de la formation générale de l'étudiant inscrit au baccalauréat spécialisé. L'étudiant est ainsi préparé à entreprendre une maîtrise en histoire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Pour obtenir son baccalauréat, l'étudiant doit prendre un minimum de 15 crédits de cours HST de niveau 3000.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Cheminement honor: Le cheminement honor s'adresse aux étudiants ayant complété 54 crédits dont les 30 crédits des blocs 71A, 71B, 71C, 71D dans le programme de baccalauréat spécialisé en histoire et ayant obtenu une moyenne cumulative de 3,5 et plus. Ce cheminement comprend 12 crédits dont 9 crédits de cours du bloc 71V et le cours HST3700 ou le cours HST3720 (3 crédits) du bloc 71G. Les crédits du cheminement honor remplacent une partie des crédits des cours à option du cheminement régulier.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix

années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.). La réussite du cheminement honor de 12 crédits mène à l'octroi de la mention «Cheminement honor» sur le diplôme de baccalauréat en histoire, si l'étudiant a maintenu une moyenne de 3,5 et plus pour l'ensemble des 90 crédits de son programme de baccalauréat.

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert selon 2 cheminements: le cheminement régulier ou le cheminement honor.

Segment 71

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 78 à 81 crédits à option et de 3 à 6 crédits au choix.
Au cheminement honor: 6 crédits obligatoires, de 78 à 81 crédits à option incluant les 12 crédits du cheminement honor (9 crédits du Bloc 71V et l'un des cours HST 3700 ou HST 3720 du bloc 71G) et de 3 à 6 crédits au choix.

Bloc 71A Fondement méthodologique

Obligatoire - 6 crédits.

HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique

Bloc 71B Fondement, histoire de l'Europe

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine

Bloc 71C Fondement, histoire du Québec, du Canada et des Amériques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850

Bloc 71D Fondement, histoire de l'Afrique et de l'Orient

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 1062	3	L'Asie de l'Est et du Sud-Est
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 1080	3	Histoire de l'Afrique

Bloc 71E Méthode et pratique de l'histoire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ETM 3202	3	Initiation aux sources médiévales
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 1015	3	Recherche et rédaction en histoire
HST 2001	3	Paléographie
HST 2007	3	Histoire numérique
HST 2013	3	Histoire et muséologie

Bloc 71F Approfondissement

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

HST 2070	3	Monde arabe contemporain (Machrek et Maghreb)
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2127	3	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2139	3	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes
HST 2181	3	Le monde musulman du 7e au 15e siècles
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2256	3	Histoire économique de l'Europe
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2263	3	La Révolution française et l'Empire
HST 2264	3	Le Siècle des lumières en Europe
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2275	3	Des Allemagnes au 3e Reich, 1862-1945
HST 2282	3	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2283	3	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime
HST 2284	3	L'Italie aux 19e et 20e siècles
HST 2295	3	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3	La Seconde Guerre mondiale
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2370	3	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2381	3	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2420	3	Îles et continent: l'Amérique française
HST 2422	3	Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 2427	3	Amérique du Nord britannique
HST 2430	3	Culture et société au Québec
HST 2440	3	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2453	3	L'Europe et le monde
HST 2522	3	Sciences et conflits internationaux
HST 2606	3	Les Juifs dans le monde contemporain

HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2627	3	Dominations et résistances dans le monde arabe
HST 2628	3	Le Viêtnam moderne
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
HST 2875	3	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde
HST 2885	3	Histoire de l'environnement au Canada
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 2911	3	Thème d'histoire

Bloc 71G Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 30 crédits.
Les étudiants du cheminement régulier doivent faire un minimum de 15 crédits et un maximum 30 crédits. Les étudiants du cheminement honor doivent faire un minimum de 6 crédits et un maximum 21 crédits, dont le cours HST3700 ou HST3720.

HST 3070	3	Réformer l'islam, dogmes et pratiques (18e-20e s.)
HST 3100	3	Les Empires dans l'Antiquité
HST 3104	3	Macédoine et Thrace dans l'Antiquité
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge
HST 3131	3	Les modernités du Moyen Âge
HST 3206	3	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime
HST 3209	3	Esprit et culture en Europe 1790-1820
HST 3253	3	Paix et pacifisme au 20e siècle
HST 3256	3	Relations internationales : Allemagne
HST 3257	3	Relations internationales : France
HST 3259	3	Relations internationales : URSS et Russie
HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
HST 3360	3	Société et idéologie aux États-Unis
HST 3361	3	Société et pouvoir aux États-Unis
HST 3426	3	Le Canada avant 1830: traces et lectures
HST 3434	3	Histoire de la consommation
HST 3440	3	Marginalité et exclusion au Canada
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
HST 3460	3	État, société et citoyenneté au Canada
HST 3480	3	Canada: Empires et résistances
HST 3562	3	Sciences, techniques et sociétés
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
HST 3611	3	Problèmes d'histoire
HST 3700	3	Lectures dirigées
HST 3710	3	Stage et activités professionnelles
HST 3720	3	Recherche en archives
HST 3741	3	Voyage d'études

Bloc 71I Langues

Option - Maximum 12 crédits.
Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/. Ce bloc inclut également les cours suivants: ANT1404T, ETM2200, GRC1111, GRC1121, GRC2011, GRC2021, GRC2031, LAT1111, LAT1121, LAT2011, LAT2021, LAT2031.

Bloc 71V propre au cheminement honor

Option - Maximum 9 crédits.
Pour compléter le cheminement honor, les étudiants doivent aussi réussir le cours HST 3700 ou HST 3720 du bloc 71G.

HST 4000	3	Initiation à la recherche avancée
HST 4010	3	Spécialisation honor en histoire
HST 6033	3	Séminaire honor en histoire

Bloc 71Y Disciplines connexes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CIN 2111	3	Histoire et cinéma
COM 1150	3	Rédaction en communication 1
CRI 1001	3	Perspectives historiques en criminologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 1010	3	Problèmes de population contemporains
DMO 2700	3	Histoire de la population
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
ETM 2008	3	Archéologie médiévale
ETM 2102	3	Les institutions médiévales
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
HAR 1165	3	Introduction aux arts de l'an -800 à 800
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2422	6	Stage pratique en archéologie
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LNG 1952	3	Analyse de textes et synthèse
LNG 1953	3	Rédaction et argumentation
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2580	3	Philosophie de l'histoire
POL 1951	3	Éléments de politique

POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1970	3	Sociologie du Québec
URB 1118	3	Histoire de l'urbanisme

Bloc 71Z

Choix - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Programme 1-165-2-0 Version 13 (A16)

Majeure en histoire

Objectifs

Le programme s'articule autour de deux grands objectifs : parfaire la formation générale des étudiants tant par l'acquisition de connaissances disciplinaires que par l'apprentissage d'outils théoriques et méthodologiques, tout en ouvrant à d'autres disciplines; former à la pratique du métier d'historien et préparer les diplômés à oeuvrer dans diverses sphères d'activités professionnelles qui bénéficient de l'application de la méthode historique. La production de travaux de recherche à partir de sources de première main doit constituer l'aboutissement de la formation générale de l'étudiant inscrit au baccalauréat spécialisé. L'étudiant est ainsi préparé à entreprendre une maîtrise en histoire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en histoire. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 51 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Fondement méthodologique

Obligatoire - 6 crédits.

HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique

Bloc 71B Fondement, histoire de l'Europe

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine

Bloc 71C Fondement, histoire du Québec, du Canada et des Amériques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850

Bloc 71D Fondement, histoire de l'Afrique et de l'Orient

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 1062	3	L'Asie de l'Est et du Sud-Est
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 1080	3	Histoire de l'Afrique

Bloc 71E Pratique et méthode

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ETM 3202	3	Initiation aux sources médiévales
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 1015	3	Recherche et rédaction en histoire
HST 2001	3	Paléographie
HST 2007	3	Histoire numérique
HST 2013	3	Histoire et muséologie

Bloc 71F Approndissement

Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.

HST 2070	3	Monde arabe contemporain (Machrek et Maghreb)

HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2127	3	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2139	3	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes
HST 2181	3	Le monde musulman du 7e au 15e siècles
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2256	3	Histoire économique de l'Europe
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2263	3	La Révolution française et l'Empire
HST 2264	3	Le Siècle des lumières en Europe
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2275	3	Des Allemagnes au 3e Reich, 1862-1945
HST 2282	3	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2283	3	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime
HST 2284	3	L'Italie aux 19e et 20e siècles
HST 2295	3	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3	La Seconde Guerre mondiale
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2370	3	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2381	3	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2420	3	Îles et continent: l'Amérique française
HST 2422	3	Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 2427	3	Amérique du Nord britannique
HST 2430	3	Culture et société au Québec
HST 2440	3	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2453	3	L'Europe et le monde
HST 2522	3	Sciences et conflits internationaux
HST 2606	3	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2627	3	Dominations et résistances dans le monde arabe
HST 2628	3	Le Viêtnam moderne
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
HST 2875	3	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde
HST 2885	3	Histoire de l'environnement au Canada
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 2911	3	Thème d'histoire

Bloc 71G Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

HST 3070	3	Réformer l'islam, dogmes et pratiques (18e-20e s.)
HST 3100	3	Les Empires dans l'Antiquité
HST 3104	3	Macédoine et Thrace dans l'Antiquité
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge
HST 3131	3	Les modernités du Moyen Âge
HST 3206	3	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime
HST 3209	3	Esprit et culture en Europe 1790-1820
HST 3253	3	Paix et pacifisme au 20e siècle
HST 3256	3	Relations internationales : Allemagne
HST 3257	3	Relations internationales : France
HST 3259	3	Relations internationales : URSS et Russie
HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
HST 3360	3	Société et idéologie aux États-Unis
HST 3361	3	Société et pouvoir aux États-Unis
HST 3420	3	Le Québec préindustriel
HST 3426	3	Le Canada avant 1830: traces et lectures
HST 3434	3	Histoire de la consommation
HST 3440	3	Marginalité et exclusion au Canada
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
HST 3460	3	État, société et citoyenneté au Canada
HST 3480	3	Canada: Empires et résistances
HST 3562	3	Sciences, techniques et sociétés
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
HST 3611	3	Problèmes d'histoire

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Programme 1-165-4-0 Version 07 (A16)

Mineure en histoire

Objectifs

Le programme vise à parfaire, grâce à la culture historique, la formation générale des étudiants et à leur permettre l'acquisition de connaissances spécifiques dans l'un ou l'autre des champs de l'histoire, de manière à pouvoir être facilement intégré à un projet global de formation universitaire au 1er cycle. Le programme est donc très souple pour mieux répondre aux besoins de formation très variés des étudiants inscrits à une majeure dans une autre discipline, ou à un baccalauréat facultaire pluridisciplinaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les disposi-

tions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en histoire. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 75

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 75A Méthodologie et fondements

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.

HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1015	3	Recherche et rédaction en histoire
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 1062	3	L'Asie de l'Est et du Sud-Est
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 1080	3	Histoire de l'Afrique
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique

Bloc 75B Approfondissement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

HST 2070	3	Monde arabe contemporain (Machrek et Maghreb)
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2127	3	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2139	3	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes
HST 2181	3	Le monde musulman du 7e au 15e siècles
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2256	3	Histoire économique de l'Europe
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2263	3	La Révolution française et l'Empire
HST 2264	3	Le Siècle des lumières en Europe
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2275	3	Des Allemagnes au 3e Reich, 1862-1945
HST 2282	3	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2283	3	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime
HST 2284	3	L'Italie aux 19e et 20e siècles
HST 2295	3	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3	La Seconde Guerre mondiale
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2370	3	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2381	3	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2420	3	Îles et continent: l'Amérique française
HST 2422	3	Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 2427	3	Amérique du Nord britannique
HST 2430	3	Culture et société au Québec
HST 2440	3	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2453	3	L'Europe et le monde
HST 2522	3	Sciences et conflits internationaux
HST 2606	3	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2627	3	Dominations et résistances dans le monde arabe
HST 2628	3	Le Viêtnam moderne

HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
HST 2875	3	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde
HST 2885	3	Histoire de l'environnement au Canada
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain

Bloc 75Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Programme 1-375-4-0 Version 02 (A08)

Mineure en études québécoises

Objectifs

Ce programme vise à explorer la société québécoise sous différentes facettes en privilégiant une approche interdisciplinaire. On y abordera la réalité québécoise en faisant appel, entre autres, à l'anthropologie, l'histoire, la sociologie, l'économie, la littérature et l'histoire de l'art. La combinaison de ces différentes perspectives permet de saisir l'évolution du Québec dans sa complexité et de mieux comprendre les problèmes auxquels est confronté son développement. Le programme s'adresse aux étudiants qui désirent avoir une meilleure connaissance du Québec et oeuvrer dans des domaines aussi divers que les médias et le journalisme, le droit, les services sociaux, les associations culturelles et les agences gouvernementales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études québécoises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.
Segment 70
Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

QCF 1050	3	Introduction au Québec
QCF 3100	3	Travail dirigé sur le Québec

Bloc 70B Discipline des sciences et sciences humaines

Option - Mimimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

BIO 2306	3	Floristique du Québec
GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2420	3	Îles et continent: l'Amérique française
HST 2422	3	Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 2430	3	Culture et société au Québec
HST 2440	3	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 3420	3	Le Québec préindustriel
HST 3426	3	Le Canada avant 1830: traces et lectures
HST 3440	3	Marginalité et exclusion au Canada
HST 3460	3	État, société et citoyenneté au Canada
SRL 1025	3	Christianisme, arts et littérature

Bloc 70C Discipline des sciences et sciences sociales

Option - Mimimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2100	3	Population canadienne
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 2904	3	Système politique québécois 1
POL 3291	3	Idées politiques au Canada
POL 3350	3	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3	Sociologie du Québec

SVS 1102	3	Analyse des politiques sociales
SVS 1107	3	Droits et travail social
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre
SVS 3941	3	Mouvements sociaux et action collective
URB 1111	3	Le Québec urbain

Bloc 70D Discipline des arts et lettres

Option - Mimimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
CIN 2102	3	Cinéma québécois
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 3230	3	Auteur québécois
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
HAR 2115	3	Les arts anciens au Canada
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
QCF 1960	3	Culture et société, Québec contemporain

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire (B.A.)

Voir sous le Département de littératures et de langues du monde.

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Histoire et Études classiques (B.A.)

Voir sous le Centre d'études classiques.

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-2150
Téléphone : 514-343-6182
Télécopieur : 514-343-2393

Les programmes du département ont pour but d'enseigner à l'étudiant les méthodes d'approche de l'objet visuel. Ils insistent sur une solide formation méthodologique de base et tentent de définir la situation de l'objet artistique dans l'histoire et dans la culture visuelle contemporaine.

L'étudiant doit posséder une bonne culture générale, une connaissance solide de la langue française et un excellent sens de l'observation.

L'offre de programmes en histoire de l'art comprend un baccalauréat spécialisé, une majeure, deux mineures ainsi qu'un 2e et un 3e cycle dans la discipline.

En études cinématographiques, le département offre un baccalauréat spécialisé (étude et pratique du cinéma), un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire conjointement avec le Département des littératures de langue française, une majeure, deux mineures (en études cinématographiques et en études du jeu vidéo), un 2e cycle et un 3e cycle dans la discipline.

Programme 1-171-1-1 Version 00 (A13)

Baccalauréat spécialisé en cinéma (B.A.)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Étude du cinéma: cours fondamentaux

Obligatoire - 30 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 2103	3	Analyse filmique

CIN 2104	3	Cinéma documentaire
CIN 3101	3	Cinéma des différences
CIN 3102	3	Les théories des cinéastes

Bloc 70B Pratique du cinéma : cours fondamentaux

Obligatoire - 15 crédits.

CIN 1001	3	Archéologie et technique de l'image
CIN 1002	3	Théorie et pratique du montage
CIN 1003	3	Laboratoire cinématographique
CIN 1004	3	Laboratoire de scénarisation
CIN 2000	3	Pratique et esthétique du son

Bloc 70C Approches spécifiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Le cours CIN 21171 est équivalent au cours CIN 2117A. Le cours CIN 21061 est équivalent au cours CIN 2106.

CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3	Le cinéma politique
CIN 1107	3	Cinémas nationaux
CIN 2105	3	L'avènement du cinéma
CIN 2106	3	Thème choisi
CIN 21061	0	Thème choisi 1
CIN 21062	3	Thème choisi 2
CIN 2107	3	L'adaptation cinématographique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2109	3	Critique cinématographique
CIN 21171	0	Produire un film au Québec 1
CIN 21172	3	Produire un film au Québec 2
CIN 2117T	3	Le métier de producteur au Québec
CIN 2118	3	Production cinématographique au Québec 1
CIN 2119	3	Production cinématographique au Québec 2
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
CIN 3106	3	L'acteur de cinéma

Bloc 70D Approfondissement pratiques cinématographiques

Option - Maximum 18 crédits.

CIN 2002	3	Pratique vidéographique
CIN 2003	3	Pratique scénaristique
CIN 2004	3	Pratique cinématographique
CIN 30011	0	Projets dirigés 1
CIN 30012	6	Projets dirigés 2
CIN 3002	3	Stage

Bloc 70E Approches interdisciplinaires ou intermédiales du cinéma

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 1109	3	Les genres et le cinéma 1
CIN 1110	3	Les genres et le cinéma 2
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2111	3	Histoire et cinéma
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3	Cinéma et sciences humaines
CIN 2120	3	Cinéma et bande dessinée
CIN 2121	3	Histoire de la télévision : une introduction
CIN 2122	3	Introduction à l'analyse des séries télévisées
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma

Bloc 70F Ouvertures aux arts et lettres

Option - 9 crédits.

ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
HAR 1145	3	L'oeuvre d'art et ses récits
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 1610	3	Américanité et les arts
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2460	3	Ciné-histoire de l'art
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3185	3	Technologies du regard au 19e siècle
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3900	3	Théories de l'art
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1201	3	Histoire de la musique populaire québécoise
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2

Bloc 70G Ouvertures aux sciences humaines

Option - 6 crédits.

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1600	3	Communication médiatique
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2710	3	Innovation et médiation sociotechnique
COM 2720	3	Politiques de communication
ECN 1000	3	Principes d'économie

ECN 1700	3	Économie et mondialisation
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2013	3	Histoire et muséologie
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 3010	3	Théories de la littérature
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1930	3	Bible, art et littérature
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-171-2-0 Version 12 (A05)

Majeure en études cinématographiques

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études cinématographiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 74

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 74A Cours fondamentaux

Obligatoire - 18 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2103	3	Analyse filmique

Bloc 74B Cours à option dans la discipline

Option - 24 crédits.
Le cours CIN 21171 est équivalent au cours CIN 2117A. Le cours CIN 21061 est équivalent au cours CIN 2106.

CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3	Le cinéma politique
CIN 1107	3	Cinémas nationaux
CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 1109	3	Les genres et le cinéma 1
CIN 1110	3	Les genres et le cinéma 2
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 2104	3	Cinéma documentaire
CIN 2105	3	L'avènement du cinéma
CIN 2106	3	Thème choisi
CIN 21061	0	Thème choisi 1
CIN 21062	3	Thème choisi 2
CIN 2107	3	L'adaptation cinématographique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2109	3	Critique cinématographique
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts

CIN 2111	3	Histoire et cinéma
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3	Cinéma et sciences humaines
CIN 21171	0	Produire un film au Québec 1
CIN 21172	3	Produire un film au Québec 2
CIN 2117T	3	Le métier de producteur au Québec
CIN 2118	3	Production cinématographique au Québec 1
CIN 2119	3	Production cinématographique au Québec 2
CIN 2120	3	Cinéma et bande dessinée
CIN 2121	3	Histoire de la télévision : une introduction
CIN 2122	3	Introduction à l'analyse des séries télévisées
CIN 3101	3	Cinéma des différences
CIN 3102	3	Les théories des cinéastes
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
CIN 3106	3	L'acteur de cinéma
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma

Bloc 74C Ouvertures aux arts et lettres

Option - 9 crédits.

ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
HAR 1145	3	L'oeuvre d'art et ses récits
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 1610	3	Américanité et les arts
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2460	3	Ciné-histoire de l'art
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3185	3	Technologies du regard au 19e siècle
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3900	3	Théories de l'art
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1201	3	Histoire de la musique populaire québécoise
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société

Bloc 74D Ouvertures aux sciences humaines

Option - 6 crédits.

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1600	3	Communication médiatique
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2710	3	Innovation et médiation sociotechnique
COM 2720	3	Politiques de communication
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2013	3	Histoire et muséologie
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 3010	3	Théories de la littérature
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1930	3	Bible, art et littérature
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

Bloc 74Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Programme 1-171-4-0 Version 09 (A08)

Mineure en études cinématographiques

Objectifs

Ce programme est destiné à l'étudiant intéressé par un complément de formation dans l'étude du cinéma comme phénomène culturel, social et artistique. Combinée à une majeure en anthropologie, en littérature comparée ou en études françaises, la mineure en études cinématographiques peut notamment donner accès à la maîtrise en études cinématographiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études cinématographiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 73

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Cours fondamentaux

Obligatoire - 9 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma

Bloc 73B Approches spécifiques

Option - 18 crédits.
Le cours CIN 21061 est équivalent au cours CIN 2106.

CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3	Le cinéma politique
CIN 1107	3	Cinémas nationaux
CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 1109	3	Les genres et le cinéma 1
CIN 1110	3	Les genres et le cinéma 2
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2104	3	Cinéma documentaire
CIN 2105	3	L'avènement du cinéma
CIN 2106	3	Thème choisi
CIN 21061	0	Thème choisi 1
CIN 21062	3	Thème choisi 2
CIN 2107	3	L'adaptation cinématographique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2109	3	Critique cinématographique
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2111	3	Histoire et cinéma
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3	Cinéma et sciences humaines
CIN 21171	0	Produire un film au Québec 1
CIN 21172	3	Produire un film au Québec 2
CIN 2117T	3	Le métier de producteur au Québec
CIN 2118	3	Production cinématographique au Québec 1
CIN 2119	3	Production cinématographique au Québec 2
CIN 2120	3	Cinéma et bande dessinée
CIN 2121	3	Histoire de la télévision : une introduction
CIN 2122	3	Introduction à l'analyse des séries télévisées
CIN 3101	3	Cinéma des différences
CIN 3102	3	Les théories des cinéastes
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
CIN 3106	3	L'acteur de cinéma
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Programme 1-171-4-1 Version 00 (A11)

Mineure en études du jeu vidéo

Objectifs

Ce programme propose une formation de base sur l'histoire, la théorie et la critique du jeu vidéo ainsi qu'une introduction aux diverses approches qui l'unissent et le distinguent des autres domaines artistiques, plus particulièrement du cinéma. Combinée avec une majeure dans une autre discipline comme le cinéma, les communications, l'histoire de l'art, l'anthropologie, les études littéraires, la mineure peut notamment donner accès à la maîtrise en études cinématographiques, au D.É.S.S. en Arts, création et technologies ou au D.É.S.S. en Design de jeux.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études du jeu vidéo. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours fondamentaux

Obligatoire - 12 crédits.

CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma
JEU 1001	3	Histoire du jeu vidéo
JEU 1002	3	Esthétique et design vidéoludique
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma

Bloc 70B Approches spécifiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

JEU 1004	3	Immersion et expériences médiatisées
JEU 1005	3	Les genres et le jeu vidéo
JEU 1006	3	Scénarisation et nouvelles plateformes

Bloc 70C Ouvertures au cinéma

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 1109	3	Les genres et le cinéma 1
CIN 1110	3	Les genres et le cinéma 2
CIN 2105	3	L'avènement du cinéma
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3	Cinéma et sciences humaines
CIN 2120	3	Cinéma et bande dessinée
CIN 2121	3	Histoire de la télévision : une introduction
CIN 2122	3	Introduction à l'analyse des séries télévisées

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Programme 1-173-1-0 Version 01 (A16)

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en écriture de scénario et création littéraire (B.A.)

Programme offert conjoitement avec le Département de littératures et langues du monde.

Objectifs

Ce programme vise à initier les étudiants à diverses formes d'écritures artistiques: scénario (fiction cinématographique ou télévisuelle, cinéma documentaire), roman, nouvelle, poésie, théâtre. Il permet aux étudiants d'obtenir une bonne formation de base dans les deux disciplines du programme. Il donne un accès direct à la maîtrise en études cinématographiques ou en littératures de langue française.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours CIN et 42 crédits de cours FRA. Le cheminement comprend 27 crédits obligatoires durant la première année, 12 pendant la deuxième année et 9 pendant la dernière année. Les cours de création littéraire et de scénarisation de deuxième et troisième années ont respectivement pour préalables les cours de création et de scénarisation de première et de deuxième années.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 39 à 42 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Un cours de 3 crédits doit être pris dans les bloc 71I ou 71Z.

Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours CIN et 42 crédits de cours FRA. Le cheminement comprend 27 crédits obligatoires durant la première année, 12 pendant la deuxième année et 9 pendant la dernière année. Les cours de création littéraire et de scénarisation de deuxième et troisième années ont respectivement pour préalables les cours de création et de scénarisation de première et de deuxième années.

Bloc 71A Fondements en cinéma et littérature

Obligatoire - 30 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	Histoire de la littérature

Bloc 71B Écritures scénaristique et littéraire

Obligatoire - 18 crédits.

CIN 1014	3	Laboratoire de scénarisation
CIN 2013	3	Pratique scénaristique
CIN 3105	3	Écritures scénaristiques: genre et média
FRA 1710	3	Initiation à la création littéraire
FRA 2710	3	Exploration des genres
FRA 3710	3	Penser - écrire

Bloc 71C Compléments aux cours d'écriture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

CIN 2109	3	Critique cinématographique
FRA 1705	3	Regarder, écouter, écrire
FRA 1706	3	Création littéraire: poésie
FRA 1707	3	Création littéraire: récit
FRA 2706	3	L'art de la critique
FRA 2707	3	Pratique des genres
FRA 2760	3	L écriture dramatique
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3	Pratiques de l'édition numérique
JEU 1006	3	Scénarisation et nouvelles plateformes

Bloc 71D Histoire des littératures de langue française

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise

Bloc 71E Poétique et parcours de lecture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2224	3	Formes brèves
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2285	3	Les récits de soi

FRA 3230	3	Auteur québécois
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone

Bloc 71F Approches théoriques et culturelles de la littérature

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3	Théorie et analyse du récit
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3360	3	La représentation théâtrale
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3	Les avant-gardes
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines

Bloc 71G Approches spécifiques du cinéma

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3	Le cinéma politique
CIN 1107	3	Cinémas nationaux
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2104	3	Cinéma documentaire
CIN 2105	3	L'avènement du cinéma
CIN 2106	3	Thème choisi
CIN 21061	0	Thème choisi 1
CIN 21062	3	Thème choisi 2
CIN 2107	3	L'adaptation cinématographique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 21171	0	Produire un film au Québec 1
CIN 21172	3	Produire un film au Québec 2
CIN 2117T	3	Le métier de producteur au Québec
CIN 2118	3	Production cinématographique au Québec 1
CIN 2119	3	Production cinématographique au Québec 2
CIN 3102	3	Les théories des cinéastes
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
CIN 3106	3	L'acteur de cinéma

Bloc 71H Appr. interdisciplinaires/intermédiales du cinéma

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 1109	3	Les genres et le cinéma 1
CIN 1110	3	Les genres et le cinéma 2
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2111	3	Histoire et cinéma
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3	Cinéma et sciences humaines
CIN 2120	3	Cinéma et bande dessinée
CIN 2121	3	Histoire de la télévision : une introduction
CIN 2122	3	Introduction à l'analyse des séries télévisées
CIN 3101	3	Cinéma des différences
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma

Bloc 71I Ouvertures aux sciences humaines

Option - Maximum 3 crédits.
Un cours de 3 crédits doit être pris dans les blocs 71I ou 71Z.

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1600	3	Communication médiatique
COM 2710	3	Innovation et médiation sociotechnique
COM 2720	3	Politiques de communication
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2360	3	Les avant-gardes historiques
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3900	3	Théories de l'art
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Bloc 71Z

Choix - Maximum 3 crédits.
Un cours de 3 crédits doit être pris dans les blocs 71I ou 71Z.

Programme 1-170-1-0 Version 11 (A14)

Baccalauréat spécialisé en histoire de l'art (B.A.)

Objectifs

Ce programme convient aux étudiants qui se destinent à une carrière dans le domaine des arts ou de la culture, particulièrement dans le champ de la culture visuelle. Les cours obligatoires, historiques et théoriques, assurent aux étudiants une solide formation de base. Une fois remplies les exigences minimales requises dans chaque bloc, les étudiants disposent de crédits à option à réinvestir dans la spécialisation de leur choix : Périodi-

sation I, Périodisation II, Art des Amériques ou Arts, institutions, sociétés. Ils peuvent aussi, s'ils le souhaitent, répartir plutôt ces crédits à travers tous les blocs du programme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1re année), 2000 (2e année) et 3000 (3e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété deux ans du baccalauréat avec une moyenne cumulative de 3,7.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 73

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : en cheminement régulier : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option choisis dans les blocs 73C à 73H et 3 crédits au choix, en cheminement honor : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option, dont 51 crédits choisis dans les blocs 73C à 73H, 9 crédits du bloc 73V et 3 crédits du bloc 73W, et 3 crédits au choix. La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1re année), 2000 (2e année) et 3000 (3e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre.

Bloc 73A Panoramas

Obligatoire - 12 crédits.

HAR 1145	3	L'oeuvre d'art et ses récits
HAR 1165	3	Introduction aux arts de l'an -800 à 800
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne

Bloc 73B Théories et méthodes : fondements

Obligatoire - 12 crédits.

HAR 1075	3	Initiation à la recherche historique
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 2075	3	Historiographie
HAR 3900	3	Théories de l'art

Bloc 73C Théories et méthodes : cours complémentaires

Option - Maximum 6 crédits.

HAR 2780	3	Art, genres et sexualités
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3280	3	L'approche monographique
HAR 3412	3	Art et anthropologie
HAR 3870	3	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art

Bloc 73D Moyen-Âge - Renaissance - Baroque

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 2070	3	La cathédrale gothique
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2440	3	Arts flamand et hollandais au 17e siècle
HAR 2530	3	Le baroque italien
HAR 2810	3	La Renaissance hors d'Italie
HAR 3081	3	Enluminure, art des manuscrits
HAR 3131	3	La peinture espagnole du Siècle d'or
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise

Bloc 73E 18e - 21e siècle

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 1140	3	Architecture, art et utopies
HAR 1630	3	Figuration et abstraction (1900-1950)
HAR 2252	3	L'art des Lumières
HAR 2294	3	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 2360	3	Les avant-gardes historiques
HAR 2650	3	Les révolutions surréalistes
HAR 3065	3	Arts modernes et postmodernes
HAR 3195	3	Questions photographiques
HAR 3220	3	L'art actuel

Bloc 73F Arts, médiums, techniques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

ARP 1800	3	Techniques et procédés picturaux
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2400	3	Histoire d'un médium
HAR 2430	3	Histoire des arts décoratifs
HAR 2460	3	Ciné-histoire de l'art

HAR 3185	3	Technologies du regard au 19e siècle
HAR 3405	3	Histoire d'un genre

Bloc 73G Arts des Amériques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

HAR 1610	3	Américanité et les arts
HAR 2115	3	Les arts anciens au Canada
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations
HAR 2510	3	L'art baroque en Amérique latine
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones
HAR 3175	3	La peinture moderne aux États-Unis
HAR 3510	3	Les arts modernes en Amérique latine

Bloc 73H Arts, institutions et sociétés

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

HAR 2085	3	Arts et civilisations asiatiques
HAR 2240	3	Le musée d'art
HAR 2260	3	Histoire des collections
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3056	3	Reliques et pèlerinages
HAR 3080	3	L'art de cour au XIVe siècle
HAR 3230	3	Approche sociologique de l'art
HAR 3235	3	Voir in situ ou l'art dans son milieu
HAR 3290	3	Violences de l'image artistique
HAR 3340	3	Exposition d'art : Discours et pratiques
HAR 3360	3	Stage
HAR 3450	3	Économie de l'art
HAR 3550	3	L'art du témoignage

Bloc 73V Cheminement honor : projet

Option - Maximum 9 crédits.

HAR 4000	3	Lectures et recherches dirigées

Bloc 73W Cheminement honor : formation avancée

Option - Maximum 3 crédits.

HAR 6006	3	L'architecture en question
HAR 6015	3	Arts du Moyen Âge
HAR 6026	3	Arts de la Renaissance
HAR 6046	3	Arts modernes
HAR 6048	3	Art actuel
HAR 6080	3	Muséologie et histoire de l'art
HAR 6082	3	Arts et sociologie
HAR 6092	3	Théories de l'art
HAR 6140	3	Peinture baroque
HAR 6150	3	La photographie en question

Bloc 73Y

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
COM 1150	3	Rédaction en communication 1
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
FAS 1020	3	Le monde Antique
FRA 1013	3	La rédaction
FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation

PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Programme 1-170-2-0 Version 09 (A14)

Majeure en histoire de l'art

Objectifs

Ce programme s'adresse aux étudiants qui souhaitent combiner une bonne connaissance de la discipline avec une formation dans une discipline connexe ou complémentaire. Il se compose d'un bloc de cours historiques et théoriques et d'un certain nombre de cours à choisir parmi les grands axes du programme. Il permet d'accéder à la maîtrise.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1re année), 2000 (2e année) et 3000 (3e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en histoire de l'art. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 72

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Panoramas et fondements

Obligatoire - 21 crédits.

HAR 1075	3	Initiation à la recherche historique
HAR 1145	3	L'oeuvre d'art et ses récits
HAR 1165	3	Introduction aux arts de l'an -800 à 800
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 2075	3	Historiographie

Bloc 72B Théories et méthodes

Option - Maximum 6 crédits.

HAR 2780	3	Art, genres et sexualités
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3280	3	L'approche monographique
HAR 3412	3	Art et anthropologie
HAR 3870	3	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art
HAR 3900	3	Théories de l'art

Bloc 72C Moyen Âge - Renaissance - Baroque

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 2070	3	La cathédrale gothique
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2440	3	Arts flamand et hollandais au 17e siècle
HAR 2530	3	Le baroque italien
HAR 2810	3	La Renaissance hors d'Italie
HAR 3081	3	Enluminure, art des manuscrits
HAR 3131	3	La peinture espagnole du Siècle d'or
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise

Bloc 72D 18e - 21e siècle

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 1140	3	Architecture, art et utopies
HAR 1630	3	Figuration et abstraction (1900-1950)
HAR 2252	3	L'art des Lumières
HAR 2294	3	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 2360	3	Les avant-gardes historiques
HAR 2650	3	Les révolutions surréalistes
HAR 3065	3	Arts modernes et postmodernes
HAR 3195	3	Questions photographiques

HAR 3220	3	L'art actuel

Bloc 72E Arts, médiums et techniques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ARP 1800	3	Techniques et procédés picturaux
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2400	3	Histoire d'un médium
HAR 2430	3	Histoire des arts décoratifs
HAR 2460	3	Ciné-histoire de l'art
HAR 3185	3	Technologies du regard au 19e siècle
HAR 3405	3	Histoire d'un genre

Bloc 72F Arts des Amériques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

HAR 1610	3	Américanité et les arts
HAR 2115	3	Les arts anciens au Canada
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations
HAR 2510	3	L'art baroque en Amérique latine
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones
HAR 3175	3	La peinture moderne aux États-Unis
HAR 3510	3	Les arts modernes en Amérique latine

Bloc 72G Arts, institutions et sociétés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

HAR 2085	3	Arts et civilisations asiatiques
HAR 2240	3	Le musée d'art
HAR 2260	3	Histoire des collections
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3056	3	Reliques et pèlerinages
HAR 3080	3	L'art de cour au XIVe siècle
HAR 3230	3	Approche sociologique de l'art
HAR 3235	3	Voir in situ ou l'art dans son milieu
HAR 3290	3	Violences de l'image artistique
HAR 3340	3	Exposition d'art : Discours et pratiques
HAR 3450	3	Économie de l'art
HAR 3550	3	L'art du témoignage

Bloc 72Y

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
COM 1150	3	Rédaction en communication 1
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
FAS 1020	3	Le monde Antique
FRA 1013	3	La rédaction
FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Programme 1-170-4-0 Version 07 (A14)

Mineure en histoire de l'art

Objectifs

Ce programme répond à des besoins très diversifiés, grâce au vaste choix de cours qui permet de s'initier à toutes les périodes, de privilégier un des blocs thématiques ou d'alterner entre ces deux options. Il s'adresse aux étudiants réguliers inscrits à une majeure dans une autre discipline et constitue un complément de formation précieux dans le champ de la culture visuelle. Ce programme d'un an à temps plein s'adresse également aux adultes désireux de développer ou d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine particulier de l'histoire de la culture.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en histoire de l'art. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 72

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Panoramas

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

HAR 1145	3	L'oeuvre d'art et ses récits
HAR 1165	3	Introduction aux arts de l'an -800 à 800
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles

Bloc 72B Théories et méthodes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

HAR 1075	3	Initiation à la recherche historique
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 2075	3	Historiographie
HAR 2780	3	Art, genres et sexualités
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3280	3	L'approche monographique
HAR 3412	3	Art et anthropologie
HAR 3870	3	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art
HAR 3900	3	Théories de l'art

Bloc 72C Arts, médiums, techniques

Option - Maximum 6 crédits.

ARP 1800	3	Techniques et procédés picturaux
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2400	3	Histoire d'un médium
HAR 2430	3	Histoire des arts décoratifs
HAR 2460	3	Ciné-histoire de l'art
HAR 3175	3	La peinture moderne aux États-Unis
HAR 3185	3	Technologies du regard au 19e siècle
HAR 3405	3	Histoire d'un genre

Bloc 72D Moyen Âge - Renaissance - Baroque

Option - Maximum 18 crédits.

HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 2070	3	La cathédrale gothique
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2440	3	Arts flamand et hollandais au 17e siècle
HAR 2530	3	Le baroque italien
HAR 2810	3	La Renaissance hors d'Italie
HAR 3081	3	Enluminure, art des manuscrits
HAR 3131	3	La peinture espagnole du Siècle d'or
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise

Bloc 72E 18e - 21e siècle

Option - Maximum 12 crédits.

HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 1140	3	Architecture, art et utopies
HAR 1630	3	Figuration et abstraction (1900-1950)
HAR 2252	3	L'art des Lumières
HAR 2294	3	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 2360	3	Les avant-gardes historiques
HAR 2650	3	Les révolutions surréalistes
HAR 3065	3	Arts modernes et postmodernes

HAR 3195	3	Questions photographiques
HAR 3220	3	L'art actuel

Bloc 72F Arts des Amériques

Option - Maximum 9 crédits.

HAR 1610	3	Américanité et les arts
HAR 2115	3	Les arts anciens au Canada
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations
HAR 2510	3	L'art baroque en Amérique latine
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones
HAR 3510	3	Les arts modernes en Amérique latine

Bloc 72G Arts, institutions et sociétés

Option - Maximum 9 crédits.

HAR 2085	3	Arts et civilisations asiatiques
HAR 2240	3	Le musée d'art
HAR 2260	3	Histoire des collections
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3056	3	Reliques et pèlerinages
HAR 3080	3	L'art de cour au XIVe siècle
HAR 3230	3	Approche sociologique de l'art
HAR 3235	3	Voir in situ ou l'art dans son milieu
HAR 3290	3	Violences de l'image artistique
HAR 3340	3	Exposition d'art : Discours et pratiques

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Pavillon André-Aisenstadt, bureau 2143
Téléphone : 514-343-6602
Télécopieur : 514-343-5834
information@IRO.umontreal.ca

Fondé en 1966, le Département d'informatique et de recherche opérationnelle est le premier département d'informatique créé au Québec et demeure à l'avant-garde en recherche et en formation d'étudiants.

Les programmes d'étude du DIRO couvrent les principaux domaines de l'informatique : génie logiciel, infographie et vision, intelligence artificielle, commerce électronique, informatique théorique et quantique, bio-informatique, téléinformatique, architecture des ordinateurs ainsi que la recherche opérationnelle.

Au 1er cycle, l'étudiant peut s'inscrire à l'un des programmes suivants : le baccalauréat spécialisé en informatique (général, honor ou COOP), la majeure, la mineure, le certificat en informatique appliquée. La durée du baccalauréat spécialisé est normalement de trois ans. Cependant, il est possible d'obtenir le diplôme en deux ans en s'inscrivant à temps plein à deux sessions d'été. Le cheminement honor est conçu pour l'étudiant se destinant aux études supérieures, alors que l'orientation COOP est caractérisée par trois trimestres de stages rémunérés en entreprise, qui sont crédités au programme. Aux cycles supérieurs, le DIRO offre la Maîtrise et le Doctorat en informatique.

On retrouve également, à tous les cycles d'étude, des programmes multidisciplinaires qui reflètent l'omniprésence de l'informatique dans le monde moderne :

- Baccalauréat bidisciplinaire en mathématiques et informatique
- Baccalauréat bidisciplinaire en physique et informatique
- Baccalauréat en bio-informatique
- Maîtrise et Doctorat en bio-informatique
- Maîtrise en commerce électronique
- D.É.S.S. et Maîtrise en finance mathématique et computationnelle

Le DIRO assume la direction et la gestion de la Direction de l'enseignement de service en informatique (DESI), qui dispense des cours aux étudiants hors-département. La DESI offre ainsi, sous forme de modules ou de certificats, un vaste éventail de cours de mise à jour en informatique.

Programme 1-175-1-0 Version 22 (A15)

Baccalauréat spécialisé en informatique (B. Sc.)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Orientation Coop

Pour être inscrit à l'orientation COOP, l'étudiant doit avoir réussi 30 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 2,7 et conserver cette moyenne tout au long des études.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 45 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5 et conserver cette moyenne tout au long de ses études.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre du DEC en techniques de l'informatique.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon 2 orientations et un cheminement particulier :

- orientation générale (segment 76)
- orientation Coop (segment 77)
- cheminement honor (segment 78).

Les crédits du Baccalauréat (tronc commun et orientations) sont répartis de la façon suivante :

- orientation générale (segment 01 et 76) : 57 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 6 crédits au choix
- orientation Coop (segment 01 et 77) : 66 crédits obligatoires dont 9 de stages, 18 crédits à option et 6 crédits au choix
- cheminement honor (segment 01 et 78) : 54 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 6 crédits au choix.

Note: La réussite des cours HEC 1001, 1002, 2100 et 3100 (2 cours du bloc 01Y et deux cours au choix) pourrait permettre d'intégrer la M. Sc. en technologies de l'information de HÉC Montréal, sans propédeutique.

Segment 01 Commun pour tous les étudiants du programme d'études

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 51 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 01A Programmation

Obligatoire - 15 crédits.

IFT 1005	3	Design et développement Web
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation

Bloc 01B Système

Obligatoire - 12 crédits.

IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel

Bloc 01C Théorie

Obligatoire - 12 crédits.

IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique

Bloc 01D Mathématiques

Obligatoire - 12 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique

Bloc 01Y Contributions d'autres disciplines

Option - 6 crédits.

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2210	3	Impacts des nouvelles technologies
DRT 1002S	3	Introduction au droit
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection
HEC 1001	3	Management (140700)
HEC 2010	3	Entrepreneuriat (241208)
HEC 3015	3	Management (3040013)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (3090016)
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MCB 1979	3	Microbiologie générale
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 2005	3	Logique 2
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
RED 2000	3	Rédaction administrative
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles

Bloc 01Z

Choix - 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Segment 76 Propre à l'orientation générale

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 76A Interfaces et bases de données

Obligatoire - 6 crédits.

IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données

Bloc 76B Génie logiciel

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3912	3	Développement, maintenance de logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 76C Cours complémentaires

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2455	3	Analyse numérique matricielle
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1

IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3165	3	Analyse des langages de programmation
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3385	3	Architecture des ordinateurs 2
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3405	3	Algèbre numérique
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 76D Projet et stage

Option - Maximum 6 crédits.

IFT 3150	3	Projet d'informatique
IFT 3151	3	Stage d'informatique

Segment 77 Propre à l'orientation COOP

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 12 crédits à option. Pour être inscrit à l'orientation COOP, l'étudiant doit avoir réussi 30 crédits du Baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,0 et conserver cette moyenne tout au long des études.

Bloc 77A Interfaces et bases de données

Obligatoire - 6 crédits.

IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données

Bloc 77B Génie logiciel

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3912	3	Développement, maintenance de logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 77C Stages

Obligatoire - 9 crédits.

IFT 2550	3	Stage d'informatique 1
IFT 3550	3	Stage d'informatique 2
IFT 3551	3	Stage d'informatique 3

Bloc 77D Cours complémentaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2455	3	Analyse numérique matricielle
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3165	3	Analyse des langages de programmation
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3385	3	Architecture des ordinateurs 2
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3405	3	Algèbre numérique
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Segment 78 Propre au cheminement honor

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 45 crédits du Baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5 et conserver cette moyenne tout au long des études.

Bloc 78A Méthodes formelles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2455	3	Analyse numérique matricielle
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3655	3	Modèles stochastiques

Bloc 78B Projet honor

Obligatoire - 3 crédits.

IFT 4055	3	Projet informatique honor

Bloc 78C Cours de deuxième cycle

Option - Minimum 7 crédits, maximum 8 crédits.

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
BIN 6003	3	Architecture des polymères biologiques
IFT 6010	4	Intelligence artificielle
IFT 6042	4	Synthèse d'images
IFT 6095	4	Sujets en infographie
IFT 6141	4	Reconnaissance des formes
IFT 6145	4	Vision tridimensionnelle
IFT 6150	4	Traitements d'images
IFT 6155	4	Informatique quantique
IFT 6172	4	Sémantique des langages de programmation
IFT 6180	4	Cryptologie : théorie et applications
IFT 6195	4	Sujets en informatique quantique
IFT 6221	4	Synthèse des systèmes numériques
IFT 6232	4	Compilation
IFT 6243	4	Concepts de bases de données avancées

IFT 6251	4	Sujets en génie logiciel
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6261	4	Traitement des connaissances
IFT 6266	4	Algorithmes d'apprentissage
IFT 6271	4	Sécurité informatique
IFT 6281	4	Gestion de documents
IFT 6291	4	Bio-informatique génomique
IFT 6292	4	Bio-informatique moléculaire
IFT 6299	4	Sujets en bio-informatique
IFT 6521	4	Programmation dynamique
IFT 6551	4	Programmation en nombres entiers
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques

Bloc 78D Compléments

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3151	3	Stage d'informatique
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3165	3	Analyse des langages de programmation
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3385	3	Architecture des ordinateurs 2
IFT 3405	3	Algèbre numérique
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3912	3	Développement, maintenance de logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Programme 1-175-2-0 Version 12 (A15)

Majeure en informatique

Objectifs

La majeure est destinée à ceux qui désirent acquérir une formation en informatique ainsi qu'une formation de base dans une autre discipline. Elle permet l'accès à presque tous les cours d'informatique offerts au baccalauréat. On peut combiner la majeure en informatique à une mineure ou à un certificat, aussi bien de la Faculté des arts et des sciences que d'autres facultés de l'Université de Montréal ou de ses écoles affiliées. En raison des cours préalables, il est recommandé, et parfois nécessaire, de suivre les deux programmes (majeure et mineure ou certificat) simultanément plutôt que successivement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en informatique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en informatique appliquée pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 73

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Programmation et algorithmique

Obligatoire - 12 crédits.

IFT 1005	3	Design et développement Web
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données

Bloc 73B Système

Obligatoire - 6 crédits.

IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1

Bloc 73C Théorie

Obligatoire - 6 crédits.

IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle

Bloc 73D Domaines fondamentaux

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel

Bloc 73E Compléments

Option - Minimum 15 crédits, Maximum 18 crédits.

IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2455	3	Analyse numérique matricielle
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3150	3	Projet d'informatique
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3165	3	Analyse des langages de programmation
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3385	3	Architecture des ordinateurs 2
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3405	3	Algèbre numérique
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3912	3	Développement, maintenance de logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 73F Mathématiques

Option - Maximum 8 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique

Bloc 73Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2210	3	Impacts des nouvelles technologies
DRT 1002S	3	Introduction au droit
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
GEO 2522	3	Télédétection numérique
HEC 3015	3	Management (3040013)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (3090016)
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 2005	3	Logique 2
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
RED 2000	3	Rédaction administrative
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Programme 1-175-4-0 Version 11 (A05)

Mineure en informatique

Objectifs

La mineure est destinée principalement aux étudiants d'autres disciplines qui désirent acquérir une formation de base en informatique. Ce programme est conçu pour être suivi concurremment avec une majeure ou d'autres mineures, et il n'est en général pas possible de le compléter en une année.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an s'il n'a pas antérieurement réussi le cours IFT1015 ou son équivalent.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780,

doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en informatique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en informatique appliquée pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programmeVersion 11 (A05)

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 73

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Programmation et matériel

Obligatoire - 15 crédits.

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1

Bloc 73B Domaines fondamentaux

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1

Bloc 73C Mathématiques

Option - Maximum 4 crédits.

IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique

Bloc 73Y Contributions d'autres disciplines

Option - Maximum 3 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2210	3	Impacts des nouvelles technologies
DRT 1002S	3	Introduction au droit
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
GEO 2522	3	Télédétection numérique
HEC 3015	3	Management (3040013)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (3090016)
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 2005	3	Logique 2
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
RED 2000	3	Rédaction administrative
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-175-5-0 Version 10 (A16)

Certificat en informatique appliquée

Objectifs

Ce programme offre une formation courte en informatique aux personnes qui souhaitent changer d'orientation, se recycler ou se perfectionner. La structure du programme permet à l'étudiant d'acquérir ou d'approfondir des connaissances dans plusieurs spécialités de l'informatique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel, il s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en informatique appliquée. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé à la majeure ou à la mineure en informatique pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 72

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : de 24 à 30 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 72A Langages de programmation

Option - Maximum 15 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1179	3	Programmation en C#
IFT 1810	3	Introduction à la programmation

Bloc 72B Compléments d'informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

IFT 1155	3	Programmation mobile à plateforme libre
IFT 1169	3	Programmation avancée en C++
IFT 1176	3	Aspects avancés de Java
IFT 2810	3	Structures de données

Bloc 72C Administration des systèmes informatiques

Option - Maximum 15 crédits.

IFT 2821	3	Introduction aux bases de données
IFT 2830	3	Sécurité des systèmes informatiques
IFT 2880	3	Organisation des ordinateurs et systèmes
IFT 3820	3	Gestion de réseaux et protocoles
IFT 3830	3	Administration des systèmes d'exploitation

Bloc 72D Multimédia

Option - Maximum 15 crédits.

IFT 1135	3	Introduction aux applications mobiles
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
IFT 2730	3	Traitement d'images
IFT 2740	3	Outils de l'infographie 3D
IFT 3730	3	Infographie 3D

Bloc 72E Programmation internet

Option - Maximum 18 crédits.

IFT 1142	3	Programmation côté client
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1147	3	Programmation serveur avec PHP
IFT 1148	3	Programmation serveur avec ASP
IFT 1149	3	Technologie JSP
IFT 1152	3	Introduction aux technologies XML

Bloc 72Z

Choix - Maximum 6 crédits.
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Programme 1-175-7-3 Version 01 (A11)

Module en administration des systèmes informatiques

Objectifs

Ce programme s'adresse à toute personne qui est appelée à gérer un système informatique dans une entreprise.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 12 crédits.

Segment 72

Les crédits du Module sont tous à option.

Bloc 72A

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1179	3	Programmation en C#

Bloc 72B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

IFT 2830	3	Sécurité des systèmes informatiques
IFT 2880	3	Organisation des ordinateurs et systèmes
IFT 3820	3	Gestion de réseaux et protocoles
IFT 3830	3	Administration des systèmes d'exploitation

Programme 1-175-7-4 Version 01 (E01)

Module en multimédia

Objectifs

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut acquérir des connaissances informatiques en multimédia.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 12 crédits.

Segment 72

Les crédits du Module sont tous à option.

Bloc 72A

Option - 12 crédits.

IFT 1135	3	Introduction aux applications mobiles
IFT 1142	3	Programmation côté client
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1147	3	Programmation serveur avec PHP
IFT 1155	3	Programmation mobile à plateforme libre
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
IFT 2730	3	Traitement d'images
IFT 2740	3	Outils de l'infographie 3D
IFT 3730	3	Infographie 3D

Programme 1-175-7-2 Version 00 (A99)

Module en programmation

Objectifs

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut faire une première expérience de ce qu'est l'informatique au-delà du niveau élémentaire de l'utilisation de progiciels.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 12 crédits.

Segment 72

Les crédits du Module sont tous à option.

Bloc 72A

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1179	3	Programmation en C#
IFT 1810	3	Introduction à la programmation

Bloc 72B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 1169	3	Programmation avancée en C++
IFT 1176	3	Aspects avancés de Java
IFT 2810	3	Structures de données
IFT 2821	3	Introduction aux bases de données

Programme 1-191-1-0 Version 09 (A05)

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique (B. Sc.)

Programme offert conjoitement avec le Département de mathématiques et de statistique.

Objectifs

Ce programme assure une formation solide en mathématiques tout en permettant l'accès à un bon nombre de cours d'informatique offerts au programme. Sans pour autant que ce soit sa destination exclusive, ce programme est vivement recommandé à ceux qui désirent poursuivre des études de niveau supérieur, en particulier en informatique théorique et en recherche opérationnelle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de cours de niveau 3000, librement répartis entre les sigles IFT, MAT et STT. Le bloc 70 A constitue la 1re année d'études. La répartition des cours entre la 2e et la 3e année d'études n'est restreinte que par les préalables.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 91 crédits.

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 49 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix.

Bloc 70A Bases de mathématiques et d'informatique

Obligatoire - 30 crédits.

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Bloc 70B Perfectionnement en mathématiques et informatique

Obligatoire - 19 crédits.

IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1720	4	Probabilités
MAT 2050	3	Analyse 2

Bloc 70C Informatique

Option - Minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.

IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2455	3	Analyse numérique matricielle
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données
IFT 3150	3	Projet d'informatique
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3165	3	Analyse des langages de programmation
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique

IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3385	3	Architecture des ordinateurs 2
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3405	3	Algèbre numérique
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3912	3	Développement, maintenance de logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 70D Mathématiques et statistique

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 2611	3	Algèbre 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques
MAT 3060	3	Logique
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 3363	3	Topologie
MAT 3431	3	Théorie de l'optimisation
MAT 3450	3	Modélisation mathématique
MAT 3632	3	Théorie des nombres
MAT 3661	3	Théorie de Galois
MAT 6111	3	Mesure et intégration
MAT 6112	3	Analyse fonctionnelle
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3700	3	Inférence statistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique

Bloc 70Z

Choix - 6 crédits.

Minimum de crédits de niveau 3000 de sigles IFT ou MAT ou STT

L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de niveau 3000 librement répartis entre les sigles IFT, MAT et STT.

Programme 1-468-1-0

Baccalauréat spécialisé en bio-informatique (B. Sc.)

Voir sous le Département de biochimie et médecine moléculaire.

Programme 1-205-1-0

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique (B. Sc.)

Voir sous le Département de physique.

Département de linguistique et de traduction

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-9006
Téléphone : 514-343-7869 (linguistique)
Téléphone : 514-343-7445 (traduction)
Télécopieur : 514-343-2284
lintra@LING.umontreal.ca

En raison de l'importance, à tous points de vue primordiale, des langues dans les sociétés, la linguistique et la traduction jouent un rôle fondamental dans l'ensemble des sciences humaines et sociales. Un peu comme les mathématiques qui sont au centre des sciences pures, la langue et les disciplines qui l'étudient sont à la base aussi bien des activités scientifiques elles-mêmes que de la création littéraire, des arts et même de la vie des mythes les plus fondateurs des civilisations.

De nos jours, le développement des industries liées à la langue fait émerger des applications nouvelles peut-être aussi prometteuses que l'invention de l'imprimerie, du téléphone et de l'aéronautique. L'informatique et la langue ouvrent ensemble des champs de recherche comme l'intelligence artificielle, la synthèse et la reconnaissance de la parole, la traduction automatique, l'identification des voix et la commande vocale.

Le Département de linguistique et de traduction vise à donner une formation de base dans les domaines fondamentaux de la linguistique (phonétique, phonologie, morphologie, syntaxe et sémantique) et propose également une formation à orientation historique ainsi que dans plusieurs domaines appliqués.

Le Département offre également une formation, professionnelle ou plus orientée vers la recherche, en traduction. Les éléments fondamentaux de cette formation sont la terminologie, la traductique, la rédaction, la familiarisation avec les langues de spécialité et évidemment la traduction de l'anglais vers le français ou du français vers l'espagnol.

Programme 1-180-2-0 Version 05 (A97)

Majeure en linguistique

Objectifs

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. La majeure permet d'acquérir les bases de la discipline : phonétique et phonologie, syntaxe, sémantique, etc. On peut s'initier aux études germaniques, slaves, asiatiques et amérindiennes. La majeure peut être associée à une discipline connexe : enseignement, littérature, langues, etc. Comme linguiste, on peut être amené à participer au développement de banques de mots ou de données linguistiques, à des recherches en traduction automatique, en intelligence artificielle ou en reconnaissance et en génération automatiques de la parole.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en linguistique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Connaissances de base 1

Obligatoire - 24 crédits.

LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2050	3	Syntaxe du français
LNG 2080	3	Sémantique du français
LNG 2360	3	Morphologie du français
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale du français
LNG 2470	3	Phonologie du français

Bloc 71B Connaissances de base 2

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

LNG 3040	3	Syntaxe : théorie et description
LNG 3050	3	Sémantique : théorie et description
LNG 3070	3	Phonologie : théorie et description
LNG 3400	3	Morphologie : théorie et description
LNG 3560	3	Phonétique : théorie et description

Bloc 71C Conn. de base 3 - Ling. historique/philologie

Option - Maximum 6 crédits.

LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1120	3	Histoire de la langue française
LNG 1125	3	Temps et espaces francophones

Bloc 71D Maîtrise du français

Option - 6 crédits.

FRA 1013	3	La rédaction
FRA 2952G	3	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3	Structuration de textes
TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3	Interférences linguistiques

Bloc 71E Langues

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 1914	3	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

LNG 1013	3	Langue et technologie
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)

Bloc 71F Outils et applications

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

LNG 1013	3	Langue et technologie
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2250	3	Analyse du discours en linguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
LNG 3160	3	Atelier de travaux pratiques
LNG 3450	3	Production de la parole
LNG 3460	3	Perception et acoustique de la parole

Bloc 71G Sujets spéciaux

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

LNG 1300	3	Dictionnaires : analyse de contenu
LNG 2045	3	Grammaire du français et linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 3090	3	Neurosciences du langage

Bloc 71H Compl. linguistique historique/philologie romane

Option - Maximum 6 crédits.

LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 2120	3	Le français moderne, de 1500 à 1789
LNG 3020	3	Problèmes en histoire du français
LNG 3240	3	Philologie romane

Bloc 71Y Formations complémentaires et connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2665	3	Description ethnolinguistique
ANT 3631	3	Changement social et linguistique
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 1054	3	Classification des archives
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
COM 2200	3	Communication, sens et discours
ETM 2102	3	Les institutions médiévales
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
HST 2001	3	Paléographie
IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-180-4-0 Version 04 (A98)

Mineure en linguistique

Objectifs

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. La mineure est conçue pour apporter un complément de formation à une autre discipline.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en linguistique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Initiation à la linguistique 1

Obligatoire - 9 crédits.

LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe

Bloc 71B Initiation à la linguistique 2

Option - Maximum 12 crédits.

LNG 2050	3	Syntaxe du français
LNG 2080	3	Sémantique du français
LNG 2360	3	Morphologie du français
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale du français
LNG 2470	3	Phonologie du français

Bloc 71C Initiation à linguistique historique/philologie

Option - Maximum 12 crédits.

LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1120	3	Histoire de la langue française
LNG 1125	3	Temps et espaces francophones

Bloc 71D Maîtrise du français

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 1013	3	La rédaction
FRA 2952G	3	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3	Structuration de textes
TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3	Interférences linguistiques

Bloc 71E Outils et applications

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

LNG 1013	3	Langue et technologie
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2250	3	Analyse du discours en linguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
LNG 3160	3	Atelier de travaux pratiques
LNG 3450	3	Production de la parole
LNG 3460	3	Perception et acoustique de la parole

Bloc 71F Sujets spéciaux

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

LNG 1300	3	Dictionnaires : analyse de contenu
LNG 2045	3	Grammaire du français et linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-182-4-0 Version 01 (A07)

Mineure en sciences cognitives

Objectifs

Les sciences cognitives visent à comprendre la connaissance sous toutes ses formes : des formes plus périphériques impliquées dans la perception, aux formes plus centrales qui sous-tendent l'apprentissage, le langage, la résolution de problèmes et le raisonnement. Ce domaine d'étude acquiert aussi une importance pratique accrue dans une société axée sur l'information où de plus en plus de métiers et de professions nécessitent de produire, d'emmagasiner, de transformer et de transmettre de l'information. L'objectif du programme est de permettre aux étudiants une formation de base en sciences cognitives, en mettant à contribution les enseignements de quatre départements de la Faculté : Informatique et recherche opérationnelle, Linguistique et traduction, Philosophie et Psychologie. Ce programme s'inscrit bien dans les cheminements de ceux qui le compléteront avec une majeure dans l'une des quatre disciplines, mais peut également s'avérer une excellente introduction à l'étude des sciences cognitives pour des étudiants inscrits dans d'autres programmes tels l'anthropologie, la communication, l'orthophonie ou la psychoéducation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Dans le bloc 74 B, les étudiants ne peuvent prendre de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire. Dans le bloc 74 C, les étudiants ne peuvent prendre plus de 3 crédits de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences cognitives. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 74

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 27 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 3 crédits.

PSY 2065	3	Processus cognitifs 1

Bloc 74B Fondements théoriques et méthodologiques

Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 1035	3	Psychologie physiologique

Bloc 74C Champs sectoriels disciplinaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 2810	3	Structures de données
IFT 2821	3	Introduction aux bases de données
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2050	3	Syntaxe du français
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2250	3	Analyse du discours en linguistique
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 3090	3	Neurosciences du langage
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine

Programme 1-183-1-0 Version 02 (H12)

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie (B. Sc.)

Programme offert conjoitement avec le Département de psychologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Bases en linguistique et en psychologie

Obligatoire - 60 crédits.

LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2050	3	Syntaxe du français
LNG 2080	3	Sémantique du français
LNG 2360	3	Morphologie du français
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale du français
LNG 2470	3	Phonologie du français

LNP 1000	3	Linguistique et psychologie
LNP 3000	3	Synthèses en linguistique et psychologie
PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

Bloc 70B Langage et cognition

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 3090	3	Neurosciences du langage

Bloc 70C Formation approfondie en linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

LNG 3040	3	Syntaxe : théorie et description
LNG 3050	3	Sémantique : théorie et description
LNG 3070	3	Phonologie : théorie et description
LNG 3160	3	Atelier de travaux pratiques
LNG 3400	3	Morphologie : théorie et description
LNG 3560	3	Phonétique : théorie et description

Bloc 70D Formation complémentaire en linguistique

Option - Maximum 6 crédits.

LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1120	3	Histoire de la langue française
LNG 1125	3	Temps et espaces francophones
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1300	3	Dictionnaires : analyse de contenu
LNG 2045	3	Grammaire du français et linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2250	3	Analyse du discours en linguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
LNG 3450	3	Production de la parole
LNG 3460	3	Perception et acoustique de la parole

Bloc 70E Form. approfondie en psychologie du développement

Option - 3 crédits.

PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3093	3	Adolescence
PSY 3096	3	Famille et développement de l'enfant
PSY 3254	3	Maturité et vieillesse

Bloc 70F Formation approfondie en psychologie cognitive

Option - 3 crédits.

PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3106	3	La psychologie du rêve

Bloc 70G Formation complémentaire en psychologie

Option - 3 crédits.

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 2007	3	Laboratoire 1
PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail
PSY 2253	3	Psychologie évolutionniste
PSY 3071	3	Relations interpersonnelles
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3258	3	Psychopathologie 2
PSY 3260	3	Théorie psychanalytique : Freud et après

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-147-1-5 Version 01 (A10)

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Linguistique (B.A.)

Programme offert conjoitement avec le Département de littératures de langue française.

Objectifs

L'objectif principal de ce programme est de permettre aux étudiants ayant pour préoccupation principale la littérature ou l'étude du langage d'acquérir une solide formation théorique et méthodologique dans l'autre discipline, et ainsi, de former des littéraires qui connaissent à fond les différents niveaux de structuration du langage et des linguistes en mesure de nuancer et d'enrichir leurs connaissances fondamentales par une réflexion sur les dimensions de l'expressivité et de la créativité artistique que recèle le corpus littéraire. Les étudiants ayant suivi ce programme pourront poursuivre leur formation aux études supérieures dans l'un des deux départements, à leur choix. De plus, les étudiants souhaitant interrompre leurs études après le 1er cycle bénéficieront d'une formation unique et de grande qualité pour occuper des emplois orientés vers la rédaction, la révision de texte, ou toute autre forme d'occupation demandant une haute maîtrise du langage.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les 6 crédits du bloc 72 B doivent être choisis dans une seule et même langue.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 72

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Bases en études françaises et linguistique

Obligatoire - 48 crédits.

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 2007	3	Questions d'histoire de la littérature
FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2050	3	Syntaxe du français
LNG 2080	3	Sémantique du français
LNG 2360	3	Morphologie du français
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale du français
LNG 2470	3	Phonologie du français

Bloc 72B Langues

Option - 6 crédits. Les crédits doivent être choisis dans une seule et même langue.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 1914	3	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)

Bloc 72C Histoire des littératures de langue française

Option - 9 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise

Bloc 72D Langue dans la francophonie

Option - 3 crédits.

LNG 1125	3	Temps et espaces francophones
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1300	3	Dictionnaires : analyse de contenu
LNG 2045	3	Grammaire du français et linguistique
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3075	3	Traduction et cultures
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction
TRA 3580	3	Traduction littéraire

Bloc 72E Poétique et parcours de lecture

Option - 6 crédits.

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise

Bloc 72F Langue avant 1800

Option - 3 crédits.

LNG 1120	3	Histoire de la langue française
LNG 2120	3	Le français moderne, de 1500 à 1789

Bloc 72G Champs sectoriels en linguistique

Option - 3 crédits.

LNG 1013	3	Langue et technologie
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2250	3	Analyse du discours en linguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique

Bloc 72H Recherches en littérature française

Option - 6 crédits.

FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3	Théorie et analyse du récit
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature

Bloc 72I Recherches en linguistique

Option - 3 crédits.

LNG 3020	3	Problèmes en histoire du français
LNG 3040	3	Syntaxe : théorie et description
LNG 3050	3	Sémantique : théorie et description
LNG 3070	3	Phonologie : théorie et description
LNG 3240	3	Philologie romane
LNG 3400	3	Morphologie : théorie et description
LNG 3560	3	Phonétique : théorie et description

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-185-1-0 Version 12 (A13)

Baccalauréat spécialisé en traduction (B.A.)

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé en traduction offre une formation professionnelle de niveau universitaire. S'il prépare en priorité à l'exercice de la profession de traducteur généraliste de l'anglais au français, il permet également d'acquérir des compétences en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières (rédaction, terminologie, révision, conseil linguistique). Il peut également conduire à des études de 2e et de 3e cycles orientées vers la spécialisation ou la recherche. L'étudiant doit s'inscrire à temps plein pendant les quatre premiers trimestres de son programme d'études.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant s'inscrit aux blocs 01 A et 01 B durant sa 1 re année; aux blocs 01 C et 02 A ou 78 A durant sa 2e année; aux blocs 01 D et 02 B ou 78 B durant sa 3e année; et aux blocs des segments 71, 72 ou 78 durant ses 2e et 3e années.
- Les 3 crédits de cours au choix des orientations générale et COOP doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du responsable des études du Département.
- Les cours ANG 1101 et 1102 ne peuvent être crédités dans le programme de baccalauréat en traduction.
- L'étudiant qui désire s'inscrire à l'orientation COOP ou au cheminement international en fait la demande au responsable à la fin de sa 1 re année dans le programme. Il doit pour cela avoir obtenu un minimum de 24 crédits de cours du B.A. spécialisé en traduction et avoir maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0.
- L'étudiant qui s'inscrit à l'orientation COOP doit réaliser trois stages obligatoires non crédités en milieu de travail (TRA 2001, TRA 3001 et TRA 3002).
- L'étudiant qui s'inscrit au cheminement international doit préparer un contrat d'études

à l'étranger qui s'intègre à ses objectifs scolaires et présenter au responsable une attestation de réussite d'un test de langue international à un niveau correspondant à B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Un séjour à l'étranger d'au moins 1 trimestre est exigé. Les cours du bloc 78 E servent à parfaire la connaissance de la langue passive (langue C), si nécessaire, avant le séjour à l'étranger. Les cours de ce bloc doivent être pris dans une seule et même langue, soit l'allemand, l'espagnol, l'italien ou le portugais. En cas de retour à l'orientation générale, 3 crédits pourront être reconnus comme cours au choix et 3 crédits dans le bloc 02

- Le contrat d'études à l'étranger devra préciser les cours qui seront suivis dans l'université d'accueil, le nombre d'ECTS (2 ECTS comptant pour 1 crédit nord-américain), de crédits du Royaume-Uni (4 « UK credits » comptant pour 1 crédit) ou de toute autre unité de valeur de l'université d'accueil. Le stage TRA2950 Pratique en milieu de travail pourra être inscrit dans ce bloc s'il est réalisé à l'étranger.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

- L'orientation générale comprend les segments 01, 02 et 71 avec 51 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix.
- L'orientation COOP comprend les segments 01,02 et 72 avec 51 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix. Les étudiants de cette dernière orientation doivent aussi réussir les stages hors programme TRA 2001, 3001 et 3002 (Stage en milieu de travail 1, 2 et 3).
- Le Cheminement international comprend les segments 01 et 78 avec 51 crédits obligatoires et 39 à option.

Segment 01 Commun aux deux orientations et au Cheminement international

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 51 crédits obligatoires et de 3 crédits à option.

Bloc 01A Formation de base

Obligatoire - 24 crédits.

TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3	Interférences linguistiques
TRA 1025	3	Text Analysis
TRA 1300	3	Techniques de rédaction
TRA 1400	3	Recherche documentaire et terminologique
TRA 1500	3	Méthodologie de la traduction
TRA 1550	3	Traduction générale
TRA 1600	3	Outils informatiques des langagiers

Bloc 01B Connaissances et pratique de l'anglais

Option - 3 crédits.

ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3	Contemporary American Culture
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
TRA 1750	3	Introduction to English Translation
TRA 2750	3	General Translation

Bloc 01C Formation avancée

Obligatoire - 15 crédits.

TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 2550	3	Traduction avancée
TRA 2600	3	Outils informatiques avancés
TRA 2650	3	Révision de textes

Bloc 01D De la théorie à la pratique

Obligatoire - 12 crédits

TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction
TRA 3310	3	Rédaction professionnelle
TRA 3505	3	Traduction et adaptation
TRA 3900	3	Réalités professionnelles

Segment 02 Commun aux orientations générale et COOP

Le segment comporte de 15 à 21 crédits à option.

Bloc 02A Langues de spécialités

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits

TRA 2210	3	Langues scientifique et technique
TRA 2220	3	Langues commerciale et économique
TRA 2240	3	Langue et notions biomédicales
TRA 2260	3	Langue et notions juridiques

Bloc 02B Thématiques particulières

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

TRA 2305G	3	Interprétation en milieu social
TRA 3075	3	Traduction et cultures
TRA 3400G	3	Initiation à la localisation
TRA 3450	3	Terminologie et aménagement linguistique
TRA 3550	3	Adaptation publicitaire
TRA 3580	3	Traduction littéraire
TRA 3590	3	Traduction audiovisuelle
TRA 3650	3	Révision avancée
TRA 3850	3	Introduction à l'interprétation
TRA 3860	3	Interprétation communautaire
TRA 3990	3	Tendances langagières

Bloc 02C Connaissances linguistiques

Option - 3 crédits

LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1120	3	Histoire de la langue française
LNG 1125	3	Temps et espaces francophones
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1300	3	Dictionnaires : analyse de contenu
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2250	3	Analyse du discours en linguistique
LNG 3510G	3	Grammaire supérieure normative

Bloc 02Y Connaissances connexes

Option - 3 crédits.

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1803	3	Écologie et environnement
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
COM 1150	3	Rédaction en communication 1
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Communication organisationnelle
DRT 1151G	3	Introduction à l'étude du droit
DRT 2401G	3	Droit des affaires 1
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1986	3	Traitement informatique des textes
JOU 2310	3	Analyse de l'actualité
LCO 2300	3	Pratiques culturelles
PBT 1000	3	Communication marketing
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSL 1993	3	Physiologie générale
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1240	3	Gestion des ressources humaines

Segment 71 Propre à l'orientation générale

L'orientation comporte de 12 à 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Traduction spécialisée

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

TRA 2515	3	Traduction technique
TRA 2525	3	Traduction commerciale
TRA 2545	3	Traduction médicale et pharmaceutique
TRA 2565	3	Traduction juridique, lois et contrats
TRA 2900	3	Simulation de cabinet de traduction
TRA 2950H	6	Pratique en milieu de travail
TRA 3250	3	Langue et traduction informatiques
TRA 3515	3	Traduction scientifique
TRA 3525	3	Traduction économique
TRA 3545	3	Traduction en biotechnologie
TRA 3565	3	Traduction juridique, valeurs mobilières
TRA 3750	3	Specialized Translation

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits

Segment 72 Propre à l'orientation COOP

L'orientation comporte de 12 à 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Traduction spécialisée

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

TRA 2515	3	Traduction technique
TRA 2525	3	Traduction commerciale
TRA 2545	3	Traduction médicale et pharmaceutique
TRA 2565	3	Traduction juridique, lois et contrats
TRA 3250	3	Langue et traduction informatiques
TRA 3515	3	Traduction scientifique
TRA 3525	3	Traduction économique
TRA 3545	3	Traduction en biotechnologie
TRA 3565	3	Traduction juridique, valeurs mobilières
TRA 3750	3	Specialized Translation

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits

Segment 78 Propre au Cheminement international

Le Cheminement comporte de 24 à 57 crédits à option.

Bloc 78A Langues de spécialités

Option - 3 crédits

TRA 2210	3	Langues scientifique et technique
TRA 2220	3	Langues commerciale et économique
TRA 2240	3	Langue et notions biomédicales
TRA 2260	3	Langue et notions juridiques

Bloc 78B Thématiques particulières

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

TRA 2305G	3	Interprétation en milieu social
TRA 3075	3	Traduction et cultures
TRA 3400G	3	Initiation à la localisation
TRA 3450	3	Terminologie et aménagement linguistique
TRA 3550	3	Adaptation publicitaire
TRA 3580	3	Traduction littéraire
TRA 3590	3	Traduction audiovisuelle
TRA 3650	3	Révision avancée
TRA 3850	3	Introduction à l'interprétation
TRA 3860	3	Interprétation communautaire
TRA 3990	3	Tendances langagières

Bloc 78C Connaissances linguistiques

Option - Maximum 3 crédits.

LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1120	3	Histoire de la langue française
LNG 1125	3	Temps et espaces francophones
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1300	3	Dictionnaires : analyse de contenu
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2250	3	Analyse du discours en linguistique
LNG 3510G	3	Grammaire supérieure normative

Bloc 78D Traduction spécialisée

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

TRA 2515	3	Traduction technique
TRA 2525	3	Traduction commerciale
TRA 2545	3	Traduction médicale et pharmaceutique
TRA 2565	3	Traduction juridique, lois et contrats
TRA 2900	3	Simulation de cabinet de traduction
TRA 2950H	6	Pratique en milieu de travail
TRA 3250	3	Langue et traduction informatiques
TRA 3515	3	Traduction scientifique
TRA 3525	3	Traduction économique
TRA 3545	3	Traduction en biotechnologie
TRA 3565	3	Traduction juridique, valeurs mobilières
TRA 3750	3	Specialized Translation

Bloc 73E Perfectionnement de la connaissance de la 3e langue

Option - Maximum 6 crédits

ALL 1310	3	Civilisation allemande
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3112	3	Traduction avancée 2
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2536	3	Grammaire avancée
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
ITL 2195	3	Société et culture en Italie
ITL 3002	3	Version
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
PTG 2652	3	Théâtre et cinéma lusophones
PTG 2700	3	Introduction à la traduction lusophone

Bloc 78F Études à l'étranger - Langue et culture

Option - Maximum 6 crédits.

TRA 2801E	3	Langue C (niveau B2)
TRA 2802E	3	Langue C (niveau C1)
TRA 2803E	3	Langue C (niveau C2)
TRA 2804E	3	Culture et civilisation, langue C
TRA 2805E	3	Littérature de langue C
TRA 2806E	3	Communication écrite en langue C
TRA 2807E	3	Grammaire avancée, langue C
TRA 2808E	3	Linguistique, langue C
TRA 2809E	3	Histoire et théorie de la traduction

Bloc 78G Études à l'étranger - Transfert linguistique

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

TRA 2810E	3	Traduction générale avancée C-A
TRA 2811E	3	Traduction générale avancée A-C
TRA 2812E	3	Traduction générale avancée C-B
TRA 2813E	3	Traduction générale avancée B-C
TRA 2814E	3	Langue de spécialité C
TRA 2815E	3	Traduction technico-scientifique C-A
TRA 2816E	3	Traduction technico-scientifique C-B
TRA 2817E	3	Traduction économique et commerciale C-A
TRA 2818E	3	Traduction économique et commerciale C-B
TRA 2819E	3	Traduction juridique et administrative C-A
TRA 2820E	3	Traduction juridique et administrative C-B
TRA 2821E	3	Traduction médico-pharmaceutique C-A
TRA 2822E	3	Traduction médico-pharmaceutique C-B
TRA 2823E	3	Traduction informatique C-A
TRA 2824E	3	Traduction informatique A-C
TRA 2825E	3	Traduction littéraire C-A
TRA 2826E	3	Traduction littéraire A-C
TRA 2827E	3	Traduction littéraire C-B
TRA 2828E	3	Terminologie C-A
TRA 2829E	3	Interprétation C-A
TRA 2830E	3	Interprétation B-A
TRA 2831E	3	Interprétation C-B
TRA 2832E	3	Traduction assistée par ordinateur

Programme 1-185-2-0 Version 03 (A10)

Majeure en traduction

Objectifs

Le programme de majeure en traduction offre une formation professionnelle de niveau universitaire. Il permet de combiner une solide formation en traduction à une mineure ou à un certificat dans une autre discipline en vue d'acquérir une compétence particulière. S'il prépare en priorité à l'exercice de la profession de traducteur généraliste, il permet également d'acquérir des compétences en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières (rédaction, terminologie, révision, conseil linguistique...). Il peut également conduire à des études de 2e et de 3e cycles orientées vers la spécialisation ou la recherche. L'étudiant doit s'inscrire à temps plein pendant les quatre premiers trimestres de son programme d'études.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux blocs 70A et 70B durant sa 1re année; aux blocs 70C, 70D, 70E et 70F durant sa 2e année. Les 3 crédits de cours au choix doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du conseiller pédagogique du Département. Les cours ANG 1101 et ANG 1102 ne peuvent pas être crédités dans le programme de majeur en traduction.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en traduction. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 70

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante: 36 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Formation de base

Obligatoire - 24 crédits.

TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3	Interférences linguistiques
TRA 1025	3	Text Analysis
TRA 1300	3	Techniques de rédaction
TRA 1400	3	Recherche documentaire et terminologique
TRA 1500	3	Méthodologie de la traduction
TRA 1550	3	Traduction générale
TRA 1600	3	Outils informatiques des langagiers

Bloc 70B Connaissance de l'anglais

Option - 3 crédits.

ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3	Contemporary American Culture
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
TRA 1750	3	Introduction to English Translation
TRA 2750	3	General Translation

Bloc 70C Formation avancée

Obligatoire - 12 crédits.

TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 2550	3	Traduction avancée
TRA 2600	3	Outils informatiques avancés
TRA 3900	3	Réalités professionnelles

Bloc 70D Langues de spécialités

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

TRA 2210	3	Langues scientifique et technique
TRA 2220	3	Langues commerciale et économique
TRA 2240	3	Langue et notions biomédicales
TRA 2260	3	Langue et notions juridiques

Bloc 70E Traduction spécialisée

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

TRA 2515	3	Traduction technique
TRA 2525	3	Traduction commerciale
TRA 2545	3	Traduction médicale et pharmaceutique
TRA 2565	3	Traduction juridique, lois et contrats
TRA 3250	3	Langue et traduction informatiques
TRA 3515	3	Traduction scientifique
TRA 3525	3	Traduction économique
TRA 3545	3	Traduction en biotechnologie
TRA 3565	3	Traduction juridique, valeurs mobilières
TRA 3750	3	Specialized Translation

Bloc 70F Thématiques particulières

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 2305G	3	Interprétation en milieu social
TRA 2650	3	Révision de textes
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction
TRA 3310	3	Rédaction professionnelle
TRA 3400G	3	Initiation à la localisation
TRA 3450	3	Terminologie et aménagement linguistique
TRA 3505	3	Traduction et adaptation
TRA 3550	3	Adaptation publicitaire
TRA 3580	3	Traduction littéraire
TRA 3590	3	Traduction audiovisuelle
TRA 3850	3	Introduction à l'interprétation
TRA 3860	3	Interprétation communautaire
TRA 3990	3	Tendances langagières

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Les 3 crédits de cours au choix doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du conseiller pédagogique du Département.

Certificat de traduction troisième langue

Voir sous le Département de littératures et de langues du monde.

Département des littératures de langue française

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8016
Téléphone : 514-343-6225
Télécopieur : 514-343-2256
littfra@umontreal.ca

Créé en 1962, le Département compte aujourd'hui parmi les départements de littérature française les plus importants d'Amérique du Nord. La formation qu'il dispense porte sur l'ensemble des littératures d'expression française, ainsi que sur l'histoire et la théorie littéraires.

Les programmes de 1er cycle permettent d'associer à une solide culture littéraire et historique diverses formes de spécialisation qui ouvrent sur le monde contemporain. La mineure et la majeure en littératures de langue française peuvent être combinées respectivement à un diplôme de majeure ou à une mineure d'une autre discipline. Le baccalauréat spécialisé comporte trois orientations : histoire, poétique et théorie des littératures; dramaturgie; francophonie. La première orientation est la plus générale, visant l'acquisition de solides connaissances dans l'ensemble des littératures d'expression française et dans les théories littéraires; les deux autres ajoutent, à une formation de base dans ces deux domaines, une concentration de 30 crédits sur l'analyse des textes et des pratiques de théâtre (dramaturgie) ou des littératures des pays autres que la France et le Québec (francophonie). Le Département participe également à des baccalauréats bidisciplinaires, avec études cinématographiques, avec philosophie, avec linguistique et avec études anglaises. Il collabore par ailleurs avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement du français au secondaire.

Les programmes et formules pédagogiques favorisent le travail personnel et font une large place à la participation des étudiants. Les cours obligatoires, qui donnent la formation de base, sont nombreux en 1re année; ils le sont moins en 2e et disparaissent complètement en 3e année, où n'existent plus que des cours avec un nombre limité d'étudiants. En plus des cours qui font habituellement partie d'un programme de littérature, le Département offre des cours de création littéraire assurés par des professeurs du Département. Le Département accueille aussi de nombreux conférenciers.

Pour toute information supplémentaire sur les programmes, s'adresser à littfra@umontreal.ca ou à la responsable des études de 1er cycle, Marie-Pascale Huglo, 514 343-6370.

Programme 1-145-1-5 Version 03 (A11)

Baccalauréat spécialisé en littératures de langue française (B.A.)

Objectifs

Ce baccalauréat offre trois orientations qui mènent aux études supérieures en plus de préparer à diverses professions.

- L'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures permet d'acquérir les bases méthodologiques, historiques et théoriques nécessaires à l'analyse rigoureuse des textes littéraires de langue française, quels qu'en soient l'ancrage géographique (France, Québec, francophonie), l'époque ou le genre. Elle vise l'acquisition d'une solide culture littéraire par la lecture attentive des oeuvres et la maîtrise de la langue, tant à l'oral qu'à l'écrit.
- L'orientation Dramaturgie conjugue l'étude des formes dramatiques et des esthétiques théâtrales à la connaissance d'autres corpus et approches littéraires.
- L'orientation Francophonie est, au Québec, la seule orientation d'un programme consacrée aux littératures francophones du Maghreb, d'Afrique, des Caraïbes, etc. Ces corpus moins familiers sont abordés dans une perspective historique, esthétique et interdisciplinaire qui demeure fortement arrimée aux apprentissages fondamentaux en études françaises.

Le détenteur de ce baccalauréat pourra travailler dans les domaines où les capacités d'analyse, de synthèse, de jugement critique et de rédaction sont essentielles : être recherchiste, rédacteur, critique, etc. dans les médias, organismes culturels, agences gouvernementales, maisons d'édition, institutions de la Francophonie ou organismes théâtraux.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- En 1 re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 01 A et selon l'orientation choisie aux cours suivants : pour l'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures, aux cours des blocs 83 A, B, et F; pour l'orientation Dramaturgie, aux deux cours du bloc 84 A ainsi qu'à des cours à option des blocs 84 B, D, G, H, J; et pour l'orientation Francophonie, au cours du bloc 85 A, et des cours à option des blocs 85 F, G et I.
- Les étudiants de 1 re année ne peuvent s'inscrire aux cours de 2 e et de 3 e années (sigles 2XXX et 3XXX) sauf exceptionnellement, avec approbation.
- En 2e année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 01 B et, pour l'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures aux cours des blocs 83 C et D; pour l'orientation Dramaturgie, aux cours à option des blocs 84 B, D, G, H, I; pour l'orientation Francophonie, aux cours des blocs 85 B, C, F, G et H.
- Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle FRA.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations:

- orientation Histoire, poétique et théorie des littératures (segment 83), comprend 21 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 3 au choix.
- orientation Dramaturgie (segment 84),comprend 27 crédits obligatoires, 60 crédits à option et 3 au choix.
- orientation Francophonie (segment 85), comprend 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix.

Segment 01 Tronc commun aux trois orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

Obligatoire - 15 crédits.

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	Histoire de la littérature

Bloc 01B Lectures critiques

Obligatoire - 6 crédits.

FRA 2007	3	Questions d'histoire de la littérature
FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques

Bloc 01Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle FRA.

Segment 83 Propre à l'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures

Les 66 crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 83A Introductions à l'histoire des littératures

Option - 6 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles

Bloc 83B Initiations à l'analyse et à l'écriture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 1705	3	Regarder, écouter, écrire
FRA 1706	3	Création littéraire: poésie
FRA 1707	3	Création littéraire: récit

Bloc 83C Histoire des littératures

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse

Bloc 83D Poétiques et parcours de lecture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2224	3	Formes brèves
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise
FRA 3220	3	Auteur français
FRA 3230	3	Auteur québécois
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone

Bloc 83E Théories

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3	Théorie et analyse du récit
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique

FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature
FRA 3360	3	La représentation théâtrale

Bloc 83F Langue française

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1013	3	La rédaction
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés
LNG 1125	3	Temps et espaces francophones
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2250	3	Analyse du discours en linguistique

Bloc 83G Études interdisciplinaires et culturelles

Option - Maximum 12 crédits

FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3	Les avant-gardes
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines

Bloc 83H Compléments ét. interdisciplinaires/culturelles

Option - Maximum 3 crédits.

CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 3101	3	Cinéma des différences
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
FAS 1005	3	Introduction aux sciences humaines
FAS 1020	3	Le monde Antique
FAS 1050	3	L'invention de l'homme moderne
FAS 1070	3	Avènement du monde contemporain
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 2300	3	Pratiques culturelles
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
SRL 1025	3	Christianisme, arts et littérature

Bloc 83I Pratiques d'écriture

Option - Maximum 12 crédits.

FRA 2706	3	L'art de la critique
FRA 2707	3	Pratique des genres
FRA 2760	3	L écriture dramatique
FRA 3709	3	Les chantiers de la création
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias

Bloc 83J Compléments aux pratiques d'écriture

Option - Maximum 3 crédits.

CIN 2107	3	L'adaptation cinématographique
CIN 2109	3	Critique cinématographique
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario

Bloc 83K Métiers de l'édition et de la culture

Option - Maximum 9 crédits.

FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 2862	3	Recherches en dramaturgie
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3	Pratiques de l'édition numérique

Bloc 83L Compléments métiers de l'édition et de la culture

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1350	3	Communication, cognition, émotions
COM 1600	3	Communication médiatique
HAR 3340	3	Exposition d'art : Discours et pratiques
JOU 1100	3	Le journalisme: évolution et perspectives
JOU 2310	3	Analyse de l'actualité

Bloc 83M Littératures anciennes et étrangères

Option - Maximum 12 crédits.

AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2250	3	Le Siècle des Lumières et ses ombres
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANG 1282	3	British Drama
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1655	3	Travel Literature in English

ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 2115	3	Shakespeare
ANG 2173	3	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2461	3	Sexuality and Representation
ARA 2050	3	Littérature arabe
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2

Bloc 83N Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)

Bloc 83Y

Option - 3 crédits.

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2294	3	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 2360	3	Les avant-gardes historiques
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3900	3	Théories de l'art
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne
QCF 1050	3	Introduction au Québec
QCF 1960	3	Culture et société, Québec contemporain
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 3221	3	Histoire du christianisme

SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

Segment 84 Propre à l'orientation Dramaturgie

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 60 crédits à option.

Bloc 84A Histoire du théâtre occidental

Obligatoire - 6 crédits.

FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles

Bloc 84B Dramaturgies

Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2760	3	L écriture dramatique
FRA 2862	3	Recherches en dramaturgie
FRA 3360	3	La représentation théâtrale
FRA 3860	3	Stage en milieu théâtral

Bloc 84C Dramaturgie anglophone

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1282	3	British Drama
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 2115	3	Shakespeare

Bloc 84D Compléments aux études dramaturgiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
CIN 3106	3	L'acteur de cinéma
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2360	3	Les avant-gardes historiques
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3900	3	Théories de l'art
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2

Bloc 84E Pratiques d'écriture

Option - Maximum 3 crédits.

FRA 2706	3	L'art de la critique
FRA 2707	3	Pratique des genres
FRA 3709	3	Les chantiers de la création
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias

Bloc 84F Métiers de l'édition et de la culture

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3	Pratiques de l'édition numérique

Bloc 84G Histoire des littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse

Bloc 84H Poétiques et parcours de lecture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2224	3	Formes brèves
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise
FRA 3220	3	Auteur français

FRA 3230	3	Auteur québécois
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone

Bloc 84I Théories

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3	Théorie et analyse du récit
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature

Bloc 84J Langue française

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 1013	3	La rédaction
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés
LNG 1125	3	Temps et espaces francophones
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2250	3	Analyse du discours en linguistique

Bloc 84K Études interdisciplinaires et culturelles

Option - Maximum 9 crédits.

FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3	Les avant-gardes
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines

Bloc 84L Littératures/dramaturgies anciennes/étrangères

Option - Maximum 9 crédits.

AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2250	3	Le Siècle des Lumières et ses ombres
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 2173	3	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2461	3	Sexuality and Representation
ARA 2050	3	Littérature arabe
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ESP 3252	3	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle
ESP 3326	3	Narration et théâtre hispano-américains
ESP 3435	3	Théâtre hispanique du Siècle d'or
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LAT 3160	3	Le théâtre romain
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2

Bloc 84M Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)

CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)

Bloc 84Y

Option - 3 crédits.

ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2294	3	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

Segment 85 Propre à l'orientation Francophonie

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 63 crédits à option.

Bloc 85A Initiation aux littératures francophones

Obligatoire - 3 crédits.

FRA 1140	3	Introduction à la francophonie

Bloc 85B Approche historique des littératures francophones

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes

Bloc 85C Lecture des littératures francophones

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines

Bloc 85D Approches interculturelles

Option - Maximum 3 crédits.

CIN 3101	3	Cinéma des différences
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 2300	3	Pratiques culturelles

Bloc 85E Sciences humaines

Option - Maximum 6 crédits.

CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 2070	3	Monde arabe contemporain (Machrek et Maghreb)
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
LNG 1125	3	Temps et espaces francophones
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
POL 2850	3	Enjeux politiques en Afrique
SRL 1025	3	Christianisme, arts et littérature

Bloc 85F Histoire des littératures

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle

FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse

Bloc 85G Poétiques et parcours de lecture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2224	3	Formes brèves
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise
FRA 3220	3	Auteur français
FRA 3230	3	Auteur québécois

Bloc 85H Théories

Option - Minimum 9 crédits, maximum12 crédits.

FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3	Théorie et analyse du récit
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature
FRA 3360	3	La représentation théâtrale

Bloc 85I Langue française

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1013	3	La rédaction
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés
LNG 1125	3	Temps et espaces francophones
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2250	3	Analyse du discours en linguistique

Bloc 85J Études interdisciplinaires et culturelles

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3	Les avant-gardes

Bloc 85K Pratiques d'écriture

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 1705	3	Regarder, écouter, écrire
FRA 1706	3	Création littéraire: poésie
FRA 1707	3	Création littéraire: récit
FRA 2706	3	L'art de la critique
FRA 2707	3	Pratique des genres
FRA 2760	3	L écriture dramatique
FRA 3709	3	Les chantiers de la création

Bloc 85L Métiers de l'éducation et de la culture

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 2862	3	Recherches en dramaturgie
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3	Pratiques de l'édition numérique

Bloc 85M Littératures anciennes et étrangères

Option - Maximum 6 crédits.

AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2250	3	Le Siècle des Lumières et ses ombres
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANG 1282	3	British Drama

ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 2115	3	Shakespeare
ANG 2173	3	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2461	3	Sexuality and Representation
ARA 2050	3	Littérature arabe
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2

Bloc 85N Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)

Bloc 85Y

Option - 3 crédits.

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2294	3	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 2360	3	Les avant-gardes historiques
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3900	3	Théories de l'art
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne

POL 1605G	3	Politique internationale
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
QCF 1050	3	Introduction au Québec
QCF 1960	3	Culture et société, Québec contemporain
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

Programme 1-145-2-5 Version 02 (A11)

Majeure en littératures de langue française

Objectifs

La majeure, construite à partir de l'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures du baccalauréat spécialisé, propose une solide formation de base en études littéraires. Associée à une mineure, elle mène les étudiants ne souhaitant pas se consacrer uniquement aux études littéraires au monde de l'édition, de la rédaction et des communications. Elle permet également aux étudiants désireux de mener des études supérieures, après avoir complété leur baccalauréat par une mineure, de le faire sans avoir à suivre une propédeutique trop lourde.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01 A, 83 A et B. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 01 B; il complète l'entièreté de son programme en s'inscrivant à des cours à option. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle FRA.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en littératures de langue française. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits. Elle comprend les segments 01 et 83 avec 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Segment 01

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

Obligatoire - 15 crédits.

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	Histoire de la littérature

Bloc 01B Lectures critiques

Obligatoire - 6 crédits.

FRA 2007	3	Questions d'histoire de la littérature
FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques

Segment 83 Histoire, poétique et théorie des littératures

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 83A Introductions à l'histoire des littératures

Option - 6 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles

Bloc 83B Initiations à l'analyse et à l'écriture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 1705	3	Regarder, écouter, écrire
FRA 1706	3	Création littéraire: poésie
FRA 1707	3	Création littéraire: récit

Bloc 83C Histoire des littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle

FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse

Bloc 83D Poétiques et parcours de lecture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2224	3	Formes brèves
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise
FRA 3220	3	Auteur français
FRA 3230	3	Auteur québécois
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone

Bloc 83E Théories

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3	Théorie et analyse du récit
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature
FRA 3360	3	La représentation théâtrale

Bloc 83F Langue française

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1013	3	La rédaction
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés
LNG 1125	3	Temps et espaces francophones
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2250	3	Analyse du discours en linguistique

Bloc 83G Études interdisciplinaires et culturelles

Option - Maximum 3 crédits.

FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3	Les avant-gardes
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines

Bloc 83H Compléments ét. interdisciplinaires/culturelles

Option - Maximum 3 crédits.

CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 3101	3	Cinéma des différences
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 2300	3	Pratiques culturelles
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation

Bloc 83I Pratiques d'écriture

Option - Maximum 3 crédits.

FRA 2706	3	L'art de la critique
FRA 2707	3	Pratique des genres
FRA 2760	3	L écriture dramatique
FRA 3709	3	Les chantiers de la création
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias

Bloc 83J Compléments aux pratiques d'écriture

Option - Maximum 3 crédits.

CIN 2107	3	L'adaptation cinématographique
CIN 2109	3	Critique cinématographique
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario

Bloc 83K Métiers de l'édition et de la culture

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 2862	3	Recherches en dramaturgie
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3	Pratiques de l'édition numérique

Bloc 83L Compléments métiers de l'édition et de la culture

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
COM 1300	3	Théories de la communication

COM 1350	3	Communication, cognition, émotions
COM 1600	3	Communication médiatique
HAR 3340	3	Exposition d'art : Discours et pratiques
JOU 1100	3	Le journalisme: évolution et perspectives
JOU 2310	3	Analyse de l'actualité

Bloc 83Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle FRA du champ d'études.

Programme 1-145-4-5 Version 02 (A16)

Mineure en littératures de langue française

Objectifs

La mineure est un programme conçu pour assurer une solide initiation aux études littéraires. Sa souplesse le rend adaptable aux besoins particuliers de l'étudiant qui veut compléter une formation acquise dans une autre discipline ou qui préfère s'inscrire à un programme court dans le domaine des lettres en lui laissant la possibilité de l'intégrer par la suite aux programmes plus étoffés que sont le baccalauréat spécialisé et la majeure.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en littératures de langue française. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits. Elle comprend les segments 01 et 83 avec 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Segment 01

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

Obligatoire - 15 crédits.

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	Histoire de la littérature

Segment 83 Histoire, poétique et théorie des littératures

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 83A Introductions à l'histoire des littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes

Bloc 83B Initiations à l'analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones

Bloc 83C Études interdisciplinaires et culturelles

Option - Maximum 6 crédits.

FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature

Bloc 83D Pratiques d'écriture

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 1013	3	La rédaction
FRA 1705	3	Regarder, écouter, écrire
FRA 1706	3	Création littéraire: poésie
FRA 1707	3	Création littéraire: récit
FRA 2760	3	L écriture dramatique

Bloc 83E Métiers de l'édition

Option - Maximum 6 crédits

FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Écriture de scénario et création littéraire (B.A.)

Voir sous le Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques.

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Linguistique (B.A.)

Voir sous le Département de linguistique et de traduction.

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Philosophie (B.A.)

Voir sous le Département de philosophie.

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langues anglaise et française (B.A.)

Voir sous le Département de littératures et de langues du monde.

Département de littératures et de langues du monde

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8086
Téléphone : 514-343-6222
Télécopieur : 514-343-2255

Le Département de littératures et de langues du monde offre des programmes de Baccalauréat spécialisé, de majeure et de mineure en littérature comparée, en études allemandes. en études anglaises, en études hispaniques ainsi que des programmes courts en langues et cultures étrangères (arabe, catalan, grec moderne, italien, portugais et russe). En regroupant des spécialistes en langues et en littérature, le Département favorise l'interdisciplinarité et les étudiants bénéficient du dynamisme de professeurs dont l'enseignement et la recherche concernent des questions aussi variées que la mondialisation, le post-colonialisme et la diaspora, les pratiques langagières, le multilinguisme et le contact des langues, les pratiques d'écritures modernes et créatives, la représentation des sexualités et des identités sexuelles, la ville, la loi et la littérature, ou encore les rapports entre littérature et cinéma.

Ainsi le baccalauréat spécialisé en littérature comparée se caractérise par l'importance qu'il accorde au fait textuel dans toute sa généralité, généralité qui englobe bien sûr, mais dépasse aussi, les domaines proprement littéraires. Tout en recoupant les préoccupations traditionnelles de la discipline (comparaison de littératures nationales sur des bases thématiques, stylistiques et autres, intérêt pour la théorie du fait littéraire, son histoire, sa sociologie, etc.), l'étude de la littérature comparée en suit également les tendances les plus récentes et ce de plusieurs manières : linguistiquement et géographiquement d'abord, en débordant largement les limites des littératures occidentales (Chine, Japon, Moyen Orient) ; ensuite en élargissant son champ d'activités à l'analyse de pratiques culturelles textuelles, qu'elles soient littéraires ou non, et en les évaluant dans leurs rapports changeants à des savoirs également en flux ; enfin, en visant désormais à intégrer dans ses outils de recherche tous les instruments nouveaux offerts par l'informatique.

Le baccalauréat spécialisé en études anglaises offert par le Département de littératures et de langues du monde est le seul du réseau francophone comparable à celui des universités anglophones nord-américaines. En misant sur la littérature contemporaine et sur des approches culturelles et critiques diversifiées de la lecture et de l'écriture, l'étude des littératures et cultures d'expression anglaise se fait de façon globale et créative. L'étudiant assiste à des cours qui explorent non seulement les littératures britanniques, américaines ou canadiennes, mais aussi les interactions dynamiques des littératures anglophones avec celles d'autres langues et cultures au Québec, en Irlande, en Inde, en Afrique et aux Caraïbes.

Le baccalauréat spécialisé en études allemandes épouse trois orientations : civilisation et histoire ; littérature ; traduction et rédaction. Il permet d'acquérir une solide compétence dans la langue allemande, ainsi qu'une connaissance approfondie sur le cinéma, les arts et l'histoire de la pensée germanique, ou sur les médias et la politique. Il vise à terme une formation de maîtrise ou de doctorat et une carrière professionnelle dans l'enseignement collégial ou universitaire, ou dans les domaines de la culture et de la communication.

Le baccalauréat spécialisé en études hispaniques permet d'acquérir une solide connaissance de la langue et des pratiques culturelles du monde hispanophone (cinéma, littérature, presse périodique, cultures populaires et autochtones) et de tous les aspects de la langue espagnole : phonologie, grammaire, composition, évolution historique, variation et changement linguistique, ainsi que la traduction et l'enseignement de l'espagnol. Il prépare aux études supérieures en littérature et linguistique hispanique, ainsi qu'à la didactique de l'espagnol langue seconde.

Le Département de littératures et de langues du monde collabore étroitement avec le Centre canadien d'études allemandes et européennes (CCEAE) qui favorise la recherche et l'enseignement en études allemandes et européennes sur une base interdisciplinaire, grâce au soutien accordé par le Service allemand d'échanges universitaires (DAAD). Le Centre de ressources de l'espagnol (CRE), soutenu par le ministère de l'Éducation de l'Espagne, répond à la nécessité de promouvoir l'enseignement de la langue espagnole dans le cadre du système éducatif du Québec.

Le département offre aussi deux baccalauréats biscisciplinaires. Le baccalauréat bidisciplinaire en littératures de langue anglaise et française s'adresse à ceux et celles qui possèdent déjà une bonne connaissance de l'anglais et qui souhaitent étudier leurs littératures, les points de rencontre et les spécificités qui lient et éloignent ces deux langues. Le baccalauréat bisciplinaire en études allemandes et histoire permet d'acquérir des outils méthodologiques indispensables à l'analyse historique et des connaissances approfondies de l'histoire, de la culture et de la langue allemande.

Le Département de littératures et de langues du monde offre également des programmes de majeure et de mineure, des certificats et des modules en études arabes, études catalanes, études italiennes, études latino-américaines, études lusophones, études néo-helléniques et russes, en plus des majeures et mineures en études allemandes, études anglaises, études hispaniques et littérature comparée. Le nouveau baccalauréat par cumul en langues modernes offre à l'étudiant une connaissance approfondie d'au moins deux langues étrangères. L'étudiant constitue son baccalauréat de 90 crédits en optant pour la combinaison de son choix (une majeure et une mineure ou certificat ou par une combinaison de trois mineures) parmi les programmes d'études allemandes, arabes, catalanes, hispaniques, italiennes, lusophones et néo-helléniques. Contrairement à un baccalauréat par cumul traditionnel, ce programme permet l'obtention d'un baccalauréat qui reconnaît explicitement la formation en « langues modernes » sur le diplôme1.

En collaboration avec le Département de linguistique et de traduction, un programme de Certificat de traduction troisième langue, avec une orientation allemand-français et une orientation espagnol-français, français-espagnol, est également offert au Département de littératures et de langues du monde.

Aux cycles supérieurs, le Département offre des programmes de maîtrise en littérature comparée, en études allemandes, en études anglaises et en études hispaniques. La maîtrise en études anglaises permet notamment de suivre une formation axée vers l'enseignement au collégial. La maîtrise en études hispaniques offre deux options : langue et littérature et espagnol langue seconde. Le Département de littératures et de langues du monde offre aussi un doctorat en études anglaises et un doctorat en littérature (options études allemandes, études hispaniques, études littéraires et intermédiales, littérature comparée et générale, théorie et épistémologie de la littérature).

Programme 1-085-1-0 Version 12 (H15)

Baccalauréat spécialisé en études allemandes (B.A.)

Objectifs

Ce programme offre une formation complète en langue et littérature ainsi qu'en histoire et civilisation allemandes. Des blocs de cours à option permettent une certaine spécialisation parmi trois orientations thématiques : la littérature classique et contemporaine, la civilisation et l'histoire de l'espace culturel germanique, la traduction allemand-français. Ce baccalauréat donne accès à la maîtrise en études allemandes. Il constitue une base pour une carrière dans l'enseignement ainsi que pour l'exercice d'une activité professionnelle dans le cadre des échanges avec l'Allemagne et l'Europe.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 60 crédits à option et 9 crédits au choix.

Bloc 71A Apprentissage de l'allemand 1

Obligatoire - 12 crédits.

L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours du bloc 71 A selon le niveau atteint.

ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)

Bloc 71B Apprentissage de l'allemand 2

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

ALL 1012	3	Allemand parlé 1
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1
ALL 1380	3	Allemand parlé 2
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2

Bloc 71C Introduction aux études allemandes

Obligatoire - 9 crédits.

ALL 1210	3	L'allemand à travers des oeuvres-phares
ALL 1310	3	Civilisation allemande
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande

Bloc 71D Civilisation et histoire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 2350	3	Perspectives médiévales
ALL 3281	3	Colloque à sujet ouvert
ALL 3333	3	L'Allemagne depuis 1945
ALL 3350	3	Édition et médias germanophones

Bloc 71E Littérature et cinéma

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2250	3	Le Siècle des Lumières et ses ombres
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3200	3	Le film allemand contemporain
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain

Bloc 71F Traduction et rédaction

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3112	3	Traduction avancée 2
ALL 3131	3	Traduction spécialisée
ALL 3145	3	Traduire la diversité de l'espace germanophone

Bloc 71G Lectures dirigées

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 2290	3	Lectures dirigées 1 (Littérature)
ALL 3290	3	Lectures dirigées 2 (Civilisation)

Bloc 71H Stage

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 3400	6	Stage dans une institution germanophone

Bloc 71Y Disciplines connexes

Option - 9 crédits.

ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
COM 2200	3	Communication, sens et discours
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne

HAR 1630	3	Figuration et abstraction (1900-1950)
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2275	3	Des Allemagnes au 3e Reich, 1862-1945
HST 3256	3	Relations internationales : Allemagne
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
PHI 2200	3	Nietzsche
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3760	3	Heidegger
POL 1954	3	Politique internationale
POL 2350	3	Systèmes politiques européens
POL 3851	3	Intégration européenne

Bloc 71Z

Choix - 9 crédits.
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Programme 1-085-2-0 Version 11 (H15)

Majeure en études allemandes

Objectifs

Ce programme offre un apprentissage complet de la langue allemande orale et écrite ainsi qu'une introduction substantielle dans chacune des trois thématiques qui caractérisent le baccalauréat spécialisé. Combiné à un certificat en traduction allemand-français ou à une mineure dans une autre discipline, il conduit à l'obtention d'un baccalauréat. Le programme de majeure, qui inclut obligatoirement quelques cours complémentaires de troisième année de baccalauréat, donne accès à la maîtrise en études allemandes. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de majeure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études allemandes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Apprentissage de l'allemand 1

Obligatoire - 12 crédits.
L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours du bloc 71 A selon le niveau atteint.

ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)

Bloc 71B Apprentissage de l'allemand 2

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

ALL 1012	3	Allemand parlé 1
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1
ALL 1380	3	Allemand parlé 2
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2

Bloc 71C Introduction aux études allemandes

Obligatoire - 9 crédits.

ALL 1210	3	L'allemand à travers des oeuvres-phares
ALL 1310	3	Civilisation allemande
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande

Bloc 71D Civilisation et histoire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 2350	3	Perspectives médiévales
ALL 3333	3	L'Allemagne depuis 1945
ALL 3350	3	Édition et médias germanophones

Bloc 71E Littérature et cinéma

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2250	3	Le Siècle des Lumières et ses ombres
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3200	3	Le film allemand contemporain
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ALL 3281	3	Colloque à sujet ouvert

Bloc 71F Traduction et rédaction

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3112	3	Traduction avancée 2
ALL 3131	3	Traduction spécialisée
ALL 3145	3	Traduire la diversité de l'espace germanophone

Bloc 71G Lectures dirigées

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 2290	3	Lectures dirigées 1 (Littérature)
ALL 3290	3	Lectures dirigées 2 (Civilisation)

Bloc 71Y Disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
COM 2200	3	Communication, sens et discours
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 1630	3	Figuration et abstraction (1900-1950)
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2275	3	Des Allemagnes au 3e Reich, 1862-1945
HST 3256	3	Relations internationales : Allemagne
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
PHI 2200	3	Nietzsche
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3760	3	Heidegger
POL 1954	3	Politique internationale
POL 2350	3	Systèmes politiques européens
POL 3851	3	Intégration européenne

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Programme 1-085-4-0 Version 09 (H10)

Mineure en études allemandes

Objectifs

Cette mineure, combinée à un programme de majeure dans une autre discipline, permet de compléter un baccalauréat. Elle offre une formation de base complète en langue allemande orale et écrite (sans toutefois l'approfondir) et permet une prise de contact avec quelques aspects de la civilisation allemande contemporaine. Dans beaucoup de disciplines, une bonne connaissance de l'allemand est un atout précieux, notamment dans certains domaines des sciences humaines et sociales. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Les étudiants sans connaissances préalables de la langue allemande choisissent en premier les cours ALL 1901 et 1902 du bloc B. Pour suivre les cours du bloc 71 A, l'étudiant devra avoir des connaissances équivalentes aux cours 101 et 201 du cégep, ou ALL 1901 et 1902, ou ALL 1911 et 1912.
- Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études allemandes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Apprentissage de l'allemand 1

Obligatoire - 12 crédits.
L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours du bloc 71 A selon le niveau atteint.

ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)

Bloc 71B Introduction aux études allemandes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ALL 1012	3	Allemand parlé 1
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1
ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 1210	3	L'allemand à travers des oeuvres-phares
ALL 1380	3	Allemand parlé 2
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)

Bloc 71C Littérature et civilisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ALL 1310	3	Civilisation allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
LLM 1000	3	Espaces linguistiques

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Programme 1-085-7-0 Version 00 (E99)

Module en langue et culture allemandes

Objectifs

Le module en langue et culture allemandes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 15 crédits à option.

Segment 70

Tous les crédits du Module sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 1914	3	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ALL 1210	3	L'allemand à travers des oeuvres-phares
ALL 1310	3	Civilisation allemande
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3333	3	L'Allemagne depuis 1945
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2275	3	Des Allemagnes au 3e Reich, 1862-1945
POL 1954	3	Politique internationale

Programme 1-087-1-0 Version 01 (H10)

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire (B.A.)

Programme offert conjointement avec le Département d'histoire.

Objectifs

L'Allemagne unie s'impose comme chef de file de l'Union européenne tandis qu'elle étend son influence par le biais d'une langue parlée dans tout l'est européen. Le baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire s'adresse à une clientèle s'intéressant à l'Allemagne qui souhaite acquérir à la fois une formation disciplinaire solide en histoire et une connaissance approfondie de la langue et de la culture allemandes. Les cours d'histoire, en plus de procurer une formation méthodologique, permettent de situer l'évolution de la civilisation allemande dans un cadre comparatif (européen) tant sur le plan thématique que chronologique. Aux cours de langue allemande écrite et parlée s'ajoutent des cours sur la littérature et la civilisation germaniques à diverses époques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Formation de base 1

Obligatoire - 15 crédits.

ALL 1310	3	Civilisation allemande
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge

Bloc 70B Formation de base 2

Obligatoire - 15 crédits.

ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 1380	3	Allemand parlé 2
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine

Bloc 70C Perfectionnement

Obligatoire - 12 crédits.

ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique
HST 3700	3	Lectures dirigées

Bloc 70D De la Réforme au Congrès de Vienne

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 2250	3	Le Siècle des Lumières et ses ombres
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 2350	3	Perspectives médiévales

Bloc 70E De l'Antiquité au Congrès de Vienne

Option - 9 crédits.

HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2127	3	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2263	3	La Révolution française et l'Empire
HST 2264	3	Le Siècle des lumières en Europe
HST 2282	3	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 3206	3	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime

Bloc 70F Du Congrès de Vienne à nos jours 1

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ALL 3333	3	L'Allemagne depuis 1945

Bloc 70G Du Congrès de Vienne à nos jours 2

Option - 15 crédits.

HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2256	3	Histoire économique de l'Europe
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2275	3	Des Allemagnes au 3e Reich, 1862-1945
HST 2284	3	L'Italie aux 19e et 20e siècles

HST 2295	3	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3	La Seconde Guerre mondiale
HST 2522	3	Sciences et conflits internationaux
HST 2606	3	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 3253	3	Paix et pacifisme au 20e siècle
HST 3256	3	Relations internationales : Allemagne
HST 3257	3	Relations internationales : France
HST 3259	3	Relations internationales : URSS et Russie

Bloc 70H Contributions d'autres disciplines

Option - 3 crédits.

PHI 2200	3	Nietzsche
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
PHI 2580	3	Philosophie de l'histoire
POL 1954	3	Politique internationale

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-135-1-0 Version 11 (A15)

Baccalauréat spécialisé en études anglaises (B.A.)

Objectifs

Ce programme a comme but principal la spécialisation dans la discipline des études anglaises. Il comporte trois objectifs : l'introduction à l'analyse et à la critique des textes (surtout, mais pas exclusivement, littéraire), l'acquisition de connaissances sur les oeuvres principales des littératures et cultures en langue anglaise et le perfectionnement de la langue anglaise. Cette formation donne accès à des études supérieures. Elle peut aussi mener à une carrière dans divers domaines exigeant une solide maîtrise de la langue anglaise et la capacité de réfléchir de façon cohérente et créatrice aux phénomènes culturels. Le baccalauréat spécialisé est accessible à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est de niveau avancé dès son admission au programme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Cheminement honor

Pour s'inscrire aux cours du cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5. De plus, le directeur de recherche et le responsable du comité du 1er cycle doivent approuver le projet de recherche dirigé avant l'inscription.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme.

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 33 crédits obligatoires, 48 crédits à option choisis dans les blocs de cours à option à l'exclusion du bloc 71V et 9 crédits au choix,
- en cheminement Honor : 33 crédits obligatoires, 48 crédits à option dont les 12 crédits du bloc 71V et 9 crédits au choix.

L'étudiant n'aura accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000.

Bloc 71A

Obligatoire - 33 crédits.

ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1005	3	Reading Popular Culture
ANG 1006	3	Reading Drama
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research
ANG 2020	3	English Languages since 1066
ANG 2461	3	Sexuality and Representation

Bloc 71B Grammaire et composition

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2

Bloc 71C Cultures et littératures populaires

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1600	3	Detective Fiction

ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature
ANG 2115	3	Shakespeare
ANG 2312	3	The Romance
ANG 2330	3	Reading Journalism

Bloc 71D Interfaces culturelles

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 2005	3	English Studies in a Comparatist Context
ANG 2310	3	Forms of Fiction
ANG 2320	3	Literature and the Law
ANG 2322	3	War, Literature, and the Arts
ANG 2362	3	Literature and Globalization
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms

Bloc 71E Perspectives historiques et nationales

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

ANG 1282	3	British Drama
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture
ANG 1381	3	Survey of American Literature
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 2153	3	British Literature 1790 to 1900
ANG 2173	3	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2260	3	Modernism in Art and Literature
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English

Bloc 71V Cheminement honor

Option - Maximum 12 crédits.

ANG 3001	6	Honour s Thesis

Bloc 71Y Disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Bloc 71Z

Choix - 9 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Programme 1-135-2-0 Version 09 (A15)

Majeure en études anglaises

Objectifs

Ce programme est construit à l'intention des étudiants qui souhaitent combiner une bonne connaissance des études anglaises avec une formation dans une discipline connexe ou complémentaire. Comme le baccalauréat spécialisé, mais de façon plus limitée, il vise à introduire l'étudiant à l'analyse et à la critique des textes (surtout, mais pas exclusivement littéraires), à l'acquisition de connaissances sur les oeuvres principales des littératures et cultures en langue anglaise et à perfectionner l'usage de la langue anglaise. La majeure est accessible à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est suffisante pour lui permettre d'accéder à des cours de langue anglaise de niveau intermédiaire avancé dès son admission au programme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études anglaises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix. Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000.

Bloc 71A Initiation à la littérature

Obligatoire - 18 crédits.

ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1005	3	Reading Popular Culture
ANG 1006	3	Reading Drama
ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research

Bloc 71B Grammaire et composition

Option - maximum 6 crédits.

ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2

Bloc 71C Langue parlée

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)

Bloc 71D Langue écrite

Option - Maximum 3 crédits.

ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)

Bloc 71E Cultures anglophones

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANG 1021	3	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3	Contemporary American Culture

Bloc 71F Cultures et littératures populaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature
ANG 2115	3	Shakespeare
ANG 2312	3	The Romance
ANG 2330	3	Reading Journalism
ANG 2461	3	Sexuality and Representation

Bloc 71G Interfaces culturelles

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 2005	3	English Studies in a Comparatist Context
ANG 2020	3	English Languages since 1066
ANG 2310	3	Forms of Fiction
ANG 2320	3	Literature and the Law
ANG 2322	3	War, Literature, and the Arts
ANG 2362	3	Literature and Globalization
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms

Bloc 71H Perspectives historiques et nationales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1282	3	British Drama
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture
ANG 1381	3	Survey of American Literature
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 2153	3	British Literature 1790 to 1900
ANG 2173	3	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2260	3	Modernism in Art and Literature
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English

Bloc 71I Disciplines connexes

Option - 3 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Programme 1-135-4-0 Version 07 (A05)

Mineure en études anglaises

Objectifs

La mineure en études anglaises offre aux étudiants inscrits à une majeure dans une autre discipline un complément de formation utile et intéressant. Les étudiants inscrits à la mineure choisiront entre l'orientation Littérature et culture et l'orientation Langue et culture selon leurs intérêts et leurs capacités. L'orientation Littérature et culture vise l'initiation aux études anglaises. Elle permet aux étudiants d'élargir leurs capacités d'analyse et leurs connaissances en littérature et culture d'expression anglaise. Elle permet également le perfectionnement de la langue anglaise. L'orientation Langue et culture vise la maîtrise de la langue anglaise. Elle permet aux étudiants d'améliorer leur capacité de lire, de parler et surtout de rédiger en anglais. Elle donne également une initiation de base aux études anglaises. Les deux orientations sont accessibles à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est suffisante pour lui permettre d'accéder à des cours de langue anglaise de niveau intermédiaire dès son admission au programme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études anglaises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et deux orientations :

- orientation Littérature et culture (segment 71)
- orientation Langue et culture (segment 72).

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun comporte de 9 à 15 crédits à option. La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1re année), 2000 (2e année) et 3000 (3e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. L'étudiant n'aura accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000.

Bloc 01A Grammaire et composition

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research

Bloc 01B Cultures anglophones

Option - 3 crédits.

ANG 1021	3	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3	Contemporary American Culture

Bloc 01C Disciplines connexes

Option - Maximum 3 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Segment 71 Propre à l'orientation Littérature et culture

L'Orientation comporte de 9 à 21 crédits à option.

Bloc 71A Cultures et littératures populaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1005	3	Reading Popular Culture
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature
ANG 2115	3	Shakespeare
ANG 2312	3	The Romance
ANG 2330	3	Reading Journalism
ANG 2461	3	Sexuality and Representation

Bloc 71B Interfaces culturelles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANG 1401	3	Quebec Writing in English

ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 2005	3	English Studies in a Comparatist Context
ANG 2020	3	English Languages since 1066
ANG 2310	3	Forms of Fiction
ANG 2320	3	Literature and the Law
ANG 2322	3	War, Literature, and the Arts
ANG 2362	3	Literature and Globalization
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms

Bloc 71C Perspectives historiques et nationales

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1006	3	Reading Drama
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1282	3	British Drama
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture
ANG 1381	3	Survey of American Literature
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 2153	3	British Literature 1790 to 1900
ANG 2173	3	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2260	3	Modernism in Art and Literature
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English

Segment 72 Propre à l'orientation Langue et culture

L'Orientation comporte de 12 à 21 crédits à option.

Bloc 72A Langue parlée

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)

Bloc 72B Langue écrite

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)

Bloc 72C Littératures modernes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1282	3	British Drama
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1381	3	Survey of American Literature
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature

Programme 1-135-7-0 Version 00 (E99)

Module en langue et culture anglaises

Objectifs

Le module en langue et culture anglaises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Module sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)

ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANG 1021	3	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3	Contemporary American Culture

Programme 1-137-1-0 Version 00 (A07)

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en littératures de langues anglaise et française (B.A.)

Objectifs

Le programme comporte trois objectifs: l'introduction à l'analyse et à la critique des textes, l'acquisition des connaissances sur la production littéraire et culturelle d'expressions anglaise et française autour du monde et le perfectionnement de l'expression écrite et orale des langues anglaise et française. Un baccalauréat avec cette double spécialisation permettra l'accès aux études supérieures en littératures de langue française, études anglaises et en littérature comparée, ainsi qu'aux programmes interdisciplinaires de 2e et 3e cycles en "humanities" qui existent dans certaines universités québécoises, canadiennes et américaines. Il s'avérera également un véritable atout quand il s'agira de travailler dans les domaines de l'édition, de l'enseignement, des relations publiques et comme cadre, d'entreprises, de ministères ou d'organisations non gouvernementales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'études anglaises et 42 crédits de cours des littératures de langue française devront avoir été complétés.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'études anglaises et 42 crédits de cours des littératures de langue française devront avoir été complétés.

Bloc 70A Intro. discipline (ét. françaises/ét. anglaises)

Obligatoire - 36 crédits.

ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1006	3	Reading Drama
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 2020	3	English Languages since 1066
FAS 3000	3	Formations culturelles des théories
FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	Histoire de la littérature

Bloc 70B Littératures des Amériques (ét. françaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise
FRA 3230	3	Auteur québécois

Bloc 70C Littératures des Amériques (ét. anglaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1381	3	Survey of American Literature
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 2173	3	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature

Bloc 70D Littératures du monde (ét. françaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines

Bloc 70E Littératures du monde (ét. anglaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 2260	3	Modernism in Art and Literature
ANG 2322	3	War, Literature, and the Arts
ANG 2362	3	Literature and Globalization

Bloc 70F Littératures/cultures populaires (ét. françaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature

Bloc 70G Littératures/cultures populaires (ét. anglaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANG 1005	3	Reading Popular Culture
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature
ANG 2115	3	Shakespeare
ANG 2312	3	The Romance
ANG 2330	3	Reading Journalism

Bloc 70H Ident. sexuelles/sexualités (ét. franç./ét. ang.)

Option - 6 crédits.

ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2461	3	Sexuality and Representation
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles

Bloc 70I Histoire des littératures (ét. françaises)

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 3220	3	Auteur français

Bloc 70J Histoire des littératures (ét. anglaises)

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1282	3	British Drama
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture
ANG 2153	3	British Literature 1790 to 1900

Bloc 70K Théorie (ét. françaises)

Option - 6 crédits.

FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3	Théorie et analyse du récit
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3503	3	Mythes et littérature

Bloc 70L Théorie (ét. anglaises)

Option - 3 crédits.

ANG 2005	3	English Studies in a Comparatist Context
ANG 2310	3	Forms of Fiction
ANG 2320	3	Literature and the Law
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-117-4-0 Version 03 (A05)

Mineure en études arabes

Objectifs

Le programme d'études arabes vise à initier l'étudiant à l'examen et à la compréhension du monde arabe. Les angles privilégiés sont la langue, la pensée, l'histoire et la vie culturelle, politique, religieuse et économique propre au monde arabe, composé de vingt-deux états et peuplé de plus de 365 millions d'habitants. Il s'agit d'un programme d'ouverture sur le monde. Cette mineure peut être associée à diverses majeures dans des disciplines portant sur les langues et les littératures, les sciences humaines et les sciences sociales. La mineure permet ainsi de donner à la formation dans la discipline choisie une orientation ou une application spécifique au monde arabe. Le programme s'adresse autant à ceux qui envisagent de faire des études avancées après le 1er cycle qu'à ceux qui entendent exercer une activité professionnelle à caractère international dans la fonction publique, l'entreprise, les organisations internationales, les ONG, etc. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études arabes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 6 crédits.

ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2

Bloc 70B Langue

Option - Maximum 12 crédits.

ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)

Bloc 70C Le monde arabe

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

ARA 2001	3	Études arabes interdisciplinaires
ARA 2030	3	Traduction arabe 1
ARA 2040	3	Cinéma arabe
ARA 2050	3	Littérature arabe
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
POL 2840	3	Sécurité au Moyen-Orient
REL 1230	3	Introduction à l'islam
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman

Bloc 70D Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 2141	3	Littérature maghrébine
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
PHI 3805	3	Aristote : éthique et politique
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-117-7-0 Version 00 (E99)

Module en langue et culture arabes

Objectifs

Le programme d'études arabes vise à initier l'étudiant à l'examen et à la compréhension du monde arabe. Les angles privilégiés sont la langue, la pensée, l'histoire et la vie culturelle, politique, religieuse et économique propre au monde arabe, peuplé de plus de 365 millions d'habitants. Il s'agit d'un programme d'ouverture sur le monde.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Module sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1

ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
ARA 2001	3	Études arabes interdisciplinaires
ARA 2030	3	Traduction arabe 1
ARA 2040	3	Cinéma arabe
ARA 2050	3	Littérature arabe
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
POL 2840	3	Sécurité au Moyen-Orient
REL 1230	3	Introduction à l'islam
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman

Programme 1-104-4-0 Version 00 (A13)

Mineure en études catalanes

Objectifs

La mineure en études catalanes a pour but d'offrir une formation en langue, culture et civilisation catalanes ainsi qu'en littérature et/ou traduction catalan-français. Le programme permet d'effectuer un stage en milieu de travail ou un séjour d'immersion en pays catalan (facultatifs). L'étudiant peut également s'inscrire à des cours dans des disciplines connexes : histoire, littérature, linguistique et traduction. La mineure est habituellement combinée avec une majeure dans une autre discipline afin de constituer un baccalauréat. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études catalanes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 72

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

Bloc 72A Civilisation

Obligatoire - 3 crédits.

CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane

Bloc 72B Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)

Bloc 72C Lettres et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
CTL 2030	3	Lectures dirigées en études catalanes
CTL 2260	3	Traduction catalan-français
LLM 1000	3	Espaces linguistiques

Bloc 72D Applications pratiques

Option - Maximum 6 crédits.

CTL 2410	3	Stage
CTL 2420	3	Voyage d'études

Bloc 72E Disciplines connexes

Option - Maximum 12 crédits.

ESP 1215	3	Civilisation espagnole
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2256	3	Histoire économique de l'Europe
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LNG 2340	3	Langues secondes
POL 3851	3	Intégration européenne
TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1400	3	Recherche documentaire et terminologique
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 2210	3	Langues scientifique et technique
TRA 2220	3	Langues commerciale et économique
TRA 2240	3	Langue et notions biomédicales
TRA 2260	3	Langue et notions juridiques
TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 3075	3	Traduction et cultures
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

TRA 3250	3	Langue et traduction informatiques
TRA 3580	3	Traduction littéraire

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-104-7-0 Version 00 (A08)

Module en langue et culture catalanes

Objectifs

Le module en langue et culture catalanes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement en langue et culture catalanes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Module sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 1611	3	Langage, culture, société
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
CTL 2260	3	Traduction catalan-français
ESP 1215	3	Civilisation espagnole
POL 3851	3	Intégration européenne

Programme 1-105-1-0 Version 12 (A13)

Baccalauréat spécialisé en études hispaniques (B.A.)

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé en études hispaniques constitue un programme complet et diversifié grâce auquel les étudiants auront l'occasion d'obtenir de solides connaissances dans des domaines complémentaires telles l'étude et la didactique de la langue espagnole, l'étude et la méthodologie des littératures hispaniques (dans un esprit de dialogue avec les autres pratiques culturelles), une approche des civilisations espagnole et hispano-américaine, la théorie et la pratique de la traduction espagnol-français/français-espagnol. La presque totalité des cours étant dispensée en espagnol, les étudiants peuvent acquérir ainsi une compétence langagière remarquable. Le choix de cours complémentaires pris dans des disciplines connexes (anthropologie, histoire, histoire de l'art, linguistique, littérature comparée, science politique, etc.) permet d'élargir considérablement l'éventail des connaissances et de la formation. Outre la voie qu'il ouvre sur l'enseignement post-secondaire, le baccalauréat spécialisé constitue aussi une solide base pour aborder une carrière dans le cadre, notamment, de l'intensification des échanges avec le monde hispanique. Ce programme donne également accès aux études supérieures dans ce domaine.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation

de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 73

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 54 crédits à option et 3 crédits au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Bloc 73A Langue, civilisations, littérature

Obligatoire - 33 crédits.

ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2536	3	Grammaire avancée
ESP 2651	3	Poésie et discours hispaniques : méthode
ESP 2652	3	Récit et théâtre hispaniques : méthode
ESP 3517	3	Histoire de la langue espagnole 1
ESP 3537	3	Espagnol moderne

Bloc 73B Apprentissage de l'espagnol

Option - Maximum 12 crédits.

ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
ESP 3610	3	Préparation au DELE (niveau supérieur)

Bloc 73C Étude de la langue

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

ESP 3511	3	Phonologie et phonétique de l'espagnol
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique
ESP 3710	3	L'espagnol : langue étrangère 1
ESP 3720	3	L'espagnol : langue étrangère 2
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique

Bloc 73D Traduction et rédaction

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol

Bloc 73E Littérature espagnol

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ESP 3212	3	Littérature espagnole du Moyen Âge
ESP 3222	3	Cervantes et le roman du Siècle d'or
ESP 3242	3	Romantisme et réalisme en Espagne
ESP 3252	3	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle

Bloc 73F Littérature hispano-américaine

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

ESP 2300	3	Voix de l'Amérique latine
ESP 3311	3	Littérature de la Conquête
ESP 3312	3	Littérature de l'Indépendance
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3326	3	Narration et théâtre hispano-américains
ESP 3335	3	Cinéma latino-américain
ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine

Bloc 73G Littérature hispanique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ESP 3435	3	Théâtre hispanique du Siècle d'or
ESP 3440	3	Poésie hispanique moderne
ESP 3444	3	Écriture féminine hispanique
ESP 3451	3	Essai hispanique XVIIIe - XXe siècles

Bloc 73H Lectures et recherches complémentaires

Option - Maximum 9 crédits.

ESP 3810	3	Travail de recherche
ESP 3820	3	Programme de lectures
ESP 3900	3	Travail dirigé en traduction

Bloc 73I Théorie littéraire

Option - Maximum 3 crédits.

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 3010	3	Théories de la littérature

Bloc 73J Culture et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3881	3	Mésoamérique ancienne
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations
HAR 2360	3	Les avant-gardes historiques
HAR 2510	3	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3131	3	La peinture espagnole du Siècle d'or
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
LAA 1101	3	Amérique latine : cours synthèse
POL 2830	3	L'Amérique latine
POL 3830	3	Développement et politique au Mexique

Bloc 73Y

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)

ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
COM 1200	3	Introduction aux médias
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 3160	3	Le théâtre romain
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2340	3	Langues secondes
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Programme 1-105-2-0 Version 14 (A16)

Majeure en études hispaniques

Objectifs

La majeure en études hispaniques propose aux étudiants d'améliorer leur formation de base en langue espagnole par des cours approfondis tels que conversation avancée, composition, traduction, étude de l'espagnol d'Amérique. Elle permet aussi d'enrichir cet apprentissage linguistique avec des cours de littérature, de cinéma et littérature et de civilisation des pays hispanophones. Ce programme favorise aussi l'ouverture des étudiants à d'autres disciplines. Ils peuvent ainsi choisir un certain nombre de cours en anthropologie, histoire, histoire de l'art, linguistique, littérature comparée, science politique, etc., en fonction de l'apport de ces cours à une meilleure connaissance du monde hispanique ou de leur intérêt spécifique. La majeure est souvent combinée à une mineure dans une autre discipline ou au certificat de traduction espagnol-français-espagnol (auquel il donne accès), pour obtenir un baccalauréat. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de majeure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.La majeure peut donner accès à la maîtrise en études hispaniques à la condition de suivre, dans le cadre de la scolarité de maîtrise, un certain nombre de cours de 3e année.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études hispaniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 73

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39

crédits à option et 3 crédits au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Bloc 73A Langue, civilisations, littérature

Obligatoire - 18 crédits.

ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2536	3	Grammaire avancée

Bloc 73B Apprentissage de l'espagnol

Option - Maximum 9 crédits.

ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
ESP 3610	3	Préparation au DELE (niveau supérieur)

Bloc 73C Étude de la langue

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

ESP 3511	3	Phonologie et phonétique de l'espagnol
ESP 3517	3	Histoire de la langue espagnole 1
ESP 3537	3	Espagnol moderne
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique
ESP 3710	3	L'espagnol : langue étrangère 1
ESP 3720	3	L'espagnol : langue étrangère 2
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique

Bloc 73D Traduction et rédaction

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol

Bloc 73E Littérature espagnol

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ESP 3212	3	Littérature espagnole du Moyen Âge
ESP 3222	3	Cervantes et le roman du Siècle d'or
ESP 3242	3	Romantisme et réalisme en Espagne
ESP 3252	3	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle

Bloc 73F Pratiques culturelles hispano-américaines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2300	3	Voix de l'Amérique latine
ESP 3311	3	Littérature de la Conquête
ESP 3312	3	Littérature de l'Indépendance
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3326	3	Narration et théâtre hispano-américains
ESP 3335	3	Cinéma latino-américain
ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine

Bloc 73G Littérature hispanique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ESP 2651	3	Poésie et discours hispaniques : méthode
ESP 2652	3	Récit et théâtre hispaniques : méthode
ESP 3435	3	Théâtre hispanique du Siècle d'or
ESP 3440	3	Poésie hispanique moderne
ESP 3451	3	Essai hispanique XVIIIe - XXe siècles

Bloc 73H Lectures et recherches complémentaires

Option - Maximum 9 crédits.

ESP 3810	3	Travail de recherche
ESP 3820	3	Programme de lectures
ESP 3900	3	Travail dirigé en traduction

Bloc 73I Théorie littéraire

Option - Maximum 3 crédits.

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 3010	3	Théories de la littérature

Bloc 73J Culture et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3881	3	Mésoamérique ancienne
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations
HAR 2360	3	Les avant-gardes historiques
HAR 2510	3	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3131	3	La peinture espagnole du Siècle d'or
LAA 1101	3	Amérique latine : cours synthèse
POL 2830	3	L'Amérique latine
POL 3830	3	Développement et politique au Mexique

Bloc 73Y

Option - 3 crédits.

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
COM 1200	3	Introduction aux médias
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain

HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
LAT 3160	3	Le théâtre romain
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2340	3	Langues secondes
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Programme 1-105-4-0 Version 07 (A95)

Mineure en études hispaniques

Objectifs

La mineure en études hispaniques a été conçue pour offrir aux étudiants venant d'horizons divers (cégeps, autres départements, marché du travail) une formation de base solide en langue espagnole et un premier contact avec la culture des pays de langue espagnole. Ce programme permettant une certaine flexibilité, il peut accueillir aussi des étudiants qui possèdent des connaissances plus avancées en langue espagnole et qui y trouveront un cadre pour s'initier à une formation universitaire par des cours de langue, de traduction, de civilisation, de littérature et autres pratiques culturelles du monde hispanique. La mineure est habituellement combinée avec une majeure dans une autre discipline afin de constituer un baccalauréat.De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde. Elle représente un atout pour des étudiants de diverses disciplines désireux de posséder des instruments favorisant leur meilleure intégration au marché du travail dans le contexte de la mondialisation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc A. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études hispaniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 72

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Bloc 72A Apprentissage de l'espagnol

Option - Maximum 15 crédits.

ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol

Bloc 72B Étude de la langue

Option - Maximum 12 crédits.

ESP 2536	3	Grammaire avancée
ESP 3511	3	Phonologie et phonétique de l'espagnol
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique
ESP 3610	3	Préparation au DELE (niveau supérieur)

Bloc 72C Traduction et rédaction

Option - Maximum 15 crédits.

ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol

Bloc 72D Civilisation et littérature

Option - Maximum 18 crédits.

ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2300	3	Voix de l'Amérique latine
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ESP 2651	3	Poésie et discours hispaniques : méthode
ESP 2652	3	Récit et théâtre hispaniques : méthode
ESP 3335	3	Cinéma latino-américain
ESP 3444	3	Écriture féminine hispanique
LLM 1000	3	Espaces linguistiques

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Programme 1-105-7-0 Version 00 (E99)

Module en langue et culture hispaniques

Objectifs

Le module en langue et culture hispaniques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Module sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2300	3	Voix de l'Amérique latine
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations
HAR 2510	3	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3131	3	La peinture espagnole du Siècle d'or
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
POL 2830	3	L'Amérique latine

Programme 1-110-2-0 Version 07 (A03)

Majeure en études italiennes

Objectifs

Le programme de la majeure en études italiennes est un programme de langue, de littérature et de civilisation, à caractère interdisciplinaire car il offre aux étudiants la possibilité de choisir des cours dans d'autres départements. Le programme vise à fournir une solide compétence langagière ainsi qu'une connaissance approfondie de la culture italienne dans ses différents aspects. Il prépare l'étudiant à s'insérer dans un contexte professionnel au niveau local ou international. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de majeure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780,

doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études italiennes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 72

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 51 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Civilisation

Obligatoire - 6 crédits.

ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 2195	3	Société et culture en Italie

Bloc 72B Langue

Option - Minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.

ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
ITL 3002	3	Version

Bloc 72C Littérature et société

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 2110	3	Le roman italien contemporain
ITL 2120	3	Le théâtre italien du 20e siècle
ITL 2150	3	La poésie Italienne du 20e siècle
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie

Bloc 72D L'Italie dans la Méditerranée

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 3867	3	Culture et société italienne
ARA 2050	3	Littérature arabe
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
GRM 1201	3	Cinéma grec
HST 2127	3	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2284	3	L'Italie aux 19e et 20e siècles
ITL 2880	3	L'Italie méditerranéenne

Bloc 72E Les arts

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2360	3	Les avant-gardes historiques
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
PHI 2255	3	Théories esthétiques

Bloc 72Y Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2282	3	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LNG 2340	3	Langues secondes
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3075	3	Traduction et cultures
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-110-4-0 Version 07 (A03)

Mineure en études italiennes

Objectifs

La mineure en études italiennes permet d'acquérir des connaissances en langue, en littérature et en civilisation italiennes. Elle s'adresse à des étudiants issus d'horizons divers (cégeps, autres disciplines, marché du travail) recherchant une formation complémentaire en études italiennes. Combinée à une majeure dans une discipline connexe, la mineure peut mener à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes (baccalauréat par cumul). Combinée à d'autres programmes en langues modernes, cette mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études italiennes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 72

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Civilisation

Obligatoire - 3 crédits.

ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne

Bloc 72B Langue

Option - Maximum 15 crédits.

ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé

Bloc 72C Lettres et société

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ANT 3867	3	Culture et société italienne
HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise
HST 2127	3	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2284	3	L'Italie aux 19e et 20e siècles
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 2110	3	Le roman italien contemporain
ITL 2120	3	Le théâtre italien du 20e siècle
ITL 2150	3	La poésie Italienne du 20e siècle
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
ITL 2195	3	Société et culture en Italie
ITL 2880	3	L'Italie méditerranéenne

Bloc 72D Disciplines connexes

Option - Maximum 3 crédits.

HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 2282	3	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LNG 2340	3	Langues secondes

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-110-7-0 Version 00 (E99)

Module en langue et culture italiennes

Objectifs

Le module en langue et culture italiennes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Module sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2040	3	Italien parlé

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise
HST 1041	3	L'Europe moderne
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 2110	3	Le roman italien contemporain
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945

Programme 1-092-4-0 Version 02 (A01)

Mineure en études latino-américaines

Objectifs

Ce programme se caractérise par une approche multidisciplinaire et des enseignements centrés sur une région particulière. Il offre aux étudiants la possibilité d'acquérir une meilleure connaissance de l'Amérique latine. Il vise à offrir une formation polyvalente qui mène au marché du travail (fonction publique, communications, coopération internationale, affaires et enseignement).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui a déjà une bonne connaissance de la langue espagnole ou de la langue portugaise peut, avec l'accord du responsable, remplacer les crédits du bloc 70 E par autant de crédits choisis parmi les cours d'autres blocs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études latino-américaines. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

LAA 1101	3	Amérique latine : cours synthèse

Bloc 70B Aires culturelles

Option - 3 crédits.

ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine

Bloc 70C Histoire

Option - 3 crédits.

ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine

Bloc 70D Économie et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
POL 2830	3	L'Amérique latine

Bloc 70E Langues

Option - 6 crédits.

ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)

ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)

Bloc 70F Histoire et développement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
POL 3830	3	Développement et politique au Mexique
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques

Bloc 70G Arts, cultures et littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 2220	3	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
ANT 3881	3	Mésoamérique ancienne
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2300	3	Voix de l'Amérique latine
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ESP 3311	3	Littérature de la Conquête
ESP 3312	3	Littérature de l'Indépendance
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3326	3	Narration et théâtre hispano-américains
ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations
HAR 2510	3	L'art baroque en Amérique latine
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne

Bloc 70H Croissance et développement

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 3044	3	Anthropologie et développement
DMO 1010	3	Problèmes de population contemporains
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
SOL 3201	3	Développement international

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-091-4-1 Version 00 (A14)

Mineure en études lusophones

Objectifs

La mineure en études lusophones permet d'acquérir des connaissances en langue portugaise, en littérature et en culture lusophones. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études lusophones. Le programme est associé au secteur Arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PTG 1100	3	Le monde lusophone
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne

Bloc 70B Langue

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
PTG 2050	3	Portugais : langue étrangère

Bloc 70C Lettres et société

Option - Maximum 6 crédits.

PTG 2030	3	Lectures dirigées en études lusophones
PTG 2270	3	Portugal-Canada: parcours interculturels
PTG 2652	3	Théâtre et cinéma lusophones
PTG 2700	3	Introduction à la traduction lusophone

Bloc 70D Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
HAR 2510	3	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3510	3	Les arts modernes en Amérique latine
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
LLM 1000	3	Espaces linguistiques

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-091-7-0 Version 01 (A10)

Module en langue portugaise et cultures lusophones

Objectifs

Le Module en langue portugaise et cultures lusophones est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Module sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
HAR 2510	3	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3510	3	Les arts modernes en Amérique latine
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
PTG 1100	3	Le monde lusophone
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne

Programme 1-130-5-0 Version 00 (H03)

Certificat en études néo-helléniques

Objectifs

Le programme est multidisciplinaire et trilingue. Il a pour but de former des néo-hellénistes compétents dans plusieurs sphères d'activités : enseignement de la langue, de la littérature, de l'histoire ou de la civilisation de la Grèce moderne dans les écoles hellénophones de Montréal, dans le domaine de la recherche universitaire de ces mêmes disciplines ou dans le domaine des services offerts à la communauté.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît déjà la langue grecque moderne doit remplacer les 12 crédits des cours GRM 1901, 1902, 1903 et 1904

en tout ou en partie selon le niveau atteint, par autant de crédits choisis parmi les cours du bloc 72B.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études néo-helléniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 72

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Langue

Option - Maximum 12 crédits.

GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)

Bloc 72B Lettres et civilisation

Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.

GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
GRM 1201	3	Cinéma grec
GRM 3000	3	Programme de lecture
GRM 3005	3	Prose néo-hellénique
GRM 3006	3	Poésie néo-hellénique
GRM 3100	3	Traduction littéraire grec-français
HST 2282	3	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
LLM 1000	3	Espaces linguistiques

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-130-7-0 Version 00 (E99)

Module en langue et culture néo-helléniques

Objectifs

Le module en langue et culture néo-helléniques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Module sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
GRM 1201	3	Cinéma grec
POL 3851	3	Intégration européenne

Programme 1-121-7-0 Version 00 (E99)

Module en langue et culture russes

Objectifs

Le module en langue et culture russes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Module sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
POL 2280	3	Le système politique de la Russie
POL 2281	3	Les États postsoviétiques
POL 2801	3	La politique étrangère de la Russie

Programme 1-140-1-0 Version 00 (A14)

Baccalauréat spécialisé en littérature comparée (B.A.)

Objectifs

Ce programme offre à l'étudiant une formation spécialisée en littérature comparée, de pair à une ouverture sur les cultures et l'apprentissage intensif d'au moins deux langues. Il a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir une connaissance approfondie des théories littéraires à propos de la littérature comparée, de son apparition comme discipline autonome jusqu'aux recherches contemporaines et interdisciplinaires. Il permet à l'étudiant de se façonner un programme en études comparatives, soit en savoirs et théories littéraires, soit en traditions littéraires comparées, soit en médias, soit orienté vers l'interculturel. Ce programme vise à doter l'étudiant :

- d'une formation théorique et critique sur l'analyse des rapports interculturels
- de connaissances sur les relations entre divers médias dans le domaine de l'expression culturelle
- d'apprentissages substantiels de plusieurs littératures dans au moins deux domaines linguistiques
- d'une réflexion systématique, de nature épistémologique, sur l'organisation du savoir.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Il est recommandé d'utiliser les crédits du bloc 70J à l'apprentissage d'une 3e ou d'une 4e langue.

Cheminement Honor

L'étudiant qui réussit au moins 54 crédits du baccalauréat, en maintenant une moyenne cumulative de 3,7, peut choisir le cheminement Honor. Il doit suivre les cours du bloc 70V (9 crédits) : LCO 4000 Projet de recherche 1, LCO 4001 Projet de recherche 2, sous la supervision d'un professeur, et un cours du bloc 70W (3 crédits) : séminaire à option des cycles supérieurs en littérature comparée (niveau 6000).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 75 à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2200	3	Modalités de l'analyse comparée
LCO 3010	3	Théories de la littérature

Bloc 70B Bases : savoirs et théories littéraires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2060	3	Rhétorique et interprétation
LCO 3030	3	L'essai comme pensée littéraire
LCO 3050	3	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70C Bases : traditions littéraires comparées

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

LCO 1050	3	Discours épique
LCO 1080	3	La littérature québécoise en comparaison
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2070	3	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 3040	3	Comparatismes interaméricains

Bloc 70D Bases : médias

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2090	3	Le livre et ses avatars
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
LCO 3060	3	Lectures numériques

Bloc 70E Bases : interculturel

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 2300	3	Pratiques culturelles
LCO 3020	3	Littérature et diversité humaine

Bloc 70F Spécialisation : savoirs et théories littéraires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

FAS 1005	3	Introduction aux sciences humaines
FAS 1070	3	Avènement du monde contemporain
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 3015	3	Psychanalyse et philosophie
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3730	3	Herméneutique philosophique
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale

Bloc 70G Spécialisation : traditions littéraires comparées

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 2005	3	English Studies in a Comparatist Context
ANG 2153	3	British Literature 1790 to 1900
ANG 2173	3	American Literature 1776 to 1900
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ARA 2050	3	Littérature arabe
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 3222	3	Cervantes et le roman du Siècle d'or
FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
REL 1930	3	Bible, art et littérature

Bloc 70H Spécialisation : médias

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

AES 2014	3	Le cinéma chinois
AES 3021	3	Le cinéma japonais
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ANG 1700	3	Literature and Film
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CIN 1107	3	Cinémas nationaux
CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
COM 2001	3	Communication et mondialisation
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 3360	3	La représentation théâtrale
HAR 1145	3	L'oeuvre d'art et ses récits
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3065	3	Arts modernes et postmodernes
HAR 3230	3	Approche sociologique de l'art
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945

Bloc 70I Spécialisation : interculturel

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
ALL 1310	3	Civilisation allemande
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
ARA 2001	3	Études arabes interdisciplinaires
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
HST 1062	3	L'Asie de l'Est et du Sud-Est
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 2880	3	L'Italie méditerranéenne
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3075	3	Traduction et cultures

Bloc 70J Langues

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits. Choix minimum de deux langues

ALL 1012	3	Allemand parlé 1
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1
ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 1380	3	Allemand parlé 2
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 1914	3	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1907	3	Anglais 7 (niveau C1)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)

CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)

Bloc 70V Cheminement Honor

Option - maximum 9 crédits

LCO 4000	3	Projet de recherche Honor 1
LCO 4001	6	Projet de recherche Honor 2

Bloc 70W Cheminement Honor

Option - maximum 3 crédits

LCO 6004	3	Poétique
LCO 6011	3	Traduction littéraire
LCO 6019	3	Psychanalyse et littérature
LCO 6100	3	Épistémologie de la littérature
LCO 6111	3	Théories du genre (gender)
LCO 6210	3	Culture et mondialisation
LCO 6312	3	Problèmes de la représentation
LCO 6350	3	Littératures européennes comparées
LCO 6467	3	Littérature et philosophie
LCO 6469	3	Littératures et savoirs
LCO 6540	3	Séminaire de recherche
LCO 6546	3	Littérature et médias
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées

Programme 1-140-2-0 Version 02 (A15)

Majeure en littérature comparée

Objectifs

Le programme a comme objectif principal la spécialisation dans la discipline dans son état actuel. Cette formation comporte plusieurs volets : la maîtrise des bases de la discipline, une ouverture systématique à d'autres cultures, y compris non occidentales, la capacité de réfléchir de façon cohérente et systématique à des problèmes particuliers et d'apporter des réponses basées sur la recherche autonome, et une ouverture interdisciplinaire pour mieux rendre compte de certains phénomènes complexes qui ne peuvent être cernés de façon adéquate à travers un strict cloisonnement disciplinaire. Les diplômés du programme auront ainsi une excellente connaissance des développements actuels de notre discipline en Europe et en Amérique du Nord, et posséderont les outils essentiels à la poursuite des études supérieures au Canada aussi bien qu'à l'étranger.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant peut substituer aux cours du bloc 70 F des cours de langue avancés. La Faculté recommande à l'étudiant qui ne maîtrise que deux langues d'utiliser les six crédits de cours au choix à l'apprentissage d'une troisième langue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en littérature comparée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 70

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 21 crédits.

LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 2200	3	Modalités de l'analyse comparée
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LCO 3030	3	L'essai comme pensée littéraire

Bloc 70B Comparaisons littéraires

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LCO 1050	3	Discours épique
LCO 1080	3	La littérature québécoise en comparaison
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2060	3	Rhétorique et interprétation
LCO 2070	3	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 3000	3	Cours thématique
LCO 3040	3	Comparatismes interaméricains
LCO 3050	3	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70C Interdisciplinaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

FAS 1005	3	Introduction aux sciences humaines
FAS 1070	3	Avènement du monde contemporain
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2090	3	Le livre et ses avatars
LCO 2300	3	Pratiques culturelles
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
LCO 3020	3	Littérature et diversité humaine
LCO 3060	3	Lectures numériques

Bloc 70D Ouverture aux autres disciplines

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
FAS 1020	3	Le monde Antique
FAS 1050	3	L'invention de l'homme moderne
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3075	3	Traduction et cultures
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

Bloc 70E Aires culturelles

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand

ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ARA 2050	3	Littérature arabe
CIN 1107	3	Cinémas nationaux
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
ITL 2880	3	L'Italie méditerranéenne
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne

Bloc 70F Langues

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)

Bloc 70Z

Choix - 6 crédits.

Programme 1-140-4-0 Version 01 (A98)

Mineure en littérature comparée

Objectifs

Ce programme a pour objectif d'initier l'étudiant aux études en littérature comparée. Il vise à préparer l'étudiant aux études supérieures en littérature comparée et dans d'autres départements de littérature, et à offrir une formation complémentaire à tous ceux qui sont inscrits dans les divers programmes de lettres.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui ne possède pas une troisième langue est invité à utiliser les 6 crédits au choix pour s'initier à une langue étrangère.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en littérature comparée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Méthodologies

Obligatoire - 6 crédits.

LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture

Bloc 70B Littérature

Option - 6 crédits.

LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LCO 1050	3	Discours épique
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2060	3	Rhétorique et interprétation
LCO 2070	3	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 2200	3	Modalités de l'analyse comparée
LCO 3000	3	Cours thématique
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LCO 3030	3	L'essai comme pensée littéraire
LCO 3050	3	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70C Interdisciplinaire

Option - 6 crédits.

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
FAS 1005	3	Introduction aux sciences humaines
FAS 1070	3	Avènement du monde contemporain
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2090	3	Le livre et ses avatars
LCO 2300	3	Pratiques culturelles
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
LCO 3020	3	Littérature et diversité humaine
LCO 3060	3	Lectures numériques
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 2200	3	Nietzsche
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Bloc 70D Aires culturelles

Option - 6 crédits.

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ARA 2050	3	Littérature arabe
CIN 1107	3	Cinémas nationaux
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LCO 1080	3	La littérature québécoise en comparaison
LCO 3040	3	Comparatismes interaméricains
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne
QCF 1050	3	Introduction au Québec

Bloc 70Z

Choix - 6 crédits.

Programme 1-185-5-2 Version 00 (A97)

Certificat de traduction troisième langue

Objectifs

Le Certificat de traduction troisième langue est un programme interdisciplinaire au niveau du 1er cycle faisant appel aux cours du Département de linguistique et de traduction (TRA) et aux cours du Département de littératures et de langues modernes (ALL et ESP). Ce programme offre une formation adaptée aux besoins des étudiants en traduction, en études allemandes et en études hispaniques, par un choix équilibré de cours de sigle TRA (couvrant la traduction anglais-français) et de cours de la troisième langue pour :

- ajouter une troisième langue au champ de compétences des étudiants en traduction anglais-français, en vue de leur donner un atout supplémentaire dans leur formation professionnelle;
- permettre aux étudiants faisant des études dans une troisième langue d'acquérir un complément de formation de niveau professionnel en traduction de la troisième langue vers le français ainsi qu'une base en traduction anglais-français.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en traduction troisième langue. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits. Il comporte un tronc commun (segment 01) et est offert avec deux orientations : l'orientation Traduction allemand-français (segment 81) l'orientation Traduction espagnol-français, français-espagnol (segment 82).

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : de 15 à 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A

Option - 3 crédits.

ALL 3191	1.5	AHE	JS	Travail dirigé en traduction 1
ALL 3191	1.5	AHE	JS	Travail dirigé en traduction 1
ALL 3192	1.5	AHE	JS	Travail dirigé en traduction 2
ALL 3192	1.5	AHE	JS	Travail dirigé en traduction 2
ESP 3900	3	Travail dirigé en traduction		
ESP 3900	3	Travail dirigé en traduction		

Bloc 01B

Option - 6 crédits.

ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ESP 2536	3	Grammaire avancée
ESP 2536	3	Grammaire avancée
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1400	3	Recherche documentaire et terminologique
TRA 1400	3	Recherche documentaire et terminologique

Bloc 01C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 2210	3	Langues scientifique et technique
TRA 2210	3	Langues scientifique et technique
TRA 2220	3	Langues commerciale et économique
TRA 2220	3	Langues commerciale et économique
TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction
TRA 3250	3	Langue et traduction informatiques
TRA 3250	3	Langue et traduction informatiques
TRA 3580	3	Traduction littéraire
TRA 3580	3	Traduction littéraire

Bloc 01Z

Choix - 3 crédits.

Segment 81 Propre à l'orientation Traduction allemand-français

L'Orientation comporte de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 81A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3112	3	Traduction avancée 2

ALL 3112	3	Traduction avancée 2
ALL 3131	3	Traduction spécialisée
ALL 3131	3	Traduction spécialisée
ALL 3145	3	Traduire la diversité de l'espace germanophone
ALL 3145	3	Traduire la diversité de l'espace germanophone

Bloc 81B

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2250	3	Le Siècle des Lumières et ses ombres
ALL 2250	3	Le Siècle des Lumières et ses ombres
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain

Segment 82 Propre à l'orient. Traduction espagnol-français, franç.-esp.

L'Orientation comporte de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 82A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol

Bloc 82B

Option - Maximum 6 crédits.

ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2651	3	Poésie et discours hispaniques : méthode
ESP 2651	3	Poésie et discours hispaniques : méthode
ESP 2652	3	Récit et théâtre hispaniques : méthode
ESP 2652	3	Récit et théâtre hispaniques : méthode
ESP 3252	3	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle
ESP 3252	3	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine
ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine
ESP 3444	3	Écriture féminine hispanique
ESP 3444	3	Écriture féminine hispanique
ESP 3537	3	Espagnol moderne
ESP 3537	3	Espagnol moderne
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique

Département de mathématiques et de statistique

Pavillon André-Aisenstadt, bureau 5186
Téléphone : 514-343-6111, poste 1693
Télécopieur : 514-343-5700

Les mathématiques se sont de tout temps inscrites dans le grand courant du développement de la science. Tantôt innovatrices, tantôt à la remorque des autres sciences, elles se sont imposées dans les développements scientifiques ou technologiques.

En collaboration avec les départements de démographie, d'informatique et de recherche opérationnelle, de physique et de sciences économiques, le Département offre des baccalauréats spécialisés bidisciplinaires en Démographie et Statistique, en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique et en Mathématiques et Économie, pouvant mener à des études supérieures dans l'une ou l'autre discipline.

Le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement des mathématiques au secondaire.

Programme 1-190-1-0 Version 18 (H15)

Baccalauréat spécialisé en mathématiques (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme, qui comporte sept orientations, vise à initier l'étudiant aux sujets principaux des mathématiques, de la statistique, de l'actuariat et de la finance mathématique. Il vise aussi le développement de la démarche scientifique : esprit d'analyse et de synthèse, rigueur, aptitude à résoudre des problèmes. Ces aptitudes préparent tant au marché du travail qu'aux études supérieures.

L'orientation Actuariat, en plus de développer l'esprit mathématique, prépare aux examens professionnels des sociétés d'actuaires. L'orientation Actuariat COOP intègre dans la formation des expériences en milieu de travail.

L'orientation Mathématiques financières offre aux étudiants une formation de base en mathématiques, statistique, finance, informatique et économie pour leur permettre de résoudre des problèmes du monde financier.

L'orientation Mathématiques pures et appliquées offre aux étudiants une introduction systématique aux grands chapitres des mathématiques, aux sujets menant aux applications et à divers outils informatiques.

L'orientation Sciences Mathématiques offre une solide initiation aux mathématiques, à un éventail de disciplines connexes et à plusieurs outils immédiatement utiles sur le marché du travail.

L'orientation Statistique offre une solide formation de base en statistique qui intègre logiciels statistiques, informatique et méthodes numériques. L'orientation Statistique COOP intègre dans la formation des expériences en milieu de travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18

crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 02) et est offert selon sept orientations :

- orientation Actuariat (segments 02 et 75) avec 57 crédits obligatoires, 30 à option et 3 crédits au choix.
- orientation Actuariat COOP (segments 02 et 76) avec 63 crédits obligatoires et 27 crédits à option.
- orientation Mathématiques pures et appliquées (segments 02 et 77) avec 63 crédits obligatoires, 24 à option et 3 crédits au choix.
- orientation Sciences mathématiques (segments 02 et 78) avec 26 crédits obligatoires, 55 à option et 9 crédits au choix.
- orientation Statistique (segments 02 et 79) avec 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 crédits au choix.
- orientation Statistique COOP (segments 02 et 80) avec 66 crédits obligatoires, 24 crédits à option.
- orientation Mathématiques financières (segments 02 et 81) avec 62 crédits obligatoires, 25 à option et 3 crédits au choix.

L'étudiant inscrit dans une orientation COOP, doit aussi s'inscrire à un stage hors programme.

Segment 02 Commun aux sept orientations

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

Bloc 02A

Obligatoire - 23 crédits.

MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1500	4	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Segment 75 Propre à l'orientation Actuariat

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 34 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 75A Mathématiques de l'aléatoire et actuarielles

Obligatoire - 27 crédits.

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2250	3	Mathématiques de l'assurance-vie 1
ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3251	3	Théorie du risque
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 75B Outils informatiques de base

Obligatoire - 7 crédits.

IFT 1177	3	Chiffrier et bases de données : compléments
IFT 1178	3	Programmation d'applications en VB
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

Bloc 75C Compléments de mathématiques et de statistique

Option - Maximum 6 crédits.

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 6111	3	Mesure et intégration
MAT 6112	3	Analyse fonctionnelle
MAT 6717	3	Probabilités
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2100	3	Théorie de la décision
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques
STT 3505	3	Données catégorielles
STT 3700	3	Inférence statistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique

Bloc 75D Compléments d'actuariat

Option - Minimum 15 crédits, maximum 21crédits.

ACT 2242	3	Finance corporative
ACT 2243	3	Investissements
ACT 2251	3	Mathématiques de l'assurance-vie 2
ACT 3201	3	Mathématiques des régimes de rentes
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3281	3	Laboratoire d'actuariat
ACT 3284	3	Modèles en assurance IARD
MAT 2000	3	Stage 1
MAT 3000	3	Stage 2
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie

Bloc 75Y Contributions d'autres disciplines

Option - 9 crédits.

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	Comptabilité 1
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 3245	3	Simulation et modèles

Bloc 75Z

Choix - 3 crédits.

Segment 76 Propre à l'orientation Actuariat COOP

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires et 27 crédits à option.
Les étudiants doivent aussi réussir un stage hors programme MAT 3001 (Stage 3).

Bloc 76A Mathématiques de l'aléatoire et actuarielles

Obligatoire - 27 crédits.

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2250	3	Mathématiques de l'assurance-vie 1
ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3251	3	Théorie du risque
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 76B Outils informatiques de base

Obligatoire - 7 crédits.

IFT 1177	3	Chiffrier et bases de données : compléments
IFT 1178	3	Programmation d'applications en VB
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

Bloc 76C Compléments de mathématiques et de statistique

Option - Maximum 6 crédits.

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 6111	3	Mesure et intégration
MAT 6112	3	Analyse fonctionnelle
MAT 6717	3	Probabilités
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2100	3	Théorie de la décision
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques
STT 3505	3	Données catégorielles
STT 3700	3	Inférence statistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique

Bloc 76D Compléments d'actuariat

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

ACT 2242	3	Finance corporative
ACT 2243	3	Investissements
ACT 2251	3	Mathématiques de l'assurance-vie 2
ACT 3201	3	Mathématiques des régimes de rentes
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3281	3	Laboratoire d'actuariat
ACT 3284	3	Modèles en assurance IARD
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie

Bloc 76E

Obligatoire - 6 crédits.

MAT 2000	3	Stage 1
MAT 3000	3	Stage 2

Bloc 76Y Contributions d'autres disciplines

Option - 9 crédits.

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	Comptabilité 1
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 3245	3	Simulation et modèles

Segment 77 Propre à l'orientation Mathématiques pures et appliquées

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 77A Analyse, algèbre et géométrie

Obligatoire - 33 crédits.

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 2611	3	Algèbre 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques

Bloc 77B Outils informatiques de base

Obligatoire - 7 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur

Bloc 77C Compléments de mathématiques et de statistique

Option - Maximum 3 crédits.

MAT 2000	3	Stage 1

MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques

Bloc 77D Compléments mathématiques 2

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

MAT 3000	3	Stage 2
MAT 3060	3	Logique
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 3363	3	Topologie
MAT 3431	3	Théorie de l'optimisation
MAT 3450	3	Modélisation mathématique
MAT 3632	3	Théorie des nombres
MAT 3661	3	Théorie de Galois
MAT 4000	3	Mémoire de fin d'études
MAT 6111	3	Mesure et intégration
MAT 6112	3	Analyse fonctionnelle
MAT 6717	3	Probabilités

Bloc 77Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 3801	3	Économie financière
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3131	3	Mécanique classique 2
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2100	3	Théorie de la décision
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques
STT 3505	3	Données catégorielles
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3700	3	Inférence statistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique

Bloc 77Z

Choix - 3 crédits.

Segment 78 Propre à l'orientation Sciences mathématiques

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 55 crédits à option et 9 crédits au choix.

Bloc 78A Compléments

Obligatoire - 3 crédits.

MAT 1410	3	Calcul 2

Bloc 78B Outils informatiques de base

Option - 7 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1177	3	Chiffrier et bases de données : compléments
IFT 1178	3	Programmation d'applications en VB
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

Bloc 78C Compléments mathématiques

Option - Minimum 36 crédits, maximum 39 crédits.

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 3230	3	Finance mathématique
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
MAT 1101	3	Mathématiques fondamentales
MAT 1301	3	Mathématiques élémentaires
MAT 1334	4	Géométrie euclidienne
MAT 2000	3	Stage 1
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 2611	3	Algèbre 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques
MAT 3000	3	Stage 2
MAT 3060	3	Logique

MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 3363	3	Topologie
MAT 3431	3	Théorie de l'optimisation
MAT 3450	3	Modélisation mathématique
MAT 3632	3	Théorie des nombres
MAT 3661	3	Théorie de Galois
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2100	3	Théorie de la décision
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques
STT 3505	3	Données catégorielles
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3700	3	Inférence statistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique

Bloc 78Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2811	3	Dynamique des populations
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 3801	3	Économie financière
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles
HEC 3015	3	Management (3040013)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (3090016)
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 3245	3	Simulation et modèles
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3131	3	Mécanique classique 2
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles

Bloc 78Z

Choix - 9 crédits.

Segment 79 Propre à l'orientation Statistique

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 37 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 3 crédits au choix.
Afin d'obtenir l'accréditation de la Société statistique du Canada au niveau A-Stat, l'étudiant doit prendre trois cours du bloc 79 Y dans la même discipline.

Bloc 79A Compléments de mathématiques

Obligatoire - 12 crédits.

MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2717	3	Processus stochastiques

Bloc 79B Éléments de statistique

Obligatoire - 18 crédits.

STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3700	3	Inférence statistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique

Bloc 79C Outils informatiques de base

Obligatoire - 7 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

Bloc 79D Outils informatiques avancés

Option - Maximum 12 crédits.

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 3245	3	Simulation et modèles

Bloc 79E Compléments en mathématiques

Option - Maximum 12 crédits.

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 3431	3	Théorie de l'optimisation
MAT 6111	3	Mesure et intégration
MAT 6112	3	Analyse fonctionnelle

Bloc 79F Mathématiques financières et de l'assurance

Option - Maximum 12 crédits.

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2250	3	Mathématiques de l'assurance-vie 1

ACT 2251	3	Mathématiques de l'assurance-vie 2
ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3201	3	Mathématiques des régimes de rentes
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3251	3	Théorie du risque
ACT 3281	3	Laboratoire d'actuariat
ACT 3284	3	Modèles en assurance IARD

Bloc 79G Compléments en probabilités et statistique 1

Option - Maximum 9 crédits.

MAT 2000	3	Stage 1
STT 2100	3	Théorie de la décision
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 4000	3	Mémoire de fin d'études

Bloc 79H Compléments en probabilités et statistique 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

MAT 3000	3	Stage 2
MAT 6717	3	Probabilités
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques
STT 3505	3	Données catégorielles
STT 3510	3	Biostatistique

Bloc 79Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 9 crédits, maximum 13 crédits.

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 3002	2	Bioéthique
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Collecte : source des informations
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 3801	3	Économie financière
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique

Bloc 79Z

Choix - 3 crédits.

Segment 80 Propre à l'orientation Statistique COOP

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 43 crédits obligatoires et 24 crédits à option.
Les étudiants doivent aussi réussir un stage hors programme MAT 3001 (Stage 3). Afin d'obtenir l'accréditation de la Société statistique du Canada au niveau A-Stat, l'étudiant doit prendre trois cours du bloc 80 Y dans la même discipline.

Bloc 80A Compléments de mathématiques

Obligatoire - 12 crédits.

MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2717	3	Processus stochastiques

Bloc 80B Éléments de statistique

Obligatoire - 18 crédits.

STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3700	3	Inférence statistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique

Bloc 80C Outils informatiques de base

Obligatoire - 7 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

Bloc 80D Outils informatiques avancés

Option - Maximum 12 crédits.

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 3245	3	Simulation et modèles

Bloc 80E Compléments en mathématiques

Option - Maximum 12 crédits.

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 3431	3	Théorie de l'optimisation
MAT 6111	3	Mesure et intégration
MAT 6112	3	Analyse fonctionnelle

Bloc 80F Mathématiques financières et de l'assurance

Option - Maximum 12 crédits.

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2250	3	Mathématiques de l'assurance-vie 1
ACT 2251	3	Mathématiques de l'assurance-vie 2

ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3201	3	Mathématiques des régimes de rentes
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3251	3	Théorie du risque
ACT 3281	3	Laboratoire d'actuariat
ACT 3284	3	Modèles en assurance IARD

Bloc 80G Compléments en probabilités et statistique

Option - Maximum 15 crédits.

MAT 6717	3	Probabilités
STT 2100	3	Théorie de la décision
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques
STT 3505	3	Données catégorielles
STT 3510	3	Biostatistique

Bloc 80H

Obligatoire - 6 crédits.

MAT 2000	3	Stage 1
MAT 3000	3	Stage 2

Bloc 80Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 9 crédits, maximum 13 crédits.

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 3002	2	Bioéthique
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Collecte : source des informations
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 3801	3	Économie financière
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique

Segment 81 Propre à l'orientation Mathématiques financières

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, 25 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 81A Mathématiques de l'aléatoire et la finance

Obligatoire - 39 crédits.

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2242	3	Finance corporative
ACT 2243	3	Investissements
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3282	3	Laboratoire de mathématiques financières
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2717	3	Processus stochastiques
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3220	3	Méthodes de prévision

Bloc 81B Outils informatiques de base

Option - 7 crédits.

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1177	3	Chiffrier et bases de données : compléments
IFT 1178	3	Programmation d'applications en VB
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

Bloc 81C Compléments de mathématiques

Option - Maximum 9 crédits.

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 3431	3	Théorie de l'optimisation
MAT 6111	3	Mesure et intégration
MAT 6717	3	Probabilités

Bloc 81D Compléments d'actuariat

Option - Maximum 9 crédits.

ACT 2250	3	Mathématiques de l'assurance-vie 1
ACT 2251	3	Mathématiques de l'assurance-vie 2
ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3251	3	Théorie du risque

Bloc 81E Compléments de statistique

Option - Maximum 9 crédits.

STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2100	3	Théorie de la décision
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques

Bloc 81F Compléments de finance

Option - Maximum 6 crédits.

MAT 2000	3	Stage 1
MAT 3000	3	Stage 2
MAT 4000	3	Mémoire de fin d'études

Bloc 81G Compléments d'informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2

Bloc 81H Éléments d'économie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 3801	3	Économie financière

Bloc 81Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-190-2-0 Version 13 (H15)

Majeure en mathématiques

Objectifs

Ce programme vise à donner à l'étudiant une culture mathématique suffisante pour qu'il puisse travailler utilement dans un domaine scientifique où les mathématiques jouent un rôle important. Selon le choix des cours à option, ce programme peut préparer à la maîtrise en mathématiques, en mathématiques industrielles, en statistique et en mathématique financière et computationnelle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en mathématiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 29 crédits obligatoires, 25 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 71A Éléments

Obligatoire - 29 crédits.

IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1500	4	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Bloc 71B Compléments

Option - 22 crédits.

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 3230	3	Finance mathématique
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 2611	3	Algèbre 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques
MAT 3060	3	Logique
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 3363	3	Topologie

MAT 3431	3	Théorie de l'optimisation
MAT 3450	3	Modélisation mathématique
MAT 3632	3	Théorie des nombres
MAT 3661	3	Théorie de Galois
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2100	3	Théorie de la décision
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques
STT 3505	3	Données catégorielles
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3700	3	Inférence statistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique

Bloc 71Y

Option - Minimum 3 crédits, maximum 4 crédits.

BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2811	3	Dynamique des populations
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GLG 1952	3	Géologie générale
IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3131	3	Mécanique classique 2

Bloc 71Z

Choix - 6 crédits.

Programme 1-190-4-0 Version 09 (A00)

Mineure en mathématiques

Objectifs

Ce programme vise à apporter à l'étudiant une connaissance mathématique de base pour qu'il puisse travailler utilement dans un milieu où les mathématiques sont présentes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en mathématiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 22 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 2 crédits au choix. S'il y avait passage de la mineure à la majeure ou au spécialisé, le cours IFT 1850 y serait transféré comme cours au choix.

Bloc 71A Éléments

Obligatoire - 22 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1500	4	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Bloc 71B Compléments

Option - Minimum 3 crédits, maximum 7 crédits.

ACT 1240	3	Mathématiques financières
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1101	3	Mathématiques fondamentales
MAT 1301	3	Mathématiques élémentaires
MAT 1334	4	Géométrie euclidienne

MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 3060	3	Logique
MAT 3632	3	Théorie des nombres
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 71Y Disciplines connexes

Option - Maximum 3 crédits.

BIO 1803	3	Écologie et environnement
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	Comptabilité 1
IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1177	3	Chiffrier et bases de données : compléments
IFT 1178	3	Programmation d'applications en VB
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers

Bloc 71Z

Choix - 2 crédits.

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Statistique (B. Sc.)

Voir sous le Département de démographie.

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie (B. Sc.)

Voir sous le Département de sciences économiques.

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique (B. Sc.)

Voir sous le Département d'informatique et de recherche opérationnelle.

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique (B. Sc.)

Voir sous le Département de physique.

Département de philosophie

2910, boul. Édouard-Montpetit
Téléphone : 514-343-6464
Télécopieur : 514-343-7899

L'enseignement de la philosophie compte parmi les traditions de l'Université de Montréal. Cet enseignement a néanmoins évolué de façon notable dans notre milieu institutionnel. Au fil des ans, le Département de philosophie s'est acquis une réputation enviable parmi les unités analogues des universités québécoises et canadiennes.

Par l'orientation de ses programmes et les compétences représentées dans son corps professoral, le Département de philosophie couvre l'éventail des problématiques actuelles de la discipline. Le champ des enseignements dispensés comprend la philosophie ancienne, la philosophie médiévale, la philosophie chinoise classique, la philosophie moderne et contemporaine, mais aussi la métaphysique, l'esthétique, la philosophie politique, l'éthique, la logique, la philosophie du langage et des sciences, etc.; tant la philosophie anglo-américaine que la philosophie continentale contemporaine font partie du programme de formation. À partir des acquis de son histoire, la philosophie vise à développer une conception intégrée de la culture humaine, en même temps qu'elle forme aux méthodes d'analyse et à la réflexion critique. À notre époque plus que jamais, elle intervient dans des recherches interdisciplinaires sur les fondements et les modalités de l'activité rationnelle, théorique et pratique.

La formule pédagogique de la 1re année, concentrée autour d'un noyau de cours obligatoires, favorise l'acquisition progressive des connaissances de base. Les cours de 2e et de 3e année permettent l'approfondissement des connaissances et l'ouverture à une plus grande spécialisation. Les programmes de 1er cycle préparent ainsi à la recherche spécialisée en même temps qu'ils servent d'assises à une culture universitaire de qualité.

Programme 1-195-1-0 Version 12 (A14)

Baccalauréat spécialisé en philosophie (B.A.)

Objectifs

L'objectif de ce programme est de donner une solide formation de base dans les grands champs de la philosophie tout en fournissant une spécialisation préparant de façon optimale aux études supérieures.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Durant sa première année, l'étudiant ne s'inscrit qu'à des cours de sigle PHI. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs,

au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 83

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 83A Bases de la philosophie

Obligatoire - 18 crédits.

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

Bloc 83B Histoire de la philosophie 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 2800	3	Platon
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique

Bloc 83C Histoire de la philosophie 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)

Bloc 83D Histoire de la philosophie 3

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 2605	3	Descartes
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3	L'empirisme moderne

Bloc 83E Philosophie et sciences humaines

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2200	3	Nietzsche
PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2220	3	Philosophie de la perception
PHI 2225	3	Théories philosophiques de la conscience
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 2580	3	Philosophie de l'histoire

Bloc 83F Philosophie éthico-politique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2419	3	Philosophie féministe
PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant

Bloc 83G Philosophie et pensée scientifique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3	Induction et raisonnement scientifique

Bloc 83H Cours approfondis

Option - Minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.

PHI 3005	3	Logique 3
PHI 3015	3	Psychanalyse et philosophie
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3365	3	Philosophie de la biologie
PHI 3510	3	Problèmes de philosophie moderne
PHI 3530	3	Le rationalisme moderne
PHI 3615	3	Éthique et psychologie morale
PHI 3625	3	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3	Philosophie de l'action
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3645	3	La critique de la faculté de juger
PHI 3660	3	Philosophie du droit
PHI 3685	3	Problèmes d'éthique appliquée
PHI 3710	3	Philosophie anglo-américaine
PHI 3730	3	Herméneutique philosophique

PHI 3735	3	Gadamer et l'herméneutique
PHI 3745	3	Conceptions philosophiques du soi
PHI 3755	3	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3	Heidegger
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne
PHI 3802	3	Philosophie néo-platonicienne
PHI 3805	3	Aristote : éthique et politique
PHI 3820	3	La métaphysique d'Aristote
PHI 3866	3	Problèmes de philosophie médiévale
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3	Philosophie de la religion

Bloc 83I Philosophie orientale

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois

Bloc 83L Langues

Option - Maximum 12 crédits.

ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 1914	3	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 83Y Initiations complémentaires

Option - Minimum 9 crédits, maximum 13 crédits.

ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 2026	3	Anthropologie politique
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 2200	3	Communication, sens et discours
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
FAS 1005	3	Introduction aux sciences humaines
FAS 1020	3	Le monde Antique
FAS 1050	3	L'invention de l'homme moderne
FAS 1070	3	Avènement du monde contemporain
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HAR 1165	3	Introduction aux arts de l'an -800 à 800
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2252	3	L'art des Lumières
HAR 2294	3	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1101	3	Mathématiques fondamentales
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
POL 2230	3	Politiques scientifiques
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident

Bloc 83Z

Choix - 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Programme 1-195-2-0 Version 12 (A14)

Majeure en philosophie

Objectifs

L'objectif de ce programme est de donner une solide formation de base en philosophie aux étudiants qui désirent par ailleurs se donner une formation complémentaire grâce à une mineure dans une autre discipline. Ce programme donne accès à la maîtrise en philosophie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Durant sa 1re année, l'étudiant ne s'inscrit qu'aux cours des blocs 84 A, 84 B et 84 C. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en philosophie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 84

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 84A Bases de la philosophie

Obligatoire - 18 crédits.

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

Bloc 84B Histoire de la philosophie 1

Option - Maximum 12 crédits.

PHI 2800	3	Platon
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique

Bloc 84C Histoire de la philosophie 2

Option - Maximum 9 crédits.

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)

Bloc 84D Histoire de la philosophie 3

Option - Maximum 12 crédits.

PHI 2605	3	Descartes
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3	L'empirisme moderne

Bloc 84E Philosophie et sciences humaines

Option - Maximum 12 crédits.

PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2200	3	Nietzsche
PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2220	3	Philosophie de la perception
PHI 2225	3	Théories philosophiques de la conscience
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 2580	3	Philosophie de l'histoire

Bloc 84F Philosophie éthico-politique

Option - Maximum 12 crédits.

PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2419	3	Philosophie féministe
PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant

Bloc 84G Philosophie et pensée scientifique

Option - Maximum 12 crédits.

PHI 1130	3	Philosophie des sciences

PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3	Induction et raisonnement scientifique

Bloc 84H Cours approfondis

Option - Maximum 9 crédits.

PHI 3005	3	Logique 3
PHI 3015	3	Psychanalyse et philosophie
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3365	3	Philosophie de la biologie
PHI 3510	3	Problèmes de philosophie moderne
PHI 3530	3	Le rationalisme moderne
PHI 3615	3	Éthique et psychologie morale
PHI 3625	3	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3	Philosophie de l'action
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3645	3	La critique de la faculté de juger
PHI 3660	3	Philosophie du droit
PHI 3685	3	Problèmes d'éthique appliquée
PHI 3710	3	Philosophie anglo-américaine
PHI 3730	3	Herméneutique philosophique
PHI 3735	3	Gadamer et l'herméneutique
PHI 3745	3	Conceptions philosophiques du soi
PHI 3755	3	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3	Heidegger
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne
PHI 3802	3	Philosophie néo-platonicienne
PHI 3805	3	Aristote : éthique et politique
PHI 3820	3	La métaphysique d'Aristote
PHI 3866	3	Problèmes de philosophie médiévale
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3	Philosophie de la religion

Bloc 84I Philosophie orientale

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois

Bloc 84Y Initiations complémentaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 10 crédits.

ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 2026	3	Anthropologie politique
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 2200	3	Communication, sens et discours
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
FAS 1005	3	Introduction aux sciences humaines
FAS 1020	3	Le monde Antique
FAS 1050	3	L'invention de l'homme moderne
FAS 1070	3	Avènement du monde contemporain
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HAR 1165	3	Introduction aux arts de l'an -800 à 800
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2252	3	L'art des Lumières
HAR 2294	3	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1101	3	Mathématiques fondamentales
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
POL 2230	3	Politiques scientifiques
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident

Bloc 84Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Programme 1-195-4-0 Version 05 (A09)

Mineure en philosophie

Objectifs

L'objectif de ce programme est d'assurer une initiation rigoureuse à la pensée philosophique aux étudiants qui par ailleurs ont aussi choisi de faire une majeure dans une autre discipline.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en philosophie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 85

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 85A Bases de la philosophie

Obligatoire - 6 crédits.

PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

Bloc 85B Histoire de la philosophie 1

Option - Maximum 9 crédits.

PHI 2800	3	Platon
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique

Bloc 85C Histoire de la philosophie 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)

Bloc 85D Histoire de la philosophie 3

Option - Maximum 9 crédits.

PHI 2605	3	Descartes
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3	L'empirisme moderne

Bloc 85E Philosophie et sciences humaines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2200	3	Nietzsche
PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2220	3	Philosophie de la perception
PHI 2225	3	Théories philosophiques de la conscience
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 2580	3	Philosophie de l'histoire

Bloc 85F Philosophie éthico-politique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2419	3	Philosophie féministe
PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant

Bloc 85G Philosophie et pensée scientifique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 1005	3	Logique 1

PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3	Induction et raisonnement scientifique

Bloc 85I Philosophie orientale

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois

Bloc 85Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Programme 1-198-4-0 Version 02 (A14)

Mineure en éthique et droit

Objectifs

Le programme de mineure en éthique et droit poursuit les objectifs suivants : donner aux étudiants une solide formation de base leur permettant de poser correctement les problèmes éthiques; formuler clairement les enjeux éthiques dans le cadre de situations problématiques; adopter une méthode pluridisciplinaire dans l'analyse et la résolution de problèmes éthiques; former des personnes plus averties face aux choix de société liés aux questions éthiques; permettre de développer une vision personnelle des enjeux liés à l'éthique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en éthique et droit. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Philosophie

Obligatoire - 9 crédits.

PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 3660	3	Philosophie du droit

Bloc 71B Droit

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 1002S	3	Introduction au droit
DRT 1022	3	Fondements du droit 2

Bloc 71C Approfondissement en philosophie

Option - 6 crédits.

PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
PHI 3685	3	Problèmes d'éthique appliquée

Bloc 71D Approfondissement en droit

Option - 6 crédits.

DRT 1010	3	Fondements du droit 1
DRT 2100	3	Droit international public général
DRT 3005	3	Sociologie du droit
DRT 3006	3	Théories du droit
DRT 3010	3	Éthique et droit
DRT 3802	3	Droit des sciences biologiques

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-148-1-5 Version 02 (H16)

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Philosophie (B.A.)

Programme offert conjointement avec le Département de littératures de langue française.

Objectifs

Ce programme intègre les littératures de langue française et la philosophie. Il vise à marier éthique et esthétique, création et critique, sensibilité et raison dans une perspective pluridisciplinaire. Le programme permet aux étudiants d'acquérir une bonne formation générale dans les deux disciplines ainsi qu'une formation spécifiquement conçue pour développer le sens critique, l'esprit de synthèse, la capacité d'analyse et la qualité de l'expression. En outre, ce programme permet d'acquérir de solides bases historiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements philosophiques et littéraires

Obligatoire - 39 crédits.

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature

Bloc 70B Philosophie de la connaissance

Option - Maximum 3 crédits.

PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 3710	3	Philosophie anglo-américaine

Bloc 70C Histoire des littératures de langue française

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise

Bloc 70D Histoire de la philosophie

Option - 6 crédits.

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2605	3	Descartes
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3	L'empirisme moderne
PHI 2800	3	Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois

PHI 3510	3	Problèmes de philosophie moderne
PHI 3530	3	Le rationalisme moderne
PHI 3645	3	La critique de la faculté de juger
PHI 3802	3	Philosophie néo-platonicienne
PHI 3820	3	La métaphysique d'Aristote
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive

Bloc 70E Poétique et parcours de lecture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise

Bloc 70F Éthique et philosophie politique

Option - 3 crédits.

PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 3615	3	Éthique et psychologie morale
PHI 3625	3	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3	Philosophie de l'action
PHI 3660	3	Philosophie du droit
PHI 3685	3	Problèmes d'éthique appliquée
PHI 3805	3	Aristote : éthique et politique

Bloc 70G Philosophie continentale

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2200	3	Nietzsche
PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 2580	3	Philosophie de l'histoire
PHI 3015	3	Psychanalyse et philosophie
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3730	3	Herméneutique philosophique
PHI 3735	3	Gadamer et l'herméneutique
PHI 3755	3	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3	Heidegger
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne

Bloc 70H Ouvertures

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3	Théorie et analyse du récit
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3360	3	La représentation théâtrale
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature

Bloc 70I Langues

Option - Maximum 9 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 1914	3	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-199-1-0 Version 00 (A05)

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Philosophie et Études classiques (B.A.)

Programme offert conjointement avec le Centre d'études classiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de philosophie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 70 C et 70 D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de philosophie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 70C et 70D.

Bloc 70A

Obligatoire - 24 crédits.

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

Bloc 70B Introduction complémentaire (ét. classiques)

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée

Bloc 70C Langues anc. : apprentissage (ét. classiques)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1

Bloc 70D Langues anc. : apprentissage (ét. classiques)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 70E Langues, lecture de textes (ét. classiques)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 70F Philosophie grecque (philosophie)

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

PHI 2800	3	Platon
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique
PHI 3802	3	Philosophie néo-platonicienne
PHI 3805	3	Aristote : éthique et politique
PHI 3820	3	La métaphysique d'Aristote

Bloc 70G Philosophie et pensée scientifique (philosophie)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit

Bloc 70H Histoire de la philosophie (philosophie)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale

PHI 2605	3	Descartes
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3	L'empirisme moderne
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 3530	3	Le rationalisme moderne
PHI 3645	3	La critique de la faculté de juger
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive

Bloc 70I Philosophie éthico-politique (philosophie)

Option - Maximum 3 crédits.

PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
PHI 3625	3	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3	Philosophie de l'action
PHI 3660	3	Philosophie du droit

Bloc 70J Philosophie continentale (philosophie)

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2200	3	Nietzsche
PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 2580	3	Philosophie de l'histoire
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3730	3	Herméneutique philosophique
PHI 3735	3	Gadamer et l'herméneutique
PHI 3760	3	Heidegger
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne

Bloc 70K Langues : latin médiéval (ét. classiques)

Option - Maximum 6 crédits.

ETM 2200	3	Latin médiéval 1

Bloc 70L Littérature gréco-latine (ét. classiques)

Option - Maximum 12 crédits.

GRC 3100	3	Poésie hellénistique
GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3130	3	Les historiens grecs
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRC 3170	3	Xénophon, Platon et Aristote
LAT 3100	3	Poésie didactique latine
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3130	3	Poésie lyrique et élégiaque latine
LAT 3140	3	Historiens romains
LAT 3150	3	Auteurs latins de l'Antiquité tardive
LAT 3160	3	Le théâtre romain

Bloc 70M Histoire de l'Antiquité (ét. classiques)

Option - Maximum 12 crédits.

HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 3021	3	Questions d'histoire ancienne
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 70N Archéologie gréco-romaine (ét. classiques)

Option - Maximum 9 crédits.

HGL 2000	3	La Grèce et le Proche-Orient
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 3070	3	Architecture et urbanisme romains

Bloc 70O Linguistique (ét. classiques)

Option - Maximum 6 crédits.

LNG 1955	3	Notions générales de linguistique

Bloc 70P Langues modernes (philosophie/ét. classiques)

Option - Maximum 9 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Science politique et Philosophie (B.A.)

Voir sous le Département de science politique.

Département de physique

Pavillon Roger-Gaudry, bureau D-428
Téléphone : 514-343-6667
Télécopieur : 514-343-2071

Discipline fondamentale qui traite des propriétés de la matière et dont les principes régissent les phénomènes naturels, la physique est à la base de toutes les sciences de la nature. Elle est omniprésente dans notre quotidien par les applications et les retombées considérables de ses découvertes : les progrès réalisés en électronique, en télécommunications, en informatique et en nanotechnologie ne sont que quelques exemples de ses contributions. Se trouvant en amont de l'innovation technologique, elle constitue une importante voie d'accès à de nouveaux secteurs de recherche tant fondamentale qu'appliquée : c'est pourquoi on retrouve des diplômés de physique dans toutes ces sphères d'activité.

Le Département de physique dispense un enseignement à tous les cycles. Grâce à ses groupes de recherche qui jouissent d'une réputation internationale enviable, il offre – dans ses laboratoires situés au Pavillon Roger-Gaudry, au Pavillon Paul-G.-Desmarais, au Laboratoire René-J.-A.-Lévesque et à l'Observatoire du mont Mégantic – des programmes d'études supérieures de très haut calibre dans plusieurs domaines de la physique : astronomie et astrophysique, biophysique, physique de la matière condensée, physique des particules, physique des plasmas, physique médicale et physique mathématique.

Avec son Baccalauréat spécialisé en physique comprenant plusieurs orientations (astronomie et astrophysique, physique des matériaux, physique subatomique, physique du vivant et physique générale), sa majeure et sa mineure, le département propose au 1er cycle des programmes à la fine pointe des connaissances, donnant une formation axée tant sur la résolution de problèmes complexes que sur le développement d'une pensée critique, ce qui ouvre la voie tant à des études supérieures en physique qu'à des carrières professionnelles ou académiques. De plus, en collaboration d'une part avec le Département de mathématiques et de statistique, et d'autre part avec le Département d'informatique et de recherche opérationnelle, le Département de physique offre deux programmes bidisciplinaires faisant le pont entre la physique et ces deux disciplines, procurant ainsi une formation solide et de niveau supérieur. Enfin, le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement des sciences et des technologies au secondaire.

On peut obtenir les renseignements pertinents auprès de la responsable, Nicole St-Louis par téléphone au 514-343-6932.

Programme 1-200-1-0 Version 15 (A10)

Baccalauréat spécialisé en physique (B. Sc.)

Objectifs

L'objectif fondamental de ce programme est de donner une solide formation dans les disciplines formant le corpus reconnu par la communauté des physiciens. Celui-ci s'appuie sur une base fortement mathématisée qui constitue donc un élément essentiel de l'enseignement de la physique. À l'intérieur de ce cadre, le programme poursuit deux objectifs spécifiques : d'une part, par une formation poussée, ouvrir à l'étudiant la voie aux études supérieures en physique et d'autre part, par une formation plus générale, lui permettre l'accès à des activités professionnelles ou académiques indirectement liées à la physique, où sa capacité à résoudre des problèmes complexes constituera une compétence très recherchée. Le programme, marqué par la flexibilité, comprend donc un ensemble de cours obligatoires représentant l'essentiel de la formation de physicien. Par la suite, l'étudiant peut choisir de spécialiser sa formation dans le cadre d'une des orientations suivantes : astronomie et astrophysique, physique des matériaux, physique du vivant et physique subatomique, ou de maintenir une formation polyvalente en choisissant l'orientation générale. Par ailleurs, les stages en industrie offrent aux étudiants la possibilité d'acquérir une formation pratique dans un milieu industriel.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.Pour être admissible aux cycles supérieurs en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours de sigle PHY2813, 3131, 3214 et 3442. Pour être admissible aux études supérieures en biophysique, l'étudiant doit avoir suivi un minimum de six crédits parmi les cours BCM1531, BIO1101, BIO1153, CHM2995 et PHY2900.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon 5 orientations :

- Astronomie et astrophysique (segments 01 et 71), 57 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix
- Physique des matériaux (segments 01 et 72), 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix
- Physique du vivant (segments 01 et 73), 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix
- Physique subatomique (segments 01 et 74), 57 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix
- Générale (segments 01 et 75), 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 51 crédits obligatoires et de 3 à 18 crédits à option. Pour être admissible aux cycles supérieurs en physique, l'étudiant doit avoir suivi du bloc 01E au moins trois des quatre cours de sigle PHY 2813, 3131, 3214 et 3442.

Bloc 01A Physique fondamentale

Obligatoire - 25 crédits.

PHY 1111	1	Introduction aux disciplines de la physique
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1

PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1

Bloc 01B Formation expérimentale

Obligatoire - 9 crédits.

PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
PHY 2476	3	Physique expérimentale
PHY 3040	3	Laboratoire d'optique

Bloc 01C Outils mathématiques de base

Obligatoire - 11 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire

Bloc 01D Méthodes de solution de problèmes en physique

Obligatoire - 6 crédits.

PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 2345	3	Outils théoriques de la physique

Bloc 01E Physique avancée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHY 2813	3	Mécanique quantique 2
PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3214	3	Compléments de mécanique statistique
PHY 3442	3	Électromagnétisme avancé

Bloc 01F Outils mathématiques complémentaires

Option - Maximum 4 crédits.

MAT 1720	4	Probabilités
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 3450	3	Modélisation mathématique

Bloc 01G Outils informatiques complémentaires

Option - Maximum 4 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur

Bloc 01H Stages en industrie

Option - Maximum 6 crédits.

PHY 2031	3	Stage 1 en industrie

Segment 71 Propre à l'orientation Astronomie et astrophysique

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 12 à 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Cours de base

Obligatoire - 6 crédits.

PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 3030	3	Projet de fin d'études

Bloc 71B Cours de spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires

Bloc 71C Autres disciplines de la physique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2900	3	Biophysique

Bloc 71D Compléments de physique

Option - Maximum 15 crédits.

PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique
PHY 3830	3	Structure atomique et moléculaire

Bloc 71Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 2122	3	Climatologie
GIN 4302	3	Dispositifs électroniques (PHS8302)
GIN 4321	3	Carac. des matériaux de pointe (PHS4321)
GIN 4603	3	Énergie et environnement (PHS4603)
HEC 3015	3	Management (3040013)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (3090016)
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 3155	3	Informatique quantique
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
RED 2301	3	La vulgarisation

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Segment 72 Propre à l'orientation Physique des matériaux

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 9 à 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Cours de base

Obligatoire - 9 crédits.

PHY 2400	3	Physique des plasmas

PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 3030	3	Projet de fin d'études

Bloc 72B Cours de spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CHM 3483	3	Caractérisation des matériaux
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3830	3	Structure atomique et moléculaire

Bloc 72C Autres disciplines de la physique

Option - Maximum 9 crédits.

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2900	3	Biophysique

Bloc 72D Compléments de physique

Option - Maximum 15 crédits.

PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique

Bloc 72Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 2122	3	Climatologie
GIN 4302	3	Dispositifs électroniques (PHS8302)
GIN 4321	3	Carac. des matériaux de pointe (PHS4321)
GIN 4603	3	Énergie et environnement (PHS4603)
HEC 3015	3	Management (3040013)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (3090016)
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 3155	3	Informatique quantique
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
RED 2301	3	La vulgarisation

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Segment 73 Propre à l'orientation Physique du vivant

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 9 à 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Cours de base

Obligatoire - 9 crédits.

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3030	3	Projet de fin d'études

Bloc 73B Cours de spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
PSL 1993	3	Physiologie générale

Bloc 73C Autres disciplines de la physique

Option - Maximum 9 crédits.

PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique

Bloc 73D Compléments de physique

Option - Maximum 15 crédits.

PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique
PHY 3830	3	Structure atomique et moléculaire

Bloc 73Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 2122	3	Climatologie
GIN 4302	3	Dispositifs électroniques (PHS8302)
GIN 4321	3	Carac. des matériaux de pointe (PHS4321)
GIN 4603	3	Énergie et environnement (PHS4603)
HEC 3015	3	Management (3040013)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (3090016)
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques

IFT 3155	3	Informatique quantique
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
RED 2301	3	La vulgarisation

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Segment 74 Propre à l'orientation Physique subatomique

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 12 à 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 74A Cours de base

Obligatoire - 6 crédits.

PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 3030	3	Projet de fin d'études

Bloc 74B Cours de spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3600	3	Physique nucléaire

Bloc 74C Autres disciplines de la physique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2900	3	Biophysique

Bloc 74D Compléments de physique

Option - Maximum 15 crédits.

PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique
PHY 3830	3	Structure atomique et moléculaire

Bloc 74Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 2122	3	Climatologie
GIN 4302	3	Dispositifs électroniques (PHS8302)
GIN 4321	3	Carac. des matériaux de pointe (PHS4321)
GIN 4603	3	Énergie et environnement (PHS4603)
HEC 3015	3	Management (3040013)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (3090016)
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 3155	3	Informatique quantique
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
RED 2301	3	La vulgarisation

Bloc 74Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Segment 75 Propre à l'orientation générale

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 9 à 30 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 3 crédits.

PHY 3030	3	Projet de fin d'études

Bloc 75B Disciplines de la physique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2900	3	Biophysique

Bloc 75C Compléments de physique

Option - Maximum 21 crédits.

PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique
PHY 3830	3	Structure atomique et moléculaire

Bloc 75Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
CHM 3483	3	Caractérisation des matériaux

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 2122	3	Climatologie
GIN 4302	3	Dispositifs électroniques (PHS8302)
GIN 4321	3	Carac. des matériaux de pointe (PHS4321)
GIN 4603	3	Énergie et environnement (PHS4603)
HEC 3015	3	Management (3040013)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (3090016)
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 3155	3	Informatique quantique
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
RED 2301	3	La vulgarisation

Bloc 75Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Programme 1-200-2-0 Version 13 (A10)

Majeure en physique

Objectifs

Comme pour le B. Sc. en physique, ce programme vise à offrir un enseignement couvrant l'essentiel de la formation, tout en permettant d'aborder une autre discipline. Les débouchés s'offrant aux étudiants à la fin de ce programme sont nombreux et sont aussi reliés à la discipline de la mineure. Ce programme, par un choix approprié de cours dans la mineure, peut mener aux études supérieures en physique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit suivre un minimum de 44 et un maximum de 46 de crédits en physique (PHY). Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en physique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Physique fondamentale

Obligatoire - 25 crédits.

PHY 1111	1	Introduction aux disciplines de la physique
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1

Bloc 71B Outils mathématiques

Obligatoire - 11 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire

Bloc 71C Formation expérimentale

Obligatoire - 3 crédits.

PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale

Bloc 71D Méthodes de solution de problème en physique

Obligatoire - 6 crédits.

PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 2345	3	Outils théoriques de la physique

Bloc 71E Physique avancée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHY 2813	3	Mécanique quantique 2
PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3214	3	Compléments de mécanique statistique
PHY 3442	3	Électromagnétisme avancé

Bloc 71F Compléments de physique

Option - Maximum 9 crédits.

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2476	3	Physique expérimentale

PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3030	3	Projet de fin d'études
PHY 3040	3	Laboratoire d'optique
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique
PHY 3830	3	Structure atomique et moléculaire

Bloc 71G Outils informatiques complémentaires

Option - Maximum 4 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.

Programme 1-200-4-0 Version 05 (A04)

Mineure en physique

Objectifs

Ce programme, complémentaire d'une majeure dans une autre discipline, offre une formation minimale en physique. Les objectifs de ce programme sont donc largement dépendants du choix de la discipline de la majeure.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en physique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Physique fondamentale

Obligatoire - 12 crédits.

PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1

Bloc 71B Outils mathématiques

Option - Maximum 12 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur

Bloc 71C Compléments de physique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2345	3	Outils théoriques de la physique
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques
PHY 2476	3	Physique expérimentale
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée

PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Programme 1-192-1-0 Version 11 (A10)

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département de mathématiques et de statistique.

Objectifs

Ce programme vise à offrir une solide formation à la fois en physique et en mathématiques et constitue la voie naturelle pour les étudiants qui sont intéressés par la physique mathématique et qui désirent entreprendre des études supérieures dans ce domaine. Le programme met donc l'accent sur l'apprentissage d'une vaste gamme d'outils mathématiques et sur l'étude de problèmes fondamentaux en physique. Par ailleurs, la formation acquise à l'intérieur de ce programme présente une grande polyvalence qui permet à l'étudiant de développer des aptitudes très recherchées dans les milieux professionnels, notamment des compétences au niveau de la résolution de problèmes complexes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour être admissible aux études supérieures en physique l'étudiant doit avoir suivi au moins deux des trois cours suivants : PHY 3131, PHY 3214 et PHY 3442. Pour obtenir 19 crédits à option, l'étudiant doit suivre le cours MAT 1681.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 68 crédits obligatoires, 19 à option et 3 au choix. Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins deux des trois cours suivants: PHY3131, PHY3214 et PHY3442.

Bloc 70A Éléments mathématiques

Obligatoire - 34 crédits.

MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2466	3	Analyse appliquée

Bloc 70B Physique fondamentale

Obligatoire - 34 crédits.

PHY 1111	1	Introduction aux disciplines de la physique
PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1
PHY 2813	3	Mécanique quantique 2

Bloc 70C Compléments de mathématiques 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 7 crédits.

MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2611	3	Algèbre 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques
MAT 3450	3	Modélisation mathématique
MAT 3632	3	Théorie des nombres
MAT 6111	3	Mesure et intégration
MAT 6112	3	Analyse fonctionnelle

STT 1700	3	Introduction à la statistique
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 70D Compléments de physique 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2476	3	Physique expérimentale
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique
PHY 3830	3	Structure atomique et moléculaire

Bloc 70E Compléments de physique 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3214	3	Compléments de mécanique statistique
PHY 3442	3	Électromagnétisme avancé

Bloc 70F Compléments de mathématiques 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-205-1-0 Version 05 (A16)

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département d'informatique et de recherche opérationnelle.

Objectifs

Ce programme, relevant du département de physique, vise à assurer à l'étudiant un apprentissage de qualité, à la fois en physique et en informatique, en faisant le pont entre ces deux disciplines afin de lui permettre d'attaquer et de résoudre des problèmes complexes - à l'aide de méthodes quantitatives - dans un vaste domaine d'applications. Une fois acquise la formation de base en mathématiques, en physique et en informatique, trois voies sont offertes à l'étudiant. Il peut décider de mettre l'emphase sur la physique ou, à l'inverse, il peut maximiser sa formation en informatique. Il lui est aussi possible de maintenir un équilibre entre les deux disciplines. Dans ce programme qui présente une grande flexibilité, le choix repose largement sur l'étudiant qui y exprime ses intérêts et ses objectifs de carrière. Le programme peut le mener à des études supérieures dans l'une ou l'autre des deux disciplines, par exemple en modélisation numérique, ou encore il peut conduire à une formation terminale peut-être plus adaptée à un emploi convoité, notamment en informatique de projets ou en programmation scientifique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de niveau 3000 librement répartis entre les sigles IFT et PHY. Les 6 crédits au choix peuvent être de tout sigle, y compris IFT et PHY.
- Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours suivants : PHY 2813, 3131, 3214 et 3442.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 66 crédits obligatoires, 18 à option et 6 au choix. Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours suivants : PHY 2813, 3131, 3214 et 3442.

Bloc 70A Physique fondamentale

Obligatoire - 31 crédits.

PHY 1111	1	Introduction aux disciplines de la physique
PHY 1441	3	Électromagnétisme

PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2345	3	Outils théoriques de la physique
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1

Bloc 70B Informatique fondamentale

Obligatoire - 24 crédits.

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques

Bloc 70C Outils mathématiques

Obligatoire - 11 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire

Bloc 70D Modélisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

IFT 3245	3	Simulation et modèles
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique

Bloc 70E Compléments de physique

Option - Maximum 12 crédits.

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2476	3	Physique expérimentale
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2813	3	Mécanique quantique 2
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3030	3	Projet de fin d'études
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3214	3	Compléments de mécanique statistique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3442	3	Électromagnétisme avancé
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique
PHY 3830	3	Structure atomique et moléculaire

Bloc 70F Compléments d'informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel
IFT 2455	3	Analyse numérique matricielle
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3150	3	Projet d'informatique
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3165	3	Analyse des langages de programmation
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3385	3	Architecture des ordinateurs 2
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3405	3	Algèbre numérique
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3912	3	Développement, maintenance de logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 70G Outils mathématiques complémentaires

Option - Maximum 10 crédits.

MAT 1978	4	Probabilités et statistique
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 3450	3	Modélisation mathématique

Bloc 70Z

Choix - 6 crédits.

Les cours choisis peuvent être de tout sigle, y compris IFT et PHY.

Minimum de crédits de niveau 3000 de sigle IFT ou PHY

L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de niveau 3000 librement répartis entre les sigles IFT et PHY.

Maximum de 81 crédits 1000/2000

L'étudiant peut faire un maximum de 81 crédits de niveau 1000 et 2000.

École de psychoéducation

Pavillon Marie-Victorin, bureau C-444
Téléphone : 514-343-7421
info@PSYCED.umontreal.ca

L'École de psychoéducation a pour mission la formation d'intervenants auprès d'enfants et d'adolescents inadaptés ainsi que le développement de la recherche dans ce domaine. L'École fut créée en 1971, mais tire son origine de programmes de formation offerts par l'Institut de psychologie entre 1954 et 1971. L'École offre des programmes d'études de 1er, 2e et 3e cycles et participe au doctorat interdisciplinaire en sciences humaines appliquées; elle accueille également des étudiants de niveau doctoral et postdoctoral pour des études portant sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant. Le diplôme de maîtrise avec stages donne accès à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ).

La formation de 1er cycle en psychoéducation prépare les étudiants à travailler à la prévention et au traitement de l'inadaptation sociale chez les enfants et les adolescents. Les interventions se font dans le milieu habituel de vie de l'enfant (la famille et l'école) ou en milieux spécialisés (centres jeunesse ou centres hospitaliers). La formation de 1er cycle initie également les étudiants à la recherche scientifique, afin de leur permettre d'en comprendre l'utilité pour le développement de la pratique professionnelle ou pour permettre, à ceux qui le désirent, de se préparer à des études de maîtrise et de doctorat.

Au 1er cycle, l'École offre un baccalauréat spécialisé, un baccalauréat bidisciplinaire en psychoéducation et psychologie (avec le Département de psychologie) et une mineure en psychoéducation, ainsi qu'un certificat en intervention psychoéducative. Ce dernier s'adresse à des intervenants qui oeuvrent déjà dans des organismes d'éducation, des milieux communautaires, des services sociaux et des centres de santé mentale.

Programme 1-210-1-0 Version 13 (A15)

Baccalauréat spécialisé en psychoéducation (B. Sc.)

Objectifs

Les objectifs de ce programme sont :

- l'acquisition de connaissances sur le développement humain normal et sur les problèmes d'adaptation dans une perspective développementale, sur les méthodologies scientifiques en sciences sociales, sur la déontologie, sur les modalités d'intervention efficaces et sur les programmes de prévention et d'intervention;
- l'apprentissage progressif de la pratique professionnelle au cours de stages et de travaux pratiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. En particulier, l'autorité compétente peut autoriser l'étudiant qui a une expérience de travail dans le domaine et un dossier académique satisfaisant, à s'inscrire à temps partiel après la première année de scolarité.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant doit avoir complété les cours PSE1201, 1202, 1203, 1204, 1205, 1207 et 1208 ainsi que le cours PSY1004 avant de suivre les cours du bloc 70 B.
- Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles PSE, JES et PEF.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 6.13 Suspension de l'inscription à un programme et dérogation aux prescriptions d'inscription

c) Les étudiants qui ont suspendu pour plus d'un trimestre leur programme d'études en psychoéducation ont jusqu'au 15 mars pour signifier au responsable de programme leur désir d'amorcer un stage clinique à l'automne de la même année. Les étudiants qui signifieront leur désir de reprendre leurs études au-delà de cette date devront attendre à l'automne de l'année suivante pour amorcer leur stage.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 66 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à des stages, 18 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements et évaluation

Obligatoire - 33 crédits.

PSE 1201	3	Petite enfance et psychopathologie
PSE 1202	3	Développement et psychopathologie adulte
PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSE 1205	3	Méthodologie scientifique 1
PSE 1207	3	Observation des comportements
PSE 1208	3	Introduction à la psychoéducation
PSE 2201	3	Bases biologiques de l'adaptation
PSE 2202	3	Psychométrie et évaluation
PSE 2206	3	Réseau et déontologie
PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1

Bloc 70B Formation professionnelle

Obligatoire - 33 crédits.

PSE 1206	3	Ateliers préparatoires aux stages
PSE 2203	3	Évaluation clinique

PSE 2204	3	Intervention cognitivo-comportementale
PSE 2205	3	L'activité psychoéducative
PSE 22071	0	Stage initiation pratique 1
PSE 22072	6	Stage initiation pratique 2
PSE 3201	3	Conception de plans d'intervention
PSE 32021	0	Relation psychoéducative 1
PSE 32022	3	Relation psychoéducative 2
PSE 32031	0	Stage d'intervention 1
PSE 32032	9	Stage d'intervention 2

Bloc 70C Développement et psychopathologie

Option - Maximum 6 crédits.

PSE 2210	3	Intervention psychoéducative en contexte autochtone
PSE 2213	3	Échec et décrochage scolaire
PSE 2214	3	Personnalité et adaptation
PSE 2215	3	Perspectives évolutionnistes
PSE 2217	3	Psychopathologie : thème choisi
PSE 3208	3	Médication et toxicomanie

Bloc 70D Évaluation de problématiques spécifiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSE 2222	3	Évaluation des relations parent-enfant
PSE 2223	3	Évaluation du fonctionnement cognitif
PSE 2224	3	Évaluation des relations avec les pairs
PSE 2225	3	Évaluation des retards de développement
PSE 2226	3	TDAH : Évaluation-intervention psychoéducatives

Bloc 70E Laboratoires thématiques d'intervention

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PSE 3210	3	Prévention de l'inadaptation scolaire
PSE 3212	3	Intervention en maltraitance
PSE 3213	3	Prévention des toxicomanies
PSE 3217	3	Interventions cognitives
PSE 3218	3	Intervention auprès de la famille
PSE 3219	3	Intervention et troubles intériorisés
PSE 3220	3	Intervention et troubles extériorisés
PSE 3221	3	Intervention en autisme et en DI
PSE 3222	3	Intervention en contexte d'autorité
PSE 3223	3	L'intervention psychoéducative interculturelle
PSY 3119	3	Psychologie communautaire

Bloc 70F Complément de formation scientifique et professionnelle

Option - Maximum 6 crédits.

CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
PSE 3310	3	Activité de recherche
PSE 3320	3	Synthèse des pratiques
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives

Bloc 70G Complément de formation sur le développement et l'inadaptation

Option - 3 crédits.

ANT 3440	3	Génétique et comportement
CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
DMO 3420	3	Immigration et intégration
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3258	3	Psychopathologie 2
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions

Bloc 70Z

Choix - 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles PSE, JES et PEF.

Programme 1-210-4-0 Version 05 (A10)

Mineure en psychoéducation

Objectifs

Ce programme peut être complémentaire à une majeure ou à deux autres mineures. Il permet d'acquérir des connaissances de base sur le développement normal et la psychopathologie, sur le développement de l'inadaptation psychosociale au cours de l'enfance et de l'adolescence, et sur les fondements de l'intervention psychoéducative. Il comprend l'ensemble des cours obligatoires de 1re année du Baccalauréat spécialisé en psychoéducation. Pour les étudiants qui désirent faire une demande d'admission au Baccalauréat spécialisé en psychoéducation l'année suivante, il est fortement recommandé de suivre le cours PSY 1004 afin de faciliter leur passage direct en 2e année du Baccalauréat, s'ils y sont admis. Cette admission est conditionnelle aux résultats obtenus à la Mineure et à la capacité d'accueil du Baccalauréat spécialisé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire

l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en psychoéducation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 73

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 21 crédits.

PSE 1201	3	Petite enfance et psychopathologie
PSE 1202	3	Développement et psychopathologie adulte
PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSE 1205	3	Méthodologie scientifique 1
PSE 1207	3	Observation des comportements
PSE 1208	3	Introduction à la psychoéducation

Bloc 73B Compléments

Option - 6 crédits.

CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-215-5-1 Version 07 (A08)

Certificat en intervention psychoéducative

Programme offert exclusivement au Campus de l'UdeM à Laval.

Objectifs

Le programme de Certificat en intervention psychoéducative vise à habiliter des intervenants déjà actifs sur le marché du travail à élargir leur champ de compétences en intervention. Ce programme structuré s'appuie sur les connaissances et les pratiques psychoéducatives qui ont fait leur marque, notamment au Québec. À l'aide de modalités pédagogiques axées sur l'emploi des pratiques actuelles des intervenants, il offre à ces derniers la possibilité d'approfondir et d'enrichir leurs pratiques en vue d'offrir une qualité accrue de services aux clientèles en difficulté d'adaptation. Il peut répondre aux besoins de formation d'intervenants communautaires, d'éducateurs ou d'enseignants.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs. L'inscription à tous les cours du programme est habituellement répartie sur cinq trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en intervention psychoéducative. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.Ce programme n'est offert qu'au campus Laval.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits. Ce programme d'études n'est offert qu'au campus de l'UdeM à Laval.

Segment 80

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 80A Initiation à la psychoéducation

Obligatoire - 12 crédits.

PSE 1070	3	La croissance et ses principaux enjeux
PSE 1501	3	Clientèles en difficulté d'adaptation
PSE 1502	3	Évaluation des habiletés et des besoins
PSE 1503	3	Aspects méthodologiques en intervention

Bloc 80B Contextes d'intervention psychoéducative

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

PSE 2500	3	Savoir-être et intervention

PSE 2501	3	L'intervention à l'école
PSE 2502	3	L'intervention en milieu externe
PSE 2504	3	L'intervention et le multiculturalisme

Bloc 80C Formation continue en intervention

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

PSE 2510	3	Problématiques psychoéducatives
PSE 2511	1	Problématique en intervention 1
PSE 2512	1	Compétence en intervention 1
PSE 2513	1	Étude d'un programme d'intervention 1
PSE 2514	1	Problématique en intervention 2
PSE 2515	1	Compétence en intervention 2
PSE 2516	1	Étude d'un programme d'intervention 2

Bloc 80Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-217-1-0 Version 03 (A14)

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département de psychologie.

Objectifs

Le programme vise à former des étudiants aptes à aller sur le marché du travail dans divers domaines d'intervention psychosociale, après leurs études de premier cycle ou à leur donner les bases requises pour être admis aux études supérieures tant en recherche que dans les programmes plus professionnels à l'Université de Montréal.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. En particulier, l'autorité compétente peut autoriser l'étudiant qui a une expérience de travail dans le domaine et un dossier académique satisfaisant, à s'inscrire à temps partiel après la première année de scolarité.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit avoir complété les cours PSE 1206, 1207 et 1208 et PSY 1004, 1006, 1035, 1075, 1095, 1105 et 2115 avant de suivre tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 6.13 Suspension de l'inscription et dérogation aux prescriptions d'inscription

c) Les étudiants qui ont suspendu pour plus d'un trimestre leur programme d'études au baccalauréat en psychoéducation et psychologie ou qui ont suspendu leur inscription à la session d'hiver mais prévoient revenir aux études à l'automne de la même année ont jusqu'au 15 mars pour signifier au responsable de programme leur désir d'amorcer un stage clinique à l'automne de la même année. Au-delà de cette date, les étudiants devront attendre à l'automne de l'année suivante pour amorcer leur stage.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 72

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 63 crédits obligatoires et 27 à option.

Bloc 72A Fondements en psychologie

Obligatoire - 24 crédits.

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

Bloc 72B Fondements en évaluation

Obligatoire - 15 crédits.

PSE 1207	3	Observation des comportements
PSE 2203	3	Évaluation clinique
PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie

Bloc 72C Activités professionnelles en psychoéducation

Obligatoire - 24 crédits.

PSE 1206	3	Ateliers préparatoires aux stages
PSE 1208	3	Introduction à la psychoéducation
PSE 2204	3	Intervention cognitivo-comportementale
PSE 2205	3	L'activité psychoéducative
PSE 2206	3	Réseau et déontologie
PSE 22071	0	Stage initiation pratique 1
PSE 22072	6	Stage initiation pratique 2
PSE 3201	3	Conception de plans d'intervention

Bloc 72D Processus affectifs

Option - 3 crédits.

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 2044	3	Stress et anxiété

Bloc 72E Processus sociaux

Option - 3 crédits.

PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail
PSY 3071	3	Relations interpersonnelles
PSY 3119	3	Psychologie communautaire

Bloc 72F Processus développementaux

Option - 3 crédits.

PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3093	3	Adolescence
PSY 3096	3	Famille et développement de l'enfant
PSY 3254	3	Maturité et vieillesse

Bloc 72G Évaluation de problématiques spécifiques

Option - 3 crédits.

PSE 2222	3	Évaluation des relations parent-enfant
PSE 2223	3	Évaluation du fonctionnement cognitif
PSE 2224	3	Évaluation des relations avec les pairs
PSE 2225	3	Évaluation des retards de développement
PSE 2226	3	TDAH : Évaluation-intervention psychoéducatives

Bloc 72H Laboratoires d'interv. thématiques en psychoéduc.

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

PSE 3210	3	Prévention de l'inadaptation scolaire
PSE 3212	3	Intervention en maltraitance
PSE 3213	3	Prévention des toxicomanies
PSE 3217	3	Interventions cognitives
PSE 3218	3	Intervention auprès de la famille
PSE 3219	3	Intervention et troubles intériorisés
PSE 3220	3	Intervention et troubles extériorisés
PSE 3221	3	Intervention en autisme et en DI
PSE 3222	3	Intervention en contexte d'autorité
PSE 3223	3	L'intervention psychoéducative interculturelle

Bloc 72I Compléments de pratique professionnelle en psychologie

Option - Maximum 3 crédits.

PSY 3258	3	Psychopathologie 2
PSY 3263	3	Troubles sexuels: les paraphilies

Bloc 72J Compléments de pratique professionnelle en psychoéducation

Option - Maximum 9 crédits.

PSE 3202T	3	La relation psychoéducative
PSE 32041	0	Stage d'intervention 1
PSE 32042	6	Stage d'intervention 2

Bloc 72Y Formation complémentaire

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
IFT 1912	3	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1970	3	Sociologie du Québec
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse

Département de psychologie

Pavillon Marie-Victorin, bureau D-423
Téléphone : 514-343-6972
Télécopieur : 514-343-2285

Le Département de psychologie, fondé en 1942, est le plus ancien département de psychologie d'Amérique du Nord francophone. Il a vu ses effectifs professoraux et étudiants s'accroître particulièrement vers le début des années 1960. L'étudiant peut y acquérir une formation aussi bien dans des domaines de recherche fondamentale que dans des domaines de recherche appliquée et de formation professionnelle.

La psychologie est l'étude scientifique des comportements et des phénomènes mentaux. De ce point de vue, le rôle du psychologue est d'élargir, par la recherche, le champ des connaissances. Mais la psychologie est aussi une profession, officiellement reconnue par le Québec depuis 1962; en ce sens, le travail du psychologue consiste surtout en l'utilisation des connaissances et techniques psychologiques pour la solution de problèmes pratiques qui se posent dans divers domaines de l'activité humaine.

Il existe au Département une clinique universitaire de psychologie qui offre des consultations cliniques au grand public et de la formation continue aux professionnels. La clinique maintient une testothèque accessible à la communauté universitaire et comptant plus de mille tests. Des projets de recherche peuvent aussi y être menés.

Programme 1-220-1-0 Version 14 (A16)

Baccalauréat spécialisé en psychologie (B. Sc.)

Également offert au campus de l'UdeM à Laval sous le numéro de programme 1-220-1-9.

1-220-1-0

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé en psychologie a pour objectifs d'offrir une formation scientifique polyvalente et de préparer les étudiants à la poursuite d'études supérieures en psychologie ou dans divers domaines des sciences humaines et sociales. Le programme offre des connaissances variées, hiérarchisées et intégrées dans une perspective historique, critique et pluraliste. Les étudiants qui maintiennent des résultats académiques supérieurs après quatre trimestres peuvent être admis dans un cheminement Honor. Celui-ci offre une formation approfondie en recherche dans le but de faciliter la poursuite d'études à la maîtrise ou au doctorat en psychologie. Cependant, compléter cette

formation n'assure pas l'admission aux études supérieures en psychologie à l'Université de Montréal.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre : les cours de sigle PSY1000 en 1e année, les cours de sigle PSY2000 en 2e année et les cours de sigle PSY3000 en 3e année. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PSY.

Stage d'initiation à la psychologie

Pour être admissible au stage, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D; il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Cheminement honor

Les crédits du bloc 71V sont réservés au cheminement Honor. Pour être admissible au cheminement Honor, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D, ainsi que les cours à option PSY2007 et PSY3204 (du bloc 71K); il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

rt. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme.

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux cheminements: le cheminement régulier et le cheminement honor.

Segment 71

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Histoire et méthode

Obligatoire - 12 crédits.

PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie

Bloc 71B Bases en neuropsychologie/psychologie cognitive

Obligatoire - 152crédits.

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

Bloc 71C Bases en psychologie développement/apprentissage

Obligatoire - 6 crédits.

PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant

Bloc 71D Bases individuelles et sociales

Option - 15 crédits.

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail

Bloc 71E Psychologie du développement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse

Bloc 71F Individu, groupe et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 3073	3	Psychologie des groupes et équipes
PSY 3119	3	Psychologie communautaire

Bloc 71G Neuropsychologie et psychologie cognitive

Option - Maximum 12 crédits..

PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction
PSY 3036	3	Hormones, stress et comportement
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine

Bloc 71H Psychologie développement et apprentissage

Option - Maximum 12 crédits

PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
PSE 3212	3	Intervention en maltraitance
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans

PSY 3096	3	Famille et développement de l'enfant

Bloc 71I Compléments de pratique professionnelle en psychologie

Option - Maximum 15 crédits.

PSE 2215	3	Perspectives évolutionnistes
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2253	3	Psychologie évolutionniste
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3257	3	Personnalité 2
PSY 3258	3	Psychopathologie 2
PSY 3260	3	Théorie psychanalytique : Freud et après
PSY 3263	3	Troubles sexuels: les paraphilies

Bloc 71J Initiation aux pratiques en psychologie

Option - Maximum 12 crédits.

PSY 3129	3	Méthodes et techniques d'entrevues
PSY 3298	3	Stage d'initiation à la psychologie 1
PSY 3299	3	Stage d'initiation à la psychologie 2

Bloc 71K Méthodologie scientifique

Option - Maximum 12 crédits.

PSY 2007	3	Laboratoire 1
PSY 3008	3	Laboratoire 2
PSY 3016	3	Cueillette et traitement des données
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2

Bloc 71V Propre au cheminement honor

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 9 crédits.
(Pour compléter le cheminement honor, les étudiants devront avoir aussi réussi les cours PSY 2007 et PSY 3204 du bloc 71K).

PSY 40001	0	Projet de recherche honor 1
PSY 40002	6	Projet de recherche honor 2
PSY 6026	3	Méthodologie avancée en psychologie

Bloc 71X Langues

Option - Maximum 6crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/.

Bloc 71Y Ouverture disciplinaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

ANS 1404T	3	Scientific and Technical Writing
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2454	3	La primatologie
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Communication organisationnelle
COM 1600	3	Communication médiatique
CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1151	3	Justice criminelle 1
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
REI 1020	3	Organisation et dynamiques de la firme
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1140	3	Approche juridique en RI
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 2511	3	Microsociologie
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre
SVS 3445	3	Pratiques en protection de l'enfance

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PSY.

Programme 1-220-1-9 Version 03 (A16)

Baccalauréat spécialisé en psychologie (B. Sc.)

Également offert au campus de l'UdeM à Montréal sous le no de programme 1-220-1-0.

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé en psychologie a pour objectifs d'offrir une formation scientifique polyvalente et de préparer les étudiants à la poursuite d'études supérieures en psychologie ou dans divers domaines des sciences humaines et sociales. Le programme offre des connaissances variées, hiérarchisées et intégrées dans une perspective historique, critique et pluraliste. Les étudiants qui maintiennent des résultats académiques supérieurs après quatre trimestres peuvent être admis dans un cheminement Honor. Celui-ci offre une formation approfondie en recherche dans le but de faciliter la poursuite d'études à la maîtrise ou au doctorat en psychologie. Cependant, compléter cette formation n'assure pas l'admission aux études supérieures en psychologie à l'Université de Montréal.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre : les cours de sigle PSY1000 en 1e année, les cours de sigle PSY2000 en 2e année et les cours de sigle PSY3000 en 3e année. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PSY.

Stage d'initiation à la psychologie

Pour être admissible au stage, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D; il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Cheminement honor

Les crédits du bloc 71V sont réservés au cheminement Honor. Pour être admissible au cheminement Honor, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D, ainsi que les cours à option PSY2007 et PSY3204 (du bloc 71K); il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement Honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Histoire et méthode

Obligatoire - 12 crédits.

PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie

Bloc 71B Bases en neuropsychologie/psychologie cognitive

Obligatoire - 152crédits.

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

Bloc 71C Bases en psychologie développement/apprentissage

Obligatoire - 6 crédits.

PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant

Bloc 71D Bases individuelles et sociales

Option - 15 crédits.

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail

Bloc 71E Psychologie du développement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse

Bloc 71F Individu, groupe et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 3073	3	Psychologie des groupes et équipes
PSY 3119	3	Psychologie communautaire

Bloc 71G Neuropsychologie et psychologie cognitive

Option - Maximum 12 crédits..

PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction
PSY 3036	3	Hormones, stress et comportement
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine

Bloc 71H Psychologie développement et apprentissage

Option - Maximum 12 crédits.

PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
PSE 3212	3	Intervention en maltraitance
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3096	3	Famille et développement de l'enfant

Bloc 71I Compléments de pratique professionnelle en psychologie

Option - Maximum 15 crédits.

PSE 2215	3	Perspectives évolutionnistes

PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2253	3	Psychologie évolutionniste
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3257	3	Personnalité 2
PSY 3258	3	Psychopathologie 2
PSY 3260	3	Théorie psychanalytique : Freud et après
PSY 3263	3	Troubles sexuels: les paraphilies

Bloc 71J Initiation aux pratiques en psychologie

Option - Maximum 12 crédits.

PSY 3129	3	Méthodes et techniques d'entrevues
PSY 3298	3	Stage d'initiation à la psychologie 1
PSY 3299	3	Stage d'initiation à la psychologie 2

Bloc 71K Méthodologie scientifique

Option - Maximum 12 crédits.

PSY 2007	3	Laboratoire 1
PSY 3008	3	Laboratoire 2
PSY 3016	3	Cueillette et traitement des données
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2

Bloc 71V Propre au cheminement honor

Option - Maximum 9 crédits.
Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 9 crédits.
(Pour compléter le cheminement honor, les étudiants devront avoir aussi réussi les cours PSY 2007 et PSY 3204 du bloc 71K).

PSY 40001	0	Projet de recherche honor 1
PSY 40002	6	Projet de recherche honor 2
PSY 6026	3	Méthodologie avancée en psychologie

Bloc 71X Langues

Option - Maximum 6crédits.
Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/.

Bloc 71Y Ouverture disciplinaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

ANS 1404T	3	Scientific and Technical Writing
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2454	3	La primatologie
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Communication organisationnelle
COM 1600	3	Communication médiatique
CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1151	3	Justice criminelle 1
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
REI 1020	3	Organisation et dynamiques de la firme
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1140	3	Approche juridique en RI
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 2511	3	Microsociologie
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre
SVS 3445	3	Pratiques en protection de l'enfance

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PSY.

Programme 1-220-1-2 Version 00 (A16)

Baccalauréat en neuroscience cognitive (B. Sc.)

Objectifs

L'objectif du programme de baccalauréat en neuroscience cognitive vise à comprendre les mécanismes cérébraux sous-jacents aux fonctions mentales supérieures, telles que l'attention, la perception, la mémoire, la pensée, les émotions, le langage, la cognition musicale, etc. De plus en plus de techniques se développent permettant de répondre à une diversité de questions sur le fonctionnement cérébral. Ces nouvelles méthodes dépendent de l'informatique et de l'imagerie cérébrale. Tous les étudiants de ce programme auront développé des compétences méthodologiques et techniques leur permettant de comprendre l'utilisation des principales méthodes pour explorer le système nerveux central. Les laboratoires de recherche et le cheminement Honor leur permettront de développer une expérience de recherche en neuroscience cognitive.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le programme comprend des cours de difficulté croissante qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre les cours de sigle PSY1000 au cours des deux premiers trimestres, puis les cours de sigle PSY2000 et PSY 3000 au cours des derniers trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Les étudiants n'ayant aucune connaissance en psychologie peuvent s'inscrire au cours PSY 1901 comme cours hors programme. La première année, l'étudiant doit suivre un cheminement commun aux quatre orientations pour pouvoir choisir son orientation en deuxième année :

- IFT1015 Programmation
- LNG1010 Langage et cognition
- LNG1955 Notions générales de linguistique
- PSY1004 Analyses quantitatives en psychologie 1
- PSY1006 Méthodologie scientifique 1
- PSY1048 Neuroanatomie et neurophysiologie des systèmes
- PSY1049 Neuroscience de la cognition et du comportement
- PSY2055 Psychologie de la perception
- PSY2065 Processus cognitifs 1

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PSY.

Pour accéder à l'orientation Neurocognition de la musique, des connaissances préalables en théorie et lecture musicales sont souhaitables.

Pour accéder à l'orientation Fondamentale, les étudiants devront avoir fait les cours collégiaux de mathématiques 103, 105, 203 ou leurs équivalents (par exemple MAT1903, MAT1905 et MAT1923).

Cheminement Honor

Pour être admissible au cheminement Honor, il faut avoir réussi au moins 51 crédits en maintenant une moyenne cumulative de 3,8; il ne faut pas avoir complété plus de 66 crédits au total avant de s'y inscrire. L'étudiant doit avoir suivi tous les cours obligatoires du bloc 01A Méthodes. Le cheminement Honor comporte obligatoirement les 12 crédits du bloc 01V.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement Honor si l'étudiant réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3.5 dans les cours du programme.

À l'Université de Montréal :

- L'orientation fondamentale peut donner accès au 2e cycle en psychologie.
- L'orientation neuropsychologie peut donner accès au 2e et 3e cycles en psychologie professionnelle et recherche.
- L'orientation neurolinguistique peut donner accès au 2e cycle linguistique et psychologie. Elle pourra aussi donner accès à la maîtrise professionnelle en orthophonie lorsque celle-ci sera offerte ; prévue pour l'automne 2019.
- L'orientation neurocognition de la musique peut donner accès au 2e cycle en psychologie et au certificat de 2e cycle en musicothérapie avec 24 crédits préalables de connaissance musicale.

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits et quatre orientations.

- L'orientation Fondamentale comprend les segments 01 et 71 avec 52 crédits obligatoires, 35 à option et 3 au choix.
- L'orientation Neuropsychologie comprend les segments 01 et 72 avec 69 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.
- L'orientation Neurolinguistique comprend les segments 01 et 73 avec 69 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.
- L'orientation Neurocognition de la musique comprend les segments 01 et 74 avec 63 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

Le cheminement Honor comporte obligatoirement les 12 crédits du bloc 01V.

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Cheminement régulier : 39 crédits obligatoires, des crédits à option et 3 crédits au choix.
Cheminement honor : 39 crédits obligatoires, les 12 crédits du bloc 01V, des crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Méthodes

Obligatoire - 15 crédits.

IFT 1015	3	Programmation 1
PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2008	3	Méthodes en neurosciences cognitives 1
PSY 3018	3	Méthodes en neurosciences cognitives 2

Bloc 01B Bases en neuroscience cognitive

Obligatoire - 24 crédits.

LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
PSY 1048	3	Neuroanatomie et neurophysiologie des systèmes
PSY 1049	3	Neuroscience de la cognition et du comportement
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle

Bloc 01C Approfondissement des méthodes et rédaction en anglais

Option - Maximum 12 crédits.

ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
IFT 1025	3	Programmation 2
PSY 3008	3	Laboratoire 2
PSY 3016	3	Cueillette et traitement des données

Bloc 01D Neuroanatomie et neuropsychophysiologie

Option - Maximum 12 crédits.

BIO 1153	3	Biologie cellulaire
KIN 2026	2	Bases neurophysiologiques du mouvement
NSC 1001	2	Neurosciences cellulaire et moléculaire 1
NSC 1002	2	Neurosciences intégratives 1
PSE 3208	3	Médication et toxicomanie

PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction
PSY 3036	3	Hormones, stress et comportement
SBM 3200	3	Chronobiologie et sommeil

Bloc 01E Génétique, évolution et cognition

Option - Maximum 12 crédits.

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie
ANT 3440	3	Génétique et comportement
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
PSE 2201	3	Bases biologiques de l'adaptation
PSY 2253	3	Psychologie évolutionniste

Bloc 01F Philosophie

Option - Maximum 12 crédits.

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1968	3	Notions fondamentales d'éthique
PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 3005	3	Logique 3

Bloc 01V Cheminement Honor

Option - Maximum 12 crédits.

Les étudiants du cheminement honor doivent obligatoirement faire les 12 crédits de ce bloc.

PSY 40001	0	Projet de recherche honor 1
PSY 40002	6	Projet de recherche honor 2
PSY 6026	3	Méthodologie avancée en psychologie
PSY 64071	0	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 1
PSY 64072	3	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 2

Bloc 01Z

Choix - 3 crédits

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PSY.

Segment 71 propre à l'orientation Fondamentale

Cheminement régulier : 13 crédits obligatoires du bloc 71A et un minimum de 15 crédits à option. Cheminement honor : 13 crédits obligatoires du bloc 71A et minimum de 3 crédits à option. Les étudiants qui veulent accéder à l'orientation Fondamentale devront avoir fait les cours collégiaux de mathématiques 103, 105, 203 ou leurs équivalents (par exemple MAT1903, MAT1905 et MAT1923)

Bloc 71A Modélisation et programmation en neuroscience cognitive

Obligatoire - 13 crédits.

MAT 1600	4	Algèbre linéaire
PSY 2038	3	Programmation en neuroscience cognitive
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2
STT 3910	3	Introduction au modèle général linéaire

Bloc 71B Laboratoires en neuroscience cognitive

Option - 3 crédits.

LNG 3160	3	Atelier de travaux pratiques
NCM 2200	3	Laboratoire en neurocognition musicale
PSY 2007	3	Laboratoire 1

Bloc 71C Psychologie

Option - Maximum 12 crédits.

PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3258	3	Psychopathologie 2

Bloc 71D Audition et neurocognition musicale

Option - Maximum 12 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322	3	Organologie et acoustique instrumentale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2000	3	Cognition de la musique
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique
ORA 1528	2	Anatomie et physiologie de l'audition

Bloc 71E Linguistique

Option - Maximum 12 crédits.

LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2050	3	Syntaxe du français
LNG 2080	3	Sémantique du français
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 2360	3	Morphologie du français

LNG 2400	3	Phonétique instrumentale du français
LNG 2470	3	Phonologie du français
LNG 3090	3	Neurosciences du langage
LNG 3460	3	Perception et acoustique de la parole

Segment 72 propre à l'orientation Neuropsychologie

Cheminement régulier : 30 crédits obligatoires du bloc 72A et un minimum de 12 crédits à option.
Cheminement honor : 30 crédits obligatoires du bloc 72A et des crédits à option.

Bloc 72A Psychologie générale

Obligatoire - 30 crédits.

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 2007	3	Laboratoire 1
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie

Bloc 72B Psychologie avancée

Option - Maximum 12 crédits.

PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3258	3	Psychopathologie 2

Bloc 72C Linguistique

Option - Maximum 12 crédits.

LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2050	3	Syntaxe du français
LNG 2080	3	Sémantique du français
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 2360	3	Morphologie du français
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale du français
LNG 2470	3	Phonologie du français
LNG 3090	3	Neurosciences du langage
LNG 3460	3	Perception et acoustique de la parole

Bloc 72D Modélisation et programmation en neuroscience cognitive

Option - Maximum 13 crédits.

MAT 1600	4	Algèbre linéaire
PSY 2038	3	Programmation en neuroscience cognitive
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2
STT 3910	3	Introduction au modèle général linéaire

Bloc 72E Audition et neurocognition musicale

Option - Maximum 12 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322	3	Organologie et acoustique instrumentale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2000	3	Cognition de la musique
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique
ORA 1528	2	Anatomie et physiologie de l'audition

Segment 73 propre à l'orientation Neurolinguistique

Cheminement régulier : 30 crédits obligatoires du bloc 73A et un minimum de 12 crédits à option.
Cheminement honor : 30 crédits obligatoires du bloc 73A et des crédits à option.

Bloc 73A Linguistique générale

Obligatoire - 30 crédits.

LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2050	3	Syntaxe du français
LNG 2080	3	Sémantique du français
LNG 2360	3	Morphologie du français
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale du français
LNG 2470	3	Phonologie du français
LNG 3090	3	Neurosciences du langage
LNG 3160	3	Atelier de travaux pratiques

Bloc 73B Linguistique avancée

Option - Maximum 12 crédits.

LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 3460	3	Perception et acoustique de la parole

Bloc 73C Psychologie

Option - Maximum 12 crédits.

PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSY 1045	3	Motivation et émotion

PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3258	3	Psychopathologie 2

Bloc 73D Audition et neurocognition musicale

Option - Maximum 12 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322	3	Organologie et acoustique instrumentale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2000	3	Cognition de la musique
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique
ORA 1528	2	Anatomie et physiologie de l'audition

Bloc 73E Modélisation et programmation en neuroscience cognitive

Option - Maximum 13 crédits.

MAT 1600	4	Algèbre linéaire
PSY 2038	3	Programmation en neuroscience cognitive
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2
STT 3910	3	Introduction au modèle général linéaire

Bloc 73F Spécialisation en linguistique

Option - Maximum 6 crédits.

LNG 3020	3	Problèmes en histoire du français
LNG 3040	3	Syntaxe : théorie et description
LNG 3050	3	Sémantique : théorie et description
LNG 3070	3	Phonologie : théorie et description
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
LNG 3160	3	Atelier de travaux pratiques
LNG 3240	3	Philologie romane
LNG 3400	3	Morphologie : théorie et description
LNG 3450	3	Production de la parole
LNG 3510G	3	Grammaire supérieure normative
LNG 3560	3	Phonétique : théorie et description

Segment 74 propre à l'orientation Neurocognition de la musique

Cheminement régulier : 24 crédits obligatoires du bloc 74A et un minimum de 12 crédits à option.
Cheminement honor : 24 crédits obligatoires du bloc 74A et des crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 24 crédits.

MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2000	3	Cognition de la musique
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique
NCM 2200	3	Laboratoire en neurocognition musicale

Bloc 74B Audition et musique

Option - Maximum 12 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322	3	Organologie et acoustique instrumentale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
ORA 1528	2	Anatomie et physiologie de l'audition

Bloc 74C Musiques numériques

Option - Maximum 9 crédits.

MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 3324X	3	Algorithmie et effets audionumériques 1
MUS 3325X	3	Algorithmie et effets audionumériques 2
MUS 3327X	3	Création musicale en langage Python 2

Bloc 74D Psychologie

Option - Maximum 12 crédits.

PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves

PSY 3258	3	Psychopathologie 2

Bloc 74E Linguistique

Option - Maximum 12 crédits.

LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2050	3	Syntaxe du français
LNG 2080	3	Sémantique du français
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 2360	3	Morphologie du français
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale du français
LNG 2470	3	Phonologie du français
LNG 3090	3	Neurosciences du langage
LNG 3460	3	Perception et acoustique de la parole

Bloc 74F Modélisation et programmation en neuroscience cognitive

Option - Maximum 13 crédits.

MAT 1600	4	Algèbre linéaire
PSY 2038	3	Programmation en neuroscience cognitive
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2
STT 3910	3	Introduction au modèle général linéaire

Programme 1-220-2-0 Version 05 (A12)

Majeure en psychologie

Objectifs

La majeure en psychologie permet d'acquérir les connaissances de base de cette discipline, tout en offrant la possibilité de compléter la formation reçue par un diplôme dans un autre domaine. Le baccalauréat avec majeure en psychologie permet l'accès aux études supérieures en psychologie. Il peut aussi fournir à ceux qui désirent poursuivre des études supérieures dans une autre discipline une formation de base dans les principaux domaines de la psychologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le programme comprend des cours de difficulté croissante qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre les cours de sigle PSY1000 au cours des deux premiers trimestres, puis les cours de sigle PSY2000 et PSY 3000 au cours des derniers trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Histoire et méthode

Obligatoire - 12 crédits.

PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie

Bloc 71B Bases en neuropsychologie/psychologie cognitive

Obligatoire - 12 crédits.

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

Bloc 71C Bases en psychologie développement/apprentissage

Obligatoire - 6 crédits.

PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant

Bloc 71D Bases individuelles sociales

Obligatoire - 15 crédits.

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail

Bloc 71E Psychologie du développement

Option - 3 crédits.

PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3093	3	Adolescence
PSY 3254	3	Maturité et vieillesse

Bloc 71F Individu, groupe et société

Option - 3 crédits.

PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 3071	3	Relations interpersonnelles
PSY 3073	3	Psychologie des groupes et équipes
PSY 3119	3	Psychologie communautaire

Bloc 71G Cours d'approfondissement

Option - 6 crédits.

PSE 2215	3	Perspectives évolutionnistes
PSY 2007	3	Laboratoire 1
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
PSY 2253	3	Psychologie évolutionniste
PSY 3008	3	Laboratoire 2
PSY 3016	3	Cueillette et traitement des données
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction
PSY 3036	3	Hormones, stress et comportement
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3096	3	Famille et développement de l'enfant
PSY 3106	3	La psychologie du rêve
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3129	3	Méthodes et techniques d'entrevues
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2
PSY 3257	3	Personnalité 2
PSY 3258	3	Psychopathologie 2
PSY 3260	3	Théorie psychanalytique : Freud et après
PSY 3263	3	Troubles sexuels: les paraphilies

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-220-4-0 Version 03 (A06)

Mineure en psychologie

Objectifs

La mineure en psychologie a pour objectif l'acquisition des connaissances scientifiques de base en psychologie. Ce programme peut se combiner aux programmes de plusieurs autres disciplines, appartenant tant aux sciences naturelles qu'aux sciences humaines.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les cours de niveau PSY2000 présentent un plus haut niveau de difficulté. Il faut donc planifier en conséquence le cheminement des études. Le cours PSY 1983 ne peut pas être crédité dans les programmes de baccalauréat et de majeure en psychologie.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Psychologie, science expérimentale

Option - Maximum 9 crédits.

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1

Bloc 71B Développement et apprentissage

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1966	3	Psychologie de l'adolescence
PSY 2093	3	Adolescence

PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse

Bloc 71C Individu, groupe et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1951	3	Relations interpersonnelles
PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail

Bloc 71D Personnalité, comportement, adaptation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PSE 2215	3	Perspectives évolutionnistes
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 1989	3	Stress et anxiété : introduction
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2253	3	Psychologie évolutionniste

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-183-1-0

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie (B. Sc.)

Voir sous le Département de linguistique et de traduction.

Programme 1-217-1-0

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie (B. Sc.)

Voir sous l'École de psychoéducation.

Programme 1-257-1-0

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie (B. Sc.)

Voir sous le Département de sociologie.

École de relations industrielles

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-7059
Téléphone : 514-343-6111, poste 1267
Télécopieur : 514-343-5764
eri@umontreal.ca

L'École de relations industrielles (ÉRI) offre un programme d'étude qui prépare à la pratique professionnelle. Les relations industrielles sont un champ d'étude qui traite de l'ensemble des rapports économiques, juridiques, sociaux, individuels et collectifs qui s'établissent entre les salariés et l'employeur, les organisations qui les représentent et l'État.

Les études en relations industrielles offrent une vision étendue et complète pour analyser, comprendre et intervenir sur les différentes problématiques qui émergent du monde du travail. Ainsi, les études en relations industrielles englobent plusieurs volets. Il s'agit notamment de la gestion des ressources humaines dans les organisations, de la négociation et de l'administration des conventions collectives, de la gestion de la santé et sécurité au travail et de l'application des lois et des programmes gouvernementaux relatifs à l'emploi. Les études en relations industrielles intègrent plusieurs disciplines des sciences sociales, telles que la sociologie, les sciences économiques, les sciences administratives, la science politique, le droit, l'histoire et la psychologie. Certaines sciences exactes sont également requises, telles que les mathématiques, la statistique et l'informatique.

Le programme de baccalauréat comporte une formation de base portant sur les connaissances essentielles dans les domaines de la gestion des ressources humaines, des relations de travail, du droit du travail, des politiques gouvernementales en matière d'emploi et de la santé et sécurité au travail. En fin de programme, les étudiants peuvent se spécialiser en choisissant des cours optionnels selon leurs préférences et doivent faire un stage dans un milieu de travail.

Programme 1-230-1-0 Version 13 (A14)

Baccalauréat spécialisé en relations industrielles (B. Sc.)

Sous certaines conditions, les étudiants qui ont complété le certificat de relations industrielles à la Faculté de l'éducation permanente peuvent demander d'être intégrés à ce programme pour faire les 60 derniers crédits et obtenir le Baccalauréat

Objectifs

Le programme de baccalauréat en relations industrielles vise à former des professionnels qui, dès la fin de leurs études, sont aptes à oeuvrer de façon polyvalente sur le marché du travail. Ces professionnels pourront efficacement intervenir dans les grandes composantes des relations industrielles, aussi bien dans la gestion des ressources humaines, les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, que dans les politiques gouvernementales de l'emploi. Le programme offre un cheminement international et vise à préparer adéquatement à la poursuite d'études universitaires aux cycles supérieurs.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté. Il est fortement recommandé de suivre les cours dans l'ordre suivant : les cours de sigle REI 1000 en 1re année, de sigle REI 2000 en 2e année et de sigle REI 3000 en 3e année. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle REI.

Cheminement honor

Le cheminement honor comporte obligatoirement les 6 crédits du bloc 72 V et 6 crédits du bloc 72 W. Pour être autorisé à s'inscrire aux cours des blocs du cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 60 crédits du baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,5.

Cheminement international

Le cheminement international comporte soit le stage à l'étranger de 9 crédits (REI 3690) du bloc 72 F et 3 crédits du bloc 72 X soit 12 crédits du bloc 72X. Le cheminement international implique obligatoirement un trimestre d'études à l'étranger ou un stage à l'étranger.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

- avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3,
- avec la mention Cheminement international si l'étudiant a réussi les cours prescrits et satisfait à la condition relative à des études à l'étranger.

Structure du programme

Le programme comporte 90 crédits. Il est offert selon trois cheminements : le cheminement régulier le cheminement honor le cheminement international.

Segment 72

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : en cheminement régulier et en cheminement international : 63 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix, en cheminement Honor, 63 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix

Bloc 72A Formation de base

Obligatoire - 24 crédits.

REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
REI 1020	3	Organisation et dynamiques de la firme
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1040	3	Comportement organisationnel
REI 1105	3	Techniques d'analyse statistique en R.I.
REI 1130	3	Méthodologie en relations industrielles
REI 1140	3	Approche juridique en RI
REI 3220	3	Gestion financière appliquée aux R.I.

Bloc 72B Gestion des ressources humaines

Obligatoire - 12 crédits.

REI 1240	3	Gestion des ressources humaines
REI 2211	3	Formation et développement des RH
REI 2215	3	Rémunération
REI 2230	3	Stratégie RH et dotation

Bloc 72C Relations du travail et droit du travail

Obligatoire - 15 crédits.

REI 2305	3	Aspects juridiques du lien d'emploi
REI 2310	3	Convention collective
REI 2320	3	Droit des rapports collectifs du travail
REI 2330	3	Syndicalisme
REI 2340	3	Négociation collective

Bloc 72D Politiques gouvernementales du travail

Obligatoire - 9 crédits.

REI 1420	3	Emploi et salaire
REI 2470	3	Perspectives économiques des institutions
REI 2475	3	Politiques gouvernementales en R.I.

Bloc 72E Santé et sécurité du travail

Obligatoire - 3 crédits.

REI 2510	3	Gestion de la SST

Bloc 72F Stage professionnel

Option - 9 crédits.

REI 3680	9	Stage en relations industrielles
REI 3690	9	Stage en RI à l'étranger

Bloc 72G Approfondissement en gestion des ress. humaines

Option - Maximum 6 crédits.

REI 3206	3	Systèmes d'information en GRH
REI 3270	3	Consultation et interventions en G.R.H.
REI 3275	3	Pilotage des performances au travail

Bloc 72H Approfondissement en rel. du trav./droit du trav.

Option - Maximum 6 crédits.

REI 3335	3	Droit fédéral du travail
REI 3345	3	Arbitrage des griefs
REI 3375	3	Pratique de la négociation collective

Bloc 72I Approfondissement en politiques gouv. du travail

Option - Maximum 3 crédits.

REI 3435	3	Diversité de la main-d'oeuvre

Bloc 72J Approfondissement en santé et sécurité du travail

Option - Maximum 6 crédits.

REI 3525	3	Évaluations et enquête en SST
REI 3535	3	Santé et mieux-être au travail

Bloc 72K Cours synthèses en relations industrielles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

REI 3700	3	Éthique et pratique professionnelle
REI 3710	3	Mondialisation et travail
REI 3720	3	Secteur public et relations d'emploi
REI 3740	3	Enjeux contemporains en RI
REI 3750	3	Cours - Projet intégrateur

Bloc 72V propre au Cheminement Honor 1

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours REI4001 et REI4002 sont équivalents au cours REI4000.

REI 4001	3	Initiation à la recherche RI 1
REI 4002	3	Initiation à la recherche RI 2

Bloc 72W propre au Cheminement Honor 2

Option - Maximum 6 crédits.

DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
DRI 6125	3	Chartes des droits et travail

REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI 6300	3	Séminaire sur la négociation collective
REI 6604	3	Formation et développement des compétences
REI 6605	3	Défis du syndicalisme contemporain
REI 6606	3	Travail et innovation organisationnelle
REI 6608	3	Gestion du changement
REI 6610	3	Rémunération, équité et performance
REI 6611	3	Gestion internationale des RH
REI 6613	3	Gestion stratégique des ressources humaines
REI 6614	3	Diversité, Immigration et équité en emploi
REI 6615	3	RI: problèmes contemporains 1
REI 6625	3	Audit de la GRH
SST 6100	3	Sciences sociales et SST
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention

Bloc 72X propre au Cheminement international

Option - Maximum 12 crédits.
Pour l'étudiant inscrit au cheminement international, minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

REI 3280	3	GRH dans les entreprises multinationales
REI 3315	3	Stratégies syndicales comparées
REI 3415	3	Politiques d'emploi dans le monde
REI 3800	3	Stage d'été à l'étranger
REI 3810	3	Études à l'étranger 1
REI 3815	3	Études à l'étranger 2
REI 3820	3	Études à l'étranger 3

Bloc 72Y Connaissances connexes

Option - Maximum 3 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
COM 1500	3	Communication organisationnelle
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
DRT 2401G	3	Droit des affaires 1
DRT 3010	3	Éthique et droit
DRT 3106	3	Droit transactions commerciales internat
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1430	3	Éthique et politique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 3560	3	Action collective et politique
POL 3906	3	La coopération internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
REL 1330	3	Religions et espace public
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1970	3	Sociologie du Québec
SOL 2104	3	Relations ethniques
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale
TXM 1111	3	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1331	3	Prévention des toxicomanies : théorie
VIO 2015	3	Résolution de conflits

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle REI.

Département de science politique

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-4006
Téléphone : 514-343-6578
Télécopieur : 514-343-2360
direction@pol.umontreal.ca

La science politique s'intéresse aux relations de pouvoir, aux décisions et aux processus qui touchent les conflits identitaires, de valeurs et de distribution des ressources dans une société. Ces phénomènes sont étudiés par l'entremise de plusieurs approches telles que la politique comparée, l'administration et les politiques publiques, les idées politiques, les relations internationales, les comportements politiques et la politique canadienne et québécoise. Nos programmes visent à développer une capacité d'analyse utile à des études supérieures, à l'exercice d'une profession ou à l'action politique. À cet effet, en plus des cours réguliers, une solide formation méthodologique est prévue ainsi que des stages dans des milieux de travail très variés.

Le Département offre en collaboration trois baccalauréats spécialisés bidisciplinaires: en Économie et Politique, en Communication et Politique, en Philosophie et Politique. Le Département est aussi responsable du programme facultaire en études internationales.

Programme 1-960-1-3

Baccalauréat spécialisé en études internationales (B. Sc.)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

À temps plein, les cours obligatoires doivent être complétés au plus tard au 4e trimestre et à temps partiel, au 6e trimestre. Le titulaire du B.Sc. (études internationales) est admissible à divers programmes de maîtrise s'il satisfait aux conditions d'admissibilité propres à ces programmes et s'il satisfait à des conditions spécifiques :

- Maîtrise en études internationales : aucun cours complémentaire spécifique.
- Maîtrise en science politique : aucun cours complémentaire spécifique ; cours préparatoires pourraient être exigés en fonction des cours de science politique suivis et du thème de recherche de maîtrise.
- Maîtrise en sciences économiques : cours ECN 1075, ECN 2045, ECN 2055 et ECN

2160 exigés.

- Maîtrise en histoire : aucun cours complémentaire spécifique ; cours préparatoires pourraient être exigés en fonction des cours d'histoire suivis et du thème de recherche de maîtrise.
- Maîtrise en droit : cours préparatoires pourraient être exigés pour l'option Droit international : cours préparatoires exigés pour le candidat à une autre option de la maîtrise. La maîtrise en droit ne permet pas de se présenter aux examens ni de devenir membre du Barreau ou de la Chambre des notaires.
- Pour les autres programmes de maîtrise, il faut communiquer avec le responsable du programme du département concerné.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et 3 orientations. Les crédits de chacune des orientations se répartissent comme suit: 30 crédits obligatoires, de 57 à 60 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. - orientation Droit et gouvernance (segment 75)

- orientation Coopération et développement (segment 76)
- orientation Paix et sécurité (segment 77).

Segment 01 Commun aux trois orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et de 15 à 39 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 01A Connaissances des bases

Obligatoire - 27 crédits.

DRT 1002S	3	Introduction au droit
DRT 2100	3	Droit international public général
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2453	3	L'Europe et le monde
INT 1000	3	Introduction aux études internationales
POL 1000	3	Analyse politique : théories et concepts
POL 1600	3	Relations internationales

Bloc 01B Langues

Option - 12 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/. Ce bloc inclut également les cours suivants: ALL1012, ANG1052, ANG1053, ESP2510, ESP2525, ESP2535, ESP2536, FAS1900, FAS1902, ITL2040, PTG1954, PTG1955.

Bloc 01C Méthodes de recherche

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée

Bloc 01D Aires géographiques

Option - Maximum 12 crédits.

DRT 3013	3	Droit de l'Union européenne
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 1062	3	L'Asie de l'Est et du Sud-Est
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 1080	3	Histoire de l'Afrique
HST 2070	3	Monde arabe contemporain (Machrek et Maghreb)
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2256	3	Histoire économique de l'Europe
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2275	3	Des Allemagnes au 3e Reich, 1862-1945
HST 2284	3	L'Italie aux 19e et 20e siècles
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Viêtnam moderne
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 3256	3	Relations internationales : Allemagne
HST 3257	3	Relations internationales : France
HST 3259	3	Relations internationales : URSS et Russie
HST 3360	3	Société et idéologie aux États-Unis
HST 3440	3	Marginalité et exclusion au Canada
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne

POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 2009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 2110	3	La France
POL 2280	3	Le système politique de la Russie
POL 2281	3	Les États postsoviétiques
POL 2310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 2350	3	Systèmes politiques européens
POL 2751	3	La Chine
POL 2752	3	Le Japon
POL 2801	3	La politique étrangère de la Russie
POL 2830	3	L'Amérique latine
POL 2850	3	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3410	3	La formation des états en Europe
POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3830	3	Développement et politique au Mexique

Bloc 01E Disciplines connexes

Option - Maximum 9 crédits.

ANT 1030	3	La justice et les cultures
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
ANT 3022	3	Anthropologie de l'humanitaire
ANT 3044	3	Anthropologie et développement
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 3100	3	Démographie du Tiers-Monde
DMO 3420	3	Immigration et intégration
DMO 3450	3	Économie et population
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles
GEO 3252	3	Genre et développement international
GEO 3262	3	Environnement : approches critiques
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3330	3	Religions et politique
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SVS 2105	3	Travail social et interculturalité
SVS 3853E	3	Pluralisme et intervention
SVS 3941	3	Mouvements sociaux et action collective
URB 1115	3	Urbanisation et mondialisation

Bloc 01F Formation pratique

Option - Maximum 6 crédits.

INT 3001	3	Stage en milieu de travail
INT 3002	6	Stage en milieu de travail

Bloc 01Z

Choix - Maximum 3 crédits

Segment 75 Propre à l'orientation Droit et gouvernance

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 21 à 45 crédits à option.

Bloc 75A Intégration des acquis

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 3150	3	Droit et gouvernance

Bloc 75B Spécialisations thématiques

Option - Minimum 21, maximum 45 crédits.

DRT 3102	3	Institutions internationales
DRT 3103	3	Droit international des droits de la personne
DRT 3105	3	Droit des relations économiques internat
DRT 3107	3	Droit international de la mer
DRT 3109	3	Droit international des conflits
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3321	3	Administration publique comparée
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3600	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés

Bloc 75C Autres cours de spécialisation

Option - Maximum 12 crédits.

DRT 1501	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3	Droit constitutionnel 2
DRT 3001	3	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3	Droit constitutionnel comparé

DRT 3108	3	Droit international de l'environnement
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
HST 2627	3	Dominations et résistances dans le monde arabe
HST 3253	3	Paix et pacifisme au 20e siècle
POL 2170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3916	3	Démocratisations comparées
POL 3918	3	Simulation des Nations Unies

Segment 76 Propre à l'orientation Coopération et développement

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 21 à 45 crédits à option.

Bloc 76A Intégration des acquis

Obligatoire - 3 crédits.

INT 3005	3	Coopération et développement

Bloc 76B Spécialisations thématiques

Option - Minimum 21, maximum 45 crédits.

DRT 3102	3	Institutions internationales
DRT 3103	3	Droit international des droits de la personne
DRT 3108	3	Droit international de l'environnement
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
POL 2150	3	Politiques sociales
POL 2170	3	Politiques environnementales comparées
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3326	3	Évaluation des politiques publiques
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3802	3	Théories du développement
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3916	3	Démocratisations comparées
POL 3917	3	Interventions humanitaires : théories et pratiques

Bloc 76C Autres cours de spécialisation

Option - Maximum 12 crédits.

DRT 1501	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3	Droit constitutionnel 2
DRT 3001	3	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3	Droit constitutionnel comparé
DRT 3011	3	Droit des autochtones
DRT 3105	3	Droit des relations économiques internat
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2875	3	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde
HST 2885	3	Histoire de l'environnement au Canada
HST 3253	3	Paix et pacifisme au 20e siècle
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3918	3	Simulation des Nations Unies

Segment 77 Propre à l'orientation Paix et sécurité

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 21 à 45 crédits à option.

Bloc 77A Intégration des acquis

Obligatoire - 3 crédits.

INT 3006	3	Paix et sécurité

Bloc 77B Spécialisations thématiques

Option - Minimum 21, maximum 45 crédits.

DRT 3103	3	Droit international des droits de la personne
DRT 3109	3	Droit international des conflits
DRT 3206	3	Modes alternatifs de résolution des conflits
DRT 3808	3	Droit du cyberespace
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
HST 2295	3	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3	La Seconde Guerre mondiale
HST 2627	3	Dominations et résistances dans le monde arabe
HST 3253	3	Paix et pacifisme au 20e siècle
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3404	3	Nationalisme
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3914	3	Sécurité internationale: nouveaux enjeux
POL 3920	3	Médias, conflits et paix

Bloc 77C Autres cours de spécialisation

Option - Maximum 12 crédits.

DRT 1501	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3	Droit constitutionnel 2
DRT 3001	3	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3	Droit constitutionnel comparé
DRT 3102	3	Institutions internationales
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
POL 2008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3918	3	Simulation des Nations Unies

Programme 1-245-1-0 Version 15 (A15)

Baccalauréat spécialisé en science politique (B. Sc.)

Objectifs

Tout en étant centrée sur la connaissance des théories, des méthodes, des institutions et des processus relatifs à la vie politique, la formation de premier cycle en science politique doit avant tout permettre aux étudiants d'acquérir un certain nombre de qualités personnelles, notamment un esprit créatif, une attitude rigoureuse à l'égard du travail et une capacité d'adaptation face à un environnement en perpétuel changement. Au-delà de ces objectifs fondamentaux, la formation de premier cycle en science politique vise à développer des aptitudes intellectuelles de base dont les plus importantes sont le sens de l'observation qui implique la compréhension de divers types de textes, le prélèvement et le traitement des données statistiques; la capacité d'interprétation, qui suppose que l'on puisse traiter l'information disponible et formuler des hypothèses en vue de les démontrer de façon logique; et la capacité de communiquer ses idées clairement, autant sous une forme écrite que sous une forme orale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les crédits du bloc 71I doivent être choisis parmi tous les cours de langue autorisés, à l'exception des cours de français. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Cheminement honor

Le cheminement honor s'adresse en priorité aux étudiants ayant complété 60 crédits dans le programme de baccalauréat de science politique et ayant obtenu une moyenne cumulative de 3,5 et plus (un minimum de 54 crédits est nécessaire pour accéder à ce cheminement). Tous les cours obligatoires du programme devront également avoir été complétés. Le cheminement honor comprend 12 crédits de cours, dont ceux des blocs 71V et W, ainsi qu'un cours additionnel du bloc 71D. Les crédits du cheminement honor remplacent une partie des crédits des cours à option du cheminement régulier.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Dans le cas d'un échec à un cours du cheminement honor, l'étudiant est transféré au cheminement régulier.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.). Les étudiants inscrits au Cheminement honor auront la mention Cheminement honor s'ils ont maintenu une moyenne de 3,3 et plus sur l'ensemble des 90 crédits de leur baccalauréat.

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert selon 2 cheminements: le cheminement régulier et le cheminement honor.

Segment 71

Les crédits du Baccalauréat en cheminement régulier sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 12 crédits au choix. En cheminement honor, 39 crédits obligatoires incluant les cours des blocs V et W, 39 crédits à option et 12 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

POL 1000	3	Analyse politique : théories et concepts
POL 1008	3	Forces et comportements politiques
POL 1009	3	Politique comparée
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique

Bloc 71B

Obligatoire - 15 crédits.

POL 1025	3	Politique et économie
POL 1200	3	Pensée politique
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 1600	3	Relations internationales
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative

Bloc 71C Pensée politique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

POL 2090	3	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3	Pensée politique moderne
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2180	3	Pensée politique critique
POL 2808	3	Théories politiques empiriques
POL 3291	3	Idées politiques au Canada
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3807	3	Idéologies politiques
POL 3911	3	Pensée politique : thématique spécifique

Bloc 71D Méthodologies

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Pour l'étudiant inscrit au cheminement honor - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 3120	3	Méthodes qualitatives
POL 3122	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique
POL 3130	3	Méthodes d'analyse du discours politique
POL 3280	3	Épistémologie de la science politique
POL 3326	3	Évaluation des politiques publiques
POL 3804	3	Les techniques de l'analyse politique

Bloc 71E Politique comparée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 2110	3	La France
POL 2160	3	Politiques urbaines
POL 2280	3	Le système politique de la Russie
POL 2281	3	Les États postsoviétiques
POL 2350	3	Systèmes politiques européens
POL 2751	3	La Chine
POL 2752	3	Le Japon
POL 2830	3	L'Amérique latine
POL 2840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 2850	3	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 2904	3	Système politique québécois 1
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
POL 3400	3	Fédéralisme comparé
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 3404	3	Nationalisme
POL 3410	3	La formation des états en Europe
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3802	3	Théories du développement
POL 3830	3	Développement et politique au Mexique
POL 3908	3	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3916	3	Démocratisations comparées

Bloc 71F Forces et comportements

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

POL 2005	3	Les élections
POL 2006	3	Le leadership politique
POL 2050	3	Représentation politique
POL 2272	3	Sondages et opinion publique
POL 3100	3	Communication politique
POL 3101	3	Marketing politique
POL 3102	3	Marginalité et politique
POL 3140	3	Psychologie politique
POL 3560	3	Action collective et politique
POL 3900	3	Politique et société
POL 3910	3	Genre et politique

Bloc 71G Administration et politiques publiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2150	3	Politiques sociales
POL 2170	3	Politiques environnementales comparées
POL 2210	3	Participation et politique publique
POL 2230	3	Politiques scientifiques
POL 2310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 2540	3	Les formes de l'action gouvernementale
POL 3012	3	Politique et processus budgétaire
POL 3110	3	L'État et l'économie
POL 3320	3	Politique et administration
POL 3321	3	Administration publique comparée
POL 3322	3	Risque et politiques publiques
POL 3325	3	Réseaux et politiques publiques
POL 3350	3	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3370	3	Pouvoir judiciaire et démocratie
POL 3913	3	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 3920	3	Médias, conflits et paix

Bloc 71H Relations internationales

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

POL 2008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2801	3	La politique étrangère de la Russie
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés

POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3220	3	Pensée stratégique contemporaine
POL 3600	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3811	3	Armées et groupes armés non étatiques
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3909	3	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3914	3	Sécurité internationale: nouveaux enjeux
POL 3917	3	Interventions humanitaires : théories et pratiques
POL 3918	3	Simulation des Nations Unies

Bloc 71I Cours de langues

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal: allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/.

Bloc 71J Cours avancés de langue

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 1012	3	Allemand parlé 1
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1
ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 1380	3	Allemand parlé 2
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2536	3	Grammaire avancée
FAS 1900	3	Langue de l'Université d'accueil
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
ITL 3002	3	Version
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite

Bloc 71K Expérience pratique

Option - Maximum 6 crédits.

POL 3240	3	Stage
POL 3241	6	Stage
POL 3904	3	Travaux pratiques

Bloc 71V Propre au cheminement honor 1

Option - Maximum 6 crédits.

POL 4001	3	Séminaire d'initiation à la recherche 1
POL 4002	3	Séminaire d'initiation à la recherche 2

Bloc 71W Propre au cheminement honor 2

Option - Maximum 3 crédits.

POL 6960	3	Séminaire aux études supérieures

Bloc 71Z

Choix - 12 crédits.

Programme 1-245-2-0 Version 10 (A14)

Majeure en science politique

Objectifs

L'objectif central de la majeure est d'assurer une formation disciplinaire de base en science politique, en offrant aux étudiants la possibilité de couvrir tous les sous-champs de la discipline et en acquérant une formation méthodologique solide.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les 6 crédits du bloc 71I doivent être choisis parmi tous les cours de langue autorisés, à l'exception des cours de français. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en science politique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par

association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 9 crédits.

POL 1000	3	Analyse politique : théories et concepts
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique

Bloc 71B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

POL 1008	3	Forces et comportements politiques
POL 1009	3	Politique comparée
POL 1025	3	Politique et économie
POL 1200	3	Pensée politique
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 1600	3	Relations internationales

Bloc 71C Pensée politique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

POL 2090	3	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3	Pensée politique moderne
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2180	3	Pensée politique critique
POL 2808	3	Théories politiques empiriques
POL 3291	3	Idées politiques au Canada
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3807	3	Idéologies politiques
POL 3911	3	Pensée politique : thématique spécifique

Bloc 71D Méthodologies

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 3120	3	Méthodes qualitatives
POL 3122	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique
POL 3130	3	Méthodes d'analyse du discours politique
POL 3280	3	Épistémologie de la science politique
POL 3326	3	Évaluation des politiques publiques
POL 3804	3	Les techniques de l'analyse politique

Bloc 71E Politique comparée

Option - Maximum 24 crédits.

POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 2110	3	La France
POL 2160	3	Politiques urbaines
POL 2280	3	Le système politique de la Russie
POL 2281	3	Les États postsoviétiques
POL 2350	3	Systèmes politiques européens
POL 2751	3	La Chine
POL 2752	3	Le Japon
POL 2830	3	L'Amérique latine
POL 2840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 2850	3	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 2904	3	Système politique québécois 1
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
POL 3400	3	Fédéralisme comparé
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 3404	3	Nationalisme
POL 3410	3	La formation des états en Europe
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3802	3	Théories du développement
POL 3830	3	Développement et politique au Mexique
POL 3908	3	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3916	3	Démocratisations comparées

Bloc 71F Forces et comportements

Option - Maximum 21 crédits.

POL 2005	3	Les élections
POL 2006	3	Le leadership politique
POL 2050	3	Représentation politique
POL 2272	3	Sondages et opinion publique
POL 3100	3	Communication politique
POL 3101	3	Marketing politique
POL 3102	3	Marginalité et politique
POL 3140	3	Psychologie politique
POL 3560	3	Action collective et politique
POL 3900	3	Politique et société
POL 3910	3	Genre et politique

Bloc 71G Administration et politiques publiques

Option - Maximum 24 crédits.

POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2150	3	Politiques sociales
POL 2170	3	Politiques environnementales comparées
POL 2210	3	Participation et politique publique
POL 2230	3	Politiques scientifiques
POL 2310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 2540	3	Les formes de l'action gouvernementale
POL 3012	3	Politique et processus budgétaire
POL 3110	3	L'État et l'économie
POL 3320	3	Politique et administration
POL 3321	3	Administration publique comparée
POL 3322	3	Risque et politiques publiques
POL 3325	3	Réseaux et politiques publiques
POL 3350	3	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3370	3	Pouvoir judiciaire et démocratie

POL 3913	3	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 3920	3	Médias, conflits et paix

Bloc 71H Relations internationales

Option - Maximum 24 crédits.

POL 2008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2801	3	La politique étrangère de la Russie
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3220	3	Pensée stratégique contemporaine
POL 3600	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3811	3	Armées et groupes armés non étatiques
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3909	3	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3914	3	Sécurité internationale: nouveaux enjeux
POL 3917	3	Interventions humanitaires : théories et pratiques
POL 3918	3	Simulation des Nations Unies

Bloc 71I Langues

Option - 6 crédits.

Les 6 crédits du bloc 71 I doivent être choisis dans une seule et même langue.

ALL 1012	3	Allemand parlé 1
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1
ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 1380	3	Allemand parlé 2
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 1914	3	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2536	3	Grammaire avancée
FAS 1900	3	Langue de l'Université d'accueil
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes

ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
ITL 3002	3	Version
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)

Bloc 71J Expérience pratique

Option - Maximum 6 crédits.

POL 3240	3	Stage
POL 3241	6	Stage
POL 3904	3	Travaux pratiques

Bloc 71Z

Choix - 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Programme 1-245-4-0 Version 01 (A99)

Mineure en science politique

Objectifs

Les objectifs de la mineure sont d'assurer aux étudiants le développement des aptitudes intellectuelles générales et transférables ainsi qu'une formation disciplinaire minimale de base en science politique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en science politique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 9 crédits.

POL 1000	3	Analyse politique : théories et concepts
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique

Bloc 71B

Option - 18 crédits.

ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
POL 1008	3	Forces et comportements politiques
POL 1009	3	Politique comparée
POL 1025	3	Politique et économie
POL 1200	3	Pensée politique
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 1600	3	Relations internationales
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative
POL 2005	3	Les élections

POL 2006	3	Le leadership politique
POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 2009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 2050	3	Représentation politique
POL 2090	3	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3	Pensée politique moderne
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2110	3	La France
POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2150	3	Politiques sociales
POL 2160	3	Politiques urbaines
POL 2170	3	Politiques environnementales comparées
POL 2180	3	Pensée politique critique
POL 2210	3	Participation et politique publique
POL 2230	3	Politiques scientifiques
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2272	3	Sondages et opinion publique
POL 2280	3	Le système politique de la Russie
POL 2281	3	Les États postsoviétiques
POL 2310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 2350	3	Systèmes politiques européens
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2540	3	Les formes de l'action gouvernementale
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2751	3	La Chine
POL 2752	3	Le Japon
POL 2801	3	La politique étrangère de la Russie
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 2808	3	Théories politiques empiriques
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 2830	3	L'Amérique latine
POL 2840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 2850	3	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 2904	3	Système politique québécois 1
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3012	3	Politique et processus budgétaire
POL 3100	3	Communication politique
POL 3101	3	Marketing politique
POL 3102	3	Marginalité et politique
POL 3110	3	L'État et l'économie
POL 3120	3	Méthodes qualitatives
POL 3122	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique
POL 3130	3	Méthodes d'analyse du discours politique
POL 3140	3	Psychologie politique
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
POL 3220	3	Pensée stratégique contemporaine
POL 3280	3	Épistémologie de la science politique
POL 3291	3	Idées politiques au Canada
POL 3320	3	Politique et administration
POL 3321	3	Administration publique comparée
POL 3322	3	Risque et politiques publiques
POL 3325	3	Réseaux et politiques publiques
POL 3326	3	Évaluation des politiques publiques
POL 3350	3	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3370	3	Pouvoir judiciaire et démocratie
POL 3400	3	Fédéralisme comparé
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 3404	3	Nationalisme
POL 3410	3	La formation des états en Europe
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3560	3	Action collective et politique
POL 3600	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3802	3	Théories du développement
POL 3804	3	Les techniques de l'analyse politique
POL 3807	3	Idéologies politiques
POL 3811	3	Armées et groupes armés non étatiques
POL 3830	3	Développement et politique au Mexique
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3900	3	Politique et société
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3908	3	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3909	3	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3910	3	Genre et politique
POL 3911	3	Pensée politique : thématique spécifique
POL 3913	3	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 3914	3	Sécurité internationale: nouveaux enjeux
POL 3916	3	Démocratisations comparées
POL 3917	3	Interventions humanitaires : théories et pratiques
POL 3920	3	Médias, conflits et paix
SOL 2107	3	Sociologie politique

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Programme 1-227-1-0 Version 07 (A12)

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département de communication.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les 6 à 12 crédits du bloc 71I doivent être choisis parmi tous les cours de langue autorisés, à l'exception des cours de français. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 99

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 48 à option et 6 au choix.

Bloc 99A Connaissances théoriques et méthod. fondamentales

Obligatoire - 24 crédits.

COM 1100	3	Méthodologie de la recherche
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Communication organisationnelle
COM 1600	3	Communication médiatique
POL 1000	3	Analyse politique : théories et concepts
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative

Bloc 99B Fondements théoriques en communication politique

Obligatoire - 12 crédits.

CEP 1000	3	Fondements politiques
CEP 1500	3	Fondements communicationnels
CEP 2000	3	Stratégies de communication politique
CEP 3000	3	Rhétorique et politique

Bloc 99C Stages

Option - Maximum 6 crédits.

COM 3001	3	Stage en communication et politique
POL 3242	3	Stage en communication politique

Bloc 99D Méthodologie spécialisée en communication

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours COM 2008 et COM 2009 sont équivalents au cours COM 2000.

COM 2008	3	Pratiques méthodologiques 1
COM 2009	3	Pratiques méthodologiques 2

Bloc 99E Méthodologie spécialisée en science politique

Option - Maximum 9 crédits.

POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 3120	3	Méthodes qualitatives
POL 3122	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique
POL 3130	3	Méthodes d'analyse du discours politique
POL 3804	3	Les techniques de l'analyse politique

Bloc 99F Communication, discours et connaissance

Option - Maximum 12 crédits.

COM 1150	3	Rédaction en communication 1
COM 1350	3	Communication, cognition, émotions
COM 2150	3	Rédaction en communication 2
COM 2200	3	Communication, sens et discours
COM 3155	3	Pouvoir et communication

Bloc 99G Communication organisationnelle

Option - Maximum 15 crédits.

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3012	3	Planification en communication externe
COM 3305	3	Narrations, identités et changements

Bloc 99H Technologie et société

Option - Maximum 15 crédits.

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2210	3	Impacts des nouvelles technologies
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux

COM 2710	3	Innovation et médiation sociotechnique
COM 3060	3	Cyberculture

Bloc 99I Connaissance des médias numériques

Option - Maximum 15 crédits.

COM 1560	3	Communication infographique
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Applications internet
COM 3562	3	Applications multimédias

Bloc 99J Communication, médias et culture

Option - Maximum 15 crédits.

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2650	3	Esthétiques de la communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires

Bloc 99K Forces et comportements

Option - Maximum 15 crédits.

POL 1008	3	Forces et comportements politiques
POL 2005	3	Les élections
POL 2006	3	Le leadership politique
POL 2050	3	Représentation politique
POL 2272	3	Sondages et opinion publique
POL 3101	3	Marketing politique
POL 3140	3	Psychologie politique
POL 3560	3	Action collective et politique
POL 3900	3	Politique et société
POL 3910	3	Genre et politique

Bloc 99L Relations internationales

Option - Maximum 15 crédits.

POL 1600	3	Relations internationales
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3220	3	Pensée stratégique contemporaine
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3811	3	Armées et groupes armés non étatiques
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3918	3	Simulation des Nations Unies

Bloc 99M Administration et politiques

Option - Maximum 15 crédits.

POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2150	3	Politiques sociales
POL 2170	3	Politiques environnementales comparées
POL 2540	3	Les formes de l'action gouvernementale
POL 3110	3	L'État et l'économie
POL 3320	3	Politique et administration
POL 3321	3	Administration publique comparée
POL 3322	3	Risque et politiques publiques

Bloc 99N Pensée politique

Option - Maximum 15 crédits.

POL 1200	3	Pensée politique
POL 2090	3	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3	Pensée politique moderne
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2180	3	Pensée politique critique
POL 2808	3	Théories politiques empiriques
POL 3280	3	Épistémologie de la science politique
POL 3291	3	Idées politiques au Canada
POL 3807	3	Idéologies politiques

Bloc 99O Politique comparée

Option - Maximum 15 crédits.

POL 1009	3	Politique comparée
POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2110	3	La France
POL 2160	3	Politiques urbaines
POL 2280	3	Le système politique de la Russie
POL 2281	3	Les États postsoviétiques
POL 2310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 2350	3	Systèmes politiques européens
POL 2751	3	La Chine
POL 2752	3	Le Japon
POL 2830	3	L'Amérique latine
POL 2840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 2850	3	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 2904	3	Système politique québécois 1
POL 3400	3	Fédéralisme comparé
POL 3404	3	Nationalisme
POL 3410	3	La formation des états en Europe
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3802	3	Théories du développement
POL 3830	3	Développement et politique au Mexique
POL 3908	3	Politique comparée : enjeu actuel

Bloc 99X Domaines complémentaires à la communication

Option - Maximum 6 crédits.

JOU 1200	3	Méthodes journalistiques

PBT 1000	3	Communication marketing
PBT 2210D	3	Gestion des médias publicitaires
REP 2200	3	Communication orale
REP 2300	3	Relations avec les médias

Bloc 99Y Domaines complémentaires à la science politique

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 1800	3	Économies nord-américaines
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
SOL 2107	3	Sociologie politique

Bloc 99Z

Choix - 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles COM et POL.

Programme 1-244-1-0 Version 05 (A15)

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département de sciences économiques.

Objectifs

Les sphères économique et politique occupent une place prépondérante dans les sociétés modernes. Ce programme les aborde l'une et l'autre dans leurs perspectives essentielles, tout en permettant à l'étudiant d'acquérir les connaissances de base relatives aux techniques d'analyse des comportements économiques, politiques et administratifs. Il offre également la possibilité d'analyser plus en détail un pays donné, ou une région particulière. Les outils d'analyse des deux disciplines sont appliqués à l'étude de problèmes concrets de politique économique. L'étudiant, s'il le désire, pourra par un choix de cours judicieux se préparer aux études supérieures en science politique ou en sciences économiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Un minimum de 36 crédits doit provenir de cours de chacun des sigles ECN et POL. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles ECN et POL.
- Pour être admissible à la maîtrise régulière en sciences économiques, l'étudiant doit obligatoirement compléter l'ensemble des 7 cours de l'orientation Sciences économiques (Bloc 74A) et, de plus, choisir le cours ECN2160 dans le bloc 01C.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

- L'orientation Finances et politiques publiques comprend les segments 01 et 72 avec 33 crédits obligatoires, 54 crédits à option et 3 crédits au choix.
- L'orientation Relations internationales, commerces et marchés financiers comprend les segments 01 et 73 avec 33 crédits obligatoires, 54 crédits à option et 3 crédits au choix.
- L'orientation Sciences économiques comprend les segments 01 et 74 avec 54 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Un minimum de 36 crédits doit provenir de cours de chacun des sigles ECN et POL.
Pour être admissible à la maîtrise régulière en sciences économiques, l'étudiant doit obligatoirement compléter l'ensemble des 7 cours de l'orientation Sciences économiques (Bloc 74A) et, de plus, choisir le cours ECN 2160 dans le bloc 01 C.

Segment 01 Commun aux 3 orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 33 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Connaissances théoriques en Économie et Politique

Obligatoire - 24 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
POL 1000	3	Analyse politique : théories et concepts
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique
POL 1600	3	Relations internationales

Bloc 01B Cours d'intégration

Obligatoire - 9 crédits.

ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
EPL 1000	3	Approches et outils en économie politique
EPL 3900	3	Séminaire d'économie politique

Bloc 01C Méthodologies fondamentales

Option - 3 crédits.

ECN 2160	3	Économétrie 2
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse

Bloc 01D Connaissances complémentaires en économie et en politique

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
ECN 3405	3	Développement économique
ECN 3505	3	Économie du travail
ECN 3650	3	Économie du comportement social
ECN 3705	3	Économie de l'assurance
ECN 3910	3	Économie de l'environnement
ECN 3920	3	Économie et droit
POL 1008	3	Forces et comportements politiques
POL 1009	3	Politique comparée
POL 1200	3	Pensée politique
POL 2005	3	Les élections
POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2050	3	Représentation politique
POL 2090	3	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3	Pensée politique moderne
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2150	3	Politiques sociales
POL 2170	3	Politiques environnementales comparées
POL 2180	3	Pensée politique critique
POL 2272	3	Sondages et opinion publique
POL 2808	3	Théories politiques empiriques
POL 2830	3	L'Amérique latine
POL 2840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 2850	3	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3100	3	Communication politique
POL 3122	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3918	3	Simulation des Nations Unies

Bloc 01E Expérience pratique

Option - Maximum 3 crédits.

ECN 3995	3	Stage
POL 3240	3	Stage
POL 3904	3	Travaux pratiques

Bloc 01F Cours de langue

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal: allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/.

Bloc 01Y Connaissances connexes

Option - Maximum 3 crédits.

ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 3150	3	Vieillissement des populations
GEO 2222	3	Géographie économique
HST 2256	3	Histoire économique de l'Europe
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PSY 1075	3	Psychologie sociale
QCF 1050	3	Introduction au Québec
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3	Sociologie du Québec

Bloc 01Z Cours au choix

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles ECN ou POL.

Segment 72 Propre à l'orientation Finances et politiques publiques

Les crédits de cette orientation sont répartis de la façon suivante : de 33 à 36 crédits à option.

Bloc 72A Finances et politiques publiques

Option - 21 crédits.

DMO 3450	3	Économie et population
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
ECN 3013	3	Choix collectifs
ECN 3064	3	Finances publiques
ECN 3065	3	Analyse coûts-bénéfices
ECN 3565	3	Économie industrielle avancée
HEC 3513	3	Politiques et finances publiques (3-815-13)
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2160	3	Politiques urbaines
POL 3012	3	Politique et processus budgétaire
POL 3110	3	L'État et l'économie
POL 3320	3	Politique et administration
POL 3321	3	Administration publique comparée
POL 3322	3	Risque et politiques publiques
POL 3326	3	Évaluation des politiques publiques
POL 3400	3	Fédéralisme comparé
POL 3560	3	Action collective et politique
REI 2475	3	Politiques gouvernementales en R.I.

Bloc 72B Cours hors orientation

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3	Économétrie 1
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 3105	3	Commerce international
ECN 3115	3	Finance internationale
ECN 3801	3	Économie financière
ECN 3820	3	Économie des organisations
HEC 3407	3	Commerce international (2-014-07)
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3600	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3914	3	Sécurité internationale: nouveaux enjeux

Segment 73 Propre à l'orientation Relations internat./commer./marchés financiers

Les crédits de cette orientation sont répartis de la façon suivante : de 33 à 36 crédits à option.

Bloc 73A Relations internationales, commerces et marchés financiers

Option - 21 crédits.

DMO 3450	3	Économie et population
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières
ECN 3105	3	Commerce international
ECN 3115	3	Finance internationale
ECN 3801	3	Économie financière
ECN 3820	3	Économie des organisations
HEC 3407	3	Commerce international (2-014-07)
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3600	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3914	3	Sécurité internationale: nouveaux enjeux
REI 2475	3	Politiques gouvernementales en R.I.

Bloc 73B Cours hors orientation

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3	Économétrie 1
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
ECN 3013	3	Choix collectifs
ECN 3064	3	Finances publiques
ECN 3065	3	Analyse coûts-bénéfices
ECN 3565	3	Économie industrielle avancée
HEC 3513	3	Politiques et finances publiques (3-815-13)
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2160	3	Politiques urbaines
POL 3012	3	Politique et processus budgétaire
POL 3110	3	L'État et l'économie
POL 3320	3	Politique et administration
POL 3321	3	Administration publique comparée
POL 3322	3	Risque et politiques publiques
POL 3326	3	Évaluation des politiques publiques
POL 3400	3	Fédéralisme comparé
POL 3560	3	Action collective et politique

Segment 74 Propre à l'orientation Sciences économiques

Les crédits de cette orientation sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et de 12 à 15 crédits à option.

Bloc 74A Sciences économiques

Obligatoire - 21 crédits.

ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3	Économétrie 1
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1

ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2

Bloc 74B Cours hors orientation

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

DMO 3450	3	Économie et population
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
ECN 3013	3	Choix collectifs
ECN 3064	3	Finances publiques
ECN 3065	3	Analyse coûts-bénéfices
ECN 3105	3	Commerce international
ECN 3115	3	Finance internationale
ECN 3565	3	Économie industrielle avancée
ECN 3801	3	Économie financière
ECN 3820	3	Économie des organisations
HEC 3407	3	Commerce international (2-014-07)
HEC 3513	3	Politiques et finances publiques (3-815-13)
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2160	3	Politiques urbaines
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3012	3	Politique et processus budgétaire
POL 3110	3	L'État et l'économie
POL 3320	3	Politique et administration
POL 3321	3	Administration publique comparée
POL 3322	3	Risque et politiques publiques
POL 3326	3	Évaluation des politiques publiques
POL 3400	3	Fédéralisme comparé
POL 3560	3	Action collective et politique
POL 3600	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3914	3	Sécurité internationale: nouveaux enjeux
REI 2475	3	Politiques gouvernementales en R.I.

Programme 1-247-1-0 Version 02 (A12)

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Science politique et Philosophie (B.A.)

Programme offert conjointement avec le Département de philosophie.

Objectifs

L'objectif de ce baccalauréat est de permettre aux étudiants de développer des compétences générales et transférables qu'ils pourront maîtriser davantage lors de leurs études de 2e cycle (en science politique ou en philosophie) ou lorsqu'ils seront appelés à oeuvrer dans divers milieux de travail. En effet, les objectifs de formation du programme débouchent sur des perspectives de carrière à la fois dans le domaine de la recherche et de l'enseignement universitaires, mais aussi dans des contextes professionnels plus spécifiques tels que le journalisme, la fonction publique, les relations diplomatiques, les institutions internationales et les organismes non gouvernementaux.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Dès son premier trimestre, l'étudiant s'inscrit au cours PEP 1000 et à quatre cours choisis parmi les cours des blocs 70B ou 70C.
- Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit réussir 42 crédits de cours reliés à la philosophie (les cours de sigle PHI auxquels s'ajoutent les cours du bloc 70P et le cours PEP2000) et 42 crédits de cours reliés à la science politique (les cours de sigle POL auxquels s'ajoutent les cours du bloc 70O et les cours PEP1000 et PEP3000).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.)

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 51 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

PEP 1000	3	Analyse politique théorique
PEP 2000	3	Enjeux philosophiques du politique
PEP 3000	3	Épistémologie des théories politiques

Bloc 70B Fondements philosophiques

Obligatoire - 15 crédits.

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

Bloc 70C Volet science politique

Obligatoire - 9 crédits.

POL 1009	3	Politique comparée
POL 1600	3	Relations internationales
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative

Bloc 70D Philosophie de la connaissance

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3	Induction et raisonnement scientifique
PHI 3005	3	Logique 3
PHI 3365	3	Philosophie de la biologie

Bloc 70E Tradition philosophique

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2605	3	Descartes
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3	L'empirisme moderne
PHI 2800	3	Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
PHI 3015	3	Psychanalyse et philosophie
PHI 3510	3	Problèmes de philosophie moderne
PHI 3530	3	Le rationalisme moderne
PHI 3645	3	La critique de la faculté de juger
PHI 3802	3	Philosophie néo-platonicienne
PHI 3820	3	La métaphysique d'Aristote
PHI 3866	3	Problèmes de philosophie médiévale
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3	Philosophie de la religion

Bloc 70F Philosophie politique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 3615	3	Éthique et psychologie morale
PHI 3625	3	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3	Philosophie de l'action
PHI 3660	3	Philosophie du droit
PHI 3685	3	Problèmes d'éthique appliquée
PHI 3805	3	Aristote : éthique et politique

Bloc 70G Esthétique, herméneutique

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2200	3	Nietzsche
PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 2580	3	Philosophie de l'histoire
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3710	3	Philosophie anglo-américaine
PHI 3730	3	Herméneutique philosophique
PHI 3735	3	Gadamer et l'herméneutique
PHI 3755	3	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3	Heidegger

PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne

Bloc 70H Pensée politique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

POL 2090	3	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3	Pensée politique moderne
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2180	3	Pensée politique critique
POL 2808	3	Théories politiques empiriques
POL 3291	3	Idées politiques au Canada
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3807	3	Idéologies politiques

Bloc 70I Méthodologies

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 3120	3	Méthodes qualitatives
POL 3130	3	Méthodes d'analyse du discours politique
POL 3804	3	Les techniques de l'analyse politique

Bloc 70J Politique comparée

Option - Maximum 9 crédits.

POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 3400	3	Fédéralisme comparé
POL 3403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 3404	3	Nationalisme
POL 3410	3	La formation des états en Europe
POL 3802	3	Théories du développement

Bloc 70K Systèmes politiques

Option - Maximum 6 crédits.

POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 2009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 2110	3	La France
POL 2160	3	Politiques urbaines
POL 2280	3	Le système politique de la Russie
POL 2281	3	Les États postsoviétiques
POL 2310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 2350	3	Systèmes politiques européens
POL 2751	3	La Chine
POL 2752	3	Le Japon
POL 2830	3	L'Amérique latine
POL 2840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 2850	3	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 2904	3	Système politique québécois 1
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3830	3	Développement et politique au Mexique

Bloc 70L Forces et comportements

Option - Maximum 9 crédits.

POL 2005	3	Les élections
POL 2006	3	Le leadership politique
POL 2050	3	Représentation politique
POL 2272	3	Sondages et opinion publique
POL 3100	3	Communication politique
POL 3101	3	Marketing politique
POL 3102	3	Marginalité et politique
POL 3140	3	Psychologie politique
POL 3560	3	Action collective et politique
POL 3900	3	Politique et société
POL 3910	3	Genre et politique

Bloc 70M Administration et politiques publiques

Option - Maximum 9 crédits.

POL 1025	3	Politique et économie
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2150	3	Politiques sociales
POL 2170	3	Politiques environnementales comparées
POL 2210	3	Participation et politique publique
POL 2230	3	Politiques scientifiques
POL 2540	3	Les formes de l'action gouvernementale
POL 3110	3	L'État et l'économie
POL 3320	3	Politique et administration
POL 3321	3	Administration publique comparée
POL 3326	3	Évaluation des politiques publiques
POL 3350	3	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3370	3	Pouvoir judiciaire et démocratie

Bloc 70N Relations internationales

Option - Maximum 9 crédits.

POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2801	3	La politique étrangère de la Russie
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3220	3	Pensée stratégique contemporaine
POL 3600	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3906	3	La coopération internationale

Bloc 70O Sociologie et sciences économiques

Option - Maximum 12 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique

SOL 2016	3	Durkheim et l'École française
SOL 2017	3	Weber, rationalité, rationalisation
SOL 3008	3	Débats théoriques contemporains

Bloc 70P Culture et langue allemandes

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)

Bloc 70Z

Choix - 6 crédits.

Département de sciences biologiques

Pavillon Marie-Victorin, bureau D-219
Téléphone : 514-343-6585
Télécopieur : 514-343-2293

Le Département de sciences biologiques compte 30 professeurs, 19 professeurs associés et deux chercheurs invités. L'enseignement et la recherche couvrent des champs scientifiques en biologie intégrative incluant la microbiologie, la génomique et la biologie moléculaire et cellulaire, la taxonomie, la physiologie, la biogéochimie, l'écologie et l'écotoxicologie. Les modèles de recherche proviennent des mondes végétal et animal, en allant des espèces modèles jusqu'aux écosystèmes planétaires.

Le Département est le plus grand des départements de sciences de la Faculté des arts et des sciences. Au 1er cycle, il offre un programme de baccalauréat qui propose trois spécialisations : 1) Biologie moléculaire et cellulaire, 2) Physiologie, 3) Biodiversité, écologie et évolution; comprenant chacune un cheminement régulier et un cheminement Honor. Une majeure et une mineure en sciences biologiques complètent l'offre de programme. Le Département de sciences biologiques et le Département de Microbiologie, infectiologie et immunologie offrent conjointement un baccalauréat spécialisé en microbiologie et immunologie, un baccalauréat interfacultaire liant la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de médecine. Les étudiants qui s'intéressent spécifiquement à la microbiologie et à l'immunologie sont invités à faire une demande d'admission dans ce baccalauréat. Le Département collabore aussi avec la Faculté des sciences de l'éducation pour le programme d'enseignement des sciences et des technologies au secondaire et avec la Faculté de médecine pour le programme de baccalauréat en sciences biomédicales.

Aux études supérieures, les étudiants peuvent acquérir une formation de pointe et réaliser des recherches dans cinq champs thématiques : 1) Réponses des écosystèmes aux changements, 2) Signalisation et reproduction sexuée des plantes, 3) Adaptations et physiologie animales, 4) Origine, structure et conservation de la biodiversité, 5) Microbiologie environnementale.

Le Département possède d'importantes infrastructures d'enseignement et de recherche dont des plateformes technologiques et expérimentales et des collections de plantes (Herbier Marie-Victorin) et d'insectes (Collection entomologique Ouellet-Robert). Le Département dispose aussi d'équipements en spectrophotométrie, en génomique et séquençage génétique, en écologie de terrain et en électrophysiologie.

Le Département héberge des groupes de recherche reconnus mondialement. L'Institut de recherche en biologie végétale, associé au Jardin botanique de Montréal, la Station de biologie des Laurentides et le Centre sur la biodiversité sont des composantes importantes auxquelles se joignent le Groupe de Recherche Interuniversitaire en Limnologie et Environnement Aquatique, le Centre de recherche sur la biodiversité ainsi que le Réseau CRSNG de formation en gestion durable des mines Mine de Savoir.

Le Département abrite également plusieurs Chaires de recherche du Canada, notamment en génomique microbienne évolutionnaire (Jesse Shapiro), génomique fonctionnelle des plantes vasculaires (Daniel Matton), biocontrôle (Jacques Brodeur) de même qu'en écotoxicologie et changement mondial (Marc Amyot).

Programme 1-235-1-0 Version 19 (A15)

Baccalauréat spécialisé en sciences biologiques (B. Sc.)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

On recommande aux étudiants de l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire de s'inscrire au cours CHM 1984 du bloc 01B.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 50 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3.

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert avec les trois orientations suivantes :

- l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire (segments 01 et 92), 49 crédits obligatoires 38 à option et 3 au choix,
- l'orientation Physiologie (segments 01 et 93), 40 crédits obligatoires 47 à option et 3 au choix,
- l'orientation Biodiversité, écologie et évolution (segments 01 et 94) 40 crédits obligatoires 47 à option et 3 au choix.

Segment 01 Commun aux trois orientations

Les crédits du Tronc commun sont répartis de la façon suivante : 37 crédits obligatoires, un maximum de 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Connaissances fondamentales en biologie

Obligatoire - 37 crédits.

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1284	2	Évolution
BIO 1334	3	Biodiversité 1
BIO 1434	3	Biodiversité 2
BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2041	3	Biostatistique 1
BIO 3002	2	Bioéthique
MCB 1979	3	Microbiologie générale

Bloc 01B Connaissances connexes

Option - Maximum 6 crédits.

On recommande aux étudiants de l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire de s'inscrire au cours CHM 1984.

ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANS 1404T	3	Scientific and Technical Writing
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 2454	3	La primatologie
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
CHM 1984	3	Chimie organique
CHM 1990	3	Physicochimie générale 1
DRT 3108	3	Droit international de l'environnement
DRT 3802	3	Droit des sciences biologiques
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 3132	3	Paléogéographie
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 1973	3	Astrobiologie
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement

Bloc 01Z Cours au choix

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les 3 crédits au choix sont obligatoires et ne sont pas de sigle BIO.

Segment 92 Propre à l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : en cheminement régulier : 12 crédits obligatoires et de 32 à 38 crédits à option en cheminement honor : 12 crédits obligatoires et de 32 à 38 crédits à option dont 12 crédits du bloc 92V.

Bloc 92A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 12 crédits.

BIO 2150	3	Protistologie
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 3102	3	T.P. de biologie moléculaire : projet
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire

Bloc 92B Connaissances en biologie moléculaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

BCM 2003	3	Application d'outils bio-informatiques
BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
BIO 3106	3	Biologie cellulaire avancée
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3260	3	Génomique microbienne
BIO 3293	3	Évolution et développement
BIO 3702	3	Biotechnologie végétale

Bloc 92C Connaissances en biologie cellulaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 14 crédits.

BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2412	3	Histologie animale
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2989	4	Immunologie 1
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2
MCB 2999	3	Levures et organismes levuriformes
MCB 3984	3	Diversité microbienne

Bloc 92D Travaux en laboratoire

Option - Minimum 4 crédits, maximum 6 crédits.

BCM 1521	2	Travaux pratiques de biochimie 1
BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique

Bloc 92E Connaissances spécialisées et complémentaires

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

BIO 2042	3	Biostatistique 2
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée

BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2
BIO 3008	3	Sujets spéciaux en biologie
BIO 3033	3	Méthodes quant. computationnelles en biologie
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3659	3	Les fonctions du système nerveux
BIO 3665	3	Respiration, circulation, excrétion
BIO 3682	3	Endocrinologie animale
BIO 3701	3	Vitroculture des végétaux
BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie

Bloc 92F Stages en milieu de travail

Option - Maximum 10 crédits.

BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3050	3	Stage de recherche 2
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie

Bloc 92V Propre au Cheminement honor

Option - Maximum 12 crédits.

BIO 4000	3	Communication scientifique
BIO 4050	3	Stage de recherche honor 1
BIO 4060	6	Stage de recherche honor 2

Segment 93 Propre à l'orientation Physiologie

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : en cheminement régulier : 3 crédits obligatoires et de 41 à 47 crédits à option en cheminement honor : 3 crédits obligatoires et de 41 à 47 crédits à option dont 12 crédits du bloc 93V.

Bloc 93A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 3 crédits.

BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire

Bloc 93B Connaissances en mycologie et biologie végétale

Option - Maximum 31 crédits.

BIO 2150	3	Protistologie
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2315	3	Les plantes utilisées par l'homme
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée
BIO 3520	3	Écophysiologie végétale
BIO 3701	3	Vitroculture des végétaux
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes

Bloc 93C Connaissances en biologie animale

Option - Maximum 27 crédits.

BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2412	3	Histologie animale
BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2
BIO 2862	3	Comportement animal
BIO 3659	3	Les fonctions du système nerveux
BIO 3665	3	Respiration, circulation, excrétion
BIO 3682	3	Endocrinologie animale

Bloc 93D Travaux en laboratoire

Option - Minimum 2 crédits, maximum 9 crédits.

BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 3661	2	T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
BIO 3674	3	T.P. Respiration, circulation, excrétion
BIO 3863	2	T.P. en comportement animal

Bloc 93E Connaissances spécialisées et complémentaires

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.

BIO 2042	3	Biostatistique 2
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés
BIO 2432	3	Invertébrés marins
BIO 2440	3	Entomologie
BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3008	3	Sujets spéciaux en biologie
BIO 3033	3	Méthodes quant. computationnelles en biologie
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3283	3	Principes d'évolution
BIO 3293	3	Évolution et développement
BIO 3441	3	Systématique des insectes
BIO 3790	3	Parasitisme
BIO 3893	3	Écotoxicologie
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2989	4	Immunologie 1

Bloc 93F Stages en milieu de travail

Option - Maximum 10 crédits.

BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3050	3	Stage de recherche 2
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie

Bloc 93V Propre au Cheminement honor

Option - Maximum 12 crédits.

BIO 4000	3	Communication scientifique
BIO 4050	3	Stage de recherche honor 1
BIO 4060	6	Stage de recherche honor 2

Segment 94 Propre à l'orientation Biodiversité, écologie et évolution

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : en cheminement régulier : 3 crédits obligatoires et de 41 à 47 crédits à option en cheminement honor : 3 crédits obligatoires et de 41 à 47 crédits à option dont 12 crédits du bloc 94V.

Bloc 94A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 3 crédits.

BIO 2042	3	Biostatistique 2

Bloc 94B Connaissances en écologie et évolution

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 2432	3	Invertébrés marins
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3033	3	Méthodes quant. computationnelles en biologie
BIO 3043	3	Théorie des réseaux
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3283	3	Principes d'évolution
BIO 3293	3	Évolution et développement
BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3754	3	Écologie végétale
BIO 3790	3	Parasitisme
BIO 3801	3	Conservation et aménagement
BIO 3811	3	Modélisation écologique
BIO 3815	3	Modélisation de la qualité des habitats
BIO 3853	3	Débats en écologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie

Bloc 94C Connaissances en biodiversité

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

BIO 2150	3	Protistologie
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés
BIO 2440	3	Entomologie
BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 3260	3	Génomique microbienne
BIO 3441	3	Systématique des insectes
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2
MCB 2999	3	Levures et organismes levuriformes
MCB 3984	3	Diversité microbienne

Bloc 94D Travaux en laboratoire et sur le terrain

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 2703	1	Stage d'écologie forestière
BIO 2854	3	Stage d'écologie des animaux terrestres
BIO 3753	3	Stage d'écologie végétale
BIO 3843	3	Stage de limnologie
BIO 3863	2	T.P. en comportement animal

Bloc 94E Connaissances spécialisées et complémentaires

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2315	3	Les plantes utilisées par l'homme
BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2
BIO 2862	3	Comportement animal
BIO 3008	3	Sujets spéciaux en biologie
BIO 3520	3	Écophysiologie végétale
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
GEO 1900	3	S.I.G. : de la théorie à la pratique
GEO 2132	3	Géomorphologie
GEO 2143	3	Pédologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 3312	3	Études d'impacts
MCB 3095	2	Microbiologie environnementale appliquée

Bloc 94F Stages en milieu de travail

Option - Maximum 10 crédits

BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3050	3	Stage de recherche 2
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie

Bloc 94V Propre au Cheminement honor

Option - Maximum 12 crédits.

BIO 4000	3	Communication scientifique
BIO 4050	3	Stage de recherche honor 1
BIO 4060	6	Stage de recherche honor 2

Programme 1-235-2-0 Version 14 (H15)

Majeure en sciences biologiques

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences biologiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 81

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 81A Connaissances fondamentales en biologie

Obligatoire - 18 crédits.

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1334	3	Biodiversité 1
BIO 1434	3	Biodiversité 2

Bloc 81B Microbiologie et immunologie

Option - Maximum 25 crédits.

MCB 1979	3	Microbiologie générale
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2989	4	Immunologie 1
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2
MCB 2999	3	Levures et organismes levuriformes
MCB 3984	3	Diversité microbienne

Bloc 81C Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes

Option - Maximum 25 crédits.

BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 2150	3	Protistologie
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2412	3	Histologie animale
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire

Bloc 81D Biodiversité, écologie et évolution

Option - Maximum 23 crédits.

BIO 1284	2	Évolution
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 2862	3	Comportement animal
BIO 3033	3	Méthodes quant. computationnelles en biologie
BIO 3043	3	Théorie des réseaux
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
BIO 3293	3	Évolution et développement
BIO 3520	3	Écophysiologie végétale
BIO 3801	3	Conservation et aménagement
BIO 3811	3	Modélisation écologique
BIO 3815	3	Modélisation de la qualité des habitats
BIO 3893	3	Écotoxicologie

Bloc 81E Travaux pratiques et stages

Option - Maximum 14 crédits.

BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie
MCB 3004	3	Protocole expérimental en vaccinologie

Bloc 81F Disciplines biologiques diverses

Option - Maximum 25 crédits.

BIO 2041	3	Biostatistique 1
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2315	3	Les plantes utilisées par l'homme
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés
BIO 2432	3	Invertébrés marins
BIO 2440	3	Entomologie
BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
BIO 2476	3	Ichtyologie

BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2
BIO 3002	2	Bioéthique
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3659	3	Les fonctions du système nerveux
BIO 3665	3	Respiration, circulation, excrétion
BIO 3682	3	Endocrinologie animale
BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3754	3	Écologie végétale
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
MCB 2991	4	Immunologie 2
MCB 3050	3	Microbiologie des aliments 1
MCB 3095	2	Microbiologie environnementale appliquée
MCB 3637	2	Pathogenèse bactérienne

Bloc 81G Connaissances connexes

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANS 1404T	3	Scientific and Technical Writing
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 2454	3	La primatologie
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
CHM 1984	3	Chimie organique
CHM 1990	3	Physicochimie générale 1
DRT 3108	3	Droit international de l'environnement
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 3132	3	Paléogéographie
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 1973	3	Astrobiologie
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement

Bloc 81Z Cours au choix

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les 3 crédits au choix sont obligatoires et ne sont pas de sigle BIO.

Programme 1-235-4-0 Version 11 (H15)

Mineure en sciences biologiques

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences biologiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Connaissances fondamentales en biologie

Obligatoire - 12 crédits.

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique

Bloc 71B Microbiologie et immunologie

Option - Maximum 15 crédits.

MCB 1979	3	Microbiologie générale
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2989	4	Immunologie 1

Bloc 71C Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes

Option - Maximum 15 crédits.

BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire

BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2

Bloc 71D Biodiversité, écologie et évolution

Option - Maximum 11 crédits.

BIO 1284	2	Évolution
BIO 1334	3	Biodiversité 1
BIO 1434	3	Biodiversité 2
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 3293	3	Évolution et développement

Bloc 71E Disciplines biologiques diverses

Option - Maximum 15 crédits.

BIO 2041	3	Biostatistique 1
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2315	3	Les plantes utilisées par l'homme
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2412	3	Histologie animale
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés
BIO 2440	3	Entomologie
BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 2862	3	Comportement animal
BIO 3002	2	Bioéthique
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
BIO 3659	3	Les fonctions du système nerveux
BIO 3665	3	Respiration, circulation, excrétion
BIO 3682	3	Endocrinologie animale
BIO 3754	3	Écologie végétale
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
BIO 3801	3	Conservation et aménagement
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie

Bloc 71Z Cours au choix

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les 3 crédits au choix sont obligatoires et ne sont pas de sigle BIO.

Département de sciences économiques

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-6001
Téléphone : 514-343-6540
Télécopieur : 514-343-7221

L'enseignement de 1er cycle en sciences économiques vise à assurer aux économistes professionnels la base de la formation leur permettant d'accéder à une carrière dans la recherche ou à une fonction d'économiste dans des organismes privés ou publics. L'enseignement est conçu de façon à permettre aux étudiants d'acquérir une solide formation en théorie économique et une bonne connaissance des méthodes d'analyse quantitative.

Les études du 1er cycle comprennent un ensemble de cours obligatoires selon le programme choisi ainsi qu'une séquence de cours à option que l'étudiant choisit en tenant compte à la fois de son domaine de spécialisation et de son éventuelle admission à des études supérieures.

À cette fin, le Département offre un programme d'études spécialisé, ainsi qu'un programme de majeure. Les étudiants inscrits au programme avec majeure complètent leurs études par une mineure dans une discipline connexe complémentaire.

Le Département offre aussi un programme de mineure. Les étudiants peuvent compléter ce programme par une majeure ou deux autres mineures dans d'autres disciplines.

Deux autres programmes comportant une composante économique peuvent intéresser les candidats souhaitant une formation bidisciplinaire. Ces programmes offrent la possibilité de compléter l'ensemble des cours obligatoires en économique tout en acquerrant une formation tout aussi approfondie dans une autre discipline. Il s'agit du baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie, et du baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique. Ces deux programmes sont offerts en collaboration avec l'autre département concerné, soit Mathématiques et statistique dans le premier cas et Science politique dans le second

Programme 1-240-1-0 Version 10 (H07)

Baccalauréat spécialisé en sciences économiques (B. Sc.)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Cheminement honor

Pour être inscrit à l'orientation honor, l'étudiant doit avoir réussi au moins 54 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,3 et avoir une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble des cours de sigle ECN 2045, 2050, 2055 et 2160.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,1.

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert avec deux orientations:

- l'orientation générale (segment 91)
- l'orientation Honor (segment 92).

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 51 crédits obligatoires, de 12 à 16 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Cours de première année

Obligatoire - 27 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
ECN 1260	3	Économétrie 1
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
ECN 1800	3	Économies nord-américaines

Bloc 01B Cours de deuxième année

Obligatoire - 24 crédits.

ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières
ECN 3950	3	Atelier en économie appliquée

Bloc 01C Cours de spécialisation de première année

Option - Maximum 3 crédits.

ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec

Bloc 01D Cours de spécialisation de deuxième année

Option - Minimum 6 crédits, maximum 10 crédits.

DMO 3450	3	Économie et population
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2175	3	Comptabilité 2
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique
REI 2475	3	Politiques gouvernementales en R.I.

Bloc 01Y

Option - 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 3150	3	Vieillissement des populations
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GEO 2222	3	Géographie économique
HEC 3015	3	Management (3040013)
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1400	3	Problèmes en éthique

POL 1000	3	Analyse politique : théories et concepts
POL 1600	3	Relations internationales
PSY 1075	3	Psychologie sociale
QCF 1050	3	Introduction au Québec
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3	Sociologie du Québec

Bloc 01Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Segment 91 Propre à l'orientation générale

L'Orientation comporte de 21 à 24 crédits à option.

Bloc 91A Cours avancés

Option - Minimum 21 crédits, maximum 24 crédits.

ECN 3013	3	Choix collectifs
ECN 3064	3	Finances publiques
ECN 3065	3	Analyse coûts-bénéfices
ECN 3105	3	Commerce international
ECN 3115	3	Finance internationale
ECN 3405	3	Développement économique
ECN 3505	3	Économie du travail
ECN 3565	3	Économie industrielle avancée
ECN 3650	3	Économie du comportement social
ECN 3705	3	Économie de l'assurance
ECN 3801	3	Économie financière
ECN 3820	3	Économie des organisations
ECN 3910	3	Économie de l'environnement
ECN 3920	3	Économie et droit
ECN 3995	3	Stage

Segment 92 propre à l'orientation Honor

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 12 à 15 crédits à option.

Bloc 92A

Obligatoire - 9 crédits.

ECN 4040	3	Microéconomie honor
ECN 4050	3	Macroéconomie honor
ECN 4160	3	Économétrie appliquée honor

Bloc 92B Cours de spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ECN 3013	3	Choix collectifs
ECN 3064	3	Finances publiques
ECN 3065	3	Analyse coûts-bénéfices
ECN 3105	3	Commerce international
ECN 3115	3	Finance internationale
ECN 3405	3	Développement économique
ECN 3505	3	Économie du travail
ECN 3565	3	Économie industrielle avancée
ECN 3650	3	Économie du comportement social
ECN 3705	3	Économie de l'assurance
ECN 3801	3	Économie financière
ECN 3820	3	Économie des organisations
ECN 3910	3	Économie de l'environnement
ECN 3920	3	Économie et droit
ECN 3995	3	Stage

Bloc 92C Cours de spécialisation avancés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ECN 4070	3	Économie mathématique honor
ECN 6233	3	Microéconométrie
ECN 6238	3	Macroéconométrie
ECN 6428	3	Microéconomie du développement
ECN 6473	3	Commerce international
ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6523	3	Économie du travail A
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
ECN 6623	3	Organisation industrielle A
ECN 6823	3	Économie publique (taxation)
ECN 6828	3	Économie publique (dépenses)
ECN 6873	3	Évaluation de projets
ECN 6878	3	Choix d'investissement

Programme 1-240-2-0 Version 08 (H01)

Majeure en sciences économiques

Objectifs

Ce programme a pour objectif premier d'initier l'étudiant à la science économique. Il lui permet de se familiariser avec les outils élémentaires d'analyse qui seront ensuite utilisés dans l'étude de problèmes économiques concrets. Au cours de la 1re année, l'étudiant acquiert la maîtrise des outils élémentaires d'analyse et les connaissances institutionnelles. La 2e année est pour lui l'occasion de mettre en pratique cet outillage conceptuel dans divers cours de concentration tels que l'économie industrielle, l'économie internationale et du développement, l'économie publique, l'économie urbaine et régionale. Le programme se termine par un cours d'analyse appliquée. Plusieurs disciplines offrent des compléments intéressants au programme de majeure en sciences économiques. Il est par exemple possible de parfaire sa formation en obtenant une mineure dans un domaine des sciences sociales (communication, démographie, histoire, sociologie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou dans une discipline complémentaire offrant des outils d'analyse formelle (mathématiques, informatique, recherche opérationnelle). Ce programme permet, au moyen d'un choix de cours approprié, d'accéder au programme de maîtrise en sciences économiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN. Pour être admissible à la maîtrise régulière en sciences économiques, l'étudiant doit avoir réussi les cours de sigles ECN 1070, 1075, 1260, 2040, 2045, 2050, 2055 et 2160.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences économiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Cours de première année

Obligatoire - 15 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
ECN 1800	3	Économies nord-américaines

Bloc 71B Cours de deuxième année

Obligatoire - 6 crédits.

ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières

Bloc 71C Cours de spécialisation de première année

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3	Économétrie 1
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec

Bloc 71D Cours de spécialisation de deuxième année

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

DMO 3450	3	Économie et population
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2175	3	Comptabilité 2
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique
REI 2475	3	Politiques gouvernementales en R.I.

Bloc 71Y

Option - 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 3150	3	Vieillissement des populations
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GEO 2222	3	Géographie économique

HEC 3015	3	Management (3040013)
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1000	3	Analyse politique : théories et concepts
POL 1600	3	Relations internationales
PSY 1075	3	Psychologie sociale
QCF 1050	3	Introduction au Québec
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3	Sociologie du Québec

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Programme 1-240-4-0 Version 06 (H04)

Mineure en sciences économiques

Objectifs

Ce programme propose une introduction à l'économie et aux institutions économiques. Il offre un complément utile et enrichissant à l'étudiant inscrit à un programme de majeure dans un autre domaine des sciences sociales (communication, démographie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou en sciences pures et appliquées (géographie, informatique, mathématiques, sciences biomédicales).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences économiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
ECN 1800	3	Économies nord-américaines

Bloc 71B Économie et institutions régionales

Option - Maximum 3 crédits.

ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec

Bloc 71C Cours spécialisés

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3	Économétrie 1
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains

ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 2964	3	Économie et finances publiques

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Programme 1-193-1-0 Version 06 (H01)

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie (B. Sc.)

Programme offert coinjointement avec le Département de mathématiques et de statistique.

Objectifs

Ce programme intègre des cours de deux domaines scientifiques complémentaires afin d'offrir une expertise poussée des diverses méthodes d'analyse technique. Les outils techniques en mathématiques et les outils d'analyse en économie aideront l'étudiant à résoudre des problèmes économiques complexes dans des domaines d'application où l'approche analytique est de rigueur, comme la finance, l'organisation industrielle, la macroéconomie et l'économétrie. Ce programme constitue également une excellente préparation aux études supérieures en mathématiques ou en sciences économiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les 6 à 12 crédits du bloc 71I doivent être choisis parmi tous les cours de langue autorisés, à l'exception des cours de français. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 56 crédits obligatoires, 31 à option et 3 au choix.

Bloc 70A Bases de mathématiques et d'économie

Obligatoire - 56 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1500	4	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Bloc 70B Perfectionnement en mathématiques et statistique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 13 crédits.

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2242	3	Finance corporative
ACT 2243	3	Investissements
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 3450	3	Modélisation mathématique
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2100	3	Théorie de la décision
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 2400	3	Régression linéaire

STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3700	3	Inférence statistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique

Bloc 70C Perfectionnement en économie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Un étudiant ayant acquis 60 crédits et plus au Baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3 peut, après étude du dossier, être autorisé à s'inscrire à deux des trois cours ECN 6013, ECN 6118 et ECN 6350 ou, par substitution, à un ou deux des cours suivants : ECN 4040 (Microéconomie honor), ECN 4050 (Macroéconomie honor), ECN 4160 (Économétrie honor) ECN 4070 (Économie mathématique honor).

DMO 3450	3	Économie et population
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2175	3	Comptabilité 2
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 3013	3	Choix collectifs
ECN 3064	3	Finances publiques
ECN 3065	3	Analyse coûts-bénéfices
ECN 3105	3	Commerce international
ECN 3115	3	Finance internationale
ECN 3405	3	Développement économique
ECN 3505	3	Économie du travail
ECN 3565	3	Économie industrielle avancée
ECN 3650	3	Économie du comportement social
ECN 3705	3	Économie de l'assurance
ECN 3801	3	Économie financière
ECN 3820	3	Économie des organisations
ECN 3910	3	Économie de l'environnement
ECN 3920	3	Économie et droit
ECN 3950	3	Atelier en économie appliquée
ECN 3995	3	Stage
ECN 6013	3	Éléments de microéconomie
ECN 6118	3	Éléments de macroéconomie
ECN 6350	3	Éléments d'économétrie

Bloc 70D Informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C

Bloc 70E Optimisation

Option - 3 crédits.

IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
MAT 3431	3	Théorie de l'optimisation

Bloc 70Y Contributions d'autres disciplines

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 3150	3	Vieillissement des populations
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GEO 2222	3	Géographie économique
HEC 3015	3	Management (3040013)
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
POL 1000	3	Analyse politique : théories et concepts
PSY 1075	3	Psychologie sociale
QCF 1050	3	Introduction au Québec
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles ECN et MAT.

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique (B. Sc.)

Voir sous le Département de science politique.

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5124
Téléphone : 514-343-6620
Télécopieur : 514-343-5722

La sociologie générale est consacrée à l'étude des fondements d'une société : son fonctionnement, ses orientations, ses objectifs, sa cohérence et ses conflits. La sociologie a pour objet : 1) l'étude des relations humaines au sein de la vie collective organisée, des groupes humains, des organismes sociaux, des institutions; 2) l'étude des groupes comme acteurs sociaux collectifs dans leur participation aux processus de changement social.

La sociologie utilise pour atteindre ses objectifs des méthodes variées allant de l'interview clinique à la dynamique de groupe, en passant par des enquêtes par questionnaire, jusqu'au traitement statistique des résultats, en utilisant soit des méthodes statistiques, soit des méthodes d'analyse de contenu, soit d'autres méthodologies qualitatives.

Programme 1-255-1-0 Version 12 (A11)

Baccalauréat spécialisé en sociologie (B. Sc.)

Objectifs

La sociologie s'intéresse aux inégalités, à la diversité et aux représentations sociales. Elle s'applique à des champs divers tels la santé, le développement international et local, les préjugés et la discrimination, la jeunesse, le vieillissement, le genre, le travail, la famille, la ville et la politique. Le baccalauréat en sociologie atteste d'une compréhension des processus à l'oeuvre par rapport aux actions, relations, organisations et transformations sociales; des compétences en méthodes d'enquête qualitatives (entretien, récit de vie, analyse de contenu, étude de cas) et quantitatives (sondage, analyse de réseau, statistique sociale); et d'une capacité d'analyse critique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL1XXX au 1er trimestre, SOL2XXX dès le 2e trimestre et SOL3XXX après 45 crédits du programme.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne

- 1 er trimestre : SOL 1013, SO1018, SOL 1015
- 3e trimestre : SOL 1020, SOL2090
- 4e trimestre : SOL 2020, SOL3035

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver

- 1er trimestre : SOL 1013, SOL1018
- 2e trimestre : SOL 1015, SOL1090
- 3e trimestre : SOL 1017, SOL1020, SOL2090
- 4e trimestre : SOL 2020
- 5e trimestre : SOL 3035

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Cheminement international

Le cheminement international comporte obligatoirement 18 crédits des blocs 01M, 01N et 01O. Pour être autorisé à s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit être inscrit à l'une des quatre orientations du Baccalauréat, avoir complété 45 crédits et avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,0. Le choix des cours des blocs 01M, 01N et 01O doit être soumis à l'approbation du responsable des études de 1er cycle. Le cheminement international implique obligatoirement un trimestre d'études à l'étranger ou un stage à l'étranger.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention cheminement international si l'étudiant a réussi les cours prescrits et satisfait à la condition relative à des études à l'étranger.

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et 4 orientations :

- orientation Fondamentale (segment 72)
- orientation Études de la population (segment 73)
- orientation Relations ethniques, immigration et racisme (segment 74)
- orientation Santé et société (segment 75).

L'orientation Fondamentale comprend les segments 01 et 72 avec 27 crédits obligatoires, 57 crédits à option et 6 au choix. Les orientations « Études de la population », « Relations ethniques, immigration et racismes » et « Santé et société » comprennent respectivement les segments 01 et 73, 01 et 74 et 01 et 75, avec 30 crédits obligatoires, 54 crédits à option et 6 au choix. Les étudiants suivent des cours SOL 1000 au 1er trimestre, 2000 dès le 2e trimestre et 3000 après 45 crédits du programme. Les cours obligatoires doivent être suivis selon le cheminement prescrit.

Segment 01 Commun aux quatre orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : cheminement régulier : 27 crédits obligatoires et de 6 à 36 crédits à option. cheminement international : 27 crédits obligatoires et de 24 à 36 crédits à option.

Bloc 01A Bases théoriques et méthodologiques

Obligatoire - 27 crédits.

SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 3035	3	Épistémologie sociologique

Bloc 01B Théorie classique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

SOL 2016	3	Durkheim et l'École française
SOL 2017	3	Weber, rationalité, rationalisation
SOL 2018	3	Marx et marxismes
SOL 3026	3	Théorie classique : thèmes choisis

Bloc 01C Théorie contemporaine

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

SOL 2511	3	Microsociologie
SOL 3008	3	Débats théoriques contemporains
SOL 3012	3	Sociologie critique
SOL 3028	3	Sociologie de la modernité

Bloc 01D Laboratoires et stages

Option - Maximum 9 crédits.

SOL 3031	3	Stage en milieu de travail 1
SOL 3032	3	Stage en milieu de travail 2
SOL 3033	3	Stage en milieu de recherche 1
SOL 3034	3	Stage en milieu de recherche 2
SOL 3036	3	Laboratoire de recherche 1
SOL 3037	3	Laboratoire de recherche 2

Bloc 01M Cheminement international 1

Cheminement régulier : option - Maximum 9 crédits.
Cheminement international : option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3006	3	Comparaison internationale
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain

Bloc 01N Cheminement international 2

Cheminement régulier : option - Maximum 12 crédits.
Cheminement international : option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

SOL 3041	9	Stage en milieu de travail à l'étranger
SOL 3042	9	Stage dans un organisme international
SOL 3710	3	Études sur le pays d'accueil 1
SOL 3715	3	Études sur le pays d'accueil 2
SOL 3720	3	Études sur le pays d'accueil 3

Bloc 01O Cheminement international 3

Cheminement régulier : option - Maximum 3 crédits.
Cheminement international : option - 3 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)

Segment 72 Propre à l'orientation Fondamentale

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : cheminement régulier : de 21 à 51 crédits à option et 6 crédits au choix. cheminement international : de 21 à 33 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 72A Cours thématiques en sociologie

Option - Minimum 12 crédits, maximum 42 crédits.

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3002	3	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3006	3	Comparaison internationale
SOL 3007	3	Sociologie urbaine : imaginaires sociaux
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3025	3	Étude de cas
SOL 3075	3	Analyse des réseaux sociaux
SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3106	3	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

Bloc 72Y Disciplines connexes

Option- Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3631	3	Changement social et linguistique
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie

DMO 1010	3	Problèmes de population contemporains
DMO 2200	3	Collecte : source des informations
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

Bloc 72Z

Choix - 6 crédits.

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Segment 73 Propre à l'orientation Études de la population

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : cheminement régulier : 3 crédits obligatoires, de 24 à 48 crédits à option et 6 crédits au choix. cheminement international : 3 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 3 crédits.

DMO 1000	3	Introduction à la démographie

Bloc 73B Formation en démographie

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

DMO 2100	3	Population canadienne
DMO 2200	3	Collecte : source des informations
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 2700	3	Histoire de la population
DMO 3100	3	Démographie du Tiers-Monde
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3450	3	Économie et population

Bloc 73C Formation spécialisée en sociologie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3106	3	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse

Bloc 73D

Option - Maximum 24 crédits.

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 3002	3	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3006	3	Comparaison internationale
SOL 3007	3	Sociologie urbaine : imaginaires sociaux
SOL 3025	3	Étude de cas
SOL 3075	3	Analyse des réseaux sociaux
SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

Bloc 73Y

Option - 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3631	3	Changement social et linguistique
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
DMO 1010	3	Problèmes de population contemporains
ECN 1000	3	Principes d'économie

ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

Bloc 73Z

Choix - 6 crédits.

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Segment 74 Propre à l'orientation Relations ethniques, immigration et racisme

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : cheminement régulier : 3 crédits obligatoires, de 21 à 48 crédits à option et 6 crédits au choix. cheminement international : 3 crédits obligatoires, de 21 à 30 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 3 crédits.

SOL 2104	3	Relations ethniques

Bloc 74B Formation multidisciplinaire

Option - 12 crédits.

ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2660	3	Langue et identité
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
DMO 3420	3	Immigration et intégration
LNG 2350	3	Sociolinguistique
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté
SVS 2105	3	Travail social et interculturalité

Bloc 74C Cours thématiques en sociologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3002	3	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3006	3	Comparaison internationale
SOL 3007	3	Sociologie urbaine : imaginaires sociaux
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3025	3	Étude de cas
SOL 3075	3	Analyse des réseaux sociaux
SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3106	3	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain

Bloc 74Y Disciplines connexes

Option - 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3631	3	Changement social et linguistique
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 1010	3	Problèmes de population contemporains
DMO 2200	3	Collecte : source des informations
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850

JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

Bloc 74Z

Choix - 6 crédits.

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Segment 75 Propre à l'orientation Santé et société

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : cheminement régulier : 3 crédits obligatoires, de 21 à 48 crédits à option et 6 crédits au choix. Cheminement international : 3 crédits obligatoires, de 21 à 30 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 3 crédits.

SOL 2103	3	Sociologie de la santé

Bloc 75B

Option - 12 crédits.

ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ASA 2400	3	Économie de la santé
BIE 6000	3	Bioéthique : origines, sens, pratiques
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 3106	3	Les déterminants sociaux de la santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale

Bloc 75C Cours thématiques en sociologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3002	3	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3006	3	Comparaison internationale
SOL 3007	3	Sociologie urbaine : imaginaires sociaux
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3025	3	Étude de cas
SOL 3075	3	Analyse des réseaux sociaux
SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

Bloc 75Y Disciplines connexes

Option - 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3631	3	Changement social et linguistique
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 1010	3	Problèmes de population contemporains
DMO 2200	3	Collecte : source des informations
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant

PSY 1983	3	Psychologie et comportement
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

Bloc 75Z

Choix - 6 crédits.
Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Programme 1-255-2-0 Version 11 (A05)

Majeure en sociologie

Objectifs

La majeure vise à donner des bases théoriques et méthodologiques en sociologie et à permettre à l'étudiant d'explorer plusieurs thématiques. La majeure peut donner accès à la maîtrise en sociologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL1XXX au 1er trimestre, SOL2XXX dès le 2e trimestre et SOL3XXX après 45 crédits du programme.
Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne

- 1 er trimestre : SOL 1013, SOL1015, SOL 1018
- 2e trimestre : SOL 1017, 1090
- 3e trimestre : SOL 1020

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver

- 1 er trimestre : SOL 1013, SOL1018
- 2e trimestre : SOL 1015, SOL1090
- 3e trimestre : SOL 1017, SOL1020

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sociologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 72

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante: 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Bases théoriques et méthodologiques

Obligatoire - 18 crédits.

SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives

Bloc 72B Cours thématiques en sociologie

Option - 36 crédits.

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2016	3	Durkheim et l'École française
SOL 2017	3	Weber, rationalité, rationalisation
SOL 2018	3	Marx et marxismes
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2306	3	Sociologie des religions

SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 2511	3	Microsociologie
SOL 3002	3	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3006	3	Comparaison internationale
SOL 3007	3	Sociologie urbaine : imaginaires sociaux
SOL 3008	3	Débats théoriques contemporains
SOL 3012	3	Sociologie critique
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3026	3	Théorie classique : thèmes choisis
SOL 3028	3	Sociologie de la modernité
SOL 3035	3	Épistémologie sociologique
SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3106	3	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

Bloc 72Y Disciplines connexes

Option - 3 crédits.

ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3631	3	Changement social et linguistique
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 1010	3	Problèmes de population contemporains
DMO 2200	3	Collecte : source des informations
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Programme 1-255-4-0 Version 09 (A05)

Mineure en sociologie

Objectifs

La mineure offre une formation complémentaire en sociologie à des étudiants poursuivant une majeure dans une autre discipline. Ce programme initie l'étudiant à la théorie et à la recherche sociologique ainsi qu'à quelques-uns des champs thématiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL1XXX au 1er trimestre, SOL2XXX dès le 2e trimestre. Les cours SOL3XXX ne sont pas recommandés à la mineure car ils nécessitent des connaissances préalables avancées.
Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne

- 1 er trimestre : SOL1013, 1015, 1018
- 2e trimestre : SOL1017

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver

- 1er trimestre : SOL1013, 1018
- 2e trimestre : SOL1015
- 3e trimestre : SOL1017 (Le préalable de ce cours n'étant offert qu'au trimestre d'automne, les étudiants admis à l'hiver ne pourront le suivre que l'hiver suivant.)
- Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression

dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sociologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 73

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Bases théoriques et méthodologiques

Obligatoire - 12 crédits.

SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique

Bloc 73B Cours thématiques en sociologie

Option - 15 crédits.

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2016	3	Durkheim et l'École française
SOL 2017	3	Weber, rationalité, rationalisation
SOL 2018	3	Marx et marxismes
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 2511	3	Microsociologie
SOL 3002	3	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3006	3	Comparaison internationale
SOL 3007	3	Sociologie urbaine : imaginaires sociaux
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3026	3	Théorie classique : thèmes choisis
SOL 3028	3	Sociologie de la modernité
SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3106	3	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.
Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Programme 1-101-7-0 Version 01 (A14)

Module en relations ethniques

Objectifs

Le programme vise une clientèle étudiante qui s'intéresse à une formation dans les deux disciplines ou ayant fréquenté l'une ou l'autre des deux disciplines et qui voudra, face au caractère éclaté des cheminements académiques en sciences humaines, se donner une formation plus systématique et cohérente dans ces deux disciplines fondamentales. Soulignons que ce baccalauréat prépare particulièrement aux études supérieures dans les programmes spécialisés de sociologie, de psychologie (recherche), de microsociologie et de psychologie sociale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du Module sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

SOL 2104	3	Relations ethniques

Bloc 70B

Option - 12 crédits.

ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
SVS 2105	3	Travail social et interculturalité

Programme 1-257-1-0

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département de psychologie.

Objectifs

L'obtention du baccalauréat en psychologie et sociologie atteste d'une compréhension des fondements de la psychologie (bases biologiques, cognitives, affectives et développementales des comportements humains) et de la sociologie (l'action, l'organisation et les transformations sociales). Le programme vise à assurer des compétences en méthodologies quantitatives et qualitatives et favorise l'acquisition de capacités d'analyse critique. Il permet aux étudiants de se familiariser avec une diversité de champs d'application des deux disciplines tels l'enfance et la jeunesse, le vieillissement, les relations ethniques, la santé et la santé mentale, la déviance, l'exclusion sociale, le travail, la ville. Les cours d'intégration facilitent la mise en relation des deux disciplines.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour les cours à option, sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours de sociologie de niveau 1000 au 1er trimestre et peuvent accéder aux cours du niveau 2000 dès le 2e trimestre et de niveau 3000 après 45 crédits du programme. En psychologie, ils suivent les cours PSY1000 en 1re année, 2000 en 2e année et 3000 en 3e année. Les étudiants peuvent s'inscrire à un maximum de 3 cours de psychologie dans un trimestre. Les cours ne sont pas tous offerts à tous les trimestres et plusieurs cours à option sont offerts seulement à tous les deux ans. Les cours obligatoires doivent être suivis selon le cheminement prescrit sinon l'étudiant risque d'avoir à faire un trimestre de plus pour pouvoir terminer le baccalauréat.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne:

- 1er trimestre: PSY1075, PSY1105, SOL1013, SOL1015, PSO1000
- 2e trimestre: SOL1017, SOL1090
- 3e trimestre: PSY2115, SOL1020, SOL2511
- 4e trimestre: PSY1006, PSO2000
- 5e trimestre: PSY3022 OU PSO3000
- 6e trimestre: PSY3022 OU PSO3000

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver:

- 1er trimestre: PSY1075, PSY1105, SOL1013, SOL1090
- 2e trimestre: SOL1015, SOL1020, PSO1000
- 3e trimestre: PSY2115, SOL1017, PSO2000
- 4e trimestre: PSY1006, SOL2511
- 5e trimestre: PSY3022 OU PSO3000
- 6e trimestre: PSY3022 OU PSO3000 Art. 6.6 Cours de mise à niveau L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.). Le programme donne accès à la maîtrise de recherche en psychologie et en sociologie à l'Université de Montréal.

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 75

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix. Sauf exception autorisée, en sociologie, les étudiants suivent des cours SOL1000 au 1er trimestre, 2000 dès le 2e trimestre et 3000 après 45 crédits du programme. En psychologie, ils suivent les cours PSY1000 en 1re année, 2000 en 2e année et 3000 en 3e année.

Bloc 75A Fondements théoriques

Obligatoire - 24 crédits.

PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu

Bloc 75B Fondements méthodologiques

Obligatoire - 9 crédits.

PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives

Bloc 75C Intégration bidisciplinaire

Obligatoire - 9 crédits.

PSO 1000	3	Psychologie-Sociologie: regards croisés
PSO 2000	3	Psychologie-Sociologie: champs d'études
PSO 3000	3	Psychologie-Sociologie: laboratoire

Bloc 75D Psychologie, culture et société

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail
PSY 3073	3	Psychologie des groupes et équipes
PSY 3119	3	Psychologie communautaire

Bloc 75E Psychologie et développement

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3096	3	Famille et développement de l'enfant

Bloc 75F Psychologie : bases cognitives, affectives et physiologiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine
PSY 3083	3	Mémoire humaine

Bloc 75G Sociologie : Groupes et rapports sociaux

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3106	3	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

Bloc 75H Sociologie : structure et action sociales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 3002	3	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3006	3	Comparaison internationale
SOL 3007	3	Sociologie urbaine : imaginaires sociaux
SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

Bloc 75I Sociologie : pensée sociale et sociologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 2016	3	Durkheim et l'École française
SOL 2017	3	Weber, rationalité, rationalisation
SOL 2018	3	Marx et marxismes
SOL 2511	3	Microsociologie
SOL 3008	3	Débats théoriques contemporains
SOL 3012	3	Sociologie critique
SOL 3026	3	Théorie classique : thèmes choisis
SOL 3028	3	Sociologie de la modernité

Bloc 75J Méthodologie avancée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 3 crédits.

PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 3017	3	Méthodes de sondage

SOL 3025	3	Étude de cas
SOL 3035	3	Épistémologie sociologique
SOL 3075	3	Analyse des réseaux sociaux

Bloc 75K Stage et laboratoire

Option - Maximum 3 crédits.

SOL 3031	3	Stage en milieu de travail 1
SOL 3036	3	Laboratoire de recherche 1

Bloc 75Z

Choix - 3 crédits.

École de travail social

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-7136
Téléphone : 514-343-6601
Télécopieur : 514-343-2493
service-social@umontreal.ca

L'École de travail social existe depuis 1940 et offre des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat, ainsi qu'un certificat en action communautaire. L'École est aussi associée au Diplôme d'études supérieures spécialisées en administration sociale et au Doctorat en sciences humaines appliquées.

Le travail social est une discipline pratique qui a pour objet les interactions des individus, des familles, des groupes et des communautés avec leur environnement dans un but de développement social et de la personne dans une perspective de justice sociale. Le travail social s'exerce dans le cadre du réseau de la Santé et des services sociaux, tant dans les institutions que dans les organismes communautaires. Le travail social porte entre autres sur les inégalités sociales liées à la pauvreté, au genre et à la racialisation, et leurs conséquences sur les enfants, les familles et les communautés.

Programme 1-250-1-1 Version 00 (A14)

Baccalauréat spécialisé en travail social (B. Sc.) - Montréal

Offert au campus de l'UdeM à Laval sous le numéro de programme 1-250-1-5

Objectifs

La mission du baccalauréat en travail social est de former les étudiants à une compréhension et à une pratique du travail social. Le travail social est une profession qui vise à promouvoir le changement social par la satisfaction des besoins et des aspirations ainsi que par une contribution active à la résolution des problèmes sociaux, dans une perspective d'émancipation des personnes, des groupes et des communautés. Ainsi, les travailleurs sociaux s'engagent avec les personnes, les groupes et les communautés à travers des actions à portée locale, nationale et internationale, fondées sur le respect de la dignité humaine, la justice sociale, l'autodétermination et la solidarité.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit en respectant les préalables ou concomitants. Le baccalauréat offre un cheminement régulier et un cheminement international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences B.Sc.

Structure du programme

Le cheminement régulier du baccalauréat en travail social, totalise 90 crédits et comporte les segments 01 et 75 avec 78 crédits obligatoires et 12 crédits à option. Le cheminement international du baccalauréat en travail social, totalise 90 crédits et comporte les segments 01 et 76 avec 78 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Segment 01 - Tronc commun

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 63.5 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Fondements

Obligatoire - 16 crédits.

SVS 1005	1	Initiation au travail social
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 1102	3	Analyse des politiques sociales
SVS 1107	3	Droits et travail social
SVS 1109	1	Éthique du travail social 1
SVS 1341	3	Méthodologie de la recherche
SVS 2109	1	Éthique du travail social 2
SVS 2111	1	Éthique du travail social 3

Bloc 01B Formation pratique

Obligatoire - 35.5 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SVS 1510	3	Introduction au travail social
SVS 1575	3	Intervention individu et famille 1
SVS 1577	3	Intervention de groupe 1
SVS 1578	3	Intervention collective 1
SVS 2107	2	Stage 2 implication et analyse
SVS 2108	3	Laboratoire d'intervention

SVS 2577	3	Intervention de groupe 2
SVS 2578	3	Intervention collective 2
SVS 3109	1	Synthèse et intégration
SVS 3120	1.5	H J Séminaire de stage 3 partie 2
SVS 3121	7	Stage 3 consolidation partie 2

Bloc 01C Formation pratique

Option - 3 crédits.

SVS 2575	3	Intervention individuelle 2
SVS 2576	3	Intervention famille et proches 2

Bloc 01D Approfondissement

Obligatoire - 12 crédits.

SVS 1443	3	Travail social et pauvreté
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2105	3	Travail social et interculturalité
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre

Bloc 01Y Cours complémentaires

Option - 3 crédits

ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
GER 1020	3	Anthropologie sociale du vieillissement
IDI 2110	3	Intervenir avec les personnes ayant une DI
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 2170	3	Politiques environnementales comparées
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3802	3	Théories du développement
POL 3906	3	La coopération internationale
PPL 2028	3	Citoyenneté et développement
PPL 3014	3	Intervention en situation d'urgence
PPL 3025	3	Approches et enjeux du développement durable
PPL 3075Y	3	Conflits, paix, coopération et développement
PSE 1201	3	Petite enfance et psychopathologie
PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE 3213	3	Prévention des toxicomanies
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1966	3	Psychologie de l'adolescence
SME 3010	3	Intervention en situation de crise
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
TXM 1111	3	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1221	3	Effets des substances psychotropes
TXM 1331	3	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1441	3	Étiologie et modèles d'intervention
TXM 2300	3	Jeunes, prévention et toxicomanies
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2012	3	Victimisation sexuelle
VIO 2015	3	Résolution de conflits

Segment 75 - Cheminement régulier

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 14.5 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 75A Approfondissement

Obligatoire - 6 crédits.

SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale

Bloc 75B Champs et pratiques

Option - 6 crédits.

SVS 2106E	3	Pratique du travail social à l'étranger
SVS 3015	3	Pratiques auprès des mineurs
SVS 3141	3	Recherches, savoirs et pratiques
SVS 3175	3	Travail social auprès des autochtones
SVS 3184	3	Jeunesse et action communautaire
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires
SVS 3275	3	Pratiques en santé
SVS 3356	3	Intervention de proximité
SVS 3362	3	Problèmes sociaux et institutions
SVS 3445	3	Pratiques en protection de l'enfance
SVS 3486	3	Pratiques d'émancipation
SVS 3517	3	Travail social et environnement
SVS 3732	3	Pratiques auprès des personnes âgées
SVS 3742	3	Pratiques en santé mentale
SVS 3853E	3	Pluralisme et intervention
SVS 3941	3	Mouvements sociaux et action collective

Bloc 75C Formation pratique

Obligatoire - 8.5 crédits.

SVS 3020	1.5	Séminaire de stage 3 partie 1
SVS 3021	7	Stage 3 Consolidation partie 1

Segment 76 - Cheminement international

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 14.5 crédits obligatoires, de 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 76A Approfondissement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale

Bloc 76I International

Obligatoire - 14.5 crédits.

SVS 2106E	3	Pratique du travail social à l'étranger
SVS 3715E	7	Stage 3 à l'international
SVS 3750E	1.5	Séminaire stage international
SVS 3853E	3	Pluralisme et intervention

Bloc76Z

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours au choix, si les 6 crédits du bloc 76A ne sont pas complétés.

Programme 1-250-1-5 Version 00 (A14)

Baccalauréat spécialisé en travail social (B. Sc.) - Laval

Offert au campus de l'UdeM à Montréal sous le numéro de programme 1-250-1-1

Objectifs

La mission du baccalauréat en travail social est de former les étudiants à une compréhension et à une pratique du travail social. Le travail social est une profession qui vise à promouvoir le changement social par la satisfaction des besoins et des aspirations ainsi que par une contribution active à la résolution des problèmes sociaux, dans une perspective d'émancipation des personnes, des groupes et des communautés. Ainsi, les travailleurs sociaux s'engagent avec les personnes, les groupes et les communautés à travers des actions à portée locale, nationale et internationale, fondées sur le respect de la dignité humaine, la justice sociale, l'autodétermination et la solidarité.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit en respectant les préalables ou concomitants. Le baccalauréat offre un cheminement régulier et un cheminement international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement international si l'étudiant a réussi les cours prescrits et satisfait à la condition relative à des études à l'étranger.

Structure du programme

Le cheminement régulier du baccalauréat en travail social, totalise 90 crédits et comporte les segments 01 et 75 avec 78 crédits obligatoires et 12 crédits à option. Le cheminement international du baccalauréat en travail social, totalise 90 crédits et comporte les segments 01 et 76 avec 78 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Segment 01 - Tronc commun

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 63.5 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Fondements

Obligatoire - 16 crédits.

SVS 1005	1	Initiation au travail social
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 1102	3	Analyse des politiques sociales
SVS 1107	3	Droits et travail social
SVS 1109	1	Éthique du travail social 1
SVS 1341	3	Méthodologie de la recherche
SVS 2109	1	Éthique du travail social 2
SVS 2111	1	Éthique du travail social 3

Bloc 01B Formation pratique

Obligatoire - 35.5 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SVS 1510	3	Introduction au travail social
SVS 1575	3	Intervention individu et famille 1
SVS 1577	3	Intervention de groupe 1
SVS 1578	3	Intervention collective 1
SVS 2107	2	Stage 2 implication et analyse
SVS 2108	3	Laboratoire d'intervention
SVS 2577	3	Intervention de groupe 2
SVS 2578	3	Intervention collective 2
SVS 3109	1	Synthèse et intégration
SVS 3120	1.5	Séminaire de stage 3 partie 2
SVS 3121	7	Stage 3 consolidation partie 2

Bloc 01C Formation pratique

Option - 3 crédits.

SVS 2575	3	Intervention individuelle 2
SVS 2576	3	Intervention famille et proches 2

Bloc 01D Approfondissement

Obligatoire - 12 crédits.

SVS 1443	3	Travail social et pauvreté
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2105	3	Travail social et interculturalité
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre

Bloc 01Y Cours complémentaires

Option - 3 crédits

ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
GER 1020	3	Anthropologie sociale du vieillissement
IDI 2110	3	Intervenir avec les personnes ayant une DI

PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 2170	3	Politiques environnementales comparées
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3802	3	Théories du développement
POL 3906	3	La coopération internationale
PPL 2028	3	Citoyenneté et développement
PPL 3014	3	Intervention en situation d'urgence
PPL 3025	3	Approches et enjeux du développement durable
PPL 3075Y	3	Conflits, paix, coopération et développement
PSE 1201	3	Petite enfance et psychopathologie
PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE 3213	3	Prévention des toxicomanies
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1966	3	Psychologie de l'adolescence
SME 3010	3	Intervention en situation de crise
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
TXM 1111	3	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1221	3	Effets des substances psychotropes
TXM 1331	3	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1441	3	Étiologie et modèles d'intervention
TXM 2300	3	Jeunes, prévention et toxicomanies
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2012	3	Victimisation sexuelle
VIO 2015	3	Résolution de conflits

Segment 75 - Cheminement régulier

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 14.5 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 75A Approfondissement

Obligatoire - 6 crédits.

SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale

Bloc 75B Champs et pratiques

Option - 6 crédits.

SVS 2106E	3	Pratique du travail social à l'étranger
SVS 3015	3	Pratiques auprès des mineurs
SVS 3141	3	Recherches, savoirs et pratiques
SVS 3175	3	Travail social auprès des autochtones
SVS 3184	3	Jeunesse et action communautaire
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires
SVS 3275	3	Pratiques en santé
SVS 3356	3	Intervention de proximité
SVS 3362	3	Problèmes sociaux et institutions
SVS 3445	3	Pratiques en protection de l'enfance
SVS 3486	3	Pratiques d'émancipation
SVS 3517	3	Travail social et environnement
SVS 3732	3	Pratiques auprès des personnes âgées
SVS 3742	3	Pratiques en santé mentale
SVS 3853E	3	Pluralisme et intervention
SVS 3941	3	Mouvements sociaux et action collective

Bloc 75C Formation pratique

Obligatoire - 8.5 crédits.

SVS 3020	1.5	Séminaire de stage 3 partie 1
SVS 3021	7	Stage 3 Consolidation partie 1

Segment 76 - Cheminement international

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 14.5 crédits obligatoires, de 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 76A Approfondissement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale

Bloc 76I International

Obligatoire - 14.5 crédits.

SVS 2106E	3	Pratique du travail social à l'étranger
SVS 3715E	7	Stage 3 à l'international
SVS 3750E	1.5	Séminaire stage international
SVS 3853E	3	Pluralisme et intervention

Bloc76Z

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours au choix, si les 6 crédits du bloc 76A ne sont pas complétés.

Programme 1-251-5-0 Version 05 (A14)

Certificat en action communautaire

Objectifs

Le programme du certificat en action communautaire a pour objectif d'offrir une formation de base en action communautaire aux personnes qui travaillent dans les services sociaux, les services de santé, les centres d'accueil, les organisations communautaires et syndicales, ou aux personnes qui oeuvrent à titre de bénévoles dans les champs de l'action sociale et sanitaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs,

au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en action communautaire. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 12 crédits.

SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 1578	3	Intervention collective 1
SVS 2578	3	Intervention collective 2
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires

Bloc 70B Connaissances théoriques

Option - 9 crédits.

MSO 2030D	3	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO 2030G	3	Systèmes de santé et santé communautaire
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SVS 1102	3	Analyse des politiques sociales
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre
SVS 3941	3	Mouvements sociaux et action collective
TXM 1331	3	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1331D	3	Prévention des toxicomanies
URB 1115	3	Urbanisation et mondialisation

Bloc 70C Connaissances méthodologiques

Option - 6 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
SVS 1107	3	Droits et travail social
SVS 3184	3	Jeunesse et action communautaire
SVS 3732	3	Pratiques auprès des personnes âgées

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Centre canadien d'études allemandes et européennes

Directeur intérimaire : Laurence McFalls (science politique)
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, bureau 525
Téléphone : 514-343-6763
Télécopieur : 514-343-7187
Courriel : brigitte.boulay@umontreal.ca
Site web : www.cceae.umontreal.ca

Le Centre canadien d'études allemandes et européennes, fondé en 1997 grâce à l'initiative de l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD). Il a pour objectif de développer la recherche et l'enseignement universitaire en études allemandes et européennes sur une base interdisciplinaire.

Une trentaine de professeurs de plusieurs facultés, départements et universités participent aux activités de recherche du Centre.

Le Centre est responsable du Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen (cycles supérieurs).

Centre d'études de l'Asie de l'Est

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, bureau 420
Téléphone : 514-343-6074
Secrétariat : 514-343-5970
Courriel : courrier@cetase.umontreal.ca
Site web : www.cetase.umontreal.ca

Le Centre d'études de l'Asie de l'Est a été établi pour assumer la coordination et le développement de la recherche académique, de l'enseignement et d'autres activités reliées à l'Asie de l'Est à l'Université de Montréal depuis 1976. Le Centre compte parmi ses membres des spécialistes de langues, littérature, cinéma, histoire, philosophie, géographie et anthropologie de l'Asie de l'Est.

Des professeurs et des professeurs invités de plusieurs départements participent aux activités du Centre d'études, notamment Bernard Bernier (anthropologie), Fred Bild (professeur invité), Dominique Caouette (science politique), Claude Comtois (géographie), Rodolphe De Koninck (géographie, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études asiatiques), Anna Ghiglione (philosophie), Charles Le Blanc (philosophie, professeur émérite), Tonglin Lu (littérature comparée), Laurence Monnais (histoire, titulaire de la Chaire du Canada sur le pluralisme en santé), Livia Monnet (littérature comparée), David Ownby (histoire), Marie-Ève Rény (science politique).

Programme 1-096-1-1 Version 01 (A16)

Baccalauréat spécialisé en Études asiatiques (B.A.)

Objectifs

Ce programme consiste à former des étudiants capables de travailler avec diverses problématiques en lien avec les régions asiatiques. En définissant des orientations en fonction d'une aire spatio-temporelle (Asie) et de recoupements thématiques, les étudiants seront en mesure d'intégrer les conditions matérielles, politiques et spirituelles qui déterminent l'évolution de l'Asie en ayant la capacité de tenir compte de spécificités culturelles qu'ils auront acquises.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- l'orientation Littérature, pensée et spiritualité (segments 01 et 75), 21 crédits obligatoires et 69 crédits à option,
- l'orientation Géographie politique contemporaine (segments 01 et 76), 21 crédits obligatoires et 69 crédits à option,
- l'orientation Histoire, culture et société (segments 01 et 77), 21 crédits obligatoires et 69 crédits à option.

Segment 01 Commun aux trois orientations

Le tronc commun comporte 21 crédits obligatoires et de 21 à 48 crédits à option.

Bloc 01A Formation en études asiatiques de base

Obligatoire - 21 crédits.

AES 2014	3	Le cinéma chinois
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
ANT 3864	3	Culture japonaise
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
HST 1062	3	L'Asie de l'Est et du Sud-Est
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est

Bloc 01B Langues

Option - Minimum 18 crédits, maximum 45 crédits.

AES 1001	3	Langue asiatique 1
AES 1002	3	Langue asiatique 2
AES 1003	3	Langue asiatique 3
AES 1004	3	Langue asiatique 4
AES 1005	3	Langue asiatique 5
AES 1006	3	Langue asiatique 6
AES 1007	3	Langue asiatique 7
AES 1008	3	Langue asiatique 8
AES 1009	3	Langue asiatique 9
AES 1010A	3	Langue asiatique 10
AES 1011	3	Langue asiatique 11
AES 1012	3	Langue asiatique 12
AES 1013	3	Langue asiatique 13
AES 1014	3	Langue asiatique 14
AES 1015	3	Langue asiatique 15
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

Bloc 01C Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

AES 1034	3	Traduire la pensée chinoise
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2103	3	Analyse filmique
GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes

HST 2023	3	Introduction à la discipline historique
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique
POL 3120	3	Méthodes qualitatives
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives

Bloc 01D Intégration des acquis

Option - Maximum 9 crédits.

AES 3500	3	Travail dirigé en études asiatiques
AES 4000	3	Stage en milieu de travail
AES 4005	6	Stage en milieu de travail

Bloc 01Y Compléments de formation

Option - Maximum 3 crédits.

COM 2001	3	Communication et mondialisation
DMO 1010	3	Problèmes de population contemporains
DMO 3100	3	Démographie du Tiers-Monde
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain

Segment 75 Propre à l'orientation Littérature, pensée et spiritualité

Les crédits du segment 75 sont répartis comme suit: de 21 à 48 crédits à option.

Bloc 75A Philosophie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.

AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2800	3	Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
PHI 3905	3	Philosophie de la religion
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture

Bloc 75B Littérature et cinéma

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1107	3	Cinémas nationaux
CIN 2111	3	Histoire et cinéma
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 3010	3	Théories de la littérature

Bloc 75C Formation complémentaire en Études asiatiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits

AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Viêtnam moderne
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
POL 2008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 2751	3	La Chine
POL 2752	3	Le Japon
POL 2860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie

Bloc 75D Formation complémentaire - Autres disciplines

Option - Maximum 15 crédits.

CIN 1109	3	Les genres et le cinéma 1
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance

Segment 76 Propre à l'orientation Géographie politique contemporaine

Les crédits du segment 76 sont répartis comme suit: de 21 à 48 crédits à option.

Bloc 76A Géographie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.

GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1

GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3495	3	Géographie des océans

Bloc 76B Science politique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits

POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2751	3	La Chine
POL 2752	3	Le Japon
POL 2860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3600	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3802	3	Théories du développement
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3914	3	Sécurité internationale: nouveaux enjeux

Bloc 76C Formation complémentaire en Études asiatiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Viêtnam moderne
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture

Bloc 76D Formation complémentaire - Autres disciplines

Option - Maximum 15 crédits.

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 1954	3	Politique internationale
POL 2801	3	La politique étrangère de la Russie
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés

Segment 77 Propre à l'orientation Histoire, culture et société

Les crédits du segment 77 sont répartis comme suit: de 21 à 48 crédits à option.

Bloc 77A Histoire

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.

HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Viêtnam moderne
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation

Bloc 77B Anthropologie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits

AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 3044	3	Anthropologie et développement
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine

Bloc 77C Formation complémentaire en Études asiatiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie

AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3495	3	Géographie des océans
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
POL 2008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 2751	3	La Chine
POL 2752	3	Le Japon
POL 2860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture

Bloc 77D Formation complémentaire - Autres disciplines

Option - Maximum 15 crédits.

ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1280	3	L'archéologie historique
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 1513	3	La variation biologique
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde

Programme 1-097-2-0 Version 9 (A16)

Majeure en études est-asiatiques

Objectifs

Ce programme s'adresse aux gens qui désirent acquérir de solides notions langagières, culturelles et régionales sur l'Asie de l'Est, tout en complétant leur formation par une mineure en sciences humaines ou en sciences sociales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études est-asiatiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- l'orientation Chine (segments 01 et 71), comporte 60 crédits à option,
- l'orientation Japon (segments 01 et 72), comporte 60 crédits à option,
- l'orientation Corée (segments 01 et 74), comporte 60 crédits à option.

Segment 01 Commun aux trois orientations

Le tronc commun comporte de 24 à 51 crédits à option.

Bloc 01A Formation est-asiatique

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 1062	3	L'Asie de l'Est et du Sud-Est
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Viêtnam moderne
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
POL 2751	3	La Chine
POL 2752	3	Le Japon

Bloc 01B Formation est-asiatique complémentaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

AES 1034	3	Traduire la pensée chinoise
AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2014	3	Le cinéma chinois
AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3500	3	Travail dirigé en études asiatiques
AES 3710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
POL 2860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture

Bloc 01C Formation est-asiatique avancée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
POL 2008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est

Bloc 01Y Complément de formation

Option - 3 crédits.

ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1611	3	Langage, culture, société
COM 2001	3	Communication et mondialisation
DMO 1010	3	Problèmes de population contemporains
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
POL 1954	3	Politique internationale
PPL 3040	3	Communication interculturelle

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Tous les crédits de l'orientation sont à option. De 9 à 36 crédits peuvent être complétés.

Bloc 71A Langue chinoise

Option - Minimum 9 crédits, maximum 36 crédits.

CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)

Bloc 71B Autres langues asiatiques

Option - Maximum 6 crédits.

AES 1001	3	Langue asiatique 1
AES 1002	3	Langue asiatique 2
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Tous les crédits de l'orientation sont à option. De 9 à 36 crédits peuvent être complétés.

Bloc 72A Langue japonaise

Option - Minimum 9 crédits, maximum 36 crédits.

JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)

JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

Bloc 72B Autres langues asiatiques

Option - Maximum 6 crédits.

AES 1001	3	Langue asiatique 1
AES 1002	3	Langue asiatique 2
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)

Segment 74 Propre à l'orientation Corée

Tous les crédits de l'orientation sont à option. De 9 à 36 crédits peuvent être complétés.

Bloc 74A Langue coréenne

Option - Minimum 9 crédits, maximum 30 crédits.

CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)

Bloc 74B Autres langues asiatiques

Option - Maximum 6 crédits.

AES 1001	3	Langue asiatique 1
AES 1002	3	Langue asiatique 2
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

Programme 1-097-4-0 Version 07 (A10)

Mineure en études est-asiatiques

Objectifs

Ce programme fournit une initiation aux langues et cultures des pays de l'Asie de l'est. Il bonifie des études dans un domaine des sciences humaines ou des sciences sociales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études est-asiatiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- l'orientation Chine (segment 01 et 71)
- l'orientation Japon (segment 01 et 72)
- l'orientation Corée (segment 01 et 73).

Segment 01 Commun aux trois orientations

Le tronc commun comporte de 18 à 30 crédits à option.

Bloc 01A Formation est-asiatique de base

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 1062	3	L'Asie de l'Est et du Sud-Est
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Viêtnam moderne

Bloc 01B Formation est-asiatique complémentaire

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

AES 1034	3	Traduire la pensée chinoise
AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2014	3	Le cinéma chinois
AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
POL 2008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 2751	3	La Chine
POL 2752	3	Le Japon
POL 2860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 71A Langue chinoise

Option - Maximum 12 crédits.

CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)

CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 72A Langue japonaise

Option - Maximum 12 crédits.

JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

Segment 73 Propre à l'orientation Corée

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 73A Langue coréenne

Option - Maximum 12 crédits.

CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)

Programme 1-097-7-0 Version 02 (A08)

Module en langue et culture chinoises

Objectifs

Le module en langue et culture chinoises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 15 crédits.

Segment 70

Ce module comporte un total de 15 crédits à option.

Bloc 70A Langue

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)

Bloc 70B Culture

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2014	3	Le cinéma chinois
AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
GEO 3412	3	Géographie de la Chine

HAR 2085	3	Arts et civilisations asiatiques
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
POL 2751	3	La Chine
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture

Programme 1-097-7-1 Version 01 (A15)

Module en langue et culture coréennes

Objectifs

Ce module dispense une formation complémentaire ou de base visant à transmettre des outils linguistiques pour communiquer en coréen et des connaissances au sujet de quelques aspects de l'histoire, de la littérature et de la vie culturelle et politique coréennes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Ce module comporte 15 crédits à option.

Segment 70

Tous les crédits sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)

Bloc 70B Culture

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est

Programme 1-097-7-2 Version 02 (A08)

Module en langue et culture japonaises

Objectifs

Le module en langue et culture japonaises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 15 crédits.

Segment 70

Ce module comporte un total de 15 crédits à option.

Bloc 70A Langue

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

Bloc 70B Culture

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3864	3	Culture japonaise
HAR 2085	3	Arts et civilisations asiatiques
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
POL 2752	3	Le Japon
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture

Centre d'études classiques

Directeur : Louis-André Dorion
Professeur titulaire au Département de philosophie

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, bureau 520
Téléphone : 514-343-6111 #38470
Secrétariat : Hélène Leduc
Téléphone : 514-343-6486
Courriel : helene.leduc@umontreal.ca
Site web : www.cetcl.umontreal.ca

Créé par la Faculté des arts et des sciences en 1993, le Centre d'études classiques a pour mandat de coordonner les activités d'enseignement et de recherche dans le domaine des études classiques, qui existent depuis de nombreuses années à l'Université de Montréal et de promouvoir les liens avec les champs du savoir qui ont été fondamentalement influencés par la culture antique, par exemple les études françaises, les études anglaises et la philosophie

Le Centre gère les trois programmes facultaires en études classiques : le baccalauréat spécialisé, la majeure et la mineure. Ces programmes assurent une solide formation en langues grecque et latine, complétée par un enseignement approfondi de l'histoire, de la littérature, de l'art et de l'archéologie du monde gréco-romain.

Depuis 2005, le Centre a établi trois programmes bidisciplinaires, le premier avec Histoire (géré par le Centre d'études classiques), un autre avec Philosophie (géré par le Département de philosophie) et enfin un dernier avec Anthropologie (géré par le Centre d'études classiques). Ces trois programmes garantissent un apprentissage approfondi du grec et/ou latin, un aperçu complet de la culture antique, et assurent une formation solide en histoire, en philosophie ou en anthropologie.

Des professeurs de plusieurs départements participent aux activités du Centre d'études classiques : Laetitia Monteils-Laeng (philosophie), Pierre Bonnechere (histoire), Elsa Bouchard (philosophie), Louis-André Dorion (philosophie), Jacques Y. Perreault (histoire), Christian Rudolf Raschle (histoire) et Benjamin Victor (littératures de langue française).

Programme 1-095-1-0 Version 04 (A12)

Baccalauréat spécialisé en études classiques (B.A.)

Objectifs

Ce programme offre une formation complète permettant à l'étudiant la double possibilité d'assurer un enseignement de qualité au niveau préuniversitaire et de poursuivre des études supérieures dans une des sous-disciplines des études classiques : langues et littératures, histoire ancienne et archéologie classique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Avant d'entreprendre les cours du bloc 73E, l'étudiant doit suivre deux cours de langue grecque (GRC 2011, et GRC 2021 ou 2031), ou de langue latine (LAT 2011, et LAT 2021 ou 2031).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 72

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante: 30 crédits obligatoires, 57 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 30 crédits.

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 72B Langues : lecture de textes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 72C Littérature

Option - Maximum 27 crédits.

GRC 3100	3	Poésie hellénistique
GRC 3101	3	Rhétorique et art oratoire
GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3130	3	Les historiens grecs
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRC 3165	3	Les poètes lyriques
GRC 3170	3	Xénophon, Platon et Aristote
LAT 3100	3	Poésie didactique latine
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3130	3	Poésie lyrique et élégiaque latine
LAT 3140	3	Historiens romains
LAT 3150	3	Auteurs latins de l'Antiquité tardive
LAT 3160	3	Le théâtre romain
LAT 3170	3	Épigraphie latine

Bloc 72D Histoire

Option - Maximum 21 crédits.

HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 3021	3	Questions d'histoire ancienne
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3104	3	Macédoine et Thrace dans l'Antiquité
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 72E Archéologie

Option - Maximum 27 crédits.

HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2422	6	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HGL 3070	3	Architecture et urbanisme romains

Bloc 72F Philosophie

Option - Maximum 9 crédits.

PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
PHI 2800	3	Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique

Bloc 72G Théorie linguistique et littéraire

Option - Maximum 12 crédits.

FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3	Théorie et analyse du récit
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique

Bloc 72H Le monde classique et le Proche-Orient ancien

Option - Maximum 6 crédits.

HGL 2000	3	La Grèce et le Proche-Orient
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
REL 2140	3	Religions de la Méditerranée antique
REL 2710	3	Voyage virtuel/pays bibliques
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens

Bloc 72I Compléments linguistiques

Option - Maximum 15 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ETM 2200	3	Latin médiéval 1
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 72J Tutorat

Option - Maximum 6 crédits.

HGL 3170	3	Voyage d'études
HGL 3423	3	Lectures dirigées

Bloc 72Y

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
HAR 1165	3	Introduction aux arts de l'an -800 à 800

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-095-2-0 Version 04 (A12)

Majeure en études classiques

Objectifs

Ce programme exige une formation dans une des deux langues anciennes, le grec ou le latin, complétée par une initiation aux autres sous-disciplines. Ce programme offre un atout intéressant lorsque combiné à une formation dans un autre domaine d'études où la connaissance d'une de ces deux langues représente un avantage certain.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Avant d'entreprendre les cours du bloc 73E, l'étudiant doit suivre deux cours de langue grecque (GRC2011, et GRC2021 ou 2031), ou de langue latine (LAT2011, et LAT2021 ou 2031).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études classiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 73

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 18 crédits.

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

Bloc 73B Langue 1 : apprentissage

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1

Bloc 73C Langue 2 : apprentissage

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 73D Langues : lecture de textes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 73E Littérature

Option - Maximum 18 crédits.

GRC 3100	3	Poésie hellénistique
GRC 3101	3	Rhétorique et art oratoire
GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3130	3	Les historiens grecs
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRC 3165	3	Les poètes lyriques
GRC 3170	3	Xénophon, Platon et Aristote
LAT 3100	3	Poésie didactique latine
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3130	3	Poésie lyrique et élégiaque latine
LAT 3140	3	Historiens romains
LAT 3150	3	Auteurs latins de l'Antiquité tardive
LAT 3160	3	Le théâtre romain
LAT 3170	3	Épigraphie latine

Bloc 73F Histoire

Option - Maximum 18 crédits.

HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2000	3	La Grèce et le Proche-Orient
HGL 3021	3	Questions d'histoire ancienne
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3104	3	Macédoine et Thrace dans l'Antiquité
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 73G Archéologie

Option - Maximum 18 crédits.

HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2422	6	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HGL 3070	3	Architecture et urbanisme romains

Bloc 73H Philosophie

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
PHI 2800	3	Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique

Bloc 73I Théorie linguistique et littéraire

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3	Théorie et analyse du récit
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique

Bloc 73J Compléments linguistiques

Option - Maximum 9 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ETM 2200	3	Latin médiéval 1
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 73K Tutorat

Option - Maximum 6 crédits.

HGL 3170	3	Voyage d'études
HGL 3423	3	Lectures dirigées

Bloc 73Y

Option - 3 crédits.

ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
HAR 1165	3	Introduction aux arts de l'an -800 à 800

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-095-4-0 Version 03 (A06)

Mineure en études classiques

Objectifs

La mineure est un programme d'introduction au monde classique, soit en matière de langues anciennes, soit en matière de civilisation. L'orientation Langues permet à l'étudiant l'apprentissage exclusif du latin et/ou du grec ancien, et s'avère un remarquable complément pour toutes les disciplines qui nécessitent les langues anciennes : histoire, philosophie, études françaises, études médiévales, linguistique, histoire de l'art. L'orientation Civilisation ne comprend pas d'obligation d'apprentissage des langues, et apporte un complément culturel qui peut être combiné avec les mêmes disciplines.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études classiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et deux orientations :

- orientation Langues (segment 74)
- orientation Civilisation (segment 75).

Segment 01 Tronc commun

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 6 crédits.

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

Segment 74 Propre à l'orientation Langues

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 74A Langues: apprentissage

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 74B Langues : lecture de textes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ETM 2200	3	Latin médiéval 1
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 74C Littérature

Option - Maximum 9 crédits.

GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3130	3	Les historiens grecs
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRC 3170	3	Xénophon, Platon et Aristote
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3130	3	Poésie lyrique et élégiaque latine
LAT 3140	3	Historiens romains
LAT 3150	3	Auteurs latins de l'Antiquité tardive
LAT 3160	3	Le théâtre romain
LAT 3170	3	Épigraphie latine

Bloc 74D Histoire et civilisation antique

Option - Maximum 9 crédits.

HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2000	3	La Grèce et le Proche-Orient
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité

HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

Bloc 74Y

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
HAR 1165	3	Introduction aux arts de l'an -800 à 800
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Segment 75 Propre à l'orientation Civilisation

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 6 crédits.

HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité

Bloc 75B Langues

Option - Maximum 15 crédits.

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 75C Histoire et civilisation

Option - Maximum 15 crédits.

HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2000	3	La Grèce et le Proche-Orient
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3104	3	Macédoine et Thrace dans l'Antiquité
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 75D Archéologie

Option - Maximum 12 crédits.

HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2421	3	Stage pratique en archéologie
HGL 2422	6	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HGL 3170	3	Voyage d'études
HGL 3423	3	Lectures dirigées

Bloc 75Y

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ETM 2200	3	Latin médiéval 1
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
HAR 1165	3	Introduction aux arts de l'an -800 à 800
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Programme 1-095-7-1 Version 00 (A00)

Module en langue et culture grecques

Objectifs

Le module en langue et culture grecques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Module sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3130	3	Les historiens grecs
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

Programme 1-095-7-0 Version 00 (A00)

Module en langue et culture latines

Objectifs

Le module en langue et culture latines est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein,l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Module sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3130	3	Poésie lyrique et élégiaque latine
LAT 3160	3	Le théâtre romain

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

Programme 1-094-1-0 Version 01 (A12)

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études classiques et Anthropologie (B.A.)

Programme offert conjointement avec le Département d'anthropologie.

Objectifs

Ce programme assure une formation intégrée en études classiques et en anthropologie. Il permet l'étude approfondie du monde gréco-romain (avec la possibilité d'une spécialisation soit sur la Grèce, soit sur Rome), l'accent étant clairement mis sur l'archéologie, de même qu'il permet une formation en littérature. Cette étude se fait par un double biais: par l'acquisition d'une vision aussi large que possible de la discipline anthropologique (ethnologie, ethnolinguistique et archéologie de type anthropologique), qui a investi bien des aspects des études sur le monde classique, et par l'acquisition des connaissances nécessaires aux études classiques (histoire, langue et littérature, et archéologie méditerranéenne). On veillera aussi à l'acquisition d'un esprit critique aiguisé qui permet tant la compréhension correcte de la pensée antique et des problèmes culturels et de société. À l'Université de Montréal, l'accès à la maîtrise en études classiques est assuré moyennant un minimum de crédits requis en langues anciennes qui varient selon l'option retenue.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'anthropologie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. L'accès à la maîtrise en études classiques est assuré moyennant un minimum de crédits requis en langues anciennes qui varie selon l'option retenue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, 57 crédits à option et 3 crédits au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'anthropologie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. L'accès à la maîtrise en études classiques est assuré moyennant un minimum de crédits requis en langues anciennes qui varie selon l'option retenue.

Bloc 71A Formation de base

Obligatoire - 30 crédits.

ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1513	3	La variation biologique
ANT 1611	3	Langage, culture, société
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité

Bloc 71B Méthodes et techniques de l'archéologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 2210	3	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2266	3	Approche interdisciplinaire en archéologie
ANT 2280	3	Méthodes en archéologie historique
ANT 3102	3	Lectures dirigées
ANT 3270	3	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3283	6	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3287	3	Archéologie maritime
ANT 3806	3	Pratique de terrain
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2422	6	Stage pratique en archéologie

Bloc 71C Compléments en archéologie anthropologique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	L'archéologie historique
ANT 2220	3	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
ANT 2260	3	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2270	3	La zooarchéologie
ANT 3230	3	Préhistoire de l'ancien monde
ANT 3260	3	La théorie en archéologie
ANT 3881	3	Mésoamérique ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
ANT 3884	3	Préhistoire de l'Amérique de Sud

Bloc 71D Compléments en archéologie méditerranéenne

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2060	3	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HGL 3070	3	Architecture et urbanisme romains
HGL 3170	3	Voyage d'études

Bloc 71E Compléments en ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2036	3	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	Anthropologie du quotidien
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 2058	3	Les technologies
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ANT 3044	3	Anthropologie et développement
ANT 3809	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3853	3	Texte ethnographique et terrain

Bloc 71F Compléments en bioanthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2430	3	La paléontologie humaine
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie
ANT 2454	3	La primatologie
ANT 2470	3	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 3440	3	Génétique et comportement
ANT 3460	3	Concepts, méthodes en paléoanthropologie
ANT 3556	3	Évolution et comportement humain 2
ANT 3814	3	Séminaire d'anthropologie biologique

Bloc 71G Compléments en anthropologie linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2660	3	Langue et identité
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ANT 3631	3	Changement social et linguistique
ANT 3876	3	Langues et cultures du Caucase

Bloc 71H Histoire antique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

HGL 3021	3	Questions d'histoire ancienne
HGL 3423	3	Lectures dirigées
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3104	3	Macédoine et Thrace dans l'Antiquité
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 71I Histoire littéraire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

Bloc 71J Langues anciennes

Option - Maximum 12 crédits.

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 71K Langues : lecture de textes

Option - Maximum 18 crédits.

GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 71L Littérature

Option - Maximum 12 crédits.

GRC 3100	3	Poésie hellénistique
GRC 3101	3	Rhétorique et art oratoire
GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3130	3	Les historiens grecs
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRC 3165	3	Les poètes lyriques
GRC 3170	3	Xénophon, Platon et Aristote
LAT 3100	3	Poésie didactique latine
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3130	3	Poésie lyrique et élégiaque latine
LAT 3140	3	Historiens romains
LAT 3150	3	Auteurs latins de l'Antiquité tardive
LAT 3160	3	Le théâtre romain
LAT 3170	3	Épigraphie latine

Bloc 71M Langues modernes

Option - Maximum 9 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)

ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-166-1-0 Version 03 (H11)

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Histoire et Études classiques (B.A.)

Programme offert conjointement avec le Département d'histoire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'histoire et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 71C et 71D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'histoire et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 71C et 71D.

Bloc 71A

Obligatoire - 24 crédits.

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

Bloc 71B Introduction complémentaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique

Bloc 71C Langues anciennes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1

Bloc 71D Langues anciennes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 71E Langues anciennes, lecture de textes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 71F Sciences auxiliaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ETM 3202	3	Initiation aux sources médiévales
HST 2001	3	Paléographie
HST 2007	3	Histoire numérique

HST 2013	3	Histoire et muséologie
LAT 3170	3	Épigraphie latine

Bloc 71G Littérature gréco-romaine

Option - Maximum 12 crédits.

GRC 3100	3	Poésie hellénistique
GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3130	3	Les historiens grecs
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRC 3170	3	Xénophon, Platon et Aristote
LAT 3100	3	Poésie didactique latine
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3130	3	Poésie lyrique et élégiaque latine
LAT 3140	3	Historiens romains
LAT 3150	3	Auteurs latins de l'Antiquité tardive
LAT 3160	3	Le théâtre romain

Bloc 71H Histoire de l'Antiquité

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2000	3	La Grèce et le Proche-Orient
HGL 3021	3	Questions d'histoire ancienne
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 71I Histoire médiévale et moderne

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

ETM 2200	3	Latin médiéval 1
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2127	3	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2282	3	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge
HST 3206	3	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime

Bloc 71J Histoire contemporaine

Option - Maximum 12 crédits.

HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2275	3	Des Allemagnes au 3e Reich, 1862-1945
HST 2284	3	L'Italie aux 19e et 20e siècles
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2370	3	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2440	3	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3	Histoire du Québec, 1960 à nos jours

Bloc 71K Archéologie gréco-romaine

Option - Maximum 12 crédits.

HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2421	3	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HGL 3070	3	Architecture et urbanisme romains

Bloc 71L Compléments linguistiques

Option - Maximum 9 crédits.

ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-199-1-0

Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire Philosophie et Études classiques (B.A.)

Voir sous le Département de philosophie.

Centre d'études médiévales

Direction : Francis Gingras
Professeur titulaire au Département des littératures de langue française
Bureau : C-9083
Pavillon 3150 Jean-Brillant, tél. : 514-343-7380
Secrétariat : Hélène Leduc, tél.: 514-343-6486
Courriel : helene.leduc@umontreal.ca
Site web : www.cetmed.umontreal.ca

Créé en 1994, le Centre d'études médiévales a pour mandat de coordonner les activités d'enseignement et de recherche et le développement des ressources documentaires dans le domaine des études médiévales. Les études médiévales se consacrent à la connaissance de la civilisation de l'Europe occidentale et du bassin méditerranéen entre 500 et

1500 ap. J.-C., en prenant en considération l'ensemble des disciplines de ce domaine d'études : histoire, histoire de l'art, latin médiéval, littératures de langues française, anglaise, espagnole et allemande, philosophie et sciences auxiliaires. L'étude de ces dix siècles permet à la fois de mieux comprendre les mutations qui ont fait passer l'Occident de l'Empire romain au pluralisme des nations, tout en jetant les bases politiques, morales, économiques ou artistiques de notre propre civilisation.

Au 1er cycle, le Centre est responsable des programmes facultaires de la majeure et de la mineure en études médiévales.

Programme 1-150-2-0 Version 01 (A12)

Majeure en études médiévales

Objectifs

Ce programme vise à donner à de futurs spécialistes les connaissances fondamentales et la maîtrise des outils essentiels à la poursuite de leurs études et de leurs recherches. Afin de satisfaire ces objectifs, le programme comporte des cours visant à la formation spécifique de futurs médiévistes ainsi que des cours disciplinaires empruntés aux différents champs d'études de la médiévistique. Cette forte multidisciplinarité en assure le côté équilibré et formateur.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours HST de niveau 3000 ont comme préalable HST 1032 ou HST 1932. L'acquisition d'une 3e langue est fortement recommandée.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études médiévales. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Introductions

Obligatoire - 9 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale

Bloc 71B Latin

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ETM 2200	3	Latin médiéval 1
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)

Bloc 71C Outils

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ETM 3202	3	Initiation aux sources médiévales
ETM 3303	3	Sujet spécial
HST 2001	3	Paléographie

Bloc 71D Histoire médiévale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ETM 2008	3	Archéologie médiévale
ETM 2102	3	Les institutions médiévales
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2127	3	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2139	3	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes
HST 2181	3	Le monde musulman du 7e au 15e siècles
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge
HST 3131	3	Les modernités du Moyen Âge

Bloc 71E Culture médiévale

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 2350	3	Perspectives médiévales
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 2312	3	The Romance
ESP 3212	3	Littérature espagnole du Moyen Âge
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
HAR 2070	3	La cathédrale gothique
HAR 3056	3	Reliques et pèlerinages
HAR 3080	3	L'art de cour au XIVe siècle
HAR 3081	3	Enluminure, art des manuscrits
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)

PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
PHI 3866	3	Problèmes de philosophie médiévale
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens

Bloc 71F Langues et philologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ANG 2020	3	English Languages since 1066
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ESP 3517	3	Histoire de la langue espagnole 1
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1120	3	Histoire de la langue française
LNG 3240	3	Philologie romane

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-150-4-0 Version 06 (A11)

Mineure en études médiévales

Objectifs

La mineure en études médiévales s'adresse aux étudiants qui désirent, dans une perspective pluridisciplinaire, approfondir leur formation générale dans le domaine des études médiévales. Elle est destinée à consolider une formation principale en histoire, études littéraires, histoire de l'art, philosophie ou sciences des religions avant tout. Le programme pluridisciplinaire d'étude des mondes médiévaux conjugue les approches techniques et méthodologiques différentes permettant de s'approprier les compétences nécessaires pour saisir et analyser les particularités des expressions et des traces de ce monde. Il propose une introduction synthétique aux grandes disciplines de l'étude des cultures médiévales et à leurs méthodes : des cours d'histoire, de philosophie, d'études littéraires, de sciences des religions ainsi qu'une initiation au latin, véhicule privilégié de la culture médiévale en Occident, dont la maîtrise permet un accès direct à un très grand nombre de sources écrites. Les étudiants acquièrent, grâce à cette formation de base, une vision d'ensemble globale et cohérente de la période médiévale, quelle que soit l'orientation disciplinaire qu'ils choisissent. Cette forte pluridisciplinarité en assure le côté équilibré et formateur et inscrit le programme dans une perspective d'ouverture au monde des sciences humaines.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Cependant, la mineure ne peut être faite en une seule année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Ce programme est offert conjointement avec l'Université du Québec à Montréal. À ce titre, les étudiants inscrits à l'Université de Montréal devront s'inscrire à un minimum de 1 cours et à un maximum de 5 cours à l'UQÀM.
- Le cours FRA 1100 doit être suivi dès la 1re année du programme. L'inscription à un cours de latin du bloc 70B doit se faire dès le 1er trimestre.

L'inscription au cours ETM 3304 doit être autorisée par le responsable de programme.

- Les cours de sigles ANG et ESP sont dispensés respectivement en anglais et en espagnol.
- La liste suivante indique les cours de l'UdeM qui ont un équivalent à l'UQÀM. Si ces cours ne sont pas offerts à l'UdeM, l'étudiant peut s'inscrire à leur équivalent à l'UQÀM:

UdeM

- LAT1111 Initiation à la langue latine 1
- LAT1121 Initiation à la langue latine 2

UQÀM

- SHM5001 Initiation au latin 1
- SHM5002 Initiation au latin 2

Bloc Outils

UdeM

- HST2001 Paléographie (Antiquité-Moyen Âge)

UQÀM

- HIS4023 Lecture des sources manuscrites

Bloc Histoire médiévale

UdeM

- HST2125 Le Moyen Âge européen Ve-Xe s.
- HST2127 Italie, Moyen Âge et Renaissance
- HST2132 Histoire des croisades
- HST2139 Mondes nordiques médiévaux : Vikings et Celtes
- HST2181 Le monde musulman, VIIe-XVe s.
- HST3130 Culture et société au Moyen Âge

UQÀM

- HIS4165 L'empire chrétien et les royaumes barbares
- HIS4225 L'Italie médiévale
- HIS4217 L'Europe des croisades
- HIS4204 L'aventure scandinave
- HIS4660 Histoire et civilisation du monde arabe, 622-1516
- HIS4211 Culture et société au Moyen Âge (Ve-XIIIe s.)

Bloc Culture médiévale

UdeM

- PHI1860 Introduction à la philosophie médiévale
- SRL1090 Islam

UQÀM

- PHI4255 Philosophie médiévale et de la Renaissance
- REL2204 Islam

Bloc Langues et philologie

UdeM

- ARA1951 Arabe élémentaire
- ARA1952 Arabe intermédiaire
- GRC1111 Initiation à la langue grecque 1
- GRC1121 Initiation à la langue grecque 2

UQÀM

- ARA1410 Arabe (débutant 1)
- ARA2410 Arabe III : compréhension de documents - intermédiaire
- SHM5011 Initiation au grec 1
- SHM5012 Initiation au grec 2

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études médiévales. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Bloc 70A Introductions

Obligatoire - 6 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
UQM 1500	3	Introduction à l'histoire au Moyen Âge (HIS2210)

Bloc 70B Latin

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.
Les cours SHM 5001 et SHM 5002 Initiation au latin 1 et 2 offerts à l'UQÀM sont respectivement équivalents aux cours LAT 1111 et LAT 1121.

ETM 2200	3	Latin médiéval 1
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 70C Outils

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.
Le cours HIS 4023 Lecture des sources manuscrites offert à l'UQÀM est équivalent au cours HST 2001.

ETM 3202	3	Initiation aux sources médiévales
ETM 3303	3	Sujet spécial
HST 2001	3	Paléographie

Bloc 70D Histoire médiévale

Option - Maximum 9 crédits.
Les cours HIS 4165 L'empire chrétien et les royaumes barbares, HIS 4204 L'aventure scandinave, HIS 4211 Culture et société au Moyen-Âge (Ve-XIIIes), HIS 4217 L'Europe des croisades, HIS 4225 L'Italie médiévale et HIS 4660 Histoire et civilisation du monde arabe 622-1516 offerts à l'UQÀM sont respectivement équivalents aux cours HST 2125, HST2139, HST 3130, HST 2132, HST 2127 et HST 2181.

ETM 2008	3	Archéologie médiévale
ETM 2102	3	Les institutions médiévales
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2127	3	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2139	3	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes
HST 2181	3	Le monde musulman du 7e au 15e siècles
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge
HST 3131	3	Les modernités du Moyen Âge
UQM 1501	3	L'espace au Moyen Âge(HIS4203)
UQM 1503	3	Histoire de la civilisation byzantine (HIS4205)
UQM 1504	3	Villes au Moyen Âge(HIS4219)
UQM 1505	3	Europe - Guerre de cent ans (HIS4220)
UQM 1506	3	Activité de recherche en histoire médiévale (HIS5289)
UQM 1507	3	Atelier d'histoire du Moyen Âge (HIS528X)

Bloc 70E Culture médiévale

Option - Maximum 9 crédits.
Les cours PHI 4255 Philosophie médiévale et de la Renaissance et REL 2204 Islam offerts à l'UQÀM sont respectivement équivalents aux cours PHI 1860 et REL 1230.

ALL 2350	3	Perspectives médiévales
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 2312	3	The Romance
ESP 3212	3	Littérature espagnole du Moyen Âge
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
HAR 2070	3	La cathédrale gothique
HAR 3056	3	Reliques et pèlerinages
HAR 3080	3	L'art de cour au XIVe siècle
HAR 3081	3	Enluminure, art des manuscrits
PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens
UQM 1508	3	Arts visuels : 11e-16e siècles (HAR1820)
UQM 1509	3	Textes fondamentaux du Moyen Âge (LIT2605)
UQM 1510	3	Le pèlerinage (REL1660)

Bloc 70F Langues et philologie

Option - Maximum 9 crédits.
Les cours ARA 1410 Arabe (débutant I), ARA 2410 Arabe III (compréhension de documents (intermédiaire), SHM 5011 et SHM 5012Initiation au Grec 1 et 2 offerts à l'UQÀM sont respectivement équivalents aux cours ARA 1951, ARA 1952, GRC 1111 et GRC 1121.

ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ANG 2020	3	English Languages since 1066
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)

ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ESP 3517	3	Histoire de la langue espagnole 1
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1120	3	Histoire de la langue française
LNG 3240	3	Philologie romane

Programmes facultaires

La mission interdisciplinaire de la Faculté des arts et des sciences l'a amenée à créer des programmes d'études dits facultaires, à savoir des programmes qui ne relèvent pas d'un département unique parce qu'ils font appel, dans des proportions appropriées, aux cours et aux ressources de deux ou de plusieurs départements, et dans certains cas à quelques cours ou ressources ad hoc.

Pour faciliter la recherche et les études interdisciplinaires, la Faculté a en outre créé des centres d'études dont certains gèrent des programmes facultaires.

Ces programmes sont regroupés ci-dessous en fonction de l'organisme qui en assume la gestion au nom de la Faculté. Il en est ainsi du Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante, qui gère quelques programmes facultaires. Les programmes bidisciplinaires, quant à eux, sont présentés sous le département qui en assure la gestion.

Par ailleurs, la Faculté participe à des programmes interfacultaires.

Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE)

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, rez-de-chaussée, bureau C-1010
Téléphone : 514-343-6521
Courriel : info-safire@umontreal.ca

Les programmes facultaires de premier cycle gérés par le Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante sont essentiellement des cadres flexibles permettant à l'étudiant de regrouper, d'une façon structurée et bien balisée, des enseignements pouvant relever d'un grand nombre des disciplines ou champs d'études de la Faculté. Ce sont les programmes d'Année préparatoire, de Compléments de formation, de la Mineure arts et sciences, et de l'Actualisation de formation.

Programme 1-955-4-1 Version 00 (A13)

Année préparatoire

Objectifs

Sous certaines conditions, l'année préparatoire peut vous rendre admissible à la majorité des programmes de 1er cycle.Au terme de l'année préparatoire, l'étudiant qui optera pour un programme d'études contingenté devra se soumettre au processus de sélection propre à la discipline.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.4 Précisions particulières relatives à l'admission : conditions relatives à la connaissance de la langue française

Tous les candidats à l'admission de ce programme doivent, à défaut d'avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial, langue d'enseignement et littérature, réussir le Test de français d'admission. Cette évaluation comporte le Test de français international (TFI) et une épreuve de rédaction préparée par l'Université de Montréal.

- L'étudiant convoqué à cette évaluation peut demander d'en être dispensé sur la base d'un nombre limité de motifs.
- L'étudiant doit obtenir, au Test de français international (TFI), un score de 605/990 pour être autorisé à entreprendre le programme.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

- À la suite de l'évaluation de sa connaissance (Test de français d'admission) ou de sa maîtrise de la langue française (Test de français Laval-Montréal), l'étudiant peut devoir suivre et réussir de deux à quatre cours de sigle EDP (français langue seconde) ou jusqu'à deux cours de sigle FRA (français langue maternelle) et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Ces cours imposés sont suivis hors programme.
- Il est fortement suggéré à l'étudiant qui souhaite s'inscrire au cours MAT1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement recommandé de s'inscrire au cours hors programme MAT1901.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme

Outre les 24 crédits du programme, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de mise à niveau en français ou en mathématiques ainsi que certains cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. Si les besoins de mise à niveau en français ou en mathématiques requièrent plus de six crédits de cours hors programme, l'étudiant peut être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus de six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres et la scolarité maximale de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation. Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété.

Structure du programme

L'année préparatoire comporte 24 crédits. Elle est offerte selon trois orientations:

- orientation Sciences humaines et sociales (segment 71)
- orientation Arts et lettres (segment 72)
- orientation Sciences (segment 73).

Segment 71 Propre à l'orientation Sciences humaines et sociales

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 71A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

FAS 1901	3	Méthodes de travail universitaire
PHI 1901	3	Pensée rationnelle et argumentation

Bloc 71B Formation en sciences humaines et sociales

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 1902	3	Éléments d'anthropologie
ECN 1901	3	Initiation à l'économie
HST 1901	3	Histoire contemporaine
POL 1901	3	Dynamique de la vie politique
PSY 1901	3	Introduction à la psychologie
SOL 1901	3	Introduction à la sociologie

Bloc 71C Formation en arts et lettres

Option - Maximum 9 crédits.

FRA 1903	3	Les littératures de langue française
FRA 1904	3	La dissertation littéraire
HAR 1901	3	Introduction aux arts visuels

Bloc 71D Formation en langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)

Bloc 71E Formation en sciences

Option - Maximum 9 crédits.

BIO 1953	3	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3	La cellule et l'uniformité du vivant
CHM 1963	3	Chimie générale
CHM 1982	3	Chimie organique
IFT 1901	3	Initiation aux outils informatiques
MAT 1903	3	Calcul différentiel
MAT 1905	3	Algèbre vectorielle et linéaire
MAT 1923	3	Calcul intégral
PHY 1901	3	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3	Électricité et optique

Bloc 71F Formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
STT 1903	3	Initiation à la statistique

Segment 72 Propre à l'orientation Arts et lettres

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 72A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

FAS 1901	3	Méthodes de travail universitaire
PHI 1901	3	Pensée rationnelle et argumentation

Bloc 72B Formation en arts et lettres

Obligatoire - 9 crédits.

FRA 1903	3	Les littératures de langue française
FRA 1904	3	La dissertation littéraire
HAR 1901	3	Introduction aux arts visuels

Bloc 72C Formation en langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)

Bloc 72D Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 9 crédits.

ANT 1902	3	Éléments d'anthropologie
ECN 1901	3	Initiation à l'économie
HST 1901	3	Histoire contemporaine
POL 1901	3	Dynamique de la vie politique
PSY 1901	3	Introduction à la psychologie
SOL 1901	3	Introduction à la sociologie

Bloc 72E Formation en sciences

Option - Maximum 9 crédits.

BIO 1953	3	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3	La cellule et l'uniformité du vivant
CHM 1963	3	Chimie générale
CHM 1982	3	Chimie organique
IFT 1901	3	Initiation aux outils informatiques
MAT 1903	3	Calcul différentiel
MAT 1905	3	Algèbre vectorielle et linéaire
MAT 1923	3	Calcul intégral
PHY 1901	3	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3	Électricité et optique

Bloc 72F Formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
STT 1903	3	Initiation à la statistique

Segment 73 Propre à l'orientation Sciences

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 73A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 3 crédits.

FAS 1901	3	Méthodes de travail universitaire

Bloc 73B Formation en biologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIO 1953	3	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3	La cellule et l'uniformité du vivant

Bloc 73C Formation en chimie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CHM 1963	3	Chimie générale
CHM 1982	3	Chimie organique

Bloc 73D Formation en mathématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

MAT 1903	3	Calcul différentiel
MAT 1905	3	Algèbre vectorielle et linéaire
MAT 1923	3	Calcul intégral

Bloc 73E Formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales

STT 1903	3	Initiation à la statistique

Bloc 73F Formation en physique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PHY 1901	3	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3	Électricité et optique

Bloc 73G Formation en informatique

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1901	3	Initiation aux outils informatiques

Bloc 73H Formation en arts et lettres

Option - Maximum 9 crédits.

FRA 1903	3	Les littératures de langue française
FRA 1904	3	La dissertation littéraire
HAR 1901	3	Introduction aux arts visuels

Bloc 73I Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 1902	3	Éléments d'anthropologie
ECN 1901	3	Initiation à l'économie
HST 1901	3	Histoire contemporaine
POL 1901	3	Dynamique de la vie politique
PSY 1901	3	Introduction à la psychologie
SOL 1901	3	Introduction à la sociologie

Bloc 73J Formation en langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)

Programme 1-950-1-1 Version 00 (A13)

Compléments de formation

Objectifs

L'admission à divers programmes de premier cycle exige que, en plus de détenir un DEC ou l'équivalent, les candidats aient complété avec succès des cours de niveau collégial. Certains candidats ne répondent pas à cette exigence. Ce programme vise à permettre à ces candidats de compléter les cours qui leur manquent de manière à ce que leur candidature puisse être examinée pour le programme de leur choix.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel. À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit, soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du collégial, soit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI). Il peut devoir réussir un ou des cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par le SAFIRE. Ces cours sont suivis hors programme. Il est fortement suggéré à l'étudiant qui souhaite s'inscrire au cours MAT 1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement recommandé de s'inscrire au cours hors programme MAT 1901.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation.

Structure du programme

Le programme d'études totalise 36 crédits.

Segment 74

Le programme Compléments de formation peut totaliser jusqu'à 36 crédits de cours à option et jusqu'à 6 crédits de cours au choix.

Bloc 74A - Compléments de formation en biologie

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 1953	3	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3	La cellule et l'uniformité du vivant

Bloc 74B - Compléments de formation en chimie

Option - Maximum 6 crédits.

CHM 1963	3	Chimie générale
CHM 1982	3	Chimie organique

Bloc 74C - Compléments de formation en mathématiques

Option - Maximum 9 crédits.

MAT 1903	3	Calcul différentiel
MAT 1905	3	Algèbre vectorielle et linéaire
MAT 1923	3	Calcul intégral

Bloc 74D - Compléments de formation en physique

Option - Maximum 6 crédits.

PHY 1901	3	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3	Électricité et optique

Bloc 74E - Compléments de formation en psychologie

Option - Maximum 3 crédits.

PSY 1901	3	Introduction à la psychologie

Bloc 74F - Compléments de formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
STT 1903	3	Initiation à la statistique

Bloc 74Z - Choix

Choix - Maximum 6 crédits.

Programme 1-950-1-8

Actualisation de formation

Objectifs

Ce programme offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un

ordre professionnel, ou pour répondre aux exigences d'admission à la maîtrise. Le programme offre au candidat la possibilité de choisir des cours dans la banque de cours de la Faculté des arts et des sciences selon leur disponibilité. Ce choix doit être approuvé par un conseiller pédagogique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

Le programme ne peut donner droit à un certificat.

Structure du programme

Le programme d'actualisation comporte un maximum de 90 crédits. Il permet l'actualisation de la formation dans les disciplines et champs d'études sous la responsabilité de la Faculté des arts et des sciences. Régime d'inscription L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel. À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année. À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs. Cours de mise à niveau L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Segment 70

Tous les crédits du programme d'actualisation sont au choix.

Bloc 70A

Choix - Maximum 90 crédits.
Les cours sont choisis dans la banque de cours de la Faculté des arts et des sciences en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant, des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par un conseiller pédagogique.

Programme 1-960-4-0

Mineure arts et sciences

Objectifs

La Mineure arts et sciences est un programme d'études personnalisé permettant à un étudiant de choisir des cours dans plusieurs champs disciplinaires (deux disciplines). La Mineure arts et sciences peut jouer le même rôle que les mineures homogènes (une seule discipline) pour l'obtention d'un baccalauréat, accompagnant soit une majeure, soit deux autres mineures. Elle ne peut s'associer, toutefois, au certificat d'études individualisées de la Faculté de l'éducation permanente. Comme c'est le cas des mineures homogènes, elle donne lieu à un certificat.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

À partir d'une documentation préparée à cette fin, l'étudiant choisit deux concentrations de cours. Une concentration comporte trois ou quatre cours d'une discipline, totalisant de 9 à 12 crédits. L'étudiant ne peut pas s'inscrire à plus de deux cours d'une même concentration par trimestre. Puis, il complète ce programme par des cours d'une ou de plusieurs autres disciplines. Ce choix de cours est fait selon les intérêts de l'étudiant et, au besoin, avec l'aide et l'approbation d'un conseiller en formation. L'inscription aux cours de certaines concentrations est conditionnelle à la réussite de préalables collégiaux.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit, soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du collégial, soit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI). Il peut devoir réussir un ou des cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par le SAFIRE. Ces cours sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat arts et sciences. Lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes, ce dernier peut être associé au secteur arts ou au secteur sciences. Le programme ne peut toutefois être jumelé au Certificat d'études individualisées offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits. Elle est composée de deux concentrations choisies par l'étudiant parmi les concentrations suivantes : Anthropologie, Biochimie, Chimie, Communication, Criminologie, Études allemandes, Études anglaises, Études arabes, Études chinoises, Études cinématographiques, Études classiques, Études est-asiatiques, Études françaises, Études hispaniques, Études italiennes, Études japonaises, Études latines, Études néo-helléniques, Études portugaises, Études russes, Géographie, Grec ancien, Histoire, Histoire de l'art, Informatique, Linguistique, Littérature comparée, Mathéma-

tiques, Philosophie, Physique, Psychoéducation, Psychologie, Relations industrielles, Science politique, Sciences biologiques, Sciences économiques, Service social, Sociologie.

Segment Z Cours au choix

Le segment comporte 30 crédits de cours au choix. Le choix de cours est fait selon les intérêts de l'étudiant et, au besoin, avec l'aide et l'approbation d'un conseiller en formation. L'inscription aux cours de certaines concentrations est conditionnelle à la réussite de préalables collégiaux.

Bloc 71Z

Choix - 30 crédits.

Programme interfacultaire

Programme 1-482-5-0

Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention

Programme offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, avec la collaboration de la Faculté de médecine, et géré par la Faculté de l'éducation permanente. Pour renseignements, s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente, au numéro 514-343-6090.

Table des matières

Introduction	3-1
Coordonnées générales	3-1
Direction	3-1
Centre de recherche en droit public (CRDP)	3-1
Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI)	3-2
Bibliothèque	3-2
Programmes d'échanges	3-2
1-325-1-0 Baccalauréat en droit (LL. B.)	3-2

Information à jour le 19 août 2016

FACULTÉ DE DROIT

Introduction

Tant par son offre pédagogique, son rayonnement et l'intensité de ses activités de recherche, la Faculté de droit est l'une des plus importantes au Canada. Elle compte 56 professeurs de carrière dispensant, avec l'appui de plusieurs chargés de cours, des enseignements à plus de 1 500 étudiants inscrits aux trois cycles d'études universitaires.

La Faculté offre une formation juridique complète et variée donnant ouverture à la pratique du droit, tant au Québec qu'ailleurs au Canada, de même qu'aux carrières pour lesquelles la connaissance du droit constitue un atout majeur. Les activités d'enseignement et de recherche menées à la Faculté se déploient dans tous les secteurs du droit et ses applications. Le savoir juridique est aussi cerné en le situant dans ses contextes sociaux, politiques et économiques.

Rattaché à la Faculté, le Centre de recherche en droit public (CRDP) accueille de nombreux chercheurs de plusieurs disciplines. Il est le plus important du genre au Canada. Également rattaché à la Faculté, le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) constitue quant à lui un centre d'animation et de recherche dans un secteur d'activité d'une importance primordiale. La Faculté est un milieu d'enseignement et de recherche plus que centenaire qui, au fil des années, a contribué de façon significative à l'évolution du droit et à sa reconnaissance comme discipline universitaire. Elle oriente ses priorités sur les défis posés aux juristes de l'avenir.

Enfin, la Faculté occupe, en exclusivité, un pavillon dans lequel logent notamment une bibliothèque complète, un laboratoire informatique, ainsi qu'une salle d'audience et un laboratoire de cyberjustice.

Coordonnées générales de la faculté

Faculté de droit
Pavillon Maximilien-Caron
3101, chemin de la Tour
Montréal (Québec) H3T 1J7

Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6124
Télécopieur : 514 343-2199
Courriel : recrutement@droit.umontreal.ca
www.droit.umontreal.ca

Direction

Doyen : Jean-François Gaudreault-DesBiens

Vice-doyenne à l'administration et à la réforme des études de premier cycle : France Houle
Vice-doyenne aux affaires externes et aux communications : Marie-Claude Rigaud
Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : Stéphane Rousseau
Vice-doyen aux affaires facultaires, à la formation continue et secrétaire de la Faculté : Paul Daly
Adjointe au doyen : Kim Francoeur
Adjoint à la vice-doyenne aux études et au développement académique : Patrik Maheux
Adjoint au vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : Martin Scully
Responsable de la gestion des études : Josée Deschamps
Directrice administrative : Manon Boyer
Coordonnatrice des études de maîtrise en droit notarial : Sylvie Berthold
Directeur de l'option Fiscalité de la LL. M. : Benoît Moore

Centre de recherche en droit public (CRDP)

Directeur : Vincent Gautrais

Le Centre de recherche en droit public, inauguré en 1962, est le plus important centre de recherche sur le droit au Canada. Il compte aujourd'hui 15 chercheurs réguliers, 32 chercheurs associés et 62 collaborateurs, œuvrant au Québec, au Canada et dans de nombreux autres pays. Les travaux réalisés au CRDP sont centrés sur trois axes de recherche :

- Droit et nouveaux rapports sociaux
- Droit et technologies de l'information et des communications
- Droit, biotechnologies et environnement.

Les travaux des chercheurs du CRDP portent essentiellement sur les formes contemporaines du droit, sur ses conditions d'émergence et ses rapports avec les autres formes de la normativité et de la régulation sociale. Les équipes sont composées de plusieurs chercheurs multidisciplinaires venant aussi bien du Québec, du Canada et d'autres pays. Les travaux se situent ainsi au carrefour de plusieurs perspectives disciplinaires et épistémologiques : théorie du droit, théorie de la communication, génie informatique et science politique, analyse économique, criminologie, histoire, anthropologie, médecine, génétique, philosophie, éthique, sociologie et biologie.

Les recherches menées au CRDP se caractérisent aussi par leur continuité. Si certains projets sont réalisés dans le cadre de cycles de recherche relativement courts, de trois à cinq ans, plusieurs s'étendent sur plus d'une dizaine d'années, suivant en cela le cours des changements sociaux et technologiques.

Les chercheurs du CRDP sont particulièrement impliqués dans les études supérieures, notamment par l'animation d'un programme de maîtrise en droit des technologies de l'information et par la direction de nombreux étudiants à la maîtrise et au doctorat. Tous les projets initiés par les chercheurs du CRDP font appel à la participation active des étudiants, que ceux-ci poursuivent un stage de 1er cycle au Centre, des études de maîtrise ou de doctorat, ou encore qu'ils œuvrent au Centre à titre de chercheurs postdoctoraux. Les étudiants peuvent ainsi bénéficier d'un encadrement académique stimulant et du soutien logistique et financier du Centre et de ses équipes de recherche. Nous estimons que leur contribution aux activités scientifiques du CRDP est essentielle au développement de la recherche et des connaissances en droit.

Au chapitre de la collaboration scientifique, nos activités de recherche et de formation ont engendré d'importants réseaux de recherche. Elles ont donné naissance en 2003 au Regroupement stratégique Droit changements et gouvernance, qui regroupe 83 chercheurs de haut niveau. Il est reconnu et financé par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture. Le Centre de recherche en droit public entretient par ailleurs des rapports continus, sur un plan national et international, avec vingt-deux (22) centres de recherche associés.

Le CRDP accueille également six chaires de recherche :

- Chaire de recherche du Canada en identités juridiques et culturelles nord-américaines et comparées, titulaire Jean-François Gaudreault-DesBiens
- Chaire Jean-Monnet en droit de l'Union européenne, titulaire Nanette Neuwahl
- Chaire LexUM en information juridique de la Faculté de droit, Université de Montréal, titulaire Karim Benyekhlef
- Chaire en gouvernance et en droit des affaires, titulaire Stéphane Rousseau
- Chaire L.R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique, titulaire Vincent Gautrais.
- Chaire de recherche du Canada sur la culture collaborative en droit et politiques de la santé, titulaire Catherine Régis.

Le CRDP a aussi des liens très forts avec le Laboratoire de Cyberjustice qui contribue efficacement à la mise en réseau du système judiciaire et offre des solutions fonctionnelles aux problèmes récurrents du système actuel. Ce laboratoire très innovant est une fierté de la Faculté de droit.

L'année 2015 a marqué les 20 ans de la contribution particulière du Centre de recherche en droit public à la diffusion et au transfert des connaissances en droit, notamment grâce à la revue juridique en ligne Lex Electronica.

Des informations supplémentaires concernant les projets de recherche et les activités du CRDP sont disponibles sur Internet à l'adresse : www.crdp.umontreal.ca

Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI)

Directeur : Stéphane Rousseau

Le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) a été créé en 1997. La mission du CDACI consiste à contribuer au développement des connaissances en

droit des affaires et du commerce international par ses recherches, et aussi à accroître les connaissances des juristes et des non-juristes qui interviennent dans ces domaines, par des initiatives de formation. La mission du CDACI est à la fois intellectuelle, économique et sociale, puisque le Centre veut répondre aux besoins du milieu, autant ceux des individus que des entreprises, et contribuer à l'essor économique par le développement des connaissances et des compétences pertinentes. La Faculté de droit souhaite ainsi souligner l'importance que revêt le droit des affaires dans notre société, tout en en faisant un des axes prioritaires de développement.

Dans cette perspective, le CDACI a activement collaboré à la création d'une option Droit des affaires dans le cadre du programme de maîtrise. Ce programme d'études s'ajoute à celui de la maîtrise en droit, option Fiscalité, offert conjointement par HEC Montréal et la Faculté de droit.

Le CDACI accueille la Chaire de recherche en gouvernance et droit des affaires également dirigée par le professeur Stéphane Rousseau.

Bibliothèque

Directrice : Linda Patry

La Bibliothèque de droit constitue pour les étudiants de la Faculté de droit et de la communauté universitaire un véritable laboratoire pour la recherche juridique. Ils peuvent y combler leurs besoins d'information en consultant les ouvrages cités par les professeurs, y effectuer leurs travaux pratiques et se livrer aux recherches que nécessitent la participation aux séminaires et la rédaction des dissertations et des thèses.

La collection compte près de 200 000 documents et couvre tous les domaines du droit. Le droit québécois et canadien, en particulier, est couvert de façon presque exhaustive. Les points forts de la collection sont le droit civil des pays de langue française, les droits de l'homme, et le droit lié aux nouvelles technologies. On y trouve également les ouvrages de base et de référence d'autres juridictions telles celles de la France, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Union européenne. De plus, la Bibliothèque offre l'accès à la majorité des bases de données juridiques et possède une vaste collection de périodiques et de livres électroniques.

La Bibliothèque offre des services d'aide et de consultation. Des bibliothécaires de référence détenant une formation en droit sont à la disposition des usagers pour les aider dans leurs recherches et offrir des activités de formation documentaire.

L'aménagement physique de la bibliothèque est remarquable. Elle comporte 600 places assises. Elle est un lieu privilégié pour y étudier et les heures d'ouverture très étendues multiplient les possibilités d'accès à ses ressources. Les étudiants de doctorat disposent d'une salle de travail comportant 20 places et les étudiants de maîtrise ont une salle pouvant accueillir une trentaine d'étudiants . La Bibliothèque dispose d'une douzaine de salles de travail en équipe offertes à tous et met à la disposition de ses usagers une quarantaine d'ordinateurs, dont dix portables et dix iPads qui peuvent être empruntés pour usage sur place. La Bibliothèque héberge également le laboratoire informatique de la Faculté de droit comptant près de quarante postes. De plus, la Bibliothèque est dotée du réseau sans fil, ce qui permet aux usagers de la communauté universitaire d'accéder à l'Internet et notamment à toutes les ressources électroniques de la Bibliothèque.

Prix destinés aux étudiants de 1re année

Prix Association Lord Reading Law Society (excellence en droit constitutionnel – 200 $)
Prix BCF (premier en 1re année – 500 $)
Prix Berthelot (fondement de droit – 100 $)
Prix Clyde & Co (obligations et responsabilité civile – 1500 $)
Prix Davies (premier en 1re année – 1 000 $)
Prix Larue & Leduc (droit pénal général – 100 $)
Prix Réjane-Laberge-Colas (droit de la famille – 1 000 $)
Prix Sir-Lomer-Gouin (deuxième en 1re année – 50 $)
Prix Wilson & Lafleur (droit civil – 250 $)

Prix destinés aux étudiants de 2e et 3e années

Prix Adolphe-Mailhot (Barreau de Montréal) (deuxième en 2e année – 500 $)
Prix du Barreau de Montréal (droit civil – 500 $)
Prix du Barreau de Montréal (droit des affaires – 500 $)
Prix du Barreau du Québec (premier en 2e année – 1 000 $)
Prix Bélanger Sauvé (droit administratif – 1 500 $)
Prix Bereskin & Parr (propriété intellectuelle – 500 $)
Prix Claude Masse (droit de la consommation – 300 $)
Prix Crochetière, Pétrin (droit des sûretés et enregistrement – 1 000 $)
Prix De Grandpré Chait (droit des affaires – 1500$)
Prix Dufresne Hébert Comeau (droit municipal – 500 $)
Prix Fondation Jacques-Fortin (droit pénal – 250 $)
Prix Francis-Fauteux (Barreau de Montréal) (droit municipal – 100 $)
Prix Frank-R.-Scott (droit constitutionnel – 300 $)
Prix Goldenberg (libertés publiques – 150 $)
Prix Harry-Batshaw (libertés publiques – 150 $)
Prix Herbert-Marx (rédaction juridique – 500 $)
Prix Jacques-Perron (excellence à la clinique juridique – 1 500 $)
Prix Joseph-Blain (initiation à la recherche juridique – 200 $)
Prix de la Justice participative modes alternatifs de résolution des conflits (Barreau du Québec – 500 $)
Prix Lavery, de Billy (droit du travail – 500 $; droit de l'environnement – 500 $)
Prix Leroux, Côté & Burrogano (droit des biens et des contrats – 500 $)
Prix Lucien-Béliveau (concours de la Coupe Gale – 500 $)
Prix Robinson Sheppard Shapiro (droit des assurances – 1 000 $)
Prix Rodolphe-Lemieux (droit international public – 100 $)
Prix Spiegel Sohmer (droit fiscal et commercial – 2 000 $)

Prix destinés aux bacheliers

Médaille de la Faculté (premier au baccalauréat)
Bourse des professeurs (premier au baccalauréat – 2 500 $)
Prix du Barreau de Montréal (deuxième au baccalauréat – 900 $)
Prix Pérodeau (deuxième au baccalauréat – 100 $)
Prix Taillefer-Weitzman (meilleure amélioration de la moyenne générale entre la 1re et la 3e année du baccalauréat)

Programmes d'échanges

La Faculté de droit de l'Université de Montréal participe à de nombreux programmes d'échanges nationaux et internationaux. Premièrement, par la Direction des relations internationales, l'Université de Montréal a établi des programmes d'échanges d'étudiants avec plusieurs universités d'Europe et d'Amérique. Deuxièmement, dans le cadre d'ententes bilatérales signées par la Faculté de droit, les étudiants peuvent notamment séjourner aux universités de la China University of Political Science and Law à Pékin, de Lyon II et Lyon III et de Paris II en France, aux facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur et à l'Université catholique de Louvain en Belgique, aux universités de Naples et Padoue en Italie, à l'Université de Neufchâtel en Suisse, à l'Universidad Torcuato di Tella en Argentine, à l'université Pontifica Catolica au Pérou, à l'Université de Sao Paulo au Brésil, à la City University à Hong Kong, ainsi qu'à la Osgoode Hall Law School de l'Université York à Toronto. Une entente avec cette dernière permet aux bacheliers en droit de l'Université de Montréal d'obtenir le baccalauréat en Common law après une année d'étude à Osgoode Hall.

Programme 1-325-1-0 Version 10 (A09)

Baccalauréat en droit (LL. B.)

Objectifs

Le programme vise à procurer une formation générale de base en droit ainsi que des apprentissages préparatoires à des études supérieures, à des études spécialisées et à des pratiques professionnelles diversifiées. De façon plus spécifique, le programme a pour objectif de former un juriste :

- qui possède une connaissance des éléments fondamentaux propres aux différents domaines du droit;
- qui a développé une approche intégrée des problèmes juridiques et de leurs solutions;
- qui maîtrise les habiletés propres à la méthode juridique, notamment : procéder à la qualification juridique de situations concrètes; repérer, consulter et mettre à jour la documentation; maîtriser le discours argumenté oral et écrit;
- qui est capable d'identifier les rapports entre le droit et la société et de les intégrer au processus de résolution juridique des conflits;
- qui adopte une démarche critique qui tienne compte de la pluralité des approches conceptuelles dans le droit et sur le droit;

- qui est conscient de ses responsabilités sociales, comme intellectuel et professionnel, respecte une éthique compatible avec celles-ci et est sensibilisé aux modes extrajudiciaires de solutions de conflits.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps. Le doyen ou l'autorité compétente peut toutefois autoriser l'inscription à temps partiel lorsque l'étudiant a complété les 35 crédits du bloc 70A.

- À temps plein, en première année, l'étudiant s'inscrit à 35 crédits à moins qu'il ne bénéficie d'une reconnaissance de crédits. Par la suite, il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 21 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à des cours totalisant de 30 à 36 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant autorisé à s'inscrire à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre).

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A sauf ceux pour lesquels il bénéficie d'une reconnaissance de crédits, auquel cas il doit s'assurer d'avoir complété tous les cours du bloc ou des cours équivalents au terme de sa première année d'inscription dans le programme.

Pour être inscrit au cheminement honor (12 crédits du bloc 70W), l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,7 et avoir réussi les cours des blocs 70A et 70B et être inscrit à un des cours du bloc 70 K ou en avoir réussi un. Aux cours du bloc 70W, s'ajoutent tous les cours susceptibles d'être offerts dans les programmes d'études de 2e cycle de la Faculté de droit.

Cheminement international

Pour être inscrit au cheminement international, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,3 et, en plus d'avoir réussi le cours DRT2100 et un cours choisi parmi le Bloc 70D, avoir, au choix: effectué un stage d'un trimestre à l'étranger au sein d'une institution partenaire de la Faculté et y avoir suivi avec succès un minimum de 12 crédits ; puis avoir complété un minimum de 3 crédits ayant été reconnus par les autorités facultaires comme ayant un caractère international ; ou encore, avoir participé à une école d'été à l'étranger et y avoir suivi avec succès 6 crédits reconnus par la Faculté, puis avoir complété un minimum de 9 crédits ayant été reconnus par les autorités facultaires comme ayant un caractère international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui n'a pas obtenu le niveau supérieur à l'épreuve de rédaction, second volet du TFA, doit réussir le cours de mise à niveau imposé, et ce dans les délais prescrits par le doyen ou l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque année, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en droit (LL. B.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 101 crédits.

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 62 crédits obligatoires, de 33 à 39 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix. En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70A à moins qu'il ne bénéficie d'une reconnaissance de crédits auquel cas il doit s'assurer d'avoir complété tous les cours du bloc ou des cours équivalents au terme de sa 1re année d'inscription dans le programme. Une combinaison de crédits choisis dans plusieurs blocs à option est recommandée.

Bloc 70A

Obligatoire - 35 crédits.

DRT 1001	2	Introduction au droit
DRT 1010	3	Fondements du droit 1
DRT 1022	3	Fondements du droit 2
DRT 1221	3	Obligations 1
DRT 1222	3	Obligations 2
DRT 1223	3	Obligations 3
DRT 1224	3	Personnes physiques et famille
DRT 1225	3	Biens
DRT 1501	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3	Droit constitutionnel 2
DRT 1505	3	Droit pénal 1
DRT 1901	3	Développement des habiletés du juriste 1

Bloc 70B

Obligatoire - 27 crédits.

DRT 2001	3	Interprétation des lois
DRT 2100	3	Droit international public général
DRT 2231	3	Droit judiciaire privé 1
DRT 2232	3	Droit judiciaire privé 2
DRT 2401	3	Droit des affaires 1
DRT 2402	3	Droit des affaires 2
DRT 2501	3	Droit administratif général
DRT 2505	3	Droit pénal 2
DRT 2902	3	Développement des habiletés du juriste 2

Bloc 70C Systèmes juridiques et fondements théoriques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

DRT 3001	3	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3	Droit constitutionnel comparé
DRT 3003	3	Éléments de common law
DRT 3005	3	Sociologie du droit
DRT 3006	3	Théories du droit
DRT 3007	3	Philosophie du droit
DRT 3008	3	Théorie économique du droit
DRT 3010	3	Éthique et droit
DRT 3011	3	Droit des autochtones
DRT 3013	3	Droit de l'Union européenne
DRT 3014	3	Chari'ah, le droit islamique
DRT 3016	3	Éthique et droit de l'animal
DRT 3021	3	Droit comparé avancé 1
DRT 3022	3	Droit comparé avancé 2
DRT 3023	3	Droit comparé avancé 3

DRT 3031	3	Système juridique chinois

Bloc 70D Droit international

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

DRT 3102	3	Institutions internationales
DRT 3103	3	Droit international des droits de la personne
DRT 3104	3	Droit international privé
DRT 3105	3	Droit des relations économiques internat
DRT 3106	3	Droit transactions commerciales internat
DRT 3107	3	Droit international de la mer
DRT 3108	3	Droit international de l'environnement
DRT 3109	3	Droit international des conflits
DRT 3110	3	Droit international du travail
DRT 3112	3	Féminismes, femmes et droit international
DRT 3121	3	Droit international avancé 1
DRT 3122	3	Droit international avancé 2
DRT 3123	3	Droit international avancé 3
DRT 3124	3	Droit international avancé 4
DRT 3131	3	Aspects internationaux du droit chinois

Bloc 70E Droit civil

Option - Maximum 30 crédits.

DRT 3201	3	Assurances
DRT 3202	3	Vente, louage et mandat
DRT 3203	3	Régimes matrimoniaux
DRT 3204	3	Successions
DRT 3205	3	Sûretés
DRT 3206	3	Modes alternatifs de résolution des conflits
DRT 3207	3	Appel et procédures spéciales
DRT 3209	3	Droit des personnes physiques
DRT 3221	3	Droit civil avancé 1

Bloc 70F Droit des affaires

Option - Maximum 27 crédits.

DRT 3401	3	Faillite et insolvabilité
DRT 3402	3	Contrats et usages commerciaux
DRT 3403	3	Financement de l'entreprise
DRT 3404	3	Droit bancaire
DRT 3406	3	Propriété intellectuelle
DRT 3407	3	Droit des valeurs mobilières
DRT 3421	3	Droit des affaires avancé 1
DRT 3422	3	Droit des affaires avancé 2

Bloc 70G Droit public et droit pénal

Option - Maximum 30 crédits.

DRT 3501	3	Droit municipal
DRT 3502	3	Partage des compétences législatives
DRT 3503	3	Libertés publiques
DRT 3505	3	Preuve et procédure pénales
DRT 3508	3	Droit de l'immigration et des réfugiés
DRT 3521	3	Droit public avancé 1
DRT 3522	3	Droit public avancé 2
DRT 3523	3	Droit public avancé 3

Bloc 70H Droit du travail et droit social

Option - Maximum 18 crédits.

DRT 3601	3	Arbitrage des griefs
DRT 3602	3	Contrat individuel de travail
DRT 3603	3	Rapports collectifs de travail
DRT 3604	3	Droit de la santé et de la sécurité au travail
DRT 3605	3	Droit de la sécurité sociale

Bloc 70I Droit fiscal

Option - Maximum 12 crédits.

DRT 3701	3	Fondements du régime fiscal
DRT 3702	3	Régime fiscal de l'entreprise
DRT 3703	3	Planification fiscale

Bloc 70J Cours thématiques

Option - Maximum 30 crédits.

DRT 3801	3	Droit de la concurrence
DRT 3802	3	Droit des sciences biologiques
DRT 3803	3	Droit de l'enfant
DRT 3804	3	Droit de l'environnement
DRT 3805	3	Droit de l'information et de la communication
DRT 3806	3	Droit des professionnels
DRT 3807	3	Droit de la consommation
DRT 3808	3	Droit du cyberespace
DRT 3809	3	Droit du transport
DRT 3810	3	Droit de la santé
DRT 3811	3	Droit et politiques publiques de la jeunesse
DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique

Bloc 70K Formation pratique

Option - 3 crédits.

DRT 3910	3	Séminaire de recherche et rédaction
DRT 3911	3	Séminaire de gestion de cas pratiques
DRT 3912	3	Séminaire : modes alternatifs solution de conflits
DRT 3913	3	Tribunal-école
DRT 3914	3	Clinique juridique
DRT 3915	3	Concours interne de plaidoiries
DRT 3916	3	Stage de recherche 1
DRT 3941	3	Stage 1 en milieu communautaire

Bloc 70L Formation pratique complémentaire

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 3910	3	Séminaire de recherche et rédaction
DRT 3911	3	Séminaire de gestion de cas pratiques
DRT 3912	3	Séminaire : modes alternatifs solution de conflits
DRT 3913	3	Tribunal-école
DRT 3914	3	Clinique juridique
DRT 3915	3	Concours interne de plaidoiries
DRT 3916	3	Stage de recherche 1
DRT 3940	3	Concours interne techniques de plaidoirie
DRT 3941	3	Stage 1 en milieu communautaire
DRT 3943	3	Stage aux Éditions Thémis
DRT 3946	3	Stage au Centre de formation pratique

DRT 3947	3	Assistanat de recherche 1
DRT 3948	3	Assistanat de recherche 2
DRT 3949	3	Stage en milieu professionnel
DRT 3951	3	Activité pratique complémentaire 1
DRT 3965	3	Concours externe de plaidoiries
DRT 3966	3	Stage de recherche 2
DRT 3990	3	Concours externe techniques de plaidoirie
DRT 3991	3	Stage 2 en milieu communautaire

Bloc 70W Cheminement honor

Option - 12 crédits.

DRT 6530	3	Sociologie du droit
DRT 6565	2	Fondements et méthodes de la common law
DRT 6566	3	Contrats ("Contracts")
DRT 6567	3	Responsabilité civile ("Torts")
DRT 6568	3	Biens immobiliers ("Real Property")
DRT 6569	3	Procédure civile
DRT 6570	3	Droit des obligations - problèmes choisis
DRT 6571	3	Droit des biens - éléments commerciaux
DRT 6572	3	Remedies en droit public et privé
DRT 6573	3	Fiducies et successions ("Trusts-Estates")
DRT 6576	3	Droit constitutionnel américain
DRT 6800A	3	Droit civil avancé
DRT 6820A	3	Droit commercial avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	Droit constitutionnel avancé
DRT 6859A	3	Droit comparé avancé
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6920	3	Financement de l'entreprise
DRT 6950	3	Droit international privé avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965H	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	Droit des affaires avancé

Bloc 70Z

Choix - Maximum 6 crédits.

Table des matières

Introduction

Introduction et Direction 4-1
Service d'accueil et de renseignements 4-1
Secteur Succès étudiant 4-1
Service de reconnaissance des acquis expérientiels 4-1
École de langues 4-1
Formation en ligne et Formation continue 4-1
Bureau d'études et de développement 4-1
Campus de l'UdeM à Laval et à Longueuil 4-1
Règlement relatif aux Conseils de programmes de la FEP 4-1

Programme d'accès aux études universitaires

1-955-4-6 Accès FEP 4-2

Certificats

1-226-5-1 Certificat en communication appliquée 4-3
1-368-5-1 Certificat en coopération internationale 4-4
1-407-5-1 Certificat en créativité et innovation 4-5
1-065-5-0 Certificat de criminologie 4-6
1-325-5-0 Certificat en droit 4-7
1-962-5-0 Certificat d'études individualisées ès arts 4-8
1-962-5-1 Certificat d'études individualisées ès sciences 4-10
1-821-5-1 Certificat en français langue seconde: culture, études et travail 4-15
1-377-5-0 Certificat de gérontologie 4-17
1-066-5-0 Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité 4-17
1-631-5-2 Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux 4-18

... suite

Information à jour le 22 août 2016

1-067-5-0 Certificat en gestion philanthropique 4-19
1-373-5-0 Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques 4-20
1-422-5-1 Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme 4-21
1-405-5-0 Certificat de journalisme 4-22
1-253-5-0 Certificat en petite enfance et famille : éducation et intervention précoce 4-23
1-390-5-0 Certificat de publicité 4-24
1-186-5-2 Certificat de rédaction professionnelle 4-24
1-230-5-2 Certificat de relations industrielles 4-25
1-400-5-0 Certificat de relations publiques 4-26
1-481-5-0 Certificat en santé communautaire 4-27
1-402-5-0 Certificat de santé et sécurité du travail 4-28
1-482-5-0 Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention 4-29
1-420-5-0 Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation 4-30
1-185-5-0 Certificat de traduction I 4-31
1-185-5-1 Certificat de traduction II 4-32
1-252-5-2 Certificat en victimologie 4-33

Microprogramme

1-325-6-5 Microprogramme en droit 4-34

Modules

1-175-7-0 Module en bureautique 4-35
1-631-7-2 Module en gestion des services de santé et des services sociaux 4-35
1-175-7-1 Module d'initiation à la programmation 4-36
1-175-7-6 Module d'initiation au multimédia 4-36
1-175-7-7 Module en programmation Internet 4-37
1-186-7-0 Module de rédaction : principes et pratique 4-37

École de langues - secteurs français et anglais 4-38
Cours d'appoint, de service, à distance 4-39

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Introduction

En plus de 60 ans d'existence, la Faculté de l'éducation permanente (FEP) a développé une expertise reconnue pour la formation des étudiants adultes. Elle est la deuxième plus grande faculté de 1er cycle à l'Université de Montréal et la plus grande faculté entièrement destinée à l'enseignement des adultes au Québec. Elle se distingue par ses programmes uniques, la souplesse de son offre, ses chargés de cours réputés et l'encadrement offert à chacun de ses étudiants.

Près de 16 000 étudiants par année viennent y enrichir leurs connaissances et leurs expériences professionnelles. La FEP offre une trentaine de programmes de certificats et de modules dans les domaines de la communication, de la santé, de la gestion et de l'intervention. L'École de langues propose également des cours de français langue seconde et des cours d'anglais tous les trimestres et pour tous les niveaux.

La Formation continue et la Formation en ligne complètent l'offre de formation de la FEP qui a pour mission de répondre aux besoins spécifiques des adultes en matière de formation universitaire.

La majorité des étudiants de la FEP sont sur le marché du travail et optent pour des études à temps partiel. Ils ont la trentaine et bon nombre détiennent déjà un diplôme collégial ou universitaire. Ils se sont inscrits à la FEP pour accroître leurs compétences professionnelles et souhaitent obtenir un baccalauréat par cumul. Les cours du soir et de la fin de semaine sont les plus demandés.

Direction

Doyen : Christian Blanchette

Vice-doyenne aux études : Monique Kirouac
Vice-doyen au développement des programmes : Vincent Beauséjour
Secrétaire : Yves Tousignant
Directeur de la gestion des programmes : Richard St-Onge
Directrice de la gestion des opérations académiques : Céline Dufresne
Directrice administrative : Jacinthe Boutin
Directrice des communications et du marketing : Diane Chalifour
Directrice de l'École de langues : R. Biba Fakhouri
Directeur de la Formation en ligne : Bruno Ronfard
Directrice de la Formation continue : Florence Bordage

Service d'accueil et de renseignements

Le Service d'accueil et de renseignements accueille et informe les étudiants réguliers ou libres de même que ceux et celles qui désirent être admis dans un programme. Des ordinateurs sont aussi mis à la disposition des étudiants qui ont besoin d'aide pour déposer une demande d'admission en ligne, s'inscrire aux cours ou consulter leur dossier étudiant.

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant
3e étage, local 320
Lundi au vendredi 9 h à 17 h
Tél. : 514-343-6090
Ligne sans frais : 1- 800- 363-8876
Télécopieur : 514- 343-2275
info@fep.umontreal.ca
www.fep.umontreal.ca

Secteur succès étudiant

Le secteur Succès étudiant et le Conseil à la réussite et au retour aux études offrent une série de services pour aider les étudiants à accéder aux cours de la FEP et à réussir leurs études. On y retrouve le Service de conseil à la persévérance et le Service de reconnaissance des acquis expérientiels.

Service de reconnaissance des acquis expérientiels

Implanté en janvier 2014, le Service de reconnaissance des acquis expérientiels de la FEP s'inscrit dans la mission d'accès aux études universitaires pour les étudiants aux parcours atypiques et non linéaires. La reconnaissance des acquis encourage la poursuite des études jusqu'à la diplomation, et tend à optimiser les parcours de formation et à favoriser l'accès aux études supérieures.

Tout étudiant déjà admis dans un programme de la Faculté de l'éducation permanente et possédant au moins trois années d'expérience liées directement à son domaine d'études peut déposer une demande de reconnaissance des acquis expérientiels et possiblement obtenir une exemption de cours. Le maximum de crédits octroyés pour un programme, dans le cadre de ce processus, est de 15 crédits, correspondant généralement à cinq cours.

École de langues

L'École de langues offre des cours de français et d'anglais langues secondes. Ces cours s'adressent à des étudiants de tous les niveaux et ce, à tous les trimestres.

L'École offre également le certificat de français langue seconde qui accueille l'étudiant de niveau intermédiaire. Ce certificat permet à l'étudiant de développer des habiletés langagières différentes, afin de mieux s'intégrer dans la société québécoise, d'améliorer sa situation professionnelle ou de poursuivre des études dans une université francophone.

Le certificat en français langue seconde a obtenu en janvier 2016, l'accréditation de qualité de Langues Canada.

Formation en ligne

La Formation en ligne ou à distance offre plus d'une trentaine de cours crédités dans plusieurs domaines dont la gérontologie, les toxicomanies, la santé communautaire, la publicité, le français écrit, etc. Le certificat de gérontologie peut d'ailleurs être suivi entièrement à distance.

L'utilisation accrue de StudiUM, la plateforme numérique d'apprentissage, donne un nouvel essor à la formation en ligne et à la création de nouveaux cours.

Formation continue

Depuis 1990, la mission de la Formation continue est d'offrir un guichet unique où trouver des formations pratiques, efficaces, utiles et à la fine pointe des nouveaux développements dans les domaines touchant le milieu du travail, les entreprises et les organismes. La Formation continue offre plus de 50 formations publiques qui permettent aux participants d'augmenter leurs compétences et aux entreprises d'outiller leurs employés. Ces formations sont offertes en classe et en ligne, selon la thématique.

L'équipe de la formation continue conçoit et développe également des formations sur mesure auprès d'une clientèle organisationnelle (entreprises privées, organismes publics, etc.).

Enfin, la Formation continue valide la qualité pédagogique de formations développées par des associations ou organismes et émet des unités de formation continue (UFC) en vue d'une reconnaissance auprès des ordres professionnels.

Bureau d'études et de développement

Le Bureau d'études et de développement mène des études d'opportunité afin d'appuyer les projets de création de programmes. Il évalue les programmes existants auprès des milieux professionnels et auprès des étudiants de la Faculté. Le Bureau produit également périodiquement une étude de sa clientèle étudiante. Enfin, il contribue à l'élaboration de dossiers de fond dans divers domaines, notamment celui de l'éducation.

Campus de L'UdeM à Laval et à Longueuil

www.umontreal.ca/campus/
De nombreux cours des programmes de la Faculté sont offerts aux campus de l'UdeM à Laval et à Longueuil.

Règlement relatif aux conseils de programme de la Faculté de l'éducation permanente

I- Conseil de programme

Le Conseil de programme est un organisme de la Faculté de l'éducation permanente ayant pour mandat d'assurer la qualité universitaire du programme et son adéquation aux besoins de la clientèle et du milieu par :

– la participation de tous les agents intéressés : personnel de la Faculté, professeurs de l'Université, étudiants et personnes de l'extérieur;

– la coordination des ressources;
– l'apport de spécialistes dans les disciplines ou champs d'études couverts par le programme;
– la rétroaction du milieu et des usagers.

II- Attributions

En conformité avec les orientations, les objectifs et les politiques définis par le Conseil de la Faculté ou dans les cas des programmes interfacultaires définis par les conseils des facultés concernées, le Conseil de programme :

2.1 précise les orientations et les politiques intéressant la vie du programme;

2.2 participe aux décisions relatives à l'évolution du programme, aux clientèles étudiantes, au corps enseignant, à la gestion des cours et des enseignements;

2.3 produit annuellement un rapport sur son fonctionnement et sur l'état du programme, transmet ce rapport au doyen, avec son avis, s'il y a lieu. Le rapport est intégré au rapport annuel sur l'état des programmes et le fonctionnement des conseils de programmes soumis annuellement au Conseil de Faculté par le doyen. Dans le cas des programmes interfacultaires, le doyen de la Faculté transmet aux doyens des facultés concernées le rapport sur le fonctionnement du conseil du programme et sur l'état du programme;

2.4 propose les modifications au programme. Celles-ci sont transmises au doyen. Le doyen propose au Conseil de la Faculté les modifications jugées pertinentes. La recommandation du Conseil de programme accompagne la proposition du doyen. Dans le cas des programmes interfacultaires, le doyen transmet aux doyens des facultés concernées les projets de modifications au programme;

2.5 fait toute autre recommandation utile au doyen de la Faculté, lequel, au besoin, la fait tenir à la direction des autres facultés.

III- Composition

3.1 Le responsable du programme, membre d'office et président du conseil;

3.2 le (ou les) doyen(s) de la (des) faculté(s) concernée(s), membre(s) d'office, ou son (leurs) représentant(s);

3.3 quatre étudiants choisis par et parmi les étudiants du programme. L'AGEEFEP nomme les membres étudiants au Conseil de programme;

3.4 deux professeurs de l'Université œuvrant dans des disciplines ou des champs d'études reliés de façon significative au programme, plus un troisième ou un quatrième lorsque le programme fait appel à plus de deux disciplines ou champs d'études. Ces professeurs sont nommés et mandatés par les directions des facultés, écoles et départements concernés après consultation du doyen de la Faculté;

3.5 deux chargés de cours élus par et parmi ceux qui dispensent effectivement ou habituellement un enseignement dans le programme;

3.6 une ou deux personne(s) choisie(s) en milieu de travail de l'extérieur de l'Université nommée(s) par le doyen et, dans le cas des programmes interfacultaires, après concertation entre les doyens;

3.7 le Conseil de programme peut s'adjoindre toute autre personne, s'il le juge opportun.

3.8 les membres des Conseils de programmes sont assujettis aux mêmes règles de conduite sur les conflits d'intérêt que les membres du Conseil de la Faculté et, à ce titre, doivent compléter annuellement la déclaration à cet effet.

Le Conseil de la Faculté est informé annuellement de la composition des conseils de programme de la Faculté.

IV- Durée du mandat

4.1 Le mandat de chacun des membres, autres que les membres d'office, est de deux ans, à moins qu'il ne perde pendant une année complète les qualifications requises par sa catégorie;

4.2 lors de la création du Conseil de programme, dans chacun des groupes composés de deux personnes ou plus, l'une d'entre elles a un mandat d'un an. Les mandats des membres peuvent être renouvelés.

V- Convocation

5.1 Le Conseil de programme est convoqué au moins une fois par année; copies de l'avis de convocation, du projet d'ordre du jour et des documents afférents sont transmises aux membres, au secrétaire de la Faculté ainsi qu'à l'AGEEFEP;

5.2 le Conseil de programme doit être convoqué si trois de ses membres en font la demande;

5.3 le délai de convocation des réunions du Conseil de programme est d'au moins deux semaines.

VI- Quorum

Le quorum est du tiers (1/3) des membres du Conseil.

VII- Ordre du jour et procès-verbaux

7.1 Le projet d'ordre du jour est élaboré par le président. Tout membre peut y faire inscrire un point;

7.2 les procès-verbaux sont transmis aux membres ainsi qu'à l'AGEEFEP, dans un délai d'un mois après la tenue de la réunion;

7.3 les procès-verbaux adoptés sont consignés aux archives par le secrétaire de la Faculté.

VIII- Rapport synthèse - fonctionnement des conseils de programmes

Le doyen dépose annuellement devant le Conseil de Faculté un rapport synthèse faisant état du fonctionnement des conseils de programmes et rendant compte de l'état des programmes. Les rapports individuels des programmes sont annexés au rapport synthèse.

IX- Entrée en vigueur du présent règlement

Ce règlement est entré en vigueur le 11 novembre 1987. La présente version a été adoptée le 26 septembre 2012.

Programme d'accès aux études universitaires

Programme 1-955-4-6 Version 00 (A13)

ACCÈS-FEP

Responsable : Carine Nassif-Gouin, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
acces-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

L'objectif général du programme est de permettre aux étudiants de développer des compétences de niveau universitaire donnant accès aux programmes de la FEP, en plus de favoriser la persévérance et la réussite dans les études. Plus spécifiquement, ce programme a pour objectif de rendre l'étudiant apte à utiliser une méthode efficace de travail intellectuel; produire différents travaux universitaires de qualité; développer la qualité de son expression écrite et orale; développer son sens critique et son esprit d'analyse; explorer divers domaines d'études.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.4 Précisions particulières relatives à l'admission : conditions relatives à la connaissance de la langue française

- Tous les candidats à l'admission de ce programme doivent, à défaut d'avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial, langue d'enseignement et littérature, réussir le Test de français d'admission. Cette évaluation comporte le Test de français international (TFI) et une épreuve de rédaction préparée par l'Université de Montréal.
- L'étudiant convoqué à cette évaluation peut demander d'en être dispensé sur la base d'un nombre limité de motifs.
- L'étudiant doit obtenir, au Test de français international (TFI), un score de 605/990 pour être autorisé à entreprendre le programme.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

– À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
– À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit avoir réussi le bloc de cours obligatoires avant de s'inscrire aux cours AEG3137G, PPL3040 et VIO2015.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'évaluation de la connaissance de la langue française (test de français d'admission) ou de la maîtrise de la langue française (TFLM ou test des programmes de communication de la FEP le cas échéant) peut entraîner l'obligation de suivre et réussir de deux à quatre cours de mise à niveau de sigle EDP (français langue seconde) ou jusqu'à deux cours de sigle FRA (français langue maternelle), et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme

Dans le cadre de son programme, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de mise à niveau en français ainsi que certains cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. Si les besoins de mise à niveau en français requièrent plus que six crédits de cours hors programme, l'étudiant peut être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus que six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de un trimestre, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 8.5 Transfert de cours

Aucun transfert de cours vers un programme régulier ne peut être accordé pour un cours réussi dans le cadre du programme ACCÈS-FEP.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminenement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation. Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété.

Structure du programme

Le Programme d'accès comporte un maximum de 24 crédits.

Segment 70

Les crédits du programme d'Accès - FEP sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et de 3 à 15 crédits de cours optionnels.

Bloc 70A Perfectionnement méthodologique

Obligatoire - 9 crédits.

EDP 1010	3	Élaboration d'un projet de recherche
EDP 1030	3	Pratiques de résolution de problèmes
EDP 1050	3	Questions actuelles dans son domaine d'études

Bloc 70B Perfectionnement complémentaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
ANS 1040T	3	Writing Workshop
ANS 1100T	3	English Communication Skills
IFT 1986	3	Traitement informatique des textes
PPL 3040	3	Communication interculturelle
STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
VIO 2015	3	Résolution de conflits

Certificats

Programme 1-226-5-1 Version 00 (A05)

Certificat en communication appliquée

Responsable : Patrice Leroux, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
com-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Proposer à l'étudiant une approche conceptuelle et instrumentale de la communication appliquée.Fournir à l'étudiant une bonne initiation à divers champs de pratique : communication interne, informatique, journalisme, promotion, publicité, rédaction et relations publiques. Développer chez lui des compétences en communication pour orienter sa formation ultérieure en fonction de ses aspirations professionnelles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale. L'étudiant doit avoir réussi tous les cours obligatoires du bloc 70 A avant de s'inscrire aux cours à option portant les sigles JOU, RED et REP. L'étudiant peut substituer au cours obligatoire RED 2010 offert en classe le même cours offert à distance sous le sigle et numéro RED 2010D.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite dans le programme donne droit au Certificat en communication appliquée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé à la Majeure ou à la Mineure en communication offertes par la Faculté des arts et des sciences pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option. L'étudiant doit avoir réussi tous les cours obligatoires du bloc 70A avant de s'inscrire aux cours à option portant les sigles JOU, RED et REP.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

L'étudiant choisit le cours RED 2010 offert en classe ou le cours RED 2010D offert à distance.

COM 1500G	3	Communication et organisation
COM 1600G	3	Communication et médias de masse
RED 2010	3	Rédaction et communications publiques

Bloc 70B Médias et communications appliquées

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COM 1200G	3	Introduction aux médias
COM 2540G	3	Pratiques de la photographie
EDP 2500	3	Communication interactive en entreprise
JOU 1100	3	Le journalisme: évolution et perspectives
PBT 1000	3	Communication marketing
PRO 1000	3	Communication promotionnelle : théories
REP 1000	3	Introduction aux relations publiques
REP 2200	3	Communication orale

Bloc 70C Communication et gestion

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
HEC 3062	3	Gestion de projets (3047012)
PBT 2210	3	Gestion des médias publicitaires
PBT 2210D	3	Gestion des médias publicitaires
REI 1030G	3	Gestion et fonctions de l'organisation

Bloc 70D Informatique et nouvelles technologies

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
RED 2040	3	Rédaction pour Internet

Programme 1-368-5-1 Version 00 (A07)

Certificat en coopération internationale

Responsable : Carine Nassif-Gouin., tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
ppl-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Acquérir les connaissances et les outils nécessaires pour comprendre, analyser et agir dans des contextes et des situations liés à la coopération internationale et au développement. De façon plus spécifique, ce programme vise à amener l'étudiant à : adopter une approche multidisciplinaire de la coopération internationale; développer une approche critique de la coopération internationale et du développement; acquérir les connaissances interculturelles essentielles à l'exercice de son rôle; intégrer la pratique professionnelle dans la construction des savoirs associés au programme; s'approprier une conception de son rôle dans une perspective d'empowerment; transférer dans des situations concrètes les apprentissages réalisés dans le programme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours PPL 1040 doit être suivi en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en coopération internationale. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option. Le cours PPL 1040 doit être suivi en début de programme.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

PPL 1040	3	Enjeux et perspectives de la coopération internationale
PPL 2025	3	Dynamique de la coopération
PPL 3010	3	Coopération et interculturalisme
PPL 3060	3	Activité d'intégration

Bloc 70B Problématiques spécifiques et pratiques reliées

Option - 15 crédits.

PPL 2028	3	Citoyenneté et développement
PPL 2030	3	Méthodes et outils d'intervention
PPL 2040	3	Rapport hommes/femmes et développement
PPL 2065	3	Éducation et développement
PPL 3014	3	Intervention en situation d'urgence
PPL 3015	3	Gestion de projets et coopération
PPL 3025	3	Approches et enjeux du développement durable
PPL 3035	3	Économie sociale et solidaire
PPL 3050Y	3	Santé et transculturalité

PPL 3065	3	Pratiques de développement endogène
PPL 3075	3	Atelier thématique
PPL 3075X	3	Géopolitique et enjeux alimentaires du développement
PPL 3075Y	3	Conflits, paix, coopération et développement
PPL 3075Z	3	Gouvernance, corruption et développement
PPL 3080Y	3	Écoles d'été du CÉRIUM

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - 3 crédits.

ANT 3044	3	Anthropologie et développement
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
MSO 2300G	3	Promotion et éducation de la santé
PHE 1001	3	Introduction à la philanthropie
POL 1600	3	Relations internationales
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2830	3	L'Amérique latine
POL 2850	3	Enjeux politiques en Afrique
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SME 3010	3	Intervention en situation de crise
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions

Programme 1-407-5-1 Version 00 (H17)

Certificat de créativité et innovation

Objectifs

Le certificat en créativité et innovation a pour objectif principal de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour stimuler et développer leur potentiel et leur leadership créatif ainsi que les compétences nécessaires à l'innovation dans leurs secteurs d'activités professionnelles ou personnelles.

Selon une approche programme, ce certificat permettra aux étudiants :

- d'identifier et de reconnaître les aptitudes et les qualités de la pensée créative, d'expérimenter, d'appliquer et d'évaluer des outils, méthodes et approches pour intérioriser et orienter sa propre posture créative, adaptée à son style de leadership et aux enjeux de son milieu; de stimuler leur créativité et contribuer à la création d'environnements créatifs;
- d'identifier, d'explorer, de questionner, de définir et de traiter des problèmes ou des situations problématiques d'ordre organisationnel par le biais d'une réflexion logique, analytique et critique;
- d'appliquer le processus de résolution de problèmes, d'expérimenter de nouvelles approches, d'élaborer des idées novatrices, de proposer des solutions alternatives à des problèmes ou des situations problématiques concrètes;
- de comparer et de choisir des outils méthodes et approches créatives dans une situation problématique donnée ou dans un contexte donné, d'identifier de quelle manière les transposer et les adapter pour élaborer et organiser un plan d'action;
- de repérer des opportunités de création de valeur par l'innovation;
- d'élaborer des idées, des pratiques et des solutions alternatives à des problèmes ambigus, complexes, multidimensionnels, d'entreprendre et de communiquer adéquatement dans son milieu pour agir comme agent de changement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au en créativité et innovation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 01

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 01A Approches théoriques et pratiques

Obligatoire - 9 crédits.

CRE 1001	3	Fondements de la créativité
CRE 1002	3	Outils et techniques de résolution de problèmes
CRE 3060	3	Projet créatif

Bloc 01B Approfondissement

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRE 2001	3	Gestion des connaissances en innovation
CRE 2003	3	Créativité, innovation et gestion du changement
CRE 2009	3	Créativité et innovation: individu et organisation

Bloc 01C Perspectives pluridisciplinaires

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

CRE 3015	3	Innovation sociale
CRE 3024	3	Gouvernance et écosystèmes d'innovation
CRE 3031	3	Animation d'un processus créatif
CRE 3032	3	Leadership, mobilisation, créativité et innovation
CRE 3042	3	Approches socionumériques, créativité, innovation
CRE 3050	3	Atelier thématique

Bloc 01D Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
AME 4722K	3	Créativité par le groupe
COM 1200G	3	Introduction aux médias
DRT 3406G	3	Propriété intellectuelle
HEC 1065	3	Créativité - Innovation - entrepreneuriat (3041616)

PBT 2000	3	Stratégies de création
RED 2101	3	Le texte de création
REI 1040G	3	Comportement organisationnel

Bloc 01Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Programme 1-065-5-0 Version 05 (A05)

Certificat de criminologie

Responsable : Fabienne Cusson, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
cri-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux étudiants de se familiariser avec la criminologie comme champ disciplinaire et de développer des compétences cliniques dans le domaine de l'intervention criminologique.

La criminologie comme champ disciplinaire : comprendre le phénomène criminel à la lumière des différentes théories; analyser les principaux enjeux touchant au phénomène criminel; développer une réflexion critique entourant la réaction sociale au crime.

L'intervention criminologique : analyser des problématiques d'un point de vue criminologique; développer des habiletés à intervenir en contexte d'autorité; développer une pratique réflexive dans son rôle d'intervenant.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 21 à 24 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements de la criminologie

Obligatoire - 6 crédits.

CRI 1050G	3	Sociocriminologie 1
CRI 1100G	3	Psychocriminologie

Bloc 70B Méthodologie

Option - Maximum 9 crédits.

CRI 1006G	3	Méthodes et recherche en criminologie
CRI 1200G	3	La méthodologie en criminologie
CRI 1600G	3	Initiation aux méthodes quantitatives
CRI 3213G	3	Initiation aux méthodes qualitatives

Bloc 70C La criminologie comme champ disciplinaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

CRI 1001G	3	Perspectives historiques en criminologie
CRI 1151G	3	Justice criminelle 1
CRI 1511G	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1730G	3	Victimologie
CRI 2410G	3	Pénologie

Bloc 70D L'intervention criminologique

Option - Maximum 15 crédits.

CRI 2015G	3	Relation d'aide en criminologie
CRI 2455G	3	Personnalité criminelle 1
CRI 3800G	3	Principes d'évaluation clinique
JES 2017Y	3	Évaluation de la délinquance des jeunes
PSY 3012G	3	Méthodes et techniques d'entrevues

Bloc 70E Cours thématiques

Option - Maximum 15 crédits.

CRI 2014G	3	Problèmes de criminologie
CRI 3010G	3	Conciliation et médiation
CRI 3040G	3	Formes particulières de crimes
CRI 3301G	3	Sociopolitique de la police
CRI 3305G	3	Violences criminelles
CRI 3341G	3	Drogues et criminalité
CRI 3415G	3	Mesures pénales communautaires
CRI 3420G	3	La femme et la question criminelle
CRI 3425G	3	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3495G	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3810G	3	La délinquance sexuelle
CRI 3900G	3	Justice des mineurs
GSP 2600Z	3	Analyse criminologique : enquête criminelle
JES 2015Z	3	Le phénomène des gangs
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SIP 3040G	3	Régulation de la criminalité économique
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits

Cours choisi parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option du programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Programme 1-325-5-0 Version 06 (A01)

Certificat en droit

Responsable : Isabelle Petit, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
drt-responsable@fep.umontreal.ca

Extrait de l'entente entre la Faculté de droit et la Faculté de l'éducation permanente

Les cours du certificat en droit sont équivalents, en termes d'objectifs et de contenus, aux cours offerts par la Faculté de droit. Cela, toutefois, n'implique pas l'admission automatique à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

L'étudiant désireux de poursuivre des études en droit, après l'obtention du Certificat en droit à la Faculté de l'éducation permanente, doit demander son admission à la Faculté de droit. Les règles d'admission et de contingentement de la Faculté de droit s'appliquent.

Un étudiant ne peut cumuler plus de 30 crédits de sigle DRT à la Faculté de l'éducation permanente.

Une demande d'admission à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, par un étudiant ayant terminé le certificat en droit « orientation générale » à la Faculté de l'éducation permanente, sera considérée comme une demande d'admission en 2e année, dans la mesure où le candidat aura complété 21 crédits de niveau 1000 au moment du dépôt de sa demande et où son dossier laissera raisonnablement croire qu'il aura complété, au 1er juin, 27 crédits dont 24 crédits de sigle DRT 1000 et qu'il aura obtenu le certificat au 15 septembre.

Les cours de sigle DRT 1000 représentent des cours de la première année du Baccalauréat, alors que les cours de sigle DRT 2000 et DRT 3000 représentent des cours des deuxième et troisième années du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal.

Objectifs

Compte tenu de l'ampleur du droit comme champ d'études, un certificat de 30 crédits ne saurait prétendre proposer une étude exhaustive du droit et de ses champs d'application. Ce programme tendra plutôt à sensibiliser l'étudiant à certains aspects de la discipline juridique, à proposer l'acquisition de connaissances et à favoriser chez lui le développement d'une formation intellectuelle, entre autres, caractérisée par l'acquisition d'un esprit analytique l'habilitant à utiliser les connaissances acquises. Le Certificat en droit propose une formation de base qui peut être considérée comme terminale. Ce certificat peut également s'inscrire dans une perspective de baccalauréat par cumul de certificats ou être intégré dans un baccalauréat en droit. Compte tenu du fait que les études en droit à la Faculté de l'éducation permanente sont limitées à 30 crédits, de sigle DRT, l'étudiant devra, après avoir suivi les cours obligatoires du tronc commun, déterminer avec soin l'orientation et le choix de cours qui satisfont le mieux le but qu'il recherche en poursuivant des études en droit à la FEP.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant peut remplacer un cours à option par un cours au choix. Les cours DRT1151G *Introduction à l'étude du droit, et DRT1901G Développement des habiletés du juriste 1, doivent être suivis en début de programme, avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein. Il est préférable de suivre le cours DRT2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT3810G et 3804G.*

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en droit. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits. Il est offert avec un tronc commun et les trois orientations suivantes :

- l'orientation Droit général (segment 70),
- l'orientation Droit des affaires (segment 71),
- l'orientation Droit public (segment 72).

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun comporte 12 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 12 crédits.
Les cours DRT 1151G Introduction à l'étude du droit, et DRT 1901G Développement des habiletés du juriste 1, doivent être suivis en début de programme, avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

DRT 1151G	3	Introduction à l'étude du droit
DRT 1221G	3	Obligations 1
DRT 1223G	3	Obligations 3
DRT 1901G	3	Développement des habiletés du juriste 1

Segment 70 Propre à l'orientation Droit général

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

DRT 1222G	3	Obligations 2
DRT 1501G	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502G	3	Droit constitutionnel 2

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DRT 1010G	3	Fondements du droit 1
DRT 1224G	3	Personnes physiques et famille
DRT 1225G	3	Biens
DRT 1505G	3	Droit pénal 1
DRT 2003G	3	Interprétation des lois
DRT 2100G	3	Droit international public général
DRT 2231G	3	Droit judiciaire privé 1

DRT 2401G	3	Droit des affaires 1
DRT 2501G	3	Droit administratif général
DRT 2505G	3	Droit pénal 2
DRT 3602G	3	Contrat individuel de travail
DRT 3603G	3	Rapports collectifs de travail
DRT 3807G	3	Droit de la consommation

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.
À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Segment 71 Propre à l'orientation Droit des affaires

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 9 crédits.

DRT 1225G	3	Biens
DRT 2401G	3	Droit des affaires 1
DRT 3205G	3	Sûretés

Bloc 71B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DRT 1222G	3	Obligations 2
DRT 2003G	3	Interprétation des lois
DRT 2231G	3	Droit judiciaire privé 1
DRT 2402G	3	Droit des affaires 2
DRT 3201G	3	Assurances
DRT 3401G	3	Faillite et insolvabilité
DRT 3402G	3	Contrats et usages commerciaux
DRT 3406G	3	Propriété intellectuelle
DRT 3602G	3	Contrat individuel de travail
DRT 3603G	3	Rapports collectifs de travail
DRT 3701G	3	Fondements du régime fiscal
DRT 3807G	3	Droit de la consommation

Bloc 71Z

Choix - Maximum 3 crédits.
À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Segment 72 Propre à l'orientation Droit public

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 9 crédits.

DRT 1501G	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502G	3	Droit constitutionnel 2
DRT 2501G	3	Droit administratif général

Bloc 72B

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
Il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT 3810G et 3804G.

DRT 1505G	3	Droit pénal 1
DRT 2003G	3	Interprétation des lois
DRT 2100G	3	Droit international public général
DRT 2505G	3	Droit pénal 2
DRT 3602G	3	Contrat individuel de travail
DRT 3603G	3	Rapports collectifs de travail
DRT 3804G	3	Droit de l'environnement

Bloc 72Z

Choix - Maximum 3 crédits.
À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Programme 1-962-5-0 Version 02 (A16)

Certificat d'études individualisées ès arts

Responsable : Caroline Bergeron, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
cei-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Ce certificat favorise la poursuite d'objectifs personnels et une plus grande autonomie dans le choix des moyens de les atteindre.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat d'études individualisées. Lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes, l'association au secteur arts ou au secteur sciences est déterminée par le secteur auquel sont associés les cours suivis.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits. Il est défini selon les besoins de formation professionnelle et personnelle de l'étudiant et comprend généralement de 9 à 15 crédits de cours spécifiques à une concentration et de 15 à 21 crédits de cours complémentaires. Dans

tous les cas, le projet d'études est soumis à l'approbation du responsable de programme.

Le certificat comprend un tronc commun (segment 01) et les 9 concentrations suivantes:

- Anglais langue seconde (segment 50)
- Anglais langue des affaires (segment 51)
- Perfectionnement en français langue seconde (segment 52)
- Intervention dans les groupes et les organisations (segment 53)
- Journalisme (segment 54)
- Publicité (segment 55)
- Rédaction (segment 56)
- Rédaction et communication (segment 57)
- Relations publiques (segment 58)
- Modules ou microprogrammes liés au secteur ès arts (segment 99)

Dans le cas où l'étudiant souhaite qu'un module ou un microprogramme soit considéré comme la concentration de son certificat d'études individualisées ès arts, il doit s'inscrire à ce module ou microprogramme préalablement à sa demande d'admission au certificat d'études individualisées ès arts.

Liste des modules ou microprogrammes liés au secteur ès arts: Droit 1-325-6-5; Langue et culture allemandes 1-085-7-0; Langue et culture anglaises 1-135-7-0; Langue et culture arabes 1-117-7-0; Langue et culture catalanes 1-104-7-0; Langue et culture chinoises 1-097-7-0; Langue et culture grecques 1-095-7-1; Langue et culture hispaniques 1-105-7-0; Langue et culture italiennes 1-110-7-0; Langue et culture japonaises 1-097-7-2; Langue et culture latines 1-095-7-0; Langue et culture néo-helléniques 1-130-7-0; Langue et culture russes 1-121-7-0; Langue portugaise et cultures lusophones 1-091-7-0; Rédaction : principes pratiques 1-186-7-0.

Segment 01 Tronc commun

Tronc commun à toutes les concentrations.

Bloc 01Z

Choix - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.

Segment 50 Propre à la concentration Anglais langue seconde

Cette concentration totalise 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option. L'étudiant(e) qui choisit cette concentration doit se soumettre au test de classement de la Faculté de l'éducation permanente. Si le test démontre la nécessité d'une mise à niveau par le cours ANS1301, celui-ci pourra se substituer à un des cours du bloc à option.

Bloc 50A

Obligatoire - 6 crédits.

ANS 1040T	3	Writing Workshop
ANS 1400	3	English Communication Skills (4a)

Bloc 50B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANS 1042T	3	Business Writing
ANS 1050	3	Writing Workshop 2
ANS 1401	3	English Communication Skills (4b)
ANS 1402T	3	Business English - Oral Communication
ANS 1403	3	English for Health Care Professionals 2
ANS 1404T	3	Scientific and Technical Writing

Bloc 50C

Option - Minimum 0 crédits, maximum 3 crédits.

ANS 1301	3	English Communication Skills (3b)

Segment 51 Propre à la concentration Anglais langue des affaires

Cette concentration totalise 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option. L'étudiant(e) qui choisit cette concentration doit se soumettre au test de classement de la Faculté de l'éducation permanente. Si le test démontre la nécessité d'une mise à niveau par le cours ANS1301, celui-ci pourra se substituer à un des cours du bloc à option.

Bloc 51A

Obligatoire - 6 crédits.

ANS 1042T	3	Business Writing
ANS 1402T	3	Business English - Oral Communication

Bloc 51B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits

ANS 1040T	3	Writing Workshop
ANS 1050	3	Writing Workshop 2
ANS 1400	3	English Communication Skills (4a)
ANS 1401	3	English Communication Skills (4b)
ANS 1403	3	English for Health Care Professionals 2
ANS 1404T	3	Scientific and Technical Writing
ANS 1502	3	Business English - Oral Communication 2

Bloc 51C

Option - Minimum 0 crédits, maximum 3 crédits.

ANS 1301	3	English Communication Skills (3b)

Segment 52 Propre à la concentration Perfectionnement: français langue seconde

Cette concentration réservée exclusivement aux étudiants non francophones totalise 6 crédits de cours obligatoire et 9 crédits de cours à option.
L'étudiant(e) qui choisit cette concentration doit se soumettre au test de classement de la Faculté de l'éducation permanente.

Bloc 52A

Obligatoire - 6 crédits.

FRS 1505	3	Compréhension du français oral
FRS 2702	3	Projet personnalisé d'intégration

Bloc 52B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRS 1601	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM6a
FRS 1601S	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM6b
FRS 1602	3	Langue, communication et culture, QUM6
FRS 1604	3	Lecture et construction textuelle
FRS 2704	3	Production écrite et stylistique
FRS 2705	3	Débats et exposés oraux : questions actuelles

Bloc 52C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRS 1606	3	Compréhension écrite par les textes littéraires
FRS 1607	3	Le texte scientifique: compréhension et expression
FRS 1608	3	Français langue de l'entreprise
FRS 2706	3	Langue et cultures : compréhension et expression
FRS 2707	3	Méthodologie universitaire : habiletés langagières

Segment 53 Propre à la concentration Intervention: groupes et organisations

Cette concentration totalise 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

Bloc 53A

Obligatoire - 9 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
REI 1030G	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1040G	3	Comportement organisationnel

Bloc 53B

Option - 6 crédits.

AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide

AEG 3140	3	Prise de décision en groupe, leadership
PSY 1075	3	Psychologie sociale

Segment 54 Propre à la concentration Journalisme

Cette concentration totalise 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option. L'étudiant(e) qui choisit cette concentration doit se présenter au test de français d'admission de la Faculté de l'éducation permanente.

Bloc 54A

Obligatoire - 9 crédits.

JOU 1100	3	Le journalisme: évolution et perspectives
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
JOU 1300	3	Déontologie du journalisme

Bloc 54B

Option - 3 crédits.

JOU 1400	3	La presse écrite et en ligne
JOU 1500	3	La presse audiovisuelle

Bloc 54C

Option - 3 crédits

JOU 2101	3	Atelier de presse écrite 1
JOU 2201	3	Atelier de radio 1
JOU 2310	3	Analyse de l'actualité
JOU 2350	3	Atelier de presse télévisée
JOU 2400	3	Le journalisme en ligne
JOU 2410	3	Analyse critique du traitement de l'information
JOU 2500	3	Le journaliste-pupitreur

Segment 55 Propre à la concentration Publicité

Cette concentration totalise 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option. L'étudiant(e) qui choisit cette concentration doit se présenter au test de français d'admission de la Faculté de l'éducation permanente.

Bloc 55A

Obligatoire - 6 crédits.

PBT 1000	3	Communication marketing
PBT 2003	3	Stratégies - service-conseil

Bloc 55B

Option - 9 crédits.

PBT 2000	3	Stratégies de création
PBT 2001	3	Création et production publicitaires
PBT 2002	3	Publicité interactive
PBT 2004	3	Gestion - service-conseil
PBT 2005	3	Publicité et culture
PBT 2210D	3	Gestion des médias publicitaires

Segment 56 Propre à la concentration Rédaction

Cette concentration totalise 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option. L'étudiant(e) qui choisit cette concentration doit se présenter au test de français d'admission de la Faculté de l'éducation permanente.

Bloc 56A

Obligatoire - 12 crédits.

FRA 2952G	3	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3	Structuration de textes
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés

Bloc 56B

Option - 3 crédits.

FRA 1300G	3	Révision de textes
LNG 1505G	3	Introduction aux sciences du langage
LNG 3510G	3	Grammaire supérieure normative
RED 2101	3	Le texte de création
TRA 1005G	3	Difficultés du français écrit
TRA 1007G	3	Stylistique et rédaction

Segment 57 Propre à la concentration Rédaction et communication

Cette concentration totalise 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option. L'étudiant(e) qui choisit cette concentration doit se présenter au test de français d'admission de la Faculté de l'éducation permanente. Le cours obligatoire doit être suivi avant les cours RED2000, RED2010, RED2020. Il peut être concomitant à tous les autres.

Bloc 57A

Obligatoire - 3 crédits.

FRA 2953G	3	Structuration de textes

Bloc 57B

Option -12 crédits.

FRA 1300G	3	Révision de textes
RED 2000	3	Rédaction administrative
RED 2010	3	Rédaction et communications publiques
RED 2020	3	Langue et rédaction publicitaire
RED 2030	3	Rédaction technique
RED 2101	3	Le texte de création

Segment 58 Propre à la concentration Relations publiques

Cette concentration totalise 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option. L'étudiant(e) qui choisit cette concentration doit se présenter au test de français d'admission de la Faculté de l'éducation permanente.

Bloc 58A

Obligatoire - 9 crédits.

REP 1000	3	Introduction aux relations publiques
REP 2100	3	Rédaction en relations publiques
REP 3101	3	Recherche et évaluation des actions

Bloc 58B

Option - 6 crédits.

REP 2104	3	Relations avec les publics internes
REP 2150	3	Relations publiques Marketing
REP 2200	3	Communication orale
REP 2300	3	Relations avec les médias
REP 2400	3	Internet et relations publiques
REP 2500	3	Relations avec les milieux

Segment 99 Propre à la concentration Modules ou microprogrammes ès arts

Voir structure du module ou du microprogramme désiré.
Dans le cas où l'étudiant souhaite qu'un module ou un microprogramme soit considéré comme la concentration de son certificat d'études individualisées ès arts, il doit s'inscrire à ce module ou microprogramme préalablement à sa demande d'admission au certificat d'études individualisées ès arts.

Bloc 99A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Programme 1-962-5-1 Version 02 (A15)

Certificat d'études individualisées ès sciences

Responsable : Caroline Bergeron, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
cei-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

L'objectif de ce certificat est de favoriser la poursuite d'objectifs personnels de formation, de même qu'une démarche où l'étudiant jouit d'une autonomie plus grande dans le choix des voies à emprunter.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat d'études individualisées ès sciences. Lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes, l'association au secteur arts ou au secteur sciences est déterminée par le secteur auquel sont associés les cours suivis.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et les 22 concentrations suivantes :

- Coopération internationale (segment 50)
- Criminologie (segment 51)
- Gérontologie (segment 52)
- Gestion appliquée à la police et à la sécurité (segment 53)
- Gestion philanthropique (segment 54)
- Intervention auprès des jeunes (segment 55)
- Intervention en DI et en TSA (segment 56)
- Petite enfance et famille (segment 57)
- Relations interculturelles (segment 58)
- Relations industrielles (segment 59)
- Santé communautaire (segment 60)
- Santé et sécurité du travail (segment 61)
- Santé mentale (segment 62)
- Toxicomanies (segment 63)
- Victimologie (segment 64)
- Violence et société (segment 65)
- Affaires internationales (HEC-Montréal) (segment 94)
- Gestion des opérations et de la logistique (HEC-Montréal) (segment 95)
- Gestion des ressources humaines (HEC-Montréal) (segment 96)
- Management (HEC-Montréal) (segment 97)
- Marketing (HEC-Montréal) (segment 98)
- Module ès sciences (segment 99)

Dans le cas où l'étudiant souhaite qu'un module ou un microprogramme soit considéré comme la concentration de son certificat d'études individualisées ès sciences, il doit s'inscrire à ce module ou microprogramme préalablement à sa demande d'admission au certificat d'études individualisées ès sciences.

Liste des modules liés au secteur ès sciences: Administration des systèmes informatiques 1-175-7-3; Bureautique 1-175-7-0; Études autochtones 1-081-7-0; Gestion des services de santé et des services sociaux 1-631-7-2; Initiation à la programmation 1-175-7-1; Initiation au multimédia 1-175-7-6; Multimédia 1-175-7-4; Programmation 1-175-7-2; Programmation Internet 1-175-7-7; Relations ethniques 1-101-7-0; Sciences infirmière - Évaluation santé et interventions 1-630-7-5.

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Tous les crédits du segment commun sont au choix.

Bloc 01Z

Choix - Minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.

Segment 50 Propre à la concentration Coopération internationale

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 50A

Obligatoire - 6 crédits.

PPL 1040	3	Enjeux et perspectives de la coopération internationale
PPL 2028	3	Citoyenneté et développement

Bloc 50B

Option - 9 crédits.

PPL 2030	3	Méthodes et outils d'intervention
PPL 2040	3	Rapport hommes/femmes et développement
PPL 2065	3	Éducation et développement
PPL 3010	3	Coopération et interculturalisme
PPL 3014	3	Intervention en situation d'urgence
PPL 3015	3	Gestion de projets et coopération
PPL 3025	3	Approches et enjeux du développement durable
PPL 3035	3	Économie sociale et solidaire
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PPL 3050Y	3	Santé et transculturalité
PPL 3065	3	Pratiques de développement endogène
PPL 3075X	3	Géopolitique et enjeux alimentaires du développement
PPL 3075Y	3	Conflits, paix, coopération et développement
PPL 3075Z	3	Gouvernance, corruption et développement

Segment 51 Propre à la concentration Criminologie

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 51A

Obligatoire - 6 crédits.

CRI 1050G	3	Sociocriminologie 1
CRI 1100G	3	Psychocriminologie

Bloc 51B

Option - Maximum 9 crédits.

CRI 1001G	3	Perspectives historiques en criminologie
CRI 1151G	3	Justice criminelle 1
CRI 1511G	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1730G	3	Victimologie
CRI 2410G	3	Pénologie

Bloc 51C

Option - Maximum 6 crédits.

CRI 2015G	3	Relation d'aide en criminologie
CRI 2455G	3	Personnalité criminelle 1

Bloc 51D

Option - Maximum 9 crédits.

CRI 3010G	3	Conciliation et médiation
CRI 3040G	3	Formes particulières de crimes
CRI 3301G	3	Sociopolitique de la police
CRI 3305G	3	Violences criminelles
CRI 3341G	3	Drogues et criminalité
CRI 3415G	3	Mesures pénales communautaires
CRI 3420G	3	La femme et la question criminelle
CRI 3425G	3	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3495G	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3900G	3	Justice des mineurs

Segment 52 Propre à la concentration Gérontologie

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 52A

Obligatoire - 3 crédits.

GER 1000D	3	Introduction à la gérontologie

Bloc 52B

Option - 12 crédits.

EDP 1001D	3	Méthode de recherche en sciences humaines et sociales
GER 1016D	3	Physiologie et vieillissement
GER 2015D	3	Alimentation et vieillissement
GER 2017	3	Médicaments et vieillissement
GER 2019D	3	Activités physiques et vieillissement
GER 2022	3	Fin de vie et approches palliatives
GER 3042D	3	Planification de la retraite
GER 3045D	3	Déficits cognitifs
GER 3046D	3	Le grand âge
GER 3065D	3	Femmes et vieillissement
GER 3065Z	3	La relation d'aide en gérontologie
MSO 2000D	3	Introduction à l'épidémiologie

Segment 53 Propre à la concentration Gestion appl. à la police et à la sécurité

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 53A

Obligatoire - 12 crédits.

GSP 1100	3	Communication appliquée en sécurité intérieure
GSP 1200	3	Exploitation de l'information en sécurité
GSP 2100	3	Planification et organisation en sécurité intérieure
GSP 2200	3	Direction et contrôle des activités

Bloc 53B

Option - 3 crédits.

GSP 2300	3	Gestion d'équipes de travail en sécurité intérieure
GSP 2370	3	Analyse du risque et des opportunités en sécurité intérieure

Segment 54 Propre à la concentration Gestion philanthropique

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 54A

Obligatoire - 6 crédits.

PHE 1001	3	Introduction à la philanthropie
PHE 2010	3	Cadre et normes en contexte philanthropique

Bloc 54B

Option - 9 crédits.

PHE 2020	3	Les campagnes de collecte de fonds
PHE 2030	3	Les événements bénéfices
PHE 3000	3	Stratégies de développement
PHE 3010	3	Dons majeurs et planifiés
PHE 3020Z	3	Recherche, analyse et gestion de l'information et des don nées

Segment 55 Propre à la concentration Intervention auprès des jeunes

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 55A

Obligatoire - 3 crédits.

JES 1000	3	L'intervenant et la relation d'aide

Bloc 55B

Option - 3 crédits.

JES 1001	3	Jeunes et réalités sociales
JES 1010	3	Processus d'intervention

Bloc 55C

Option - 9 crédits.

JES 2005	3	Jeunes et famille
JES 2007	3	Les jeunes des communautés culturelles
JES 2008	3	Jeunes et violence
JES 2009	3	Jeunes et sexualité
JES 2014Z	3	Intervention auprès du jeune suicidaire
JES 2015Y	3	Les jeunes de la rue
JES 2015Z	3	Le phénomène des gangs

Segment 56 Propre à la concentration Intervention en DI et en TSA

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 56A

Obligatoire - 9 crédits.

IDI 1010	3	Fondements théoriques de la DI

IDI 1040	3	Fondements théoriques des TSA
IDI 2020	3	Éthique de l'intervention

Bloc 56B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

IDI 2110	3	Intervenir avec les personnes ayant une DI
IDI 2120	3	Intervenir avec les personnes ayant un TSA

Bloc 56C

Option - Maximum 3 crédits.

DRT 3040G	3	Cadre juridique de l'intervention
IDI 2130	3	Intervenir avec les familles
IDI 2140	3	Intervenir avec les réseaux social et de services
IDI 3030	3	Comportements excessifs et intervention inclusive

Segment 57 Propre à la concentration Petite enfance et famille

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 57A

Obligatoire - 3 crédits.

PEF 1200	3	Éducation en petite enfance : milieu de garde

Bloc 57B

Option - 12 crédits.

MSO 2180G	3	Santé physique des tout-petits
PEF 1050	3	Le développement de l'enfant de 0 à 5 ans
PEF 2315	3	Activité ludique et animation
PEF 2510	3	Problématiques spécifiques chez l'enfant de 0 à 5 ans
PEF 2710D	3	Jeunes familles en difficulté
PEF 2715	3	Santé, pauvreté, intervention
PEF 3200W	3	Sécurité des tout-petits
PEF 3200Y	3	Langage et communication chez l'enfant
PEF 3250	3	Programmes éducatifs en petite enfance

Segment 58 Propre à la concentration Relations interculturelles

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 58A

Obligatoire - 3 crédits.

PPL 3040	3	Communication interculturelle

Bloc 58B

Option - 12 crédits.

AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
DMO 3420	3	Immigration et intégration
JES 2007	3	Les jeunes des communautés culturelles
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PPL 3010	3	Coopération et interculturalisme
PPL 3050Y	3	Santé et transculturalité
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
SOL 2104	3	Relations ethniques
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 2105	3	Travail social et interculturalité
VIO 2015	3	Résolution de conflits
VIO 2040Z	3	Violence et rapports interculturels

Segment 59 Propre à la concentration Relations industrielles

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires.

Bloc 59A

Obligatoire - 15 crédits.

REI 1010G	3	Introduction aux relations industrielles
REI 1030G	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1140G	3	Approche juridique en RI
REI 1240G	3	Gestion des RH
REI 2305G	3	Aspects juridiques du lien d'emploi

Segment 60 Propre à la concentration Santé communautaire

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 60A

Obligatoire - 12 crédits.

MSO 2000D	3	Introduction à l'épidémiologie
MSO 2030D	3	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO 2142G	3	Priorités nationales de santé publique
MSO 2300G	3	Promotion et éducation de la santé

Bloc 60B

Option - 3 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANT 1980G	3	Anthropologie de la santé
MSO 2141G	3	Soulagement de la douleur
MSO 2146G	3	Maladies chroniques
MSO 2180G	3	Santé physique des tout-petits
PPL 3040	3	Communication interculturelle

Segment 61 Propre à la concentration Santé et sécurité du travail

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 61A

Obligatoire - 9 crédits.

SST 1010	3	Introduction à la gestion de la SST
SST 2025	3	Droit de la SST
SST 3035	3	Enjeux financiers

Bloc 61B

Option - 6 crédits.

SST 1110	3	Sécurité du travail
SST 1210	3	Gestion des lésions professionnelles
SST 2120	3	Ergonomie
SST 2130	3	Hygiène du travail
SST 2220	3	Maladies professionnelles

Segment 62 Propre à la concentration Santé mentale

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 62A

Obligatoire - 9 crédits.

PST 2955G	3	Psychopathologie et intervention
SME 1000	3	Compétences personnelle, professionnelle
SME 1020	3	Interdisciplinarité et intervention

Bloc 62B

Option - 6 crédits.

SME 1050	3	Dynamique et développement de la personnalité
SME 2033	3	Santé mentale et travail
SME 2055T	3	Deuil et suicide
SME 2055V	3	Troubles des conduites alimentaires
SME 3005	3	Approche systémique
SME 3010	3	Intervention en situation de crise
SME 3030Z	3	Maladies psychosomatiques
SME 3035V	3	Cadre juridique de l'intervention
SME 3035Z	3	Les troubles de la personnalité

Segment 63 Propre à la concentration Toxicomanies

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 15 crédits à option.

Bloc 63A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

TXM 1331	3	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1441	3	Étiologie et modèles d'intervention
TXM 2551	3	Santé mentale et traitement en toxicomanie
TXM 3530	3	Évaluation en toxicomanie

Bloc 63B

Option - Maximum 6 crédits.

TXM 1111	3	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1221	3	Effets des substances psychotropes

Bloc 63C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

TXM 2300	3	Jeunes, prévention et toxicomanies
TXM 2470D	1	Prévention sida et toxicomanies
TXM 2480D	1	Psychotropes en milieu de travail
TXM 2570D	1	Jeu pathologique
TXM 2580D	1	Héroïne et interventions spécifiques
TXM 2583D	1	La réduction des méfaits
TXM 3400	3	Conception d'un programme de prévention
TXM 3410	3	Actualisation d'un programme de prévention
TXM 3500	3	Approches motivationnelles
TXM 3510	3	Intervention clinique en toxicomanie
TXM 3520	3	Animation de groupe en toxicomanie
TXM 3540	3	Intervention auprès des jeunes en toxicomanie

Segment 64 Propre à la concentration Victimologie

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 64A

Obligatoire - 6 crédits.

CRI 1730G	3	Victimologie
VIO 2017	3	Victimes et institutions juridiques

Bloc 64B

Option - 9 crédits.

CRI 2301G	3	Intervention auprès des victimes
VIO 1000	3	L'intervenant en contexte de violence
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2011	3	Violence et harcèlement au travail
VIO 2012	3	Victimisation sexuelle
VIO 2015	3	Résolution de conflits
VIO 2016	3	Intervention en contexte traumatique
VIO 3020	3	Profils vulnérables

Segment 65 Propre à la concentration Violence et société

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 65A

Obligatoire - 6 crédits.

CRI 3305G	3	Violences criminelles
VIO 1005	3	Violence : approches disciplinaires

Bloc 65B

Option - 9 crédits.

CRI 1730G	3	Victimologie
JES 2008	3	Jeunes et violence
VIO 1000	3	L'intervenant en contexte de violence
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2015	3	Résolution de conflits
VIO 2040Z	3	Violence et rapports interculturels
VIO 3020	3	Profils vulnérables

Segment 94 Propre à la concentration Affaires internationales (HEC-Montréal)

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 94A

Obligatoire - 3 crédits.

HEC 1005	3	Environnement des affaires internationales (3001014)

Bloc 94B

Option - 12 crédits.

HEC 1004	3	Aspects juridiques des transactions commerciales interna tionales (3000815)
HEC 1007	3	Stratégies d'entrée sur les marchés étrangers (3001215)
HEC 1008	3	Gérer la diversité à l'international (3001314)
HEC 1053	3	Entrepreneurship international (3000909)
HEC 1054	3	Gestion internationale de la chaîne logistique (3001415)
HEC 1055	3	Marketing international (3001615)
HEC 1056	3	Négociation commerciale internationale (3002014)

Segment 95 Propre à la concentration Gestion opérations et logistique (HEC-Mtl)

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 95A

Obligatoire - 3 crédits.

HEC 1041	3	Gestion des opérations (3050015)

Bloc 95B

Option - 12 crédits.

HEC 1042	3	Gestion des opérations dans les entreprises de services (3050115)
HEC 1043	3	Gestion du transport (3050207)
HEC 1045	3	Planification et contrôle de la production (3050697)
HEC 1046	3	Gestion de stocks et de la distribution (3050797)
HEC 1047	3	Amélioration continue et réingénierie : outils et pratiques (3050815)
HEC 1048	3	Normalisation ISO : concepts, mise en place et certification

		(3051115)
HEC 1049	3	Gestion de la qualité totale (3053015)
HEC 1050	3	Gestion des achats (3053701)
HEC 1051	3	Gestion stratégique de l'approvisionnement et de la logis tique (3053815)
HEC 1052	3	Analyse et conception des systèmes opérationnels (3055015)
HEC 1057	3	Opérations, logistique et développement durable (3051515)

Segment 96 Propre à la concentration Gestion des ressources humaines (HEC-Mtl)

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 96A

Obligatoire - 6 crédits.

HEC 1017	3	Gestion du personnel (3030010)
HEC 1023	3	Relations de travail (3035080)

Bloc 96B

Option - 9 crédits.

HEC 1018	3	Gestion de la rémunération (3030207)
HEC 1019	3	Recrutement et sélection des ressources humaines (3030312)
HEC 1020	3	Gestion de l'évaluation du rendement des employés (3031006)
HEC 1021	3	Gestion de la formation des ressources humaines (3032095)
HEC 1026	3	Négociation de la convention collective (3035307)
HEC 1034	3	Supervision et gestion des cas problèmes et des conflits au travail (3042396)
HEC 1058	3	Collaboration et partenariat en contexte de changement (3030115)
HEC 1059	3	Mobilisation des ressources humaines (3031596)
HEC 1060	3	Habiletés de négociation (3035604)
HEC 3006	3	Management (3040013)

Segment 97 Propre à la concentration Management (HEC-Montréal)

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 97A

Obligatoire - 6 crédits.

HEC 1029	3	Leadership et pratique de direction (3041009)
HEC 3006	3	Management (3040013)

Bloc 97B

Option - 9 crédits.

HEC 1028	3	Entrepreneuriat, repreneuriat et intrapreneuriat (3040515)
HEC 1030	3	Gestion du changement (3041196)
HEC 1031	3	Habiletés de supervision (3042009)
HEC 1032	3	Habiletés de communication (3042109)
HEC 1033	3	Animation et gestion du travail en équipe (3042295)
HEC 1034	3	Supervision et gestion des cas problèmes et des conflits au travail (3042396)
HEC 1035	3	Administration des petites entreprises (3043189)
HEC 1036	3	Psychologie de la décision (3045103)
HEC 1037	3	Psychologie et leadership du changement (3045203)
HEC 1038	3	Habiletés politiques (3046009)
HEC 1039	3	Psychologie et gestion des personnalités difficiles (3046102)
HEC 1061	3	Comportements et relations humaines au travail (3040100)
HEC 1062	3	Devenir une organisation apprenante (3040300)
HEC 1063	3	Création d'occasions d'affaires (3040713)
HEC 1064	3	Leadership en gestion de projets (304310)
HEC 1065	3	Créativité - Innovation - entrepreneuriat (3041616)
HEC 1066	3	Management éthique (3042512)
HEC 3062	3	Gestion de projets (3047012)

Segment 98 Propre à la concentration Marketing (HEC-Montréal)

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 98A

Obligatoire - 3 crédits.

HEC 3018	3	Introduction au marketing (3010082)

Bloc 98B

Option - 12 crédits.

HEC 1010	3	La vente relationnelle II : la stratégie de vente (3011107)
HEC 1011	3	Gestion de la relation client CRM (3011215)
HEC 1012	3	Localisation commerciale et géomarketing (3011415)
HEC 1013	3	Gestion de l'équipe de vente (3013010)
HEC 1015	3	Marchandisage (3013515)
HEC 1016	3	Comportement du consommateur (3013687)
HEC 1067	3	Communication marketing (3010215)
HEC 1068	3	Marketing d'affaires (3011308)
HEC 1069	3	Marketing de service (3011715)
HEC 1070	3	Tendances et stratégie en commerce de détail (3011815)
HEC 1071	3	Marketing électronique (3017014)

Segment 99 Propre à la concentration Module ès sciences

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 à 15 crédits à option. Dans le cas où l'étudiant souhaite qu'un module ou un microprogramme soit considéré comme la concentration de son certificat d'études individualisées ès sciences, il doit s'inscrire à ce module ou microprogramme préalablement à sa demande d'admission au certificat d'études individualisées ès sciences.

Bloc 99A

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Programme 1-821-5-1 Version 01 (H16)

Certificat en français langue seconde : culture, études et travail

Responsable : Monique Beaulac, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
fls-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

À la fin de ce programme, l'étudiant sera apte à:

- utiliser les compétences linguistiques et socioculturelles développées afin de mieux interagir au sein de sa société d'accueil;
- d'intégrer le marché du travail ou d'améliorer sa situation professionnelle;
- d'entamer ou de poursuivre des études dans une université francophone.
- appliquer les compétences stratégiques développées afin de favoriser l'autonomie dans son apprentissage et dans sa pratique langagière.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Le niveau d'entrée au certificat est fixé au niveau QUM4, tant à l'oral qu'à l'écrit. L'étudiant qui après avoir passé un test de classement, démontre une connaissance limitée ou insuffisante du français doit suivre de 6 à 18 crédits de cours de français des niveaux QUM1, QUM2 et QUM3, selon les résultats au test, préalablement à l'inscription aux cours du certificat. Ces cours sont hors programme.
- Pour passer d'un niveau QUM à un autre, l'étudiant doit avoir obtenu au moins 6 crédits au niveau précédent. L'étudiant doit avoir obtenu 6 crédits au minimum au niveau QUM7, avant de s'inscrire à un des cours du bloc F. Le niveau requis pour la diplomation est le QUM7 réussi. L'étudiant doit avoir suivi deux cours au niveau 2000, un obligatoire (FRS2702 - Bloc A) et l'autre optionnel (Bloc E).

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en français langue seconde pour non-francophones. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le programme totalise 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option. Le bloc 70 A est constitué de 2 cours obligatoires représentant des apprentissages essentiels. Les étudiants doivent suivre 2 cours au niveau 2000, le premier étant celui figurant dans le bloc de cours obligatoire. L'étudiant peut choisir le deuxième cours de niveau 2000 nécessaire à sa diplomation dans le bloc 70 E. Cumulé à d'autres programmes, ce certificat peut mener à l'obtention d'un baccalauréat.

Segment 70

Le segment totalise 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option.

Bloc 70A Apprentissages essentiels

Obligatoire - 6 crédits

FRS 1505	3	Compréhension du français oral
FRS 2702	3	Projet personnalisé d'intégration

Bloc 70B Français général, formule intensive

Option - Maximum 12 crédits.

FRS 1400	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM4a
FRS 1401	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM4b
FRS 1500	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM5a
FRS 1501	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM5b
FRS 1601	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM6a
FRS 1601S	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM6b

Bloc 70C Français général, formule non intensive

Option - Maximum 15 crédits.

FRS 1402	3	Langue, communication et culture, QUM4
FRS 1404	3	Lecture, écriture et syntaxe
FRS 1405	3	Phonétique corrective
FRS 1502	3	Langue, communication et culture, QUM5
FRS 1504	3	Lecture, écriture et grammaire du texte
FRS 1602	3	Langue, communication et culture, QUM6
FRS 1604	3	Lecture et construction textuelle

Bloc 70D Français de spécialité

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

FRS 1406	3	Introduction à la culture québécoise
FRS 1508	3	Communication en contexte professionnel
FRS 1606	3	Compréhension écrite par les textes littéraires
FRS 1607	3	Le texte scientifique: compréhension et expression
FRS 1608	3	Français langue de l'entreprise

Bloc 70E Français de spécialité, niveau avancé

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

FRS 2704	3	Production écrite et stylistique
FRS 2705	3	Débats et exposés oraux : questions actuelles
FRS 2706	3	Langue et cultures : compréhension et expression
FRS 2707	3	Méthodologie universitaire : habiletés langagières

Bloc 70F Français de spécialité, perfectionnement

Option - Maximum 18 crédits.

COM 1200G	3	Introduction aux médias
FRA 1013	3	La rédaction
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRS 3802	3	Atelier thématique
FRS 3802W	3	Français du droit
FRS 3802X	3	Français scientifique et technique
FRS 3802Y	3	Français des sciences de la santé
FRS 3802Z	3	Français de la gestion des affaires
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés
MSO 2142G	3	Priorités nationales de santé publique
PBT 2005	3	Publicité et culture
PEF 1200	3	Éducation en petite enfance : milieu de garde
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
PPL 3040	3	Communication interculturelle
QCF 1960	3	Culture et société, Québec contemporain
REI 1030G	3	Gestion et fonctions de l'organisation
SOL 1970	3	Sociologie du Québec
SST 1010	3	Introduction à la gestion de la SST
VIO 2015	3	Résolution de conflits

Programme 1-377-5-0 Version 03 (A01)

Certificat de gérontologie

Responsable : Ignace Olazabal, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
ger-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Offrir un programme multidisciplinaire d'études d'ordre théorique et pratique en gérontologie. Sensibiliser les étudiants à l'importance d'une plus grande autonomie individuelle et collective des personnes âgées.

I - Permettre à l'étudiant, dans le cadre multidisciplinaire du programme :

- d'approfondir sa connaissance du vieillissement humain;
- d'étudier et d'analyser divers phénomènes liés à la situation des personnes âgées;
- de mieux connaître les milieux d'intervention et les ressources communautaires;
- de développer ses capacités d'observation et d'analyse critique des théories, des interventions, des institutions et des politiques face au vieillissement;
- d'identifier diverses méthodes d'intervention en vue de leur utilisation opportune.

II - Maintenir la possibilité que l'étudiant puisse suivre quelques cours en salle de classe, lieu d'échanges et de réflexion.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours obligatoires doivent être suivis en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de gérontologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 21 à 24 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Les cours obligatoires doivent être suivis en début de programme.

Bloc 70A

Obligatoire 6 crédits.
Les cours en classe ne sont actuellement pas offerts, l'étudiant doit suivre les cours à distance identifiés par la lettre « D ».

EDP 1001D	3	Méthode de recherche en sciences humaines et sociales
GER 1000	3	Introduction à la gérontologie
GER 1000D	3	Introduction à la gérontologie

Bloc 70B Notions fondamentales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

GER 1016D	3	Physiologie et vieillissement
GER 1020	3	Anthropologie sociale du vieillissement
MSO 2000D	3	Introduction à l'épidémiologie

Bloc 70C Pratiques et thématiques spécifiques

Option - Minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.

GER 2015D	3	Alimentation et vieillissement
GER 2017	3	Médicaments et vieillissement
GER 2019D	3	Activités physiques et vieillissement
GER 2021	3	Santé mentale et vieillissement
GER 2022	3	Fin de vie et approches palliatives
GER 3042D	3	Planification de la retraite
GER 3045D	3	Déficits cognitifs
GER 3046D	3	Le grand âge
GER 3065D	3	Femmes et vieillissement
GER 3065X	3	Prévention abus et maltraitance chez les aînés
GER 3065Z	3	La relation d'aide en gérontologie
GER 3090	3	Projets spéciaux en gérontologie

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisi parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Programme 1-066-5-0 Version 03 (A12)

Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité

Responsable : Luc Hébert, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
gsp-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Le programme vise le développement, chez l'étudiant, des cibles de compétences suivantes :

- procéder à l'exploitation optimale des informations du domaine de la gestion des opérations en sécurité intérieure;
- entretenir des interactions pertinentes et efficaces dans le cadre des activités professionnelles liées à la gestion des opérations en sécurité intérieure;
- communiquer efficacement avec divers auditoires, tant à l'interne qu'à l'externe;
- maîtriser la capacité de piloter l'ensemble du processus de gestion associé à la fonction de gestionnaire aux opérations en sécurité intérieure;
- effectuer le coaching d'équipes de travail, de façon à en assurer le rendement optimal et à stimuler l'engagement du personnel;
- entreprendre les actions nécessaires permettant de construire une vision stratégique

dynamique, considérée dans le contexte de la gestion des opérations de la sécurité intérieure;
- utiliser la méthode de résolution de problèmes dans une perspective systémique, dans le traitement de problématiques découlant de la sécurité intérieure;
- procéder à l'évaluation systématique de ses décisions et de ses actions en fonction d'un cadre éthique pertinent.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

GSP 1100	3	Communication appliquée en sécurité intérieure
GSP 1200	3	Exploitation de l'information en sécurité
GSP 2100	3	Planification et organisation en sécurité intérieure
GSP 2200	3	Direction et contrôle des activités
GSP 2300	3	Gestion d'équipes de travail en sécurité intérieure
GSP 2500	3	Vision stratégique et dynamique en sécurité intérieure

Bloc 70B Formation spécifique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

GSP 1040	3	Gestion des technologies en sécurité intérieure
GSP 1160	3	Gestion de projet en sécurité intérieure
GSP 1400	3	Gestion des mesures d'urgence en sécurité intérieure
GSP 1700	3	Sécurité intérieure et droits individuels
GSP 2360	3	Contextes émotionnels et leadership
GSP 2370	3	Analyse du risque et des opportunités en sécurité intérieure
GSP 2600Z	3	Analyse criminologique : enquête criminelle
GSP 3010	3	Résolution des problèmes en sécurité intérieure
GSP 3020	3	Éthique appliquée en sécurité intérieure

Bloc 70C Perfectionnement professionnel

Option - Maximum 6 crédits.

GSP 2600V	3	Intégration des principes et des pratiques professionnelles
GSP 2600W	3	Intégration des techniques professionnelles
GSP 2600X	3	Examen de la fraude

Bloc 70D Formation connexe

Option - Maximum 3 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
CRI 1730G	3	Victimologie
CRI 3010G	3	Conciliation et médiation
CRI 3040G	3	Formes particulières de crimes
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SIP 2080	3	La sécurité privée
SIP 3090	3	Le renseignement

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Programme 1-631-5-2 Version 01 (H14)

Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux

Offert conjointement avec la Faculté de médecine.

Responsable : Chantal Levesque, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876gsss-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Le programme vise à permettre à l'étudiant de développer des compétences en gestion, spécifiques au domaine de la santé et des services sociaux. Ces compétences s'exercent dans un univers complexe où la gestion et la gouvernance sont guidées par des priorités en matière de soins et de services de santé, et qu'elles sont encadrées par des lois, des normes, des politiques. À la fin du programme, l'étudiant sera capable :
- d'exercer son rôle de gestionnaire et de leader en s'appuyant sur les données probantes, les meilleures pratiques ainsi que sur les lois, les politiques et les normes;
- de planifier, d'implanter et de gérer une offre de services de qualité ou un projet en considérant le personnel, les partenaires, les clientèles et la population du territoire;
- d'organiser le travail et de gérer les ressources de façon efficace et efficiente en tenant compte de l'interdisciplinarité, de l'intersectorialité et des résultats visés;
- d'exercer un leadership mobilisateur par ses qualités de communicateur et ses habiletés politiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours ASA1050G et MSO2142G doivent être suivis en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Le Certificat totalise 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix. Les cours ASA 1050G et MSO2142G doivent être suivis en début de programme, idéalement avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

ASA 1050G	3	La gestion en santé
ASA 2221G	3	La communication en santé
ASA 2350G	3	Leadership et influence
ASA 3300G	3	Planification en santé
MSO 2142G	3	Priorités nationales de santé publique

Bloc 70B Approfondissement

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

ASA 1910G	3	Organisation du travail et optimisation des processus
ASA 2000G	3	Gérer la qualité et la performance
ASA 2010G	3	Gestion des ressources humaines
ASA 3150G	3	Gestion stratégique du changement
ASA 3250G	3	Droit et éthique en gestion
ASA 3620G	3	Mobiliser et gérer une équipe de travail

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Minimum 0 crédit, maximum 3 crédits.

ASA 3050G	3	Activité d'intégration
CRI 1730G	3	Victimologie
GER 1016D	3	Physiologie et vieillissement
GER 3045D	3	Déficits cognitifs
IDI 1010	3	Fondements théoriques de la DI
IDI 1040	3	Fondements théoriques des TSA
JES 1001	3	Jeunes et réalités sociales
JES 2005	3	Jeunes et famille
PEF 2710D	3	Jeunes familles en difficulté
PEF 3050	3	Intervention : enfant, famille, réseaux
PPL 3035	3	Économie sociale et solidaire
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PPL 3050Y	3	Santé et transculturalité
SME 3035Y	3	Pratiques de réadaptation psychosociale
TXM 1331D	3	Prévention des toxicomanies
VIO 2011	3	Violence et harcèlement au travail

Bloc 70Z

Choix - 0 à 3 crédits.

Programme 1-067-5-0 Version 01 (A12)

Certificat en gestion philanthropique

Responsable : Caroline Bergeron, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
phe-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

L'objectif général du programme est d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour exercer et évoluer dans des organisations vouées à la philanthropie. Plus spécifiquement, le programme vise à :

- acquérir des connaissances propres au domaine philanthropique;
- comprendre et analyser le contexte et les enjeux associés au domaine de la philanthropie;
- développer les compétences éthiques liées à la pratique en contexte philanthropique;
- développer des habiletés de gestion spécifiques au domaine de la philanthropie;
- acquérir les connaissances et les habiletés pour élaborer des stratégies de sollicitation;
- appliquer à des situations concrètes les apprentissages effectués dans le programme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours PHE 1001 doit être suivi en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en gestion philanthropique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option. Le cours PHE 1001 doit être suivi en début de programme.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 15 crédits.

HEC 3006	3	Management (3040013)
PHE 1001	3	Introduction à la philanthropie
PHE 2010	3	Cadre et normes en contexte philanthropique
PHE 3000	3	Stratégies de développement
PHE 3030	3	Activité d'intégration

Bloc 70B Pratiques spécifiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

HEC 3062	3	Gestion de projets (3047012)
HEC 3077	3	Comprendre les états financiers (3090016)
PBT 3000X	3	Publicités sociétales et humanitaires
PBT 3001Z	3	Les commandites
PHE 2020	3	Les campagnes de collecte de fonds
PHE 2030	3	Les événements bénéfices
PHE 3010	3	Dons majeurs et planifiés
PHE 3020Y	3	Intégration professionnelle
PHE 3020Z	3	Recherche, analyse et gestion de l'information et des don nées

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
COM 1500G	3	Communication et organisation
GSP 2600X	3	Examen de la fraude
PBT 1000	3	Communication marketing
PBT 3001X	3	Publicité directe
PRO 1000	3	Communication promotionnelle : théories
RED 2010	3	Rédaction et communications publiques
RED 2010D	3	Rédaction et communications publiques
REI 1040G	3	Comportement organisationnel
REP 2150	3	Relations publiques Marketing
REP 2500	3	Relations avec les milieux

Programme 1-373-5-0 Version 03 (H17)

Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

Responsable : Luc Hébert, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
jes-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Le programme de certificat d'Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques vise à offrir une formation multidisciplinaire d'ordre théorique et pratique qui permettra aux étudiants d'une part de développer une pratique réflexive à l'égard du travail d'intervenant et d'autre part, d'acquérir les connaissances et les outils nécessaires pour appliquer des plans d'intervention, pour en évaluer les effets et pour travailler avec une équipe interdisciplinaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours JES1000 doit être suivi en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, 18 à 21 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix. Le cours JES1000 doit être suivi en début de programme.

Bloc 70A Fondements de l'intervention

Obligatoire - 9 crédits.

JES 1000	3	L'intervenant et la relation d'aide
JES 1001	3	Jeunes et réalités sociales
JES 1010	3	Processus d'intervention

Bloc 70B Intégration des apprentissages

Option - 3 crédits.

JES 3010	3	Activité d'intégration
JES 3020	3	Stage d'intervention

Bloc 70C Pratiques de l'intervention

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

JES 2005	3	Jeunes et famille
JES 2006	3	Jeunes et médias sociaux
JES 2007	3	Les jeunes des communautés culturelles
JES 2008	3	Jeunes et violence
JES 2009	3	Jeunes et sexualité
JES 2012	3	Insertion socioprofessionnelle des jeunes
JES 2014Z	3	Intervention auprès du jeune suicidaire
JES 2015Y	3	Les jeunes de la rue
JES 2015Z	3	Le phénomène des gangs
JES 2016Z	3	Le décrochage scolaire

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 6 crédits.

CRI 1511G	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 3900G	3	Justice des mineurs
PSY 3012G	3	Méthodes et techniques d'entrevues
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
SME 2044	3	Jeunes et santé mentale
TXM 2300	3	Jeunes, prévention et toxicomanies

Bloc 70Z

Choix - maximum 3 crédits.
Le cours au choix est suivi moyennant l'approbation du responsable de programme.

Programme 1-422-5-1 Version 00 (A13)

Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme

Responsable : Esther Paquet, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
idi-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Permettre aux étudiants de développer les connaissances, aptitudes et attitudes nécessaires à une intervention inclusive visant la réalisation du projet de vie et la participation sociale des personnes qui présentent une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Ce programme permet en outre à l'étudiant : d'acquérir de solides connaissances théoriques relatives aux incapacités intellectuelles et aux TSA; de développer des capacités et des stratégies d'intervention inclusive auprès de la personne, sa famille, son réseau de services et sa communauté, centrées sur les besoins et sur l'élimination des obstacles à la participation sociale; de connaître l'organisation et l'offre de services du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires; d'acquérir des notions de droit et d'éthique relatives à l'intervention et à la dispensation de services auprès des personnes ayant une DI ou un TSA; de développer un point de vue critique sur les approches et modèles utilisés au Québec, de même que sur sa propre pratique professionnelle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 9 crédits.

IDI 1010	3	Fondements théoriques de la DI
IDI 1040	3	Fondements théoriques des TSA
IDI 2020	3	Éthique de l'intervention

Bloc 70B Intervention spécifique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

IDI 2110	3	Intervenir avec les personnes ayant une DI
IDI 2120	3	Intervenir avec les personnes ayant un TSA

Bloc 70C Intervention et problématique reliées

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

DRT 3040G	3	Cadre juridique de l'intervention
IDI 2130	3	Intervenir avec les familles
IDI 2140	3	Intervenir avec les réseaux social et de services
IDI 2200	3	Atelier thématique 1
IDI 3020	3	Atelier thématique 2
IDI 3030	3	Comportements excessifs et intervention inclusive

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
PEF 2060	3	Observation et évaluation de l'enfant
PEF 2710D	3	Jeunes familles en difficulté
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PSE 1208	3	Introduction à la psychoéducation
PSY 3012G	3	Méthodes et techniques d'entrevues
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 2378	3	Intervention communautaire

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.
À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Programme 1-405-5-0 Version 04 (A13)

Certificat en journalisme

Responsable : Robert Maltais, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
jou-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Ce programme vise, dans le cadre d'une formation théorique et pratique, l'acquisition de connaissances et le développement d'habiletés professionnelles dans les différents secteurs de l'information écrite, parlée et télévisée.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. Ce programme ne peut être terminé en moins de 3 trimestres réguliers.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou un cours équivalent.
- Le cours JOU1400 La presse écrite et en ligne est préalable aux cours JOU2101 Atelier de presse écrite, JOU2400 Le journalisme en ligne et JOU2500 Le journaliste-pupitreur. Le cours JOU1500 La presse audiovisuelle est préalable aux cours JOU2210 Atelier de radio et JOU2350 Atelier de presse télévisée.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en journalisme. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 9 crédits.

JOU 1100	3	Le journalisme: évolution et perspectives
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
JOU 1300	3	Déontologie du journalisme

Bloc 70B Introduction aux ateliers

Obligatoire - 6 crédits.

JOU 1400	3	La presse écrite et en ligne
JOU 1500	3	La presse audiovisuelle

Bloc 70C Ateliers de presse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

JOU 2101	3	Atelier de presse écrite 1
JOU 2201	3	Atelier de radio 1
JOU 2350	3	Atelier de presse télévisée
JOU 2400	3	Le journalisme en ligne
JOU 2500	3	Le journaliste-pupitreur

Bloc 70D Formation à l'esprit critique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

JOU 2310	3	Analyse de l'actualité
JOU 2410	3	Analyse critique du traitement de l'information
JOU 2510	3	Thématique particulière
JOU 2510Z	3	Le journalisme indépendant

Bloc 70E Intégration

Option - 3 crédits.

JOU 3400	3	Stage en entreprise
JOU 3500	3	Travail dirigé

Bloc 70F Disciplines complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

ANS 1305	3	Reading and writing (3b)
COM 2540G	3	Pratiques de la photographie
FRA 2953G	3	Structuration de textes

LNG 1061G	3	De la grammaire au style
POL 1020G	3	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1605G	3	Politique internationale
RED 2201	3	Écriture et médias
RED 3000	3	Atelier de rédaction professionnelle
REP 2200	3	Communication orale

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Programme 1-253-5-0 Version 01 (A13)

Certificat en petite enfance et famille : éducation et intervention précoce

Responsable : Suzanne Major, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
pef-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Le programme vise le développement de compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des fonctions reliées au domaine de la petite enfance et famille: éducation et intervention précoce.Au terme de ce programme, l'étudiant(e) sera en mesure de :

- Comprendre les notions fondamentales reliées au développement global de l'enfant et savoir y recourir dans le cadre de sa pratique;
- S'approprier son rôle d'intervenant(e) dans une perspective systémique;
- Définir et expliquer les problématiques spécifiques complexes, et savoir intervenir dans des contextes variés;
- Démontrer les habiletés requises pour collaborer efficacement avec la famille, les intervenants et les services des réseaux de la petite enfance et de l'intervention précoce;
- Savoir intégrer les connaissances théoriques dans sa pratique professionnelle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Il est recommandé de suivre le cours PEF1050 en début de programme. La Faculté recommande fortement de suivre le cours à option PEF2315 à toute personne n'ayant aucune expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance. Certaines matières sont requises pour répondre aux exigences de qualification du ministère de la Famille et des Aînés. Ces matières sont couvertes dans les cours PEF1200 et 3200W et MSO2180G du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en petite enfance et famille : éducation et intervention précoce. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 15 crédits.

PEF 1050	3	Le développement de l'enfant de 0 à 5 ans
PEF 2060	3	Observation et évaluation de l'enfant
PEF 3050	3	Intervention : enfant, famille, réseaux
PEF 3200W	3	Sécurité des tout-petits
PEF 3500	3	Activité d'intégration

Bloc 70B Problématiques et pratiques spécifiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

MSO 2180G	3	Santé physique des tout-petits
PEF 1200	3	Éducation en petite enfance : milieu de garde
PEF 2315	3	Activité ludique et animation
PEF 2510	3	Problématiques spécifiques chez l'enfant de 0 à 5 ans
PEF 2710D	3	Jeunes familles en difficulté
PEF 2715	3	Santé, pauvreté, intervention
PEF 3200Y	3	Langage et communication chez l'enfant
PEF 3250	3	Programmes éducatifs en petite enfance
PEF 3600	3	Interculturalisme et petite enfance
PEF 3650	3	Didactique ludique en service de garde
PEF 3700	3	Plein air et développement moteur

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ASA 1050G	3	La gestion en santé
DRT 3803	3	Droit de l'enfant
IDI 1040	3	Fondements théoriques des TSA
PPL 3050Y	3	Santé et transculturalité
PSE 1201	3	Petite enfance et psychopathologie
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3096	3	Famille et développement de l'enfant
REI 1040G	3	Comportement organisationnel
REL 1330	3	Religions et espace public

SME 1050	3	Dynamique et développement de la personnalité
SVS 2378	3	Intervention communautaire
SVS 3744	3	Pratiques en protection de l'enfance
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale

Bloc 70Z

Choix - maximum 3 crédits.
À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-390-5-0 Version 06 (H00)

Certificat de publicité

Responsable : Sylvain Desrochers, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
pbt-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

- Fournir les connaissances de base nécessaires à la compréhension de l'ensemble du processus publicitaire.
- Amener les étudiants à une forme de pratique professionnelle.
- Situer la publicité dans un contexte socio-économique et culturel.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un ou des cours préalables hors programme en français : FRA 1957G Grammaire 1 : analyse grammaticale, FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale. Le cours PBT 1000 doit être suivi dès le premier trimestre de l'inscription.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de publicité. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option. Le cours PBT1000 doit être suivi dès le premier trimestre de l'inscription.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

PBT 1000	3	Communication marketing
PBT 2000	3	Stratégies de création
PBT 2003	3	Stratégies - service-conseil
PBT 2210	3	Gestion des médias publicitaires
PBT 2210D	3	Gestion des médias publicitaires
PBT 4000	1	Activité de synthèse
PBT 4100	2	Atelier d'intégration

Bloc 70B Création publicitaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PBT 2001	3	Création et production publicitaires
PBT 2002	3	Publicité interactive
PBT 3000X	3	Publicités sociétales et humanitaires
PBT 3000Y	3	Projets publicitaires pour PME
PBT 3000Z	3	Briefings, évaluations, conceptions
PBT 3100	3	Stage en création
RED 2020	3	Langue et rédaction publicitaire

Bloc 70C Service conseil

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PBT 2004	3	Gestion - service-conseil
PBT 2005	3	Publicité et culture
PBT 3001	3	Atelier en service-conseil
PBT 3001W	3	Publicité pour commerces de détail
PBT 3001X	3	Publicité directe
PBT 3001Y	3	Concours - relève publicitaire
PBT 3001Z	3	Les commandites
PBT 3101	3	Stage en service-conseil

Bloc 70D Instruments complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANS 1402T	3	Business English - Oral Communication
HEC 3006	3	Management (3040013)
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
PRO 1000	3	Communication promotionnelle : théories
REP 2200	3	Communication orale

Programme 1-186-5-2 Version 00 (A14)

Certificat de rédaction professionnelle

Responsable : Robert Maltais, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
red-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Le Certificat de rédaction vise à donner à l'étudiant des outils rédactionnels qui lui permettront de rédiger divers types de textes de façon logique et cohérente, dans une langue

claire, vivante et de niveau approprié. L'étudiant apprendra à produire des textes en fonction des théories et des pratiques actuelles de la communication écrite, et développera ses connaissances du lexique, de la stylistique et de la structuration de textes. Globalement, le programme vise à assurer à l'étudiant un complément fonctionnel à une formation générale ou spécialisée, et à développer chez lui la qualité et la polyvalence rédactionnelles exigées dans le monde du travail actuel.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français, soit le cours FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction.
- Les cours obligatoires doivent être suivis avant les cours à option du bloc 70 C et le cours FRA 1300G du bloc 70 D. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par la responsable du Certificat.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en rédaction professionnelle. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, de 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Les cours obligatoires doivent être suivis avant les cours à option du bloc 70 C et le cours FRA 1300G du bloc 70 D. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par la responsable du Certificat.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

FRA 2952G	3	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3	Structuration de textes
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés

Bloc 70B Activité d'intégration des connaissances

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

RED 3000	3	Atelier de rédaction professionnelle
RED 3001	3	Stage en révision linguistique

Bloc 70C Rédaction spécialisée

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

RED 2000	3	Rédaction administrative
RED 2010	3	Rédaction et communications publiques
RED 2010D	3	Rédaction et communications publiques
RED 2020	3	Langue et rédaction publicitaire
RED 2030	3	Rédaction technique
RED 2040	3	Rédaction pour Internet
RED 2101	3	Le texte de création
RED 2201	3	Écriture et médias
RED 2301	3	La vulgarisation

Bloc 70D Documentation, langue et outils informatiques

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 1300G	3	Révision de textes
IFT 1986	3	Traitement informatique des textes
LNG 3510G	3	Grammaire supérieure normative
TRA 1072G	3	Documentation et terminologie 1
TRA 3400G	3	Initiation à la localisation

Bloc 70E Formation complémentaire

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
LNG 1505G	3	Introduction aux sciences du langage

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat. Restriction : sont exclus des cours au choix possibles tous les cours considérés d'ordre propédeutique.

Programme 1-230-5-2 Version 01 (E13)

Certificat de relations industrielles

Responsable : Mélissa Leboeuf, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
rei-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Offrir des éléments d'une formation de base en relations industrielles c'est-à-dire : connaissance de la configuration et de l'évolution du champ d'études et de la pratique; introduction à la gestion des ressources humaines, aux relations du travail et aux politiques gouvernementales en relations industrielles; connaissance du contexte organisationnel ainsi que de l'encadrement juridique de la pratique professionnelle; initiation aux apports de diverses disciplines telles la psychologie, la sociologie et les sciences économiques, au champ d'études et à la pratique des relations industrielles. Par l'acquisition de connaissances et le développement d'aptitudes professionnelles :

- faciliter l'accès à un poste d'encadrement dans une organisation de travail ou à un poste dans le domaine des relations industrielles;

- contribuer à l'augmentation de l'efficacité et au perfectionnement des cadres en exercice et des personnes oeuvrant déjà dans un service de ressources humaines ou de relations de travail, ou en milieu syndical;
- permettre au candidat désirant une formation universitaire accrue de poursuivre éventuellement son apprentissage dans le cadre du baccalauréat spécialisé offert par l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de relations industrielles. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, de 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements de la pratique professionnelle

Obligatoire - 12 crédits.

REI 1010G	3	Introduction aux relations industrielles
REI 1140G	3	Approche juridique en RI
REI 1240G	3	Gestion des RH
REI 2305G	3	Aspects juridiques du lien d'emploi

Bloc 70B Administration

Option - 3 crédits.

REI 1030G	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 3220G	3	Gestion financière appliquée aux RI

Bloc 70C Formation pluridisciplinaire

Option - 6 crédits.

REI 1020G	3	Organisation et dynamique de la firme
REI 1040G	3	Comportement organisationnel
REI 1420G	3	Emploi et salaire

Bloc 70D Perfectionnement

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

REI 2211G	3	Formation et dévelop. des RH
REI 2215G	3	Rémunération
REI 2230G	3	Stratégie RH et dotation
REI 2320G	3	Rapports collectifs du travail
REI 2330G	3	Syndicalisme
REI 2475G	3	Politiques gouvernementales en RI
SST 1010	3	Introduction à la gestion de la SST
SST 3052	3	Gestion intégrée de la SST

Bloc 70E Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

ANS 1042	3	Business Writing 1
ANS 1042T	3	Business Writing
COM 1500G	3	Communication et organisation
HEC 3018	3	Introduction au marketing (3010082)
PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PSY 1045	3	Motivation et émotion
SME 2033	3	Santé mentale et travail
VIO 2015	3	Résolution de conflits

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Cours choisi parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Programme 1-400-5-0 Version 05 (A05)

Certificat de relations publiques

Responsable : Patrice Leroux, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
rep-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

- Situer les relations publiques dans le processus global de la gestion des communications d'une organisation.
- Acquérir des connaissances touchant la pratique professionnelle.
- Développer des habiletés spécifiques pour élaborer, mettre en oeuvre et évaluer des programmes de relations publiques.
- Maîtriser les instruments de communications internes et externes d'une organisation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA1958G Grammaire 2 : révision grammaticale. Les cours obligatoires REP1000 et 2100 doivent être suivis en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de relations publiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits. La Faculté peut exiger la réussite de cours hors programme avant l'inscription aux cours du bloc 70C.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix. Les cours obligatoires REP1000 et 2100 doivent être suivis en début de programme.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

REP 1000	3	Introduction aux relations publiques
REP 2100	3	Rédaction en relations publiques
REP 3101	3	Recherche et évaluation des actions
REP 3102	3	Gestion stratégique des relations publiques
REP 3103	3	Atelier : Plans de communication

Bloc 70B Habiletés spécifiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

REP 2104	3	Relations avec les publics internes
REP 2150	3	Relations publiques Marketing
REP 2200	3	Communication orale
REP 2300	3	Relations avec les médias
REP 2400	3	Internet et relations publiques
REP 2500	3	Relations avec les milieux

Bloc 70C Approfondissements de thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

REP 3104	3	Gestion de crises et communication
REP 3105	3	Lobbying et relations publiques
REP 3106	3	Relations avec investisseurs
REP 3107	3	Stage en relations publiques

Bloc 70D Ouverture disciplinaire

Option - Maximum 3 crédits.

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PSY 1045	3	Motivation et émotion

Programme 1-481-5-0 Version 02 (A96)

Certificat en santé communautaire

Offert conjointement avec la Faculté de médecine et la Faculté des sciences infirmières
Responsable : Chantal Levesque, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876 mso-responsable@fep.umontreal.ca

Seule l'orientation 1, Sciences infirmières, est ouverte à l'admission.

Objectifs

Le Certificat en santé communautaire vise l'acquisition de compétences dans les domaines de la connaissance et de la surveillance des milieux, de la protection et la promotion de la santé et de la prévention de la maladie. De façon plus spécifique, il permet d'interpréter les situations de santé en fonction d'un modèle populationnel, axé sur les déterminants de la santé et la collaboration intersectorielle; à intervenir avec une compétence accrue dans les divers milieux de vie des personnes et en fonction du degré de complexité des problèmes vécus par ces personnes. Il vise également à acquérir des bases méthodologiques en matière d'évaluation de programmes en santé communautaire ou des bases conceptuelles et des méthodes d'intervention infirmière auprès de familles et de communautés.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant peut substituer aux cours obligatoires MSO2000G et 2030G, qui ne sont plus offerts, les cours correspondants offerts à distance sous les sigles et numéros MSO2000D et 2030D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation

de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en santé communautaire. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits et est offert avec deux orientations : l'orientation I Sciences infirmières (segment 70) l'orientation II multidisciplinaire (segment 71). Neuf crédits sont communs aux deux orientations qui comportent chacune 21 crédits. Globalement, les crédits sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Segment 01 Tronc commun

Le segment comporte 9 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 9 crédits.
L'étudiant choisit MSO 2000D offert à distance et le cours MSO 2030D.

MSO 2000D	3	Introduction à l'épidémiologie
MSO 2030D	3	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO 2030G	3	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO 2300G	3	Promotion et éducation de la santé

Segment 70 Propre à l'orientation I Sciences infirmières

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

SOI 1401	3	Famille en santé
SOI 1402	3	Communauté en santé
SOI 1414	3	Projet d'intervention dans la communauté

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
Les étudiants sont exemptés des préalables des cours SOI 2202 et 3305.

SOI 1408	3	Évaluation de la santé
SOI 1421	3	Communautés culturelles et soins
SOI 2202	3	Éthique en sciences infirmières
SOI 3209	3	Soins infirmiers aux mourants
SOI 3220	3	Intervention en situation de crise

Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANT 1980G	3	Anthropologie de la santé
EDP 1001D	3	Méthode de recherche en sciences humaines et sociales
MSO 2141G	3	Soulagement de la douleur
MSO 2142G	3	Priorités nationales de santé publique
MSO 2146G	3	Maladies chroniques
PPL 3040	3	Communication interculturelle

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisi parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Segment 71 Propre à l'orientation II multidisciplinaire

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 9 crédits.

Bloc 71B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
MSO 2150G	3	Aspects éthiques en santé communautaire
MSO 2180G	3	Santé physique des tout-petits

Bloc 71C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANT 1980G	3	Anthropologie de la santé
EDP 1001D	3	Méthode de recherche en sciences humaines et sociales
MSO 2141G	3	Soulagement de la douleur
MSO 2142G	3	Priorités nationales de santé publique
PPL 3040	3	Communication interculturelle

Bloc 71Z

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisi parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Programme 1-402-5-0 Version 06 (A15)

Certificat de santé et sécurité du travail

Responsable : Mélissa Leboeuf, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
sst-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances multidisciplinaires fondamentales en santé et sécurité du travail (prévention, réparation et financement) et de développer des compétences et habiletés spécifiques à la gestion stratégique en SST. À la fin du programme, l'étudiant sera en mesure de :

- participer à l'implantation, à l'évaluation et à la gestion de différentes politiques de SST dans l' organisation;
- assurer l'application du cadre législatif propre à la SST;
- identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques pour la SST;
- assurer la gestion de dossiers de lésions professionnelles;
- évaluer les enjeux financiers de la SST;
- démontrer des habiletés de gestion, notamment en intervention et en formation appliquées à la SST;
- recueillir, analyser, synthétiser et communiquer adéquatement des données quantitatives et qualitatives en SST.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein , l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au

moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de santé et sécurité au travail. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements de la SST

Obligatoire - 9 crédits.

SST 1010	3	Introduction à la gestion de la SST
SST 2025	3	Droit de la SST
SST 3035	3	Enjeux financiers

Bloc 70B Prévention

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

SST 1110	3	Sécurité du travail
SST 2120	3	Ergonomie
SST 2130	3	Hygiène du travail

Bloc 70C Réparation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

DRT 3230G	3	Preuve et procédure en SST
SST 1210	3	Gestion des lésions professionnelles
SST 2220	3	Maladies professionnelles

Bloc 70D Approfondissement des pratiques de la SST

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 rédits.

SST 2310	3	Santé psychologique et mieux-être au travail
SST 3320	3	Stratégies de la formation en SST
SST 3330	3	Amélioration continue en SST
SST 3340	3	Leadership et culture en SST
SST 3350	3	Stage d'intégration / travail dirigé en SST

Bloc 70E Cours complémentaires

Option - Maximum 3 crédits

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
COM 1500G	3	Communication et organisation
MSO 2300G	3	Promotion et éducation de la santé
PPL 3040	3	Communication interculturelle
RED 2000	3	Rédaction administrative
REI 1030G	3	Gestion et fonctions de l'organisation
VIO 2011	3	Violence et harcèlement au travail

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-482-5-0 Version 02 (A03)

Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention

Offert conjointement avec la Faculté de médecine et la Faculté des arts et des sciences.
Responsable : Esther Paquet, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876, sme-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Le Certificat d'intervention en santé mentale poursuit l'objectif suivant : fournir aux diplômés des connaissances et une instrumentation spécifiques pour améliorer leur intervention dans le domaine de la santé mentale dans un contexte interdisciplinaire.

Permettre à l'étudiant :

- de développer une réflexion personnelle et professionnelle sur son engagement en santé mentale;
- d'acquérir des notions fondamentales spécifiques aux diverses pratiques d'intervention en santé mentale dans une perspective interdisciplinaire;
- de développer des habiletés d'intervention en collaboration avec la personne, son réseau et les services en santé mentale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour respecter l'ordre des apprentissages, les cours obligatoires devraient être suivis dans l'ordre suivant : SME1000, SME1020, PST2955G, SVS2901 et SME3000 (ou de façon concomitante), avant les cours des blocs B et C. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par la personne responsable du certificat.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de

quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70 (2312)

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option. Pour respecter l'ordre des apprentissages, les cours obligatoires devraient être suivis dans l'ordre suivant : SME 1000, SME 1020, PST 2955G, SVS 2901 et SME 3000 (ou de façon concomitante), avant les cours des blocs B et C. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par la personne responsable du Certificat.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 15 crédits.

PST 2955G	3	Psychopathologie et intervention
SME 1000	3	Compétences personnelle, professionnelle
SME 1020	3	Interdisciplinarité et intervention
SME 3000	3	Atelier d'intégration
SVS 2901	3	Santé mentale : aspects sociopolitiques

Bloc 70B Problématiques et pratiques spécifiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

SME 1050	3	Dynamique et développement de la personnalité
SME 2033	3	Santé mentale et travail
SME 2044	3	Jeunes et santé mentale
SME 2055	3	Problématiques complexes
SME 2055T	3	Deuil et suicide
SME 2055V	3	Troubles des conduites alimentaires
SME 3005	3	Approche systémique
SME 3010	3	Intervention en situation de crise
SME 3030V	3	Explorations créatrices en santé mentale
SME 3030W	3	La quête du mieux-être
SME 3030Z	3	Maladies psychosomatiques
SME 3035V	3	Cadre juridique de l'intervention
SME 3035W	3	Systémique/processus de guérison en Écho
SME 3035Y	3	Pratiques de réadaptation psychosociale
SME 3035Z	3	Les troubles de la personnalité
SME 3040	3	Discussion de cas cliniques

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
CRI 1730G	3	Victimologie
EDP 1001D	3	Méthode de recherche en sciences humaines et sociales
GER 3045D	3	Déficits cognitifs
IDI 2020	3	Éthique de l'intervention
PPL 3050Y	3	Santé et transculturalité
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 3012G	3	Méthodes et techniques d'entrevues
TXM 1221D	3	Effets des substances psychotropes
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale

Programme 1-420-5-0 Version 04 (A04)

Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation

Responsable : Ignace Olazabal, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
txm-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux étudiants de développer des compétences pour intervenir, en conformité avec leur statut professionnel, dans le domaine de la prévention et de la réadaptation des toxicomanies. À la fin de sa formation, l'étudiant :

- Connaîtra les effets des substances psychotropes.
- Analysera les enjeux psychologiques et sociologiques de la prévention et de la réadaptation.
- Sera sensibilisé à l'étiologie, à la santé mentale et au traitement.
- Sera en mesure d'effectuer une entrevue d'accueil et d'évaluation préliminaire.
- Aura développé des habiletés de base reliées à l'animation de groupe et à l'intervention individuelle.
- Sera capable d'élaborer des activités de prévention.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant doit suivre les cours obligatoires en début de programme, de préférence en commençant par les cours TXM1441 et 1331.
- L'étudiant peut substituer aux cours obligatoires TXM1111, TXM1221 et TXM1331 offerts en classe les cours correspondants offerts à distance sous les sigles et numéros TXM1111D, 1221D et 1331D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option dont 9 à 12 crédits d'ateliers pratiques. L'étudiant doit suivre les cours obligatoires en début de programme, de préférence en commençant par les cours TXM 1441 et 1331.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 18 crédits.
Cours TXM 1111, 1221 et 1331 - l'étudiant choisit le cours offert en classe ou le cours correspondant offert à distance, identifié par la lettre «D».

TXM 1111	3	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1111D	3	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1221	3	Effets des substances psychotropes
TXM 1221D	3	Effets des substances psychotropes
TXM 1331	3	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1331D	3	Prévention des toxicomanies
TXM 1441	3	Étiologie et modèles d'intervention
TXM 2551	3	Santé mentale et traitement en toxicomanie
TXM 3530	3	Évaluation en toxicomanie

Bloc 70B Pratiques en toxicomanie - Ateliers et stages

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

TXM 3400	3	Conception d'un programme de prévention
TXM 3410	3	Actualisation d'un programme de prévention
TXM 3500	3	Approches motivationnelles
TXM 3510	3	Intervention clinique en toxicomanie
TXM 3520	3	Animation de groupe en toxicomanie
TXM 3540	3	Intervention auprès des jeunes en toxicomanie
TXM 3600	6	Stage en milieu d'intervention
TXM 3610	6	Stage international

Bloc 70C Problématiques associées

Option - Maximum 3 crédits.

CRI 1511G	3	Délinquance et facteurs criminogènes
JES 2014Z	3	Intervention auprès du jeune suicidaire
JES 2015Z	3	Le phénomène des gangs
PSY 3012G	3	Méthodes et techniques d'entrevues
SME 1050	3	Dynamique et développement de la personnalité
SME 3010	3	Intervention en situation de crise
SME 3035Z	3	Les troubles de la personnalité
TXM 2300	3	Jeunes, prévention et toxicomanies
TXM 2310	3	Pratiques novatrices en prévention
TXM 2470D	1	Prévention sida et toxicomanies
TXM 2480D	1	Psychotropes en milieu de travail
TXM 2570D	1	Jeu pathologique
TXM 2580D	1	Héroïne et interventions spécifiques
TXM 2583D	1	La réduction des méfaits
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale

Programme 1-185-5-0 Version 04 (A95)

Certificat de traduction I

Responsable : Louis Poirier, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
tra-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Initier les étudiants à la formation professionnelle en traduction. Cette formation vise l'accroissement des connaissances en grammaire et en stylistique françaises et anglaises, une meilleure compréhension de la langue de départ (l'anglais) et le développement de l'habileté à produire des textes logiques et cohérents dans la langue d'arrivée (le français). Le programme aborde les questions théoriques fondamentales et vise l'acquisition des techniques de base en traduction.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test imposé à l'admission doit suivre et réussir les cours préalables ANS 1040T Writing Workshop ou FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale. Si l'étudiant n'obtient pas à ces cours un résultat d'au moins B- (2,7), il pourra se voir imposer d'autres cours préalables, suivant les lacunes qui n'auraient pu être comblées.
- Les cours obligatoires doivent être suivis dans l'ordre suivant : TRA 1005G, LNG 1505G, TRA 1006G, 1007G, 1015G, 1072G et 1082G (ou de façon concomitante), avant les cours à option des blocs 70 B et 70 C.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de traduction 1. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits de cours obligatoires, de 6 à 9 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix. Les cours obligatoires doivent être suivis dans l'ordre suivant: TRA1005G, LNG1505G, TRA1006G, 1007G, 1015G, 1072G ET 1082G (ou de façon concomitante), avant les cours à option des blocs 70B et 70C.

Bloc 70A Formation de base

Obligatoire - 21 crédits.

LNG 1505G	3	Introduction aux sciences du langage
TRA 1005G	3	Difficultés du français écrit
TRA 1006G	3	Increased English Comprehension
TRA 1007G	3	Stylistique et rédaction
TRA 1015G	3	Interférences linguistiques
TRA 1072G	3	Documentation et terminologie 1
TRA 1082G	3	Méthodologie et traduction générale

Bloc 70B Formation professionnelle

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

TRA 2022G	3	Traduction littéraire
TRA 2032G	3	Traduction commerciale et économique
TRA 2042G	3	Traduction scientifique et technique
TRA 2052G	3	Traduction juridique et administrative
TRA 2062G	3	Traduction médico-pharmaceutique
TRA 2100G	3	General Translation

Bloc 70C Outils méthodologiques et intégration au milieu

Option - Maximum 6 crédits.

IFT 1986	3	Traitement informatique des textes
TRA 2072G	3	Documentation et terminologie 2
TRA 2092G	3	Les outils informatiques en traduction
TRA 2305G	3	Interprétation en milieu social
TRA 3200G	3	Réalités professionnelles
TRA 3400G	3	Initiation à la localisation

Bloc 70D Perfectionnement

Option - Maximum 6 crédits.

ANS 1502	3	Business English - Oral Communication 2
FRA 2952G	3	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3	Structuration de textes
LNG 3510G	3	Grammaire supérieure normative
TRA 2110G	3	Advanced Business and Technical Writing

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat. Restriction : sont exclus des cours au choix tous les cours considérés d'ordre propédeutique.

Programme 1-185-5-1 Version 04 (A95)

Certificat de traduction II

Responsable : Louis Poirier, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
tra-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Permettre à ceux qui sont titulaires d'un premier certificat de traduction d'améliorer leur méthode de travail et de s'initier aux secteurs spécialisés de la traduction.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de traduction 2. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Formation professionnelle

Obligatoire - 18 crédits.

TRA 2032G	3	Traduction commerciale et économique
TRA 2042G	3	Traduction scientifique et technique
TRA 2052G	3	Traduction juridique et administrative
TRA 2072G	3	Documentation et terminologie 2
TRA 2100G	3	General Translation
TRA 3010G	3	Révision et contrôle de la qualité

Bloc 70B Formation complémentaire et perfectionnement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 2953G	3	Structuration de textes
LNG 3510G	3	Grammaire supérieure normative
RED 2000	3	Rédaction administrative
RED 2020	3	Langue et rédaction publicitaire
TRA 1025	3	Text Analysis
TRA 2022G	3	Traduction littéraire

TRA 2062G	3	Traduction médico-pharmaceutique
TRA 2110G	3	Advanced Business and Technical Writing
TRA 3020G	3	Traduction et adaptation publicitaire
TRA 3025G	3	Traduction et adaptation cinématographique
TRA 3850	3	Introduction à l'interprétation

Bloc 70C Outils méthodologiques et intégration au milieu

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

TRA 2092G	3	Les outils informatiques en traduction
TRA 2305G	3	Interprétation en milieu social
TRA 3200G	3	Réalités professionnelles
TRA 3225G	3	Projets spéciaux en milieu de travail
TRA 3400G	3	Initiation à la localisation

Bloc 70D Connaissances connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3	Contemporary American Culture
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
COM 1200G	3	Introduction aux médias
DRT 1151G	3	Introduction à l'étude du droit
DRT 2401G	3	Droit des affaires 1
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
JOU 2310	3	Analyse de l'actualité
MSO 2000D	3	Introduction à l'épidémiologie
PBT 1000	3	Communication marketing
POL 1020G	3	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1605G	3	Politique internationale
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 3220G	3	Gestion financière appliquée aux RI

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Programme 1-252-5-2 Version 00 (A12)

Certificat en victimologie

Responsable : Paolo De Michele, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
vio-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

- acquérir des connaissances relatives au phénomène de la victimisation criminelle, à la fois dans sa genèse, son déroulement et ses conséquences;
- identifier les ressources et les enjeux de l'intervention, de la prise en charge de la victime d'un acte criminel jusqu'au terme du processus de réparation;
- concevoir une intervention appropriée en fonction des caractéristiques des victimes, du type de violence exercée à leur endroit et de toute autre variable pertinente;
- analyser différentes formes de violence et saisir leurs liens avec certains problèmes de société;
- intégrer l'approche multidisciplinaire dans l'analyse victimologique

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Il est recommandé de suivre le cours CRI1730G en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en victimologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 9 crédits.

CRI 1730G	3	Victimologie
CRI 2301G	3	Intervention auprès des victimes
VIO 2017	3	Victimes et institutions juridiques

Bloc 70B Formes violences/contextes partic. victimisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

CRI 3305G	3	Violences criminelles
JES 2008	3	Jeunes et violence
VIO 1005	3	Violence : approches disciplinaires
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2011	3	Violence et harcèlement au travail
VIO 2012	3	Victimisation sexuelle
VIO 2040	3	Problématique spécifique
VIO 2040Z	3	Violence et rapports interculturels
VIO 3020	3	Profils vulnérables

Bloc 70C Intervention

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
CRI 3010G	3	Conciliation et médiation
JES 2014Z	3	Intervention auprès du jeune suicidaire
PSY 3012G	3	Méthodes et techniques d'entrevues
VIO 1000	3	L'intervenant en contexte de violence
VIO 2015	3	Résolution de conflits
VIO 2016	3	Intervention en contexte traumatique
VIO 3000	3	Projets spéciaux sur la violence

Bloc 70D Connaissances connexes

Option - Maximum 6 crédits.

CRI 1200G	3	La méthodologie en criminologie
JES 2015Y	3	Les jeunes de la rue
PEF 2710D	3	Jeunes familles en difficulté
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SVS 2378	3	Intervention communautaire

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.
L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université.

Microprogramme

Programme 1-325-6-5 Version 03 (H96)

Microprogramme en Droit

Responsable : Isabelle Petit, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
drt-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Ce microprogramme permet à l'étudiant : d'obtenir une vue d'ensemble de la discipline par le cours « Introduction à l'étude du droit »; d'obtenir une formation juridique sur un sujet particulier au moyen du ou des cours à option.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Aux fins de l'application du Règlement des études, le microprogramme en droit est associé à un module.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Le responsable du programme détermine les cours que l'étudiant doit suivre en fonction du domaine du droit privilégié par l'étudiant au moment de l'admission au microprogramme.
- Le cours obligatoire doit être suivi en début de programme, avant les cours à option.
- Il est préférable de suivre le cours DRT2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT3810G et 3804G.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte de 9 à 15 crédits de cours.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 6 à 12 crédits à option. Le cours obligatoire doit être suivi en début de programme, avant les cours à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 1151G	3	Introduction à l'étude du droit

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.
Il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT 3810G et 3804G.

DRT 1010G	3	Fondements du droit 1
DRT 1221G	3	Obligations 1
DRT 1222G	3	Obligations 2
DRT 1223G	3	Obligations 3
DRT 1224G	3	Personnes physiques et famille
DRT 1225G	3	Biens
DRT 1501G	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502G	3	Droit constitutionnel 2
DRT 1505G	3	Droit pénal 1
DRT 1901G	3	Développement des habiletés du juriste 1
DRT 2003G	3	Interprétation des lois
DRT 2100G	3	Droit international public général
DRT 2231G	3	Droit judiciaire privé 1
DRT 2401G	3	Droit des affaires 1
DRT 2402G	3	Droit des affaires 2
DRT 2501G	3	Droit administratif général
DRT 2505G	3	Droit pénal 2
DRT 3201G	3	Assurances
DRT 3205G	3	Sûretés
DRT 3401G	3	Faillite et insolvabilité
DRT 3402G	3	Contrats et usages commerciaux
DRT 3406G	3	Propriété intellectuelle
DRT 3602G	3	Contrat individuel de travail
DRT 3603G	3	Rapports collectifs de travail

DRT 3701G	3	Fondements du régime fiscal
DRT 3804G	3	Droit de l'environnement
DRT 3807G	3	Droit de la consommation

Modules

Programme 1-175-7-0 Version 00 (A99)

Module en bureautique

Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences.
Responsable : Suzanne Major, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
ift-modules-responsable@fep.umontreal.ca

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'a aucune connaissance préalable en informatique doit suivre le cours IFT1800 dès le premier trimestre de sa scolarité.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le module comporte 12 crédits.

Segment 71

Tous les crédits du Module sont à option. L'étudiant qui n'a aucune connaissance préalable en informatique doit suivre le cours IFT 1800 dès le premier trimestre de sa scolarité.

Bloc 71A Bureautique

Option - 12 crédits.

IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1912	3	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 1935	3	Initiation au graphisme par ordinateur
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
IFT 1986	3	Traitement informatique des textes

Programme 1-631-7-2 Version 02 (H15)

Module en gestion des services de santé et des services sociaux

Offert conjointement avec la Faculté de médecine.
Responsable : Chantal Levesque, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
gsss-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Permettre à l'étudiant de développer certaines compétences en gestion, spécifiques au domaine de la santé et des services sociaux. Ces compétences s'exercent dans un univers complexe où la gestion et la gouvernance sont guidées par des priorités en matière de soins et de services de santé, et qu'elles sont encadrées par des lois, des normes, des politiques. À la fin du module, et en fonction du choix de cours, l'étudiant sera capable :

- d'exercer un rôle de gestionnaire et de leader en s'appuyant sur les données probantes, les meilleures pratiques ainsi que sur les lois, les politiques et les normes
- de planifier, d'implanter et de gérer une offre de services de qualité ou un projet en considérant le personnel, les partenaires, les clientèles et la population du territoire
- d'organiser le travail et de gérer les ressources de façon efficace et efficiente en tenant compte de l'interdisciplinarité, de l'intersectorialité et des résultats visés
- d'exercer un leadership mobilisateur par ses qualités de communicateur et ses habiletés politiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours ASA1050G et MSO2142G doivent être suivis en début de programme, idéalement avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.
DestinatairesCe programme s'adresse au personnel d'encadrement ainsi qu'aux professionnels et intervenants du domaine de la santé et des services sociaux qui aspirent à occuper un poste d'encadrement au sein d'une organisation de services (publics, parapublics, communautaires ou privés).

Structure du programme

Le Module comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du Module sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option. Les cours ASA1050G et MSO2142G doivent être suivis en début de programme.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

ASA 1050G	3	La gestion en santé
MSO 2142G	3	Priorités nationales de santé publique

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

ASA 1910G	3	Organisation du travail et optimisation des processus
ASA 2000G	3	Gérer la qualité et la performance
ASA 2010G	3	Gestion des ressources humaines
ASA 2221G	3	La communication en santé
ASA 2350G	3	Leadership et influence
ASA 3150G	3	Gestion stratégique du changement
ASA 3250G	3	Droit et éthique en gestion
ASA 3300G	3	Planification en santé
ASA 3620G	3	Mobiliser et gérer une équipe de travail

Programme 1-175-7-1 Version 02 (H06)

Module d'initiation à la programmation

Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences.
Responsable : Suzanne Major, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
ift-modules-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Ce programme s'adresse aux personnes qui désirent s'initier à la programmation. Couronné par une attestation, il peut être intégré au Certificat d'études individualisées.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant qui n'a aucune formation antérieure en programmation ne peut compléter ce programme en un trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 12 crédits.

Segment 72

Les crédits du Module sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 3 crédits.

IFT 1810	3	Introduction à la programmation

Bloc 72B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1179	3	Programmation en C#

Bloc 72C

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1169	3	Programmation avancée en C++
IFT 1176	3	Aspects avancés de Java

Programme 1-175-7-6 Version 02 (A07)

Module d'initiation au multimédia

Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences.
Responsable : Suzanne Major, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
ift-modules-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Initier les étudiants à la manipulation d'images par ordinateur, au multimédia et à la programmation Internet. Couronné par une attestation, ce module peut être intégré au Certificat d'études individualisées.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant qui n'a aucune formation antérieure en programmation ou en multimédia ne peut compléter ce programme en un trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation

de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 12 crédits.

Segment 73

Tous les crédits du Module sont à option.

Bloc 73A Graphisme multimédia

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 1935	3	Initiation au graphisme par ordinateur
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia

Bloc 73B Programmation internet

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

IFT 1142	3	Programmation côté client
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1147	3	Programmation serveur avec PHP

Programme 1-175-7-7 Version 01 (A06)

Module en programmation Internet

Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences.
Responsable : Suzanne Major, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
ift-modules-responsable@fep.umontreal.ca

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein , l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 15 crédits à option.

Segment 70

Les crédits du Module sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Graphisme multimédia

Obligatoire - 9 crédits.

IFT 1142	3	Programmation côté client
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1810	3	Introduction à la programmation

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1179	3	Programmation en C#

Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

IFT 1147	3	Programmation serveur avec PHP
IFT 1148	3	Programmation serveur avec ASP
IFT 1149	3	Technologie JSP
IFT 1152	3	Introduction aux technologies XML

Programme 1-186-7-0 Version 00 (A96)

Module de rédaction : principes et pratique

Responsable : Robert Maltais, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
red-responsable@fep.umontreal.ca

Objectifs

Fournir des outils rédactionnels qui permettront aux étudiants de rédiger des textes clairs, vivants et cohérents.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA1958G Grammaire 2 : révision grammaticale. Le cours LNG1061G doit être suivi en fin de candidature.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 12 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Module sont obligatoires. Le cours LNG 1061G doit être suivi en fin de candidature.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

FRA 2952G	3	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3	Structuration de textes
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés

École de langues

Directrice: R. Biba Fakhouri

Tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

L'École de langues comprend deux secteurs selon qu'il s'agisse des cours de français ou des cours d'anglais, langues secondes. Elle offre notamment depuis de nombreuses années des cours de français langue seconde ou étrangère à des étudiants originaires des quatre coins du monde. À l'avant-garde de l'actualité pédagogique, l'École fournit un enseignement dynamique et adapté aux besoins variés de sa clientèle. Elle offre des sessions intensives et extensives de français pour les non-francophones, tout au cours de l'année.

L'acquisition d'une compétence de communication en français, tant à l'oral qu'à l'écrit, et l'intégration au milieu universitaire francophone ainsi qu'à la société québécoise et au marché du travail constituent les principaux objectifs poursuivis à l'École de langues. L'École de langues est agréée en tant qu'établissement participant au programme de bourses Explore du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), CMEC. Ce programme de bourse est offert à l'été et permet aux étudiants de découvrir la francophonie québécoise, tout en améliorant leurs compétences en français. Les citoyens canadiens ou résidents permanents, inscrits à temps plein durant l'année scolaire sont admissibles à ce programme. Pour plus de détails, s'adresser au coordonnateur du programme de bourses au ministère de l'Éducation de sa province de résidence. www.jexplore.ca/fr

L'École de langues gère un programme de francisation à destination des nouveaux arrivants au Québec, en partenariat avec le ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI). Pour s'inscrire au programme, les candidats doivent consulter le site du ministère. www.micc.gouv.qc.ca/fr/programmes.html. L'École de langues organise également diverses formations non créditées à l'intention des professeurs et des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Montréal. Des séjours linguistiques de durée variable sont également organisés à l'intention des étudiants internationaux. L'École de langues est membre actif de :

- L'Association québécoise des écoles de français (AQEFLE)
- Langues Canada
- Forum mondial des centres universitaires d'enseignement des langues-Héraclès
- North American Association of Summer Session (NAASS)

Pour plus de renseignements :
Tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876, Télécopieur : 514 343-5984
Courriel : infolang@fep.umontreal.ca, fep.umontreal.ca/formations/ecole-de-langues/

Secteur français langue seconde

Certificat en français langue seconde: culture, études et travail

Responsable : Monique Beaulac, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

Cours de français langue seconde

Responsable : Monique Beaulac tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
Ces cours s'adressent aux non-francophones n'ayant aucune connaissance de la langue française aussi bien qu'à ceux désirant perfectionner leur connaissance de cette langue. Tous les nouveaux étudiants, ainsi que les anciens étudiants qui n'auraient pas suivi de cours de français langue seconde à la Faculté de l'éducation permanente depuis plus d'un an, doivent subir un test de classement obligatoire. Voir la description des cours et les préalables exigés sur le site : www.fep.umontreal.ca/formations/ecole-de-langues/francais-langue-seconde/.

Français oral et écrit intensifs

FRS 1100	Langue, communication et culture, intensif 1a	6 cr.
FRS 1101	Langue, communication et culture, intensif 1b	6 cr.
FRS 1200	Langue, communication et culture, intensif 2a	6 cr.
FRS 1201	Langue, communication et culture, intensif 2b	6 cr.
FRS 1300	Langue, communication et culture, intensif 3a	6 cr.
FRS 1301	Langue, communication et culture, intensif 3b	6 cr.
FRS 1400	Langue, communication et culture, intensif 4a	6 cr.
FRS 1401	Langue, communication et culture, intensif 4b	6 cr.
FRS 1500	Langue, communication et culture, intensif 5a	6 cr.
FRS 1501	Langue, communication et culture, intensif 5b	6 cr.
FRS 1601	Langue, communication et culture, intensif 6a	6 cr.
FRS 1601S	Langue, communication et culture, intensif 6b	6 cr.

Français oral et écrit non intensifs

FRS 1102	Étude pratique, langue et culture, 1a	3 cr.
FRS 1103	Étude pratique, langue et culture, 1b	3 cr.
FRS 1202	Étude pratique, langue et culture, 2a	3 cr.
FRS 1203	Étude pratique, langue et culture, 2b	3 cr.
FRS 1302	Étude pratique, langue et culture, 3a	3 cr.
FRS 1303	Étude pratique, langue et culture, 3b	3 cr.
FRS 1402	Étude pratique, langue et culture, 4	3 cr.
FRS 1502	Étude pratique, langue et culture, 5	3 cr.
FRS 1602	Étude pratique, langue et culture, 6	3 cr.
FRS 2702	Projet personnalisé d'intégration	3 cr.
FRS 3802	Atelier thématique	3 cr.
FRS 1508	Communication en contexte professionnel	3 cr.
FRS 1607	Le texte scientifique : compréhension et expression	3 cr.
FRS 1606	Compréhension écrite par les textes littéraires	3 cr.
FRS 1607	Le texte scientifique : compréhension et expression	3 cr.
FRS 2706	Langue et cultures : compréhension et expression	3 cr.
FRS 2707	Méthodologie universitaire : habiletés langagières	3 cr.

Français oral

FRS 1405	Phonétique corrective	3 cr.
FRS 1505	Compréhension du français oral	3 cr.
FRS 2705	Débats et exposés oraux : questions actuelles	3 cr.

Secteur anglais langue seconde

Cours d'anglais langue seconde

Responsable : Mary Boudreau, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
Les cours d'anglais permettent à l'étudiant de développer une compétence de communication en anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit. L'étudiant choisit l'une des orientations suivantes, le soir ou le samedi :

- l'anglais vu de façon pratique (conversation, écriture et lecture);
- l'anglais tel que pratiqué dans des domaines spécialisés (santé, affaires, sciences, etc.).

Certains de ces cours s'adressent aux étudiants débutants, d'autres à ceux qui désirent améliorer ou perfectionner leur anglais oral ou écrit.

Tous les nouveaux étudiants ainsi que les anciens étudiants qui n'auraient pas suivi de cours d'anglais langue seconde à la Faculté de l'éducation permanente depuis plus d'un an doivent subir un test de classement obligatoire.

Tout étudiant n'ayant pas le préalable exigé pour le cours voulu doit également subir un test de classement. Voir la description des cours et les préalables exigés sur le site http://fep.umontreal.ca/formations/ecole-de-langues/anglais.

Pour plus de renseignements : Tél. : 514-343-6090, Télécopieur : 514-343-2430

Anglais oral

ANS 1100	English Communication Skills (1a)	3 cr.
ANS 1101	English Communication Skills (1b)	3 cr.
ANS 1200	English Communication Skills (2a)	3 cr.
ANS 1201	English Communication Skills (2b)	3 cr.
ANS 1300	English Communication Skills (3a)	3 cr.
ANS 1301	English Communication Skills (3b)	3 cr.
ANS 1400	English Communication Skills (4a)	3 cr.
ANS 1401	English Communication Skills (4b)	3 cr.

Les cours de niveaux 3 et 4 peuvent être reconnus comme cours au choix. Vérifier auprès de votre département.

Anglais écrit

ANS 1040	Writing Workshop 1	3 cr.
ANS 1050	Writing Workshop 2	3 cr.

Ces cours peuvent être reconnus comme cours au choix.

Anglais des affaires

ANS 1042	Business Writing 1	3 cr.
ANS 1402	Business English - Oral Communication 1	3 cr.
ANS 1502	Business English - Oral Communication 2	3 cr.

Ces cours peuvent être reconnus comme cours au choix.

Anglais : domaine de la santé

ANS 1303	English for Health Care Professionals 1	3 cr.
ANS 1403	English for Health Care Professionals 2	3 cr.

Ces cours peuvent être reconnus comme cours au choix.

Anglais : lecture et écrit, rédaction spécialisée

ANS 1305	Reading and Writing	3 cr.
ANS 1404	Scientific and Technical Writing	3 cr.

Ces cours peuvent être reconnus comme cours au choix.

Cours d'appoint

Les cours d'appoint sont considérés comme hors programme. Voir la description des cours et les préalables exigés sur admission.umontreal.ca.
Responsables de cours : tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

- FRA 1957G Grammaire 1 : analyse grammaticale

Responsable : Sylvain Desrochers
Ce cours de trois crédits, conçu à l'intention des étudiants qui ont d'importantes lacunes en français écrit, leur permettra de revoir les règles grammaticales de base et de les appliquer dans de courts textes.

- FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale

Responsable : Sylvain Desrochers
Ce cours de trois crédits vise l'acquisition, par les étudiants, des principes généraux de rédaction et il leur permet de poursuivre leur apprentissage de la grammaire.

- FRA 1965D La phrase

Responsable : Sylvain Desrochers
Ce cours de un crédit permet aux étudiants d'appliquer les étapes de l'analyse grammaticale et logique, de façon à structurer leurs phrases correctement.

- FRA 1967D Le verbe

Responsable : Sylvain Desrochers
Ce cours de un crédit vise l'acquisition, par les étudiants, des connaissances et des habiletés requises pour appliquer les règles gouvernant l'emploi, l'orthographe et l'accord des verbes dans leurs textes.

- FRA 1968D Le vocabulaire

Responsable : Sylvain Desrochers
Ce cours de un crédit permet aux étudiants d'apprendre à utiliser judicieusement différents types de dictionnaires et d'élargir, préciser et corriger leur vocabulaire, de manière à employer le mot juste et à éviter les répétitions inutiles dans leurs textes.
La Faculté de l'éducation permanente offre également à distance des activités non créditées portant sur la phrase, la ponctuation et le verbe.

Cours de service

Voir la description des cours et les préalables exigés au site admission.umontreal.ca.
Responsables de cours : tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

- FRA 1959G Atelier de français écrit

Responsable : Sylvain Desrochers
Ce cours de trois crédits permet l'acquisition des principes fondamentaux de rédaction : vocabulaire, syntaxe, structure de la phrase, structure du texte.

Ces cours peuvent être intégrés à la majorité des programmes comme cours au choix (à l'exception des certificats de journalisme, de rédaction, de relations publiques et de traduction).

Cours à distance

Cours de la faculté offerts à distance

EDP 1001D	Méthode de recherche en sciences humaines et sociales
FRA 1965D	La phrase
FRA 1966D	La ponctuation
FRA 1967D	Le verbe
FRA 1968D	Le vocabulaire
GER 1000D	Introduction à la gérontologie
GER 1016D	Physiologie et vieillissement
GER 2015D	Alimentation et vieillissement
GER 2019D	Activités physiques et vieillissement
GER 3042D	Planification de la retraite
GER 3045D	Déficits cognitifs
GER 3046D	Le grand âge
GER 3065D	Femmes et vieillissement
MSO 2000D	Introduction à l'épidémiologie
MSO 2030D	Systèmes de santé et santé communautaire
PBT 2210D	Gestion des médias publicitaires
PEF 2710D	Jeunes familles en difficulté
RED 2010D	Rédaction et communications publiques
TXM 1111D	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1221D	Effets des substances psychotropes
TXM 1331D	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 2480D	Psychotropes en milieu de travail
TXM 2570D	Jeu pathologique
TXM 2583D	La réduction des méfaits

Table des matières

Section 5 – Faculté de médecine

Introduction, Coordonnées générales		5-1
Direction facultaire et autres directions		5-1
Établissements affiliés à l'UdeM		5-3
RUIS - Réseau universitaire intégré de santé de l'UdeM		5-3
CPASS - Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé		5-4
Informations pratiques		5-4
Exercice professionnel		5-4
Département, écoles et centres		5-5

Programmes

1-450-5-0	Année préparatoire au doctorat en médecine	5-9
1-450-1-0	Doctorat de 1er cycle en médecine (M.D.)	5-9
1-500-1-0	Baccalauréat en microbiologie et immunologie (B. Sc.)	5-14
1-320-1-0	Baccalauréat spécialisé en nutrition (B. Sc.)	5-16
1-751-1-0	Baccalauréat spécialisé en audiologie (B. Sc.)	5-17
1-752-1-0	Baccalauréat spécialisé en orthophonie (B. Sc.)	5-18
1-740-1-1	Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) (B. Sc.)	5-19
1-745-1-1	Baccalauréat en sciences de la santé (physiothérapie) (B. Sc.)	5-20
1-484-1-0	Baccalauréat spécialisé en sciences biomédicales (B. Sc.)	5-21
1-530-1-0	Baccalauréat spécialisé en neurosciences (B. Sc.)	5-25
1-483-2-0	Majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés	5-26
1-751-1-8	Actualisation de formation en audiologie - Qualification	5-27
1-752-1-8	Actualisation de formation en orthophonie - Qualification	5-27

Information à jour le 25 août 2016

FACULTÉ DE MÉDECINE

Introduction

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal offre l'enseignement de 1er cycle en médecine à 1 179 étudiants, en formation professionnelle paramédicale (nutrition, audiologie, orthophonie, ergothérapie et physiothérapie) à 1 216 étudiants et en sciences fondamentales (sciences biomédicales, neurosciences, microbiologie et immunologie) à 590 étudiants. Elle offre une formation de résidence dans plus de 70 programmes agréés à plus de 1405 étudiants ainsi qu'en médecine d'expertise. Elle abrite aussi une large mission de formation scientifique aux cycles supérieurs dans différents domaines pertinents à la santé (2 115 étudiants de deuxième et troisième cycles).

Pour poursuivre sa vocation d'enseignement et de recherche, la Faculté de médecine de l'Université de Montréal compte sur un large réseau d'unités de médecine familiales, d'écoles, de centres hospitaliers universitaires, de centres affiliés universitaires et d'instituts universitaires et un grand nombre de milieux de stages pour couvrir tout l'éventail de formation des étudiants et encourager la recherche qu'elle soit fondamentale, clinique, appliquée, évaluative ou interdisciplinaire. Ces institutions sont pour la plupart regroupées en Centre intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et Centre intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

Enfin, 405 professeurs, 115 professeurs associés, un professeur invité, 70 professeurs-chercheurs, 66 professeurs sous octroi, un responsable de formation professionnelle et 2950 professeurs de clinique assurent actuellement à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal une place de première importance au pays.

Coordonnées générales de la Faculté

www.med.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : 514-
Secrétariat Pavillon Roger-Gaudry	P-408	343-6267
Département d'anesthésiologie Pavillon Roger-Gaudry	S-712	343-6466
Département de biochimie et de médecine moléculaire Pavillon Roger-Gaudry	D-360	343-6374
Département de chirurgie Pavillon Roger-Gaudry	S-749	343-7040
Département de médecine Pavillon Roger-Gaudry	S-759	343-5931
Département de médecine de famille et de médecine d'urgence Pavillon Roger-Gaudry	S-711	343-6497
Département de microbiologie, infectiologie et immunologie Pavillon Roger-Gaudry	P-623	343-6273
Département de nutrition 2405 Ch. de la Côte Ste-Catherine	1204	343-6398
Département d'obstétrique-gynécologie CHU Sainte-Justine	4807	345-7708
Département d'ophtalmologie Pavillon Roger-Gaudry	S-700	343-7094
Département de pathologie et biologie cellulaire Pavillon Roger-Gaudry	N-535	343-6294
Département de pédiatrie CHU Sainte-Justine	7955	345-4673
Département de pharmacologie Pavillon Roger-Gaudry	S-436	343-6329
Département de physiologie moléculaire et intégrative Pavillon Paul-G.-Desmarais	1111	343-6347 ou 343-0933
Département de psychiatrie Pavillon Roger-Gaudry	S-750	343-7755
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire Pavillon Roger-Gaudry	S-716	343-5855
École d'orthophonie et d'audiologie Pavillon 7077 avenue du Parc	3001-01	343-7645
École de réadaptation Pavillon 7077 avenue du Parc	403-F	343-6417

Coordonnées pour les programmes d'études

Programme de baccalauréat en biochimie
(Voir Département de biochimie et médecine moléculaire, Faculté des arts et des sciences)

Programme de baccalauréat en bio-informatique
(Voir Département de biochimie et de médecine moléculaire, Faculté des arts et sciences)

Programmes de génie biomédical Pavillon Paul-G.-Desmarais	1111	343-6347
Programme de baccalauréat en microbiologie et immunologie Pavillon Roger-Gaudry	P-615	343-6275
Programme de baccalauréat en neurosciences PavillonPaul-G.-Desmarais	2511	343- 6043
Programme de baccalauréat en sciences biomédicales Pavillon Roger-Gaudry www.biomed.umontreal.ca	N-422	343-6111 poste 4243
Programme de médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé Pavillon Marguerite-d'Youville	7061 7065	343-7606 343-4954

www.mae.umontreal.ca

Direction

Doyenne : Hélène Boisjoly

Vice-doyens

Pierre Belhumeur, affaires professorales
Christian Baron, recherche et développement
Geneviève Grégoire, études médicales de 1er cycle
Pierre Bourgouin, exécutif et réseau
Marie-Josée Dupuis, études médicales postdoctorales
Daniel Lajeunesse, sciences fondamentales
Tony Leroux, sciences de la santé

Secrétaire de Faculté

Josette Noël

Vice-doyens associés

Louise Demers, sciences de la santé, École de réadaptation
Marie-Hélène Girouard, Campus Mauricie de l'Université de Montréal
Josette Noël, vie étudiante et vie facultaire, sciences fondamentales
Bryna Shatenstein, sciences de la santé, Nutrition
Ramses Wassef, vie étudiante et vie facultaire, études médicales et sciences de la santé

Directions et Bureaux

Geneviève Bouchard, directrice du cabinet, communications et relations internationales
Vanessa Chaillou, développement facultaire et relations avec les diplômés
Julie Cousineau, coordonnatrice, Bureau de l'éthique clinique
Vincent Dumez, codirecteur de la collaboration et partenariat patient
Guy Gagnon, planification et développement technologique
Jean-François Gauchat, baccalauréat en sciences biomédicales
Marie-Hélène Girouard, Campus Mauricie de l'Université de Montréal
Vincent Jobin, développement professionnel continu
Paule Lebel, codirectrice de la collaboration et partenariat patient
Sylvie Monier, services administratifs
Antoine Payot, Directeur, Bureau de l'éthique clinique
Stéphanie Raymond-Carrier, Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé

Adjoints

Sylvie Beaudoin, coordonnatrice du développement professionnel continu
Fannie Calille, responsable des services administratifs - Campus Mauricie
Nadia Catellier, affaires professorales
Isabelle Duchesnay, vie étudiante et vie facultaire
Jolaine Frigault, études médicales de 1er cycle
Martine Jalbert, vice-décanat exécutif
François L'Heureux, recherche et développement
Marie Galibois, études médicales postdoctorales
Alain Papineau, coordination des stages en régions
François Robichaud, sciences fondamentales et sciences de la santé
Josée Véronneau, ressources humaines et affaires hospitalières
Nathalie Caire Fon, études médicales de 1er cycle

Direction des départements et écoles de la Faculté

Département d'anesthésiologie : Pierre Drolet
Département de biochimie et de médecine moléculaire : Luc DesGroseillers
Département de chirurgie : Michel Carrier
Département de médecine : Mario Talajic
Département de médecine de famille et de médecine d'urgence : Jean Pelletier
Département de microbiologie, infectiologie et immunologie : Hugo Soudeyns
Département de neurosciences : Patrick Cossette
Département de nutrition : Bryna Shatenstein
Département d'obstétrique-gynécologie : Line Leduc
Département d'ophtalmologie : Isabelle Hardy
Département de pathologie et biologie cellulaire : Louis Gaboury
Département de pédiatrie : Jean-Yves Frappier
Département de pharmacologie : Jean-Philippe Gratton
Département de physiologie moléculaire et intégrative : Daniel Lajeunesse, administrateur
Département de psychiatrie : Emmanuel Stip
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire : Gilles Soulez
École d'orthophonie et d'audiologie : Natacha Trudeau (intérim)
École de réadaptation : Louise Demers

Direction de l'enseignement universitaire dans les établissements affiliés à l'Université de Montréal

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : à venir
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Christine Boutin
Institut de cardiologie de Montréal : Annie Dore
Institut Philippe-Pinel de Montréal : Yves Côté
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Ile-de-Montréal : Sylvie Simard
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal : Alain Bonnardeaux
CIUSSS du Nord-de-l'Ile-de-Montréal : Marc Giasson
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec : Marlène Galdin
CISSS de Laval : Christian Croteau
CISSS des Laurentides : France Dumont
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue : Annie Léger
CISSS de la Gaspésie : Jean St-Pierre
CISSS de Lanaudière : (vacant)
CISSS de la Montérégie-Centre : Jacques Philippe Faucher
CISSS de la Montérégie Est : Lucie Potvin
CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Sharon Hatcher

Direction de la recherche dans les établissements affiliés à l'UdeM

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Vincent Poitout
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Alain Moreau
CSSS de Chicoutimi : Daniel Gaudet
CSSS de Trois-Rivières (CHRTR) : André Poirier
CSSS de Laval - Hôpital Cité-de-la-santé : France Cookson
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal : François Madore
Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Denis-Claude Roy
Hôpital Rivière-des-Prairies : Gilles Côté
Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif
Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal : Lise Poissant
Institut Philippe-Pinel : Gilles Côté
Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Sylvie Belleville
Institut universitaire en santé mentale de Montréal : Sonia Lupien

Direction de centres, groupes et instituts de recherche

Centre d'excellence en neuromique de l'Université de Montréal (CENUM) : Guy A. Rouleau
Centre de pharmacogénomique Beaulieu-Saucier de l'Université de Montréal à l'Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif
Centre de recherche du CSSS de Trois-Rivières (CHRTR) : Marlène Galdin
Centre de recherche du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal : Denis-Claude Roy
Centre de recherche du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal : François Madore
Centre de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif
Centre de recherche Interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR) : Bonnie Swaine et Eva Kehayia
Centre de recherche de l'Institut Philippe-Pinel : Stéphane Guay
Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Sylvie Belleville
Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Vincent Poitou
Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Alain Moreau
Centre de recherche du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Martin Fortin
Groupe d'étude des protéines membranaires (GÉPROM) : Derek Bowie
Groupe de recherche sur le système nerveux central (GRSNC) : Richard Robitaille
Groupe de recherche en science et technologies biomédicales (GRSTB) : Michael D. Buschmann
Groupe de recherche universitaire sur le médicament (GRUM) : Denis de Blois et Gerardo Ferbeyre
Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) : Tarik Möröy
Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC) : Michel Bouvier

Direction de programmes d'études médicales et paramédicales de 1er cycle (B. Sc., M.D.)

Études médicales de 1er cycle : Stéphane Ouellet
Année préparatoire : Moïse Bendayan
Années précliniques : Jeannine Kassis
Externat et stages : Mélanie Vincent et François Gobeil
Audiologie : Benoit Jutras
Ergothérapie : Lise Poissant
Microbiologie et immunologie : France Daigle
Neurosciences : Élaine C. Chapman
Nutrition : Louise St-Denis
Orthophonie : Natacha Trudeau
Physiothérapie : Robert Forget
Sciences biomédicales : Jean-François Gauchat

Direction de programmes d'études supérieures (D.É.S.S, M. Sc., Ph. D.)

Audiologie (M.P.A.) : Benoit Jutras
Biochimie : Luis Rokeach
Bio-informatique : Luis Rokeach
Biologie moléculaire : Richard Bertrand
Ergothérapie : Lise Poissant
Génie biomédical : Alain Vinet
Médecine d'assurance et d'expertise médicolégale : François Sestier
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé : François Sestier
Microbiologie et immunologie, virologie et immunologie : George Szatmari
Mobilité et posture : Hubert Labelle
Neurosciences : Pierre-Paul Rompré

Nutrition : Christine Des Rosiers
Orthophonie (M.P.O.) : Natacha Trudeau
Pathologie et biologie cellulaires : à venir
Perfusion extracorporelle: Louis Perreault
Pharmacologie : René Cardinal
Pharmacologie clinique : Guy Rousseau
Physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative : Réjean Couture
Physiothérapie : Sylvie Nadeau
Sciences biomédicales : Yahye Merhi
Sciences de la réadaptation : Deborah Feldman

Directeur du programme d'études postdoctorales (D.É.P.D.)

Biochimie clinique : Pierre Allard

Directeurs de programmes d'études médicales postdoctorales (D.É.S.)

Anatomo-pathologie : Mathieu Latour
Anesthésiologie : Jean-Sébastien Lebon
Biochimie médicale : Nadine Kadri
Cardiologie : Hung Quoc Ly
Cardiologie chez l'enfant : Myriam Brassard
Chirurgie cardiaque : Denis Bouchard
Chirurgie générale : Pierre Dubé
Chirurgie orthopédique : Patrick Lavigne
Chirurgie pédiatrique : Michel Lallier
Chirurgie plastique : Isabelle Perreault
Chirurgie thoracique : Jocelyne Martin
Chirurgie vasculaire : Rafik Ghali
Cliniciens-chercheurs : Jacques Lacroix
Clinicien érudit : Philippe Karazivan
Dermatologie : Benoit Côté
Endocrinologie et métabolisme : Sylvie Ott-Braschi
Endocrinologie et métabolisme chez l'enfant : Rachel Scott
Endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité : Joanne Benoît
Fondements chirurgicaux : Patricia Egerszegi
Gastroentérologie: Mickael Bouin
Gastroentérologie chez l'enfant : Christophe Faure
Génétique médicale : Emmanuelle Lemyre
Gériatrie : Marie-Jeanne Kergoat
Gérontopsychiatrie : Isabelle Paquette
Greffe de cellules hématopoïétiques : Silvy Lachance
Hématologie : Jeannine Kassis
Hématologie/oncologie pédiatrique : Caroline Laverdière
Immunologie clinique et allergie : Jean Paradis
Immunologie clinique et allergologie pédiatrique : Anne Des Roches
Maladies infectieuses : Danielle Rouleau
Maladies infectieuses chez l'enfant : Valérie Lamarre
Médecine de l'adolescence : Danielle Taddeo
Médecine de soins intensifs : Jean-Gilles Guimond
Médecine de soins intensifs chez l'enfant : Catherine Farrell
Médecine d'urgence/spécialité : Pierre Désaulniers
Médecine d'urgence/compétences avancées : Martin Vincent
Médecine d'urgence pédiatrique : Benoit Carrière
Médecine de la douleur : Aline Boulanger
Médecine de famille : Isabelle Tardif
Médecine du travail : Louis Patry
Médecine interne - tronc commun : Claude Poirier
Médecine interne générale : Michèle Mahone
Médecine maternelle et fœtale : Lucie Morin
Médecine néonatale et périnatale : Ahmed Moussa
Médecine nucléaire : Antoine Leblond
Médecine physique et réadaptation : Martin Lamontagne
Microbiologie médicale et infectiologie : Danielle Rouleau
Néphrologie : Jean Éthier
Néphrologie pédiatrique : Véronique Phan Cong
Neurochirurgie : Louis Crevier
Neurologie : Nicolas Jodoin
Neurologie chez l'enfant : Philippe Major
Neuroradiologie interventionnelle : Alain Weill
Obstétrique et gynécologie : Lynda Hudon
Oncologie gynécologique : Béatrice Cormier
Oncologie médicale : Jean-Luc Dionne
Ophtalmologie : Emilie Goodyear
Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale : François Lavigne
Pédiatrie du développement : Robert Dubé
Pédiatrie - tronc commun : Olivier Jamoulle
Pédiatrie générale : Olivier Jamoulle
Pneumologie : François Beaucage
Pneumologie pédiatrique : Denis Bérubé
Programme de compétences avancées en soins palliatifs : Andréanne Côté
Psychiatrie : Christiane Bertelli
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent : Marie-Pier Larrivée
Psychiatrie légale : Anne-Marie Bouchard
Radiologie diagnostique : Chantale Lapierre
Radio-oncologie : Giuseppina Laura Masucci
Rhumatologie : Éric Rich
Santé publique et médecine préventive : Stéphane Perron
Soins aux personnes âgées : Nathalie Champoux
Urologie : Hugues Widmer
Urogynécologie et reconstruction pelvienne : Stéphane Ouellet

Établissements affiliés à l'Université de Montréal

CHU - Centres hospitaliers universitaires

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHU Sainte-Justine)

IU - Instituts universitaires

Centre Jeunesse de Montréal
Centre de réadaptation en dépendance de Montréal
Institut de Cardiologie de Montréal (ICM)
Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM)
Institut universitaire en santé mentale de Montréal (IUSMM)

CAUR - Centres affiliés universitaires régionaux

CIUSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS)
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
CISSS de Laval
CISSS de Lanaudière
CISSS des Laurentides
CISSS de la Montérégie-Centre
CISSS de la Montérégie-Est

Autres

Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM)
Institut Philippe-Pinel de Montréal
Regroupement des centres de réadaptation Alternatives, Domrémy-Montréal, Préfontaine

RUIS – Réseau universitaire intégré de santé de l'UdeM

Pavillon Roger-Gaudry, Bureau S-723
Téléphone : 514-343-6450
Télécopieur : 514-343-2296

Le Réseau universitaire intégré de santé est un organisme regroupant la direction des facultés de médecine, des sciences infirmières, de pharmacie, de médecine dentaire, la direction des centres hospitaliers affiliés à l'Université et la direction des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux du territoire du RUIS. Ce Réseau vise à favoriser la concertation, la complémentarité et l'intégration des missions de soins, d'enseignement et de recherche des établissements de santé ayant

une désignation universitaire et de l'Université de Montréal. La présidence du RUIS est assumée par le directeur général du CHUM en alternance avec le doyen de la Faculté de médecine et de deux vice-présidents. Le président est actuellement le président-directeur général du CHUM, monsieur Fabrice Brunet, et les deux vice-présidents sont la doyenne de la Faculté de médecine, docteur Hélène Boisjoly, et le directeur général du CHU Sainte-Justine, docteur Fabrice Brunet.

Membres du comité directeur du RUIS

Les présidents-directeurs généraux des hôpitaux d'enseignement, des instituts, des Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS)
CHUM et CHU Sainte-Justine : Fabrice Brunet
Institut de cardiologie de Montréal : Denis Roy
Institut Philippe-Pinel de Montréal : Renée Fugère
CIUSSS du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal : Sonia Bélanger
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal : Pierre Gfeller
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec : Martin Beaumont
CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal : Yvan Gendron
CISSS de Laval : Caroline Barbir
CIUSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Martine Couture
CISSS des Laurentides : Jean-François Foisy
CISSS de la Montérégie-Centre : Richard Deschamps
CISSS de Lanaudière : Daniel Castonguay
CISSS de la Montérégie-Est : Louise Potvin
Les représentants de l'Université de Montréal
Doyenne - Faculté de médecine : Hélène Boisjoly
Vice-doyen exécutif et réseau - Faculté de médecine : Pierre Bourgouin
Vice-doyen recherche et développement - Faculté de médecine : Christian Baron
Doyenne - Faculté des sciences infirmières : Francine Ducharme
Doyenne - Faculté de pharmacie : Lyne Lalonde
Faculté de médecine dentaire : Gilles Lavigne

CPASS – Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé

Direction/Coordination : Stéphanie Raymond Carrier
Pavillon Roger-Gaudry, Bureau Y-200
Téléphone : 514-343-7864

Le CPASS a pour mission de soutenir et de stimuler le développement de la Faculté de médecine en tant que chef de file de la formation de professionnels de la santé reconnus pour leur haut niveau de compétence et leur engagement face aux besoins de santé de la société. Le CPASS a, entre autres, des fonctions de formation en pédagogie de recherche, d'évaluation des apprentissages et des enseignements, d'innovation et de diffusion. Ces membres peuvent, le cas échéant, exercer des fonctions d'expertise-conseil en pédagogie.

Informations pratiques

Certificat médical

Tout étudiant qui est appelé à faire des stages en milieu hospitalier doit fournir au préalable un certificat médical attestant qu'il a subi un examen général ainsi que certains tests de laboratoire.

Soutien financier

L'Université de Montréal, par l'entremise de ses bureaux de l'aide financière, offre conseil et soutien financier. De l'aide financière ponctuelle est aussi disponible par l'entremise du BAER de la Faculté de médecine.

Bureau d'aide aux étudiants et aux résidents (BAER)

Ramses Wassef, directeur
Isabelle Duchesnay, adjointe
Téléphone : 514-343-6603

Le BAER accueille les étudiants et les résidents en difficulté du programme de médecine afin de clarifier avec eux la situation problématique, de désigner les pistes de solution et de les aider à trouver les ressources pertinentes. Il est composé de professeurs de la Faculté de médecine.

Exercice professionnel

A) Médecine

1– Immatriculation au Collège des médecins du Québec

Une fois admis par la faculté, l'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine au Québec doit être immatriculé au Collège des médecins du Québec selon la loi médicale du Québec.

L'étudiant peut obtenir le texte de la loi médicale du Québec et les règlements du Bureau provincial de médecine en s'adressant au :

Collège des médecins du Québec, Bureau du secrétaire
2170, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T8
Téléphone : 514-933-4441

L'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine dans une autre province doit s'informer des conditions d'admission à l'étude dans cette province et s'y conformer avant de commencer ses études médicales.

2– Exercice de la médecine au Québec

L'exercice de la médecine est de juridiction provinciale. À cet effet, il existe dans chaque province un collège des médecins, seul autorisé à décerner le permis d'exercice de la médecine. Le diplôme de docteur en médecine ne donne pas droit en soi d'exercer la médecine au Québec. Le candidat obtient un permis d'exercice de la médecine après avoir satisfait aux conditions et règlements du Collège des médecins du Québec, du Code des professions et de la Loi médicale.

3– Certificat de spécialiste octroyé par le Collège des médecins du Québec

Depuis 1948, le Collège des médecins du Québec a le pouvoir de faire abroger, modifier et exécuter des règlements en vue de décerner des certificats de spécialiste aux médecins dont la formation et les études spécialisées dans une branche de la médecine répondent aux exigences du Collège, du Code des professions et de la Loi médicale.

Pour tout renseignement concernant l'obtention d'un certificat de spécialiste, s'adresser au Service des études médicales du Collège des médecins du Québec.

4– Le Conseil médical du Canada

Les titulaires d'un diplôme d'une école de médecine agréée par le Liaison Committee on Medical Education (LCME), au Canada ou aux États-Unis, ou par la Commission on Osteopathic College Accreditation of the American Osteopathic Association (COCAAOA), qui ont effectué leur formation postdoctorale aux États-Unis doivent remplir les conditions imposées par le Collège des médecins du Québec pour être autorisés à pratiquer la médecine au Québec. Ils doivent notamment être titulaires d'un diplôme délivré au Canada ou aux États-Unis, par une école de médecine agréée par le LCME ou par la COCAAOA et avoir effectué une formation médicale postdoctorale au Canada dans un programme agréé par le Collège des médecins de famille du Canada ou le Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada.

La durée requise de cette formation médicale postdoctorale varie selon la spécialité concernée.

Le candidat qui aspire au permis d'exercice de la médecine au Québec et qui est titulaire d'un diplôme de docteur en médecine d'une université située dans une autre province au Canada doit satisfaire aux conditions préalables suivantes :

a) Formation postdoctorale en médecine de famille (2 ans), conformément aux exigences de formation du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) ou dans une autre spécialité, du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (Collège royal);
b) Réussite à l'examen de médecine de famille du CMFC ou dans une autre spécialité du Collège royal;
c) Dépôt de la licence du Conseil médical du Canada (LCMC);
d) Participation à l'activité de formation ALDO-Québec;
e) Connaissance du français;
f) Dépôt des documents requis et paiement des frais exigés.
Pour information, l'étudiant peut s'adresser au :
Conseil médical du Canada, Bureau du Registraire
1867 Alta Vista Drive, Ottawa (Ontario) K1G 3H7

B) Nutrition-Diététique

L'exercice de la diététique dans la province de Québec est régi par le code des professions

sous l'autorité de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec. Les titulaires du baccalauréat ès sciences (nutrition) sont admissibles au permis émis par cet Ordre.

C) Ergothérapie

L'exercice de l'ergothérapie est régi par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Le permis d'exercice est délivré par cet Ordre aux titulaires d'un M. Sc. en ergothérapie.

D) Orthophonie et Audiologie

L'exercice de l'orthophonie et de l'audiologie dans la province de Québec est régi par le code des professions sous l'autorité de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

E) Physiothérapie

L'exercice de la physiothérapie est régi par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. Le permis d'exercice est délivré par cet Ordre aux titulaires d'un M. Sc. en physiothérapie.

Département d'anesthésiologie

Pavillon Roger-Gaudry, Bureau S-712
Téléphone : 514-343-6466
Télécopieur : 514-343-6961
www.anesth.umontreal.ca

Le Département universitaire d'anesthésiologie regroupe plus de 165 professeurs répartis dans 14 milieux d'enseignement. Ces professeurs offrent des services cliniques spécialisés et surspécialisés dans les différents centres hospitaliers affiliés à l'Université, contribuent à la formation des futurs médecins (stage à l'externat I) et des résidents de la spécialité. Ils participent en outre activement à différents programmes de recherche selon leurs expertises et leurs intérêts académiques.

Les étudiants en troisième ou quatrième année de l'externat sont appelés à effectuer un stage de cinq jours en anesthésiologie. L'atelier préstage et le stage lui-même ont pour but de permettre à l'étudiant de mieux comprendre le rôle de l'anesthésiologiste tant en salle d'opération qu'en dehors du bloc opératoire et de parfaire certaines habiletés essentielles (l'accès intraveineux, l'intubation endotrachéale, la réanimation cardiopulmonaire, par exemple).

Département de biochimie et de médecine moléculaire

Pavillon Roger-Gaudry, Bureau D-360
Téléphone : 514-343-6374
Télécopieur : 514-343-2210
www.biochimie.umontreal.ca

Le Département de biochimie et de médecine moléculaire offre des programmes d'études conduisant aux baccalauréats spécialisés en biochimie et médecine moléculaire et en bio-informatique. Chacun de ces programmes procure une formation scientifique multidisciplinaire qui permet aux étudiants de développer des compétences de base et spécialisées dans des domaines de hautes technologies. Reposant sur la compétence d'un corps professoral à la fine pointe de la recherche biomédicale, biotechnologique et bio-informatique, ces programmes préparent les étudiants aussi bien pour le marché du travail que pour des programmes d'études supérieures. Les secteurs d'activités faisant appel aux biochimistes et aux bio-informaticiens incluent, entre autres : l'industrie pharmaceutique, biotechnologique et agro-alimentaire, les établissements de santé, les centres de recherche en sciences de la vie, de même que les institutions d'enseignement.

Le Baccalauréat spécialisé en biochimie et médecine moléculaire permet l'acquisition d'une solide formation tant théorique que pratique en biochimie, biologie et chimie, ces deux dernières disciplines étant essentielles à la compréhension et à la pratique de la biochimie moderne. Cette formation de base, incluant la biologie moléculaire et structurale ainsi que la génétique moléculaire, est complétée par des cours d'intégration dans les trois orientations du programme (Biochimie, Médecine moléculaire, Génétique et génomique humaine) qui permettent d'approfondir les bases moléculaires du vivant et de la médecine par l'étude de la biologie cellulaire, de la physiologie moléculaire, de la génomique médicale et des mécanismes moléculaires des maladies.

Le Baccalauréat spécialisé en bio-informatique permet l'acquisition d'une solide formation de base en informatique, mathématique, en sciences de la vie et en génomique. Des cours spécialisés en bio-informatique assurent l'intégration des notions fondamentales de ces diverses disciplines, ce qui permet l'application des méthodes informatiques et mathématiques à l'étude du vivant.

Puisque la biochimie et la bio-informatique sont des disciplines en perpétuelle évolution, le contenu des programmes d'études est révisé régulièrement afin d'offrir aux étudiants la meilleure formation scientifique possible, tout en tenant compte des attentes des milieux sociaux et industriels.

Département de chirurgie

Pavillon Roger-Gaudry, Bureau S-749
Téléphone : 514-343-7040
Télécopieur : 514-343-5785
www.chirurgie.umontreal.ca

Le Département de chirurgie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal a comme mission principale l'enseignement de la chirurgie, la recherche dans les domaines reliés à la chirurgie, ainsi que le développement et l'évaluation des technologies. Il est donc impliqué dans les programmes d'enseignement prégradué ainsi que de spécialisation chirurgicale : chirurgie générale, orthopédie, chirurgie plastique et reconstructive, urologie, otorhinolaryngologie et chirurgie cervico-faciale, neurochirurgie, chirurgie cardiaque, chirurgie vasculaire, chirurgie thoracique et chirurgie pédiatrique.

Département de médecine

Pavillon Roger-Gaudry, Bureau S-759
Téléphone : 514-343-5931
Télécopieur : 514-343-7089
www.deptmed.umontreal.ca

Le Département assure la formation optimale de médecins spécialistes et de scientifiques, contribue à l'éducation d'étudiants d'autres départements, instituts et facultés et maintient la compétence des professionnels de la santé. Il assume ainsi ses responsabilités pour que des soins de qualité soient donnés à la population.

La recherche effectuée au Département vise le progrès des connaissances dans les sciences cliniques et fondamentales et leur application aux problèmes de santé, et favorise le développement et l'évaluation de méthodes nouvelles pour la prévention et le traitement des maladies. La recherche individuelle et la recherche interdisciplinaire sont encouragées de plein droit.

Le soutien des professeurs au fonctionnement de l'institution et leur présence sur la scène nationale et internationale dans tous les aspects de la vie universitaire complètent la mission du Département.

Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

Pavillon Roger-Gaudry, Bureau S-711
Téléphone : 514-343-6497
Télécopieur : 514-343-2258
www.medfam.umontreal.ca

Le Département de médecine de famille et de médecine d'urgence de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal a pour mission de contribuer à l'amélioration de la santé de la population du Québec et de l'ensemble de la communauté internationale, par ses activités cliniques, de recherche et d'enseignement dans le champ de la médecine de famille, de la médecine d'urgence et des soins de première ligne. Le Département de médecine de famille et de médecine d'urgence offre un programme de résidence en médecine familiale d'une durée minimale de deux ans ainsi que des programmes de compétences avancées d'un an dans les secteurs de la médecine d'urgence, de la gériatrie, et des soins palliatifs. Il offre aussi un programme de cinq ans en médecine d'urgence spécialisée ainsi qu'un programme de clinicien-chercheur érudit.

En recherche, le Département de médecine de famille et de médecine d'urgence a développé une expertise dans les domaines de la communication médecin/patient, de l'évaluation des services de santé et de la diffusion des connaissances dans les pratiques et dans le domaine des problèmes de santé en milieu urbain.

Département de microbiologie, infectiologie et immunologie

Pavillon Roger-Gaudry, Bureau P-617
Téléphone : 514-343-6111 poste 3133
Télécopieur : 514-343-5701
microbiologie.umontreal.ca
tgde-1er-cycle@microim.umontreal.ca

Le Département de microbiologie, infectiologie et immunologie offre un programme d'études conduisant au baccalauréat spécialisé en microbiologie et immunologie. Ce programme interfacultaire de B.Sc. spécialisé en microbiologie et immunologie est assuré conjointement par le Département de microbiologie, infectiologie et immunologie (Faculté de médecine) et le Département de sciences biologiques (Faculté des arts et des sciences).

Ce programme de formation permet l'enseignement de connaissances de base et avancées en microbiologie (bactériologie, virologie et mycologie) et en immunologie. À ces notions s'ajoutent de solides apprentissages en physiologie, biochimie, biologie cellulaire et moléculaire, génétique et biotechnologie. Des notions de microbiologie alimentaire, de microbiologie industrielle, de pathogenèse bactérienne, de génomique microbienne et de microbiologie environnementale sont aussi enseignées. Une caractéristique très importante du programme interfacultaire de B.Sc. spécialisé en microbiologie et immunologie est l'emphase qui a été mise sur la formation pratique. En effet, notre programme se distingue par le grand nombre de cours théoriques auxquels se rattachent des séances de travaux pratiques en laboratoire. En somme, le programme interfacultaire de B.Sc. spécialisé en microbiologie et immunologie forme et prépare des étudiants tout aussi bien au marché du travail (industriel, pharmaceutique, hospitalier, analyses, certification, environnement) qu'à la recherche fondamentale ou appliquée via la poursuite d'études graduées. L'enseignement repose sur un corps professoral composé, entre autres, de chercheurs fondamentalistes et de médecins cliniciens enseignants.

Département de neurosciences

Pavillon Paul-G-Desmarais, Bureau 5109
Téléphone : 514-343-6047
Télécopieur : 514-343-7972
neurosciences@umontreal.ca

Le département de neurosciences est un département hybride, département de sciences fondamentales et de sciences cliniques, qui offre un enseignement intégré aux trois cycles d'études en sciences fondamentales, de même qu'un enseignement médical de 1er cycle et post-MD en neurosciences. Il assure le développement des soins, de l'enseignement et de la recherche en neurosciences à la Faculté de médecine pour mieux comprendre les propriétés et les fonctions du système nerveux chez l'humain, qu'elles soient normales ou pathologiques. Le département s'appuie sur l'étude de modèles cellulaires et animaux dans le but d'améliorer les soins aux patients et, ultimement, à la population.

Le département de neurosciences regroupe des équipes qui excellent dans leur domaine et qui se trouvent tant sur le campus de la Faculté de médecine que dans les centres de recherche hors campus. Le département est composé d'une masse critique d'experts en neurosciences fondamentales et cliniques (neurologie et neuropédiatrie) qui sont impliqués dans les divers programmes de formation et de recherche. Le département regroupe les chercheurs en neurosciences du CHUM, du CHU Ste-Justine, du CHU Sacré-Cœur et du Campus (Groupe de Recherche sur le Système Nerveux Central; GRSNC), rapprochant ainsi les cliniciens et les fondamentalistes en neurosciences.

Le département offre un baccalauréat en neurosciences sous la responsabilité de la directrice de programme, Dre C. Elaine Chapman. Les étudiants de ce programme reçoivent une formation généraliste en neurosciences biomédicales qui couvre plusieurs domaines : neurosciences moléculaire et cellulaire, neurosciences des systèmes sensoriels et moteurs (neurosciences intégratives), neurosciences cognitives, neurosciences du comportement et neurosciences computationnelles. Cette formation comprend des cours théoriques et des travaux pratiques qui permettent aux étudiants d'acquérir les concepts et les méthodes spécifiques aux neurosciences tout en ayant une formation de base en biologie, biochimie et génétique.

Le département offre des programmes de maîtrise et de doctorat en neurosciences ainsi qu'un microprogramme en neurosciences. Ces programmes d'études supérieures sont sous la responsabilité du directeur du programme des études de 2e et de 3e cycle en neurosciences, Dr Richard Robitaille.

Le département participe aux études médicales postdoctorales et propose les programmes de résidence aux spécialités de neurologie et de neuropédiatrie. Ces programmes sont dirigés par les directeurs de programmes Dr Alexandre Poppe (résidence neurologie) et Dr Philippe Major (résidence neuropédiatrie) sous la responsabilité pédagogique du vice-décanat aux études médicales postdoctorales.

Département de nutrition

Pavillon Liliane-de-Stewart, Bureau 1204
Téléphone : 514-343-6398
Télécopieur : 514-343-7395
www.nutrition.umontreal.ca

Le Département de nutrition est relié à la Faculté de médecine, ce qui lui confère un mandat fortement axé sur la santé. Créé en 1942 sous le nom d'Institut de diététique et de nutrition, il a été constitué en Département en avril 1974. Sa mission consiste à former des spécialistes de la nutrition, envisagée comme discipline scientifique et comme profession de la santé. C'est un département en sciences de la santé et, de ce fait, il assume la responsabilité de l'enseignement et de la recherche en nutrition à la Faculté de médecine et à l'Université. C'est aussi une école professionnelle de diététique, et à ce titre, il dispense un programme complet de 1er cycle, incluant un cheminement honor qui conduit à l'obtention du permis de pratique. Le département offre également deux programmes de maîtrise professionnelle, un avec travail dirigé, l'autre avec stage, en plus d'une maîtrise en recherche, d'un doctorat en nutrition et d'activités de formation continue.

Notre département est le seul au Canada qui soit doté d'une Clinique universitaire de nutrition qui, en plus d'offrir des services professionnels à la communauté, répond à la mission d'enseignement et de recherche auprès des étudiants. Extenso, le Centre de référence en nutrition de l'Université de Montréal, de même que Transnut, Centre en lien avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la transition nutritionnelle et le développement, exercent leurs activités sur le campus.

Département d'obstétrique-gynécologie

Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
3175, ch. de la Côte-Sainte-Catherine
4e étage, bloc 8, Bureau 4807
Téléphone : 514-345-7708
Télécopieur : 514-345-4648
www.deptobsgyn.umontreal.ca

Le Département universitaire a été créé par une décision du conseil de l'Université de Montréal en décembre 1963 par la fusion du Département d'obstétrique avec le service de gynécologie du Département de chirurgie. La mission du Département est de promouvoir la santé des femmes par la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies reliées au système reproducteur et à la grossesse. Depuis sa création, le Département s'est particulièrement signalé par la qualité de ses programmes d'enseignement aux divers cycles, ses surspécialités et sa formation continue, son innovation pédagogique et son rôle prépondérant dans le domaine de la reproduction au niveau national. Ses activités de recherche s'effectuent en collaboration avec plusieurs départements de l'Université de Montréal ainsi qu'avec des partenaires nationaux et internationaux.

Département d'ophtalmologie

Pavillon Roger-Gaudry, Bureau S-700
Téléphone : 514-343-7094
Télécopieur : 514-343-5790
www.ophtalmologie.umontreal.ca

La mission du Département d'ophtalmologie est essentiellement une mission d'excellence en enseignement, en recherche et en distribution de soins ultraspécialisés.

Le Département offre un enseignement de la plus haute qualité. Cet enseignement s'adresse aux étudiants du programme de médecine, du programme de résidence en ophtalmologie et de celui des autres spécialités, notamment médecine familiale, neurologie, plastie. Il assure également la formation en surspécialité (fellowship) et en études gra-

duées et postgraduées. De plus, le Département organise diverses activités de formation continue à l'intention de son corps professoral, des médecins spécialistes, des médecins omnipraticiens et du personnel paramédical.

Le Département d'ophtalmologie favorise aussi la recherche clinique et fondamentale et stimule l'esprit de recherche chez les étudiants et les professeurs. Il exerce également un rôle important dans l'évaluation des technologies nouvelles.

Le Département entend, tout en assurant son propre rayonnement, offrir à la population des soins de la plus haute qualité.

Département de pathologie et biologie cellulaire

Pavillon Roger-Gaudry, Bureau N-535
Téléphone : 514-343-6297
Télécopieur : 514-343-5755
www.patho.umontreal.ca

Le Département de pathologie et biologie cellulaire se caractérise par sa double vocation, à la fois clinique et fondamentale. Son corps professoral est ainsi composé de professeurs de clinique, de professeurs réguliers universitaires et de chercheurs fondamentalistes et cliniciens. L'enseignement supérieur professionnel est dispensé dans deux programmes accrédités par le Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada : l'Anatomopathologie et la Neuropathologie. Cet enseignement se concentre principalement dans les centres hospitaliers universitaires (CHUM, CHU Sainte-Justine et CHA : Hôpital Maisonneuve-Rosemont).

Les programmes de formation de 2e et de 3e cycles de Pathologie et biologie cellulaires accueillent des étudiants dans trois options de recherche : Biologie du cancer, Biologie cellulaire, Neuroscience. De plus, le Département accueille des étudiants de 1er cycle pour des stages d'initiation à la recherche, et des chercheurs postdoctoraux canadiens et étrangers.

Enfin, le Département de pathologie et biologie cellulaire assure l'enseignement de l'anatomie, de l'embryologie microscopique et ultrastructurale, de la biologie cellulaire et moléculaire, de la pathologie et de la cytogénétique à des étudiants en médecine et à ceux des autres programmes facultaires.

Département de pédiatrie

Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, Bureau 7955
Téléphone : 514-345-4673
Télécopieur : 514-345-2361
www.medped.umontreal.ca

Le Département de pédiatrie s'est donné comme mission d'exercer un leadership dans les domaines reliés à la santé et au bien-être des enfants, de la période embryonnaire à la fin de l'adolescence. À cet effet, le Département s'assure que la qualité des soins offerts aux enfants soit continuellement optimisée dans ses départements hospitaliers universitaires affiliés, grâce à un corps professoral de qualité et à un encadrement approprié des stagiaires sous sa responsabilité. En créant un environnement propice à la transmission et à l'application de nouvelles connaissances selon des axes prioritaires centrés sur l'enfant, le Département veut jouer un rôle d'avant-garde en recherche. Le Département vise la meilleure qualité d'apprentissage à tous les niveaux de formation (niveau de 1er cycle, résidence, stagiaires du niveau des études supérieures) et favorise le développement d'approches novatrices dans l'acquisition des connaissances. Le but ultime de cette démarche pédagogique vise l'excellence de la formation des médecins et une contribution à la formation d'autres professionnels de la santé, en relation avec le bien-être de l'enfant.

Département de pharmacologie

Pavillon Roger-Gaudry, Téléphone : 514-343-6329
Secrétariat : local S-436
Télécopieur : 514-343-2291
www.pharmacologie.umontreal.ca

La pharmacologie est la science qui s'occupe du devenir des médicaments dans le corps et de leurs effets sur le corps. L'objectif de la pharmacologie est d'améliorer la santé par l'utilisation de médicaments. Pour atteindre cet objectif, en tant que science de base, la pharmacologie s'occupe de la cinétique des médicaments, de la compréhension des mécanismes d'action de la réponse aux médicaments, de la relation structure - activité, et de la découverte de nouveaux médicaments ou de nouvelles cibles pour mieux traiter une maladie. En tant que science appliquée, la pharmacologie clinique s'intéresse à l'utilisation des médicaments et à l'accessibilité aux médicaments afin d'améliorer la qualité de vie de tous les patients.

Les activités de recherche du Département de pharmacologie, en tant que science de base, couvrent les axes suivants : la pharmacologie moléculaire et les voies de signalisation, la pharmacologie cardiovasculaire, la neuropharmacologie, la pharmacologie oncologique, l'immunopharmacologie, la pharmacologie de l'inflammation, la pharmacologie de la douleur, la pharmacogénomique, le métabolisme des médicaments et la pharmacodynamie. En tant que science appliquée, par le biais de la pharmacologie clinique, le Département s'intéresse à la cinétique et dynamique des médicaments, à l'utilisation rationnelle des médicaments, à la pharmacovigilance, à la pharmacoépidémiologie et à l'évaluation économique du médicament.

Le corps professoral du Département de pharmacologie inclut 31 chercheurs et professeurs qui encadrent la formation de plus de 175 étudiants aux études supérieures. En plus des programmes de formation de 2e et de 3e cycles, le Département assure l'enseignement de la pharmacologie dans plusieurs programmes de 1er cycle tels les programmes de médecine, de sciences biomédicales, de sciences infirmières, de réadaptation, de biochimie et de sciences biologiques. Des conférences en pharmacologie sur une base hebdomadaire complètent cette formation.

Département de physiologie moléculaire et intégrative

Pavillon Paul-G.-Desmarais, Bureau 1111
Téléphone : 514-343-6347
Télécopieur : 514-343-2111
www.physio.umontreal.ca

La physiologie a pour objet d'étudier, grâce à une approche multidisciplinaire, les fonctions et les propriétés des organes et des tissus des êtres vivants. Cette discipline, très vaste, couvre la fonction des grands systèmes physiologiques (cardiovasculaire, digestif, endocrinien, nerveux, rénal, reproducteur et respiratoire), de la molécule au corps humain complet. Avec la découverte du génome, la physiologie se trouve dans une position critique et importante, effectuant le lien entre les connaissances acquises de la génomique fonctionnelle et de la protéomique, et la fonction des cellules, des organes et de l'organisme entier. De plus, la physiologie permet de faire ce lien dans le contexte des mécanismes patho-physiologiques des organes et de l'organisme entier.

Le Département abrite aussi et soutient les programmes de génie biomédical. Ce secteur d'activités interdisciplinaires a trait à l'application des concepts et des méthodes de l'ingénierie ainsi que des sciences physiques aux problèmes rencontrés en biologie, en médecine et en sciences de la santé.

La mission du Département de physiologie moléculaire et intégrative est de promouvoir et de soutenir ces nouveaux aspects de l'étude de la physiologie et celle du génie biomédical selon les trois éléments suivants :

- L'enseignement des connaissances physiologiques aux diverses clientèles étudiantes de 1er cycle (programmes d'études médicales, sciences biomédicales, physiothérapie, ergothérapie, orthophonie et audiologie, nutrition, médecine dentaire, optométrie, kinésiologie, neurosciences, microbiologie-immunologie et génie biomédical) afin de les préparer à des carrières dans les sciences biologiques et la santé.
- La formation des étudiants aux 2e et 3e cycles et des stagiaires postdoctoraux pour les initier à la recherche et à l'enseignement. En effet, le Département de physiologie moléculaire et intégrative joue un rôle majeur dans l'enseignement des 2e et 3e cycles aux programmes de physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative (ayant deux options : en biophysique et physiologie moléculaires et en physiologie cardiovasculaire) et aux programmes de génie biomédical.
- L'avancement des connaissances dans les sciences physiologiques et le génie biomédical en supportant la recherche de haut niveau. Près d'une centaine d'étudiants des cycles supérieurs sont inscrits aux programmes de physiologie moléculaire cellulaire et intégrative et une trentaine à ceux de génie biomédical. Les membres du Département sont aussi membres ou responsables de deux groupes : le Groupe d'étude des protéines membranaires (GÉPROM) et le Groupe de recherche en sciences et technologies biomédicales (GRSTB).

Département de psychiatrie

Pavillon Roger-Gaudry, Bureau S-750
Téléphone : 514-343-7755
Télécopieur : 514-343-5785
www.psychia.umontreal.ca

Le Département de psychiatrie de l'Université de Montréal regroupe un ensemble de chercheurs et de cliniciens qui dédient leurs activités à l'enseignement, à la recherche et aux soins globaux à la population. Ils travaillent dans les différents centres hospitaliers affiliés à l'Université de Montréal, auxquels nos étudiants et résidents ont accès. Les principaux objectifs du Département consistent à offrir des soins de pointe à la population, à former des médecins spécialistes qui auront acquis l'ensemble des connaissances nécessaires à la pratique des soins spécialisés en psychiatrie et à sensibiliser les futurs médecins de famille à la dimension de la santé mentale dans les différentes situations cliniques qu'ils rencontreront.

Le développement de la recherche est au centre de nos préoccupations puisque celle-ci nous permet de participer activement aux nouvelles découvertes réalisées dans le vaste domaine des sciences psychiques.

L'intégration de la recherche, de l'enseignement et de la clinique demeure une priorité. Le Département souhaite recruter de nouveaux chercheurs et accueillir des stagiaires de tous les milieux dans ses laboratoires. Ses professeurs exercent de nombreuses activités de rayonnement qui se reflètent dans la production d'une multitude d'articles scientifiques, par des interventions dans les médias et des présentations lors de colloques et congrès d'importance. Le Département poursuivra son implication dans les cours de service et maintiendra sa participation active aux grandes orientations de la Faculté.

Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

Pavillon Roger-Gaudry, Bureau S-716
Téléphone : 514-343-5855
Télécopieur : 514-343-6468
www.radiol.umontreal.ca

Le Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire est responsable de l'enseignement, de la recherche et du rayonnement dans les domaines de la radiologie, radio-oncologie, médecine nucléaire ainsi que des secteurs connexes.

Le Département a une implication importante, déterminante et grandissante dans la formation des futurs médecins. Il est responsable des programmes de spécialités accrédités de médecine nucléaire, neuroradiologie, radiologie diagnostique et radio-oncologie, dans un environnement professionnel et scientifique qui vise l'excellence. Sa contribution à la formation d'étudiants à la maîtrise et au doctorat fait partie intégrante de la mission du Département.

Le Département s'implique, par divers moyens, dans le maintien de la compétence (formation continue) de ses propres membres, de médecins spécialistes, d'omnipraticiens et d'autres professionnels de la santé. Le développement de nouvelles formules pédagogiques, à tous les niveaux, alliant efficacité pédagogique et économie de moyens est mis de l'avant. Le Département favorise la recherche dans un environnement et des équipes de recherche multidisciplinaires dans les domaines d'intérêt du Département. Il privilégie une approche structurée, assortie de rigueur, de diversité de méthodes et de distance critique, dans une organisation collégiale, transparente, non discriminatoire et propice à l'interdisciplinarité, partout à l'intérieur du réseau des institutions participant à la mission du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire.

Les 215 professeurs et chercheurs du Département œuvrent essentiellement dans le réseau d'institutions hospitalières affiliées ainsi que dans les Centres de recherche affiliés.

École d'orthophonie et d'audiologie

Pavillon 7077 avenue du Parc, 3e étage, 3001-1
Téléphone : 514-343-7645
Télécopieur : 514-343-2115
www.eoa.umontreal.ca

L'École d'orthophonie et d'audiologie réalise ses activités au sein du secteur des sciences de la santé de la Faculté de médecine. Sa mission universitaire est double. D'abord, l'École offre une formation de 1er et de 2e cycles universitaires qui permet l'accès aux domaines professionnels de l'orthophonie et de l'audiologie. Ensuite, l'École joue un rôle important dans le maintien et le développement d'activités de recherche relevant du domaine des sciences de la parole, du langage et de l'audition, et du domaine des sciences de la communication humaine et de ses troubles.

L'École offre le seul programme de formation en audiologie au Québec. Les programmes de 1er cycle (baccalauréat) accueillent annuellement 72 nouveaux étudiants en orthophonie et 35 en audiologie. Ses programmes aux cycles supérieurs sont les suivants : au 2e cycle, maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.), maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.), au 3e cycle, doctorat en sciences biomédicales, option orthophonie ou option audiologie (Ph. D.). L'École offre aussi des études postdoctorales. L'École est le plus important centre canadien de formation en orthophonie et en audiologie.

Le corps professoral participe activement à l'enseignement professionnel et à la formation à la recherche de ses étudiants. Les professeurs ont également des activités de recherche qui se déroulent soit au sein des équipes intra-muros, soit à la Clinique universitaire en orthophonie et en audiologie, soit dans différents centres de recherche affiliés à l'Université. Les professeurs de l'École sont également reconnus pour leurs publications et leurs communications scientifiques.

Les orthophonistes et les audiologistes sont des professionnels qui s'intéressent aux troubles de la communication humaine. Dans leurs champs d'expertise respectifs et avec les approches qui leur sont propres, les orthophonistes et les audiologistes offrent des services variés visant la prévention de l'apparition de troubles de la parole, du langage et de l'audition. Ils procèdent à l'identification précoce de ces troubles et à leur évaluation, ils travaillent à la rééducation ainsi qu'à la réadaptation des personnes et de leur famille qui en sont affectées. L'ensemble de ces services peut s'adresser à un individu, à un groupe ou à une communauté.

Les audiologistes et les orthophonistes œuvrent dans les différents établissements du réseau de la santé et des services sociaux et en milieu scolaire. Ces professionnels peuvent également exercer en cabinet privé, exercer des fonctions administratives ou poursuivre une carrière en recherche et dans l'enseignement universitaire.

École de réadaptation

Pavillon 7077 avenue du Parc, 4e étage
Téléphone : 514-343-6416
Télécopieur : 514-343-2105
www.readap.umontreal.ca

La mission de l'École de réadaptation vise la formation de professionnels compétents en ergothérapie et en physiothérapie, l'excellence dans le développement de la recherche en sciences de la réadaptation, la formation des futures générations de chercheurs en réadaptation et la formation continue. Actuellement, l'École de réadaptation accueille environ 120 nouveaux étudiants par année en ergothérapie et 100 en physiothérapie, dans un continuum baccalauréat-maîtrise. Elle est l'école avec le plus grand contingent étudiant en réadaptation au Canada. L'École offre plusieurs programmes de formation, au 1er cycle : baccalauréats en sciences de la santé (B. Sc) en ergothérapie et en physiothérapie, au 2e cycle : microprogramme en rééducation périnéale et pelvienne, diplômes d'études spécialisées (D.É.S.S) en ergothérapie et en physiothérapie pour cliniciens en exercices, maîtrises (M. Sc.) en ergothérapie, en physiothérapie et en sciences de la réadaptation et au 3e cycle : doctorat en sciences de la réadaptation (Ph. D). L'École reçoit des stagiaires en recherche et des stagiaires postdoctoraux. Depuis 2014, elle offre également des programmes de qualification en ergothérapie et en physiothérapie pour les professionnels formés à l'étranger.

L'ergothérapeute est un professionnel de la santé qui, par ses interventions vise le développement, l'adaptation, le maintien et l'actualisation du potentiel des personnes en vue d'accomplir les activités qui leur sont significatives dans leur contexte de vie réel. Ainsi, l'ergothérapeute planifie, applique et supervise des programmes d'activités pour les personnes atteintes d'une incapacité physique ou mentale, permanente ou temporaire en vue d'améliorer leur autonomie au quotidien et faciliter leur intégration sociale.

Le physiothérapeute est un professionnel de la santé qui contribue à la prévention, le maintien et le rétablissement fonctionnel optimal des diverses capacités physiques de la personne au niveau des systèmes cardiovasculaire et respiratoire, musculosquelettique et neurologique. À cette fin, il procède à une évaluation de la nature, des causes et de l'étendue des déficiences et incapacités physiques des clients, établit les objectifs de

réadaptation, planifie le traitement et fait des recommandations. Il veille à l'application du traitement en recourant aux exercices thérapeutiques, à la thérapie manuelle, à divers agents physiques et assure un suivi.

L'École de réadaptation amène ses étudiants à adopter une approche réflexive basée sur l'utilisation de données probantes et des meilleures pratiques. Au terme de leur formation, les étudiants sont donc en mesure de s'approprier, remettre en question et renouveler leur pratique professionnelle. Par ses programmes de maîtrise et de doctorat en recherche et ses activités de recherche, l'École de réadaptation contribue aux sciences de la réadaptation sur la scène nationale et internationale. Nos études utilisent des approches méthodologiques qualitatives, quantitatives et mixtes propres à répondre aux objectifs de recherche fondamentale et appliquée (clinique et épidémiologique). En formation continue, l'École veut accorder la priorité aux actions qui assurent le maintien et la poursuite du développement de compétences permettant un haut niveau de perfectionnement professionnel. L'ensemble des activités de l'École de réadaptation répond et s'ajuste aux besoins de la société en matière de santé.

Programme 1-450-4-0 Version 08 (A15)

Année préparatoire au doctorat en médecine

Objectifs

L'année préparatoire permet aux étudiants d'acquérir les bases en sciences fondamentales, humaines et sociales nécessaires pour la réussite du programme de doctorat en médecine.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 9.4 Vérification de l'évaluation

Au maximum 10 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

Art. 9.5 Révision de l'évaluation

Au maximum 15 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant qui, après vérification, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est s'inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci transmet la demande au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception à la demande.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine la réussite du programme.

Art. 13.2 Droit à la reprise

L'étudiant dont la moyenne est supérieure à 1.7 et inférieure à 2.0 est mis en probation et doit reprendre les cours de l'année en cause tel que stipulé à l'article 14.3 a). Il n'a donc pas droit à l'examen de reprise.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne accès au programme de doctorat en médecine. Elle ne donne pas droit à un diplôme.

Structure du programme

L'année préparatoire comporte 40 crédits.

Segment 70

Tous les crédits de l'Année préparatoire sont obligatoires. L'étudiant s'inscrit selon l'offre de cours trimestrielle.

Bloc 70A

Obligatoire - 40 crédits.

MMD 1010	3	Microbiologie et virologie
MMD 1017	2	Introduction à l'anatomie clinique 2
MMD 1019	3	Nutrition et métabolisme
MMD 1021	3	Physiologie générale
MMD 1025	2	Pharmacologie médicale
MMD 1027	2	Méthodes quantitatives en médecine
MMD 1028	3	Biologie cellulaire et tissulaire
MMD 1030	3	Génétique médicale
MMD 1031	2	Embryologie humaine
MMD 1032	3	Biologie moléculaire de la cellule
MMD 1033	3	Développement du système psychique
MMD 1034	3	Aspects sociaux de la santé
MMD 10351	0	Sensibilisation aux patients et aux proches, volet 1
MMD 10352	2	Sensibilisation aux patients et aux proches, volet 2
MMD 1036	3	Introduction à l'anatomie clinique 1
PHI 1968	3	Notions fondamentales d'éthique

Programme 1-450-1-0 Version 26 (A14)

Doctorat de 1er cycle en médecine (M.D.)

Objectifs

Le programme prépare les futurs médecins à leurs rôles de professionnels scientifiques et humanistes, de communicateurs et de collaborateurs au sein d'équipes multidisciplinaires, afin de répondre aux besoins d'une société mouvante et aux impératifs d'un système de santé en pleine transformation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, il s'inscrit à un total de 41 à 44 crédits en 1re année, de

47 à 50 crédits en 2e année. Il s'inscrit au total à 109 en 3e et en 4e années.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1re et 2e années, l'étudiant s'inscrit successivement aux cours des blocs 01A et 01B ainsi qu'aux cours à option ou au choix. L'inscription à un cours au choix est sujette à l'approbation du responsable de programme.Les stages d'externat doivent être effectués durant la 3e ou la 4e année, à l'exception des stages de médecine et de chirurgie qui doivent être effectués en 3e année. Les stages d'engagement social et santé mondiale ainsi que le stage de soins palliatifs sont concomitants et peuvent être faits dès que le stage de médecine familiale est fait. Les stages d'anesthésiologie et d'ophtalmologie sont concomitants et peuvent être effectués à la fin de la 3e année, à partir du 6e mois de stage, ou durant la 4e année. Le stage d'urgence peut être fait en 3e année à partir du 8e mois de stage si les stages de médecine ou de chirurgie sont faits, ou en 4e année. Le stage de gériatrie peut être fait dès que les stages de médecine familiale ou de médecine sont faits ou pour tous les externes à partir du 9e mois de stage. En 3e et 4e années, l'étudiant doit choisir 20 semaines de stages à option, en blocs de 2 ou 4 semaines, parmi lesquels il y a obligatoirement un stage de 2 semaines appelé stage sélectif en médecine ambulatoire, un stage sélectif de 2 semaines en chirurgie spécialisée et un stage sélectif de 2 semaines en pédiatrie.

Inscription à la maîtrise ou au Ph. D.

Le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un étudiant ayant terminé sa 2e année d'études et remplissant les conditions d'admission à un programme d'études supérieures, à s'inscrire à la maîtrise ès sciences ou au Ph. D. et à interrompre ses études médicales pour une durée maximale de trois ans.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 6.12 Annulation et abandon d'un cours

Dans le programme de doctorat en médecine, les dates du calendrier universitaire relatives à l'abandon de cours ne sont pas appliquées étant donné la structure particulière du programme et la durée de certains cours.

Annulation d'inscription

L'étudiant qui désire annuler son inscription à un cours doit le faire dans un délai et à une date ne dépassant pas 15% de la durée totale du cours concerné. Au-delà de ce délai, aucune annulation d'inscription ne sera acceptée.

Abandon

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit le faire dans un délai et à une date ne dépassant pas 65% de la durée totale du cours concerné. Aux fins de l'application du présent article, le terme "cours" inclut les stages, les APP, les sessions d'IMC/IDC dans les centres hospitaliers, les cours suivis durant les semaines Campus ainsi que les formations au CAAHC.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Évaluation en 1re et 2e années.

Chacun des cours offerts selon l'apprentissage par problème comporte un double seuil de passage. Les étudiants doivent réussir l'évaluation des connaissances (examen) ET l'évaluation des compétences transversales observées par les tuteurs (évaluation de l'étudiant par le tuteur).L'évaluation des habiletés cliniques dans les cours d'introduction à la médecine clinique et d'initiation à la démarche clinique, ainsi que l'évaluation des tuteurs dans les cours par l'apprentissage par problème se font par la mention succès ou échec.

Évaluation en 3e et 4e années

L'évaluation des habiletés cliniques et des compétences transversales se fait par diverses modalités d'observation dans chacun des cours et stages selon le système littéral de notation. L'évaluation des connaissances se fait par des examens selon diverses modalités, incluant le test de rendement progressif.

Évaluation des cours et stages à option

Tous les cours et stages à option et au choix sont évalués par la mention succès ou échec.

Art. 9.4 Vérification de l'évaluation

Au maximum 10 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

Art. 9.5 Révision de l'évaluation

Au maximum 15 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant qui, après vérification, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est s'inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci transmet la demande au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception de la demande.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.2 Droit à la reprise

L'étudiant dont la moyenne est supérieure à 1.7 et inférieure à 2.0 est mis en probation et doit reprendre les cours de l'année en cause tel que stipulé à l'article 14.3 a). Il n'a donc pas droit à l'examen de reprise.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours de sigle MMD doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise selon la décision de l'autorité compétente. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre. S'il échoue un stage à option, il doit reprendre le stage ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage. S'il échoue un cours d'un sigle autre que MMD, il doit reprendre le cours ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Doctorat en médecine (M. D.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Doctorat comporte 200 crédits.

Segment 01 Propre à la 1re et à la 2e années

Les crédits que comportent la 1re et la 2e années sont répartis de la façon suivante : 88 crédits obligatoires, un maximum de 3 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 01A Propre à la 1re année

Obligatoire - 41 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
MMD 1228	4	Croissance, développement et vieillissement
MMD 1229	5	Pathologie et immunologie générales
MMD 1230	3	Micro-organismes pathogènes et infection
MMD 1231	3	Sciences hématologiques
MMD 1232	6	Exploration du système nerveux
MMD 1233	4	Sciences psychiques
MMD 1234	5	Appareil locomoteur
MMD 1236	1	Histoire de la médecine
MMD 1238	4	Introduction à la médecine clinique 1
MMD 1239	5	Introduction à la médecine clinique 2

Bloc 01B Propre à la 2e année

Obligatoire - 47 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
MMD 2229	5	Coeur et circulation
MMD 2230	4	Respiration et oxygénation
MMD 2231	4	Homéostasie, rein et arbre urinaire
MMD 2232	6	Digestion et nutrition
MMD 2233	6	Endocrinologie et reproduction
MMD 2234	6	Problèmes systémiques
MMD 2235	5	Initiation à la démarche clinique 1
MMD 2236	6	Initiation à la démarche clinique 2
MMD 22411	0	Épidémiologie clinique 1
MMD 22412	4	Épidémiologie clinique 2

Bloc 01C

Option - Maximum 3 crédits.

MMD 10291	0	Sensibilisation aux patients et aux proches, volet 1
MMD 10292	3	Sensibilisation aux patients et aux proches, volet 2
MMD 1082	3	Initiation à la médecine de réadaptation
MMD 1085	3	Radio-anatomie
MMD 1086	3	Santé internationale
MMD 1087	3	Travaux cliniques individuels
MMD 1088A	3	Travaux de recherche individuels 1
MMD 1091	3	Initiation à la recherche
MMD 1095	3	Médecine tropicale
MMD 1097	3	Intervention en milieux défavorisés
MMD 1098	3	Santé des premières nations
MMD 1141	3	Immersion à la santé mondiale
MMD 1142	3	Immersion internationale clinique
MMD 1143	3	Espace de transition et santé mentale

Bloc 01Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Segment 70 Propre à la 3e et à la 4e années

La 3e et la 4e années totalisent 84 crédits obligatoires et 25 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 84 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
MMD 35081	0	Simulation du rendement progressif 1a
MMD 35082	1	Simulation du rendement progressif 1b
MMD 3551	0.5	Pratique médicale équilibrée 1
MMD 3553	0.5	Réanimation cardiorespiratoire
MMD 35551	0	Pharmacothérapie et toxicologie 1
MMD 35552	0	Pharmacothérapie et toxicologie 2
MMD 35553	4	Pharmacothérapie et toxicologie 3
MMD 3556	1.5	Stage de médecine sociale engagée
MMD 3557	1.5	Soins palliatifs
MMD 35581	0	Profession MD/Éthique clinique 1
MMD 35582	2	Profession MD/Éthique clinique 2
MMD 3701	7.5	Médecine
MMD 3702	7.5	Chirurgie
MMD 3703	7.5	Pédiatrie
MMD 3704	7.5	Obstétrique-gynécologie
MMD 3705	7.5	Psychiatrie
MMD 3707	7.5	Médecine familiale
MMD 4507	5	Gériatrie
MMD 4509	2	Anesthésie-réanimation
MMD 4510	2	Ophtalmologie
MMD 4511	5	Médecine communautaire
MMD 4513	5	Médecine d'urgence
MMD 45221	0	Simulation et rendement progressif 2a
MMD 45222	1	Simulation et rendement progressif 2b
MMD 45231	0	Préparation au CMC 1
MMD 45232	3	Préparation au CMC 2
MMD 45241	0	Radiologie diagnostique 1
MMD 45242	0	Radiologie diagnostique 2
MMD 45243	0	Radiologie diagnostique 3
MMD 45244	2	Radiologie diagnostique 4
MMD 4525	0.5	Sciences fondamentales
MMD 4551	0.5	Pratique médicale équilibrée 2

Bloc 70B

Option - 25 crédits.

MMD 3511	5	Stage : Spécialités médicales
MMD 3511A	5	Stage : Allergie
MMD 3511B	5	Stage : Cardiologie
MMD 3511C	5	Stage : Dermatologie
MMD 3511D	5	Stage : Endocrinologie
MMD 3511E	5	Stage : Gastro-entérologie
MMD 3511H	5	Stage : Gériatrie
MMD 3511I	5	Stage : Hématologie
MMD 3511J	5	Stage : Médecine interne
MMD 3511K	5	Stage : Néphrologie
MMD 3511L	5	Stage : Neurologie
MMD 3511M	5	Stage : Oncologie médicale
MMD 3511N	5	Stage : Physiatrie
MMD 3511O	5	Stage : Pneumologie
MMD 3511P	5	Stage : Rhumatologie
MMD 3511R	5	Stage: Hématologie et oncologie
MMD 3511S	5	Stage: Laboratoire des lipides
MMD 3511T	5	Stage : Nutrition appliquée
MMD 3511V	5	Stage : Hépatologie
MMD 3511W	5	Stage: Soins intensifs médicaux
MMD 3511X	5	Stage : médecine génique
MMD 3512	5	Stage: Spécialités chirurgicales
MMD 3512A	5	Stage : chirurgie cardiaque
MMD 3512B	5	Stage : Chirurgie générale
MMD 3512C	5	Stage: Chirurgie générale pédiatrique
MMD 3512D	5	Stage : Chirurgie orthopédique
MMD 3512E	5	Stage : Chirurgie plastique
MMD 3512H	5	Stage : Neurochirurgie

MMD 3512I	5	Stage : Oto-rhino-laryngologie
MMD 3512J	5	Stage : Urologie
MMD 3512K	5	Stage: chirurgie thoracique
MMD 3512L	5	Stage : Chirurgie vasculaire
MMD 3512M	5	Stage: Soins ambulatoires chirurgicaux
MMD 3512N	5	Stage: Soins intensifs chirurgicaux
MMD 3512O	5	Stage : chirurgie digestive
MMD 3512P	5	Stage : chirurgie hépatobiliaire
MMD 3513A	5	Stage : Santé communautaire
MMD 3513B	5	Stage : Recherche
MMD 3513C	5	Intervention dans les pays en voie de développement
MMD 3513D	5	Stage : santé des Premières Nations
MMD 3514	5	Stages rotatifs
MMD 3515	5	Stage : Pédiatrie globale
MMD 3515A	5	Stage : Néonatalogie
MMD 3515C	5	Stage: Pédiatrie du développement
MMD 3515D	5	Stage: Pédiatrie de l'âge scolaire
MMD 3515E	5	Stage: Médecine de l'adolescence
MMD 3515H	5	Stage : Urgences pédiatriques
MMD 3515I	5	Stage: Soins intensifs pédiatriques
MMD 3515J	5	Stage: Maladies infectieuses pédiatriques
MMD 3515K	5	Stage : Pédiatrie ambulatoire
MMD 3515L	5	Stage: Immunologie pédiatrique
MMD 3515M	5	Stage: Cardiologie pédiatrique
MMD 3515N	5	Stage: Dermatologie pédiatrique
MMD 3515O	5	Stage: Endocrinologie pédiatrique
MMD 3515P	5	Stage: Gastro-entérologie pédiatrique
MMD 3515Q	5	Stage: hématologie et oncologie pédiatriques
MMD 3515R	5	Stage: Néphrologie pédiatrique
MMD 3515S	5	Stage : Neurologie pédiatrique
MMD 3515T	5	Stage: Réadaptation pédiatrique
MMD 3515U	5	Stage: Pneumologie pédiatrique
MMD 3515V	5	Stage: Génétique, maladies métaboliques
MMD 3515W	5	Stage: Pédiatrie internationale
MMD 3515X	5	Stage : Pédiatrie sociale
MMD 3515Y	5	Stage : allergie pédiatrique
MMD 3516	5	Stage : Psychiatrie
MMD 3516A	5	Stage: Psychiatrie pédiatrique
MMD 3516B	5	Stage: Psychiatrie de l'adulte
MMD 3516C	5	Stage : Psychogériatrie
MMD 3516D	5	Stage : Psychosomatique
MMD 3516E	5	Stage : Psychiatrie légale
MMD 3516F	5	Stage : soins ambulatoires pédopsychiatriques
MMD 3517	5	Stage : Médecine familiale
MMD 3517A	5	Stage: Omnipratique en régions
MMD 3517B	5	Stage : Soins d'urgence
MMD 3517C	5	Stage: Urgences cardiologiques
MMD 3517D	5	Stage Médecine du sport
MMD 3517E	5	Stage : Soins palliatifs
MMD 3517F	5	Stage: Diversité en médecine familiale
MMD 3518	5	Stage: Obstétrique-gynécologie
MMD 3518A	5	Stage : Obstétrique médicale
MMD 3518B	5	Stage : Obstétrique générale
MMD 3518C	5	Stage : oncologie gynécologique
MMD 3518D	5	Stage clinique en soins ambulatoires gynécologiques
MMD 3519	5	Stage : Anesthésie-réanimation
MMD 3520	5	Stage : Radiologie
MMD 3520A	5	Stage: Radiologie générale
MMD 3520B	5	Stage : Médecine nucléaire
MMD 3520C	5	Stage : Radiologie oncologique
MMD 3520D	5	Stage: Neuroradiologie interventionnelle
MMD 3520E	5	Stage: Radiologie interventionnelle
MMD 3520F	5	Stage: neuroradiologie diagnostique
MMD 3520G	5	Stage : radiologie digestive
MMD 3521	5	Stage : Ophtalmologie
MMD 3522	5	Stage : Nutrition
MMD 3523	5	Stage : Pathologie
MMD 3523A	5	Stage : anatomie avancée
MMD 3524	5	Stage : Biochimie médicale
MMD 3525	5	Stage : Microbiologie médicale
MMD 3526	5	Stage : Pharmacologie clinique
MMD 3611	2.5	Stage : spécialités médicales 1
MMD 3611A	2.5	Stage : allergie
MMD 3611B	2.5	Stage : cardiologie
MMD 3611C	2.5	Stage : dermatologie
MMD 3611D	2.5	Stage : endocrinologie
MMD 3611E	2.5	Stage : gastro-entérologie
MMD 3611H	2.5	Stage : gériatrie
MMD 3611I	2.5	Stage : hématologie
MMD 3611J	2.5	Stage : médecine interne
MMD 3611K	2.5	Stage : néphrologie
MMD 3611L	2.5	Stage : neurologie
MMD 3611M	2.5	Stage : oncologie médicale
MMD 3611N	2.5	Stage : physiatrie
MMD 3611O	2.5	Stage : pneumologie
MMD 3611P	2.5	Stage : rhumatologie
MMD 3611Q	2.5	Stage : hématologie clinique
MMD 3611R	2.5	Stage:hématologie et oncologie
MMD 3611S	2.5	Stage : laboratoire des lipides
MMD 3611T	2.5	Stage : nutrition appliquée
MMD 3611U	2.5	Stage : médecine vasculaire
MMD 3611V	2.5	Stage : hépatologie
MMD 3611W	2.5	Stage:soins intensifs médicaux
MMD 3611X	2.5	Stage : médecine génique
MMD 3611Y	2.5	Stage: spécialités médicales 2
MMD 3611Z	2.5	Stage: spécialités médicales 3
MMD 3612	2.5	Stage : spécialités chirurgicales 1
MMD 3612A	2.5	Stage : chirurgie cardiaque

MMD 3612B	2.5	Stage : chirurgie générale
MMD 3612C	2.5	Stage : chirurgie pédiatrique
MMD 3612D	2.5	Stage : chirurgie orthopédique
MMD 3612E	2.5	Stage : chirurgie plastique
MMD 3612H	2.5	Stage : neurochirurgie
MMD 3612I	2.5	Stage : oto-rhino-laryngologie
MMD 3612J	2.5	Stage : urologie
MMD 3612K	2.5	Stage: chirurgie thoracique
MMD 3612L	2.5	Stage : chirurgie vasculaire
MMD 3612M	2.5	Stage : soins ambulatoires chirurgicaux
MMD 3612N	2.5	Stage : soins intensifs chirurgicaux
MMD 3612O	2.5	Stage : chirurgie digestive
MMD 3612P	2.5	Stage : chirurgie hépatobiliaire
MMD 3612Y	2.5	Stage : spécialités chirurgicales 2
MMD 3612Z	2.5	Stage : spécialités chirurgicales 3
MMD 3613A	2.5	Stage : santé communautaire
MMD 3613B	2.5	Stage : recherche
MMD 3613C	2.5	Intervention : pays en voie de développement
MMD 3613D	2.5	Stage : santé premières nations
MMD 3614	2.5	Stages rotatifs
MMD 3615	2.5	Stage : spécialités pédiatriques 1
MMD 3615A	2.5	Stage : néonatalogie
MMD 3615B	2.5	Stage : pédiatrie du nourrisson
MMD 3615C	2.5	Stage : pédiatrie du développement
MMD 3615D	2.5	Stage : pédiatrie de l'âge scolaire
MMD 3615E	2.5	Stage : médecine de l'adolescence
MMD 3615H	2.5	Stage : urgences pédiatriques
MMD 3615I	2.5	Stage : soins intensifs pédiatriques
MMD 3615J	2.5	Stage : maladies infectieuses pédiatriques
MMD 3615K	2.5	Stage : pédiatrie ambulatoire
MMD 3615L	2.5	Stage : immunologie, rhumatologie pédiatrique
MMD 3615M	2.5	Stage : cardiologie pédiatrique
MMD 3615N	2.5	Stage : dermatologie pédiatrique
MMD 3615O	2.5	Stage: endocrinologie pédiatrique
MMD 3615P	2.5	Stage : gastro-entérologie pédiatrique
MMD 3615Q	2.5	Stage : hématologie, oncologie pédiatrique
MMD 3615R	2.5	Stage : néphrologie pédiatrique
MMD 3615S	2.5	Stage : neurologie pédiatrique
MMD 3615T	2.5	Stage : réadaptation pédiatrique
MMD 3615U	2.5	Stage : pneumologie pédiatrique
MMD 3615V	2.5	Stage : génétique, maladies métaboliques
MMD 3615W	2.5	Stage : pédiatrie internationale
MMD 3615X	2.5	Stage : pédiatrie sociale
MMD 3615Y	2.5	Stage : allergie pédiatrique
MMD 3615Z	2.5	Stage : spécialités pédiatriques. 2
MMD 3616	2.5	Stage : psychiatrie
MMD 3616A	2.5	Stage : psychiatrie pédiatrique
MMD 3616B	2.5	Stage : psychiatrie de l'adulte
MMD 3616C	2.5	Stage : psychogériatrie
MMD 3616D	2.5	Stage : psychosomatique
MMD 3616E	2.5	Stage : psychiatrie légale
MMD 3616F	2.5	Stage : soins ambulatoires pédopsychiatriques
MMD 3616G	2.5	Stage: Psychiatrie intégrative
MMD 3617	2.5	Stage : médecine familiale
MMD 3617A	2.5	Stage : omnipratique en régions
MMD 3617B	2.5	Stage : soins d'urgence
MMD 3617C	2.5	Stage : urgences cardiologiques
MMD 3617D	2.5	Stage : médecine du sport
MMD 3617E	2.5	Stage : soins palliatifs
MMD 3617F	2.5	Stage : diversité en médecine familiale
MMD 3618	2.5	Stage : obstétrique-gynécologie
MMD 3618A	2.5	Stage : obstétrique médicale
MMD 3618B	2.5	Stage : obstétrique générale
MMD 3618C	2.5	Stage : oncologie gynécologique
MMD 3618D	2.5	Stage clinique en soins ambulatoires gynécologiques
MMD 3619	2.5	Stage : anesthésie-réanimation
MMD 3620	2.5	Stage : radiologie
MMD 3620A	2.5	Stage : radiologie générale
MMD 3620B	2.5	Stage : médecine nucléaire
MMD 3620C	2.5	Stage : radiologie oncologique
MMD 3620D	2.5	Stage : neuroradiologie interventionnelle
MMD 3620E	2.5	Stage : radiologie interventionnelle
MMD 3620F	2.5	Stage: neuroradiologie diagnostique
MMD 3620G	2.5	Stage : radiologie digestive
MMD 3621	2.5	Stage : ophtalmologie
MMD 3621A	2.5	Stage : Santé oculaire
MMD 3622	2.5	Stage : nutrition
MMD 3623	2.5	Stage : pathologie
MMD 3623A	2.5	Stage : anatomie avancée
MMD 3624	2.5	Stage : biochimie médicale
MMD 3625	2.5	Stage : microbiologie médicale
MMD 3626	2.5	Stage : pharmacologie clinique
MMD 3626A	2.5	Stage: Soins pharmaceutiques
MMD 3627	2.5	Stage : spécialités autres 1
MMD 3627A	2.5	Stage : spécialités autres 2
MMD 3627B	2.5	Stage : spécialités autres 3
MMD 3627C	2.5	Stage : spécialités autres 4
MMD 3627D	2.5	Stage : spécialités autres 5
MMD 3627E	2.5	Stage : spécialités autres 6
MMD 3627F	2.5	Stage : spécialités autres 7
MMD 3627G	2.5	Stage : spécialités autres 8
MMD 3628	2.5	Stage : Dentisterie et santé buccale
MMD 3629	2.5	Stage: Audiologie et orthophonie

Programme 1-500-1-0 Version 01 (A13)

Baccalauréat en microbiologie et immunologie (B. Sc.)

Objectifs

Favoriser l'intégration professionnelle des étudiants sur le marché du travail dans les domaines de la médecine, de la biologie microbienne (industrielle, alimentaire et biotechnologie) et de l'environnement. Favoriser les passerelles vers les études supérieures des finissants du baccalauréat en microbiologie et immunologie tant vers les programmes d'études supérieures de la Faculté de médecine que ceux du Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

On recommande aux étudiants de s'inscrire au cours CHM 1984 du bloc 95Y ou 96Y.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3.

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et les deux orientations suivantes :

- l'orientation Microbiologie et immunologie moléculaires (segment 95)
- l'orientation Microbiologie environnementale (segment 96).

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment commun sont répartis de la façon suivante : 53 crédits obligatoires et de 3 à 12 crédits à option.

Bloc 01A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 53 crédits.

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 2041	3	Biostatistique 1
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2412	3	Histologie animale
BIO 3203	3	Génétique évolutive
CHM 1950	3	Introduction aux bioanalyses
MCB 1980	3	Microbiologie générale et infectiologie
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2989	4	Immunologie 1
MCB 2991	4	Immunologie 2
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2
MCB 3984	3	Diversité microbienne

Bloc 01B Connaissances fondamentales

Option - 3 crédits

BIO 2350	3	Diversité fongique
MCB 2999	3	Levures et organismes levuriformes

Bloc 01S Stages

Option - Maximum 9 crédits.

BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3050	3	Stage de recherche 2
MCB 2020	3	Stage en milieu de travail
MCB 2091	3	Initiation à la recherche
MCB 3091	3	Stage en milieu de recherche

Bloc 01V Cheminement Honor

Option - Maximum 12 crédits.

BIO 4000	3	Communication scientifique
BIO 4050	3	Stage de recherche honor 1
BIO 4060	6	Stage de recherche honor 2
MCB 4050	3	Stage de recherche 1
MCB 4060	6	Stage de recherche 2

Segment 95 Orientation Microbiologie et immunologie moléculaires

L'orientation Microbiologie et immunologie moléculaires comprend les segments 01 et 95 avec 64 crédits obligatoires et 26 crédits à option.

Bloc 95A

Obligatoire - 11 crédits.

MCB 2399	2	Compléments de biologie moléculaire
MCB 3040	2	Éthique en microbiologie et immunologie
MCB 3094	2	Compléments de virologie
MCB 3637	2	Pathogenèse bactérienne
PSL 1001	3	Principes de physiologie humaine

Bloc 95B Connaissances spécialisées en microbiologie, immunologie et virologie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

BIO 2150	3	Protistologie
MCB 3004	3	Protocole expérimental en vaccinologie
MCB 3008	2	Fondements de l'immunologie
MCB 3010	2	Immunologie moléculaire
MCB 3050	3	Microbiologie des aliments 1
MCB 3051	3	Microbiologie des aliments 2
MCB 3095	2	Microbiologie environnementale appliquée
MSO 3001	2	Introduction à l'épidémiologie

Bloc 95C Connaissances complémentaires

Option - Maximum 12 crédits.

BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie

Bloc 95Y Connaissances d'autres disciplines

Option - Maximum 3 crédits.

ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANS 1404T	3	Scientific and Technical Writing
BCM 3552	2	Bases de la bio-informatique appliquée
CHM 1984	3	Chimie organique
CHM 1990	3	Physicochimie générale 1
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 3132	3	Paléogéographie
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHY 1973	3	Astrobiologie

Segment 96 Orientation Microbiologie environnementale

L'orientation Microbiologie environnementale comprend les segments 01 et 96 avec 64 crédits obligatoires et 26 crédits à option.

Bloc 96A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 11 crédits.

BIO 1284	2	Évolution
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 3721	3	Écologie microbienne

Bloc 96B Connaissances complémentaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 14 crédits.

BIO 2150	3	Protistologie
BIO 3260	3	Génomique microbienne
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
MCB 3050	3	Microbiologie des aliments 1
MCB 3095	2	Microbiologie environnementale appliquée

Bloc 96C Autres connaissances en environnement

Option - Maximum 15 crédits.

BIO 1335	2	Biodiversité 1
BIO 1435	2	Biodiversité 2
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3801	3	Conservation et aménagement
BIO 3811	3	Modélisation écologique
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3843	3	Stage de limnologie
BIO 3853	3	Débats en écologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
GEO 3312	3	Études d'impacts
GEO 3320	3	Changements environnementaux
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement

Bloc 96D Connaissances en microbiologie générale

Option - Maximum 14 crédits.

MCB 3004	3	Protocole expérimental en vaccinologie
MCB 3008	2	Fondements de l'immunologie
MCB 3010	2	Immunologie moléculaire
MCB 3051	3	Microbiologie des aliments 2
MCB 3094	2	Compléments de virologie
MCB 3637	2	Pathogenèse bactérienne

Bloc 96E Connaissances connexes en sciences de la vie

Option - Maximum 12 crédits.

BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 2042	3	Biostatistique 2
BIO 3002	2	Bioéthique
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3283	3	Principes d'évolution
PSL 1001	3	Principes de physiologie humaine

Bloc 96Y Connaissances d'autres disciplines

Option - Maximum 3 crédits.

ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANS 1404T	3	Scientific and Technical Writing
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
CHM 1984	3	Chimie organique
CHM 1990	3	Physicochimie générale 1

GEO 2122	3	Climatologie
GEO 3132	3	Paléogéographie
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie
PHY 1973	3	Astrobiologie
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement

Programme 1-320-1-0 Version 18 (A15)

Baccalauréat spécialisé en nutrition (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme a pour but de former des spécialistes de la nutrition envisagée comme discipline scientifique et comme profession de la santé. Il comprend un ensemble de cours obligatoires, de cours à option et de stages dirigés d'une durée totale de 40 semaines.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 28 crédits en 1 re année, de 35 crédits en 2e année et de 38 crédits (39 crédits au cheminement honor) en 3e année suivis de 18 crédits de stage. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A; en 2e année, il s'inscrit aux cours du bloc 70 B; en 3e année, l'étudiant du cheminement régulier s'inscrit aux cours des blocs 70 C, D et E et à deux cours à option choisis dans les blocs 70 H, I et J. En fin de 3e année, il s'inscrit aux stages des blocs 70 F et G.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété deux ans du Baccalauréat et avoir une moyenne cumulative d'au moins 3.5. En 3e année, l'étudiant du cheminement honor s'inscrit aux cours des blocs 70C, E, V, W et X. En fin de 3e année, il s'inscrit aux stages des blocs 70 F.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de sept trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté au début de chacune des périodes suivantes :

- en 2e année à l'occasion des stages du bloc 70B
- 3e année à l'occasion des stages des blocs 70C et E
- à la fin de la 3e année à l'occasion des stages des blocs 70F et G.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme. Cependant, c'est la moyenne cumulative qui est utilisée pour l'accès au cheminement honor.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 13.4c) Cours offerts sous forme de stage, de clinique ou d'atelier

La reprise du cours est la modalité applicable quand il y a échec à un cours offert sous forme de stage.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention cheminement honor si l'étudiant a réussi tous les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,3.

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 119 crédits en cheminement régulier, 120 crédits en cheminement Honor.

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : cheminement régulier : 106 crédits obligatoires et 13 crédits à option, cheminement Honor : 106 crédits obligatoires et 14 crédits à option. Les stages dirigés (34 crédits obligatoires et 5 crédits à option) totalisent 40 semaines.

Bloc 70A

Obligatoire - 28 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
MCB 2956	3	Microbiologie générale
NUT 1000	2	Statistique en nutrition
NUT 1016	1	Salubrité et qualité des aliments
NUT 1023	2	Science des aliments 1
NUT 1023A	1	Science des aliments 1 T.P.
NUT 1024	2	Science des aliments 2
NUT 1025	3	Techno et chimie alimentaire
NUT 1035	3	Nutrition et alimentation
NUT 1971	3	Principes de biochimie nutritionnelle
NUT 1972	3	Principes de biochimie clinique
PSL 1996	2	Anatomie et physiologie générales 1
PSL 1997	2	Anatomie et physiologie générales 2

Bloc 70B

Obligatoire - 35 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
NUT 20241	0	Alimentation pour des collectivités 1
NUT 20242	5	Alimentation pour des collectivités 2
NUT 2028	3	Ressources humaines en nutrition
NUT 2032	3	Nutrition fondamentale
NUT 2033	3	Nutrition clinique et endocrinologie
NUT 2038	3	Etat nutritionnel: cas particuliers
NUT 2039	3	Nutrition et cycles de vie
NUT 2045	1	Soutien nutritionnel
NUT 2046	1	Nutrition clinique et dysphagie
NUT 2047	2	Nutrition: cardiologie et gastroentérologie
NUT 2065	1	Consultation diététique 1
NUT 2073A	5	Stage gestion: alimentation et nutrition 2
NUT 2074	4	Stage clinique et soutien nutritionnel 2

Bloc 70C

Obligatoire - 22 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
NUT 3022	3	Gestion financière et systèmes d'information
NUT 3026	1	Principes de gestion et nutrition
NUT 3027	3	Le mangeur et son environnement
NUT 3035	1	Mini-mémoires et séminaires
NUT 3047	3	Nutrition clinique et maladies chroniques
NUT 3048	3	Nutrition clinique et maladies chroniques 2
NUT 3066	2	Nutrition publique et éducation
NUT 3067	1	Consultation diététique 2
NUT 3076A	4	Stage gestion: alimentation et nutrition 3

Bloc 70D

Option - Maximum 2 crédits.

Pour l'étudiant en cheminement régulier, 2 crédits. Pour l'étudiant en cheminement Honor: 0 crédit.

NUT 3034	2	Initiation à la recherche en nutrition

Bloc 70E

Obligatoire - 8 crédits.

NUT 3077A	4	Stage clinique : soutien nutritionnel 3A
NUT 3078A	4	Stage en nutrition publique

Bloc 70F

Obligatoire - 13 crédits.

NUT 4074A	4	Stage clinique et soutien nutritionnel 4A
NUT 4075A	4	Stage clinique : soutien nutritionnel 4B
NUT 4076A	5	Stage en nutrition publique

Bloc 70G

Option - Maximum 5 crédits, pour l'étudiant en cheminement régulier - 5 crédits, pour l'étudiant en cheminement Honor - 0 crédit.

NUT 4072A	5	Stage gestion: alimentation et nutrition 4

Bloc 70H

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ASA 1050G	3	La gestion en santé
ASA 2400	3	Économie de la santé
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SOL 1970	3	Sociologie du Québec

Bloc 70I

Option - Maximum 3 crédits.

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1966	3	Psychologie de l'adolescence

Bloc 70J

Option - Maximum 3 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
HEC 2010	3	Entrepreneuriat (241208)
JES 1000	3	L'intervenant et la relation d'aide
MSO 2300G	3	Promotion et éducation de la santé
NUT 2029	3	Évaluation sensorielle des aliments
NUT 3013	3	Projets de recherche en chimie alimentaire
NUT 3030	3	Nutrition et métabolisme
NUT 3039	3	Pratique intégrée: nutrition clinique
NUT 3046	3	Pratique intégrée: nutrition publique
PPL 3014	3	Intervention en situation d'urgence
PPL 3075X	3	Géopolitique et enjeux alimentaires du développement
SME 2055V	3	Troubles des conduites alimentaires

Bloc 70V Propre au cheminement Honor

Option - Maximum 7 crédits.

NUT 6001A	5	Stage de recherche en nutrition clinique
NUT 6002A	5	Stage de recherche en nutrition publique
NUT 6675	2	Méthodologie de recherche en nutrition

Bloc 70W Propre au cheminement Honor

Option - 4 crédits.

NUT 6612	1	Méthodologie en nutrition fondamentale
NUT 6613	1	Méthodologie en nutrition humaine
NUT 6643	3	Pratique avancée : nutrition clinique
NUT 6644	3	Pratique avancée : nutrition publique
NUT 6654	1	Recherches qualitatives en nutrition

Bloc 70X Propre au cheminement Honor

Option - 3 crédits.

NUT 6027	3	Syndrome métabolique, obésité et diabète
NUT 6028	3	Nutrition et vieillissement
NUT 6029	3	Neuroscience nutritionnelle
NUT 6093	3	Nutrition et maladies cardiovasculaires
NUT 6606	3	Comportement du consommateur
NUT 6607	3	Épidémiologie de la nutrition
NUT 6610	3	Sciences et technologies des aliments
NUT 6626	3	Problèmes contemporains de nutrition
NUT 6629	3	Mesure de la consommation alimentaire
NUT 6638	3	Évaluation de l'état nutritionnel
NUT 6642	3	Nutrition et cancer
NUT 6659	3	Intervention nutritionnelle en dysphagie
NUT 6670	3	Nutrition internationale
NUT 6671	3	Séminaires de nutrition publique

Programme 1-751-1-0 Version 10 (A16)

Baccalauréat spécialisé en audiologie (B. Sc.)

Objectifs

L'audiologiste évalue les capacités auditives des personnes malentendantes et recherche les causes et les facteurs aggravants de leurs déficiences. Il conçoit et applique des plans d'intervention afin de rétablir l'aptitude des personnes ayant des difficultés d'audition, il travaille à réduire ou à éliminer les effets du handicap vécu par la personne et il fournit à l'entourage l'information et le soutien nécessaires. L'ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec exige la maîtrise pour pratiquer au Québec.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 33 crédits en 1 re année, de 37 crédits en 2e année et de 33 crédits en 3e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 73 A, en 2e année, aux cours du bloc 73 B et en 3e année, aux cours des blocs 73 C et 73 D. Il termine son programme avec un cours au choix de 3 crédits.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours portant sur l'intervention audiologique conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de 3e année.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 106 crédits, dont 103 obligatoires et 3 au choix.

Segment 73

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 1re année - 34 crédits obligatoires, bloc 73A; 2e année - 37 crédits obligatoires, bloc 73B; 3e année - 32 crédits obligatoires, blocs 73C et 73D. L'étudiant doit compléter son programme par 3 crédits au choix.

Bloc 73A Première année

Obligatoire - 34 crédits.

AUD 1121	3	Psychoacoustique
AUD 1122	2	Systèmes auditif et vestibulaire
AUD 1220	3	Troubles du système auditif
AUD 15201	0	Initiation à l'intervention audiologique 1
AUD 15202	3	Initiation à l'intervention audiologique 2
AUD 1521	2	Initiation à l'exercice professionnel
AUD 1720	3	Initiation à la pratique orthophonique
AUD 1730	2	Anatomie et physiologie de la parole
CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
ORA 1531	3	Phonétique clinique
PHY 1955	3	Acoustique
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1961	3	Psychologie du développement humain 1
PSY 2961	3	Psychologie du développement humain 2

Bloc 73B Deuxième année

Obligatoire - 37 crédits.

AUD 2120	3	Métrologie acoustique
AUD 2222	3	Bilan audiologique - enfant
AUD 2224	4	Bilan audiologique - Adulte
AUD 2225	4	Déficiences auditives
AUD 2226	3	Acouphène et hyperacousie
AUD 2340	3	Réadaptation audiologique - Adulte
AUD 25201	0	Enseignement clinique 1
AUD 25202	2	Enseignement clinique 2
AUD 2721	3	Langage chez l'enfant et audiologie
CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
ORA 2627	3	Bases neurobiologiques de la communication humaine
ORA 2716	3	Méthodes et recherche 1
ORA 2717	3	Méthodes et recherche 2
ORA 3373	2	Systèmes de santé et d'éducation

Bloc 73C Troisième année

Obligatoire - 9 crédits.

AUD 3340	3	Réadaptation audiologique - enfant
AUD 35401	0	Atelier d'activités cliniques 1
AUD 35402	1	Atelier d'activités cliniques 2
AUD 3541	1	Premier stage en audiologie
AUD 3542	1	Deuxième stage en audiologie
AUD 3543	2	Activités d'intégration 1
AUD 3544	1	Activités d'intégration 2

Bloc 73D Troisième année

Obligatoire - 23 crédits.

AUD 3120	3	Physiologie auditivo-vestibulaire
AUD 3123	3	Psychoacoustique avancée
AUD 3221	3	Trouble de traitement auditif
AUD 3222	3	Troubles vestibulaires
AUD 3420	3	Aides auditives 1
AUD 3421	4	Aides auditives 2
AUD 3422	3	Notions en implant cochléaire
CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.
Cours choisi avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 1-752-1-0 Version 10 (A16)

Baccalauréat spécialisé en orthophonie (B. Sc.)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 36 à 39 crédits en 1 re année, de 34 à 37 crédits en 2e année et de 34 à 37 crédits en 3e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 73 A, en 2e année, aux cours du bloc 73 B et en 3e année, aux cours des blocs 73 C et 73 D. Il termine son programme avec un cours au choix de 3 crédits.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des stages conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de 3e année.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 107 crédits.

Segment 73

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 1re année - 35 crédits obligatoires, Bloc 73A; 2e année - 34 crédits obligatoires, Bloc 73B; 3e année - 35 crédits obligatoires, Bloc 73C et 73D. L'étudiant doit compléter son programme par 3 crédits au choix.

Bloc 73A Première année

Obligatoire - 35 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
ORA 1531	3	Phonétique clinique
ORT 1125	4	Communication et déglutition chez l'enfant
ORT 15201	0	Initiation à l'intervention orthophonique
ORT 15202	3	Initiation à l'intervention orthophonique
ORT 1526	2	Initiation à l'exercice professionnel
ORT 1530	4	Parole/déglutition/audition : Anatomie-physiologie
ORT 1534	3	Langage 1
ORT 1535	3	Langage 2
ORT 1536	3	Sciences de la parole
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1961	3	Psychologie du développement humain 1
PSY 2961	3	Psychologie du développement humain 2

Bloc 73B Deuxième année

Obligatoire - 34 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
ORA 2627	3	Bases neurobiologiques de la communication humaine
ORA 2716	3	Méthodes et recherche 1
ORA 2717	3	Méthodes et recherche 2
ORA 3373	2	Systèmes de santé et d'éducation
ORT 2240	1	Enseignement clinique en orthophonie
ORT 2514	3	Initiation à la pratique audiologique
ORT 2525	3	Diversité culturelle et pratique orthophonique
ORT 2527	2	Troubles de la communication chez l'enfant
ORT 2530	3	Troubles du développement des sons de la parole
ORT 2539	3	Troubles neurologiques de l'adulte - évaluation
ORT 2620	2	Troubles neurologiques de l'adulte
ORT 2626	2	Troubles de la parole
ORT 2628	3	Intervention orthophonique

Bloc 73C Troisième année

Obligatoire - 16 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
ORT 3540	1	Atelier d'activités cliniques
ORT 3541	1	Premier stage en orthophonie
ORT 3542	1	Deuxième stage en orthophonie
ORT 3551	1	Activités d'intégration 1
ORT 3552	1	Activités d'intégration 2
ORT 3573	3	Intervention et enfant déficient auditif
ORT 3578	3	Orthophonie enfant 1
ORT 3579	3	Orthophonie enfant 2

Bloc 73D Troisième année

Obligatoire - 19 crédits.

ORT 3355	2	Troubles neurologiques de l'adulte - intervention 2
ORT 3358	3	Troubles du langage écrit
ORT 3539	2	Troubles neurologiques de l'adulte - intervention 1
ORT 3557	3	Problèmes de la fluidité
ORT 3563	4	Troubles de la voix et de la résonance
ORT 3639	3	Troubles neurologiques de l'adulte - intervention 3
ORT 3657	3	Dysphagies

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.
Cours choisi avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 1-740-1-1 Version 02 (A16)

Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) (B. Sc.)

Objectifs

Le baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) constitue une première étape pour former des ergothérapeutes soucieux de répondre aux besoins des clients en valorisant les bienfaits de l'occupation et d'un environnement favorable à la santé de l'individu. Le programme vise aussi à former des individus responsables de leur formation et capables de s'engager socialement, et ce, tout au long de leur carrière.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Le programme de 1er cycle constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie. Le Règlement des études de 1ercycle et les présentes dispositions réglementaires régissent les études de la première composante. Le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et le Règlement propre à la Maîtrise en ergothérapie régissent les études de la deuxième composante, la Maîtrise.

Art. 3.16 Effets d'une admission ou d'une réadmission

L'admission du candidat au programme lui confère le statut d'étudiant régulier au Baccalauréat, première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie. Elle lui confère également le statut d'étudiant régulier à la Maîtrise s'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au Baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0
- s'inscrire aux cours de la Maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante

L'étudiant qui ne satisfait pas à ces conditions doit soumettre une demande d'admission pour être autorisé à poursuivre à la Maîtrise.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 30 crédits en 1 re année, de 29 crédits en 2e année et de 31 crédits en 3e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A, en 2e année, aux cours du bloc 70 B et en 3e année, aux cours du bloc 70 C.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion de tous les stages et considérés dans tous les cours ERT du programme conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences de la santé (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie.

Segment 70

Tous les cours du Baccalauréat sont obligatoires.

Bloc 70A Cours de 1re année

Obligatoire - 32 crédits.

CHI 1045	4	Anatomie de l'appareil locomoteur
CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
ERT 1401	2	Approches théoriques en ergothérapie
ERT 1402	4	Pratique factuelle en ergothérapie
ERT 1403	3	Notions et compétences de base en ergothérapie
ERT 1404	2	Ergothérapie et développement de la personne
ERT 14511	0	Pratique réflexive 1.1
ERT 14512	1	Pratique réflexive 1.2
ERT 1460	1	Initiation à la formation clinique
ERT 1461	1	Accompagnement en milieu communautaire
PSL 1984	4	Fonctions du système nerveux
PSL 1996	2	Anatomie et physiologie générales 1
PSL 1997	2	Anatomie et physiologie générales 2
PST 1964	2	Développement du système psychique
PSY 1984	3	Cognition, émotion et ergothérapie

Bloc 70B Cours de 2e année

Obligatoire - 31 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
ERT 2400	2	Introduction à l'analyse de cas cliniques
ERT 2401	5	Ergothérapie auprès de l'adulte 1
ERT 2402	5	Ergothérapie auprès de l'adulte 2
ERT 2403	5	Ergothérapie auprès de l'enfant
ERT 2404	5	Ergothérapie auprès de la personne âgée
ERT 24511	0	Pratique réflexive 2.1
ERT 24512	1	Pratique réflexive 2.2
ERT 2461	7	Formation clinique 2

Bloc 70C Cours de 3e année

Obligatoire - 27 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
ERT 3401	3	Ergothérapie, enjeux professionnels et société
ERT 3402	3	Gestion et promotion de la santé en ergothérapie
ERT 3403	1	Ergothérapie et intervention de groupe
ERT 3405	5	Problématiques intégratives 1
ERT 3411	3	Problématiques intégratives 2
ERT 34511	0	Pratique réflexive 3.1
ERT 34512	1	Pratique réflexive 3.2
ERT 3460	7	Formation clinique 3
SOL 1956	3	Ergothérapie et sociologie

Programme 1-745-1-1 Version 02 (A15)

Baccalauréat en sciences de la santé (physiothérapie) (B. Sc.)

Objectifs

Le baccalauréat en sciences de la santé (physiothérapie) vise à donner aux étudiants une formation scientifique de base dans le domaine de la santé et à les préparer au programme de maîtrise professionnelle en physiothérapie ainsi qu'aux études supérieures en recherche. Par différentes approches pédagogiques, ce programme initie les étudiants aux méthodes d'évaluation et de traitement en physiothérapie, les prépare à exercer des activités cliniques de façon sécuritaire et éthique.

Ce programme s'inscrit dans un continuum baccalauréat-maîtrise professionnelle qui a pour objectif de former un physiothérapeute généraliste qui réponde aux exigences de qualification de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) et des organismes nationaux et internationaux d'agrément des programmes de physiothérapie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Le programme de 1er cycle constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en physiothérapie. Le Règlement des études de 1er cycle et les présentes dispositions réglementaires régissent les études de la première composante. Le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et le Règlement propre à la Maîtrise en physiothérapie régissent les études de la deuxième composante, la Maîtrise.

Art. 3.16 Effets d'une admission ou d'une réadmission

L'admission du candidat au programme lui confère le statut d'étudiant régulier au Baccalauréat, première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en physiothérapie. Elle lui confère également le statut d'étudiant régulier à la Maîtrise s'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au Baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,
- s'inscrire aux cours de la Maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 31 crédits en 1 re année, de 32 crédits en 2e année et de 27 crédits en 3e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A, en 2e année, aux cours du bloc 70 B et en 3e année, aux cours des blocs 70 C.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Les compétences de l'étudiant sont évaluées à l'occasion des laboratoires d'habiletés cliniques et de tous les stages du programme conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

Dans certains cours et tel qu'indiqué au plan de cours, l'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure ou la mention (S) (succès) à chacune des composantes, théorique et pratique, du cours.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 a) i) Progression sous probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant douze crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences de la santé (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en physiothérapie.

Segment 70

Tous les cours du Baccalauréat sont obligatoires.

Bloc 70A Cours de 1re année

Obligatoire - 31 crédits.

CHI 1045	4	Anatomie de l'appareil locomoteur
CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
PHT 1108	3	Application des exercices thérapeutiques
PHT 1301	1	Introduction à la physiothérapie
PHT 1303	3	Biomécanique et rééducation
PHT 1307	3	Théorie des exercices thérapeutiques
PHT 1309	4	Pathokinésiologie articulaire et fonctionnelle
PHT 1310	4	Physiothérapie musculosquelettique 1, extrémités
PSL 1984	4	Fonctions du système nerveux
PSL 1996	2	Anatomie et physiologie générales 1
PSL 1997	2	Anatomie et physiologie générales 2

Bloc 70B Cours de 2e année

Obligatoire - 32 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
PBC 2060	3	Pathologie générale
PHT 1302	1	Éthique et déontologie en physiothérapie
PHT 2311	4	Physiothérapie musc.squel. 2, quadrant inférieur
PHT 2312	3	Physiothérapie musc.squel. 3, quadrant supérieur
PHT 2314	4	Physiothérapie des affections neurologiques 1
PHT 2316	4	Physiothérapie des affections neurologiques 2
PHT 2319	2	Modalités électrothérapeutiques 1
PHT 2320	2	Modalités électrothérapeutiques 2
PHT 2351	3	Stage clinique 1
PHT 2418	2	Pratiques factuelles en physiothérapie
PHT 2453	3	Stage clinique 2

Bloc 70C Cours de 3e année

Obligatoire - 27 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
PHL 2900	2	Éléments de pharmacologie
PHT 3313	2	Physiothérapie musculosquelettique 4
PHT 3318	3	Physiothérapie et géronto-gériatrie
PHT 3320	4	Physiothérapie des affections cardiovasculaires
PHT 3321	3	Physiothérapie des affections respiratoires
PHT 3322	2	Éducation et consultation en physiothérapie
PHT 3323	1	Outils pratiques d'érudition
PHT 3331	2	Physiothérapie de la douleur
PHT 3358	3	Stage clinique 3
PST 1970	2	Psychopathologie
PSY 3955	2	Relation d'aide en réadaptation

Programme 1-484-1-0 Version 07 (A12)

Baccalauréat spécialisé en sciences biomédicales (B. Sc.)

Objectifs

Le Baccalauréat en sciences biomédicales permet à l'étudiant :

- d'acquérir des connaissances de base sur les différents niveaux d'organisation de l'humain, en tant qu'organisme vivant, par l'étude des molécules, des cellules, des tissus et des organes, et de comprendre l'intégration des mécanismes physiologiques fondamentaux, cellulaires et tissulaires, responsables du contrôle et du maintien des fonctions vitales chez l'humain;
- de se familiariser avec divers milieux de travail;
- d'aborder une problématique donnée avec une démarche scientifique rigoureuse;
- de développer des aptitudes à la communication.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1ere et en 2e années, l'étudiant s'inscrit aux cours obligatoires du bloc 01 A et exceptionnellement à des cours du bloc O1 B et à un ou deux cours au choix. En 3e année, après autorisation des responsables d'orientation, il complète son programme dans chacun des segments de cours particuliers aux orientations offertes :

- L'orientation Sciences biomédicales (segment 01 et 90) : l'étudiant s'inscrit à 9 à 15 crédits de stage du bloc 90 A, à 9 à 15 crédits du bloc 01 B, avec un maximum de 7 crédits de cours d'un même sigle et à 6 crédits de cours au choix. S'il est admis au cheminement honor, il s'inscrit au stage honor du bloc 90 A, à 6 crédits du bloc 90 W, à 6 crédits du bloc 01B et à 3 crédits au choix.
- L'orientation Perfusion extracorporelle (segment 91) : l'orientation est contingentée. L'étudiant s'inscrit aux 27 crédits obligatoires du bloc 91 A et à 3 crédits de cours au choix.
- Les orientations Pharmacologie (segment 92), Sciences neurologiques (segment 93), Physiologie intégrée (segment 94), Pathologie et biologie cellulaire (segment 95) et Sciences de la vision (segment 96) : l'étudiant s'inscrit à 15 crédits de stage du bloc A, à 12 crédits du bloc B, et à 3 crédits de cours au choix. S'il est admis au cheminement honor, il s'inscrit au stage honor du bloc A, à 6 crédits du bloc B, à 6 crédits du bloc W, et à 3 crédits au choix.

Un cours d'un bloc à option du programme peut être choisi à titre de cours au choix. L'étudiant doit faire approuver son inscription au cours au choix par le responsable de l'orientation.

Cheminement honor

Pour être admis au cheminement honor d'une orientation, l'étudiant doit avoir complété le segment 01 avec une moyenne cumulative d'au moins 3.8.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre dans l'année qui suit cet échec ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours ou subir un examen de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,6.

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et les sept orientations suivantes :

- Sciences biomédicales (segment 90, 9 à 15 crédits)
- Perfusion extracorporelle (segment 91, 27 crédits)
- Pharmacologie (segment 92, de 21 à 27 crédits)
- Sciences neurologiques (segment 93, 21 à 27 crédits)
- Physiologie intégrée (segment 94, 21 à 27 crédits)
- Pathologie et biologie cellulaire (segment 95, 21 à 27 crédits)
- Sciences de la vision (segment 96, 21 à 27 crédits).

Segment 01 commun à toutes les orientations

Les crédits du segment commun sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires, un maximum de 15 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 60 crédits.

BCM 1521	2	Travaux pratiques de biochimie 1
BCM 1531A	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1157	3	Biologie cellulaire
BIO 1204	3	Génétique
BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
MCB 1979	3	Microbiologie générale
MSN 2100	3	Toxicologie et environnement
PBC 2000	3	Biopathologie générale
PHI 1968	3	Notions fondamentales d'éthique
PHL 1400	3	Méthodes statistiques en sciences biomédicales
PHL 2025	1	Principes de l'expérimentation animale
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie
SBM 1001	5	Morphologie fonctionnelle
SBM 1002	1	Introduction à la communication scientifique
SBM 2001	4	Système nerveux
SBM 2002	4	Circulation, respiration et rein
SBM 2003	2	Digestion et nutrition
SBM 2004	3	Endocrinologie et reproduction
SBM 2006	2	Analyse de la communication scientifique

Bloc 01B

Option - orientation Sciences biomédicales : en cheminement régulier, de 9 à 15 crédits avec un maximum de 7 crédits de cours d'un même sigle; en cheminement Honor, de 9 crédits à 12 crédits; autres orientations : maximum 6 crédits.

BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2502	3	Acides nucléiques et génétique 2
BCM 2531	2	Travaux pratiques 2
BCM 2562	3	Biochimie clinique
BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
BIO 3661	2	T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
BIO 3674	3	T.P. Respiration, circulation, excrétion
GIN 1010	3	Introduction à la technologie biomédicale (TB110)
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2991	4	Immunologie 2
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2
MSO 3001	2	Introduction à l'épidémiologie

NUT 3030	3	Nutrition et métabolisme
OPH 2992	3	Anatomie oculaire
OPM 1009	3	Optique géométrique
OPM 2503	2	Pharmacologie oculaire 2.1
OPM 2505	4	Pharmacologie oculaire 2.2
PBC 3010	3	Biologie cellulaire 2
PBC 3040	3	Développement du système nerveux
PBC 3050	3	Embryologie et biologie du développement
PBC 3060	3	Bases moléculaires des maladies humaines
PHL 3100	3	Pharmacodynamie des médicaments
PHL 3200	3	Méthodes de découverte des médicaments
PHL 3300	3	Travaux pratiques en pharmacologie
PHL 3500	3	Intro pharmacologie cardiovasculaire
PHL 3600	3	Pharmacogénétique
PHL 3900	3	Pharmacologie des plantes médicinales: introduction
PSL 3000	3	Approche computationnelle de la physiologie
PSL 3001	3	Analyse d'images et de signaux biomédicaux
PSL 3061	3	Physiologie intégrée
PSL 3062	3	Base neuronale des fonctions cérébrales
PSL 3063	3	Neuroscience cognitive
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
SBM 3003	3	Hématologie
SBM 3200	3	Chronobiologie et sommeil
SCV 1101	3	Sciences de la vision 1 - Physiologie de l'oeil
SCV 1103	3	Sciences de la vision 3 - Vision binoculaire
SCV 1105	3	Sciences de la vision 4 - Neurophysiologie
SCV 2102	3	Sciences de la vision 5 - Psychophysique
SCV 2103	3	Sciences de la vision 6 - Mouvements oculaires

Bloc 01Z

Choix - orientation Sciences biomédicales : maximum 6 crédits; autres orientations : maximum 3 crédits.
L'étudiant doit faire approuver son inscription au cours au choix par le responsable de l'orientation.

Segment 90 Propre à l'orientation Sciences biomédicales

Tous les crédits de l'Orientation sont à option. Pour le Cheminement Honor, en plus du bloc 90W, l'étudiant doit s'inscrire au stage SBM 4008 du Bloc 90A.

Bloc 90A Stages en milieu de travail

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

SBM 3000	9	Stage de recherche en sciences biomédicales
SBM 3008	15	Stage de recherche en sciences biomédicales
SBM 4008	15	Stage honor en sciences biomédicales

Bloc 90W propre au cheminement Honor

Option - Maximum 6 crédits.

BCM 6026	3	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BIO 6026	3	Séminaires en neurobiologie
MCB 6031	3	Immunologie fondamentale
MCB 6210	3	Microorganismes-pathogénicité, immunité
MSO 6011	3	Introduction à l'épidémiologie
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
PBC 6000	3	Biologie cellulaire avancée
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments
PSL 6020	3	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire
PSL 6021	3	Physiologie moléculaire et structurale
PSL 6022	3	Stages de physiologie moléculaire
PSL 6081	3	Données récentes en cardiovasculaire
PSL 6090	3	Mécanismes régulateurs en physiologie
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
PST 6100	3	Thèmes de recherche en psychiatrie
PST 6200	3	Le sommeil, la chronobiologie et les rêves
SCV 6007	3	Neurophysiologie de la vision
SCV 6010	3	Psychophysique de la vision

Segment 91 Propre à l'orientation Perfusion extracorporelle

Tous les crédits de l'Orientation sont obligatoires.

Bloc 91A

Obligatoire - 27 crédits.

CHI 1900	3	Introduction aux techniques en C.E.C.
CHI 1901	6	Stage d'introduction en C.E.C.
CHI 1902	9	Appropriation des techniques en C.E.C.
CHI 3000	3	Introduction aux principes de perfusion
PHL 3100	3	Pharmacodynamie des médicaments
PHL 3500	3	Intro pharmacologie cardiovasculaire

Segment 92 Propre à l'orientation Pharmacologie

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 92A Stages en milieu de travail

Option - 15 crédits.

SBM 3009	15	Stage de recherche en pharmacologie
SBM 4009	15	Stage honor en pharmacologie

Bloc 92B Compléments de formation en pharmacologie

Option - cheminement régulier, minimum 6 crédits, maximum 12 crédits; cheminement Honor, maximum 6 crédits.

PHL 3100	3	Pharmacodynamie des médicaments
PHL 3200	3	Méthodes de découverte des médicaments
PHL 3300	3	Travaux pratiques en pharmacologie
PHL 3500	3	Intro pharmacologie cardiovasculaire
PHL 3600	3	Pharmacogénétique
PHL 3900	3	Pharmacologie des plantes médicinales: introduction

Bloc 92W Cheminement Honor

Option - Maximum 6 crédits.

PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6031	3	Neuropharmacologie

PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments

Segment 93 Propre à l'orientation Sciences neurologiques

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 93A Stages en milieu de travail

Option - 15 crédits.

SBM 3010	15	Stage de recherche sciences neurologiques
SBM 4010	15	Stage honor en sciences neurologiques

Bloc 93B Compléments formation en sciences neurologiques

Option - cheminement régulier, minimum 6 crédits, maximum 12 crédits; cheminement Honor, maximum 6 crédits.

BIO 3661	2	T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
PBC 3040	3	Développement du système nerveux
PSL 3062	3	Base neuronale des fonctions cérébrales
PSL 3063	3	Neuroscience cognitive
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
SBM 3200	3	Chronobiologie et sommeil

Bloc 93W Cheminement Honor

Option - Maximum 6 crédits.

PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PSL 6022	3	Stages de physiologie moléculaire

Segment 94 Propre à l'orientation Physiologie intégrée

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 94A Stages en milieu de travail

Option - 15 crédits.

SBM 3011	15	Stage de recherche physiologie intégrée
SBM 4011	15	Stage honor en physiologie intégrée

Bloc 94B Compléments de formation en physiologie intégrée

Option - cheminement régulier, minimum 6 crédits, maximum 12 crédits; cheminement Honor, maximum 6 crédits.

BIO 3674	3	T.P. Respiration, circulation, excrétion
NUT 3030	3	Nutrition et métabolisme
PBC 3010	3	Biologie cellulaire 2
PBC 3050	3	Embryologie et biologie du développement
PHL 3300	3	Travaux pratiques en pharmacologie
PSL 3061	3	Physiologie intégrée
SBM 3003	3	Hématologie
SBM 3200	3	Chronobiologie et sommeil

Bloc 94W Cheminement Honor

Option - Maximum 6 crédits.

PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PSL 6020	3	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire
PSL 6021	3	Physiologie moléculaire et structurale
PSL 6022	3	Stages de physiologie moléculaire
PSL 6081	3	Données récentes en cardiovasculaire
PSL 6090	3	Mécanismes régulateurs en physiologie
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire

Segment 95 Propre à l'orientation Pathologie et biologie cellulaire

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 95A Stages en milieu de travail

Option - 15 crédits.

SBM 3012	15	Stage de recherche en pathologie et biologie cellulaire
SBM 4012	15	Stage honor en pathologie et biologie cellulaire

Bloc 95B Compl. form. en pathologie/biologie cellulaire

Option - cheminement régulier, minimum 6 crédits, maximum 12 crédits; cheminement Honor, maximum 6 crédits.

BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
PBC 3010	3	Biologie cellulaire 2
PBC 3040	3	Développement du système nerveux
PBC 3050	3	Embryologie et biologie du développement
PBC 3060	3	Bases moléculaires des maladies humaines
PSL 3062	3	Base neuronale des fonctions cérébrales
SBM 3003	3	Hématologie

Bloc 95W Cheminement Honor

Option - Maximum 6 crédits.

BCM 6026	3	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
PBC 6000	3	Biologie cellulaire avancée

Segment 96 Propre à l'orientation Sciences de la vision

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 96A Stages en milieu de travail

Option - 15 crédits.

SBM 3013	15	Stage recherche sciences de la vision
SBM 4013	15	Stage honor en sciences de la vision

Bloc 96B Compléments de formation en sciences de la vision

Option - cheminement régulier, minimum 6 crédits, maximum 12 crédits; cheminement Honor, maximum 6 crédits.

OPH 2992	3	Anatomie oculaire
OPM 1009	3	Optique géométrique
OPM 2503	2	Pharmacologie oculaire 2.1
OPM 2505	4	Pharmacologie oculaire 2.2
SCV 1101	3	Sciences de la vision 1 - Physiologie de l'oeil
SCV 1103	3	Sciences de la vision 3 - Vision binoculaire
SCV 1105	3	Sciences de la vision 4 - Neurophysiologie
SCV 2102	3	Sciences de la vision 5 - Psychophysique
SCV 2103	3	Sciences de la vision 6 - Mouvements oculaires

Bloc 96W Cheminement Honor

Option - Maximum 6 crédits.

PBC 6000	3	Biologie cellulaire avancée
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
SCV 6007	3	Neurophysiologie de la vision
SCV 6009	3	L'optique de l'oeil
SCV 6010	3	Psychophysique de la vision

Programme 1-530-1-0 Version 01 (A16)

Baccalauréat spécialisé en neurosciences (B. Sc.)

Objectifs

Le baccalauréat en neurosciences permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base sur les différents niveaux d'organisation et de fonctionnement du système nerveux central, de la molécule jusqu'au niveau cognitif, du normal au pathologique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 2.4c Cheminement honor

Pour s'inscrire aux cours et stage du cheminement Honor, l'étudiant doit avoir complété un minimum de 54 crédits du programme, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,8. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au cheminement Honor.

Art. 3.5 Connaissance d'une autre langue

Il est à noter que certains cours requièrent la lecture de textes en anglais.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1re et en 2e années, l'étudiant s'inscrit aux cours obligatoires du bloc 01A. En 3e année, après autorisation du responsable, il complète son programme en prenant des cours selon le cheminement choisi. En cheminement régulier, il s'inscrit normalement au stage NSC 3010 du bloc 70D; l'inscription au NSC 3011Projet de fin d'études est exceptionnelle et doit être autorisée par le responsable du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

Sans remettre en cause l'application des dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1er cycle, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit trois cours obligatoires ou plus, soit des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en neurosciences (B. Sc. Neurosciences) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,6 dans les cours du programme.

Structure du programme

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et deux cheminements. Le cheminement général comprend les segments 01 et 70 et totalise 90 crédits répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires, 21 à 30 crédits à option et 0 à 9 crédits au choix. Le cheminement honor en neurosciences comprend les segments 01 et 71 et totalise 90 crédits répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires, 6 à 12 crédits à option et 0 à 6 crédits au choix.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Le segment commun comporte 60 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 60 crédits.

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1157	3	Biologie cellulaire
BIO 1204	3	Génétique
BIO 2043	3	Statistique pratique pour sciences de la vie
BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
NSC 1001	2	Neurosciences cellulaire et moléculaire 1
NSC 1002	2	Neurosciences intégratives 1
NSC 1003	1	Communication scientifique
NSC 1004	1	Éthique en milieu universitaire et en recherche
NSC 1006	1	Éléments d'immunologie pour neurosciences
NSC 2001	3	Neurosciences cellulaire et moléculaire 2
NSC 2002	3	Neurosciences intégratives 2
NSC 2003	3	Méthodes expérimentales en neurosciences
NSC 2004	3	Neurosciences : travaux pratiques
NSC 2006	2	Méthodes quantitatives
PBC 1011	1	Éléments de morphologie fonctionnelle humaine
PBC 2000	3	Biopathologie générale
PBC 3040	3	Développement du système nerveux
PHL 2025	1	Principes de l'expérimentation animale
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie
PSL 1993	3	Physiologie générale
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
SBM 2006	2	Analyse de la communication scientifique

Segment 70 Propre à l'orientation générale

Les crédits du cheminement général sont répartis de la façon suivante : 21 à 30 crédits à option et 0 à 9 crédits au choix.

Bloc 70A Neurosciences cellulaire et moléculaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

NSC 3001	3	Neurobiologie de la mémoire
NSC 3007	3	Développement neural : données récentes
PSL 3062	3	Base neuronale des fonctions cérébrales

Bloc 70B Neurosciences des systèmes et cognitives

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

NSC 3003	3	Perception, action et neurocomputation
PSL 3063	3	Neuroscience cognitive
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

Bloc 70C Neurosciences et santé

Option - Maximum 6 crédits.

NSC 3005	3	Neurobiologie des maladies mentales
NSC 3009	3	Neurobiologie des maladies neurologiques
PST 3100	3	Neurosciences, cognition et santé mentale
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction

Bloc 70D

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

NSC 3010	15	Stage en neurosciences
NSC 3011	12	Projet de fin d'études

Bloc 70Z

Choix - Maximum 9 crédits.

Segment 71 Propre au cheminement honor

Les crédits du cheminement honor sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 6 à 12 crédits à option et 0 à 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 18 crédits.

NSC 4010	15	Stage honor en neurosciences
NSC 4041	1	Séminaire honor en neurosciences
NSC 6044	2	Colloque en neurosciences 1

Bloc 71B Neurosciences cellulaire et moléculaire

Option - 3 crédits

NSC 6060	3	Neurophysiologie cellulaire
NSC 6061	3	Aspect moléculaire des neuropathologies
PHL 6031	3	Neuropharmacologie

Bloc 71C Neurosciences des systèmes et cognitives

Option - 3 crédits.

NSC 6051	3	Neurosciences des systèmes
NSC 6070	3	Neurophysiologie fonctionnelle

Bloc 71D Neurosciences cellulaire et moléculaire

Option - Maximum 3 crédits.

NSC 3001	3	Neurobiologie de la mémoire
NSC 3007	3	Développement neural : données récentes
PSL 3062	3	Base neuronale des fonctions cérébrales

Bloc 71E Neurosciences des systèmes et cognitives

Option - Maximum 3 crédits.

NSC 3003	3	Perception, action et neurocomputation
PSL 3063	3	Neuroscience cognitive
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

Bloc 71F Neurosciences et santé

Option - Maximum 3 crédits.

NSC 3005	3	Neurobiologie des maladies mentales
NSC 3009	3	Neurobiologie des maladies neurologiques
PST 3100	3	Neurosciences, cognition et santé mentale
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction

Bloc 71Z

Choix - Maximum 6 crédits.

Programme 1-465-1-1

Baccalauréat spécialisé en biochimie et médecine moléculaire

Programme offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences.
Voir sous Faculté des arts et des sciences.

Programme 1-468-1-0

Baccalauréat spécialisé en bio-informatique (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences.
Voir sous Faculté des arts et des sciences.

Programme 1-483-2-0 Version 00 (A16)

Majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés

Objectifs

Le programme de majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés vise à offrir une formation de pointe dans un nouveau domaine. Il permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances avancées sur les divers systèmes du corps humain, sur certaines pathologies urgentes ainsi que sur les traitements avancés à administrer en milieu préhospitalier. Le programme vise également l'enseignement de concepts et de méthodes de travail qui sont propres aux techniciens ambulanciers paramédics de soins avancés. S'appuyant sur une très solide formation théorique axée sur la science et la recherche, il développe l'esprit critique ainsi que les habiletés techniques requises pour administrer les soins préhospitaliers avancés. Enfin, ce programme permet une forte exposition à la pratique du travail en laboratoire de simulation, en milieu clinique et sur le terrain auprès de patients.

Destinataires

Techniciens ambulanciers-paramédics actifs et inscrits au Registre national de la main-d'oeuvre des Services préhospitaliers d'urgence.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Il s'inscrit à un minimum de 15 crédits par trimestre. Il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours selon le cheminement suivant :
En 1re année: cours des blocs 70A et 70B; 2e année : cours des blocs 70C et 70D.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité du programme est de quatre trimestres.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0 mais qui a échoué à plus d'un cours est mis en probation.

Art. 15 Normes de succès - programme

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont suggérées, et ce, de façon à satisfaire aux exigences de la faculté.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme de Majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés donne droit au diplôme de majeure ès sciences.

Structure du programme

La majeure totalise 60 crédits.
Segment 70
Tous les cours de la majeure sont obligatoires.
Bloc 70A
Obligatoire - 15 crédits.

MDF 1001	3	Approche professionnelle
MDF 1002	3	Administration de médicaments
MDF 1003	3	Antécédents médicaux et médicaments
MDF 1004	3	Problèmes cardiaques 1
MDF 1005	3	Stage: Soins avancés 1

Bloc 70B
Obligatoire - 15 crédits.

MDF 1006	3	Problèmes spécifiques 1
MDF 1007	3	Problèmes spécifiques 2
MDF 1008	3	Problèmes cardiaques 2
MDF 1009	3	Problèmes respiratoires 1
MDF 1010	3	Stage: soins avancés

Bloc 70C
Obligatoire - 15 crédits.

MDF 2001	3	Obstétrique et néonatalogie
MDF 2002	3	Clientèle pédiatrique
MDF 2003	3	Voies respiratoires avancées
MDF 2004	3	Problèmes respiratoires 2
MDF 2005	3	Stage: Soins avancés 3

Bloc 70D
Obligatoire - 15 crédits.

MDF 2006	3	Clientèles spécifiques
MDF 2007	3	Stage: Soins à l'urgence
MDF 2008	3	Collaboration professionnelle
MDF 2009	3	Intégration des soins
MDF 2010	3	Stage: Soins avancés 4

Programme 1-751-1-8 Version 00 (A03)

Actualisation de formation en audiologie - Qualification

Objectifs

Ce programme offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle en audiologie d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel, ou pour répondre aux exigences d'admission à la maîtrise professionnelle en audiologie.

Cheminement

Les cours sont choisis dans la banque de cours de l'École d'orthophonie et d'audiologie en fonction des besoins du candidat, des exigences de l'ordre professionnel ou de l'analyse des cours déjà complétés. Le choix doit être approuvé par le comité d'admission qui peut exiger des cours additionnels à ceux recommandés par l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Se reporter au règlement des études de 1er cycle.

Structure du programme

Le programme d'actualisation comporte un maximum de 90 crédits.
Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Segment 70

Tous les crédits du programme d'actualisation sont au choix.

Bloc 70A

Choix - Maximum 90 crédits.
Les cours sont choisis dans la banque de cours de l'École en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par le responsable du programme.

Programme 1-752-1-8 Version 00 (A03)

Actualisation de formation en orthophonie - Qualification

Objectifs

Ce programme offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle en orthophonie d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel, ou pour répondre aux exigences d'admission à la maîtrise professionnelle en orthophonie.

Cheminement

Les cours sont choisis dans la banque de cours de l'École d'orthophonie et d'audiologie en fonction des besoins du candidat, des exigences de l'ordre professionnel ou de l'analyse des cours déjà complétés. Le choix doit être approuvé par le comité d'admission qui peut exiger des cours additionnels à ceux recommandés par l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Se reporter au règlement des études de 1er cycle.

Structure du programme

Le programme d'actualisation comporte un maximum de 90 crédits.
Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Segment 70

Tous les crédits du programme d'actualisation sont au choix.

Bloc 70A

Choix - Maximum 90 crédits.
Les cours sont choisis dans la banque de cours de l'École en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par le responsable du programme.

Table des matières

Section 6 – Faculté de médecine dentaire

Introduction et Coordonnées générales 6-1
Direction 6-1
Calendrier et Dossiers étudiants 6-1

Programme

1-300-1-0 Doctorat de 1er cycle en médecine dentaire (D.M.D.) 6-1

Information à jour le 19 août 2016

FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE

Introduction

Le programme de doctorat en médecine dentaire (D.M.D.) de l'Université de Montréal est d'une durée de cinq ans et vise le développement de l'ensemble des compétences requises pour l'exercice de la médecine dentaire. La participation aux activités cliniques débute dès le premier trimestre du programme, s'intensifie tout au long du cheminement de l'étudiant et inclut l'apprentissage de technologies de pointe. Soutenu par les principes d'éthique professionnelle, les concepts du raisonnement clinique, de la collaboration interprofessionnelle, du partenariat de soins avec le patient et ses proches, de même que par la dentisterie factuelle, ce programme favorise l'autonomie professionnelle éclairée du futur dentiste généraliste. À la fin du programme d'études, un dentiste pourra s'orienter en pratique générale ou poursuivre des études en résidence multidisciplinaire, en spécialité, en recherche ou dans tout autre domaine lié à la santé buccodentaire.

Aux études supérieures, la Faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal offre plusieurs programmes, soit la Résidence multidisciplinaire en médecine dentaire; la Résidence approfondie en stomatologie; la Maîtrise en sciences buccodentaires (M.Sc.), et des formations spécialisées, soit la Maîtrise en médecine dentaire (M.Sc.) option dentisterie pédiatrique combinée avec le Diplôme d'études supérieures (D.É.S.) en dentisterie pédiatrique; la Maîtrise en médecine dentaire (M.Sc.) option orthodontie combinée avec le Diplôme d'études supérieures (D.É.S.) en orthodontie.

Coordonnées générales de la faculté

	Bureau	Tél. : (514)
Pavillon Roger-Gaudry		
Bureau de renseignements sur les programmes	D-238	343-6111, poste 3437
Département de dentisterie de restauration	D-246	343-5643
Département de santé buccale	D-236	343-6002
Département de stomatologie	D-234	343-5844

Direction

Doyen : Gilles Lavigne

Vice-doyenne aux études de 1er cycle et aux affaires étudiantes : Annie St-Georges
Vice-doyen aux études supérieures, à la recherche et aux affaires hospitalières : Pierre Blanchet
Vice-doyenne au développement pédagogique et à la qualité des programmes : Anne Charbonneau
Vice-doyen aux affaires cliniques et professionnelles : René Voyer
Adjointe aux vice-doyens aux études : Carine Bertrand
Secrétaire de faculté et adjointe au vice-doyen aux affaires cliniques et professionnelles : Renée Delaquis
Adjoint au doyen aux admissions : Adel Kauzman
Adjoint au doyen à la recherche : Stéphane Roy
Directrice administrative : Isabelle Faucher
Coordonnateur du programme de résidences multidisciplinaires : Chantal Aubry

Cliniques

Directeur des cliniques : André Phaneuf

Directeurs des départements de la faculté

Département de dentisterie de restauration : Pierre Boudrias
Département de santé buccale : Jack Turkewicz
Département de stomatologie : Antonio Nanci

Calendrier

Pour les étudiants du programme de Doctorat en médecine dentaire, les activités d'enseignement débutent en août, voir le calendrier facultaire.

Dossiers étudiants

Consulter la technicienne à la gestion des dossiers étudiants: 514-343-6111, poste 3437.

Programme 1-300-1-0 Version 22 (A16)

Doctorat de 1er cycle en médecine dentaire (D.M.D.)

Objectifs

Le programme de doctorat en médecine dentaire vise à former des dentistes en : favorisant des compétences, des connaissances et des habiletés propres à la médecine dentaire; favorisant le développement de qualités personnelles, de leadership et des habiletés propres à la médecine dentaire; s'ouvrant sur l'interdisciplinarité, l'international et la diversité culturelle. À la fin du programme d'études, un dentiste pourra s'orienter en pratique générale ou poursuivre des études en résidence multidisciplinaire, en spécialité, en recherche ou dans tout autre domaine lié à la santé buccodentaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits en 1 re année, de 41,5 crédits en 2e année, de 42 crédits en 3e année, de 58,5 crédits en 4e année et de 37 crédits en 5e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- En 1 re année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 70A (2 trimestres : automne et hiver)
- en 2e année, aux cours des blocs 70B (2 trimestres : automne et hiver)
- en 3e année, aux cours du bloc 70C (2 trimestres : automne et hiver)
- en 4e année, aux cours des blocs 70D (3 trimestres : automne, hiver et été)
- en 5e année, aux cours des blocs 70E (2 trimestres : automne et hiver).

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de onze trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux plans de cours, aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté et au Code d'éthique facultaire à l'occasion :

- des cours en classe ou en ligne
- des cours de laboratoire précliniques
- des cours cliniques
- des stages.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

Dans un cours clinique ou dans une séquence de cours cliniques, l'échec à deux évaluations mène au retrait de l'étudiant de cette clinique. L'étudiant doit se soumettre et réussir les modalités de perfectionnement déterminées par l'autorité compétente dans la limite de temps établie. En cas d'échec, l'étudiant échoue le cours clinique. En cas de réussite, l'étudiant réintègre cette clinique sans possibilité de nouvel échec dans ce cours clinique ou dans cette séquence de cours cliniques jusqu'à la fin de l'année.

Dans l'ensemble des cours cliniques d'une même année, l'échec à deux évaluations d'un même critère transversal de compétence mène au retrait de l'étudiant de l'ensemble des cliniques. L'étudiant doit se soumettre et réussir les modalités de perfectionnement déterminées par l'autorité compétente dans la limite de temps établie. En cas d'échec, l'étudiant échoue les cours cliniques en cause. En cas de réussite, l'étudiant réintègre

l'ensemble des cliniques sans possibilité de nouvel échec de ce critère transversal de compétence jusqu'à la fin de l'année.

Dans l'ensemble des cours cliniques d'une même année, l'échec à quatre évaluations mène au retrait de l'étudiant de l'ensemble des cliniques. L'étudiant doit se soumettre et réussir les modalités de perfectionnement déterminées par l'autorité compétente dans la limite de temps établie. En cas d'échec, l'étudiant échoue les cours cliniques en cause. En cas de réussite, l'étudiant réintègre l'ensemble des cliniques sans possibilité de nouvel échec dans les cours en cause jusqu'à la fin de l'année.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un cours clinique obligatoire, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

Les dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1er cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à un cours clinique, soit, dans la même année, à trois cours ou plus ou à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Doctorat en médecine dentaire (D. M. D.).

Structure du programme

Le Doctorat de doctorat en médecine dentaire comporte des cours obligatoires pour un total de 219 crédits.

Segment 70

Tous les cours du Doctorat sont obligatoires

Bloc 70A

Obligatoire - 40 crédits.

DEN 10021	0	Observation et assistance cliniques 1
DEN 10022	1.5	Observation et assistance cliniques 2
DEN 1006	3	Introduction à la médecine dentaire
DEN 1007	2	Préparation à la clinique en médecine dentaire 1
DEN 11001	0	Compétences en médecine dentaire 1.1
DEN 11002	1	Compétences en médecine dentaire 1.2
DER 1012	2.5	Morphologie dentaire
MCB 1097	2	Microbiologie et immunologie générales
PBC 1050	2	Anatomie macroscopique humaine
PBC 1060	3	Embryologie et histologie humaine
PSL 1982	2	Les bases du système nerveux
PSL 1993	3	Physiologie générale
PSY 1960	2	Psychologie et médecine dentaire 1
SAB 1017	2	Dentisterie préventive préclinique
SAB 1040A	2.5	Thématiques cliniques en médecine dentaire 1
SAB 1040B	1.5	Thématiques cliniques en médecine dentaire 2
SAB 1040C	2	Thématiques cliniques en médecine dentaire 3
SAB 1040D	2.5	Thématiques cliniques en médecine dentaire 4
SAB 1040E	2	Thématiques cliniques en médecine dentaire 5
SAB 1040F	1	Thématiques cliniques en médecine dentaire 6
SAB 1051	1	Intro. à la pratique professionnelle en méd. dent.
STO 1043	1.5	Odontopharmacothérapie clinique 1

Bloc 70B

Obligatoire - 41,5 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
DEN 21001	0	Compétences en médecine dentaire 2.1
DEN 21002	1	Compétences en médecine dentaire 2.2
DER 1001	1	Prothèse partielle fixe théorique 1
DER 1004	1.5	Prothèse partielle fixe préclinique 1
DER 1010	1	Dentisterie opératoire théorique 1
DER 1013	1.5	Dentisterie opératoire préclinique 1
DER 1030	2	Matériaux dentaires 1
DER 1092	1.5	Prothèse complète préclinique 1
DER 1096	1	Prothèse complète théorique 1
DER 2003	1.5	Dentisterie opératoire préclinique 2
DER 2052	1	Dentisterie opératoire théorique 2
PBC 1020	2	Pathologie générale en dentisterie
PBC 2030	4	Pathologie spéciale en dentisterie
PSY 1979	2	Gestion du stress en médecine dentaire
SAB 1060	1	Croissance et physiologie en orthodontie
SAB 20011	0	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 1.1
SAB 20012	1	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 1.2
SAB 2051	1	Pratique professionnelle en médecine dentaire 1
SAB 2052	3	Médecine dentaire factuelle
SAB 2085	3	Parodontie théorique 1
SAB 3040	2	Approche populationnelle en médecine dentaire
STO 1062	1	Radiologie 1
STO 2020A	3	Thématiques cliniques en médecine dentaire 7
STO 2020B	2	Thématiques cliniques en médecine dentaire 8
STO 2035	1	Pathologie buccale 1
STO 2061	0.5	Radiologie clinique 1
STO 2073	1	Interprétation radiologique

Bloc 70C

Obligatoire - 42 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
DEN 3007	1	Préparation à la clinique en médecine dentaire 2
DEN 31001	0	Compétences en médecine dentaire 3.1
DEN 31002	1	Compétences en médecine dentaire 3.2
DER 20011	0	Prothèse partielle fixe théorique 2.1
DER 20012	2	Prothèse partielle fixe théorique 2.2
DER 20041	0	Prothèse partielle fixe préclinique 2.1
DER 20042	3	Prothèse partielle fixe préclinique 2.2
DER 2022	1	Introduction à l'endodontie
DER 2023	1	Endodontie préclinique
DER 2032	2	Matériaux dentaires 2
DER 2092	1.5	Prothèse complète préclinique 2
DER 2095	1	Prothèse complète clinique 1
DER 2098	1	Prothèse complète théorique 2
DER 2099	1	Prothèse complète théorique 3
DER 3003	1.5	Dentisterie opératoire préclinique 3
DER 3005	1	Dentisterie opératoire clinique 1
DER 3006	1	Prothèse partielle fixe théorique 3
DER 3053	1	Dentisterie opératoire théorique 3

DER 3054	1	Dentisterie opératoire théorique 4
SAB 20411	0	Occlusion dentaire théorique 1
SAB 20412	2	Occlusion dentaire théorique 2
SAB 2043	1.5	Occlusion dentaire préclinique
SAB 20721	0	Dentisterie pédiatrique théorique 1.1
SAB 20722	2	Dentisterie pédiatrique théorique 1.2
SAB 2077	1.5	Dentisterie pédiatrique préclinique
SAB 2079	0.5	Orthodontie préclinique
SAB 30001	0	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 2.1
SAB 30002	1	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 2.2
SAB 3051	1	Pratique professionnelle en médecine dentaire 2
SAB 4080	1	Parodontie théorique 2
STO 2050	1	Anesthésiologie régionale
STO 20621	0	Radiologie 2.1
STO 20622	2	Radiologie 2.2
STO 3000	1	Raisonnement clinique en médecine dentaire
STO 30351	0	Pathologie buccale 2.1
STO 30352	3	Pathologie buccale 2.2
STO 3043	1	Odontopharmacothérapie clinique 2
STO 3061	0.5	Radiologie clinique 2
STO 3069	1	Chirurgie buccale et maxillofaciale 1

Bloc 70D

Obligatoire - 58,5 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
DEN 3051	2	Travaux dirigés en médecine dentaire
DEN 3980	7	Clinique multidisciplinaire
DEN 41001	0	Compétences en médecine dentaire 4.1
DEN 41002	0	Compétences en médecine dentaire 4.2
DEN 41003	1.5	Compétences en médecine dentaire 4.3
DER 30041	0	Prothèse partielle fixe clinique 1.1
DER 30042	3	Prothèse partielle fixe clinique 1.2
DER 3015	1	Prothèse partielle amovible préclinique
DER 3017	1.5	Laboratoire d'implantologie
DER 30221	0	Endodontie théorique 1
DER 30222	2	Endodontie théorique 2
DER 3094	1	Réhabilitation implanto-portée 1
DER 3098	2	Prothèse partielle amovible théorique
DER 4001	1	Prothèse partielle fixe théorique 4
DER 40051	0	Dentisterie opératoire clinique 2.1
DER 40052	3	Dentisterie opératoire clinique 2.2
DER 40211	0	Endodontie clinique 1.1
DER 40212	1	Endodontie clinique 1.2
DER 40951	0	Prothèse amovible clinique 1.1
DER 40952	2	Prothèse amovible clinique 1.2
DER 4097	1	Connaissances de pointe en médecine dentaire
SAB 30011	0	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 3.1
SAB 30012	3	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 3.2
SAB 3057	2	Préparation à la pratique dentaire privée 1
SAB 3060	3	Orthodontie théorique
SAB 30781	0	Dentisterie pédiatrique clinique 1.1
SAB 30782	1.5	Dentisterie pédiatrique clinique 1.2
SAB 4056	1	Préparation à la pratique dentaire privée 2
SAB 40731	0	Orthodontie clinique 1.1
SAB 40732	1	Orthodontie clinique 1.2
SAB 4076	1	Dysfonctions et douleurs buccofaciales
SAB 4087	0.5	Parodontie préclinique
SAB 40921	0	Dentisterie pédiatrique théorique 2.1
SAB 40922	3	Dentisterie pédiatrique théorique 2.2
STO 3080A	2.5	Médecine buccale 1
STO 3080B	2.5	Médecine buccale 2
STO 30811	0	Diagnostic clinique 1
STO 30812	1	Diagnostic clinique 2
STO 4001	1	Imagerie maxillofaciale CBCT petit champ
STO 4002	1	Imagerie maxillofaciale CBCT grand champ
STO 4069	1	Chirurgie buccale et maxillofaciale 2
STO 4070	2	Chirurgie buccale et maxillofaciale 3
STO 40721	0	Chirurgie clinique 1.1
STO 40722	1.5	Chirurgie clinique 1.2

Bloc 70E

Obligatoire - 37 crédits.

DEN 49951	0	Cliniques à options 1
DEN 49952	2	Cliniques à options 2
DEN 4996	1	Évolution en médecine dentaire factuelle
DEN 50101	0	Médecine dentaire clinique 1
DEN 50102	8	Médecine dentaire clinique 2
DEN 51001	0	Compétences en médecine dentaire 5.1
DEN 51002	1	Compétences en médecine dentaire 5.2
DER 4082	1	Conférences clinico-restauratrices
DER 4094	1	Réhabilitation implanto-portée 2
DER 50041	0	Prothèse partielle fixe clinique 2.1
DER 50042	3	Prothèse partielle fixe clinique 2.2
DER 50051	0	Dentisterie opératoire clinique 3.1
DER 50052	3	Dentisterie opératoire clinique 3.2
DER 50211	0	Endodontie clinique 2.1
DER 50212	1	Endodontie clinique 2.2
DER 50951	0	Prothèse amovible clinique 2.1
DER 50952	2	Prothèse amovible clinique 2.2
SAB 40011	0	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 4.1
SAB 40012	2	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 4.2
SAB 4070	2	Conférences clinico-orthodontiques
SAB 50731	0	Orthodontie clinique 2.1
SAB 50732	1	Orthodontie clinique 2.2
SAB 50781	0	Dentisterie pédiatrique clinique 2.1
SAB 50782	2	Dentisterie pédiatrique clinique 2.2
STO 4080	2	Médecine buccale 3
STO 40841	0	Diagnostic et urgence cliniques 1
STO 40842	1.5	Diagnostic et urgence cliniques 2
STO 50721	0	Chirurgie clinique 2.1

Section 7 – Faculté de médecine vétérinaire

Table des matières

Introduction et Coordonnées générales		7-1
Direction		7-1
Informations pratiques		7-1

PROGRAMMES

1-580-1-0	Doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.)	7-1
1-598-5-0	Certificat en technologie et innocuité des aliments	7-5

Information à jour le 23 août 2016

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Introduction

La Faculté de médecine vétérinaire tire son origine de l'École vétérinaire française de Montréal fondée, en 1886, par le docteur V.-T. Daubigny. Elle devint, de 1895 à 1920, l'École de médecine comparée et de science vétérinaire de Montréal et, en 1920, elle fut l'une des écoles constituantes de l'Université de Montréal. De 1928 à 1969, elle fut affiliée à l'Université de Montréal, d'abord sous le vocable d'École vétérinaire d'Oka jusqu'en 1947, puis à Saint-Hyacinthe, sous celui d'École de médecine vétérinaire de la province de Québec, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. En 1969, à la suite d'une recommandation du Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (Rapport Parent), elle est intégrée à l'Université de Montréal avec le statut de Faculté. En 1986, la Faculté a célébré le Centenaire de l'enseignement vétérinaire francophone au Québec. Le Fonds du Centenaire a été créé à cette occasion. Il vise à stimuler le développement de la recherche dans tous les domaines de la médecine vétérinaire et des sciences connexes.

La médecine vétérinaire assure une formation médicale qui trouve ses applications dans le vaste domaine de la biologie.

Les activités de la profession ne se limitent pas à l'exercice en clientèles rurale et urbaine, qui absorbe à peine la moitié des diplômés. L'hygiène préventive, la salubrité des usines de transformation des aliments, l'inspection des viandes, le contrôle des maladies transmissibles à l'homme, les laboratoires de diagnostics et de recherches, l'industrie des produits pharmaceutiques, la recherche pure et appliquée et l'enseignement sont autant de sphères d'activité qui intéressent le médecin vétérinaire.

Coordonnées générales de la faculté

Faculté de médecine vétérinaire
Pavillon 3200 Sicotte, Direction, C. P. 5000
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 2M2 Canada

Tél. de Saint-Hyacinthe : 450 773-8521, poste 8271
Tél. de Montréal : 514 345-8521, poste 8271
Télécopieur : 450 778-8137
Courriel : saefmv@medvet.umontreal.ca
www.medvet.umontreal.ca

Département de biomédecine vétérinaire	poste 8229
Département de pathologie et microbiologie	poste 8240
Département de sciences cliniques	poste 8253

Direction

Doyen : Michel Carrier

Vice-doyen affaires étudiantes, études de 1er cycle et Secrétaire de Faculté : Serge Messier
Vice-doyen développement, communications et relations externes : Émile Bouchard
Vice-doyen aux affaires cliniques et professionnelles : Pascal Dubreuil
Vice-doyen à la recherche et aux études supérieures : Jacques G. Lussier
Directeur administratif : Sébastien Roy

Directeurs des départements

Département de biomédecine vétérinaire : Christopher A. Price
Département de pathologie et microbiologie : Daniel Dubreuil
Département de sciences cliniques : Daniel Jean

Informations pratiques

Calendrier

Pour les étudiants du doctorat en médecine vétérinaire, les cours débutent généralement une semaine avant et peuvent finir une semaine après les dates mentionnées au calendrier universitaire. Le calendrier facultaire annuel précise ces informations. Pour les étudiants au certificat en technologie et innocuité des aliments, veuillez vous référer au calendrier facultaire également.

Congés fériés

Les étudiants de cinquième année au doctorat en médecine vétérinaire seront tenus d'assurer les gardes cliniques le jour de la Fête du travail, le jour de l'Action de grâces et lors du congé de Pâques.

Exercice de la profession

L'obtention du diplôme de docteur en médecine vétérinaire (DMV) ne confère par le droit de pratiquer la médecine vétérinaire. L'obtention du droit de pratique est régie par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et le candidat à la profession doit réussir l'examen sur la Loi et règlements sur les médecins vétérinaires du Québec. Pour information, s'adresser au :
Directeur général et secrétaire
Ordre des médecins vétérinaires du Québec
800, avenue Sainte-Anne, Bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5G7 Canada
Tél. : 450 774-1427 ou 1-800-267-1427

Services

La Faculté de médecine vétérinaire appuie son enseignement sur différents services qui sont en outre accessibles à la profession et à la communauté.

On trouve parmi ces services le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) qui compte trois hôpitaux et deux cliniques : l'hôpital des animaux de compagnie, l'hôpital des animaux de la ferme et l'hôpital des équins, la Clinique ambulatoire et la Clinique des oiseaux de proie, ainsi qu'un service de diagnostic, une pharmacie, des services audiovisuels et de photocopie, un service de formation continue et une bibliothèque.

Microscopes et instruments chirurgicaux

Dans les laboratoires de la Faculté, chaque étudiant du programme de doctorat en médecine vétérinaire doit utiliser soit un microscope, soit des instruments chirurgicaux. L'utilisation de cet appareil ou de ces instruments comporte certains frais de location.

Achats en cours de programme

L'étudiant du programme de doctorat en médecine vétérinaire doit prévoir l'achat d'un stéthoscope (80$ à 200$), de vêtements (sarraus et salopettes) et de bottes (150$) et acquérir progressivement, dès la 1re année, une trousse de chirurgie représentant un achat total d'environ 250$.

Afin de permettre une approche pédagogique favorisant les interactions et les rétroactions en grands groupes, chaque étudiant devra se procurer un télévoteur personnel (40$) conforme au modèle spécifié par la Faculté et qu'il devra conserver de la 1re année jusqu'à la fin de la 4e année.

Programme 1-580-1-0 Version 19 (A14)

Doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 43 crédits en 1 re année, de 43 crédits en 2e année, de 44 crédits en 3e année, de 33 à 36 crédits en 4e année et de 32 crédits en 5e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

- en 1ère année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 01A
- en 2e année, aux cours du bloc 02A et à 2 cours du bloc 02B
- en 3e année, aux cours du bloc 03A et à 2 cours du bloc 03B

- en 4e année, aux cours du bloc 04A et à des cours totalisant entre 12 et 15 crédits du bloc 04B
- en 5e année, aux cours du bloc 85A et à des cours totalisant 16 crédits du bloc 85B.

Le cours PAA 4409 peut être suivi en 1ère, 2e ou 3e année en supplément des crédits prescrits.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de dix trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de programme.

- selon les plans de cours
- à l'occasion des stages précliniques
- à l'occasion des stages cliniques

Art. 11.1 Notation des cours et inscriptions au relevé de notes

Échelle de notation utilisée par la Faculté.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours ou à un stage

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue à un stage, il doit le reprendre dans l'année qui suit cet échec ou dès qu'il sera offert ultérieurement ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 a) i) Progression sous probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais dont la moyenne pour les cours obligatoires de l'année est inférieure à 2,0 est mis en probation.

Art. 15 d) Normes de succès - Programme

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales et spécifiques par le biais des activités qui lui sont suggérées et ce de façon à satisfaire aux exigences de la faculté.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.).

Structure du programme

Le Doctorat comporte de 195 à 198 crédits dont 161 obligatoires et de 34 à 37 à option.

Segment 01 Propre à la 1re année

La 1re année comporte 43 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 43 crédits.

Les cours DMV11121 et DMV11122 sont équivalents au cours DMV1112. Les cours DMV12131 et DMV12132 sont équivalents au cours DMV1213. Les cours DMV14111 et DMV14112 sont équivalents au cours DMV1411. Les cours DMV14121 et DMV14122 sont équivalents au cours DMV1412.

DMV 1101	6	Morphophysiologie vétérinaire 1
DMV 1102	7	Morphophysiologie vétérinaire 2
DMV 1103	8	Morphophysiologie vétérinaire 3
DMV 1104	6	Morphophysiologie vétérinaire 4
DMV 1112	1	Introduction à la médecine vétérinaire
DMV 1113	1	Gestion de l'information vétérinaire
DMV 12131	0	Gestion vétérinaire des élevages 1
DMV 12132	5	Gestion vétérinaire des élevages 2
DMV 1220	2	Microbiologie vétérinaire
DMV 1410	2	Comportement animal
DMV 14111	0	Stage préclinique vétérinaire 1.1
DMV 14112	1	Stage préclinique vétérinaire 1.2
DMV 14121	0	Génomique médicale vétérinaire 1
DMV 14122	4	Génomique médicale vétérinaire 2
DMV 16011	0	Développement des compétences vétérinaires 1A
DMV 16012	0	Développement des compétences vétérinaires 1B

Segment 02 Propre à la 2e année

La 2e année comporte 41 crédits obligatoires et 2 crédits à option.

Bloc 02A

Obligatoire - 41 crédits.

Les cours DMV22311 et DMV22312 sont équivalents au cours DMV2231.

DMV 2110	4	Nutrition et alimentation animale
DMV 2113	2	Éthique vétérinaire et bien-être animal
DMV 2120	6	Infectiologie vétérinaire
DMV 2121	3	Immunologie vétérinaire
DMV 2122	4	Biopathologie vétérinaire
DMV 2130	1	Stages vétérinaires à la ferme
DMV 2210	3	Méthodes quantitatives en médecine vétérinaire
DMV 2211	1	Médecine vétérinaire et environnement
DMV 2212	3	Pharmacologie vétérinaire
DMV 2220	6	Pathologie systémique
DMV 2230	2	Principes de chirurgie vétérinaire 1
DMV 22311	0	Stage préclinique vétérinaire 2.1
DMV 22312	1	Stage préclinique vétérinaire 2.2
DMV 2411	3	Principes de médecine vétérinaire 1
DMV 2511	1	Principes de dentisterie vétérinaire
DMV 2513	1	Communication vétérinaire
DMV 26011	0	Développement des compétences vétérinaires 2A
DMV 26012	0	Développement des compétences vétérinaires 2B

Bloc 02B

Option - 2 crédits.

DMV 2421	1	Morphologie vétérinaire intégrative
DMV 2422	1	Physiologie vétérinaire intégrative
DMV 2423	1	Enjeux vétérinaires et productions animales durables
DMV 2424	1	Initiation à la recherche en médecine vétérinaire

Segment 03 Propre à la 3e année

La 3e année comporte 40 crédits obligatoires et 4 crédits à option.

Bloc 03A

Obligatoire - 40 crédits.

Les cours DMV34111 et DMV34112 sont équivalents au cours DMV3411.

DMV 3120	3	Principes d'épidémiologie vétérinaire
DMV 3131	2	Médecine de population animale
DMV 3132	3	Anesthésie, analgésie et réanimation vétérinaire
DMV 3133	3	Principes de chirurgie vétérinaire 2
DMV 3219	2	Pathologies des maladies spécifiques
DMV 3220	3	Pathologie clinique vétérinaire
DMV 3221	3	Maladies infectieuses, santé publique, zoonoses
DMV 3236	3	Imagerie médicale vétérinaire

DMV 3237	2	Introduction à la médecine des animaux exotiques de compagnie
DMV 3238	1	Introduction à la médecine des animaux de laboratoire
DMV 3410	5	Principes de médecine vétérinaire 2
DMV 34111	0	Stage préclinique vétérinaire 3.1
DMV 34112	3	Stage préclinique vétérinaire 3.2
DMV 3413	3	Pharmacologie clinique vétérinaire
DMV 34141	0	Milieu de travail en médecine vétérinaire
DMV 34142	3	Milieu de travail en médecine vétérinaire
DMV 3512	1	Toxicologie vétérinaire
DMV 36011	0	Développement des compétences vétérinaires 3A
DMV 36012	0	Développement des compétences vétérinaires 3B

Bloc 03B

Option - 4 crédits.

DMV 3222	2	Immunologie clinique vétérinaire
DMV 3223	2	Santé publique vétérinaire
DMV 3224	2	Gestion vétérinaire du risque - production animale
DMV 3225	2	Infectiologie vétérinaire - animaux de rente
DMV 3426	2	Imagerie spécialisée des animaux de compagnie

Segment 04 Propre à la 4e année

La 4e année comporte 21 crédits obligatoires et de 12 à 15 crédits à option.

Bloc 04A

Obligatoire - 21 crédits.

DMV 4130	4	Médecine des ruminants
DMV 4131	4	Médecine des équins
DMV 4133	2	Médecine des volailles
DMV 4134	2	Médecine des porcins
DMV 41351	0	Stage préclinique vétérinaire 4.1
DMV 41352	2	Stage préclinique vétérinaire 4.2
DMV 4409	2	Médecine des animaux de compagnie 1
DMV 4410	4	Médecine des animaux de compagnie 2
DMV 4510	1	Aspects éthiques et juridiques vétérinaires
DMV 46011	0	Développement des compétences vétérinaires 4A
DMV 46012	0	Développement des compétences vétérinaires 4B

Bloc 04B

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Le cours PAA 4409 peut être suivi en 1re, 2e ou 3e année en supplément des crédits prescrits.

MEV 4017	1	Anesthésie et analgésie des grands animaux
MEV 4315	1	Anesthésiologie des animaux de compagnie
MEV 4336	1	Ophtalmologie canine et féline
MEV 4340	1	Thériogénologie équine
MEV 4423	2	Médecine interne équine
MEV 4424	2	Pathologies du système locomoteur des chevaux
MEV 4425	2	Alimentation pratique des bovins laitiers
MEV 4427	2	Chirurgies spéciales des bovins
MEV 4430	1	Médecine de population de bovins de boucherie
MEV 4431	2	Thériogénologie des grands animaux
MEV 4432	1	Thériogénologie avancée des bovins
MEV 4433	2	Pratique des petits ruminants
MEV 4434	2	Médecine porcine spécialisée 2
MEV 4435	1	Production porcine spécialisée
MEV 4436	1	Production avicole spécialisée
MEV 4437	2	Médecine porcine spécialisée 1
MEV 4438	2	Médecine avicole spécialisée
MEV 4439	1	Prévention et thérapie : porc et volaille
MEV 4441	1	Troubles du comportement canin
MEV 4442	1	Troubles du comportement félin
MEV 4443	1	Dentisterie des animaux de compagnie
MEV 4444	1	Introduction à l'urgentologie vétérinaire
MEV 4445	1	Interprétation en imagerie médicale vétérinaire
MEV 4446	1	Médecine zoologique aviaire
MEV 4447	1	Neurologie canine et féline
MEV 4448	1	Médecine zoologique : amphibiens, reptiles, poissons
MEV 4449	1	Médecine zoologique des mammifères
MEV 4450	1	Dermatologie canine et féline
MEV 4451	2	Chirurgie des animaux de compagnie
MEV 4452	1	Oncologie canine et féline
MEV 4453	2	Chirurgie équine
MEV 4454	2	Médecine interne bovine
MEV 4455	3	Médecine de population des troupeaux laitiers
MMV 4011	1	Santé des animaux, médecine réglementée
MMV 4014	1	Pharmacothérapie des animaux de consommation
MMV 4015	1	Pharmacothérapie des animaux de compagnie
MMV 4026	2	Nutrition clinique des chiens et chats
PAA 4142	1	Anatomie chirurgicale canine et féline
PAA 4405	1	Thérapies alternatives
PAA 4408	2	Médecine de population animale et environnement
PAA 4409	1	Développement international vétérinaire
PAA 4410	1	Alimentation du cheval
PAA 4440	1	Algologie vétérinaire : notions avancées
PTM 4241	1	Ichtyopathologie vétérinaire
PTM 4411	1	Vétérinaire, faune et environnement
PTM 4412	2	Santé publique vétérinaire
PTM 4413	1	Parasitologie, animaux de compagnie
PTM 4415	1	RH en milieu de travail vétérinaire
PTM 4424	1	Pathologie clinique canine et féline

Segment 85 Propre à la 5e année

La 5e année comporte 16 crédits obligatoires et 16 crédits à option.

Bloc 85A

Obligatoire - 16 crédits.

DMV 5201	4	Clinique des animaux de compagnie
DMV 5202	4	Clinique des animaux de consommation
DMV 5203	4	Clinique équine
DMV 5301	4	Pathologie vétérinaire
DMV 56011	0	Développement des compétences vétérinaires 5A
DMV 56012	0	Développement des compétences vétérinaires 5B

Bloc 85B

Option - 16 crédits.

DMV 5204A	2	Médecine et chirurgie bovines
DMV 5204B	2	Médecine et chirurgie bovines
DMV 5205A	2	Médecine ambulatoire : animaux de consommation
DMV 5205B	2	Médecine ambulatoire : animaux de consommation
DMV 5205C	2	Médecine ambulatoire : animaux de consommation
DMV 5206A	2	Médecine interne équine
DMV 5206B	2	Médecine interne équine
DMV 5206C	2	Médecine interne équine
DMV 5207A	2	Chirurgie équine
DMV 5207B	2	Chirurgie équine
DMV 5207C	2	Chirurgie équine
DMV 5208A	2	Médecine sportive équine
DMV 5208B	2	Médecine sportive équine
DMV 5209A	2	Médecine de population porcine
DMV 5209B	2	Médecine de population porcine
DMV 5209C	2	Médecine de population porcine
DMV 5210A	2	Médecine de population avicole
DMV 5210B	2	Médecine de population avicole
DMV 5210C	2	Médecine de population avicole
DMV 5211A	2	Médecine de population bovine
DMV 5211B	2	Médecine de population bovine
DMV 5211C	2	Médecine de population bovine
DMV 5212A	2	Médecine des animaux de laboratoire
DMV 5212B	2	Médecine des animaux de laboratoire
DMV 5212C	2	Médecine des animaux de laboratoire
DMV 5213A	2	Médecine zoologique
DMV 5213B	2	Médecine zoologique
DMV 5213C	2	Médecine zoologique
DMV 5213D	2	Médecine zoologique
DMV 5214A	2	Médecine des animaux exotiques
DMV 5214B	2	Médecine des animaux exotiques
DMV 5214C	2	Médecine des animaux exotiques
DMV 5214D	2	Médecine des animaux exotiques
DMV 5216A	2	Thériogénologie : animaux de consommation
DMV 5216B	2	Thériogénologie : animaux de consommation
DMV 5216C	2	Thériogénologie : animaux de consommation
DMV 5217A	2	Imagerie médicale vétérinaire
DMV 5218A	2	Médecine des animaux de compagnie
DMV 5218B	2	Médecine des animaux de compagnie
DMV 5218C	2	Médecine des animaux de compagnie
DMV 5219A	2	Chirurgie des animaux de compagnie
DMV 5219B	2	Chirurgie des animaux de compagnie
DMV 5219C	2	Chirurgie des animaux de compagnie
DMV 5303A	2	Pathologie macroscopique vétérinaire
DMV 5303B	2	Pathologie macroscopique vétérinaire
DMV 5303C	2	Pathologie macroscopique vétérinaire
DMV 5304A	2	Médecine vétérinaire réglementée
DMV 5304B	2	Médecine vétérinaire réglementée
DMV 5304C	2	Médecine vétérinaire réglementée
DMV 5305A	2	Vétérinaire et aquaculture
DMV 5305C	2	Vétérinaire et aquaculture
DMV 5400A	2	Initiation à la recherche vétérinaire
DMV 5400B	2	Initiation à la recherche vétérinaire
DMV 5400C	2	Initiation à la recherche vétérinaire
DMV 5401A	2	Stage en médecine de comportement
DMV 5410A	2	Vétérinaire et santé des écosystèmes
DMV 5410C	2	Vétérinaire et santé des écosystèmes
DMV 5411A	2	Anesthésie bovine et équine
DMV 5412A	2	Dermatologie vétérinaire
DMV 5413A	2	Ophtalmologie vétérinaire
DMV 5414A	2	Neurologie vétérinaire
DMV 5415A	2	Urgentologie : animaux de compagnie
DMV 5416A	2	Dentisterie vétérinaire
DMV 5419A	2	Néonatalogie et médecine équines
DMV 5420A	2	Urgentologie et médecine équines
DMV 5421A	2	Stage externe vétérinaire
DMV 5421B	2	Stage externe vétérinaire
DMV 5422A	2	Ambulatoire équine
DMV 5422B	2	Ambulatoire équine
DMV 5423A	2	Anesthésie - animaux de compagnie
DMV 5424A	2	Médecine porcine industrielle
DMV 5424B	2	Médecine porcine industrielle
DMV 5424C	2	Médecine porcine industrielle
DMV 5425A	2	Industrie pharmaceutique vétérinaire
DMV 5426A	2	Médicaments vétérinaires: réglementation
DMV 5427A	2	Oncologie des animaux de compagnie
DMV 5427B	2	Oncologie des animaux de compagnie
DMV 5428A	2	Chirurgie bovine
DMV 5428B	2	Chirurgie bovine
DMV 5428C	2	Chirurgie bovine
DMV 5429A	2	Médecine interne bovine
DMV 5429B	2	Médecine interne bovine
DMV 5429C	2	Médecine interne bovine
DMV 5430A	2	Investigations spécialisées clinique bovine
DMV 5430B	2	Investigations spécialisées clinique bovine
DMV 5430C	2	Investigations spécialisées clinique bovine
DMV 5431A	2	Thériogénologie des animaux de compagnie
DMV 5431B	2	Thériogénologie des animaux de compagnie
DMV 5431C	2	Thériogénologie des animaux de compagnie
DMV 5432A	2	Thériogénologie équine
DMV 5432B	2	Thériogénologie équine
DMV 5432C	2	Thériogénologie équine
DMV 5433A	2	Médecine de population de bovins de boucherie
DMV 5433B	2	Médecine de population de bovins de boucherie
DMV 5433C	2	Médecine de population de bovins de boucherie
DMV 5434A	2	Stage en santé de la faune
DMV 5434B	2	Stage en santé de la faune
DMV 5434C	2	Stage en santé de la faune

Programme 1-598-5-0 Version 01 (A11)

Certificat en technologie et innocuité des aliments

Objectifs

Combler un besoin pour une clientèle en milieu de travail agroalimentaire. Développer des compétences dans le domaine des biotechnologies liées à la transformation industrielle des viandes, aux méthodes de contrôle de qualité, à l'analyse de la qualité des produits carnés et de leur état de salubrité et à l'analyse du risque à chacune des étapes de la production et de la transformation des viandes. L'étudiant qui complétera ce certificat devra être en mesure:

- D'identifier les situations à risque en salubrité des aliments et de proposer des mesures de gestion des risques appropriées suite à une évaluation des risques adéquate.
- De comprendre, d'analyser et de mettre en place un processus de production des aliments afin que celui-ci puisse prévenir la contamination des denrées alimentaires.
- D'appliquer les programmes d'assurance qualité et de surveillance pertinents à la production des aliments et d'en assurer le bon fonctionnement et l'efficacité.
- De comprendre, d'expliquer le processus de vieillissement et d'altération microbiologique des aliments et d'appliquer les mesures pour contrôler ce processus.
- De comprendre les enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux relatifs à la production et l'innocuité des aliments dans une perspective de la ferme à la table en tenant compte des considérations nationales et internationales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 3 trimestres, la scolarité maximale, de 4 années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours ou à un stage

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en technologie et innocuité des aliments. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Le Certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 16 crédits.

PTM 4412	2	Santé publique vétérinaire
PTM 4901A	2	Système HACCP en médecine vétérinaire 1
PTM 4901B	2	Système HACCP en médecine vétérinaire 2
PTM 4902	2	Épidémiologie des zoonoses
PTM 4904	2	Microflore et écologie alimentaire vétérinaire
PTM 4905	2	Travaux dirigés en SPV
PTM 4906	2	Séminaire multidisciplinaire vétérinaire
SPV 4903	2	Analyse du risque en médecine vétérinaire

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 10 crédits.

DMV 3223	2	Santé publique vétérinaire
PTM 4415	1	RH en milieu de travail vétérinaire
PTM 4907	2	Conservation des viandes
PTM 4908	2	Analyse et contrôle de la qualité vétérinaire
PTM 4909	2	Toxicologie et l'agroalimentaire vétérinaire
PTM 4911	2	Hygiène, nettoyage et désinfection
PTM 4912	2	Éthique en santé publique
PTM 4913	2	Problèmes en hygiène vétérinaire
PTM 4914	2	Problème en salubrité des viandes
PTM 4915	1	Problèmes en sciences biomédicales

Bloc 70C Stages

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.

Un préalable de 12 crédits de cours obligatoires et à option est nécessaire avant de s'inscrire à un stage à option.

TIA 4810A	2	Stage en innocuité alimentaire
TIA 4810B	2	Stage en innocuité alimentaire
TIA 4820A	2	Stage en assurance qualité
TIA 4820B	2	Stage en assurance qualité
TIA 4820C	2	Stage en assurance qualité
TIA 4820D	2	Stage en assurance qualité
TIA 4830A	2	Stage en technologie des aliments
TIA 4830B	2	Stage en technologie des aliments
TIA 4830C	2	Stage en technologie des aliments
TIA 4830D	2	Stage en technologie des aliments

Table des matières

Section 8 – Faculté de musique

Introduction, Coordonnées générales, Direction, Activités publiques		8-1

PROGRAMMES

1-600-1-1	Baccalauréat en musique (B. Mus.)	8-1
1-605-1-6	Baccalauréat en musique - Interprétation jazz (B. Mus.)	8-6
1-605-1-8	Baccalauréat en musique - Interprétation instruments classiques (B. Mus.)	8-9
1-605-1-9	Baccalauréat en musique - Interprétation chant classique (B. Mus.)	8-16
1-610-1-3	Baccalauréat en musique - Composition instrumentale (B. Mus.)	8-19
1-610-1-4	Baccalauréat en musique - Composition mixte (B. Mus.)	8-23
1-615-1-1	Baccalauréat en musicologie (B. Mus.)	8-28
1-615-1-2	Baccalauréat en musiques numériques (B. Mus.)	8-32
1-620-1-1	Baccalauréat en musique - Écriture (B. Mus.)	8-35
1-610-2-6	Majeure en composition et arrangement jazz	8-40
1-615-2-0	Majeure en musique, art et société	8-43
1-615-2-1	Majeure en musiques numériques	8-44
1-615-4-0	Mineure en musique, art et société	8-46
1-615-4-1	Mineure en musiques numériques	8-47
1-620-4-0	Mineure en musique - Écriture	8-49
1-955-4-4	Programme d'accès aux études universitaires en musique	8-50

Information à jour le 30 août 2016

FACULTÉ DE MUSIQUE

Introduction

Depuis sa fondation en 1950, la Faculté de musique de l'Université de Montréal a contribué au développement des connaissances, de la pratique et de la diffusion musicales, dans notre société et dans le monde en général, en s'appuyant sur des normes d'excellence de niveau international.

La mission de la Faculté comporte trois volets distincts quoique étroitement reliés :

– La formation des créateurs, d'interprètes, de pédagogues, d'animateurs et de chercheurs en musique par des programmes d'enseignement dans la plupart des grands secteurs de l'activité musicale, tant au premier cycle qu'au niveau des cycles supérieurs;
– La recherche menant autant au développement des connaissances et des pratiques de la musique qu'à la création d'oeuvres et de moyens originaux pour promouvoir la musique sous ses différentes formes d'expression;
– La contribution à la vie musicale de la société par des activités de formation et d'animation, des programmes de concerts, des conférences et manifestations publiques, ainsi que par des diffusions et publications sous toutes les formes.

La Faculté de musique s'appuie sur la multidisciplinarité de ses activités, ainsi que sur la complémentarité essentielle entre enseignement et recherche, entre pratiques et connaissances théoriques, pour maintenir la place active qu'elle occupe dans son environnement urbain et dans le milieu culturel québécois.

Aujourd'hui, grâce au dynamisme de ses 40 professeurs réguliers et de ses quelque 120 enseignants à temps partiel, la Faculté de musique accueille près de 700 étudiants répartis dans ses différents programmes d'études, dont le tiers au niveau de la maîtrise, du D.É.S.S., du D.É.P.A. et du doctorat. Elle dispose aussi d'un centre de recherche, l'OICRM (Observatoire interdisciplinaire de recherche et de création en musique), qui réunit plus d'une centaine de chercheurs en musique d'universités québécoises, canadiennes et étrangères.

Par le nombre global d'étudiants qu'elle accueille, la Faculté se classe d'ailleurs deuxième en importance au Québec et au Canada, et toute première par le nombre d'étudiants inscrits à ses programmes de deuxième et de troisième cycles.

Plusieurs de ses diplômés mènent aujourd'hui des carrières reconnues et occupent des postes de leaders dans le domaine des arts, de l'éducation et des communications.

Activités publiques

Les activités publiques de la Faculté comprennent, entre autres, les conférences, les cours de maître, les récitals et concerts donnés par les étudiants, les professeurs et les artistes invités. Les étudiants sont également appelés à se produire avec les différents ensembles (OUM, Big Band, etc.).

Coordonnées générales de la Faculté

Adresse civique
Pavillon de la Faculté de musique
200, ave. Vincent-d'Indy
Montréal (Québec)
H2V 2T2

Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Secrétariat : Local B-338
Téléphone : 514 343-6427
Courriel : musique@umontreal.ca
Web : www.musique.umontreal.ca

Direction

Doyenne : Isabelle Panneton

Vice-doyenne aux études en interprétation : Christiane Laflamme
Vice-doyenne aux études en création et technologie : Caroline Traube
Vice-doyenne aux études théoriques et à la recherche : Nathalie Fernando
Adjoint à la doyenne – affaires internationales : François-Hugues Leclair
Adjointe à la vice-doyenne aux études en interprétation : Maneli Pirzadeh
Adjointe aux vice-doyens : Hélène Godbout
Directrice administrative : Nicole Languérand
Conseillère en développement : Virginie Gautier

Responsables de programmes

Composition et arrangement jazz : John Roney
Composition instrumentale : Ana Sokolovic
Composition mixte : Pierre Michaud
Écriture : François-Hugues Leclair
Interprétation - Chant : Rosemarie Landry et Robin Wheeler
Interprétation - Instruments classiques :
Cordes : Annick Roussin
Cuivres : David Martin
Guitare et harpe : Peter McCutcheon
Instruments anciens : Luc Beauséjour
Percussion : Julien Grégoire (conseiller pédagogique)
Piano : Maneli Pirzadeh
Vents : Mathieu Lussier
Interprétation – Jazz : Reno De Stefano
Musicologie : François De Médicis
Musique, art et société : François De Médicis
Musique (général) : Sylveline Bourion
Musiques numériques : Nicolas Bernier et Caroline Traube (conseillère pédagogique)

Frais facultaires

À l'admission, la Faculté de musique exige des frais d'au minimum 50 $ pour l'entrevue ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables. Certains frais supplémentaires trimestriels sont exigés des étudiants pour l'utilisation des équipements sonores de la Faculté; le montant des frais dépend du statut de l'étudiant.

Programme 1-600-1-1 Version 00 (A16)

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- L'étudiant doit suivre les cours MUS 1004 et 1005 Solfège dictée 1 et 2 en première année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau, auquel cas il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau MUS 1100I et 1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2 dès sa première année d'inscription (tous sauf jazz enrichi) ou les cours de mise à niveau MUS 1100Y et 1100Z (pour jazz enrichi seulement).

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01 à 03) et deux orientations :

- Orientation Instrument (segment 83)
- Orientation Connaissance du clavier (segment 84)

Les crédits du baccalauréat (tronc commun et orientation) sont répartis de la façon suivante : Pour les deux orientations (Instrument et Connaissance du clavier) :15 crédits obligatoires, 69 crédits à option, et 6 crédits au choix. Le parcours Honor (bloc 01V) inclut 12 crédits répartis entre des travaux dirigés de premier cycle et des séminaires de deuxième cycle.

Segment 01 Connaissances fondamentales en musique

Le segment comporte 15 crédits obligatoires et un minimum de 30 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 15 crédits.

MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1132	3	Méthodologie en musique

Bloc 01B Formation auditive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

NOTE : Le cours MUS1211 Solfège et dictée jazz 1 fait l'objet d'un test obligatoire à l'admission pour ceux qui désirent s'y inscrire.

MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2
MUS 1103	3	Formation auditive en musique traditionnelle
MUS 1211	3	Solfège et dictée jazz 1
MUS 1212	3	Solfège et dictée jazz 2
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 2213	3	Éléments de jazz 1
MUS 2214	3	Éléments de jazz 2

Bloc 01C Histoire

Option - Minimum 12 crédits, maximum 27 crédits.

MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1201	3	Histoire de la musique populaire québécoise
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro

Bloc 01D Écriture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MTE 3010	3	Harmonie avancée 1
MTE 3011	3	Harmonie avancée 2
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1

Bloc 01E Analyse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MTE 3321	3	Analyse des musiques du monde
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film

Bloc 01F Histoire et littérature musicale

Option - Maximum 6 crédits.

MIN 1745	3	Littérature du piano 1
MIN 1746	3	Littérature du piano 2
MIN 1747	3	Littérature du piano 3
MIN 1753	3	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MUL 1748	3	Histoire de la mélodie et du lied
MUL 1749	3	Histoire de l'opéra

Bloc 01V Cheminement Honor

Option - Maximum 12 crédits.

NOTE : L'étudiant est admis dans ce segment du programme sur analyse du dossier. Il doit en faire la demande par écrit auprès du responsable de programme. Sa moyenne doit être de 3,7 minimum, et il doit avoir complété au moins 45 crédits du programme. L'étudiant doit faire 12 crédits pour compléter le cheminement Honor, lesquels se répartissent comme suit : 2 ou 3 séminaires choisis dans la banque de séminaires offerts du deuxième cycle ; 1 ou 2 travaux dirigés (20 à 30 pages chacun) sous la direction d'un professeur.

MUS 4000	3	Travaux dirigés en musique 1

MUS 4001	3	Travaux dirigés en musique 2
MUS 6000	3	Séminaire du cheminement Honor
MUS 6001	3	Séminaire du cheminement Honor
MUS 6002	3	Séminaire du cheminement Honor

Segment 02 Connaissances disciplinaires et complémentaires

Le segment comporte un minimum de 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 02A Introduction aux théories et sciences de la musique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale

Bloc 02B Théories et sciences de la musique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2450	3	Historio. musicale et analyse
MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3320X	3	Musiques du monde - Enjeux contemporains
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies

Bloc 02C Outils - création, interprétation

Option - Maximum 6 crédits.

EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 1320	2	Technique de direction avec application
MIN 1804	3	Processus d'apprentissage en musique
MIN 1810	3	La santé corporelle du musicien
MIN 1820	3	Préparation mentale à la performance musicale
MTE 1505	3	Atelier de création sonore 1
MTE 1506	3	Atelier de création sonore 2
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 2204B	1	Atelier de lecture vocale 1
MUS 2205B	1	Atelier de lecture vocale 2
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3324X	3	Algorithmie et effets audionumériques 1

Bloc 02D Outils

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 2134	3	Le métier du musicien

Bloc 02E Cours de langue

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'UdeM : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le : http://centre-delangues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/ .

Bloc 02Z

Choix - 6 crédits.

Segment 03 Pratique musicale collective

Le segment comporte un minimum de 4 crédits à option.

Bloc 03A Petits ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

Note : Pour les cours de ce bloc, les étudiants doivent passer une audition et/ou rencontrer le professeur responsable.

MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque
MUE 1154	1	Atelier de musique baroque
MUE 1155	1	Atelier de musique baroque
MUE 1156	1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1163	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1164	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1165	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1166	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1171	1	Atelier de percussion
MUE 1172	1	Atelier de percussion
MUE 1173	1	Atelier de percussion
MUE 1174	1	Atelier de percussion
MUE 1175	1	Atelier de percussion
MUE 1176	1	Atelier de percussion
MUE 1191	1	Ensemble claviers
MUE 1192	1	Ensemble claviers
MUE 1193	1	Ensemble claviers
MUE 1194	1	Ensemble claviers
MUE 1195	1	Ensemble claviers
MUE 1196	1	Ensemble claviers
MUE 1211	1	Ensemble cuivres
MUE 1212	1	Ensemble cuivres
MUE 1213	1	Ensemble cuivres
MUE 1214	1	Ensemble cuivres
MUE 1215	1	Ensemble cuivres
MUE 1216	1	Ensemble cuivres
MUE 1231	1	Ensemble guitares
MUE 1232	1	Ensemble guitares
MUE 1233	1	Ensemble guitares
MUE 1234	1	Ensemble guitares
MUE 1235	1	Ensemble guitares
MUE 1236	1	Ensemble guitares
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre

MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1245	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1246	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1265	1	Ensemble
MUE 1266	1	Ensemble
MUE 1381	1	Ensemble clarinettes
MUE 1382	1	Ensemble clarinettes
MUE 1383	1	Ensemble clarinettes
MUE 1384	1	Ensemble clarinettes
MUE 1385	1	Ensemble clarinettes
MUE 1386	1	Ensemble clarinettes
MUE 1391	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1392	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1393	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1394	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1395	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1396	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1495	1	Atelier d'improvisation
MUE 1496	1	Atelier d'improvisation
MUE 1501	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1502	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1503	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1504	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1505	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1506	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1531	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1532	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1541	1	Ensemble de trombones
MUE 1542	1	Ensemble de trombones
MUE 1543	1	Ensemble de trombones
MUE 1544	1	Ensemble de trombones
MUE 1545	1	Ensemble de trombones
MUE 1546	1	Ensemble de trombones
MUE 1601	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1602	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1603	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1604	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1605	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1606	1	Ensemble électroacoustique

Bloc 03B Grands ensembles

Option - Minimum 4 crédits, maximum 12 crédits.

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUE 1445	2	Orchestre
MUE 1446	2	Orchestre
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1473	2	Ensemble Big Band
MUE 1474	2	Ensemble Big Band
MUE 1475	2	Ensemble Big Band
MUE 1476	2	Ensemble Big Band
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1613	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1614	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1615	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1616	2	Orchestre de chambre jazz

Segment 83 Propre à l'orientation Pratique musicale individuelle

L'Orientation comporte de 3 à 13 crédits à option.
NOTE : Les cours de ce bloc sont accessibles sur audition. Un étudiant ne peut s'inscrire qu'au cours pour lequel il a été admis. Tout changement d'instrument doit faire l'objet d'une demande écrite et doit être autorisé par la vice-doyenne aux études en interprétation.

Bloc 83A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 13 crédits.

MUI 1023A	3	Flûte baroque 1
MUI 1023B	3	Flûte baroque 2

MUI 1033A	3	Flûte à bec 1
MUI 1033B	3	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3	Hautbois baroque 1
MUI 1043B	3	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3	Luth 1
MUI 1053B	3	Luth 2
MUI 1073A	3	Violon baroque 1
MUI 1073B	3	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	Viole de gambe 1
MUI 1083B	3	Viole de gambe 2
MUI 1103A	3	Alto 1
MUI 1103B	3	Alto 2
MUI 1123A	3	Basson 1
MUI 1123B	3	Basson 2
MUI 1132A	2	Chant 1
MUI 1132B	2	Chant 2
MUI 1143A	3	Clarinette 1
MUI 1143B	3	Clarinette 2
MUI 1153A	3	Clavecin 1
MUI 1153B	3	Clavecin 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3	Contrebasse 1
MUI 1173B	3	Contrebasse 2
MUI 1183A	3	Cor 1
MUI 1183B	3	Cor 2
MUI 1193A	3	Flûte traversière 1
MUI 1193B	3	Flûte traversière 2
MUI 1203A	3	Guitare 1
MUI 1203B	3	Guitare 2
MUI 1213A	3	Harpe 1
MUI 1213B	3	Harpe 2
MUI 1223A	3	Hautbois 1
MUI 1223B	3	Hautbois 2
MUI 1233A	3	Orgue 1
MUI 1233B	3	Orgue 2
MUI 1243A	3	Percussion 1
MUI 1243B	3	Percussion 2
MUI 1253A	3	Piano 1
MUI 1253B	3	Piano 2
MUI 1263A	3	Saxophone 1
MUI 1263B	3	Saxophone 2
MUI 1273A	3	Trombone 1
MUI 1273B	3	Trombone 2
MUI 1283A	3	Trompette 1
MUI 1283B	3	Trompette 2
MUI 1293A	3	Tuba 1
MUI 1293B	3	Tuba 2
MUI 1303A	3	Violon 1
MUI 1303B	3	Violon 2
MUI 1313A	3	Violoncelle 1
MUI 1313B	3	Violoncelle 2
MUI 1403A	3	Basse électrique 1
MUI 1403B	3	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	Batterie 1
MUI 1413B	3	Batterie 2
MUI 1423A	3	Chant jazz 1
MUI 1423B	3	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	Guitare jazz 1
MUI 1453B	3	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	Piano jazz 1
MUI 1463B	3	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	Trompette jazz 1
MUI 1483B	3	Trompette jazz 2
MUI 1493A	3	Violon jazz 1
MUI 1493B	3	Violon jazz 2
MUI 1523A	3	Trombone jazz 1
MUI 1523B	3	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	Contrebasse jazz 1
MUI 1533B	3	Contrebasse jazz 2
MUI 1543A	3	Harmonica jazz 1
MUI 1543B	3	Harmonica jazz 2
MUI 2023A	3	Flûte baroque 3
MUI 2033A	3	Flûte à bec 3
MUI 2043A	3	Hautbois baroque 3
MUI 2053A	3	Luth 3
MUI 2073A	3	Violon baroque 3
MUI 2083A	3	Viole de gambe 3
MUI 2103A	3	Alto 3
MUI 2123A	3	Basson 3
MUI 2132A	2	Chant 3
MUI 2143A	3	Clarinette 3
MUI 2153A	3	Clavecin 3
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
MUI 2162B	2	Connaissance du clavier 4
MUI 2173A	3	Contrebasse 3
MUI 2183A	3	Cor 3
MUI 2193A	3	Flûte traversière 3
MUI 2203A	3	Guitare 3
MUI 2213A	3	Harpe 3
MUI 2223A	3	Hautbois 3
MUI 2233A	3	Orgue 3
MUI 2243A	3	Percussion 3
MUI 2253A	3	Piano 3

MUI 2263A	3	Saxophone 3
MUI 2273A	3	Trombone 3
MUI 2283A	3	Trompette 3
MUI 2293A	3	Tuba 3
MUI 2303A	3	Violon 3
MUI 2313A	3	Violoncelle 3
MUI 2403A	3	Basse électrique 3
MUI 2413A	3	Batterie 3
MUI 2423A	3	Chant jazz 3
MUI 2453A	3	Guitare jazz 3
MUI 2463A	3	Piano jazz 3
MUI 2473A	3	Saxophone jazz 3
MUI 2483A	3	Trompette jazz 3
MUI 2493A	3	Violon jazz 3
MUI 2523A	3	Trombone jazz 3
MUI 2533A	3	Contrebasse jazz 3
MUI 2543A	3	Harmonica jazz 3

Segment 84 Propre à l'orientation Connaissance du clavier

L'Orientation comporte de 2 à 8 crédits à option.

Bloc 84A Connaissance du clavier

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
MUI 2162B	2	Connaissance du clavier 4

Programme 1-605-1-6 Version 06 (A12)

Baccalauréat en musique - Interprétation jazz (B. Mus.)

Objectifs

Ce programme a pour but de former des musiciens-interprètes professionnels en leur donnant une formation polyvalente qui intègre judicieusement composition, interprétation et improvisation jazz. Une bonne proportion de cours est dédiée à la performance : technique de l'instrument, pratique de l'improvisation, connaissance du répertoire jazz et des styles, participations à des ensembles avec enregistrement en studio multipistes avec directives professionnelles. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire à la recherche-création : histoire et analyse du jazz, recherche documentaire, écriture, formation auditive. Enfin, le programme vise également à former des musiciens capables d'oeuvrer comme communicateurs de leur art et comme médiateurs auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels; les blocs suivants répondent à ces objectifs : Communication, Sciences et technologies de la musique, Langue et cultures internationales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- L'étudiant doit suivre les cours MUS 1211 et 1212 Solfège dictée 1 et 2 en première année, à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau, auquel cas il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau MUS 1100Y et 1100Z Apprentissage des éléments de jazz 1 et 2 dès sa première année d'inscription.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 80

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 25 crédits obligatoires, 53 crédits à option et 12 crédits au choix.

Bloc 80A

Obligatoire - 25 crédits.

Les cours MUE1461A et MUE1461B sont équivalents au cours MUE1461. Les cours MUE1462A et MUE1462B sont équivalents au cours MUE1462. Les cours MUE1463A et MUE1463B sont équivalents au cours MUE1463. Les cours MUE1464A et MUE1464B sont équivalents au cours MUE1464. Les cours MUE1465A et MUE1465B sont équivalents au cours MUE1465. Les cours MUE1466A et MUE1466B sont équivalents au cours MUE1466.

MIN 3500	1	Programme de récital final
MUE 1461A	1	Combo en studio multipiste 1
MUE 1461B	1	Combo en atelier 1
MUE 1462A	1	Combo en studio multipiste 2
MUE 1462B	1	Combo en atelier 2
MUE 1463A	1	Combo en studio multipiste 3
MUE 1463B	1	Combo en atelier 3
MUE 1464A	1	Combo en studio multipiste 4
MUE 1464B	1	Combo en atelier 4
MUE 1465A	1	Combo en studio multipiste 5
MUE 1465B	1	Combo en atelier 5
MUE 1466A	1	Combo en studio multipiste 6
MUE 1466B	1	Combo en atelier 6
MUS 1211	3	Solfège et dictée jazz 1

MUS 1212	3	Solfège et dictée jazz 2
MUS 2213	3	Éléments de jazz 1
MUS 2214	3	Éléments de jazz 2

Bloc 80B Communications et outils professionnels

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
FRA 1009	3	Grammaire du français
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 2134	3	Le métier du musicien

Bloc 80C Écriture, analyse et audition

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

MCT 1301	3	Atelier de composition jazz 1
MCT 1302	3	Atelier de composition jazz 2
MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MTE 3010	3	Harmonie avancée 1
MTE 3011	3	Harmonie avancée 2
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1

Bloc 80D Improvisation et harmonie du clavier

Option - Minimum 2 crédits, maximum 12 crédits.

MIN 1098	2	Improvisation jazz 1
MIN 1099	2	Improvisation jazz 2
MIN 1791	2	Harmonie jazz au clavier 1
MIN 1792	2	Harmonie jazz au clavier 2
MIN 2791	2	Harmonie jazz au clavier 3
MIN 2792	2	Harmonie jazz au clavier 4

Bloc 80E Histoire et théorie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1201	3	Histoire de la musique populaire québécoise
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine

Bloc 80F Instrument

Option - 24 crédits.

MUI 1404A	4	Basse électrique 1
MUI 1404B	4	Basse électrique 2
MUI 1414A	4	Batterie 1
MUI 1414B	4	Batterie 2
MUI 1424A	4	Chant jazz 1
MUI 1424B	4	Chant jazz 2
MUI 1434A	4	Clarinette jazz 1
MUI 1434B	4	Clarinette jazz 2
MUI 1454A	4	Guitare jazz 1
MUI 1454B	4	Guitare jazz 2
MUI 1464A	4	Piano jazz 1
MUI 1464B	4	Piano jazz 2
MUI 1474A	4	Saxophone jazz 1
MUI 1474B	4	Saxophone jazz 2
MUI 1484A	4	Trompette jazz 1
MUI 1484B	4	Trompette jazz 2
MUI 1494A	4	Violon jazz 1
MUI 1494B	4	Violon jazz 2
MUI 1524A	4	Trombone jazz 1
MUI 1524B	4	Trombone jazz 2
MUI 1534A	4	Contrebasse jazz 1
MUI 1534B	4	Contrebasse jazz 2
MUI 2404A	4	Basse électrique 3
MUI 2404B	4	Basse électrique 4
MUI 2414A	4	Batterie 3
MUI 2414B	4	Batterie 4
MUI 2424A	4	Chant jazz 3
MUI 2424B	4	Chant jazz 4
MUI 2434A	4	Clarinette jazz 3
MUI 2434B	4	Clarinette jazz 4
MUI 2454A	4	Guitare jazz 3
MUI 2454B	4	Guitare jazz 4
MUI 2464A	4	Piano jazz 3
MUI 2464B	4	Piano jazz 4

MUI 2474A	4	Saxophone jazz 3
MUI 2474B	4	Saxophone jazz 4
MUI 2484A	4	Trompette jazz 3
MUI 2484B	4	Trompette jazz 4
MUI 2494A	4	Violon jazz 3
MUI 2494B	4	Violon jazz 4
MUI 2524A	4	Trombone jazz 3
MUI 2524B	4	Trombone jazz 4
MUI 2534A	4	Contrebasse jazz 3
MUI 2534B	4	Contrebasse jazz 4
MUI 3404A	4	Basse électrique 5
MUI 3404B	4	Basse électrique 6
MUI 3414A	4	Batterie 5
MUI 3414B	4	Batterie 6
MUI 3424A	4	Chant jazz 5
MUI 3424B	4	Chant jazz 6
MUI 3434A	4	Clarinette jazz 5
MUI 3434B	4	Clarinette jazz 6
MUI 3454A	4	Guitare jazz 5
MUI 3454B	4	Guitare jazz 6
MUI 3464A	4	Piano jazz 5
MUI 3464B	4	Piano jazz 6
MUI 3474A	4	Saxophone jazz 5
MUI 3474B	4	Saxophone jazz 6
MUI 3484A	4	Trompette jazz 5
MUI 3484B	4	Trompette jazz 6
MUI 3494A	4	Violon jazz 5
MUI 3494B	4	Violon jazz 6
MUI 3524A	4	Trombone jazz 5
MUI 3524B	4	Trombone jazz 6
MUI 3534A	4	Contrebasse jazz 5
MUI 3534B	4	Contrebasse jazz 6

Bloc 80G Grands ensembles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 8 crédits.

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1287	1	Chorale
MUE 1288	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1347	1	Gamelan
MUE 1348	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1367	1	Chorale jazz
MUE 1368	1	Chorale jazz
MUE 1431	2	Harmonie de concert
MUE 1432	2	Harmonie de concert
MUE 1433	2	Harmonie de concert
MUE 1434	2	Harmonie de concert
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1473	2	Ensemble Big Band
MUE 1474	2	Ensemble Big Band
MUE 1475	2	Ensemble Big Band
MUE 1476	2	Ensemble Big Band
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1613	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1614	2	Orchestre de chambre jazz

Bloc 80H Autres ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1265	1	Ensemble
MUE 1266	1	Ensemble
MUE 1391	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1392	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1393	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1394	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1395	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1396	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1421	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1422	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1423	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1424	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1425	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1426	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation

MUE 1495	1	Atelier d'improvisation
MUE 1496	1	Atelier d'improvisation
MUE 1501	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1502	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1503	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1504	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1505	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1506	1	Ensemble de guitares jazz

Bloc 80I Cours connexes

Option - Maximum 6 crédits.

EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 1320	2	Technique de direction avec application
MIN 1804	3	Processus d'apprentissage en musique
MIN 1810	3	La santé corporelle du musicien
MIN 1820	3	Préparation mentale à la performance musicale
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 80J Langues et cultures internationales

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions

Bloc 80K Littérature et langages musicaux

Option - Maximum 9 crédits.

MIN 1745	3	Littérature du piano 1
MIN 1746	3	Littérature du piano 2
MIN 1747	3	Littérature du piano 3
MIN 1748	3	Littérature du chant 1
MIN 1753	3	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUS 1221	3	Musique et musiciens actuels

Bloc 80L Sciences et technologies de la musique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

MUL 3242X	3	Perception de la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation
MUS 1331	3	Techniques d'enregistrement en studio et mixage
MUS 2236	3	Introduction à la neurocognition musicale
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3324X	3	Algorithmie et effets audionumériques 1
MUS 3325X	3	Algorithmie et effets audionumériques 2

Bloc 80Z

Choix - 12 crédits.

Programme 1-605-1-8 Version 05 (A15)

Baccalauréat en musique - Interprétation instruments classiques (B. Mus.)

Objectifs

Ce programme a pour but de former des interprètes professionnels, soit soliste, chambriste ou musicien d'orchestre. Une bonne proportion de cours est dédiée à la performance instrumentale. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire à la recherche-création : histoire et théorie de la musique, recherche documentaire, langages musicaux, écriture, analyse, formation auditive. Enfin, le programme vise à former des interprètes capables d'oeuvrer comme communicateurs de leur art et comme médiateurs auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels; les blocs suivants répondent à ces objectifs : Communication, Sciences et technologies de la musique, Langues et cultures internationales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum

de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- L'étudiant doit suivre les cours MUS1004 et 1005 Solfège dictée 1 et 2 en première année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau, auquel cas il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.
- Les instrumentistes à vent et à cordes doivent s'inscrire à l'orchestre et passer l'audition obligatoire à chaque trimestre. Si un étudiant n'est pas retenu à l'orchestre, un autre grand ensemble lui sera assigné au moment de l'audition et il devra se désinscrire de son cours d'orchestre afin de la remplacer par son nouveau cours d'ensemble. Il est recommandé à tous les instrumentistes de s'inscrire à des cours de musique pour petits ensembles totalisant au moins deux crédits au cours des trois années de baccalauréat.
- Les cours d'orchestre du Baccalauréat en musique général ne peuvent être transférés au bloc 01F - Grands ensembles.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau MUS 1101I et 1101J Apprentissage auditif tonal 1 et 2 dès sa première année d'inscription.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et six orientations :

- orientation Cordes (segment 70)
- orientation Cuivres (segment 71)
- orientation Bois (segment 72)
- orientation Instruments anciens (segment 73)
- orientation Claviers (segment 74)
- orientation Autres instruments (segment 75).

Les crédits du Baccalauréat (tronc commun et orientation) sont répartis de la façon suivante : pour les orientations Cordes (segment 70) et Claviers (segment 74): 26 crédits obligatoires et 64 crédits à option. pour les orientations Cuivres (segment 71) et Bois (segment 72): 29 crédits obligatoires et 61 crédits à option. pour l'orientation Instruments anciens (segment 73): 24 crédits obligatoires et 66 crédits à option. pour l'orientation Autres instruments (segment 75): 25 crédits obligatoires et 65 crédits à option.

Segment 01 Commun aux six orientations

Les crédits du Tronc commun sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, un minimum de 19 crédits à option et 0 crédits au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 24 crédits.

MIN 1810	3	La santé corporelle du musicien
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2

Bloc 01B Écriture, analyse et formation auditive

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.
Les cours MTE 12041 et MTE 12042 sont équivalents au cours MTE 1204.

MIN 1769	3	Harmonie au clavier
MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MTE 3010	3	Harmonie avancée 1
MTE 3011	3	Harmonie avancée 2
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 2204B	1	Atelier de lecture vocale 1
MUS 2205B	1	Atelier de lecture vocale 2

Bloc 01C Sciences et technologies de la musique

Option - Maximum 9 crédits.

MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3242X	3	Perception de la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation
MUS 1331	3	Techniques d'enregistrement en studio et mixage
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3324X	3	Algorithmie et effets audionumériques 1
MUS 3325X	3	Algorithmie et effets audionumériques 2

Bloc 01D Histoire et théorie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1201	3	Histoire de la musique populaire québécoise
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine

Bloc 01E Littérature et langages musicaux

Option - Maximum 9 crédits.

EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 1320	2	Technique de direction avec application
MIN 1745	3	Littérature du piano 1
MIN 1746	3	Littérature du piano 2
MIN 1747	3	Littérature du piano 3
MIN 1753	3	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUS 1221	3	Musique et musiciens actuels

Bloc 01F Grands ensembles

Option - Minimum 4 crédits, maximum 12 crédits.

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1287	1	Chorale
MUE 1288	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1347	1	Gamelan
MUE 1348	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1367	1	Chorale jazz
MUE 1368	1	Chorale jazz
MUE 1431	2	Harmonie de concert
MUE 1432	2	Harmonie de concert
MUE 1433	2	Harmonie de concert
MUE 1434	2	Harmonie de concert
MUE 1435	2	Harmonie de concert
MUE 1436	2	Harmonie de concert
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUE 1445	2	Orchestre
MUE 1446	2	Orchestre
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1473	2	Ensemble Big Band
MUE 1474	2	Ensemble Big Band
MUE 1475	2	Ensemble Big Band
MUE 1476	2	Ensemble Big Band
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1613	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1614	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1615	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1616	2	Orchestre de chambre jazz

Bloc 01G Communication et outils professionnels

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
FRA 1009	3	Grammaire du français
MIN 1804	3	Processus d'apprentissage en musique
MIN 1820	3	Préparation mentale à la performance musicale
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 2134	3	Le métier du musicien

MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 01H Langues et cultures internationales

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Segment 02 Commun aux orient. Bois, Claviers, Cuivres, Instr. anc., Aut. instr.

Le segment comporte de 1 à 6 crédits à option.

Bloc 02A Autres ensembles

Option - Minimum 1 crédit, maximum 6 crédits.

MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque
MUE 1154	1	Atelier de musique baroque
MUE 1155	1	Atelier de musique baroque
MUE 1156	1	Atelier de musique baroque
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1163	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1164	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1165	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1166	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1245	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1246	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1265	1	Ensemble
MUE 1266	1	Ensemble
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1495	1	Atelier d'improvisation
MUE 1496	1	Atelier d'improvisation

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 2 crédits obligatoires et de 30 à 40 crédits à option.

Bloc 70A Instrument

Option - Minimum 30 crédits, maximum 34 crédits.

MUI 1105A	5	Alto 1
MUI 1105B	5	Alto 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1175A	5	Contrebasse 1
MUI 1175B	5	Contrebasse 2
MUI 1305A	5	Violon 1
MUI 1305B	5	Violon 2
MUI 1315A	5	Violoncelle 1
MUI 1315B	5	Violoncelle 2
MUI 2105A	5	Alto 3
MUI 2105B	5	Alto 4
MUI 2175A	5	Contrebasse 3
MUI 2175B	5	Contrebasse 4
MUI 2305A	5	Violon 3
MUI 2305B	5	Violon 4
MUI 2315A	5	Violoncelle 3
MUI 2315B	5	Violoncelle 4
MUI 3105A	5	Alto 5
MUI 3105B	5	Alto 6
MUI 3175A	5	Contrebasse 5
MUI 3175B	5	Contrebasse 6
MUI 3305A	5	Violon 5
MUI 3305B	5	Violon 6
MUI 3315A	5	Violoncelle 5
MUI 3315B	5	Violoncelle 6

Bloc 70B Ensembles

Obligatoire - 2 crédits.

MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine

Bloc 70C Autres ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque
MUE 1154	1	Atelier de musique baroque
MUE 1155	1	Atelier de musique baroque
MUE 1156	1	Atelier de musique baroque
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1163	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1164	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1165	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1166	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1245	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1246	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1265	1	Ensemble
MUE 1266	1	Ensemble
MUE 1371	1	Quatuor à cordes
MUE 1372	1	Quatuor à cordes
MUE 1373	1	Quatuor à cordes

MUE 1374	1	Quatuor à cordes
MUE 1375	1	Quatuor à cordes
MUE 1376	1	Quatuor à cordes
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1495	1	Atelier d'improvisation
MUE 1496	1	Atelier d'improvisation

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et de 30 à 40 crédits à option.

Bloc 71A Instrument

Option - Minimum 30 crédits, maximum 34 crédits.

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1185A	5	Cor 1
MUI 1185B	5	Cor 2
MUI 1275A	5	Trombone 1
MUI 1275B	5	Trombone 2
MUI 1285A	5	Trompette 1
MUI 1285B	5	Trompette 2
MUI 1295A	5	Tuba 1
MUI 1295B	5	Tuba 2
MUI 2185A	5	Cor 3
MUI 2185B	5	Cor 4
MUI 2275A	5	Trombone 3
MUI 2275B	5	Trombone 4
MUI 2285A	5	Trompette 3
MUI 2285B	5	Trompette 4
MUI 2295A	5	Tuba 3
MUI 2295B	5	Tuba 4
MUI 3185A	5	Cor 5
MUI 3185B	5	Cor 6
MUI 3275A	5	Trombone 5
MUI 3275B	5	Trombone 6
MUI 3285A	5	Trompette 5
MUI 3285B	5	Trompette 6
MUI 3295A	5	Tuba 5
MUI 3295B	5	Tuba 6

Bloc 71B Ensembles

Obligatoire - 5 crédits.

MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 3441	2	Traits d'orchestre-cuivres 1
MUE 3442	2	Traits d'orchestre-cuivres 2

Bloc 71C Autres ensembles

Option - Maximum 8 crédits.

MUE 1211	1	Ensemble cuivres
MUE 1212	1	Ensemble cuivres
MUE 1213	1	Ensemble cuivres
MUE 1214	1	Ensemble cuivres
MUE 1215	1	Ensemble cuivres
MUE 1216	1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1255	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1256	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1541	1	Ensemble de trombones
MUE 1542	1	Ensemble de trombones
MUE 1543	1	Ensemble de trombones
MUE 1544	1	Ensemble de trombones
MUE 1545	1	Ensemble de trombones
MUE 1546	1	Ensemble de trombones
MUE 3443	2	Traits d'orchestre-cuivres 3
MUE 3444	2	Traits d'orchestre-cuivres 4
MUE 3445	2	Traits d'orchestre-cuivres 5
MUE 3446	2	Traits d'orchestre-cuivres 6

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et de 30 à 40 crédits à option.

Bloc 72A Instrument

Option - Minimum 30 crédits, maximum 34 crédits.

MUI 1125A	5	Basson 1
MUI 1125B	5	Basson 2
MUI 1145A	5	Clarinette 1
MUI 1145B	5	Clarinette 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1195A	5	Flûte traversière 1
MUI 1195B	5	Flûte traversière 2
MUI 1225A	5	Hautbois 1
MUI 1225B	5	Hautbois 2
MUI 1265A	5	Saxophone 1
MUI 1265B	5	Saxophone 2
MUI 2125A	5	Basson 3
MUI 2125B	5	Basson 4
MUI 2145A	5	Clarinette 3
MUI 2145B	5	Clarinette 4
MUI 2195A	5	Flûte traversière 3
MUI 2195B	5	Flûte traversière 4
MUI 2225A	5	Hautbois 3
MUI 2225B	5	Hautbois 4
MUI 2265A	5	Saxophone 3
MUI 2265B	5	Saxophone 4

MUI 3125A	5	Basson 5
MUI 3125B	5	Basson 6
MUI 3145A	5	Clarinette 5
MUI 3145B	5	Clarinette 6
MUI 3195A	5	Flûte traversière 5
MUI 3195B	5	Flûte traversière 6
MUI 3225A	5	Hautbois 5
MUI 3225B	5	Hautbois 6
MUI 3265A	5	Saxophone 5
MUI 3265B	5	Saxophone 6

Bloc 72B Ensembles

Obligatoire - 5 crédits.

MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 3451	2	Traits d'orchestre-bois 1
MUE 3452	2	Traits d'orchestre-bois 2

Bloc 72C Autres ensembles

Option - Maximum 8 crédits.

MUE 1221	1	Ensemble flûtes
MUE 1222	1	Ensemble flûtes
MUE 1223	1	Ensemble flûtes
MUE 1224	1	Ensemble flûtes
MUE 1225	1	Ensemble flûtes
MUE 1226	1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1255	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1256	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1	Quatuor de saxophones
MUE 1272	1	Quatuor de saxophones
MUE 1273	1	Quatuor de saxophones
MUE 1274	1	Quatuor de saxophones
MUE 1275	1	Quatuor de saxophones
MUE 1276	1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1	Ensemble clarinettes
MUE 1382	1	Ensemble clarinettes
MUE 1383	1	Ensemble clarinettes
MUE 1384	1	Ensemble clarinettes
MUE 1385	1	Ensemble clarinettes
MUE 1386	1	Ensemble clarinettes
MUE 3453	2	Traits d'orchestre-bois 3
MUE 3454	2	Traits d'orchestre-bois 4
MUE 3455	2	Traits d'orchestre-bois 5
MUE 3456	2	Traits d'orchestre-bois 6

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 73A Instrument principal

Option - 34 crédits.

MUI 1022A	2	Flûte baroque 1
MUI 1022B	2	Flûte baroque 2
MUI 1023A	3	Flûte baroque 1
MUI 1023B	3	Flûte baroque 2
MUI 1032A	2	Flûte à bec 1
MUI 1032B	2	Flûte à bec 2
MUI 1033A	3	Flûte à bec 1
MUI 1033B	3	Flûte à bec 2
MUI 1042A	2	Hautbois baroque 1
MUI 1042B	2	Hautbois baroque 2
MUI 1043A	3	Hautbois baroque 1
MUI 1043B	3	Hautbois baroque 2
MUI 1052A	2	Luth 1
MUI 1052B	2	Luth 2
MUI 1053A	3	Luth 1
MUI 1053B	3	Luth 2
MUI 1072A	2	Violon baroque 1
MUI 1072B	2	Violon baroque 2
MUI 1073A	3	Violon baroque 1
MUI 1073B	3	Violon baroque 2
MUI 1082A	2	Viole de gambe 1
MUI 1082B	2	Viole de gambe 2
MUI 1083A	3	Viole de gambe 1
MUI 1083B	3	Viole de gambe 2
MUI 2022A	2	Flûte baroque 3
MUI 2022B	2	Flûte baroque 4
MUI 2024A	4	Flûte baroque 3
MUI 2024B	4	Flûte baroque 4
MUI 2032A	2	Flûte à bec 3
MUI 2032B	2	Flûte à bec 4
MUI 2034A	4	Flûte à bec 3
MUI 2034B	4	Flûte à bec 4
MUI 2042A	2	Hautbois baroque 3
MUI 2042B	2	Hautbois baroque 4
MUI 2044A	4	Hautbois baroque 3
MUI 2044B	4	Hautbois baroque 4
MUI 2052A	2	Luth 3
MUI 2052B	2	Luth 4
MUI 2054A	4	Luth 3
MUI 2054B	4	Luth 4
MUI 2072A	2	Violon baroque 3
MUI 2072B	2	Violon baroque 4
MUI 2074A	4	Violon baroque 3
MUI 2074B	4	Violon baroque 4
MUI 2082A	2	Viole de gambe 3
MUI 2082B	2	Viole de gambe 4
MUI 2084A	4	Viole de gambe 3

MUI 2084B	4	Viole de gambe 4
MUI 3022A	2	Flûte baroque 5
MUI 3022B	2	Flûte baroque 6
MUI 3024A	4	Flûte baroque 5
MUI 3024B	4	Flûte baroque 6
MUI 3032A	2	Flûte à bec 5
MUI 3032B	2	Flûte à bec 6
MUI 3034A	4	Flûte à bec 5
MUI 3034B	4	Flûte à bec 6
MUI 3042A	2	Hautbois baroque 5
MUI 3042B	2	Hautbois baroque 6
MUI 3044A	4	Hautbois baroque 5
MUI 3044B	4	Hautbois baroque 6
MUI 3052A	2	Luth 5
MUI 3052B	2	Luth 6
MUI 3054A	4	Luth 5
MUI 3054B	4	Luth 6
MUI 3072A	2	Violon baroque 5
MUI 3072B	2	Violon baroque 6
MUI 3074A	4	Violon baroque 5
MUI 3074B	4	Violon baroque 6
MUI 3082A	2	Viole de gambe 5
MUI 3082B	2	Viole de gambe 6
MUI 3084A	4	Viole de gambe 5
MUI 3084B	4	Viole de gambe 6

Bloc 73B Instrument second

Option - Maximum 6 crédits.

MUI 1152A	2	Clavecin 1
MUI 1152B	2	Clavecin 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 2 crédits obligatoires et de 34 à 40 crédits à option.

Bloc 74A Instrument

Option - 34 crédits.

MUI 1062A	2	Pianoforte 1
MUI 1062B	2	Pianoforte 2
MUI 1152A	2	Clavecin 1
MUI 1152B	2	Clavecin 2
MUI 1155A	5	Clavecin 1
MUI 1155B	5	Clavecin 2
MUI 1232A	2	Orgue 1
MUI 1232B	2	Orgue 2
MUI 1234A	4	Orgue 1
MUI 1234B	4	Orgue 2
MUI 1235A	5	Orgue 1
MUI 1252A	2	Piano 1
MUI 1252B	2	Piano 2
MUI 1255A	5	Piano 1
MUI 1255B	5	Piano 2
MUI 1462A	2	Piano jazz 1
MUI 1462B	2	Piano jazz 2
MUI 2062A	2	Pianoforte 3
MUI 2152A	2	Clavecin 3
MUI 2154A	4	Clavecin 3
MUI 2154B	4	Clavecin 4
MUI 2234A	4	Orgue 3
MUI 2234B	4	Orgue 4
MUI 2252A	2	Piano 3
MUI 2254A	4	Piano 3
MUI 2254B	4	Piano 4
MUI 2256A	6	Piano 3
MUI 2256B	6	Piano 4
MUI 2462A	2	Piano jazz 3
MUI 3156A	6	Clavecin 5
MUI 3156B	6	Clavecin 6
MUI 3236A	6	Orgue 5
MUI 3236B	6	Orgue 6
MUI 3256A	6	Piano 5
MUI 3256B	6	Piano 6

Bloc 74B Accompagnement

Obligatoire - 2 crédits.

MUE 1101	1	Atelier d'accompagnement
MUE 1102	1	Atelier d'accompagnement

Bloc 74C Ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

MUE 1103	1	Atelier d'accompagnement
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1191	1	Ensemble claviers
MUE 1192	1	Ensemble claviers
MUE 1193	1	Ensemble claviers
MUE 1194	1	Ensemble claviers
MUE 1195	1	Ensemble claviers
MUE 1196	1	Ensemble claviers
MUE 2101	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUE 2102	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUE 2103	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUE 2104	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie

Segment 75 Propre à l'orientation Autres instruments

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 1 crédit obligatoire et de 30 à 40 crédits à option.

Bloc 75A Instrument

Option - Minimum 30 crédits, maximum 34 crédits.

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2

MUI 1205A	5	Guitare 1
MUI 1205B	5	Guitare 2
MUI 1215A	5	Harpe 1
MUI 1215B	5	Harpe 2
MUI 1245A	5	Percussion 1
MUI 1245B	5	Percussion 2
MUI 2205A	5	Guitare 3
MUI 2205B	5	Guitare 4
MUI 2215A	5	Harpe 3
MUI 2215B	5	Harpe 4
MUI 2245A	5	Percussion 3
MUI 2245B	5	Percussion 4
MUI 3205A	5	Guitare 5
MUI 3205B	5	Guitare 6
MUI 3215A	5	Harpe 5
MUI 3215B	5	Harpe 6
MUI 3245A	5	Percussion 5
MUI 3245B	5	Percussion 6

Bloc 75B Ensemble

Option - Maximum 6 crédits.

MUE 1171	1	Atelier de percussion
MUE 1172	1	Atelier de percussion
MUE 1173	1	Atelier de percussion
MUE 1174	1	Atelier de percussion
MUE 1175	1	Atelier de percussion
MUE 1176	1	Atelier de percussion
MUE 1231	1	Ensemble guitares
MUE 1232	1	Ensemble guitares
MUE 1233	1	Ensemble guitares
MUE 1234	1	Ensemble guitares
MUE 1235	1	Ensemble guitares
MUE 1236	1	Ensemble guitares

Bloc 75C Musique contemporaine

Obligatoire - 1 crédit.

MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine

Programme 1-605-1-9 Version 05 (A14)

Baccalauréat en musique - Interprétation chant classique (B. Mus.)

Objectifs

Ce programme a pour but de former des interprètes professionnels, soit solistes, chambristes ou chanteurs d'opéra. Une bonne proportion de cours est dédiée à la performance vocale. Bien qu'il soit possible de se spécialiser dans la période baroque ou classique, le programme favorise la polyvalence des interprètes. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire à la recherche-création : histoire et théorie de la musique, recherche documentaire, langages musicaux, écriture, analyse, formation auditive. Enfin, le programme vise à former des chanteurs capables d'oeuvrer comme communicateurs de leur art et comme médiateurs auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels; les blocs suivants répondent à ces objectifs : Communication, Sciences et technologies de la musique, Langue et cultures internationales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- L'étudiant doit suivre les cours MUS 1004 et 1005 Solfège dictée 1 et 2 en première année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau, auquel cas il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau MUS 1100I et 1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2 dès sa première année d'inscription.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 41 crédits obligatoires, 46 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 41 crédits.

MIN 1096	2	Techniques de jeu scénique 1
MIN 1097	2	Techniques de jeu scénique 2
MIN 1931	1	Diction lyrique anglaise 1
MIN 1932	1	Diction lyrique anglaise 2
MIN 1933	1	Diction lyrique anglaise 3
MIN 1941	1	Diction lyrique allemande 1
MIN 1942	1	Diction lyrique allemande 2

MIN 1943	1	Diction lyrique allemande 3
MIN 1944	1	Diction lyrique allemande 4
MIN 1945	1	Diction lyrique allemande 5
MIN 1946	1	Diction lyrique allemande 6
MIN 1951	1	Diction lyrique française 1
MIN 1952	1	Diction lyrique française 2
MIN 1961	1	Diction lyrique italienne 1
MIN 1962	1	Diction lyrique italienne 2
MIN 1963	1	Diction lyrique italienne 3
MIN 1964	1	Diction lyrique italienne 4
MIN 1965	1	Diction lyrique italienne 5
MIN 1966	1	Diction lyrique italienne 6
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MUL 1749	3	Histoire de l'opéra
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2
MUS 2006	3	Solfège 3
MUS 2007	3	Solfège 4
MUS 2204B	1	Atelier de lecture vocale 1
MUS 2205B	1	Atelier de lecture vocale 2

Bloc 70B Communications et outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
MIN 1804	3	Processus d'apprentissage en musique
MIN 1810	3	La santé corporelle du musicien
MIN 1820	3	Préparation mentale à la performance musicale
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 70C Sciences et technologies de la musique

Option - Maximum 9 crédits.

MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3242X	3	Perception de la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation
MUS 1331	3	Techniques d'enregistrement en studio et mixage
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3324X	3	Algorithmie et effets audionumériques 1

Bloc 70D Histoire et théorie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1201	3	Histoire de la musique populaire québécoise
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 1748	3	Histoire de la mélodie et du lied
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie

Bloc 70E Littérature et langages musicaux

Option - Maximum 6 crédits.

MIN 1745	3	Littérature du piano 1
MIN 1746	3	Littérature du piano 2
MIN 1747	3	Littérature du piano 3
MIN 1753	3	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUS 1221	3	Musique et musiciens actuels

Bloc 70F Instrument

Option - Minimum 26 crédits, maximum 30 crédits.

MUI 1134A	4	Chant 1
MUI 1134B	4	Chant 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1252A	2	Piano 1
MUI 1252B	2	Piano 2
MUI 2134A	4	Chant 3
MUI 2134B	4	Chant 4
MUI 3135A	5	Chant 5
MUI 3135B	5	Chant 6

Bloc 70G Grands ensembles

Option - Maximum 8 crédits.

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1301	1	Ensemble vocal
MUE 1302	1	Ensemble vocal
MUE 1303	1	Ensemble vocal
MUE 1304	1	Ensemble vocal
MUE 1305	1	Ensemble vocal
MUE 1306	1	Ensemble vocal
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan

Bloc 70H Autres ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1245	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1246	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1265	1	Ensemble
MUE 1266	1	Ensemble

Bloc 70I Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 14 crédits.

MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1163	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1411	3	Atelier d'opéra
MUE 1412	3	Atelier d'opéra
MUE 1413	3	Atelier d'opéra
MUE 1451	1	Choeur d'opéra
MUE 1452	1	Choeur d'opéra
MUE 1453	1	Choeur d'opéra
MUE 1454	1	Choeur d'opéra
MUE 1455	1	Choeur d'opéra
MUE 1456	1	Choeur d'opéra
MUE 1481	2	Choeur d'opéra
MUE 1482	2	Choeur d'opéra
MUE 1483	2	Choeur d'opéra
MUE 1484	2	Choeur d'opéra
MUE 2101	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUE 2102	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUE 2103	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUE 2104	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie

Bloc 70J Cours connexes

Option - Maximum 9 crédits.

EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 1320	2	Technique de direction avec application
MIN 2802	2	Continuo 1
MIN 2803	2	Continuo 2
MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1

Bloc 70K Langues et cultures internationales

Option - Maximum 9 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3320X	3	Musiques du monde - Enjeux contemporains
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-610-1-3 Version 05 (A16)

Baccalauréat en musique - Composition instrumentale (B. Mus.)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- L'étudiant doit suivre les cours MUS 1004 et 1005 Solfège dictée 1 et 2 en première année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau, auquel cas il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau MUS 1100I et 1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2 dès sa première année d'inscription.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et sept orientations :

- orientation Cordes (segment 70)
- orientation Cuivres (segment 71)
- orientation Bois (segment 72)
- orientation Instruments anciens (segment 73)
- orientation Claviers (segment 74)
- orientation Chant et autres instruments (segment 75)
- orientation Jazz (segment 76).

Segment 01 Commun aux sept orientations

Les crédits du Tronc commun sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 60 crédits.

MCT 1401	3	Composition 1
MCT 1402	3	Composition 2
MCT 1403	3	Composition 3
MCT 1404	3	Composition 4
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1403	3	Techniques modernes de composition 1
MTE 1404	3	Techniques modernes de composition 2
MTE 2110	3	Contrepoint 3
MTE 2111	3	Contrepoint 4
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MTE 3010	3	Harmonie avancée 1
MTE 3011	3	Harmonie avancée 2
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2

Bloc 01B Écriture, analyse et formation auditive

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MTE 3117X	3	Orchestration symphonique 2
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 3242X	3	Perception de la musique
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 2204B	1	Atelier de lecture vocale 1
MUS 2205B	1	Atelier de lecture vocale 2
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale

Bloc 01C Histoire de la musique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance

MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro

Bloc 01D Musique, art et société

Option - Maximum 9 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 1320	2	Technique de direction avec application
MIN 1745	3	Littérature du piano 1
MIN 1746	3	Littérature du piano 2
MIN 1747	3	Littérature du piano 3
MIN 1753	3	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1201	3	Histoire de la musique populaire québécoise
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 1748	3	Histoire de la mélodie et du lied
MUL 1749	3	Histoire de l'opéra
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUS 1221	3	Musique et musiciens actuels
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2

Bloc 01E Grands ensembles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 10 crédits.

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1287	1	Chorale
MUE 1288	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1347	1	Gamelan
MUE 1348	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1367	1	Chorale jazz
MUE 1368	1	Chorale jazz
MUE 1431	2	Harmonie de concert
MUE 1432	2	Harmonie de concert
MUE 1433	2	Harmonie de concert
MUE 1434	2	Harmonie de concert
MUE 1435	2	Harmonie de concert
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUE 1445	2	Orchestre

Bloc 01F Autres ensembles

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque
MUE 1154	1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1163	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1164	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1601	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1602	1	Ensemble électroacoustique

MUE 1603	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1604	1	Ensemble électroacoustique

Bloc 01G Langues et cultures internationales

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3320X	3	Musiques du monde - Enjeux contemporains
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions

Bloc 01H Électroacoustique et informatique musicale

Option - Maximum 9 crédits.

IFT 1810	3	Introduction à la programmation
MTE 1503	3	Atelier de composition électroacoustique
MTE 1504	3	Atelier de composition électroacoustique
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation
MUS 1331	3	Techniques d'enregistrement en studio et mixage
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3101X	3	Composition assistée par ordinateur 1
MUS 3102X	3	Composition assistée par ordinateur 2
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3324X	3	Algorithmie et effets audionumériques 1
MUS 3325X	3	Algorithmie et effets audionumériques 2
MUS 3327X	3	Création musicale en langage Python 2

Bloc 01I Outils

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
FRA 1009	3	Grammaire du français
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 2134	3	Le métier du musicien
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 01Z

Choix - 3 crédits.

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

Bloc 70A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1103A	3	Alto 1
MUI 1103B	3	Alto 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3	Contrebasse 1
MUI 1173B	3	Contrebasse 2
MUI 1303A	3	Violon 1
MUI 1303B	3	Violon 2
MUI 1313A	3	Violoncelle 1
MUI 1313B	3	Violoncelle 2
MUI 2103A	3	Alto 3
MUI 2173A	3	Contrebasse 3
MUI 2303A	3	Violon 3
MUI 2313A	3	Violoncelle 3

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 71A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3	Cor 1
MUI 1183B	3	Cor 2
MUI 1273A	3	Trombone 1
MUI 1273B	3	Trombone 2
MUI 1283A	3	Trompette 1
MUI 1283B	3	Trompette 2
MUI 1293A	3	Tuba 1
MUI 1293B	3	Tuba 2
MUI 2183A	3	Cor 3
MUI 2273A	3	Trombone 3
MUI 2283A	3	Trompette 3
MUI 2293A	3	Tuba 3

Bloc 71B Ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1211	1	Ensemble cuivres
MUE 1212	1	Ensemble cuivres
MUE 1213	1	Ensemble cuivres
MUE 1214	1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 72A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1123A	3	Basson 1
MUI 1123B	3	Basson 2
MUI 1143A	3	Clarinette 1
MUI 1143B	3	Clarinette 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3	Flûte traversière 1
MUI 1193B	3	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3	Hautbois 1
MUI 1223B	3	Hautbois 2
MUI 1263A	3	Saxophone 1
MUI 1263B	3	Saxophone 2
MUI 2123A	3	Basson 3
MUI 2143A	3	Clarinette 3
MUI 2193A	3	Flûte traversière 3
MUI 2223A	3	Hautbois 3
MUI 2263A	3	Saxophone 3

Bloc 72B Ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1221	1	Ensemble flûtes
MUE 1222	1	Ensemble flûtes
MUE 1223	1	Ensemble flûtes
MUE 1224	1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1	Quatuor de saxophones
MUE 1272	1	Quatuor de saxophones
MUE 1273	1	Quatuor de saxophones
MUE 1274	1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1	Ensemble clarinettes
MUE 1382	1	Ensemble clarinettes
MUE 1383	1	Ensemble clarinettes
MUE 1384	1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

Bloc 73A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1023A	3	Flûte baroque 1
MUI 1023B	3	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3	Flûte à bec 1
MUI 1033B	3	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3	Hautbois baroque 1
MUI 1043B	3	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3	Luth 1
MUI 1053B	3	Luth 2
MUI 1073A	3	Violon baroque 1
MUI 1073B	3	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	Viole de gambe 1
MUI 1083B	3	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 2023A	3	Flûte baroque 3
MUI 2033A	3	Flûte à bec 3
MUI 2043A	3	Hautbois baroque 3
MUI 2053A	3	Luth 3
MUI 2073A	3	Violon baroque 3
MUI 2083A	3	Viole de gambe 3

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 74A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1153A	3	Clavecin 1
MUI 1153B	3	Clavecin 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3	Orgue 1
MUI 1233B	3	Orgue 2
MUI 1253A	3	Piano 1
MUI 1253B	3	Piano 2
MUI 2153A	3	Clavecin 3
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
MUI 2233A	3	Orgue 3
MUI 2253A	3	Piano 3

Bloc 74B Ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1191	1	Ensemble claviers
MUE 1192	1	Ensemble claviers
MUE 1193	1	Ensemble claviers
MUE 1194	1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 75A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1132A	2	Chant 1
MUI 1132B	2	Chant 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3	Guitare 1
MUI 1203B	3	Guitare 2
MUI 1213A	3	Harpe 1
MUI 1213B	3	Harpe 2
MUI 1243A	3	Percussion 1
MUI 1243B	3	Percussion 2
MUI 2132A	2	Chant 3
MUI 2203A	3	Guitare 3
MUI 2213A	3	Harpe 3
MUI 2243A	3	Percussion 3

Bloc 75B Ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1171	1	Atelier de percussion
MUE 1172	1	Atelier de percussion
MUE 1173	1	Atelier de percussion
MUE 1174	1	Atelier de percussion
MUE 1231	1	Ensemble guitares
MUE 1232	1	Ensemble guitares
MUE 1233	1	Ensemble guitares
MUE 1234	1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

Bloc 76A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3	Basse électrique 1
MUI 1403B	3	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	Batterie 1
MUI 1413B	3	Batterie 2
MUI 1423A	3	Chant jazz 1
MUI 1423B	3	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	Guitare jazz 1
MUI 1453B	3	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	Piano jazz 1
MUI 1463B	3	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	Trompette jazz 1
MUI 1483B	3	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3	Trombone jazz 1
MUI 1523B	3	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	Contrebasse jazz 1
MUI 1533B	3	Contrebasse jazz 2
MUI 1543A	3	Harmonica jazz 1
MUI 1543B	3	Harmonica jazz 2
MUI 2403A	3	Basse électrique 3
MUI 2413A	3	Batterie 3
MUI 2423A	3	Chant jazz 3
MUI 2453A	3	Guitare jazz 3
MUI 2463A	3	Piano jazz 3
MUI 2473A	3	Saxophone jazz 3
MUI 2483A	3	Trompette jazz 3
MUI 2523A	3	Trombone jazz 3
MUI 2533A	3	Contrebasse jazz 3
MUI 2543A	3	Harmonica jazz 3

Programme 1-610-1-4 Version 04 (A14)

Baccalauréat en musique - Composition mixte (B. Mus.)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- L'étudiant doit suivre les cours MUS 1004 et 1005 Solfège dictée 1 et 2 en première année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau, auquel cas il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau MUS 1100I et 1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2 dès sa première année d'inscription.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et sept orientations :

- orientation Cordes (segment 70)
- orientation Cuivres (segment 71)
- orientation Bois (segment 72)
- orientation Instruments anciens (segment 73)
- orientation Claviers (segment 74)
- orientation Chant et autres instruments (segment 75)
- orientation Jazz (segment 76).

Segment 01 Commun aux sept orientations

Les crédits du Tronc commun sont répartis de la façon suivante : 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 54 crédits.

MCT 1601	3	Composition instrumentale 1
MCT 1602	3	Composition instrumentale 2
MCT 1701	3	Composition mixte 1
MCT 1702	3	Composition mixte 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1403	3	Techniques modernes de composition 1
MTE 1404	3	Techniques modernes de composition 2
MTE 1503	3	Atelier de composition électroacoustique
MTE 1504	3	Atelier de composition électroacoustique
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 3101X	3	Composition assistée par ordinateur 1
MUS 3324X	3	Algorithmie et effets audionumériques 1

Bloc 01B Électroacoustique et informatique musicale

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

IFT 1810	3	Introduction à la programmation
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation
MUS 1331	3	Techniques d'enregistrement en studio et mixage
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3102X	3	Composition assistée par ordinateur 2
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3325X	3	Algorithmie et effets audionumériques 2
MUS 3327X	3	Création musicale en langage Python 2
MUS 3328X	3	Lutherie numérique et systèmes interactifs

Bloc 01C Histoire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1201	3	Histoire de la musique populaire québécoise
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société

Bloc 01D Littérature et cinéma

Option - Maximum 9 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 1320	2	Technique de direction avec application
MIN 1745	3	Littérature du piano 1
MIN 1746	3	Littérature du piano 2
MIN 1747	3	Littérature du piano 3
MIN 1753	3	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 1748	3	Histoire de la mélodie et du lied
MUL 1749	3	Histoire de l'opéra
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3320X	3	Musiques du monde - Enjeux contemporains
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUS 1221	3	Musique et musiciens actuels
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1

MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2

Bloc 01E Grands ensembles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 10 crédits.

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1287	1	Chorale
MUE 1288	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1347	1	Gamelan
MUE 1348	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1431	2	Harmonie de concert
MUE 1432	2	Harmonie de concert
MUE 1433	2	Harmonie de concert
MUE 1434	2	Harmonie de concert
MUE 1435	2	Harmonie de concert
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUE 1445	2	Orchestre

Bloc 01F Autres ensembles

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque
MUE 1154	1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1163	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1164	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 2351	1	Atelier - arts performatifs 1
MUE 2352	2	Atelier - arts performatifs 2

Bloc 01G Langues et cultures internationales

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions

Bloc 01H Théorie, écriture et formation auditive

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2110	3	Contrepoint 3
MTE 2111	3	Contrepoint 4
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2

MTE 3010	3	Harmonie avancée 1
MTE 3011	3	Harmonie avancée 2
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1
MTE 3117X	3	Orchestration symphonique 2
MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3242X	3	Perception de la musique
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 2205B	1	Atelier de lecture vocale 2
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale

Bloc 01I Outils

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
FRA 1009	3	Grammaire du français
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 2134	3	Le métier du musicien
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 01Z

Choix - 3 crédits.

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

Bloc 70A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1103A	3	Alto 1
MUI 1103B	3	Alto 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3	Contrebasse 1
MUI 1173B	3	Contrebasse 2
MUI 1303A	3	Violon 1
MUI 1303B	3	Violon 2
MUI 1313A	3	Violoncelle 1
MUI 1313B	3	Violoncelle 2
MUI 2103A	3	Alto 3
MUI 2173A	3	Contrebasse 3
MUI 2303A	3	Violon 3
MUI 2313A	3	Violoncelle 3

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 71A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3	Cor 1
MUI 1183B	3	Cor 2
MUI 1273A	3	Trombone 1
MUI 1273B	3	Trombone 2
MUI 1283A	3	Trompette 1
MUI 1283B	3	Trompette 2
MUI 1293A	3	Tuba 1
MUI 1293B	3	Tuba 2
MUI 2183A	3	Cor 3
MUI 2273A	3	Trombone 3
MUI 2283A	3	Trompette 3
MUI 2293A	3	Tuba 3

Bloc 71B Ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1211	1	Ensemble cuivres
MUE 1212	1	Ensemble cuivres
MUE 1213	1	Ensemble cuivres
MUE 1214	1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 72A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1123A	3	Basson 1
MUI 1123B	3	Basson 2
MUI 1143A	3	Clarinette 1
MUI 1143B	3	Clarinette 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3	Flûte traversière 1
MUI 1193B	3	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3	Hautbois 1
MUI 1223B	3	Hautbois 2
MUI 1263A	3	Saxophone 1
MUI 1263B	3	Saxophone 2
MUI 2123A	3	Basson 3
MUI 2143A	3	Clarinette 3
MUI 2193A	3	Flûte traversière 3
MUI 2223A	3	Hautbois 3
MUI 2263A	3	Saxophone 3

Bloc 72B Ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1221	1	Ensemble flûtes
MUE 1222	1	Ensemble flûtes
MUE 1223	1	Ensemble flûtes
MUE 1224	1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent

MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1	Quatuor de saxophones
MUE 1272	1	Quatuor de saxophones
MUE 1273	1	Quatuor de saxophones
MUE 1274	1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1	Ensemble clarinettes
MUE 1382	1	Ensemble clarinettes
MUE 1383	1	Ensemble clarinettes
MUE 1384	1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

Bloc 73A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1023A	3	Flûte baroque 1
MUI 1023B	3	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3	Flûte à bec 1
MUI 1033B	3	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3	Hautbois baroque 1
MUI 1043B	3	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3	Luth 1
MUI 1053B	3	Luth 2
MUI 1073A	3	Violon baroque 1
MUI 1073B	3	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	Viole de gambe 1
MUI 1083B	3	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 2023A	3	Flûte baroque 3
MUI 2033A	3	Flûte à bec 3
MUI 2043A	3	Hautbois baroque 3
MUI 2053A	3	Luth 3
MUI 2073A	3	Violon baroque 3
MUI 2083A	3	Viole de gambe 3

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 74A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1153A	3	Clavecin 1
MUI 1153B	3	Clavecin 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3	Orgue 1
MUI 1233B	3	Orgue 2
MUI 1253A	3	Piano 1
MUI 1253B	3	Piano 2
MUI 2153A	3	Clavecin 3
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
MUI 2233A	3	Orgue 3
MUI 2253A	3	Piano 3

Bloc 74B Ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1191	1	Ensemble claviers
MUE 1192	1	Ensemble claviers
MUE 1193	1	Ensemble claviers
MUE 1194	1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 75A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1132A	2	Chant 1
MUI 1132B	2	Chant 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3	Guitare 1
MUI 1203B	3	Guitare 2
MUI 1213A	3	Harpe 1
MUI 1213B	3	Harpe 2
MUI 1243A	3	Percussion 1
MUI 1243B	3	Percussion 2
MUI 2132A	2	Chant 3
MUI 2203A	3	Guitare 3
MUI 2213A	3	Harpe 3
MUI 2243A	3	Percussion 3

Bloc 75B Ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1171	1	Atelier de percussion
MUE 1172	1	Atelier de percussion
MUE 1173	1	Atelier de percussion
MUE 1174	1	Atelier de percussion
MUE 1231	1	Ensemble guitares
MUE 1232	1	Ensemble guitares
MUE 1233	1	Ensemble guitares
MUE 1234	1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

Bloc 76A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3	Basse électrique 1
MUI 1403B	3	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	Batterie 1
MUI 1413B	3	Batterie 2
MUI 1423A	3	Chant jazz 1

MUI 1423B	3	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	Guitare jazz 1
MUI 1453B	3	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	Piano jazz 1
MUI 1463B	3	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	Trompette jazz 1
MUI 1483B	3	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3	Trombone jazz 1
MUI 1523B	3	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	Contrebasse jazz 1
MUI 1533B	3	Contrebasse jazz 2
MUI 1543A	3	Harmonica jazz 1
MUI 1543B	3	Harmonica jazz 2
MUI 2403A	3	Basse électrique 3
MUI 2413A	3	Batterie 3
MUI 2423A	3	Chant jazz 3
MUI 2453A	3	Guitare jazz 3
MUI 2463A	3	Piano jazz 3
MUI 2473A	3	Saxophone jazz 3
MUI 2483A	3	Trompette jazz 3
MUI 2523A	3	Trombone jazz 3
MUI 2533A	3	Contrebasse jazz 3
MUI 2543A	3	Harmonica jazz 3

Programme 1-615-1-1 Version 10 (A12)

Baccalauréat en musicologie (B. Mus.)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau MUS 1100I et 1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2 dès sa première année d'inscription.

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 91 crédits. Il est composé d'un tronc commun (segment 01) et est offert selon sept orientations :

- orientation Cordes (segment 70)
- orientation Cuivres (segment 71)
- orientation Bois (segment 72)
- orientation Instruments anciens (segment 73)
- orientation Claviers (segment 74)
- orientation Chant et autres instruments (segment 75)
- orientation Jazz (segment 76).

Segment 01 Commun aux sept orientations

Les crédits du Tronc commun sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, de 33 à 45 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Introduction aux sciences de la musique

Obligatoire - 39 crédits.

MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 2210	3	Musicologie comparée contemporaine
MUL 2450	3	Historio. musicale et analyse
MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique

Bloc 01B Histoire des musiques avant 1900

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne

Bloc 01C Histoire des musiques après 1900

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne

MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro

Bloc 01D Histoire de la musique pop et jazz

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1201	3	Histoire de la musique populaire québécoise
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui

Bloc 01E Analyse et écriture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.
Les cours MTE 12041 et MTE 12042 sont équivalents au cours MTE 1204.

MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4

Bloc 01F Sociomusicologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 2134	3	Le métier du musicien
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 01G Musicologie cognitive

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

MUL 3242X	3	Perception de la musique
MUS 2236	3	Introduction à la neurocognition musicale
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale

Bloc 01H Électroacoustique et audionumérique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

MTE 1505	3	Atelier de création sonore 1
MTE 1506	3	Atelier de création sonore 2
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation
MUS 1331	3	Techniques d'enregistrement en studio et mixage
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2
MUS 3101X	3	Composition assistée par ordinateur 1
MUS 3102X	3	Composition assistée par ordinateur 2
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3324X	3	Algorithmie et effets audionumériques 1
MUS 3325X	3	Algorithmie et effets audionumériques 2
MUS 3327X	3	Création musicale en langage Python 2

Bloc 01I Outils

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
FRA 1009	3	Grammaire du français
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur

Bloc 01J Langues

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)

Bloc 01K Grands ensembles

Option - Minimum 4 crédits, maximum 6 crédits.

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1287	1	Chorale
MUE 1288	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan

MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1347	1	Gamelan
MUE 1348	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1367	1	Chorale jazz
MUE 1368	1	Chorale jazz
MUE 1431	2	Harmonie de concert
MUE 1432	2	Harmonie de concert
MUE 1433	2	Harmonie de concert
MUE 1434	2	Harmonie de concert
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre

Bloc 01Z

Choix - 3 crédits.

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

Bloc 70A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1103A	3	Alto 1
MUI 1103B	3	Alto 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3	Contrebasse 1
MUI 1173B	3	Contrebasse 2
MUI 1303A	3	Violon 1
MUI 1303B	3	Violon 2
MUI 1313A	3	Violoncelle 1
MUI 1313B	3	Violoncelle 2
MUI 2103A	3	Alto 3
MUI 2173A	3	Contrebasse 3
MUI 2303A	3	Violon 3
MUI 2313A	3	Violoncelle 3

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 71A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3	Cor 1
MUI 1183B	3	Cor 2
MUI 1273A	3	Trombone 1
MUI 1273B	3	Trombone 2
MUI 1283A	3	Trompette 1
MUI 1283B	3	Trompette 2
MUI 1293A	3	Tuba 1
MUI 1293B	3	Tuba 2
MUI 2183A	3	Cor 3
MUI 2273A	3	Trombone 3
MUI 2283A	3	Trompette 3
MUI 2293A	3	Tuba 3

Bloc 71B Ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1211	1	Ensemble cuivres
MUE 1212	1	Ensemble cuivres
MUE 1213	1	Ensemble cuivres
MUE 1214	1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 72A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1123A	3	Basson 1
MUI 1123B	3	Basson 2
MUI 1143A	3	Clarinette 1
MUI 1143B	3	Clarinette 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3	Flûte traversière 1
MUI 1193B	3	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3	Hautbois 1
MUI 1223B	3	Hautbois 2
MUI 1263A	3	Saxophone 1
MUI 1263B	3	Saxophone 2
MUI 2123A	3	Basson 3
MUI 2143A	3	Clarinette 3
MUI 2193A	3	Flûte traversière 3
MUI 2223A	3	Hautbois 3
MUI 2263A	3	Saxophone 3

Bloc 72B Ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1221	1	Ensemble flûtes
MUE 1222	1	Ensemble flûtes

MUE 1223	1	Ensemble flûtes
MUE 1224	1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1	Quatuor de saxophones
MUE 1272	1	Quatuor de saxophones
MUE 1273	1	Quatuor de saxophones
MUE 1274	1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1	Ensemble clarinettes
MUE 1382	1	Ensemble clarinettes
MUE 1383	1	Ensemble clarinettes
MUE 1384	1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

Bloc 73A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1023A	3	Flûte baroque 1
MUI 1023B	3	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3	Flûte à bec 1
MUI 1033B	3	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3	Hautbois baroque 1
MUI 1043B	3	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3	Luth 1
MUI 1053B	3	Luth 2
MUI 1073A	3	Violon baroque 1
MUI 1073B	3	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	Viole de gambe 1
MUI 1083B	3	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 2023A	3	Flûte baroque 3
MUI 2033A	3	Flûte à bec 3
MUI 2043A	3	Hautbois baroque 3
MUI 2053A	3	Luth 3
MUI 2073A	3	Violon baroque 3
MUI 2083A	3	Viole de gambe 3

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 74A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1153A	3	Clavecin 1
MUI 1153B	3	Clavecin 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3	Orgue 1
MUI 1233B	3	Orgue 2
MUI 1253A	3	Piano 1
MUI 1253B	3	Piano 2
MUI 2153A	3	Clavecin 3
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
MUI 2233A	3	Orgue 3
MUI 2253A	3	Piano 3

Bloc 74B Ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1191	1	Ensemble claviers
MUE 1192	1	Ensemble claviers
MUE 1193	1	Ensemble claviers
MUE 1194	1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 75A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1132A	2	Chant 1
MUI 1132B	2	Chant 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3	Guitare 1
MUI 1203B	3	Guitare 2
MUI 1213A	3	Harpe 1
MUI 1213B	3	Harpe 2
MUI 1243A	3	Percussion 1
MUI 1243B	3	Percussion 2
MUI 2132A	2	Chant 3
MUI 2203A	3	Guitare 3
MUI 2213A	3	Harpe 3
MUI 2243A	3	Percussion 3

Bloc 75B Ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1171	1	Atelier de percussion
MUE 1172	1	Atelier de percussion
MUE 1173	1	Atelier de percussion
MUE 1174	1	Atelier de percussion
MUE 1231	1	Ensemble guitares
MUE 1232	1	Ensemble guitares
MUE 1233	1	Ensemble guitares
MUE 1234	1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

Bloc 76A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3	Basse électrique 1
MUI 1403B	3	Basse électrique 2

MUI 1413A	3	Batterie 1
MUI 1413B	3	Batterie 2
MUI 1423A	3	Chant jazz 1
MUI 1423B	3	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	Guitare jazz 1
MUI 1453B	3	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	Piano jazz 1
MUI 1463B	3	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	Trompette jazz 1
MUI 1483B	3	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3	Trombone jazz 1
MUI 1523B	3	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	Contrebasse jazz 1
MUI 1533B	3	Contrebasse jazz 2
MUI 1543A	3	Harmonica jazz 1
MUI 1543B	3	Harmonica jazz 2
MUI 2403A	3	Basse électrique 3
MUI 2413A	3	Batterie 3
MUI 2423A	3	Chant jazz 3
MUI 2453A	3	Guitare jazz 3
MUI 2463A	3	Piano jazz 3
MUI 2473A	3	Saxophone jazz 3
MUI 2483A	3	Trompette jazz 3
MUI 2523A	3	Trombone jazz 3
MUI 2533A	3	Contrebasse jazz 3
MUI 2543A	3	Harmonica jazz 3

Programme 1-615-1-2 Version 00 (A13)

Baccalauréat en musiques numériques (B. Mus.)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau MUS 1100I et 1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2 dès sa première année d'inscription.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, 57 à option et 3 au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

MTE 1503	3	Atelier de composition électroacoustique
MTE 1504	3	Atelier de composition électroacoustique
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3324X	3	Algorithmie et effets audionumériques 1

Bloc 70B Projets

Option - 12 crédits.

MCT 2511	3	Projet : composition électroacoustique 1
MCT 2512	3	Projet : composition électroacoustique 2
MCT 2513	3	Projet : composition électroacoustique 3
MCT 2514	3	Projet : composition électroacoustique 4
MCT 2521	3	Projet : arts médiatiques 1
MCT 2522	3	Projet : arts médiatiques 2
MCT 2523	3	Projet : arts médiatiques 3
MCT 2524	3	Projet : arts médiatiques 4
MCT 2531	3	Projet : arts performatifs 1
MCT 2532	3	Projet : arts performatifs 2
MCT 2533	3	Projet : arts performatifs 3
MCT 2534	3	Projet : arts performatifs 4
MCT 2541	3	Projet : lutherie audionumérique 1
MCT 2542	3	Projet : lutherie audionumérique 2
MCT 2543	3	Projet : lutherie audionumérique 3

MCT 2544	3	Projet : lutherie audionumérique 4

Bloc 70C Électroacoustique et informatique musicale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

IFT 1135	3	Introduction aux applications mobiles
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1155	3	Programmation mobile à plateforme libre
IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation
MUS 1331	3	Techniques d'enregistrement en studio et mixage
MUS 3101X	3	Composition assistée par ordinateur 1
MUS 3102X	3	Composition assistée par ordinateur 2
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3325X	3	Algorithmie et effets audionumériques 2
MUS 3327X	3	Création musicale en langage Python 2
MUS 3328X	3	Lutherie numérique et systèmes interactifs

Bloc 70D Musique et multimédia

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2000	3	Pratique et esthétique du son
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
IFT 2730	3	Traitement d'images
JEU 1001	3	Histoire du jeu vidéo
JEU 1002	3	Esthétique et design vidéoludique
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2

Bloc 70E Musique et cognition

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3242X	3	Perception de la musique
MUS 2236	3	Introduction à la neurocognition musicale
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle

Bloc 70F Écriture et analyse

Option - Maximum 12 crédits.

MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 1403	3	Techniques modernes de composition 1
MTE 1404	3	Techniques modernes de composition 2
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MTE 3010	3	Harmonie avancée 1
MTE 3011	3	Harmonie avancée 2

Bloc 70G Culture musicale et artistique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3900	3	Théories de l'art
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1201	3	Histoire de la musique populaire québécoise
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada

MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3320X	3	Musiques du monde - Enjeux contemporains
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

Bloc 70H Langues et cultures internationales

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions

Bloc 70I Communication et outils professionnels

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
FRA 1009	3	Grammaire du français
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 2134	3	Le métier du musicien
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 70J Musique d'ensemble

Option - Minimum 3 crédits, maximum 10 crédits.

MUE 1171	1	Atelier de percussion
MUE 1172	1	Atelier de percussion
MUE 1173	1	Atelier de percussion
MUE 1174	1	Atelier de percussion
MUE 1191	1	Ensemble claviers
MUE 1192	1	Ensemble claviers
MUE 1193	1	Ensemble claviers
MUE 1194	1	Ensemble claviers
MUE 1211	1	Ensemble cuivres
MUE 1212	1	Ensemble cuivres
MUE 1213	1	Ensemble cuivres
MUE 1214	1	Ensemble cuivres
MUE 1221	1	Ensemble flûtes
MUE 1222	1	Ensemble flûtes
MUE 1223	1	Ensemble flûtes
MUE 1224	1	Ensemble flûtes
MUE 1231	1	Ensemble guitares
MUE 1232	1	Ensemble guitares
MUE 1233	1	Ensemble guitares
MUE 1234	1	Ensemble guitares
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1	Quatuor de saxophones
MUE 1272	1	Quatuor de saxophones
MUE 1273	1	Quatuor de saxophones
MUE 1274	1	Quatuor de saxophones
MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1287	1	Chorale
MUE 1288	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1347	1	Gamelan
MUE 1348	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz

MUE 1367	1	Chorale jazz
MUE 1368	1	Chorale jazz
MUE 1381	1	Ensemble clarinettes
MUE 1382	1	Ensemble clarinettes
MUE 1383	1	Ensemble clarinettes
MUE 1384	1	Ensemble clarinettes
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUE 1445	2	Orchestre
MUE 1446	2	Orchestre
MUE 1447	2	Orchestre
MUE 1448	2	Orchestre
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1473	2	Ensemble Big Band
MUE 1474	2	Ensemble Big Band
MUE 1475	2	Ensemble Big Band
MUE 1476	2	Ensemble Big Band
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1495	1	Atelier d'improvisation
MUE 1496	1	Atelier d'improvisation
MUE 1601	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1602	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1603	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1604	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1605	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1606	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1613	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1614	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1615	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 2351	1	Atelier - arts performatifs 1
MUE 2352	2	Atelier - arts performatifs 2

Bloc 70K Instrument

Option - Maximum 13 crédits.

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1323A	3	Instrument 1
MUI 1323B	3	Instrument 2
MUI 2323A	3	Instrument 3

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits

Programme 1-620-1-1 Version 04 (A16)

Baccalauréat en musique - Écriture (B. Mus.)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- L'étudiant doit suivre les cours MUS 1004 et 1005 Solfège dictée 1 et 2 en première année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau auquel cas, il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau Mus 1100I et 1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2 dès sa première année d'inscription.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et sept orientations :

- orientation Cordes (segment 70)
- orientation Cuivres (segment 71)
- orientation Bois (segment 72)
- orientation Instruments anciens (segment 73)
- orientation Claviers (segment 74)
- orientation Chant et autres instruments (segment 75)
- orientation Jazz (segment 76).

Segment 01 Commun aux sept orientations

Les crédits du Tronc commun sont répartis de la façon suivante : 51 crédits obligatoires, de 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 51 crédits.

MTE 1110	3	Contrepoint 1

MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 2110	3	Contrepoint 3
MTE 2111	3	Contrepoint 4
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MTE 3010	3	Harmonie avancée 1
MTE 3011	3	Harmonie avancée 2
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1
MTE 3117X	3	Orchestration symphonique 2
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2

Bloc 01B Formation auditive

Option - 8 crédits.

MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 2204B	1	Atelier de lecture vocale 1
MUS 2205B	1	Atelier de lecture vocale 2

Bloc 01C Composition

Option - Maximum 6 crédits.

MCT 1301	3	Atelier de composition jazz 1
MCT 1302	3	Atelier de composition jazz 2
MCT 1401	3	Composition 1
MCT 1402	3	Composition 2

Bloc 01D Écriture et analyse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 1403	3	Techniques modernes de composition 1
MTE 1404	3	Techniques modernes de composition 2
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 3240X	3	Musicologie cognitive

Bloc 01E Outils

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
FRA 1009	3	Grammaire du français
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 2134	3	Le métier du musicien
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 01F Grands ensembles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 10crédits.

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1287	1	Chorale
MUE 1288	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1347	1	Gamelan
MUE 1348	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1367	1	Chorale jazz
MUE 1368	1	Chorale jazz
MUE 1431	2	Harmonie de concert
MUE 1432	2	Harmonie de concert
MUE 1433	2	Harmonie de concert
MUE 1434	2	Harmonie de concert
MUE 1435	2	Harmonie de concert
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUE 1445	2	Orchestre

Bloc 01G Autres ensembles

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque
MUE 1154	1	Atelier de musique baroque

MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1163	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1164	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation

Bloc 01H Histoire de la musique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro

Bloc 01I Musique, arts et société

Option - Maximum 6 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 1320	2	Technique de direction avec application
MIN 1745	3	Littérature du piano 1
MIN 1746	3	Littérature du piano 2
MIN 1747	3	Littérature du piano 3
MIN 1753	3	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1201	3	Histoire de la musique populaire québécoise
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 1748	3	Histoire de la mélodie et du lied
MUL 1749	3	Histoire de l'opéra
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 1221	3	Musique et musiciens actuels
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2

Bloc 01J Langues et cultures internationales

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3320X	3	Musiques du monde - Enjeux contemporains
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions

Bloc 01K Électroacoustique et informatique musicale

Option - Maximum 6 crédits.

MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 3242X	3	Perception de la musique
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation
MUS 1331	3	Techniques d'enregistrement en studio et mixage
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1

MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3324X	3	Algorithmie et effets audionumériques 1
MUS 3325X	3	Algorithmie et effets audionumériques 2

Bloc 01Z

Choix - 3 crédits.

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

Bloc 70A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1103A	3	Alto 1
MUI 1103B	3	Alto 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3	Contrebasse 1
MUI 1173B	3	Contrebasse 2
MUI 1303A	3	Violon 1
MUI 1303B	3	Violon 2
MUI 1313A	3	Violoncelle 1
MUI 1313B	3	Violoncelle 2
MUI 2103A	3	Alto 3
MUI 2173A	3	Contrebasse 3
MUI 2303A	3	Violon 3
MUI 2313A	3	Violoncelle 3

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 71A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3	Cor 1
MUI 1183B	3	Cor 2
MUI 1273A	3	Trombone 1
MUI 1273B	3	Trombone 2
MUI 1283A	3	Trompette 1
MUI 1283B	3	Trompette 2
MUI 1293A	3	Tuba 1
MUI 1293B	3	Tuba 2
MUI 2183A	3	Cor 3
MUI 2273A	3	Trombone 3
MUI 2283A	3	Trompette 3
MUI 2293A	3	Tuba 3

Bloc 71B Ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1211	1	Ensemble cuivres
MUE 1212	1	Ensemble cuivres
MUE 1213	1	Ensemble cuivres
MUE 1214	1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 72A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1123A	3	Basson 1
MUI 1123B	3	Basson 2
MUI 1143A	3	Clarinette 1
MUI 1143B	3	Clarinette 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3	Flûte traversière 1
MUI 1193B	3	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3	Hautbois 1
MUI 1223B	3	Hautbois 2
MUI 1263A	3	Saxophone 1
MUI 1263B	3	Saxophone 2
MUI 2123A	3	Basson 3
MUI 2143A	3	Clarinette 3
MUI 2193A	3	Flûte traversière 3
MUI 2223A	3	Hautbois 3
MUI 2263A	3	Saxophone 3

Bloc 72B Ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1221	1	Ensemble flûtes
MUE 1222	1	Ensemble flûtes
MUE 1223	1	Ensemble flûtes
MUE 1224	1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1	Quatuor de saxophones
MUE 1272	1	Quatuor de saxophones
MUE 1273	1	Quatuor de saxophones
MUE 1274	1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1	Ensemble clarinettes
MUE 1382	1	Ensemble clarinettes
MUE 1383	1	Ensemble clarinettes
MUE 1384	1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

Bloc 73A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1023A	3	Flûte baroque 1

MUI 1023B	3	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3	Flûte à bec 1
MUI 1033B	3	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3	Hautbois baroque 1
MUI 1043B	3	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3	Luth 1
MUI 1053B	3	Luth 2
MUI 1073A	3	Violon baroque 1
MUI 1073B	3	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	Viole de gambe 1
MUI 1083B	3	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 2023A	3	Flûte baroque 3
MUI 2033A	3	Flûte à bec 3
MUI 2043A	3	Hautbois baroque 3
MUI 2053A	3	Luth 3
MUI 2073A	3	Violon baroque 3
MUI 2083A	3	Viole de gambe 3

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 74A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1153A	3	Clavecin 1
MUI 1153B	3	Clavecin 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3	Orgue 1
MUI 1233B	3	Orgue 2
MUI 1253A	3	Piano 1
MUI 1253B	3	Piano 2
MUI 2153A	3	Clavecin 3
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
MUI 2233A	3	Orgue 3
MUI 2253A	3	Piano 3

Bloc 74B Ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1191	1	Ensemble claviers
MUE 1192	1	Ensemble claviers
MUE 1193	1	Ensemble claviers
MUE 1194	1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 75A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1132A	2	Chant 1
MUI 1132B	2	Chant 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3	Guitare 1
MUI 1203B	3	Guitare 2
MUI 1213A	3	Harpe 1
MUI 1213B	3	Harpe 2
MUI 1243A	3	Percussion 1
MUI 1243B	3	Percussion 2
MUI 2132A	2	Chant 3
MUI 2203A	3	Guitare 3
MUI 2213A	3	Harpe 3
MUI 2243A	3	Percussion 3

Bloc 75B Ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1171	1	Atelier de percussion
MUE 1172	1	Atelier de percussion
MUE 1173	1	Atelier de percussion
MUE 1174	1	Atelier de percussion
MUE 1231	1	Ensemble guitares
MUE 1232	1	Ensemble guitares
MUE 1233	1	Ensemble guitares
MUE 1234	1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

Bloc 76A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3	Basse électrique 1
MUI 1403B	3	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	Batterie 1
MUI 1413B	3	Batterie 2
MUI 1423A	3	Chant jazz 1
MUI 1423B	3	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	Guitare jazz 1
MUI 1453B	3	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	Piano jazz 1
MUI 1463B	3	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	Trompette jazz 1
MUI 1483B	3	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3	Trombone jazz 1
MUI 1523B	3	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	Contrebasse jazz 1
MUI 1533B	3	Contrebasse jazz 2
MUI 1543A	3	Harmonica jazz 1
MUI 1543B	3	Harmonica jazz 2
MUI 2403A	3	Basse électrique 3
MUI 2413A	3	Batterie 3
MUI 2423A	3	Chant jazz 3

MUI 2453A	3	Guitare jazz 3
MUI 2463A	3	Piano jazz 3
MUI 2473A	3	Saxophone jazz 3
MUI 2483A	3	Trompette jazz 3
MUI 2523A	3	Trombone jazz 3
MUI 2533A	3	Contrebasse jazz 3
MUI 2543A	3	Harmonica jazz 3

Programme 1-610-2-6 Version 00 (A15)

Majeure en composition et arrangement jazz

Objectifs

Le programme de majeure en composition et arrangement jazz vise principalement à développer la maîtrise des techniques de composition propres au jazz à travers l'écoute d'enregistrements, l'analyse de partitions et des exercices d'écriture. Les étudiants sont amenés à produire des compositions dans différents styles de jazz (blues, bebop, hard bop, modal, fusion, moderne et contemporain, etc.) tout en étant dirigés vers la découverte d'un style d'écriture personnel. Le programme permet également d'acquérir des connaissances approfondies en arrangement jazz, démarche qui consiste à utiliser les éléments de base d'une composition jazz (la forme, la mélodie, l'harmonie) pour concevoir une oeuvre authentiquement personnelle en manipulant les éléments à sa disposition (le rythme, le tempo, le style, les substitutions harmoniques, l'instrumentation, l'orchestration, etc.) tout en gardant la thématique de la composition originale reconnaissable.Le programme repose sur une formation solide en harmonie et arrangement jazz, ainsi qu'en reconnaissance du répertoire, selon une perspective historique et analytique. Au coeur du programme, on retrouve un enchaînement de quatre ateliers de composition jazz qui offriront une introduction rigoureuse aux diverses techniques propres à la composition jazz et qui favoriseront le développement du potentiel de chaque étudiant.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en composition et arrangement jazz. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme totalise 60 crédits : 37 crédits obligatoires, 23 à option et 0 au choix.

Segment 70

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante: 37 crédits obligatoires et 23 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 37 crédits

MCT 1301	3	Atelier de composition jazz 1
MCT 1302	3	Atelier de composition jazz 2
MCT 2301	3	Atelier de composition jazz 3
MCT 2302	3	Atelier de composition jazz 4
MIN 1791	2	Harmonie jazz au clavier 1
MIN 1792	2	Harmonie jazz au clavier 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MUS 1211	3	Solfège et dictée jazz 1
MUS 1212	3	Solfège et dictée jazz 2

Bloc 70B Écriture, analyse et formation auditive

Option - Minimum 4 crédits, maximum 10 crédits.

MIN 1098	2	Improvisation jazz 1
MIN 1099	2	Improvisation jazz 2
MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 1403	3	Techniques modernes de composition 1
MTE 1404	3	Techniques modernes de composition 2
MTE 2110	3	Contrepoint 3
MTE 2111	3	Contrepoint 4
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MTE 3010	3	Harmonie avancée 1
MTE 3011	3	Harmonie avancée 2

MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1
MTE 3117X	3	Orchestration symphonique 2
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3242X	3	Perception de la musique
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 2213	3	Éléments de jazz 1
MUS 2214	3	Éléments de jazz 2
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale

Bloc 70C Musique, histoire et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1201	3	Histoire de la musique populaire québécoise
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 1748	3	Histoire de la mélodie et du lied
MUL 1749	3	Histoire de l'opéra
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3320X	3	Musiques du monde - Enjeux contemporains
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 1221	3	Musique et musiciens actuels

Bloc 70D Communication et outils professionnels

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 1320	2	Technique de direction avec application
FRA 1009	3	Grammaire du français
MIN 1804	3	Processus d'apprentissage en musique
MIN 1810	3	La santé corporelle du musicien
MIN 1820	3	Préparation mentale à la performance musicale
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 2134	3	Le métier du musicien
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 70E Électroacoustique et informatique musicale

Option - Maximum 6 crédits.

MTE 1505	3	Atelier de création sonore 1
MTE 1506	3	Atelier de création sonore 2
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation
MUS 1331	3	Techniques d'enregistrement en studio et mixage
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3101X	3	Composition assistée par ordinateur 1
MUS 3102X	3	Composition assistée par ordinateur 2
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies

Bloc 70F Musique et média

Option - Maximum 6 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2

Bloc 70G Musique d'ensemble

Option - Minimum 4 crédits, maximum 10 crédits.

MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1265	1	Ensemble
MUE 1266	1	Ensemble
MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale

MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1287	1	Chorale
MUE 1288	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1347	1	Gamelan
MUE 1348	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1367	1	Chorale jazz
MUE 1368	1	Chorale jazz
MUE 1391	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1392	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1393	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1394	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1395	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1396	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1421	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1422	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1423	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1424	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1425	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1426	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1431	2	Harmonie de concert
MUE 1432	2	Harmonie de concert
MUE 1433	2	Harmonie de concert
MUE 1434	2	Harmonie de concert
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1473	2	Ensemble Big Band
MUE 1474	2	Ensemble Big Band
MUE 1475	2	Ensemble Big Band
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1495	1	Atelier d'improvisation
MUE 1496	1	Atelier d'improvisation
MUE 1501	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1502	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1503	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1504	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1505	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1506	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1613	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1614	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1615	2	Orchestre de chambre jazz

Bloc 70H Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3	Basse électrique 1
MUI 1403B	3	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	Batterie 1
MUI 1413B	3	Batterie 2
MUI 1423A	3	Chant jazz 1
MUI 1423B	3	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	Guitare jazz 1
MUI 1453B	3	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	Piano jazz 1
MUI 1463B	3	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	Trompette jazz 1
MUI 1483B	3	Trompette jazz 2
MUI 1493A	3	Violon jazz 1
MUI 1493B	3	Violon jazz 2
MUI 1523A	3	Trombone jazz 1
MUI 1523B	3	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	Contrebasse jazz 1
MUI 1533B	3	Contrebasse jazz 2
MUI 2403A	3	Basse électrique 3
MUI 2413A	3	Batterie 3
MUI 2423A	3	Chant jazz 3
MUI 2453A	3	Guitare jazz 3
MUI 2463A	3	Piano jazz 3
MUI 2473A	3	Saxophone jazz 3
MUI 2483A	3	Trompette jazz 3
MUI 2493A	3	Violon jazz 3
MUI 2523A	3	Trombone jazz 3
MUI 2533A	3	Contrebasse jazz 3

Programme 1-615-2-0 Version 01 (H15)

Majeure en musique, art et société

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en musique, art et société. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 70

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 33 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie

Bloc 70B Histoire de la musique occidentale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2450	3	Historio. musicale et analyse
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro

Bloc 70C Histoire de la musique jazz et pop

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1201	3	Histoire de la musique populaire québécoise
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui

Bloc 70D Sociomusicologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2210	3	Musicologie comparée contemporaine
MUL 3320X	3	Musiques du monde - Enjeux contemporains
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 2134	3	Le métier du musicien
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 70E Écriture, analyse et formation auditive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique

Bloc 70F La musique et les autres arts

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 3900	3	Théories de l'art
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne

Bloc 70G Acoustique et perception de la musique

Option - Maximum 9 crédits.

MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3242X	3	Perception de la musique
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 2236	3	Introduction à la neurocognition musicale
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale

Bloc 70H Outils

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
FRA 1009	3	Grammaire du français
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation

Bloc 70I Langues

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)

Bloc 70J Grands ensembles et ateliers

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Les étudiants doivent passer des auditions pour les cours d'ensemble, sauf pour les cours de gamelan et de connaissance du clavier.

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1431	2	Harmonie de concert
MUE 1432	2	Harmonie de concert
MUE 1433	2	Harmonie de concert
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3

Programme 1-615-2-1 Version 02 (A13)

Majeure en musiques numériques

Objectifs

Le programme de Majeure en musiques numériques vise à développer des outils interdisciplinaires appliqués aux musiques numériques, dans une perspective d'ouverture de la recherche et de la pratique en musique, en convergence avec la psychologie, les études cinématographiques et l'informatique. Le programme vise aussi à combler un domaine actuellement lacunaire dans les programmes universitaires, en fonction des besoins de formation générale en musiques numériques requis par les entreprises qui oeuvrent en multimédia, notamment dans le jeu vidéo.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit Diplôme en musiques numériques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 70

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 45 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 3323	3	Musique de création et technologies

Bloc 70B Électroacoustique et musique numérique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

CIN 2000	3	Pratique et esthétique du son
MTE 1505	3	Atelier de création sonore 1
MTE 1506	3	Atelier de création sonore 2
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation
MUS 1331	3	Techniques d'enregistrement en studio et mixage
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique

Bloc 70C Informatique musicale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

IFT 1135	3	Introduction aux applications mobiles
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1155	3	Programmation mobile à plateforme libre
IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 3324X	3	Algorithmie et effets audionumériques 1
MUS 3325X	3	Algorithmie et effets audionumériques 2
MUS 3327X	3	Création musicale en langage Python 2
MUS 3328X	3	Lutherie numérique et systèmes interactifs

Bloc 70D Musique et cognition

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3242X	3	Perception de la musique
MUS 2236	3	Introduction à la neurocognition musicale
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle

Bloc 70E Musique et multimédia

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.
Les cours MUS 2327 et MUS 2328 sont équivalents au cours MUS 2326.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
IFT 2730	3	Traitement d'images
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2

Bloc 70F Musique et culture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle

HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3900	3	Théories de l'art
MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1201	3	Histoire de la musique populaire québécoise
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3320X	3	Musiques du monde - Enjeux contemporains
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 1221	3	Musique et musiciens actuels
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 2134	3	Le métier du musicien
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

Bloc 70G Musique d'ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1601	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1602	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1603	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1604	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 2351	1	Atelier - arts performatifs 1
MUE 2352	2	Atelier - arts performatifs 2

Programme 1-615-4-0 Version 02 (H15)

Mineure en musique, art et société

Objectifs

L'objectif premier du programme est de sensibiliser les étudiants en sciences humaines, plus particulièrement les étudiants en sociologie et en histoire de l'art, au domaine de l'esthétique et de la sociologie de la musique. Le second objectif est de développer des outils interdisciplinaires pour les musicologues des domaines de la sociologie de la musique et de l'histoire de l'art, dans une perspective d'ouverture vers la recherche en sciences humaines.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en musique, art et société. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie

Bloc 70B Sociomusicologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2210	3	Musicologie comparée contemporaine
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3320X	3	Musiques du monde - Enjeux contemporains
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 2134	3	Le métier du musicien
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 70C Histoire et répertoire musical

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1201	3	Histoire de la musique populaire québécoise
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui

Bloc 70D La musique et les autres arts

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 3900	3	Théories de l'art
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

Bloc 70E Outils

Option - Maximum 6 crédits.

MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale

Bloc 70F Musique d'ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz

Programme 1-615-4-1 Version 02 (A13)

Mineure en musiques numériques

Objectifs

Ce programme s'adresse essentiellement aux non musiciens qui étudient dans le domaine des arts, de la sociologie et des autres sciences humaines; aux étudiants ayant déjà une formation en musique qui, par cette mineure, désirent poursuivre leur formation musicale à l'université tout en poursuivant une formation dans un autre domaine - en

particulier les étudiants faisant un double DEC peuvent être intéressés par cette possibilité -; aux étudiants étrangers provenant d'une unité où la musicologie est insérée dans un cursus en art, lettres et sciences humaines.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en musiques numériques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 3323	3	Musique de création et technologies

Bloc 70B Électroacoustique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.
Les cours MUS 2327 et MUS 2328 sont équivalents au cours MUS 2326.

CIN 2000	3	Pratique et esthétique du son
MTE 1505	3	Atelier de création sonore 1
MTE 1506	3	Atelier de création sonore 2
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation
MUS 1331	3	Techniques d'enregistrement en studio et mixage
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique

Bloc 70C Informatique musicale et médiatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
IFT 1135	3	Introduction aux applications mobiles
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1155	3	Programmation mobile à plateforme libre
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2730	3	Traitement d'images
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2
MUS 3324X	3	Algorithmie et effets audionumériques 1
MUS 3325X	3	Algorithmie et effets audionumériques 2
MUS 3327X	3	Création musicale en langage Python 2
MUS 3328X	3	Lutherie numérique et systèmes interactifs

Bloc 70D Culture musicale et artistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3900	3	Théories de l'art
MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1

MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1201	3	Histoire de la musique populaire québécoise
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3242X	3	Perception de la musique
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3320X	3	Musiques du monde - Enjeux contemporains
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 1221	3	Musique et musiciens actuels
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 2134	3	Le métier du musicien
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles
MUS 2236	3	Introduction à la neurocognition musicale
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

Bloc 70E Musique d'ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1601	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1602	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1603	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1604	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 2351	1	Atelier - arts performatifs 1
MUE 2352	2	Atelier - arts performatifs 2

Programme 1-620-4-0 Version 00 (A16)

Mineure en musique - Écriture

Objectifs

Le programme de baccalauréat en écriture amène l'étudiant à :

- mettre en relation l'audition, l'écriture et l'analyse musicale;
- mettre en oeuvre les éléments du langage musical de façon rigoureuse et cohérente;
- développer l'habileté à écrire rapidement tout en maintenant un souci de qualité musicale;
- développer sa connaissance du répertoire musical;
- développer son imagination musicale ainsi que ses capacités d'analyse.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Grands ensembles.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en écriture musicale. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La mineure comprend 30 crédits.

Segment 01

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 18 crédits.

MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2

Bloc 01B Écriture et analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MTE 3010	3	Harmonie avancée 1
MTE 3011	3	Harmonie avancée 2
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1

Bloc 01C Histoire de la musique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1201	3	Histoire de la musique populaire québécoise
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3320X	3	Musiques du monde - Enjeux contemporains
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie

Bloc 01D Outils professionnels et de communication

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
FRA 1009	3	Grammaire du français
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 2134	3	Le métier du musicien
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 01E Grands ensembles

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre

Programme 1-955-4-4 Version 00 (A13)

Programme d'accès aux études universitaires en musique

Objectifs

Permettre l'accès aux programmes de baccalauréat de la Faculté de musique aux étudiants hors-Québec qui n'ont pas de diplôme d'études collégiales (DEC).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 8.5 Transfert de cours

Aucun transfert de cours vers un programme régulier ne peut être accordé pour un cours

réussi dans le cadre du programme Accès-musique.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété et permet la poursuite des études au baccalauréat dans un programme de la Faculté de musique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Programme totalise 24 crédits.

Segment 70

Le segment comporte de 18 à 36 crédits à option.

Bloc 70A Formation en musique

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

ANT 3145	3	Patrimoines musicaux de tradition orale
EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 1320	2	Technique de direction avec application
MIN 1804	3	Processus d'apprentissage en musique
MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1411	3	Atelier d'opéra
MUE 1412	3	Atelier d'opéra
MUE 1431	2	Harmonie de concert
MUE 1432	2	Harmonie de concert
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1451	1	Choeur d'opéra
MUE 1452	1	Choeur d'opéra
MUE 1453	1	Choeur d'opéra
MUE 1454	1	Choeur d'opéra
MUE 1481	2	Choeur d'opéra
MUE 1482	2	Choeur d'opéra
MUI 1323A	3	Instrument 1
MUI 1323B	3	Instrument 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1110	3	Introduction à la rédaction musicale
MUS 1100I	3	Apprentissage auditif tonal 1
MUS 1100J	3	Apprentissage auditif tonal 2
MUS 1100Y	3	Apprentissage des éléments jazz 1
MUS 1100Z	3	Apprentissage des éléments jazz 2
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale

Bloc 70B Formation complémentaire

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3	Langage, culture, société
CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 3900	3	Théories de l'art
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions

Bloc 70C Cours de langues

Option - Maximum 6 crédits

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Table des matières

Introduction		9-1
Direction		9-1
Coordonnées générales		9-1

PROGRAMMES

1-675-1-1	Doctorat de 1er cycle en pharmacie (D. Pharm)	9-1
1-670-1-0	Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques (B. Sc.)	9-3
1-675-1-2	Programme de qualification en pharmacie	9-4

Information à jour le 22 août 2016

FACULTÉ DE PHARMACIE

Introduction

La Faculté de pharmacie offre des programmes de premier cycle donnant accès à la profession de pharmacien et à celle de spécialiste du développement du médicament. Le programme de doctorat professionnel (Pharm. D.) prépare l'étudiant à la pratique de la profession de pharmacien. Pour les pharmaciens formés à l'étranger, la Faculté offre un programme les qualifiant pour l'obtention d'un permis d'exercice au Québec (programme de qualification en pharmacie). Le programme de baccalauréat en sciences biopharmaceutiques vise à former des personnes qui œuvreront dans le domaine du développement du médicament, de sa mise au point à son suivi post commercialisation. Cette formation ne mène pas à la pratique de la profession de pharmacien.

Direction

Doyenne : Lyne Lalonde

Vice-doyenne aux études de premier cycle: Ema Ferreira
Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : Céline Fiset
Secrétaire : Lucie Blais
Directrice administrative : Marie Élaine Pelletier
Adjoint à la doyenne : à valider

Coordonnées générales de la faculté

Faculté de pharmacie
Pavillon Jean-Coutu
2940 Chemin de la Polytechnique
Montréal (Québec)
H3T 1J4

Adresse postale

Faculté de pharmacie
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Dossiers étudiants

Téléphone : 514-343-6111, poste 3235

Information sur les programmes

pharmd-info@pharm.umontreal.ca
qep-info@pharm.umontreal.ca
bsbp-info@pharm.umontreal.ca

Site web

www.pharm.umontreal.ca

Programme 1-675-1-1 Version 06 (A16)

Doctorat de 1er cycle en pharmacie (D. Pharm)

Objectifs

Le programme de Doctorat en pharmacie vise à former des pharmaciens aptes à :

- prodiguer des soins pharmaceutiques de haute qualité en accordant la priorité aux patients et en aidant chacun à prendre en charge ses besoins de santé;
- jouer pleinement leur rôle dans le système de santé québécois, à titre d'intervenant de première ligne
- travailler en étroite collaboration avec les autres professionnels de la santé selon une approche interdisciplinaire
- favoriser le développement et la reconnaissance sociale de sa profession.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 42 crédits en 1 re année, 45 crédits en 2e année, 39 crédits en 3e année et 38 crédits en 4e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

- 1ère année : cours du segment 01
- 2e année : cours du segment 02
- 3e année : cours du bloc 03A et 03B obligatoirement et 3 crédits de cours du bloc 03C ou 03D. Ou bien, pour le Cheminement Honor: cours du bloc 03V obligatoirement
- 4e année : cours du segment 70.

L'inscription à un cours du bloc 03D est réservée aux étudiants qui ont complété 87 crédits du programme et qui sont jugés aptes à poursuivre avantageusement un cours de 2 e cycle. L'inscription aux cours du bloc 03V est réservée aux étudiants qui ont reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au Cheminement Honor.

Cheminement honor

Pour s'inscrire au cours et au stage du cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 87 crédits du programme, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5 et démontrer un intérêt pour les études supérieures. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au cheminement Honor.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Une évaluation sous forme d'observation est prévue pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme, notamment aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Cette évaluation peut porter sur les connaissances, attitudes et habiletés de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.7c Défaut de se soumettre à une évaluation continue

- Dans le cas des cours de laboratoires de pratique professionnelle (PHA 1311, 1320, 2310, 2320, 3310 et 3322), lorsque l'étudiant s'est absenté pour un motif jugé acceptable et qu'il s'avère impossible de combler les absences, la Faculté peut imposer la reprise du cours.
- Dans le cas des stages en pratique pharmaceutique, (PHA 1510, 2510, 4510T, 4520T, 4530, 4540 et 4550) l'étudiant, absent pour un motif jugé acceptable, doit reprendre les heures d'absence selon les modalités en cours et après entente avec la Faculté et le milieu de stage. Dans le cas d'absences motivées, qu'elles soient prolongées ou répétées, l'étudiant doit combler ses absences selon les modalités et dans les délais fixés par le doyen ou l'autorité compétente. Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'autoriser la reprise des activités pendant l'année universitaire où les absences se sont produites.

Selon le moment ou la durée d'une absence non motivée ou pour un motif jugé non valable par le doyen, l'autorité compétente peut imposer une des mesures suivantes : imposition de travaux supplémentaires, prise en compte dans l'évaluation pouvant mener à l'échec, mention au dossier.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

Les dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1er cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 15 Normes de succès - programme

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont suggérées, et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Doctorat en pharmacie (Pharm. D.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme.NoteLe trimestre d'automne débute en août. Pour les quatre années, le trimestre d'hiver se termine entre la mi-mai et la fin août, selon les années.

Note

Le trimestre d'automne débute en août. Pour les quatre années, le trimestre d'hiver se termine entre la mi-mai et la fin août, selon les années.

Structure du programme

Le Doctorat comporte 164 crédits dans son Cheminement général et 177 crédits dans son Cheminement Honor.

Segment 01 Cours de 1re année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 20 crédits.

PHA 1110	2	Fonctionnement normal du corps humain 1
PHA 1120	2	Fonctionnement normal du corps humain 2
PHA 1130	4	Fonctionnement normal du corps humain 3
PHA 1140	3	Fonctionnement normal du corps humain 4
PHA 1210	2	Le pharmacien, professionnel de la santé
PHA 1215	2	Le pharmacien et la loi
PHA 1311	2	Laboratoire - pratique professionnelle 1
PHA 1416A	3	Projet spécial en pharmacie : service à la communauté 1A

Bloc 01B

Obligatoire - 24 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
PHA 1150	4	LADMER 1 - Médicament en dose unique
PHA 1160	3	LADMER 2 - Médicament en doses multiples
PHA 1170	2	LADMER 3 - Médicaments en interaction
PHA 1180	3	Soins pharmaceutiques : immunologie
PHA 1220	2	Le pharmacien et le patient
PHA 1320	3	Laboratoire - pratique professionnelle 2
PHA 1416B	2	Projet spécial en pharmacie : service à la communauté 1B
PHA 1510	4	Pratique pharmaceutique communautaire 1

Segment 02 Cours de 2e année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 02A

Obligatoire - 19 crédits.

PHA 2110	4	Soins pharmaceutiques : hématologie, néphrologie
PHA 2121	5	Soins pharmaceutiques : infectiologie 1
PHA 2140	4	Soins pharmaceutiques : gastro-entérologie
PHA 2210	3	Le pharmacien et le savoir scientifique
PHA 2310	3	Laboratoire - pratique professionnelle 3

Bloc 02B

Obligatoire - 23 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
PHA 2131	1	Soins pharmaceutiques : infectiologie 2
PHA 2150	4	Soins pharmaceutiques : cardiologie 1
PHA 2160	4	Soins pharmaceutiques : cardiologie 2
PHA 2170	3	Soins pharmaceutiques : endocrinologie
PHA 2220	3	Le pharmacien-conseil
PHA 2320	3	Laboratoire - pratique professionnelle 4
PHA 2510	4	Pratique en établissement de santé 1

Segment 03 Cours de 3e année

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante: 36 crédits obligatoires et, au maximum, 3 crédits à option.
Cheminement Honor: Les étudiants devront s'inscrire au cours du Bloc 03V et suivre dans le Bloc 03C les cours suivants: PHM 6077 (2 crédits) et, au choix, le cours PHM 2081 (1 crédit) ou PHM 3083 (1 crédit) ou PHA 3603 (1 crédit).

Bloc 03A

Obligatoire - 21 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
PHA 3120	4	Soins pharmaceutiques : pneumologie, rhumatologie
PHA 3130	4	Soins pharmaceutiques: obstétrique-gynéco, urologie, ORLO
PHA 3160	3	Soins pharmaceutiques : psychiatrie, toxicomanie
PHA 3180	2	Soins pharmaceutiques : infectiologie 3
PHA 3210	4	Le pharmacien et la communauté
PHA 3310	2	Laboratoire - pratique professionnelle 5
PHA 3416	1	Services à la communauté

Bloc 03B

Obligatoire - 16 crédits.

PHA 3140	3	Soins pharmaceutiques : dermatologie
PHA 3150	3	Soins pharmaceutiques : neurologie
PHA 3170	3	Soins pharmaceutiques : oncologie
PHA 3190	1	Soins pharmaceutiques : infectiologie 4
PHA 3220	3	Le pharmacien gestionnaire
PHA 3323	3	Laboratoire de pratique professionnelle 6

Bloc 03C

Option - Maximum 3 crédits.
Pour suivre le cours PHM 6077 (2 crédits), l'étudiant doit être inscrit à un des cours suivants: PHM 2081 ou PHM 3083 ou PHA 3603.

PHA 3600	1	Atelier thématique
PHA 3603	1	Problèmes pharmaceutiques 3
PHA 3604	3	Problèmes pharmaceutiques 4
PHM 2081	1	Séminaires 1
PHM 2282	2	Problèmes pharmaceutiques 1
PHM 3083	1	Séminaires 2
PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche

Bloc 03D

Option - Maximum 3 crédits.
L'inscription à un cours du bloc est réservée aux étudiants qui ont complété 86 crédits du programme et qui sont jugés aptes à poursuivre avantageusement un cours de 2e cycle.

PHM 6010	3	Développement du médicament
PHM 6500	3	Soins pharmaceutiques ambulatoires
PHM 6501	3	Soins pharmaceutiques mère-enfant
PHM 6504	3	Pharmacothérapie gériatrique
PHM 6505	3	Soins pharmaceutiques appliqués en première ligne
PHM 6507	3	Chronopharmacologie
PHM 6512	1	Produits stériles en pharmacie communautaire
PHM 6513	3	Le pharmacien et l'aide humanitaire
PHM 6514	3	Soins pharm. urgence et soins critiques
PHM 6515	3	Soins pharmaceutiques pédiatriques

Bloc 03V

Option - Maximum 13 crédits.

Pour s'inscrire au Cheminement Honor, l'étudiant doit avoir complété 87 crédits du programme d'études, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5 et démontrer un intérêt pour les études supérieures. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au Cheminement Honor. Pour s'inscrire au Bloc 03V, l'étudiant doit suivre le cours PHM 6077 (2 crédits) et, au choix, le cours PHM 2081 ou PHM 3083 ou PHA 3603.

SBP 4001	13	Projet de recherche Honor

Segment 70 Cours de 4e année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 38 crédits.

PHA 4410	6	Activités d'intégration en pharmacie 6
PHA 4510T	8	Pratique pharmaceutique communautaire 2
PHA 4520T	8	Pratique pharmaceutique communautaire 3
PHA 4530	8	Pratique en établissement de santé 2
PHA 4540	4	Pratique en établissement de santé 3
PHA 4550	4	Stage à thématique optionnelle

Programme 1-670-1-0 Version 03 (A14)

Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques (B. Sc.)

Objectifs

Le programme de Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques intègre, dans une démarche théorique et pratique, les sciences biopharmaceutiques et les sciences de base et leurs applications, ainsi que les processus et étapes du développement pré-clinique et clinique du médicament. Il vise à donner à l'étudiant une solide formation à la fois générale et fondamentale dans le domaine du médicament. Le développement de compétences spécifiques et transversales ciblées fait partie intégrale de la démarche de formation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 30 crédits en 1 re année, 29 crédits en 2e année, et 31 crédits en 3e année, pour un total de 90 crédits.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

- 1ere année : cours obligatoires du segment 01
- 2e année : cours obligatoires du segment 02
- 3e année : cours obligatoires du bloc 70 A et 15 crédits d'un des blocs 70 B, 70 C ou 70 D.

Cheminement honor

Pour s'inscrire au cours et au stage du cheminement honor (Bloc 70C), l'étudiant doit :

- avoir complété 59 crédits du programme
- avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5
- démontrer un intérêt pour les études supérieures
- avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au cheminement honor.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Une évaluation sous forme d'observation est prévue pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme notamment aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Cette évaluation peut porter sur les connaissances, attitudes et habiletés de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.7c Défaut de se soumettre à une évaluation continue - stages

- L'étudiant absent pour un motif jugé acceptable, doit reprendre les heures d'absence selon les modalités en cours et après entente avec la Faculté et le milieu de stage.
- Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'autoriser la reprise des activités pendant l'année universitaire où les absences se sont produites.
- Selon le moment ou la durée d'une absence non motivée ou pour un motif jugé non valable par le doyen, l'autorité compétente peut imposer une des mesures suivantes : imposition de travaux supplémentaires, prise en compte dans l'évaluation pouvant mener à l'échec, mention au dossier.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un stage, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

Les dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de premier cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 15 Normes de succès - programme

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont suggérées et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme.

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits répartis comme suit : 75 crédits obligatoires et 15 crédits à option. Il comprend trois cheminements : le cheminement général, le cheminement Honor, le cheminement milieu de travail.

Segment 01 - Première année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 15 crédits.

SBP 1000	1	Découverte et développement du médicament et orientation
SBP 1006	5	Fonctionnement normal et pathologique du corps humain
SBP 1010	3	Éléments de chimie pour sciences biopharmaceutiques 1
SBP 1021	2	Éléments de chimie pour sciences biopharmaceutiques 2
SBP 1035	4	Biochimie, biologie cellulaire et moléculaire

Bloc 01B

Obligatoire - 15 crédits.

SBP 1007	5	Fonctionnement normal et pathologique du corps humain
SBP 1025	3	Statistiques appliquées aux sciences biopharmaceutiques
SBP 1030	3	Éléments de chimie pour sciences biopharmaceutiques 3
SBP 2010	4	Pharmacologie fonctionnelle et expérimentale

Segment 02 - Deuxième année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 02A

Obligatoire - 14 crédits.

SBP 1015	1	Laboratoire de chimie pour sciences biopharmaceutiques
SBP 2020	6	Pharmacologie fonctionnelle et expérimentale
SBP 2026	3	Compléments de biologie moléculaire : éléments de génomique
SBP 2030	4	Pharmacocinétique et formulation 1

Bloc 02B

Obligatoire - 15 crédits.

SBP 2027	1	Laboratoire de biologie moléculaire pour sciences biopharmaceutiques
SBP 2040	4	Pharmacocinétique et formulation 2
SBP 2051	3	Innocuité préclinique et toxicité
SBP 3011	5	Développement du médicament 1
SBP 3016	2	Projet d'intégration : notions et compétences 1

Segment 70 Troisième année

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires (bloc 70A) plus 15 crédits à option si l'étudiant choisit le bloc 70B propre au Cheminement général ou 15 crédits propre au Cheminement Honor répartis en 13 crédits du bloc 70C et 2 crédits du cours PHM 6077 dans le bloc 70B,ou les 15 crédits du bloc 70D s'il choisit le cheminement milieu de travail.

Bloc 70A

Obligatoire - 16 crédits.

SBP 2060	1	Développement des produits de biotechnologie
SBP 3021	4	Développement du médicament 2
SBP 3031	5	Développement du médicament 3
SBP 3040	4	Développement du médicament 4
SBP 3045	2	Projet d'intégration : notions et compétences 2

Bloc 70B Cheminement général - Cours multivolets

Option - Maximum 15 crédits.

Pour suivre le cours PHM 6077 (2 crédits), l'étudiant inscrit au Cheminement général doit être inscrit à un des cours suivants: SBP 3610 ou SBP 3620.

ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ASA 6132	3	Marketing social
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
BCM 2562	3	Biochimie clinique
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
MSO 2142G	3	Priorités nationales de santé publique
MSO 2300G	3	Promotion et éducation de la santé
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 3300	3	Travaux pratiques en pharmacologie
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie
PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
SBM 2006	2	Analyse de la communication scientifique
SBP 3410	2	Introduction à la libération contrôlée des médicaments
SBP 3420	2	Introduction à la cosmétologie
SBP 3430	3	Travaux spécialisés en pharmacologie
SBP 3435	3	Pharmacogénétique et pharmacogénomique
SBP 3440	3	Sujets spéciaux 1
SBP 3450	3	Sujets spéciaux 2
SBP 3610	3	Stage en laboratoire 1
SBP 3620	3	Stage en laboratoire 2
SBP 6400	3	Développement et fabrication d'un médicament générique

Bloc 70C Cheminement Honor

Option - Maximum 13 crédits.

Pour s'inscrire au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 59 crédits du programme, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5 et démontrer un intérêt pour les études supérieures. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au cheminement honor. Pour s'inscrire au bloc 70C, l'étudiant doit suivre le PHM 6077 (2 crédits) en concomitance au cours SBP 4001.

SBP 4001	13	Projet de recherche Honor

Bloc 70D Cheminement Milieu de travail

Option - Maximum 15 crédits.

SBP 3500	15	Stage en milieu de travail

Programme 1-675-1-2 Version 02 (A14)

Programme de qualification en pharmacie

Objectifs

Le programme de qualification en pharmacie vise à fournir la formation complémentaire requise aux titulaires d'un diplôme en pharmacie acquis à l'étranger afin qu'ils soient aptes à prodiguer des soins pharmaceutiques de qualité, à jouer pleinement leur rôle dans le système de santé québécois, en collaboration avec les autres professionnels, ainsi qu'à promouvoir et à assurer un usage optimal des médicaments pour améliorer la qualité de vie des patients.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 1.1 Année académique

Pour les fins du programme, une année académique s'étend sur trois (3) trimestres successifs et dans l'ordre : automne, hiver, été.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'excep-

tionnellement.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

- 1ere année : cours du segment 01 - Blocs 01A, 01B et
- 2e année : cours du segment 70

L'inscription tient compte de la prescription émise par la Direction de l'admission et du perfectionnement de l'Ordre des pharmaciens du Québec en vertu duquel l'étudiant peut se voir imposer des cours préalables.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription - cours de mise à niveau

Selon la prescription de l'Ordre des pharmaciens du Québec, l'étudiant pourrait être amené à suivre et réussir des cours de mise à niveau avant de commencer le programme. L'étudiant doit réussir l'ensemble des cours de mise à niveau en maintenant une moyenne minimale de 2,0. L'étudiant maintenant une moyenne qui est égale ou supérieure à 1,7 et inférieure à 2,0 est mis en probation. Advenant une modification à la prescription de l'Ordre des pharmaciens du Québec, une inscription au programme sera acceptée dans les 9 jours ouvrés suivant le début des cours.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 6.13 Suspension de l'inscription à un programme

La suspension d'inscription au programme pourrait être recommandée par le doyen ou l'autorité compétente afin que l'étudiant puisse compléter et réussir des cours de mise à niveau, en maintenant une moyenne minimale de 2,0 pour l'ensemble de ces cours, si ceux-ci étaient prescrits par l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Art. 11.2 d) Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative annuelle sera calculée au terme du trimestre d'été, soit à la fin de la 1re année du programme.

Art. 13.4 a) Applications - Reprise d'un cours d'un programme à promotion par année

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou à la reprise de travaux portant sur l'ensemble de la matière vue pendant le cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

Les dispositions relatives à la probation prévues dans le Règlement des études de 1er cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 15 Normes de succès

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont suggérées, et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à un Diplôme de qualification en pharmacie.

- Conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien de l'Ordre des pharmaciens du Québec, le titulaire du Diplôme est réputé avoir une formation équivalente au programme d'études de pharmacie d'une université québécoise après avoir complété 600 heures de stage d'internat ou en avoir obtenu une équivalence partielle ou totale de l'Ordre des pharmaciens du Québec.
- Le titulaire du Diplôme est également admissible aux programmes de 2e cycle tels que la M. Sc. (pharmacothérapie avancée) option Pratique en établissement de santé ou Option ambulatoire.

Structure du programme

Le Programme comporte 64 crédits.

Segment 01

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A Cours de 1re année

Obligatoire - 17.5 crédits.

PAP 1100	3	Processus LADMER
PAP 1110	1	Soins pharmaceutiques : dermatologie
PAP 1120	3	Soins pharmaceutiques : gastro-entérologie
PAP 1130	2	Soins pharmaceutiques : hématologie-néphrologie
PAP 1200	2	Introduction à la profession de pharmacien au Québec
PAP 1210	3	Communication
PAP 1220	2	Pharmacie et systèmes de santé
PAP 1301	1.5	Laboratoire de pratique professionnelle 1

Bloc 01B Cours de 1re année

Obligatoire - 17 crédits.

PAP 2101	1.5	Soins pharmaceutiques : infectiologie 1
PAP 2110	3	Soins pharmaceutiques : infectiologie 2
PAP 2120	2	Soins pharmaceutiques : cardiologie 1
PAP 2130	2	Soins pharmaceutiques : cardiologie 2
PAP 2140	2	Soins pharmaceutiques : neurologie
PAP 2200	3	Législation et normes pharmaceutiques
PAP 2210	1	Éthique en pharmacie
PAP 2301	1.5	Laboratoire de pratique professionnelle 2
PAP 2500	1	Introduction à la pratique en pharmacie hospitalière

Bloc 01C Cours de 1re année

Obligatoire - 13.5 crédits.

PAP 3100	2	Soins pharmaceutiques : rhumatologie
PAP 3110	3	Soins pharmaceutiques : endocrinologie-pneumologie
PAP 3121	1.5	Soins pharmaceutiques : santé homme et femme
PAP 3130	1	Soins pharmaceutiques : ORLO
PAP 3140	2	Soins pharmaceutiques : psychiatrie
PAP 3150	2	Soins pharmaceutiques : oncologie
PAP 3300	2	Laboratoire de pratique professionnelle

Segment 70 Cours de 2e année

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante: 8 crédits obligatoires et 8 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 8 crédits.

PAP 4500	8	Stage milieu communautaire 1

Bloc 70B

Option - 8 crédits.

PAP 4520	8	Stage milieu communautaire 2
PAP 4530	8	Stage en établissement santé

Table des matières

Section 10 – Faculté des sciences de l'éducation

Introduction et Coordonnées générales	10-1
Direction	10-1
Département d'administration et fondements de l'éducation	10-1
Département de didactique	10-1
Département de psychopédagogie et d'andragogie	10-2
Centre de formation initiale des maîtres	10-2

PROGRAMMES

1-820-1-0	Bacc. en éducation préscolaire et enseignement au primaire (B. Éd.)	10-2
1-821-1-0	Baccalauréat en enseignement du français langue seconde (B. Éd.)	10-4
1-822-1-0	Bacc. en enseignement de l'éducation physique et à la santé (B. Éd.)	10-6
1-828-1-0	Bacc. en enseignement des sc. et des techno. au secondaire (B. Éd.)	10-7
1-834-1-2	Bacc. en enseignement des mathématiques au secondaire (B. Éd.)	10-10
1-835-1-5	Baccalauréat en enseignement du français au secondaire (B. Éd.)	10-12
1-835-1-8	Bacc. en enseignement de l'éthique et de la culture relig. au sec. (B. Éd.)	10-14
1-481-1-0	Bacc. en enseignement de l'univers social au secondaire (B. Éd.)	10-16
1-857-1-0	Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (B. Éd.)	10-18
1-827-7-0	Module de qualification en enseignement	10-20

Information à jour le 25 août 2016

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Introduction

La Faculté des sciences de l'éducation (FSE) voit le jour le 17 mars 1965, succédant ainsi à l'Institut des sciences pédagogiques. Auparavant, l'enseignement universitaire francophone de la pédagogie était assumé par des institutions privées affiliées à l'Université de Montréal.

La Faculté comprend trois départements : le Département de didactique (DID), le Département d'administration et fondements de l'éducation (AFÉ) et le Département de psychopédagogie et d'andragogie (PPA). La gestion des programmes d'étude de premier cycle est assumée par le Centre de formation initiale des maîtres (CFIM). Forte de plus de 80 professeurs, la Faculté a acquis une notoriété et une expertise reconnues dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. En effet, la Faculté se distingue par ses différents groupes et centres de recherche, qui en font un véritable ferment de l'innovation.

De plus, la Faculté se démarque par la participation d'intervenants des milieux scolaires dans toutes les étapes de la formation. Son dynamisme est aussi assuré par le travail de son personnel administratif, qui déploie un effort constant pour répondre aux besoins des étudiants qui la composent.

Coordonnées générales de la faculté

Pavillon Marie-Victorin
90, avenue Vincent-D'Indy
Montréal (Québec) H2V 2S9

Adresse postale

C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

	Bureau	Tél. : (514)
Bureau du Secrétaire de faculté	B-513	343-6650
Centre de formation initiale des maîtres	A-244	343-6652
Départ. d'admin. et fondements de l'éducation	A-540	343-6659
Département de didactique	D-517	343-7247
Département de psychopédagogie et d'andragogie	B-306	343-7035

Direction

Doyenne : Louise Poirier

Vice-doyenne aux études de 1er cycle et directrice du Centre de formation initiale des maîtres : Pascale Lefrançois
Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : François Bowen
Vice-doyen associé aux études supérieures et à la recherche : Serge J. Larivée
Vice-doyen au développement et Secrétaire de Faculté : Marc-André Deniger
Directeur des services administratifs : David Champigny

Directeurs des départements

Département de didactique : Marc-André Éthier
Département d'administration et fondements de l'éducation : Roseline Garon
Département de psychopédagogie et d'andragogie : Jacques Viens

Département d'administration et fondements de l'éducation

Directrice : Roseline Garon

Champs d'études

Les champs d'études portent sur les aspects généraux de l'éducation :

- Immigration et diversité ethnoculturelle
- Idéologie et éthique
- Perspectives internationales et comparatives
- Équité, efficacité et qualité
- Objectifs, outils et pratiques d'évaluation
- Modes, pratiques et outils de gestion
- Changement et politiques
- Milieux défavorisés
- Travail et pratiques professionnelles

Programmes du département

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :

- Les microprogrammes de 2e cycle :
  administration de l'éducation
  administration des systèmes d'éducation et de formation
  évaluation des compétences
  gestion du changement en éducation
- Les D.É.S.S. suivants :
  Administration de l'éducation
  Administration des systèmes d'éducation et de formation
  Évaluation des compétences
- Les options de la M.Éd.
  Administration de l'éducation
  Évaluation des compétences
- Le doctorat professionnel en administration de l'éducation (D. Éd.)
- Les options de la M.A. et du Ph. D.
  Administration de l'éducation
  Éducation comparée et fondements de l'éducation
  Mesure et évaluation en éducation

Département de didactique

Directeur : Marc-André Éthier

Champs d'études

Le champ d'études est l'apprentissage et l'enseignement de chacune des disciplines enseignées, soit dans le cadre scolaire, à l'ordre primaire, secondaire, collégial ou universitaire, soit dans les milieux non scolaires. Mentionnons en particulier :

- les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces disciplines;
- l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés à chacune de ces disciplines;
- l'étude des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages dans chacune de ces disciplines;
- l'élaboration de méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques reliés à une discipline.

Programmes du département

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :

- Les microprogrammes en didactique et en didactique et intégration des matières
- Les microprogrammes en orthodidactique des mathématiques et en orthodidactique du français
- L'option Didactique du D.É.S.S. en éducation
- Le D.É.S.S. en orthopédagogie
- Les M.Éd. en didactique et en orthopédagogie
- l'option Didactique de la M.A. en éducation
- l'option Didactique du Ph. D. en éducation.

Département de psychopédagogie et d'andragogie

Directeur : Jacques Viens

Champs d'études

Les champs d'études de la psychopédagogie

Le processus d'apprentissage en lien avec des élèves de divers groupes d'âges au sein de différents contextes sociaux (défavorisation, pluriethnicité), ainsi que l'apprentissage structuré ou non structuré chez les adultes.

Les champs d'études de l'orthopédagogie

Les difficultés rencontrées par les élèves et les étudiants (difficultés d'apprentissage,

troubles de comportement, incapacités intellectuelles) ainsi que les questions relatives à leur adaptation sociale et scolaire (autorégulation, modèles de service, programmes d'intervention, conception de produits pédagogiques adaptés).

Les champs d'études de l'andragogie

Les caractéristiques de l'apprenant adulte et des contextes d'apprentissage. Les processus et pratiques d'apprentissage des adultes (contraintes et particularités). Les processus et stratégies d'enseignement aux adultes en divers contextes (contexte scolaire, formation en entreprise, formation continue, hors contexte scolaire) et leurs impacts. La formation des formateurs d'adultes.

Plusieurs autres problématiques transversales sont présentes dans les activités d'enseignement et de recherche de nos professeurs : la persévérance et l'abandon scolaire, la pédagogie interculturelle, les relations école/famille/milieu, la motivation scolaire, le travail en groupe, la gestion de classe, l'équité et l'égalité des chances, l'accessibilité universelle, les communautés d'apprentissage.

Programmes du département

Ce département a la responsabilité des microprogrammes de 2e cycle suivants :

– Microprogramme en éducation:
  formation à l'enseignement postsecondaire
  intégration pédagogique des TIC
  insertion professionnelle en enseignement
  soutien à l'apprentissage
– Orthopédagogie - Élèves handicapés
– Orthopédagogie - Élèves en difficulté d'adaptation et de comportement
– Orthopédagogie - Soutien à l'apprentissage
– les options du D.É.S.S.
  Éducation
  Intervention éducative
– les options de la M. Éd.
  Éducation
  Intervention éducative
– les options de la M.A. et du Ph. D.
  Andragogie
  Psychopédagogie
  Pédagogie universitaire des sciences médicales

Centre de formation initiale des maîtres

Directrice : Pascale Lefrançois
Directrice adjointe : Sophie René-de-Cotret

Le Centre a la responsabilité de la formation initiale des maîtres et, plus spécifiquement, de l'orientation, du développement et de l'évaluation des programmes facultaires de formation des maîtres, sous l'autorité du Conseil de la Faculté.

Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire (B. Éd.)

La durée d'études de ce programme est de quatre ans à temps plein. Les titulaires du B.Éd., éducation préscolaire et enseignement primaire se voient octroyer un brevet d'enseignement dans le secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

Baccalauréat en enseignement du français langue seconde (B. Éd.)

Ce programme compte quatre années d'études à temps plein. Les titulaires du B.Éd., enseignement du français langue seconde se voient octroyer un brevet d'enseignement au primaire et au secondaire dans le secteur du français langue seconde.

Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (B. Éd.)

Ce programme offert en collaboration avec le Département de kinésiologie compte quatre années d'études à temps plein. Les titulaires du B.Éd. enseignement de l'éducation physique et à la santé se voient octroyer un brevet d'enseignement au primaire et au secondaire, dans le secteur de l'éducation physique et à la santé.

Baccalauréat en éducation enseignement au secondaire (B. Éd.)

- enseignement de l'éthique et de la culture religieuse
- enseignement de l'univers social
- enseignement du français
- enseignement des mathématiques
- enseignement des sciences et des technologies

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences, la Faculté des sciences de l'éducation offre cinq programmes de baccalauréat en éducation (enseignement secondaire), correspondant à autant de disciplines enseignées au secondaire. La durée d'études de ces programmes est de quatre ans à temps plein. Les titulaires du B. Éd., enseignement secondaire se voient octroyer un brevet d'enseignement dans le secteur de l'enseignement au secondaire.

Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (B.Éd.)

La durée d'études de ce programme est de quatre ans à temps plein. Les titulaires du B. Éd., enseignement en adaptation scolaire se voient octroyer un brevet d'enseignement au primaire ou au secondaire, dans le secteur de l'adaptation scolaire.

Formation initiale des maîtres

Programme 1-820-1-0 Version 13 (A14)

Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement au primaire (B. Éd.)

Offert également au Campus de l'UdeM à Laval, sous le no de programme 1-820-1-9.

Objectifs

Le programme vise à rendre l'étudiant capable de prendre en charge toute la classe ordinaire du préscolaire-primaire; de développer une pratique réflexive et d'autoévaluation; de recourir aux ressources du milieu, de collaborer avec l'équipe-école et les parents; d'entreprendre des recherches sur sa pratique et de s'engager dans un processus de formation continue.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit tel qu'affiché sur le site de la Faculté.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

b) Cours de mise à niveau en mathématiques

Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

c) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine

le 15 septembre suivant.

d) Cours séquentiels à notation unique

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. La même règle s'applique pour les cours DID10001 ET DID10002.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. L'étudiant qui a échoué à un cours séquentiel à notation unique peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraine l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre aux tests diagnostiques de français écrit et de mathématiques reconnus ou administrés par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3e stage.

Maîtrise du français oral

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4e stage. Le cours DID 2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA 2367 - Microenseignement au BEPEP. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.)

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits, dont 114 obligatoires et 6 à option.

Segment 01

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 15 crédits.

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1111	1	Les écrits sur les pratiques d'enseignement
ETA 1250	1	Enjeux actuels de l'évaluation
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 2200	3	École et environnement social
ETA 2250	1	La régulation des apprentissages et le jugement
ETA 3012	2	Instruments pour l'évaluation à l'école primaire
ETA 4111	1	Recherche et pratique enseignante

Bloc 01B Intervention éducative

Obligatoire - 28 crédits.

PPA 1100	3	Apprentissage scolaire et développement
PPA 1201	2	Problématiques et prévention au préscolaire
PPA 1366	2	Gestion de classe
PPA 2101	3	L'environnement éducatif à la maternelle
PPA 2111	1	Intégration des TIC 1
PPA 2200	3	L'intervention éducative au préscolaire
PPA 2366	2	Régulation de l'enseignement
PPA 2367	2	Microenseignement BEPEP
PPA 3111	1	Intégration des TIC 2
PPA 3205	3	Diversité sociale et ethnoculturelle au primaire
PPA 33661	0	Intervention pédagogique raisonnée 1
PPA 33662	3	Intervention pédagogique raisonnée 2
PPA 4111	1	Intégration des TIC 3
PPA 4366	2	Pratiques pédagogiques inclusives

Bloc 01C Didactique

Obligatoire - 46 crédits.

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 1111	3	Culture scientifique au primaire
DID 1206	3	Didactique du français - BEPEP 1
DID 1342	3	Didactique des mathématiques
DID 2000	1	Oral
DID 2110	3	Didactique des sciences et technologies
DID 2203	3	Didactique du français - BEPEP 2
DID 2205	3	Les sciences humaines au primaire
DID 2224	3	Didactique de l'arithmétique 1
DID 3209	3	Didactique des sciences humaines au primaire
DID 3222	3	Didactique du français - BEPEP 3
DID 3309	3	Didactique de l'éthique et de la culture religieuse
DID 3920	3	Didactique de la géométrie
DID 4112	3	Didactique du français - élèves en difficultés
DID 4310	3	Didactique du français et diversité linguistique
DID 4804	3	Didactique de l'arithmétique 2

Bloc 01D Stages

Obligatoire - 25 crédits.

EDU 1002	3	Stage d'initiation professionnelle
EDU 1222	1	Laboratoire sur l'observation des apprentissages

EDU 2002	3	Stage en éducation au préscolaire
EDU 2222	1	Objet d'apprentissage au préscolaire
EDU 3002	6	Stage d'enseignement au primaire
EDU 3222	1	Mise en oeuvre d'une SAÉ
EDU 40021	0	Stage d'intégration à la profession 1
EDU 40022	9	Stage d'intégration à la profession 2
EDU 4222	1	Réalisation d'une recherche pédagogique

Segment 70

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 70A Didactique des arts

Option - 6 crédits.

DID 2910	3	Didactique des arts plastiques 1
DID 4442	3	Didactique de l'art dramatique au primaire
DID 4443	3	Didactique de la musique au primaire
DID 4444	3	Didactique des arts et de la culture
DID 4445	3	Didactique des arts plastiques 2

Programme 1-821-1-0 Version 07 (A14)

Baccalauréat en enseignement du français langue seconde (B. Éd.)

Objectifs

Le programme vise à préparer des enseignants spécialistes du français langue seconde aux niveaux primaire, secondaire et chez les adultes. Il offre aux étudiants l'occasion de découvrir le type de clientèle et l'ordre d'enseignement qui leur semblent les plus appropriés. De plus, grâce aux stages offerts à l'étranger, le programme prépare les étudiants au marché du travail local, mais leur offre une première ouverture sur le marché international.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit tel qu'affiché sur le site de la Faculté.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français
En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

b) Cours de mise à niveau en mathématiques
Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

c) Période d'inscription aux stages
La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

d) Cours séquentiels à notation unique
Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. La même règle s'applique pour les cours DID10001 ET DID10002.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. L'étudiant qui a échoué à un cours séquentiel à notation unique peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraine l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre aux tests diagnostiques de français écrit et de mathématiques reconnus ou administrés par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit
L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3e stage.

Maîtrise du français oral
L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4e stage. Le cours DID 2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA 2105 - Laboratoire d'enseignement en FLS. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Structure du programme

Ce programme comporte 120 crédits dont 108 du segment 01 (102 crédits obligatoires et 6 crédits à option), et 12 crédits obligatoires des segments 71 ou 72.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 102 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Éducation

Obligatoire - 36 crédits.

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1111	1	Les écrits sur les pratiques d'enseignement
ETA 1250	1	Enjeux actuels de l'évaluation
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 2200	3	École et environnement social
ETA 2250	1	La régulation des apprentissages et le jugement
ETA 3030	2	Instruments pour l'évaluation en FLS
ETA 4111	1	Recherche et pratique enseignante
PPA 1100	3	Apprentissage scolaire et développement
PPA 1210	3	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2100T	3	Intégration des TIC
PPA 2105	3	Laboratoire d'enseignement en FLS
PPA 3002	3	Diversité ethnoculturelle et enjeux pédagogiques
PPA 3104	3	Élèves à besoins particuliers
PPA 3222	3	Gestion de classe en L2

Bloc 01B Didactique du français langue seconde

Obligatoire - 30 crédits.

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 1208	3	Didactique de l'oral en FLS
DID 1212	3	Grammaire et didactique FLS
DID 1213	3	Sociolinguistique et FLS
DID 2000	1	Oral
DID 2102	3	Acquisition et apprentissage des langues
DID 2109	3	Enseignement de la forme en FLS
DID 2209	3	Didactique de la littératie en FLS
DID 3401	3	Culture, littérature jeunesse et didactique
DID 3441	3	Didactique de la littératie intégrée et différenciée
DID 4441	2	Didactique de la planification en FLS

Bloc 01C Didactique des matières scolaires en L2

Obligatoire - 3 crédits.

DID 2600	3	Didactique des mathématiques en langue seconde

Bloc 01D Littérature

Obligatoire - 3 crédits.

FRA 1005	3	Analyse de textes

Bloc 01E Linguistique

Obligatoire - 6 crédits.

LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe

Bloc 01F Stages et activités d'intégration

Obligatoire - 24 crédits.

EDU 1007	1	Stage de familiarisation - accueil, secondaire
EDU 1307	1	L'enseignement en FLS
EDU 2007	4	Stage d'assistanat en immersion au primaire
EDU 2307	1	Intégration de l'oral, littératie et grammaire en FLS
EDU 3107	6	Stage de 3e année en enseignement du FLS
EDU 3307	1	L'évaluation et la différenciation en FLS
EDU 4107	9	Stage de 4e année en enseignement du FLS
EDU 4307	1	Réalisation d'une recherche en FLS

Bloc 01G Complément de littérature

Option - 3 crédits.

FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 2284	3	Paralittératures

Bloc 01H Compléments de formation

Option - 3 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)

PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)

Segment 71 Orientation primaire

Tous les crédits de l'orientation sont obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

DID 2110	3	Didactique des sciences et technologies
DID 2205	3	Les sciences humaines au primaire
DID 4330	3	Didactique des maths en primaire en L2
DID 4888	3	Didactique des arts plastiques et diversité culturelle

Segment 72 Orientation secondaire

Tous les crédits de l'orientation sont obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 12 crédits

DID 2250	3	Didactique de la culture religieuse
DID 4127	3	FLS difficultés d'apprentissage / retard scolaire
DID 4266	3	Didactique de l'US au secondaire en FLS
PPA 4420A	3	Intervention éducative auprès des adultes

Programme 1-822-1-0 Version 07 (A14)

Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (B.Éd.)

Programme offert en partenariat avec le Département de kinésiologie.

Objectifs

Le programme vise à préparer l'étudiant à bien comprendre les orientations et l'esprit du programme de formation des jeunes, à intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement, à acquérir les savoirs essentiels propres à la discipline de l'éducation physique et au domaine de l'éducation à la santé, à maîtriser les savoir-faire et les savoir-être d'un professionnel ou d'une professionnelle de l'activité physique, ainsi qu'à développer des qualités personnelles qui lui permettront de devenir un leader dans sa profession.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit tel qu'affiché sur le site de la Faculté.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français
En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.
b) Période d'inscription aux stages
La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.
c) Cours séquentiels à notation unique
Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. L'étudiant qui a échoué à un cours séquentiel à notation unique peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraine l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.
Maîtrise du français écrit
L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3e stage.
Maîtrise du français oral
L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4e stage. Le cours DID2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont

la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 120 crédits, dont 57 en sciences de l'éducation (segment 01), 63 en éducation physique et à la santé (segment 70).

Segment 01 Volet Éducation

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A Éducation

Obligatoire - 33 crédits.

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 2000	1	Oral
DID 2107	4	Didactique de l'ÉPS
ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1250	1	Enjeux actuels de l'évaluation
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 3888	3	Évaluation des apprentissages en ÉPS
PPA 1100	3	Apprentissage scolaire et développement
PPA 2102	3	Gestion de classe en éducation physique
PPA 3102	3	Intervention auprès d'élèves en difficulté
PPA 3310	3	L'adolescent et l'école comme milieu de vie
PPA 3400	3	Intégration scolaire des élèves HDAA

Bloc 01B Stages et activités d'intégration

Obligatoire - 24 crédits.

EDU 1004	3	Stage 1 enseignement EPS primaire et secondaire
EDU 1314	1	Séminaire d'intégration en ÉPS1
EDU 2204	5	Stage 2 ens. ÉPS primaire
EDU 2314	1	Séminaire d'intégration en ÉPS 2
EDU 3004	5	Stage 3 enseignement EPS secondaire
EDU 3314	1	Séminaire intégration en ÉPS 3
EDU 4104	7	Stage pré-insertion professionnelle
EDU 4314	1	Séminaire d'intégration en ÉPS 4

Segment 70 Volet Éducation physique et santé

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A Kinésiologie

Obligatoire - 28 crédits.

KIN 1031	3	Apprentissage et contrôle du mouvement
KIN 1047	4	Activité physique: bases physiologiques
KIN 1049	3	Anatomie fonctionnelle et enseignement
KIN 1712	3	Introduction en ÉPS
KIN 2010	3	Croissance et développement moteur
KIN 2101	3	Biomécanique et enseignement
KIN 2102	3	Sécurité et premiers soins
KIN 3710	3	Élèves à besoins particuliers et ÉPS
KIN 4101	3	Éthique professionnelle en ÉPS

Bloc 70B Intervention en éducation physique et santé

Obligatoire - 8 crédits.

KIN 1402	3	Atelier au secondaire
KIN 14041	0	Recherche-action 1
KIN 14042	2	Recherche-action 2
KIN 1408	3	Atelier au préscolaire et au primaire

Bloc 70C Activités physiques et santé

Obligatoire - 5 crédits.

KIN 4104	2	Activités de combat et autocontrôle
KIN 4105	2	Planification et évaluation de la compétence Santé
KIN 4106	1	ÉPS et bien-être

Bloc 70D Éducation à la santé

Obligatoire - 7 crédits.

KIN 1405	2	Évaluation des aptitudes physiques
KIN 2209	2	Activités physiques et saine alimentation
KIN 3043	3	Promotion de l'A.P. en milieu scolaire

Bloc 70E Activités pratiques

Obligatoire - 12 crédits.

KIN 1109	2	Agir et interagir au primaire
KIN 2107	2	Activités collectives espace commun
KIN 2109	2	Agir mouvements fondamentaux
KIN 2208	2	Agir et Interagir - Patinoire
KIN 3105	2	Activités - Duels en espaces distincts
KIN 3106	2	Agir et Interagir - Piscine

Bloc 70F Complément de formation

Option - 3 crédits.

KIN 3201	1	Enseigner en plein air
KIN 3202	1	Sauvetage - sécurité aquatique
KIN 4102	2	Activités artistiques
KIN 4103	2	Entraînement aérobique et musculosquelettique

Programme 1-828-1-0 Version 06 (A14)

Baccalauréat en enseignement des sciences et des technologies au secondaire (B. Éd.)

Programme offert en partenariat avec la Faculté des arts et des sciences.

Objectifs

Le programme permet à l'étudiant de comprendre les orientations et l'esprit du programme de formation des jeunes; d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement; d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement des sciences et des technologies; de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente

qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit tel qu'affiché sur le site de la Faculté.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français
En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.
b) Période d'inscription aux stages
La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.
c) Cours séquentiels à notation unique
Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. La même règle s'applique pour les cours DID10001 ET DID10002.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. L'étudiant qui a échoué à un cours séquentiel à notation unique peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraine l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.
Maîtrise du français écrit
L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3e stage.
Maîtrise du français oral
L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4e stage. Le cours DID2000 Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA2000 Laboratoire d'enseignement. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 15. Normes de succès - Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 124 crédits. Il est composé d'un tronc commun en éducation (segment 01) ainsi qu'en didactiques, sciences et technologies (segment 02). Il est offert selon trois orientations :

- orientation Physique (segments 80)
- orientation Chimie (segment 81)
- orientation Biologie (segment 82).

Segment 01 - Propre au Tronc commun Éducation

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 56 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 9 crédits.

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1250	1	Enjeux actuels de l'évaluation
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 3345	2	Évaluation des apprentissages à l'école secondaire

Bloc 01B Intervention éducative

Obligatoire - 12 crédits.

PPA 1210	3	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01C Stages et activités d'intégration

Obligatoire - 22 crédits.

EDU 1012	1	Stage de familiarisation à l'école secondaire
EDU 1512	1	Enseigner en contexte de diversité
EDU 2212	3	Stage d'initiation à l'enseignement au secondaire
EDU 3212	6	Stage d'enseignement 1 au secondaire
EDU 3512	1	Évaluer dans sa discipline
EDU 4012	10	Stage d'enseignement 2 au secondaire

Bloc 01D Didactique

Obligatoire - 7 crédits.
Les cours DID10101 et DID10102 sont équivalents au cours DID1010A.

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1

DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 2000	1	Oral
DID 2217	3	Introduction à la didactique des sciences et des technolo gies

Bloc 01E Didactique de la discipline de spécialisation

Obligatoire - 6 crédits.

DID 3335A	2	Didactique des sciences biologiques
DID 3345A	2	Didactique de la chimie
DID 3355A	2	Didactique de la physique

Bloc 01F Élève et son milieu

Option - 3 crédits.

ETA 2200	3	École et environnement social
PPA 3300	3	Diversité sociale et ethnoculturelle au secondaire

Bloc 01G Élèves à besoins particuliers

Option - 2 crédits.

PPA 4420	2	Intervention éducative auprès des adultes
PPA 4450	2	Élèves à besoins particuliers au secondaire

Segment 02 - Propre au Tronc commun Didactiques, sciences et technologies

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 02A

Obligatoire - 18 crédits.

BIO 1970	3	Notions de biologie pour enseignants
CHM 1945	3	Notions de chimie pour enseignants
DST 2000	3	La technologie, outil d'apprentissage
DST 3000	3	Laboratoire de technologie et de robotique
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHY 1950	3	Notions de physique pour enseignants

Bloc 02B Projets d'intégration

Obligatoire - 9 crédits.

DST 3011	3	Projets sciences et technologies 2
DST 4011	3	Projets sciences et technologies 3

Segment 80 - Propre à l'orientation Physique

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 31 crédits obligatoires et de 5 à 6 crédits à option.

Bloc 80A

Obligatoire - 31 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1502	2	Introduction à la physique expérimentale
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique

Bloc 80B

Option - Minimum 2 crédits, maximum 3 crédits.

BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1284	2	Évolution
BIO 1435	2	Biodiversité 2
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 1803	3	Écologie et environnement
GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2

Bloc 80C

Option - 3 crédits.

CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
CHM 1984	3	Chimie organique
CHM 1990	3	Physicochimie générale 1

Segment 81 - Propre à l'orientation Chimie

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 81A

Obligatoire - 24 crédits.

CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1
CHM 1501	3	Chimie expérimentale 1
CHM 1502	3	Chimie expérimentale 2
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
CHM 1984	3	Chimie organique
CHM 1990	3	Physicochimie générale 1
CHM 2102	3	Chimie analytique 2

Bloc 81B

Option - Minimum 5 crédits, maximum 6 crédits.

BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1284	2	Évolution
BIO 1435	2	Biodiversité 2
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 1803	3	Écologie et environnement
GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2

Bloc 81C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 7 crédits.

PHY 1111	1	Introduction aux disciplines de la physique
PHY 1502	2	Introduction à la physique expérimentale
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 1973	3	Astrobiologie

Segment 82 - Propre à l'orientation Biologie

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 82A

Obligatoire - 27 crédits.

BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1284	2	Évolution
BIO 1335	2	Biodiversité 1
BIO 1435	2	Biodiversité 2
BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2412	3	Histologie animale
MCB 1979	3	Microbiologie générale

Bloc 82B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
CHM 1984	3	Chimie organique
CHM 1990	3	Physicochimie générale 1
GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2

Bloc 82C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PHY 1111	1	Introduction aux disciplines de la physique
PHY 1502	2	Introduction à la physique expérimentale
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 1973	3	Astrobiologie

Programme 1-834-1-2 Version 07 (A14)

Baccalauréat en enseignement des mathématiques au secondaire (B. Éd.)

Programme offert en partenariat avec la Faculté des arts et des sciences.

Objectifs

Le programme permet à l'étudiant de comprendre les orientations et l'esprit du programme de formation des jeunes, d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement, d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa ou de ses disciplines, de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit tel qu'affiché sur le site de la Faculté.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français
En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.
b) Période d'inscription aux stages
La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.
c) Cours séquentiels à notation unique
Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. L'étudiant qui a échoué à un cours séquentiel à notation unique peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraine l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.
Maîtrise du français écrit
L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3e stage.
Maîtrise du français oral

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4e stage. Le cours DID2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA2000 - Laboratoire d'enseignement. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 15. Normes de succès - Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comporte 123 crédits répartis comme suit : 69 crédits du segment 01 Éducation, dont 5 à option, et 54 crédits du segment 80 Mathématiques, dont 15 à option.

Segment 01 propre au volet Éducation

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 64 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 9 crédits.

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1250	1	Enjeux actuels de l'évaluation
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 3345	2	Évaluation des apprentissages à l'école secondaire

Bloc 01B Intervention éducative

Obligatoire - 12 crédits.

PPA 1210	3	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01C Didactique

Obligatoire - 21 crédits.

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 2000	1	Oral
DID 2260	3	Didactique de la proportionnalité
DID 2270	3	Le raisonnement en mathématiques
DID 2280	3	Erreurs et obstacles d'apprentissage en mathématiques
DID 3260	3	Technologies et enseignement des mathématiques
DID 3270	3	Didactique de l'algèbre et des fonctions
DID 4298	2	Laboratoire de didactique des maths

Bloc 01D Stages et activités d'intégration

Obligatoire - 22 crédits.

EDU 1012	1	Stage de familiarisation à l'école secondaire
EDU 1512	1	Enseigner en contexte de diversité
EDU 2212	3	Stage d'initiation à l'enseignement au secondaire
EDU 3212	6	Stage d'enseignement 1 au secondaire
EDU 3512	1	Évaluer dans sa discipline
EDU 4012	10	Stage d'enseignement 2 au secondaire

Bloc 01E Élève et son milieu

Option - 3 crédits.

ETA 2200	3	École et environnement social
PPA 3300	3	Diversité sociale et ethnoculturelle au secondaire

Bloc 01F Élèves à besoins particuliers

Option - 2 crédits.

PPA 4420	2	Intervention éducative auprès des adultes
PPA 4450	2	Élèves à besoins particuliers au secondaire

Segment 80 propre au volet Mathématiques

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 80A Approfondissement des mathématiques du secondaire

Obligatoire - 10 crédits.

MAT 1101	3	Mathématiques fondamentales
MAT 1301	3	Mathématiques élémentaires
MAT 1334	4	Géométrie euclidienne

Bloc 80B Bases de mathématiques

Obligatoire - 23 crédits.

MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1500	4	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Bloc 80C Mise en contexte des mathématiques

Obligatoire - 6 crédits.

MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques

Bloc 80D Outils informatiques

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 2720	3	Introduction au multimédia

Bloc 80E Approfondissement des mathématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ACT 1240	3	Mathématiques financières
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 2611	3	Algèbre 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques

MAT 3060	3	Logique
MAT 3363	3	Topologie
MAT 3450	3	Modélisation mathématique
MAT 3632	3	Théorie des nombres
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 80F Autres disciplines

Option - 3 crédits.

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 3283	3	Principes d'évolution
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique

Bloc 80G Initiation à la programmation

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1178	3	Programmation d'applications en VB
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C

Programme 1-835-1-5 Version 09 (A14)

Baccalauréat enseignement du français au secondaire (B. Éd.)

Programme offert en partenariat avec la Faculté des arts et des sciences.

Objectifs

Le programme permet à l'étudiant de comprendre les orientations et l'esprit du programme de formation des jeunes; d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement; d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa ou de ses disciplines; de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit tel qu'affiché sur le site de la Faculté.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français
En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.
b) Période d'inscription aux stages
La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.
c) Cours séquentiels à notation unique
Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. L'étudiant qui a échoué à un cours séquentiel à notation unique peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraine l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.
Maîtrise du français écrit
L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3e stage.
Maîtrise du français oral
L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4e stage. Le cours DID2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA2000 - Laboratoire d'enseigne-

ment. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 15. Normes de succès - Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comporte 123 crédits répartis comme suit : 66 crédits du segment 01 Éducation, dont 5 à option; et 57 crédits du segment 80 Français et linguistique, dont 15 à option.

Segment 01 propre au volet Éducation

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 61 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 9 crédits.

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1250	1	Enjeux actuels de l'évaluation
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 3345	2	Évaluation des apprentissages à l'école secondaire

Bloc 01B Intervention éducative

Obligatoire - 12 crédits.

PPA 1210	3	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01C Didactique

Obligatoire - 18 crédits.

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 2000	1	Oral
DID 2211	3	Introduction à la didactique du français au secondaire
DID 3210	3	Didactique de la littérature
DID 3212	3	Didactique de la grammaire et de l'orthographe
DID 4202	3	Didactique des textes courants et de l'oral
DID 4212	2	Laboratoire de didactique du français

Bloc 01D Stages et activités d'intégration

Obligatoire - 22 crédits.

EDU 1012	1	Stage de familiarisation à l'école secondaire
EDU 1512	1	Enseigner en contexte de diversité
EDU 2212	3	Stage d'initiation à l'enseignement au secondaire
EDU 3212	6	Stage d'enseignement 1 au secondaire
EDU 3512	1	Évaluer dans sa discipline
EDU 4012	10	Stage d'enseignement 2 au secondaire

Bloc 01E Élève et son milieu

Option - 3 crédits.

ETA 2200	3	École et environnement social
PPA 3300	3	Diversité sociale et ethnoculturelle au secondaire

Bloc 01F Élèves à besoins particuliers

Option - 2 crédits.

PPA 4420	2	Intervention éducative auprès des adultes
PPA 4450	2	Élèves à besoins particuliers au secondaire

Segment 80 propre au volet Français et linguistique

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 80A Introduction à la littérature

Obligatoire - 21 crédits.

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2284	3	Paralittératures

Bloc 80B Bases de la linguistique

Obligatoire - 21 crédits.

LNG 1013	3	Langue et technologie
LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2045	3	Grammaire du français et linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2350	3	Sociolinguistique

Bloc 80C Histoire des littératures

Option - 3 crédits.

FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes

Bloc 80D Poétiques et parcours de lecture

Option - 3 crédits.

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai

FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2224	3	Formes brèves
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 3220	3	Auteur français
FRA 3230	3	Auteur québécois
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone

Bloc 80E Études en dramaturgie

Option - Minimum 0 crédit, maximum 3 crédits.

FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 3360	3	La représentation théâtrale

Bloc 80F Pratiques culturelles

Option - Minimum 0 crédits, maximum 3 crédits.

FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature

Bloc 80G Compléments de formation en linguistique

Option - 3 crédits.

LNG 1125	3	Temps et espaces francophones
LNG 2250	3	Analyse du discours en linguistique

Bloc 80H Compléments de formation en langue et cognition

Option - 3 crédits.

LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3	Langues secondes

Programme 1-835-1-8 Version 03 (A14)

Baccalauréat en enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire (B. Éd.)

Programme offert en partenariat avec la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de théologie et de sciences des religions.

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant d'acquérir les connaissances relatives à l'éthique et aux différentes religions afin d'en assurer une juste compréhension dans les écoles et permettra aux élèves de développer leur réflexion éthique et d'approfondir leur culture religieuse. Cet enseignement a pour but de former des citoyens tolérants et responsables.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit tel qu'affiché sur le site de la Faculté.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français
En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.
b) Période d'inscription aux stages
La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.
c) Cours séquentiels à notation unique
Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. L'étudiant qui a échoué à un cours séquentiel à notation unique peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraine l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3e stage.

Maîtrise du français oral

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4e stage. Le cours DID2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA2000 - Laboratoire d'enseignement . En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 15. Normes de succès - Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comporte 123 crédits répartis comme suit: 63 crédits du segment 01 Éducation, dont 5 à option; 30 crédits du segment 02 Éthique, dont 21 à option; et 30 crédits du segment 80 Culture religieuse, dont 18 à option.

Segment 01 propre au volet Éducation

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 58 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 9 crédits.

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1250	1	Enjeux actuels de l'évaluation
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 3345	2	Évaluation des apprentissages à l'école secondaire

Bloc 01B Intervention éducative

Obligatoire - 12 crédits.

PPA 1210	3	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01C Didactique

Obligatoire - 15 crédits.

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 2000	1	Oral
DID 2250	3	Didactique de la culture religieuse
DID 3250	3	Didactique de l'éthique
DID 3750	3	Didactique et médias pour ECR
DID 4650	2	Laboratoire de didactique en éthique et culture religieuse

Bloc 01D Stages et activités d'intégration

Obligatoire - 22 crédits

EDU 1012	1	Stage de familiarisation à l'école secondaire
EDU 1512	1	Enseigner en contexte de diversité
EDU 2212	3	Stage d'initiation à l'enseignement au secondaire
EDU 3212	6	Stage d'enseignement 1 au secondaire
EDU 3512	1	Évaluer dans sa discipline
EDU 4012	10	Stage d'enseignement 2 au secondaire

Bloc 01E Élève et son milieu

Option - 3 crédits.

ETA 2200	3	École et environnement social
PPA 3300	3	Diversité sociale et ethnoculturelle au secondaire

Bloc 01F Élève à besoins particuliers

Option - 2 crédits.

PPA 4420	2	Intervention éducative auprès des adultes
PPA 4450	2	Élèves à besoins particuliers au secondaire

Segment 02 propre au volet Éthique

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 02A Initiation à l'éthique

Obligatoire - 9 crédits

PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1430	3	Éthique et politique
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique

Bloc 02B Notions de base en philosophie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits

PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale

Bloc 02C Théories éthiques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

DRT 3010	3	Éthique et droit
PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 3685	3	Problèmes d'éthique appliquée
PHI 3905	3	Philosophie de la religion
REL 2650	3	Éthique théologique

Segment 80 propre au volet Culture religieuse

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 80A Études du religieux et traditions monothéistes

Obligatoire - 12 crédits

REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1220	3	Introduction au christianisme
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1240	3	Introduction au judaïsme

Bloc 80B Religions, sociétés et cultures

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits

REL 1130	3	Histoire générale des religions
REL 1320	3	Rites et symboles
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1930	3	Bible, art et littérature
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2660	3	Théologies contextuelles et action sociale
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3330	3	Religions et politique
REL 3940	3	Dialogue interreligieux

Bloc 80C Religions, spiritualités et développement personnel

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1310	3	Religion, psychanalyse et psychologie
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 2630	3	Christianisme et spiritualité
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3600	3	Dieu: histoire, concept, expérience
REL 3960	3	Spiritualité et intervention

Programme 1-841-1-0 Version 05 (A14)

Baccalauréat en enseignement de l'univers social au secondaire (B. Éd.)

Programme offert en partenariat avec la Faculté des arts et des sciences.

Objectifs

Le programme permettra au futur enseignant de comprendre les orientations et l'esprit du programme de formation des jeunes à l'univers social, d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement, d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa ou de ses disciplines, de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit tel qu'affiché sur le site de la Faculté.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français
En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.
b) Période d'inscription aux stages
La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.
c) Cours séquentiels à notation unique
Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. L'étudiant qui a échoué à un cours séquentiel à notation unique peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant

et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraine l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.
Maîtrise du français écrit
L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3e stage.
Maîtrise du français oral
L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4e stage. Le cours DID2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 15. Normes de succès - Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Structure du programme

Ce programme comporte 123 crédits répartis comme suit : 66 crédits du segment 01 Éducation, dont 5 à option et 57 crédits du segment 80 Histoire et Géographie, dont 24 à option.

Segment 01 propre au volet Éducation

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 61 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 9 crédits.

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1250	1	Enjeux actuels de l'évaluation
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 3345	2	Évaluation des apprentissages à l'école secondaire

Bloc 01B Intervention éducative

Obligatoire - 12 crédits.

PPA 1210	3	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01C Didactique

Obligatoire - 18 crédits.

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 1098	2	Didactique de la géographie
DID 1677	2	Didactique de la géographie et du monde contemporain
DID 1876	2	Didactique de l'histoire 1 au secondaire
DID 2000	1	Oral
DID 2876	2	Didactique de l'histoire 2 au secondaire
DID 3778	2	Didactique et médias pour l'univers social
DID 4297	2	Laboratoire de didactique : l'univers social
DID 4876	2	Didactique de l'histoire 3 au secondaire

Bloc 01D Stages et activités d'intégration

Obligatoire - 22 crédits.

EDU 1012	1	Stage de familiarisation à l'école secondaire
EDU 1512	1	Enseigner en contexte de diversité
EDU 2212	3	Stage d'initiation à l'enseignement au secondaire
EDU 3212	6	Stage d'enseignement 1 au secondaire
EDU 3512	1	Évaluer dans sa discipline
EDU 4012	10	Stage d'enseignement 2 au secondaire

Bloc 01E Élève et son milieu

Option - 3 crédits.

ETA 2200	3	École et environnement social
PPA 3300	3	Diversité sociale et ethnoculturelle au secondaire

Bloc 01F Élève à besoins particuliers

Option - 2 crédits.

PPA 4420	2	Intervention éducative auprès des adultes
PPA 4450	2	Élèves à besoins particuliers au secondaire

Segment 80 propre au volet Histoire et géographie

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Bloc 80A Histoire

Obligatoire - 18 crédits.
Pour compléter les crédits requis dans le bloc, l'étudiant devra s'inscrire (en substitution) aux cours : HST1031, HST1032, HST1041 et HST1042.

HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1043	3	Histoire des États-Unis

Bloc 80B Compléments de formation en histoire

Option - 9 crédits.

HST 2422	3	Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 2440	3	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada

Bloc 80C Géographie

Obligatoire - 15 crédits.

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1312	3	Développement durable et environnement

Bloc 80D Compléments de formation en géographie

Option - 6 crédits.

GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2112	3	Biogéographie

Bloc 80E Histoire et Géographie

Option - 9 crédits.

GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles
GEO 3252	3	Genre et développement international
GEO 3320	3	Changements environnementaux
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	Géographie de l'Europe
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 1062	3	L'Asie de l'Est et du Sud-Est
HST 1080	3	Histoire de l'Afrique
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2181	3	Le monde musulman du 7e au 15e siècles
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2264	3	Le Siècle des lumières en Europe
HST 2282	3	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2420	3	Îles et continent: l'Amérique française
HST 2606	3	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868

Programme 1-857-1-0 Version 03 (A14)

Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (B. Éd.)

Offert également au Campus de l'UdeM à Laval, sous le no de programme 1-857-1-9.

Objectifs

Le programme vise à rendre l'étudiant capable d'intervenir auprès d'élèves du primaire ou du secondaire, handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA), d'offrir le soutien nécessaire aux élèves HDAA ou à risque d'échec pour favoriser leur réussite scolaire dans divers contextes (classe ordinaire, classe spéciale, école spéciale, etc.), en adaptant les interventions aux besoins de ces élèves et en collaborant avec les autres agents d'éducation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à temps plein. Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit tel qu'affiché sur le site de la Faculté.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français
En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.
b) Cours de mise à niveau en mathématiques
Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.
c) Période d'inscription aux stages
La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.
d) Cours séquentiels à notation unique
Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. La même règle s'applique pour les cours DID10001 ET DID10002.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. L'étudiant qui a échoué à un cours séquentiel à notation unique peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraine l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre aux tests diagnostiques de français écrit et de mathématiques reconnus ou administrés par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra

réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.
Maîtrise du français écrit
L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3e stage.
Maîtrise du français oral
L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation facultaire du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4e stage. Le cours DID 2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA 2020 - Microenseignement BEAS. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme totalise 120 crédits. Il comprend 75 crédits obligatoires communs aux deux orientations et 45 crédits propres à chacune des orientations : orientation Enseignement au primaire (segment 70), orientation Enseignement au secondaire (segment 75).

Segment 01 Commun aux deux orientations

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 15 crédits.

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1111	1	Les écrits sur les pratiques d'enseignement
ETA 1250	1	Enjeux actuels de l'évaluation
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 2200	3	École et environnement social
ETA 2250	1	La régulation des apprentissages et le jugement
ETA 3250	2	Instruments pour l'évaluation en adaptation scolaire
ETA 4111	1	Recherche et pratique enseignante

Bloc 01B Intervention éducative en adaptation scolaire

Obligatoire - 34 crédits.

PPA 1111	3	Élèves HDAA et modèles de service
PPA 1114	3	TIC et adaptation scolaire
PPA 1384	3	Apprentissage et adaptation scolaire
PPA 2020	2	Microenseignement au BEAS
PPA 2110	3	Gestion de classe et adaptation scolaire
PPA 2208	3	Développement de l'enfant et adaptation sociale et scolaire
PPA 2209	3	Modèles d'enseignement en adaptation scolaire
PPA 2403	3	Élèves en difficulté du comportement
PPA 3205	3	Diversité sociale et ethnoculturelle au primaire
PPA 3232	2	Coopération école-famille, plan d'intervention
PPA 3380	3	Élèves qui ont des incapacités intellectuelles
PPA 4300	3	Pré-projet des finissants en adaptation scolaire

Bloc 01C Fondements en didactique

Obligatoire - 16 crédits.

DID 1001	3	Fondements de la didactique des maths
DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 1217	3	Didactique du français - BEAS 1
DID 2000	1	Oral
DID 2031	3	Didactique de la géométrie en adaptation scolaire
DID 2240	3	Didactique du français - BEAS 2

Bloc 01D Stages et activités d'intégration

Obligatoire - 10 crédits.

EDU 1210	1	Laboratoire d'initiation à l'enseignement en adaptation scolaire
EDU 1410	3	Stage 1 en adaptation scolaire
EDU 2210	1	Laboratoire d'initiation au choix d'enseigner en adaptation scolaire
EDU 2410	3	Stage 2 en adaptation scolaire
EDU 3210	1	Laboratoire d'initiation à l'enseignement et à la gestion de classe en AS
EDU 4210	1	Laboratoire d'initiation à l'insertion professionnelle

Segment 70 Propre à l'orientation Enseignement au primaire

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A Didactique et orthodidactique des matières enseignées

Obligatoire - 24 crédits.

DID 1220	3	Didactique en adaptation scolaire: arithmétique
DID 3220	3	Didactique en adaptation scolaire au primaire: sciences
DID 3230	3	Sciences humaines, adaptation scolaire au primaire
DID 3238	3	Didactique du français - BEAS 3 primaire
DID 3280	3	Didactique en adaptation scolaire au primaire : nombres rationnels
DID 3309	3	Didactique de l'éthique et de la culture religieuse
DID 4252	3	Didactique du français - élèves allophones
DID 4940	3	Didactique des arts plastiques au primaire au BEAS

Bloc 70B Besoins des élèves HDAA au primaire

Obligatoire - 3 crédits.

PPA 2401	3	Élèves en difficulté d'apprentissage au primaire

Bloc 70C Stages

Obligatoire - 15 crédits.

EDU 3003	6	Stage 3 en adaptation scolaire au primaire
EDU 4103	9	Stage 4 en adaptation scolaire au primaire

Bloc 70D Clientèles particulières et environnement social

Option - 3 crédits.

PPA 4406	3	Incapacités et pratiques d'intégration
PPA 4407	3	Élèves en difficulté grave de comportement

Segment 75 Propre à l'orientation Enseignement au secondaire

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires.

Bloc 75A Didactique et orthodidactique des matières enseignées

Obligatoire - 21 crédits.

DID 2030	3	Didactique en adaptation scolaire au secondaire : nombres rationnels
DID 2040	3	Didactique en adaptation scolaire au secondaire : sciences
DID 3120	3	Didactique en adaptation scolaire : algèbre
DID 3130	3	Sciences humaines, adaptation scolaire au secondaire
DID 3140	3	Didactique du français - BEAS 3 au secondaire
DID 4040	3	Didactique du français - élèves allophones au secondaire

DID 4950	3	Didactique des arts plastiques au secondaire au BEAS

Bloc 75B Besoins des élèves HDAA au secondaire

Obligatoire - 9 crédits.

PPA 2402	3	Élèves en difficulté d'apprentissage au secondaire
PPA 4415	3	École et adolescents en difficulté
PPA 4675	3	L'adulte en difficulté d'apprentissage

Bloc 75C Stages

Obligatoire - 15 crédits.

EDU 3110	6	Stage 3 en adaptation scolaire au secondaire
EDU 4310	9	Stage 4 d'intégration à la vie professionnelle au secondaire

Programme 1-827-7-0 Version 01 (A15)

Module de qualification en enseignement

Objectifs

Ce module de 1er cycle s'adresse aux enseignants qualifiés à l'étranger ou dans une autre province canadienne, déjà détenteurs d'un permis d'enseigner du Québec ou d'un avis d'admissibilité en formation générale. La réussite du programme habilite à enseigner dans les écoles du Québec.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. L'inscription à tous les cours du programme est habituellement répartie sur cinq trimestres.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

L'étudiant s'inscrit selon ses besoins et la disponibilité des cours.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant peut s'inscrire.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin de chaque trimestre détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 15. Normes de succès - Programme

L'étudiant réussit dans le programme s'il réussit tous les cours requis par le programme et s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du module sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A Didactique

Obligatoire - 3 crédits.

DID 1114	3	Notions didactiques pour l'enseignement

Bloc 70B Formation disciplinaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 3 crédits.

DID 3371	3	Didactique des maths, des sciences et des technologies
DID 3372	3	Didactique des langues et autres disciplines

Bloc 70C Psychopédagogie

Obligatoire - 3 crédits.

PPA 1212	3	Intervention éducative et développement

Bloc 70D Fondement de l'éducation

Obligatoire - 6 crédits.

ETA 1112	3	Organisation et culture de l'enseignement au Québec
ETA 3550	3	Évaluation des apprentissages

Section 11 – Faculté des sciences infirmières

Table des matières

Introduction	11-1
Coordonnées générales	11-1
Direction	11-1

PROGRAMMES

1-630-1-1 Baccalauréat en sciences infirmières, formation initiale (B. Sc.) - Montréal	11-1
1-630-1-8 Baccalauréat en sciences infirmières, formation initiale (B. Sc.) - Laval	11-3
1-630-1-2 Baccalauréat en sciences infirmières, DEC-Bacc. (B. Sc.) - Montréal	11-4
1-630-1-9 Baccalauréat en sciences infirmières, DEC-Bacc. (B. Sc.) - Laval	11-6
1-630-4-2 Mineure en sciences infirmières : pratique infirmière 2	11-9
1-630-7-1 Module en sciences infirmières : soins d'urgence	11-10
1-630-7-5 Module en sciences infirmières : évaluation de la santé et interventions	11-10
1-481-5-0 Certificat en santé communautaire	11-11

Information à jour le 22 août 2016

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

Introduction

Créée en 1962, la Faculté des sciences infirmières (FSI) s'est taillé une place de choix en matière de formation supérieure et de recherche en sciences infirmières dans la francophonie internationale. Elle est parmi les rares facultés du monde francophone à offrir des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en sciences infirmières. Compte tenu de sa position stratégique aux plans national et international, la Faculté a pour mission de contribuer au développement de la discipline infirmière et d'assurer les apprentissages en sciences infirmières tout en maintenant une interaction dynamique entre la pratique professionnelle et les fondements de la discipline.

La Faculté joue un rôle déterminant pour la santé des populations en contribuant à la formation de professionnels capables d'innovation et de créativité dans le développement du soin, assurant ainsi le renouvellement des pratiques de soins et un leadership dans l'orientation des politiques de santé. La Faculté offre des enseignements basés sur l'approche par compétences et la pédagogie active où les étudiants et leurs apprentissages se situent au cœur des interventions éducatives. Cette approche permet l'intégration de la théorie, de la pratique et de la recherche.

Coordonnées générales de la Faculté

Adresse Postale

C.P. 6128, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Adresse Civique

Pavillon Marguerite-d'Youville
2375, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1A8

Secrétariat : local 2032
Téléphone : 514 343-6437
Télécopieur : 514 343-2306
Courriel : information@scinf.umontreal.ca
Web : fsi.umontreal.ca

Direction

Doyenne : Francine Ducharme

Vice-doyenne aux études de 1er cycle et à la formation continue : Johanne Goudreau
Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : Caroline Larue
Vice-doyenne à la recherche et au développement international : Sylvie Cossette
Secrétaire de Faculté : France Dupuis
Directrice des services administratifs : Sharon Harvie
Adjointe à la doyenne : Julie Ménard
Adjointe à la vice-doyenne aux études de 1er cycle et à la formation continue : Catherine Sarrazin
Adjointe à la vice-doyenne aux études supérieures : Maria Martino
Adjointe à la vice-doyenne à la recherche et au développement international : Nathalie Champagne
Responsable des programmes des études supérieures : Réjean Goulet
Responsable des programmes de baccalauréat : Joannie Van Houtte St-Gelais
Responsable de programmes de baccalauréat au campus Laval : Camille Sasseville
Responsable du secteur clinique : Chanez Djeffal
Responsable des laboratoires d'enseignement : Haj Mohammed Abbad
Coordonnatrices des stages : Marie-Ève Benoit, Sylvie Champagne, Maria Chiné, Hélène Gauthier, Isabelle Guay, Édith Roy, Dominique St-Jean

Frais facultaires

Frais de laboratoire d'habiletés cliniques

- 10 $ pour chacun des cours SOI 1901, 1911, 2901, 2911, 3606, 3901
- 15 $ pour chacun des cours SOI 1007, 1605, 2602, 2614, 2603, 3231
- 50 $ pour chacun des cours SOI 1615, 1603
- 100 $ pour chacun des cours SOI 1625, 2609.

Programme 1-630-1-1 Version 02 (H17)

Baccalauréat spécialisé en sciences infirmières, formation initiale (B. Sc.) - Campus Montréal

Offert au campus Laval à l'automne sous le programme 1-630-1-8

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il offre une formation fondamentale portant non seulement sur les savoirs infirmiers mais également ouverte aux disciplines connexes touchant les sciences humaines, sociales, biologiques et les arts. Le programme de baccalauréat ouvre aussi à la poursuite des études de maîtrise et de doctorat. Les étudiants y sont encouragés à développer, sans cesse, leur rigueur intellectuelle et la qualité de leur raisonnement scientifique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 35 crédits en 1ère année, 34 en 2e année et 34 ou 35 crédits en 3e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

- 1ère année : cours du bloc 01A
- 2e année : cours du bloc 01B
- 3e année : cours du bloc 01C

L'inscription au segment 70A, au segment 70I ou au segment 70V se fait au dernier trimestre de la 3 e année. Les cours Expériences et Pratique de soins visant l'atteinte de compétences dans chacun des domaines de la pratique infirmière doivent être suivis de façon concomitante, selon l'horaire défini par la Faculté.
N.B. : Certains cours suivis au trimestre d'hiver se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

Cheminement Honor

Pour s'inscrire au cheminement Honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 4,0 et avoir reçu l'approbation du comité des études supérieures.

Cheminement international

Pour s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit avoir conservé une moyenne cumulative de 3,5 et son inscription doit être approuvée par un comité de sélection des candidats au cheminement international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Maîtrise du français écrit
Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son inscription au programme;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son inscription au programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art.8.7b Procédure de reconnaissance de crédit - approbation

Une reconnaissance de crédits ne peut être accordée pour un cours réussi plus de huit ans auparavant.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de «pratique de soins» (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. Toutes les modalités d'évaluation des stages le seront selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de Pratique de soins doit le reprendre dès qu'il sera offert.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

- L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. Si l'échec à un cours de Pratique de soins est encouru en raison d'un échec à la modalité Évaluation en stage , la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de Pratique de soins dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique Expériences concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.
- Si l'échec à un cours de Pratique de soins est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de Pratique de soins dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique Expériences concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à deux cours ou plus dans la même année est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comprend un tronc commun (segment 01), et 3 orientations : l'orientation Clinique comportant 103 crédits l'orientation Cheminement international comportant 104 crédits l'orientation Cheminement Honor comportant 104 crédits.

Segment 01 Commun aux trois orientations

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A - Cours de la première année

Obligatoire - 35 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
SOI 1604A	4	Discipline infirmière et santé 1
SOI 1604B	4	Discipline infirmière et santé 2
SOI 1623A	3	Expériences de santé en chirurgie 1
SOI 1623B	3	Expériences de santé en chirurgie 2
SOI 1703	3	Pratique infirmière évaluation de la santé
SOI 1704	4	Pratiques de soins - chirurgie
SOI 1712	2	Pratique de soins - maladie chronique 2
SOI 1804	4	Initiation aux sciences infirmières
SOI 1903	3	Expériences de santé en médecine 2
SOI 1904	4	Expériences de santé en médecine 1

Bloc 01B - Cours de la deuxième année

Obligatoire - 34 crédits.

Certains cours se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
SOI 2605	5	Expériences en santé mentale
SOI 2623A	3	Expérience de santé en 1re ligne 1
SOI 2623B	3	Expérience de santé en 1re ligne 2
SOI 2624	4	Expériences de santé des communautés
SOI 2713	3	Pratique infirmière en santé mentale
SOI 2743	3	Pratique infirmière en périnatalité
SOI 2763	3	Pratique infirmière populationnelle
SOI 2773	3	Pratique infirmière en 1re ligne
SOI 2822	2	Leadership et profession infirmière 1
SOI 2904	4	Expériences de santé en périnatalité

Bloc 01C - Cours de la troisième année

Obligatoire - 23 cr.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3604A	4	Expériences de soins critiques 1
SOI 3604B	4	Expériences de soins critiques 2
SOI 3612	2	Expériences de santé et vieillissement
SOI 3614	4	Expériences de fin de vie
SOI 3704	4	Pratique infirmière soins critiques
SOI 3812	2	Leadership et profession infirmière 2
SOI 3822	2	Leadership et profession infirmière 3

Segment 70

Les crédits du segment sont obligatoires. Trois orientations sont offertes: l'orientation Clinique, l'orientation Cheminement international, l'orientation Cheminement Honor.

Bloc 70A Propre à l'orientation clinique

Obligatoire - 11 crédits.

SOI 3502	2	Expérience de santé spécifique 1
SOI 3503	3	Expérience de santé spécifique 2
SOI 3716	6	Pratique infirmière

Bloc 70I Propre à l'orientation cheminement international

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 3516	6	Projet international d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière
SOI 37161	0	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 1
SOI 37162	6	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 2

Bloc 70V Propre au cheminement Honor

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 4706	6	Practicum de recherche
SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques

Programme 1-630-1-8 Version 00 (A11)

Baccalauréat spécialisé en sciences infirmières, formation initiale (B. Sc.) - Campus Laval

Offert au campus Montréal à l'automne et à l'hiver sous le programme 1-630-1-1

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il offre une formation fondamentale portant non seulement sur les savoirs infirmiers mais également ouverte aux disciplines connexes touchant les sciences humaines, sociales, biologiques et les arts. Le programme de baccalauréat ouvre aussi à la poursuite des études de maîtrise et de doctorat. Les étudiants y sont encouragés à développer, sans cesse, leur rigueur intellectuelle et la qualité de leur raisonnement scientifique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 35 crédits en 1 re année, 34 en 2e année et 34 ou 35 crédits en 3e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

- 1ère année: cours du bloc 01A
- 2e année: cours du bloc 01B
- 3e année: cours du bloc 01C

L'inscription au segment 70A, au segment 70I ou au segment 70V se fait au dernier trimestre de la 3 e année. Les cours "Expérience" et "Pratiques de soins" visant l'atteinte de compétences dans chacun des domaines de la pratique infirmière doivent être suivis de façon concomitante, selon l'horaire défini par la Faculté.
N.B. Certains cours suivis au trimestre d'hiver se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

Cheminement Honor

Pour s'inscrire au cheminement Honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 4,0 et avoir reçu l'approbation du comité des études supérieures.

Cheminement international

Pour s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit avoir conservé une moyenne cumulative de 3,5 et son inscription doit être approuvée par un comité de sélection des candidats au cheminement international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Maîtrise du français écrit
Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son inscription au programme;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son inscription au programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art.8.7b Procédure de reconnaissance de crédit - approbation

Une reconnaissance de crédits ne peut être accordée pour un cours réussi plus de huit ans auparavant.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de «pratique de soins» (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. Toutes les modalités d'évaluation des stages le seront selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de Pratique de soins doit le reprendre dès qu'il sera offert.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

- L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. Si l'échec à un cours de Pratique de soins est encouru en raison d'un échec à la modalité Évaluation en stage , la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de Pratique de soins dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique Expériences concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.
- Si l'échec à un cours de Pratique de soins est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de Pratique de soins dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique Expériences concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à deux cours ou plus dans la même année est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat comprend trois orientations : l'orientation clinique comportant 103 crédits l'orientation cheminement international comportant 104 crédits l'orientation Honor comportant 104 crédits.

Segment 01 Commun aux trois orientations

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A Cours de l'automne

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 1605	5	Personne et santé

Bloc 01B Cours de l'hiver

Obligatoire - 20 crédits.
Certains cours se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
SOI 1626	6	Expériences relatives à la chirurgie

SOI 1704	4	Pratiques de soins - chirurgie
SOI 1712	2	Pratique de soins - maladie chronique 2
SOI 1803	3	Discipline infirmière et profession 1
SOI 1911	1	Intégration des apprentissages 2

Segment 02 Commun aux trois orientations

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 02A Cours de l'automne

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 2604	4	Expériences de santé mentale
SOI 2702	2	Pratique de soins: périnatalité
SOI 2713	3	Pratique infirmière en santé mentale
SOI 2802	2	Discipline infirmière et profession 2
SOI 2901	1	Intégration des apprentissages 3
SOI 2903	3	Expériences de santé en périnatalité

Bloc 02B

Obligatoire - 21 crédits.

Certains cours se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
SOI 2609	9	Situations critiques de santé
SOI 2613	3	Famille et santé
SOI 2614	4	Expériences de fin de vie
SOI 2723	3	Pratique de soins - situations critiques
SOI 2911	1	Intégration des apprentissages 4

Segment 03 Commun aux trois orientations

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 03A

Obligatoire - 13 crédits.

L'étudiant qui est ou a été en probation au cours de son programme doit obligatoirement suivre l'unité d'apprentissage SOI 2609-2723 avant l'unité SOI 3606-3706.

SOI 3606	6	Communauté et santé
SOI 3706	6	Pratique de soins - santé communautaire
SOI 3901	1	Intégration des apprentissages 5

Bloc 03B

Obligatoire - 8 crédits

Certains cours se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3602	2	Expériences de transition dans les soins
SOI 3803	3	Leadership et profession infirmière 1
SOI 3812	2	Leadership et profession infirmière 2

Segment 70 Propre à l'orientation clinique

Tous les crédits de l'Orientation sont obligatoires.

Bloc 70A Cheminement Clinique

Obligatoire - 11 crédits.

Les cours SOI 37161 et SOI 37162 sont équivalents au cours SOI 3716.

SOI 3505	5	Projet d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière
SOI 37161	0	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 1
SOI 37162	6	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 2

Bloc 70I Cheminement International

Obligatoire - 12 crédits.

Les cours SOI 37161 et SOI 37162 sont équivalents au cours SOI 3716.

SOI 3516	6	Projet international d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière
SOI 37161	0	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 1
SOI 37162	6	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 2

Bloc 70V Cheminement Honor

Bloc 70V

SOI 4706	6	Practicum de recherche
SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques

Programme 1-630-1-2 Version 02 (A10)

Baccalauréat spécialisé en sciences infirmières, DEC-Bacc. (B. Sc.) - Campus Montréal

Cheminement A offert au campus Laval à l'automne sous le programme 1-630-1-9

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou selon la modalité d'alternance travail/études, l'inscription selon un autre régime n'est autorisée qu'exceptionnellement.

Temps plein

L'étudiant du cheminement A (DEC-Bacc.) s'inscrit à des cours totalisant 36 crédits à sa 1re année et 32 ou 33 crédits à sa 2e année. L'étudiant du cheminement B (infirmier en exercice) s'inscrit à des cours totalisant 22 à 23 crédits en 1re année, 36 crédits en 2e année et 34 ou 35 crédits en 3e année. Les cours sont répartis sur les trimestres d'automne et d'hiver.

Alternance travail/études

- L'étudiant du cheminement A (DEC-Bacc.) s'inscrit à des cours totalisant 22 crédits en 1 re année, 22 crédits en 2e année et 24 ou 25 crédits en 3e année.
- L'étudiant du cheminement B (infirmier en exercice) qui a complété les crédits du segment 11 à temps plein ou à temps partiel, peut choisir la modalité d'alternance travail/études. Il s'inscrit alors à des cours totalisant respectivement 22 crédits, 22 crédits et 24 ou 25 crédits dans les trois années suivantes. Les cours sont répartis sur l'année selon un horaire particulier faisant alterner des périodes d'études et des périodes de travail.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant autorisé à s'inscrire selon un régime particulier.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Étudiant inscrit à temps plein au cheminement A (DEC-Bacc.)

Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation intégrée DEC-Bacc., il est reconnu que l'étudiant a satisfait aux exigences des cours du segment 01 (34 crédits). À l'automne de chacune de ses années d'inscription, l'étudiant s'inscrit au bloc A du segment 02 ou du segment 03 et à l'hiver, au bloc B du même segment. L'inscription au segment 80 ou 81 se fait au trimestre d'hiver de la dernière année du programme.

Étudiant inscrit à temps plein au cheminement B (infirmier en exercice)

En 1re année, l'étudiant du cheminement B s'inscrit aux cours du segment 11. Ensuite, à l'automne, il s'inscrit au bloc A du segment 12 ou du segment 13 et à l'hiver, au bloc B des mêmes segments. L'inscription au segment 90 ou 91 se fait au trimestre d'hiver de la dernière année du programme.

Étudiant inscrit selon la modalité d'alternance travail/études

L'étudiant s'inscrit selon les indications présentées sur le site web de la Faculté des sciences infirmières. L'étudiant qui est ou a été en probation au cours de son programme doit obligatoirement suivre l'unité d'apprentissage SOI 2609-2723 avant l'unité SOI 3606-3706.

Cheminement Honor

Pour s'inscrire au cheminement Honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 4,0 et avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats à l'orientation honor.

Cheminement international

Pour s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit avoir conservé une moyenne cumulative de 3,5 et son inscription doit être approuvée par un comité de sélection des candidats au cheminement international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

- Pour l'étudiant inscrit au cheminement A à temps plein, la scolarité minimale est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.
- Pour l'étudiant inscrit au cheminement B à temps plein et pour l'étudiant inscrit au cheminement A selon la modalité d'alternance travail/études, la scolarité minimale est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.
- Pour l'étudiant inscrit au cheminement B selon la modalité d'alternance travail/ études, la scolarité minimale est de huit trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.7b Procédure de reconnaissance de crédits - approbation
Une reconnaissance de crédits ne peut être accordée pour un cours réussi plus de huit ans auparavant.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de «pratique de soins» (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. Toutes les modalités d'évaluation des stages le seront selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de «pratique de soins» doit le reprendre dès qu'il sera offert.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités.

- Si L'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à la modalité « évaluation en stage », la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de « Pratique de soins » dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.
- Si l'échec à un cours de Pratique de soins est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de ratique de soins dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique Expériences concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à deux cours ou plus dans la même année ou à un ou des cours totalisant 9 crédits, est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Le Baccalauréat est offert selon deux cheminements : le cheminement A destiné aux finissants du DEC en soins infirmiers. Ce cheminement comporte 103 ou 104 crédits selon l'orientation choisie. Cependant, selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation intégrée DEC-Bacc, il est reconnu que l'étudiant a satisfait aux exigences de cours du bloc 01A propre au cheminement (35 crédits). le cheminement B destiné aux infirmiers en exercice. Ce cheminement comporte 90 ou 92 crédits selon l'orientation choisie. Le Baccalauréat comporte également trois orientations : l'orientation clinique l'orientation cheminement international l'orientation Honor

Segment Propre au cheminement A

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 35 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
SOI 1626	6	Expériences relatives à la chirurgie
SOI 1704	4	Pratiques de soins - chirurgie
SOI 1712	2	Pratique de soins - maladie chronique 2
SOI 2604	4	Expériences de santé mentale
SOI 2702	2	Pratique de soins: périnatalité
SOI 2713	3	Pratique infirmière en santé mentale
SOI 2903	3	Expériences de santé en périnatalité

Bloc 02A

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 2506	6	Approfondissement des sciences fondamentales
SOI 2603	3	Personne et santé
SOI 2803	3	Discipline infirmière et profession 1-2
SOI 2812	2	Intégration aux sciences infirmières
SOI 2901	1	Intégration des apprentissages 3

Bloc 02B

Obligatoire - 21 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
SOI 2609	9	Situations critiques de santé
SOI 2613	3	Famille et santé
SOI 2614	4	Expériences de fin de vie
SOI 2723	3	Pratique de soins - situations critiques
SOI 2911	1	Intégration des apprentissages 4

Bloc 03A

Obligatoire - 13 crédits.

SOI 3606	6	Communauté et santé
SOI 3706	6	Pratique de soins - santé communautaire
SOI 3901	1	Intégration des apprentissages 5

Bloc 03B

Obligatoire - 8 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3602	2	Expériences de transition dans les soins
SOI 3803	3	Leadership et profession infirmière 1
SOI 3812	2	Leadership et profession infirmière 2

Bloc 80A

Obligatoire - 11 crédits.

SOI 3505	5	Projet d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière

Bloc 80I International

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 3516	6	Projet international d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière

Bloc 80V

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 4706	6	Practicum de recherche
SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques

Segment Propre au cheminement B

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante: orientation clinique : 81 crédits obligatoires et de 9 à 10 crédits à option, orientation international : 82 crédits obligatoires et de 9 à 10 crédits à option, orientation Honor : 82 crédits obligatoires et de 9 à 10 crédits à option.

Bloc 11A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 1007	3	Méthodes d'évaluation de la santé
SOI 1173	3	Enseignement à la clientèle
SOI 3213	3	Interaction infirmière-client

Bloc 11B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 10 crédits.

SOI 1421	3	Communautés culturelles et soins
SOI 2202	3	Éthique en sciences infirmières
SOI 3012	3	Prévention des infections
SOI 3220	3	Intervention en situation de crise

Bloc 11C

Obligatoire - 1 crédit.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1

Bloc 12A

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 2506	6	Approfondissement des sciences fondamentales
SOI 2603	3	Personne et santé
SOI 2803	3	Discipline infirmière et profession 1-2
SOI 2812	2	Intégration aux sciences infirmières
SOI 2901	1	Intégration des apprentissages 3

Bloc 12B

Obligatoire - 21 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
SOI 2609	9	Situations critiques de santé
SOI 2613	3	Famille et santé
SOI 2614	4	Expériences de fin de vie
SOI 2723	3	Pratique de soins - situations critiques
SOI 2911	1	Intégration des apprentissages 4

Bloc 13A

Obligatoire - 13 crédits.

SOI 3606	6	Communauté et santé
SOI 3706	6	Pratique de soins - santé communautaire
SOI 3901	1	Intégration des apprentissages 5

Bloc 13B

Obligatoire - 8 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3602	2	Expériences de transition dans les soins
SOI 3803	3	Leadership et profession infirmière 1
SOI 3812	2	Leadership et profession infirmière 2

Bloc 90A

Obligatoire - 11 crédits.

SOI 3505	5	Projet d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière

Bloc 90I International

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 3516	6	Projet international d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière

Bloc 90V

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 4706	6	Practicum de recherche
SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques

Programme 1-630-1-9 Version 00 (A11)

Baccalauréat spécialisé en sciences infirmières, DEC-Bacc. (B. Sc.) - Campus Laval

Offert au campus Montréal à l'automne sous le programme 1-630-1-2

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il offre une formation fondamentale portant non seulement sur les savoirs infirmiers mais également ouverte aux disciplines connexes touchant les sciences humaines, sociales, biologiques et les arts. Le programme de baccalauréat constitue un accès au titre d'emploi "Infirmier clinicien". Le programme de baccalauréat ouvre aussi à la poursuite des études de maîtrise et de doctorat. Les étudiants y sont encouragés à développer, sans cesse, leur rigueur intellectuelle et la qualité de leur raisonnement scientifique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou selon la modalité d'alternance travail/études, l'inscription selon un autre régime n'est autorisée qu'exceptionnellement.

Temps plein
L'étudiant du cheminement A (DEC-Bacc.) s'inscrit à des cours totalisant 36 crédits à sa 1re année et 32 ou 33 crédits à sa 2e année. L'étudiant du cheminement B (infirmier en exercice) s'inscrit à des cours totalisant 22 à 23 crédits en 1re année, 36 crédits en 2e année et 34 ou 35 crédits en 3e année. Les cours sont répartis sur les trimestres d'automne et d'hiver.
Alternance travail/études

- L'étudiant du cheminement A (DEC-Bacc.) s'inscrit à des cours totalisant 22 crédits en 1 re année, 22 crédits en 2e année et 24 ou 25 crédits en 3e année.
- L'étudiant du cheminement B (infirmier en exercice) qui a complété les crédits du segment 11 à temps plein ou à temps partiel, peut choisir la modalité d'alternance travail/études. Il s'inscrit alors à des cours totalisant respectivement 22 crédits, 22 crédits et 24 ou 25 crédits dans les trois années suivantes. Les cours sont répartis sur l'année selon un horaire particulier faisant alterner des périodes d'études et des périodes de travail.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant autorisé à s'inscrire selon un régime particulier.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Étudiant inscrit à temps plein au cheminement A (DEC-Bacc.)
Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation intégrée DEC-Bacc., il est reconnu que l'étudiant a satisfait aux exigences des cours du segment 01 (34 crédits). À l'automne de chacune de ses années d'inscription, l'étudiant s'inscrit au bloc A du segment 02 ou du segment 03 et à l'hiver, au bloc B du même segment. L'inscription au segment 80 ou 81 se fait au trimestre d'hiver de la dernière année du programme.
Étudiant inscrit à temps plein au cheminement B (infirmier en exercice)
En 1re année, l'étudiant du cheminement B s'inscrit aux cours du segment 11. Ensuite, à l'automne, il s'inscrit au bloc A du segment 12 ou du segment 13 et à l'hiver, au bloc B des mêmes segments. L'inscription au segment 90 ou 91 se fait au trimestre d'hiver de la dernière année du programme.
Étudiant inscrit selon la modalité d'alternance travail/études
L'étudiant s'inscrit selon les indications présentées sur le site web de la Faculté des sciences infirmières. L'étudiant qui est ou a été en probation au cours de son programme doit obligatoirement suivre l'unité d'apprentissage SOI 2609-2723 avant l'unité SOI 3606-3706.
Cheminement Honor
Pour s'inscrire au cheminement Honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 4,0 et avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats à l'orientation honor.
Cheminement international
Pour s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit avoir conservé une moyenne cumulative de 3,5 et son inscription doit être approuvée par un comité de sélection des candidats au cheminement international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Maîtrise du français écrit
Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

- Pour l'étudiant inscrit au cheminement A à temps plein, la scolarité minimale est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.
- Pour l'étudiant inscrit au cheminement B à temps plein et pour l'étudiant inscrit au cheminement A selon la modalité d'alternance travail/études, la scolarité minimale est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.
- Pour l'étudiant inscrit au cheminement B selon la modalité d'alternance travail/études, la scolarité minimale est de huit trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.7b Procédure de reconnaissance de crédits - approbation

Une reconnaissance de crédits ne peut être accordée pour un cours réussi plus de huit ans auparavant.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de «pratique de soins» (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. Toutes les modalités d'évaluation des stages le seront selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de «pratique de soins» doit le reprendre dès qu'il sera offert.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités.

- Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à la modalité « évaluation en stage », la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de « Pratique de soins » dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.
- Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de Pratique de soins dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique Expériences concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à deux cours ou plus dans la même année ou à un ou des cours totalisant 9 crédits, est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat est offert selon deux cheminements : le cheminement A destiné aux finissants du DEC en soins infirmiers. Ce cheminement comporte 103 ou 104 crédits selon l'orientation choisie. Cependant, selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation intégrée DEC-Bacc., il est reconnu que l'étudiant a satisfait aux exigences de cours du bloc 01A propre au cheminement (35 crédits). le cheminement B destiné aux infirmiers en exercice. Ce cheminement comporte 90 ou 92 crédits selon l'orientation choisie. Ce cheminement est offert uniquement au Campus Montréal, il n'est pas offert au Campus Laval.

Le Baccalauréat comporte également trois orientations :

- l'orientation clinique
- l'orientation cheminement international
- l'orientation Honor

Segment Propre au cheminement A

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 35 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
SOI 1626	6	Expériences relatives à la chirurgie
SOI 1704	4	Pratiques de soins - chirurgie
SOI 1712	2	Pratique de soins - maladie chronique 2
SOI 2604	4	Expériences de santé mentale
SOI 2702	2	Pratique de soins: périnatalité
SOI 2713	3	Pratique infirmière en santé mentale
SOI 2903	3	Expériences de santé en périnatalité

Bloc 02A

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 2506	6	Approfondissement des sciences fondamentales
SOI 2603	3	Personne et santé
SOI 2803	3	Discipline infirmière et profession 1-2
SOI 2812	2	Intégration aux sciences infirmières
SOI 2901	1	Intégration des apprentissages 3

Bloc 02B

Obligatoire - 21 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
SOI 2609	9	Situations critiques de santé
SOI 2613	3	Famille et santé
SOI 2614	4	Expériences de fin de vie
SOI 2723	3	Pratique de soins - situations critiques
SOI 2911	1	Intégration des apprentissages 4

Bloc 03A

Obligatoire - 13 crédits.

SOI 3606	6	Communauté et santé
SOI 3706	6	Pratique de soins - santé communautaire
SOI 3901	1	Intégration des apprentissages 5

Bloc 03B

Obligatoire - 8 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3602	2	Expériences de transition dans les soins
SOI 3803	3	Leadership et profession infirmière 1
SOI 3812	2	Leadership et profession infirmière 2

Bloc 80A

Obligatoire - 11 crédits.

Les cours SOI37161 et SOI37162 sont équivalents au cours SOI3716.

SOI 3505	5	Projet d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière
SOI 37161	0	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 1
SOI 37162	6	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 2

Bloc 80I

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 3516	6	Projet international d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière

Bloc 80V

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 4706	6	Practicum de recherche
SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques

Segment Propre au cheminement B

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante: orientation clinique: 81 crédits obligatoires et de 9 à 10 crédits à option, orientation Honor: 82 crédits obligatoires et de 9 à 10 crédits à option.

Bloc 11A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 1007	3	Méthodes d'évaluation de la santé
SOI 1173	3	Enseignement à la clientèle
SOI 3213	3	Interaction infirmière-client

Bloc 11B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 10 crédits.

SOI 1421	3	Communautés culturelles et soins
SOI 2202	3	Éthique en sciences infirmières
SOI 3012	3	Prévention des infections
SOI 3220	3	Intervention en situation de crise

Bloc 11C

Obligatoire - 1 crédit.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1

Bloc 12A

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 2506	6	Approfondissement des sciences fondamentales
SOI 2603	3	Personne et santé
SOI 2803	3	Discipline infirmière et profession 1-2
SOI 2812	2	Intégration aux sciences infirmières
SOI 2901	1	Intégration des apprentissages 3

Bloc 12B

Obligatoire - 21 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
SOI 2609	9	Situations critiques de santé
SOI 2613	3	Famille et santé
SOI 2614	4	Expériences de fin de vie
SOI 2723	3	Pratique de soins - situations critiques
SOI 2911	1	Intégration des apprentissages 4

Bloc 13A

Obligatoire - 13 crédits.

SOI 3606	6	Communauté et santé
SOI 3706	6	Pratique de soins - santé communautaire
SOI 3901	1	Intégration des apprentissages 5

Bloc 13B

Obligatoire - 8 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3602	2	Expériences de transition dans les soins
SOI 3803	3	Leadership et profession infirmière 1
SOI 3812	2	Leadership et profession infirmière 2

Bloc 90A

Obligatoire - 11 crédits.

Les cours SOI37161 et SOI37162 sont équivalents au cours SOI3716.

SOI 3505	5	Projet d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière
SOI 37161	0	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 1
SOI 37162	6	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 2

Bloc 90I

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 3516	6	Projet international d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière

Bloc 90V

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 4706	6	Practicum de recherche
SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques

Programme 1-630-4-2 Version 00 (A11)

Mineure en sciences infirmières : pratique infirmière 2

Objectifs

Ce programme, correspondant à une portion du baccalauréat en sciences infirmières, vise à permettre aux infirmiers d'acquérir des notions fondamentales liées notamment aux sciences humaines afin de les intégrer à une pratique infirmière sécuritaire et de qualité. Les infirmiers pourront ainsi poursuivre le développement de leur compétence à intervenir en partenariat avec le client, sa famille et leurs collègues et développer une pratique réflexive.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel, à raison de 3 à 6 crédits aux trimestres d'automne et d'hiver et de 0 à 3 crédits au trimestre d'été.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant débute le programme en suivant le cours SOI 1007 Méthodes d'évaluation de la santé. Dans le Bloc 70 B, les cours SOI 2812 et SOI 2803 doivent être suivis avant le cours SOI 2506.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Maîtrise du français écrit
Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art.8.7b Procédure de reconnaissance de crédits - approbation

Une reconnaissance de crédits ne peut être accordée pour un cours réussi plus de huit ans auparavant.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de «pratique de soins» (stages), à chaque année et conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de «pratique de soins» doit le reprendre dès qu'il sera offert.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à 2 cours ou plus dans la même année ou à des cours du programme totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

- La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences infirmières «Mineure en sc. infirmières : Pratique infirmière 2».
- La réussite des programmes «Mineure en sc. infirmières : profession et santé (1-630-4-0), «Mineure en sc. infirmières - pratique infirmière 1» (1-630-4-1) et «Mineure en sc. infirmières - pratique infirmière 2» (1-630-4-2) donne droit au Baccalauréat ès sciences (sciences infirmières) dans la mesure où les trois programmes ont été complétés en un maximum de huit ans.
- La mineure peut également être combinée à d'autres mineures-certificats pour l'obtention d'un baccalauréat ès sciences ou ès arts. Elle est alors associée au secteur sciences.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 72

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 72A Santé dans la communauté

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 3603	3	Soins infirmiers de 1re ligne
SOI 3613	3	Soins infirmiers et santé publique
SOI 3703	3	Pratique de soins - Soins de 1re ligne
SOI 3713	3	Pratique de soins - Santé publique

Bloc 72B Leadership

Obligatoire - 6 crédits.

SOI 3803	3	Leadership et profession infirmière 1
SOI 3812	2	Leadership et profession infirmière 2
SOI 3821	1	Intégration des apprentissages

Bloc 72C Soins critiques

Obligatoire - 12 crédits.
Les cours SOI35061 et SOI35062 sont équivalents au cours SOI3506. Les cours SOI37161 et SOI37162 sont équivalents au cours SOI3716.

SOI 3506	6	Projet d'intervention infirmière
SOI 35061	0	Projet d'intervention infirmière 1
SOI 35062	6	Projet d'intervention infirmière 2
SOI 3716	6	Pratique infirmière
SOI 37161	0	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 1
SOI 37162	6	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 2

Programme 1-630-7-1 Version 01 (A08)

Module en sciences infirmières : soins d'urgence

Objectifs

Ce programme permet aux infirmiers de développer des compétences pour dispenser des soins infirmiers sécuritaires et de qualité dans un contexte de service d'urgence des personnes de tous âges et de leur famille. Il vise notamment l'approfondissement des notions en sciences biologiques et infirmières pour l'exercice d'un raisonnement clinique infirmier et des interventions infirmières adéquates en tenant compte des dimensions éthiques et professionnelles. À la fin du programme, les infirmiers seront en mesure, dans un contexte d'urgence: d'évaluer la situation de santé des personnes et des familles dans une perspective de priorisation des soins; d'élaborer un plan thérapeutique infirmier adapté aux différentes situations cliniques et d'en assurer le suivi; de prodiguer des soins adaptés aux diverses situations cliniques; de promouvoir l'adaptation de la personne et de sa famille aux situations de santé auxquelles elles sont confrontées; d'assurer une continuité de soins et de services intra et interdisciplinaires; d'améliorer leur capacité personnelle à composer avec la réalité inhérente aux soins d'urgence.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Maîtrise du français écrit
Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- Tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans les délais indiqués.
- L'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans les délais indiqués.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Le Module comporte 13 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Module sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 13 crédits.

SOI 2403	3	Soins en situation d'urgence 1
SOI 2413	3	Soins en situation d'urgence 2
SOI 2423	3	Soins en situation d'urgence 3
SOI 2431	1	Intégration des compétences (urgence)
SOI 2733	3	Pratique de soins - Situations urgence 3

Programme 1-630-7-5 Version 00 (A07)

Module en sciences infirmières : évaluation de la santé et interventions

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux infirmiers en exercice de parfaire leurs compétences en évaluation de la santé, et de développer une pratique réflexive quant à leur intervention auprès de la personne.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Maîtrise du français écrit
Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- Tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans les délais indiqués.
- L'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans les délais indiqués.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Ce module comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du Module sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.
Le cours PHL1952 n'est présentement pas offert. L'étudiant doit suivre un cours substitut à définir avec son responsable de programme.

SOI 1007	3	Méthodes d'évaluation de la santé
SOI 1173	3	Enseignement à la clientèle
SOI 3213	3	Interaction infirmière-client

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

SOI 1421	3	Communautés culturelles et soins
SOI 2202	3	Éthique en sciences infirmières
SOI 3012	3	Prévention des infections
SOI 3220	3	Intervention en situation de crise

Programme 1-481-5-0

Certificat en santé communautaire

Programme offert conjointement avec la Faculté de médecine (Département de médecine sociale et préventive) et la Faculté de l'éducation permanente. Pour renseignements, s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente, au numéro 514-343-7489.

Table des matières

Section 12 – Faculté de théologie et de sciences des religions

Introduction et Coordonnées générales		12-1
Direction		12-1
Cheminement		12-1

Programmes

1-885-1-1	Baccalauréat spécialisé en études religieuses (B. A.)	12-1
1-885-2-0	Majeure en théologie	12-3
1-885-4-0	Mineure en études religieuses	12-5
1-905-2-0	Majeure en sciences des religions	12-6

Information à jour le 22 août 2016

FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET DE SCIENCES DES RELIGIONS

Introduction

Au cœur d'une métropole réputée pour sa diversité culturelle, ethnique et religieuse, la FTSR vise l'intégration des recherches fondamentales et appliquées permettant de comprendre les religions dans leurs contextes et avec leurs défis. La FTSR investit tant dans l'étude de la tradition chrétienne que dans celle des autres traditions religieuses et spiritualités. Dans l'un et l'autre cas, elle entend conjuguer rigueur intellectuelle et respect des diverses visions du monde et options religieuses.

Son travail en théologie et en sciences des religions privilégie une approche interdisciplinaire et met à contribution les sciences humaines et sociales. Attentive au dialogue œcuménique entre les confessions chrétiennes, la Faculté s'ouvre aussi au dialogue interreligieux depuis quelques années. Elle soutient plusieurs groupes et projets de recherche et des chaires qui disent bien son orientation : Gestion de diversité culturelle et religieuse (nouveau nom de la chaire Religion, culture et société) et bientôt, Chaire Jacques Grand'Maison sur le catholicisme et la sécularisation au Québec.

En lien avec la recherche, la FTSR offre, à tous les cycles, des programmes d'études en sciences des religions, théologie, théologie pratique et, nouvellement en septembre 2015, en spiritualité. Ces programmes sont susceptibles de répondre aux attentes contemporaines, à la lumière de l'étude des traditions anciennes. La FTSR vise à former des intervenants compétents dans les secteurs reliés aux grandes questions religieuses, éthiques et spirituelles de notre temps : analyse du phénomène religieux, éducation et accompagnement dans les communautés chrétiennes, intervention en soins spirituels en milieu de santé, défis sociaux, dialogue interreligieux et résolution de conflits. Elle accueille des personnes désireuses de vivre leurs implications personnelles de façon réfléchie et de soutenir cette même expérience autour d'elles. Elle offre aussi des cours à des professionnels en formation dans d'autres disciplines pour leur permettre d'intégrer la dimension religieuse et spirituelle à leurs pratiques.

La diversité de formation de son personnel enseignant est garante de ses objectifs et de sa capacité d'élaborer des projets de recherche respectueux des enjeux liés aux différentes traditions religieuses. La Faculté explore des voies de recherche comme les théologies féministes et contextuelles, l'analyse narrative, la théologie discursive, la praxéologie et les sciences des religions appliquées.

Depuis sa fondation en 1878 et surtout depuis son arrivée sur le campus universitaire en 1967, la FTSR constitue un pôle majeur de la théologie francophone en Amérique du Nord. Elle contribue au CERUM (Centre d'étude des religions de l'Université de Montréal) depuis 2000, au CETECQ (Centre de théologie et d'éthique contextuelles québécoises) depuis 2004, au GTAS (groupe de théologies africaines subsahariennes) depuis 2011, et elle s'est associée au CINR (Centre d'information sur les nouvelles religions) en 2005 (devenu CÉINR centre d'écoute et d'interprétation des nouvelles recherches du croire). Par ses partenariats, elle entend apporter sa contribution au rapprochement entre le savoir et les engagements personnels, y compris religieux.

Coordonnées générales de la faculté

Faculté de théologie et de sciences des religions
Pavillon Marguerite d'Youville, 4e étage
2375, chemin de la Côte-Ste-Catherine, H3T 1A8

Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : 514 343-7080
Télécopieur : 514 343-5738
Courriel : ftsr@umontreal.ca
www.ftsr.umontreal.ca

Direction

Administrateur exerçant les fonctions de doyen : Jean-Marc Charron

Adjoint au doyen, responsable des études et de la recherche : Alain Gignac
Administrateur exerçant les fonctions de secrétaire : Pierre Létourneau

Programmes souples, personnalisés, progressifs

Les programmes de premier cycle de la Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR) ont été revus et modifiés de fond en comble en 2013. Ils se caractérisent par des parcours de formation souples, personnalisés et progressifs.

Souples, par l'ouverture offerte quant aux choix de cours proposés à chaque année.

Personnalisés, par les parcours qui répondent aux objectifs de formation visés par les étudiants et qui sont balisés autour de quatre parcours-types :

1) formation générale en théologie;
2) formation générale en sciences des religions;
3) formation à l'intervention pastorale;
4) sciences des religions – intervention et AVSEC (Animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire).

L'étudiant peut ainsi orienter sa formation selon l'un de ces parcours-types et s'ajuster au fur et à mesure de sa progression.

Progressifs, par le cheminement linéaire qui va de la mineure en études religieuses au baccalauréat en études religieuses, options Théologie ou Sciences des religions, en passant par la majeure en théologie ou en sciences des religions.

Cheminement

Tous les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois à la FTSR sont d'abord normalement admis à la mineure en études religieuses. Au terme de cette mineure, l'étudiant peut transférer l'ensemble de ses activités académiques dans l'une des deux majeures (théologie ou sciences des religions). Finalement, vers la fin de sa majeure, l'étudiant peut transférer l'ensemble de ses activités académiques dans le baccalauréat en études religieuses, options théologie ou sciences des religions. Il est également possible de s'inscrire directement à la majeure ou au baccalauréat si on a déjà opté pour l'une des deux options : sciences des religions ou théologie.

Les étudiants ayant amorcé leur formation dans un programme de premier cycle à la FTSR avant septembre 2013 ont la possibilité soit de poursuivre dans le programme déjà amorcé, soit de transiter vers les nouveaux programmes en y transférant l'ensemble des activités académiques déjà complétées.

Responsable de la gestion et de la coordination académiques : Sylvie Paquette, tél. : 514 343-6492 ou sylvie.paquette@umontreal.ca

Programme 1-885-1-1 Version 00 (A13)

Baccalauréat spécialisé en études religieuses (B.A.)

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé en études religieuses vise une formation étendue en études religieuses, que ce soit en sciences des religions, ou en théologie. Il comporte 6 crédits obligatoires d'activités d'intégration qui permettent l'intégration des apprentissages, en fonction de l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- formation générale en théologie,
- formation générale en sciences des religions,
- formation à l'intervention pastorale ou
- formation en sciences des religions - intervention et service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au B.A. en études religieuses, avec option en théologie ou en sciences des religions.

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante: de 9 à 15 crédits à option et 9 crédits au choix.

Bloc 01A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

REL 1900	3	Approches et outils en études religieuses
REL 1910	3	Praxéologie
REL 1930	3	Bible, art et littérature
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2920	3	Figures de la mystique
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident
REL 3401	3	Stage 1 : Exploration
REL 3402	3	Stage 2 : Intégration
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens
REL 3920	3	Religions et sexualité
REL 3930	3	Féminismes et religions
REL 3940	3	Dialogue interreligieux
REL 3960	3	Spiritualité et intervention
REL 3970	3	Question spéciale

Bloc 01Z

Choix - 9 crédits.

Dans ce baccalauréat, il est fortement recommandé de suivre 9 crédits de cours hors faculté. Ces cours peuvent être des cours de langue ou des cours sur des thèmes pertinents aux objectifs de formation. On peut aussi prendre l'un des cours suivants :

REL 1720	3	Hébreu biblique 1
REL 1721	3	Hébreu biblique 2
REL 1730	3	Grec biblique 1
REL 1731	3	Grec biblique 2

Segment 70 Propre à l'orientation Sciences des religions

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et de 60 à 66 crédits à option.

Bloc 70A Intégration

Obligatoire - 6 crédits.

REL 2001	3	Intégration en sciences des religions 1
REL 3001	3	Intégration en sciences des religions 2

Bloc 70B Champ de spécialisation

Option - Minimum 48 crédits, maximum 66 crédits.

REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1130	3	Histoire générale des religions
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1220	3	Introduction au christianisme
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1240	3	Introduction au judaïsme
REL 1310	3	Religion, psychanalyse et psychologie
REL 1320	3	Rites et symboles
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
REL 1410	3	Introduction à l'animation AVSEC
REL 2140	3	Religions de la Méditerranée antique
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2410	3	Religions, souffrance et guérison
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2430	3	Religions en milieux de santé
REL 3221	3	Histoire du christianisme
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3330	3	Religions et politique
REL 3340	3	Le mourir et l'au-delà

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Maximum 18 crédits.

REL 1500	3	Introduction à la théologie
REL 1510	3	Ancien Testament : une introduction
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 1530	3	Introduction à la théologie pratique
REL 1800	3	Intervention Pastorale
REL 2520	3	Interprétation biblique, théologique
REL 2610	3	Jésus et l'émergence du christianisme
REL 2620	3	L'Église
REL 2630	3	Christianisme et spiritualité
REL 2650	3	Éthique théologique
REL 2660	3	Théologies contextuelles et action sociale
REL 2670	3	Souffrances et question du mal

REL 2700	3	Les évangiles
REL 2710	3	Voyage virtuel/pays bibliques
REL 2720	3	La tradition paulinienne
REL 2800	3	Éducation de la foi
REL 2810	3	Atelier de théologie pratique
REL 3600	3	Dieu: histoire, concept, expérience
REL 3630	3	Sacrements et ritualité chrétienne
REL 3710	3	La Torah, coeur de la Bible hébraïque
REL 3720	3	Les prophètes

Segment 71 Propre à l'orientation Théologie

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et de 60 à 66 crédits à option.

Bloc 71A Intégration

Obligatoire - 6 crédits.

REL 2021	3	Intégration en théologie 1
REL 3021	3	Intégration en théologie 2

Bloc 71B Champ de spécialisation

Option - Minimum 48 crédits, maximum 66 crédits.

REL 1500	3	Introduction à la théologie
REL 1510	3	Ancien Testament : une introduction
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 1530	3	Introduction à la théologie pratique
REL 1800	3	Intervention Pastorale
REL 2520	3	Interprétation biblique, théologique
REL 2610	3	Jésus et l'émergence du christianisme
REL 2620	3	L'Église
REL 2630	3	Christianisme et spiritualité
REL 2650	3	Éthique théologique
REL 2660	3	Théologies contextuelles et action sociale
REL 2670	3	Souffrances et question du mal
REL 2700	3	Les évangiles
REL 2710	3	Voyage virtuel/pays bibliques
REL 2720	3	La tradition paulinienne
REL 2800	3	Éducation de la foi
REL 2805	3	Gestion - leadership en Église
REL 2810	3	Atelier de théologie pratique
REL 3600	3	Dieu: histoire, concept, expérience
REL 3630	3	Sacrements et ritualité chrétienne
REL 3710	3	La Torah, coeur de la Bible hébraïque
REL 3720	3	Les prophètes

Bloc 71C Formation complémentaire

Option - Maximum 18 crédits.

REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1130	3	Histoire générale des religions
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1220	3	Introduction au christianisme
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1240	3	Introduction au judaïsme
REL 1310	3	Religion, psychanalyse et psychologie
REL 1320	3	Rites et symboles
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
REL 1410	3	Introduction à l'animation AVSEC
REL 2140	3	Religions de la Méditerranée antique
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2410	3	Religions, souffrance et guérison
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2430	3	Religions en milieux de santé
REL 3221	3	Histoire du christianisme
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3330	3	Religions et politique
REL 3340	3	Le mourir et l'au-delà

Programme 1-885-2-0 Version 07 (A13)

Majeure en théologie

Objectifs

La majeure en théologie couvre les éléments fondamentaux de la théologie. Elle comporte 3 crédits obligatoires d'activités d'intégration qui permettent l'intégration des apprentissages, en fonction de l'un ou l'autre des objectifs suivants : 1- formation générale en théologie, 2- formation à l'intervention pastorale. Le candidat suit la majorité de ses cours en théologie (méthodes et fondements, théologie systématique, études bibliques, théologie pratique), en les complétant par des cours en sciences des religions, et/ou des cours sur des thèmes qui font appel à des approches combinées de théologie et de sciences des religions. Le programme peut être complété par une mineure dans une autre discipline. Cette majeure comporte déjà des cours à contenus théologiques requis pour un parcours de formation canonique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en théologie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 48 à 51 crédits à option et de 6 à 9 crédits au choix.

Bloc 70A Intégration

Obligatoire - 3 crédits.

REL 2021	3	Intégration en théologie 1

Bloc 70B Théologie

Option - Minimum 33 crédits, maximum 45 crédits.

REL 1500	3	Introduction à la théologie
REL 1510	3	Ancien Testament : une introduction
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 1530	3	Introduction à la théologie pratique
REL 1800	3	Intervention Pastorale
REL 2520	3	Interprétation biblique, théologique
REL 2610	3	Jésus et l'émergence du christianisme
REL 2620	3	L'Église
REL 2630	3	Christianisme et spiritualité
REL 2650	3	Éthique théologique
REL 2660	3	Théologies contextuelles et action sociale
REL 2670	3	Souffrances et question du mal
REL 2700	3	Les évangiles
REL 2710	3	Voyage virtuel/pays bibliques
REL 2720	3	La tradition paulinienne
REL 2800	3	Éducation de la foi
REL 2810	3	Atelier de théologie pratique
REL 3600	3	Dieu: histoire, concept, expérience
REL 3630	3	Sacrements et ritualité chrétienne
REL 3710	3	La Torah, coeur de la Bible hébraïque
REL 3720	3	Les prophètes

Bloc 70C Thèmes transversaux et approches combinées

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

REL 1900	3	Approches et outils en études religieuses
REL 1910	3	Praxéologie
REL 1930	3	Bible, art et littérature
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2920	3	Figures de la mystique
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident
REL 3401	3	Stage 1 : Exploration
REL 3402	3	Stage 2 : Intégration
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens
REL 3920	3	Religions et sexualité
REL 3930	3	Féminismes et religions
REL 3940	3	Dialogue interreligieux
REL 3960	3	Spiritualité et intervention
REL 3970	3	Question spéciale

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 12 crédits.

REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1130	3	Histoire générale des religions
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1220	3	Introduction au christianisme
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1240	3	Introduction au judaïsme
REL 1310	3	Religion, psychanalyse et psychologie
REL 1320	3	Rites et symboles
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
REL 1410	3	Introduction à l'animation AVSEC
REL 2140	3	Religions de la Méditerranée antique
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2410	3	Religions, souffrance et guérison
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2430	3	Religions en milieux de santé
REL 3221	3	Histoire du christianisme
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3330	3	Religions et politique
REL 3340	3	Le mourir et l'au-delà

Bloc 70Z

Choix - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Dans cette majeure, il est fortement recommandé de suivre 3 crédits de cours hors faculté. Ces cours peuvent être des cours de langue ou des cours sur des thèmes pertinents aux objectifs de formation. On peut aussi prendre l'un des cours suivants :REL1720, REL1721, REL1730, REL1731

Programme 1-885-4-0 Version 00 (A13)

Mineure en études religieuses

Objectifs

La mineure en études religieuses a pour objectifs:

- l'acquisition d'une formation de base dans les études religieuses (en théologie ou en sciences des religions);
- l'étude de divers aspects des études religieuses;
- la précision de ses champs d'intérêt personnels.

Cette mineure constitue la porte d'entrée à une formation en théologie ou en sciences des religions, à compléter par une majeure, ou à transférer dans une majeure en théologie ou en sciences des religions. Pour ceux qui le souhaitent, cette mineure comporte déjà des cours à contenus théologiques requis pour un parcours de formation canonique de niveau baccalauréat.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études religieuses. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante: de 24 à 27 crédits à option et de 3 à 6 crédits au choix.

Bloc 70A Sciences des religions

Option - Maximum 27 crédits.

REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1130	3	Histoire générale des religions
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1220	3	Introduction au christianisme
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1240	3	Introduction au judaïsme
REL 1310	3	Religion, psychanalyse et psychologie
REL 1320	3	Rites et symboles
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
REL 1410	3	Introduction à l'animation AVSEC
REL 2140	3	Religions de la Méditerranée antique
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2410	3	Religions, souffrance et guérison
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2430	3	Religions en milieux de santé
REL 3221	3	Histoire du christianisme
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3330	3	Religions et politique
REL 3340	3	Le mourir et l'au-delà

Bloc 70B Théologie

Option - Maximum 27 crédits.

REL 1500	3	Introduction à la théologie
REL 1510	3	Ancien Testament : une introduction
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 1530	3	Introduction à la théologie pratique
REL 1800	3	Intervention Pastorale
REL 2520	3	Interprétation biblique, théologique
REL 2610	3	Jésus et l'émergence du christianisme
REL 2620	3	L'Église
REL 2630	3	Christianisme et spiritualité
REL 2650	3	Éthique théologique
REL 2660	3	Théologies contextuelles et action sociale
REL 2700	3	Les évangiles
REL 2710	3	Voyage virtuel/pays bibliques
REL 2720	3	La tradition paulinienne
REL 2800	3	Éducation de la foi
REL 2810	3	Atelier de théologie pratique
REL 3600	3	Dieu: histoire, concept, expérience
REL 3630	3	Sacrements et ritualité chrétienne
REL 3710	3	La Torah, coeur de la Bible hébraïque
REL 3720	3	Les prophètes

Bloc 70C Thèmes transversaux et approches combinées

Option - Maximum 24 crédits.

REL 1900	3	Approches et outils en études religieuses

REL 1910	3	Praxéologie
REL 1930	3	Bible, art et littérature
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2920	3	Figures de la mystique
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident
REL 3401	3	Stage 1 : Exploration
REL 3402	3	Stage 2 : Intégration
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens
REL 3920	3	Religions et sexualité
REL 3930	3	Féminismes et religions
REL 3940	3	Dialogue interreligieux
REL 3960	3	Spiritualité et intervention
REL 3970	3	Question spéciale

Bloc 70Z

Choix - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Dans cette mineure, il est fortement recommandé de suivre 3 crédits de cours hors faculté. Ces cours peuvent être des cours de langue ou des cours sur des thèmes pertinents aux objectifs de formation. On peut aussi prendre l'un des cours suivants :

- REL1720 Hébreu biblique 1
- REL1730 Grec biblique 1

Programme 1-905-2-0 Version 02 (A13)

Majeure en sciences des religions

Objectifs

La majeure en sciences des religions couvre les éléments fondamentaux des sciences des religions. Elle comporte 3 crédits obligatoires d'activités d'intégration qui permettent l'intégration des apprentissages, en fonction de l'un ou l'autre des objectifs suivants : 1- formation générale en sciences des religions 2- sciences des religions - intervention et service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire. Le candidat suit la majorité de ses cours en sciences des religions, en les complétant par des cours en théologie ou sur des thèmes qui font appel à des approches combinées de théologie et de sciences des religions. Le programme s'adresse aussi bien aux étudiants qui désirent compléter leur formation par une mineure dans une autre discipline, qu'à ceux qui souhaitent obtenir un baccalauréat en études religieuses avec option en sciences des religions.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences des religions. Le pro gramme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

La Majeure comporte 60 crédits.

Segment 70

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires, 51 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

Bloc 70A - Intégration

Obligatoire - 3 crédits.

REL 2001	3	Intégration en sciences des religions 1

Bloc 70B - Sciences des religions

Option - Minimum 33 crédits, maximum 45 crédits.

REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1130	3	Histoire générale des religions
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1220	3	Introduction au christianisme
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1240	3	Introduction au judaïsme
REL 1310	3	Religion, psychanalyse et psychologie
REL 1320	3	Rites et symboles
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
REL 1410	3	Introduction à l'animation AVSEC
REL 2140	3	Religions de la Méditerranée antique
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2410	3	Religions, souffrance et guérison
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2430	3	Religions en milieux de santé
REL 3221	3	Histoire du christianisme
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3330	3	Religions et politique
REL 3340	3	Le mourir et l'au-delà

Bloc 70C Thèmes transversaux et approches combinées

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

REL 1900	3	Approches et outils en études religieuses
REL 1910	3	Praxéologie
REL 1930	3	Bible, art et littérature
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2920	3	Figures de la mystique
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident
REL 3401	3	Stage 1 : Exploration
REL 3402	3	Stage 2 : Intégration
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens
REL 3920	3	Religions et sexualité
REL 3930	3	Féminismes et religions
REL 3940	3	Dialogue interreligieux
REL 3960	3	Spiritualité et intervention
REL 3970	3	Question spéciale

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 12 crédits.

REL 1500	3	Introduction à la théologie
REL 1510	3	Ancien Testament : une introduction
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 1530	3	Introduction à la théologie pratique
REL 1800	3	Intervention Pastorale
REL 2520	3	Interprétation biblique, théologique
REL 2610	3	Jésus et l'émergence du christianisme
REL 2620	3	L'Église
REL 2630	3	Christianisme et spiritualité
REL 2650	3	Éthique théologique
REL 2660	3	Théologies contextuelles et action sociale
REL 2670	3	Souffrances et question du mal
REL 2700	3	Les évangiles
REL 2710	3	Voyage virtuel/pays bibliques
REL 2720	3	La tradition paulinienne
REL 2800	3	Éducation de la foi
REL 2810	3	Atelier de théologie pratique
REL 3600	3	Dieu: histoire, concept, expérience
REL 3630	3	Sacrements et ritualité chrétienne
REL 3710	3	La Torah, coeur de la Bible hébraïque
REL 3720	3	Les prophètes

Bloc 70Z

Choix - 6 à 9 crédits.

Dans cette majeure, il est fortement recommandé de suivre 3 crédits de cours hors faculté. Ces cours peuvent être des cours de langue ou des cours sur des thèmes pertinents aux objectifs de formation. On peut aussi prendre l'un des cours suivants :

REL 1720	3	Hébreu biblique 1
REL 1721	3	Hébreu biblique 2
REL 1730	3	Grec biblique 1
REL 1731	3	Grec biblique 2

Table des matières

Section 13 – Département de kinésiologie

Introduction 13-1

Coordonnées générales 13-1

PROGRAMME

1-352-1-0 Baccalauréat spécialisé en kinésiologie (B. Sc.) 13-1

Répertoire de cours 13-3

Information à jour le 19 août 2016

DÉPARTEMENT DE KINÉSIOLOGIE

Introduction

À l'automne de l'année 1948, une vingtaine d'éducateurs de marque ainsi que des dirigeants de mouvements de loisirs diocésains et d'œuvres de jeunesse présentèrent une requête à l'École d'hygiène, la priant d'organiser, à temps partiel, un cours de perfectionnement en éducation physique pour le personnel enseignant de la province.

Le 25 avril 1949, le Conseil de l'École d'hygiène approuvait à l'unanimité un programme qui conduisait à un baccalauréat spécialisé, mais certaines difficultés retardèrent malheureusement la réalisation de ce projet. L'École d'hygiène, en collaboration avec le Service de l'extension de l'enseignement, organisa néanmoins un cours abrégé de 44 heures à l'intention de moniteurs de la récréation de la cité de Montréal. Il fallut ensuite attendre février 1955 avant que débute le programme du baccalauréat en éducation physique.

Puis, en 1969, le Département d'éducation physique est officiellement créé en remplacement de l'École d'hygiène. Depuis septembre 1976, le Département est installé au Pavillon d'éducation physique et des sports qui possède d'importants moyens d'enseignement, des salles de cours, un stade couvert, une patinoire, un gymnase triple, une piscine de 50 mètres, un bassin de plongeon, une palestre, des salles de combat, une salle de danse, des terrains de squash et de handball. Les laboratoires du Département sont très modernes et dotés de tous les appareillages requis pour la recherche dans plusieurs domaines : biomécanique, somatotypie, apprentissage moteur, biochimie et physiologie de l'exercice. Par ailleurs, la bibliothèque de kinésiologie est l'une des mieux constituées au monde.

L'appellation du Département d'éducation physique a été modifiée pour Département de kinésiologie en 1998. Le Département regroupe dix-huit professeurs, dont les intérêts dans le domaine de l'enseignement et de la recherche portent sur toutes les caractéristiques de l'être humain en situation d'activité physique. Au 1er cycle, le Département offre un baccalauréat en kinésiologie. Aux études supérieures, les étudiants peuvent aussi s'inscrire à la M. Sc. et au Ph. D. (sciences de l'activité physique).

Le Département de kinésiologie offre aussi un microprogramme de 2e cycle, un programme de D.É.S.S. et un programme de M. Sc. en kinésiologie.

Coordonnées générales du département

Département de kinésiologie
2100 boul. Édouard-Montpetit
Montréal (Québec)
H3T 1J4
Bureau 8202
Tél. : 514 343-6151
infokinesio@kinesio.umontreal.ca
www.kinesio.umontreal.ca

Direction

Administrateur exerçant les fonctions de directeur : Jacques Gresset

Directeur adjoint : Dave Ellemberg
Directrice adjointe : Julie Lavoie
Directeur administratif : Richard Poulin

Responsable du Baccalauréat en kinésiologie : Julie Lavoie, tél. : 514-343-5602
Responsable des programmes de 2e et 3e cycles : Dave Ellemberg, tél. : 514-343-7008
Information sur les programmes : Lucie Lortie, tél. : 514-343-6152

Programme 1-352-1-0 Version 03 (A08)

Baccalauréat spécialisé en kinésiologie (B. Sc.)

Objectifs

Le programme de baccalauréat spécialisé en kinésiologie vise à former des personnes capables d'évaluer la capacité physique, d'analyser le mouvement des divers points de vue des sciences de l'activité physique, et de prescrire des programmes d'activités physiques adaptés à des fins récréatives, de prévention ou de réadaptation, ou de recherche de performance de haut niveau. Il est important de noter que ce programme n'a pas pour objet la formation de professeurs d'éducation physique pour les établissements de niveau primaire et secondaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement en fin de parcours.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 20 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par le Département en début de scolarité.

Cheminement honor

Pour être admissible au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 54 crédits avec une moyenne cumulative de 3,5; avoir reçu l'acceptation d'un professeur pour le superviser dans sa recherche; avoir réussi une entrevue de sélection.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'acceptation de l'étudiant dans le programme feront l'objet d'une reconnaissance éventuelle.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours obligatoire doit le reprendre, l'étudiant qui échoue un cours à option, doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention «Cheminement honor» si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme.

Structure du programme

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : en cheminement régulier : 66 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix, en cheminement Honor : 66 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix. L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par le Département en début de scolarité.

Bloc 70A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 64 crédits.

KIN 1020	2	Introduction à la kinésiologie
KIN 1021	3	Anatomie fonctionnelle et exercice

KIN 1022	2	Intervention individuelle et de groupe
KIN 1023	3	Enseignement individuel et de groupe
KIN 1024	3	Physiologie de l'exercice 1
KIN 1025	3	Physiologie de l'exercice 2
KIN 1026	2	Principes d'entraînement
KIN 1027	3	Évaluation de l'aptitude aérobie
KIN 1028	2	Entraînement de l'aptitude aérobie
KIN 1030	3	Introduction à la biomécanique
KIN 1031	3	Apprentissage et contrôle du mouvement
KIN 1037	3	Activités physiques, sports et sociétés
KIN 2024	3	Biomécanique tissulaire et articulaire
KIN 2026	2	Bases neurophysiologiques du mouvement
KIN 2027	2	Évaluation musculaire
KIN 2028	3	Entraînement musculaire
KIN 2029	2	Planification de l'entraînement
KIN 2060	3	Exercice, sécurité et premiers soins
KIN 3018	3	Méthodologie de la recherche
KIN 3023	3	Promotion de l'activité physique
KIN 3032	3	Éthique et réflexions en kinésiologie
KIN 3036	2	Environnement et aides ergogènes
NUT 2962	3	Nutrition
STT 2974	3	Biostatistique et épidémiologie

Bloc 70B Formation pratique

Obligatoire - 2 crédits.

KIN 2040	1	Démarche clinique en kinésiologie
KIN 2041	1	Introduction à l'intervention clinique

Bloc 70C Formation professionnelle

Option - Maximum 9 crédits.

KIN 3040	3	Pratique d'intervention
KIN 3041	3	Clinique spécialisée
KIN 3042	3	Stage professionnel

Bloc 70D Disciplines spécifiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

KIN 2010	3	Croissance et développement moteur
KIN 3022	3	Vieillissement et performance

Bloc 70E Disciplines diverses

Option - Maximum 12 crédits.

KIN 2015	3	Activités physiques adaptées
KIN 2018	3	Biomécanique des activités physiques
KIN 3020	3	Exercice, populations symptomatiques 1
KIN 3035	3	Gestion en activité physique
KIN 3037	3	Préparation physique à la performance
KIN 3039	3	Préparation psychologique de l'athlète
KIN 3050	3	Exercice et désordres métaboliques
KIN 3051	3	Exercice et désordres neuromusculaires
KIN 3072	3	Travail dirigé 1
KIN 3073	3	Travail dirigé 2

Bloc 70F Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANT 1980G	3	Anthropologie de la santé
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
DIN 1110	3	Info 1 Outils informatiques 2D
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1912	3	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
JES 1000	3	L'intervenant et la relation d'aide
MSO 2030D	3	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO 2160	3	Introduction aux méthodes quantitatives
MSO 2300G	3	Promotion et éducation de la santé
PPA 2102	3	Gestion de classe en éducation physique
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PSL 3062	3	Base neuronale des fonctions cérébrales
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1966	3	Psychologie de l'adolescence
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 1970	3	Sociologie du Québec
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
TXM 1331	3	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1331D	3	Prévention des toxicomanies

Bloc 70V Cheminement honor : initiation à la recherche

Option - Maximum 6 crédits.

KIN 4074	3	Practicum de recherche 1
KIN 4075	3	Practicum de recherche 2

Bloc 70W Cheminement honor : formation avancée

Option - 6 crédits.

KIN 6500	3	Activité physique et santé
KIN 6510	3	Activité physique conditions pathologiques
KIN 6515	3	Équilibre postural et locomotion
KIN 6520	3	Évaluation, entraînement et prescription
KIN 6525	3	L'évaluation en promotion de l'A.P.
KIN 6530	3	Exercices et problèmes musculosquelettiques
KIN 6800	3	Méthodologie de la recherche

KIN 6825	3	Psychologie du sport et activité physique
KIN 6831	3	Contrôle du mouvement chez l'humain
KIN 6832	3	Apprentissage du mouvement humain
KIN 6839	3	Cinétique et cinématique du mouvement
KIN 6842	3	Physiologie de l'exercice
KIN 6843	3	Exercice et métabolisme
STT 6971	3	Méthodes de biostatistique

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Table des matières

Introduction		14-1
Coordonnées générales		14-1
Frais facultaires		14-1
Direction		14-1

PROGRAMMES

1-655-4-0	Année préparatoire au doctorat en optométrie	14-1
1-655-1-1	Doctorat de 1er cycle en optométrie (O.D.)	14-1

Section 14 – École d'optométrie

Information à jour le 22 août 2016

ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE

Introduction

L'École d'optométrie, fondée en 1910, est demeurée une institution indépendante jusqu'à son affiliation à l'Université de Montréal en 1925. En juin 1969, elle était intégrée à l'Université de Montréal avec le rang de département rattaché au Comité exécutif.

La mission de l'École d'optométrie s'articule autour de trois axes : l'enseignement, la recherche et le rayonnement. En premier lieu, l'École doit par ses activités d'enseignement assurer la formation initiale en optométrie, la formation clinique spécialisée aux études supérieures, ainsi que la formation continue des praticiens pour que l'optométriste, comme professionnel de la santé, intervienne efficacement en première ligne des soins oculaires et visuels. En second lieu, l'École d'optométrie doit par ses activités de recherche et ses programmes d'études supérieures contribuer à l'avancement des sciences de la vision et à l'évolution des technologies dans le domaine ophtalmique. Enfin, grâce à la Clinique universitaire de la vision, l'École d'optométrie doit être pour le grand public, pour le milieu professionnel et pour la communauté universitaire, un centre d'information, de référence et d'expertise.

Le programme de premier cycle de l'École d'optométrie conduit au doctorat en optométrie (O.D.). Ce programme, unique au Québec, est agréé par l'Accreditation Council on Optometric Education. Il donne accès aux examens pour obtenir un droit de pratique partout en Amérique du Nord.

Aux études supérieures, l'École d'optométrie offre un programme de Maîtrise en sciences de la vision comportant trois options. L'option Sciences fondamentales, appliquées et cliniques est destinée aux candidats désirant poursuivre une carrière en recherche; l'option Intervention clinique et recherche vise à former des praticiens aptes, par leurs connaissances et leur expérience approfondie, à favoriser l'évolution de la pratique de l'optométrie partout dans le monde. Enfin, l'option Intervention en déficience visuelle a pour but de former des praticiens et chercheurs intervenant dans le domaine de la déficience visuelle.

L'École d'optométrie accueille aussi un point de services de l'Institut Nazareth et Louis-Braille et, grâce à ses diplômes d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.) en Intervention en déficience visuelle, concentration Orientation et mobilité ou concentration Réadaptation en déficience visuelle, elle contribue à la formation de spécialistes impliqués dans la réadaptation du handicap visuel. Enfin, l'École offre une formation pratique dans le cadre du Certificat de résidence en optométrie.

Coordonnées générales de l'École

Pavillon 3744 Jean-Brillant

	Bureau	Téléphone
Secteur administratif	260-7	343-6471
Secteur académique	230-49	343-6325
Clinique universitaire de la vision	110	343-6082

Frais facultaires

Achats d'instruments

1re année: approximativement 3 000 $
2e année: approximativement 3 000 $
Les étudiants se procurent les instruments, fournitures et manuels selon les instructions transmises au moment de l'inscription.

Direction de l'École

Directeur : Christian Casanova

Programme 1-655-4-0 Version 02 (A02)

Année préparatoire au doctorat en optométrie

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein. L'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. Dans un tel cas, le directeur ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Structure du programme

L'année préparatoire comporte 40 crédits.

Segment 70

Les crédits de l'Année préparatoire son répartis de la façon suivante : 37 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 37 crédits.

BCM 1970	2	Biochimie 1
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
DRT 1810S	3	Droit pour professionnels de la santé
MCB 1097	2	Microbiologie et immunologie générales
OPH 2992	3	Anatomie oculaire
OPM 1009	3	Optique géométrique
OPM 1010	2	Introduction à la profession
PBC 1040	2	Anatomie macroscopique humaine
PBC 1091	3	Embryologie et histologie en optométrie
PHI 1968	3	Notions fondamentales d'éthique
PHY 1982	2	Optique physique
PHY 1984	1	Travaux pratiques d'optique
PSL 1982	2	Les bases du système nerveux
PSL 1993	3	Physiologie générale
STT 1979	3	Statistique : concepts et applications

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.
Cours choisi avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 1-655-1-1 Version 24 (A12)

Doctorat de 1er cycle en optométrie (O.D.)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un total de 39 crédits en 1 re année, de 42 crédits en 2e année, de 36 crédits en 3e année et de 40 crédits en 4e année.
- Le directeur ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués sur l'ensemble des stages conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par l'École.

- à l'occasion des stages de 3 e année.
- à l'occasion des stages de chacun des trimestres de la 4 e année.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. Les cours OPM41142 et OPM41172, ainsi que les stages, devront être repris en cas d'échec.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Doctorat en optométrie (O. D.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Doctorat comporte 157 crédits.

Segment 01 Propre à la 1re année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 39 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
MCB 1180	3	Microbiologie et immunologie oculaires
MSO 3001	2	Introduction à l'épidémiologie
OPM 1105	4	Optométrie 1.1
OPM 1107	2	Optométrie 1.3
OPM 1108	1	Jugement clinique
OPM 1109	0.5	Laboratoire d'optométrie 1.1
OPM 1110	1.5	Laboratoire d'optométrie 1.2
OPM 1201	3	Optique ophtalmique 1.1
OPM 1203	2	Optique ophtalmique 1.2
PBC 1010	2	Pathologie générale en optométrie
PHM 2952	2	Pharmacologie générale
PSY 3954	3	Méthodes d'entrevue en santé
SCV 1101	3	Sciences de la vision 1 - Physiologie de l'oeil
SCV 1102	3	Sciences de la vision 2 Dioptrique oculaire
SCV 1103	3	Sciences de la vision 3 - Vision binoculaire
SCV 1105	3	Sciences de la vision 4 - Neurophysiologie

Segment 02 Propre à la 2e année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 02A

Obligatoire - 42 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
OPM 2109	2	Optométrie 2.1
OPM 2112	1	Stage en soins de première ligne 2.1
OPM 2113	1	Techniques diagnostiques
OPM 2114	1	Techniques diagnostiques avancées
OPM 2115	1	Jugement clinique 2.1
OPM 2205	2.5	Optique ophtalmique 2.1
OPM 2206	2.5	Optique ophtalmique 2.2
OPM 2302	3	Lentilles cornéennes 2.1
OPM 2406	2	Adaptations sensorielles au strabisme
OPM 2407	3	Déséquilibres oculomoteurs 1
OPM 2502	3	Santé oculaire 2.1
OPM 2503	2	Pharmacologie oculaire 2.1
OPM 2505	4	Pharmacologie oculaire 2.2
OPM 2506	3	Santé oculaire 2.2
OPM 2507	2	Santé oculaire 2.3
OPM 2508	2	Santé oculaire 2.4
SCV 2102	3	Sciences de la vision 5 - Psychophysique
SCV 2103	3	Sciences de la vision 6 - Mouvements oculaires

Segment 03 Propre à la 3e année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 03A

Obligatoire - 36 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
OPM 3107	3	Gestion et jurisprudence en optométrie
OPM 3116	2	Analyse de cas
OPM 31171	0	Introduction à la recherche 3.1
OPM 31172	1	Introduction à la recherche 3.2
OPM 3120	3	Optométrie 3.1
OPM 3130	2	Électrodiagnostic
OPM 3307	2	Éléments de diagnostic - Lentille cornéenne
OPM 3308	3	Lentilles cornéennes 3.1
OPM 3309	1	Lentilles cornéennes 3.1
OPM 3412	3	Déséquilibres oculomoteurs 2
OPM 3502	2	Santé oculaire 3.1
OPM 3602	2	Optométrie gériatrique
OPM 3603	2	Ergonomie visuelle et prévention
OPM 3604	2	Réadaptation et handicap visuel
OPM 3607	3	Optométrie pédiatrique
OPM 37011	0	Stage - soins de 1re ligne 3.1
OPM 37012	3	Stage - soins de 1re ligne 3.2
OPM 3817	1	Stage en cliniques spécialisées 3.1

Segment 74 Propre à la 4e année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 74A

Obligatoire - 40 crédits.

OPM 41141	0	Travaux de recherche dirigés
OPM 41142	5	Travaux de recherche dirigés
OPM 4115	1	Optométrie 4.1
OPM 41171	0	Discussions cliniques
OPM 41172	2	Discussions cliniques
OPM 4701	7	Stage en soins de première ligne 4.1
OPM 4702	7	Stage en soins de première ligne 4.2
OPM 4801	3	Stages en cliniques spécialisées 4.1
OPM 4802	3	Stages en cliniques spécialisées 4.2
OPM 4902	12	Stages externes